

LES JÉSUITES

ET LA

NOUVELLE-FRANCE

AU XVIII^e SIÈCLE

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

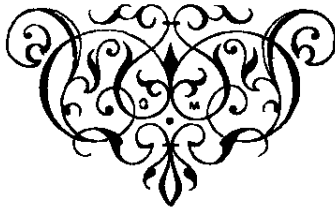
PAR

LE P. CAMILLE DE ROCHEMONTEIX

de la Compagnie de Jésus

AVEC CARTE

TOME PREMIER



PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS ÉDITEURS

82, RUE BONAPARTE, 82

1906



Bibliothèque Saint Libère

<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2010.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.

LES JÉSUITES
ET LA
NOUVELLE-FRANCE
AU XVIII^e SIÈCLE

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

- SOUVENIRS DE N.-D. DE SAINTE-CROIX**, au Mans. 1 vol. in-8.
- UN COLLÈGE DE JÉSUITES AUX XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES** : *Le Collège Henri IV*, à La Flèche. 4 vol. in-8.
- LES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES NON RECONNUES EN FRANCE**, de 1789 à 1884. 2 vol. in-8.
- LES JÉSUITES ET LA NOUVELLE-FRANCE AU XVII^e SIÈCLE.** 3 vol. in-8.
- LES JÉSUITES ET LA NOUVELLE-FRANCE AU XVIII^e SIÈCLE.** 2 vol. in-8.
- RELATION PAR LETTRES DE L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE.** 1 vol. in-8.

PRÉFACE

A la dernière page du troisième volume de l'histoire des Jésuites, dans la Nouvelle-France, au xvii^e siècle, nous avons écrit : *Fin du troisième et DERNIER volume*. Notre intention était alors de ne pas raconter les événements historiques du xviii^e siècle.

Mais des amis dévoués nous ont représenté que le travail était incomplet; ils nous ont prié de l'achever. Nous nous rendons à leurs désirs, en publiant l'histoire du *dix-huitième siècle*. L'interruption aura duré près de neuf ans.

Cette interruption n'a pas été sans profit. Outre qu'elle nous a permis d'apporter notre contribution à la défense religieuse en France, à cette époque de trouble et de persécution, elle nous a procuré l'avantage de nous rendre compte de l'impression produite par les trois premiers volumes. Les comptes rendus favorables qui ont paru dans les journaux et les revues, et les nombreuses lettres trop élogieuses que nous avons reçues d'un peu partout, ont été pour nous la récompense d'un labeur et de recherches considérables. Nous adressons ici nos remerciements reconnaissants à tous ceux qui ont bien voulu s'intéresser à notre travail et nous encourager.

Aucune œuvre n'est parfaite. L'histoire de la Compagnie de Jésus au Canada a subi le sort commun ; il ne pouvait en être autrement. Aussi quelques critiques se sont produites, les unes bienveillantes, les autres acerbes et peu mesurées. Ces dernières, en très petit nombre, ne nous ont pas surpris ; nous nous y attendions. Réponse a été faite aux principales : on la trouvera aux *Pièces justificatives*, n^{os} I et II.

Des erreurs typographiques se sont également glissées, à notre insu, dans les trois volumes sur le xvii^e siècle, surtout dans le second. Nous devons en signaler quelques-unes : t. I, p. 329, note 2, *25 mars 1693* pour *25 mars 1593*; *13 janvier 1694* pour *13 janvier 1894*; — t. II, p. 27, *raffinerie* pour *raffinement*; p. 311, note 1, *2 septembre* pour *2 novembre*; p. 502, *du Pape* pour *du pays*; p. 507, *Cagny* pour *Bagni*. Cette dernière erreur ne se trouve pas dans le texte, p. 269. Enfin, pp. 208 et 209, *Champollion* pour *Champvallon*. Le lecteur aura corrigé sans doute lui-même ces fautes et d'autres encore moins importantes ; il n'était cependant pas inutile de les indiquer.

Dans l'article qu'il a consacré à Mgr François de Harlay de Champvallon, archevêque de Paris, Moréri dit, t. IV, p. 510 : « Sa Majesté lui a souvent donné des marques publiques de la satisfaction qu'elle avait de ses services. . . . ; soit par l'érection d'un duché et pairie pour les archevêques de Paris ; soit enfin par la *nomination de sa personne au Cardinalat*, dont une mort trop prompte l'empêcha de recueillir le fruit. » L'archevêque ne fut pas promu *cardinal*.

Pour compléter ou pour éclaircir certains passages des trois volumes sur le *dix-septième siècle*, nous n'avons pas reculé devant des redites dans les deux volumes sur le *dix-huitième*. Ce dernier siècle étant mieux connu que le précédent, nous avons aussi passé rapidement sur beaucoup de faits, en nous contentant de les signaler ou de les résumer. D'autres ont été omis, comme inutiles au but proposé. Il en est de même de beaucoup de documents inédits qu'il nous a paru plus raisonnable de ne pas faire sortir des archives, afin d'éviter des surcharges fatigantes.

Au dix-huitième siècle, comme au dix-septième, les correspondances de l'Amérique du Nord et les documents officiels sont loin d'être d'accord sur l'orthographe des noms de villages et de peuplades sauvages ; de là, chez les historiens, grande variété dans la manière de les écrire, et le même historien écrit parfois le même nom différemment. Cette liberté dont ils ont usé, et avec raison, nous en userons nous-même. Il importe encore de savoir qu'on était alors peu ou très vaguement fixé sur l'étendue de pays habité par telles tribus indiennes, sur l'emplacement de leurs bourgades, sur le cours des rivières ; aussi les meilleures cartes géographiques de l'époque sont-elles des guides peu sûrs. Des géographes ont même marqué des villes qui n'ont jamais existé ; Charlevoix (VI, 169) signale, par exemple, la ville de Rosalie aux Natchez. Enfin, les récits des voyageurs et leurs découvertes sont parfois des œuvres d'imagination ; il en résulte des contradictions fréquentes, un maquis d'où l'historien a beaucoup de peine à se tirer.

Le lecteur aura remarqué que le troisième volume sur l'histoire du *dix-septième siècle* a empiété sur le *dix-huitième*. Nous y avons raconté, par exemple, la mort du P. Rasles, arrivée en 1724. L'obligation de ne pas laisser quelques événements inachevés nous avait conduit au delà des limites assignées par le titre de l'ouvrage. Nos deux nouveaux volumes seront donc la suite naturelle des trois premiers, et en même temps le complément et la fin de l'histoire de la Compagnie de Jésus dans la Nouvelle-France jusqu'à la destruction de l'ordre par le pape Clément XIV.

D'autres raconteront, quand le moment favorable sera venu, la restauration et les œuvres de cette Société, au dix-neuvième siècle, dans ce beau et vaste pays, soumis depuis plus de cent cinquante ans à la puissance britannique.

QUELQUES ERRATA DU PRÉSENT VOLUME

- P. 13, *l'année précédente pour deux ans auparavant.*
 P. 23, *Annapolis pour Annapolis.*
 P. 125, note, *37 juin pour 27 juin.*
 P. 148, *constituée. Les Jésuites pour constituée, les Jésuites.*
 P. 183, *1722 pour 1622.*
 P. 190, *de Lonvigny pour de Louvigny.*
 P. 263, *l'Ouabache ou Ohio pour l'Ouabache et l'Ohio.*
 P. 271, *annes pour cannes.*
-

LES JÉSUITES

ET LA

NOUVELLE-FRANCE

AU XVIII^e SIÈCLE

CHAPITRE PREMIER

Traité de Montréal en 1701. — Retour des Jésuites chez les Iroquois. — Mort de M. de Callières. — M. de Vaudreuil, gouverneur général. — Guerre de la succession d'Espagne et reprise des hostilités entre la Nouvelle-France et la Nouvelle-Angleterre. — Destruction de Deerfield et d'Haverhill, et ravages commis dans la Nouvelle-Angleterre par les Français et les Abénakis. — Entreprise des Anglais contre l'Acadie; Port-Royal deux fois assiégé par le colonel Marck. — Succès de Subercase et de Saint-Ovide à Terre-neuve et en Acadie; vives instances des Anglo-Américains à Londres pour la conquête du Canada. — La capitulation de Port-Royal. — Grands préparatifs de la Nouvelle-Angleterre pour s'emparer de Québec; ses tentatives pour attirer dans son parti les Abénakis et les Iroquois. — Désastre de la flotte de Walker à l'embouchure du Saint-Laurent; retraite de l'armée de Nicholson, établie au lac Saint-Sacrement. — Agissements de M. de Lamothe-Cadillac, au Détroit, contre les missionnaires; sa disgrâce et sa nomination au gouvernement de la Louisiane. — Conspiration et massacre des Outagamis. — Le traité d'Utrecht.

Le XVIII^e siècle s'ouvrit, au Canada, souriant des plus belles promesses. Treize cents hommes des tribus sauvages s'étaient rendus à Montréal, sur l'invitation du gouverneur général, M. de Callières; et trente-huit de leurs chefs avaient signé, le 4 août 1701, un traité de paix, après beaucoup de réunions particulières avec le gouverneur et une

assemblée générale de tous les Indiens présents et des hauts fonctionnaires de la colonie. Par ce traité, les députés des nations s'engageaient à ne plus se faire la guerre et à vivre en paix avec les Français. Le gouverneur général était reconnu comme l'unique arbitre des différends qui viendraient à surgir. En prenant congé des Iroquois, M. de Callières leur recommanda spécialement d'observer la plus stricte neutralité entre la Nouvelle-France et la Nouvelle-Angleterre, surtout de ne jamais permettre aux Anglais de bâtir des forts et de s'établir sur leur territoire ¹.

Le 3 octobre suivant, le Gouverneur et son intendant, M. de Champigny, écrivaient au Ministre de la Marine : « Si Sa Majesté a été satisfaite de ce qui s'est passé l'année dernière au sujet de la paix qui n'était pas alors entièrement conclue et arrêtée entre nous, nos sauvages alliez et les Iroquois, il y a lieu d'espérer qu'elle le sera encore davantage, quand elle apprendra qu'elle a été acceptée et ratifiée par tous ces sauvages d'une manière très glorieuse à Sa Majesté, en remettant unanimement leurs intérêts au sieur chevalier de Callières, et le rendant maistre et arbitre de tous les démêlés qu'ils pourraient avoir les uns avec les autres. On peut vous assurer, Monseigneur, que toutes ces différentes nations n'ont jamais paru plus contentes que dans cette occasion ; ce qui nous fait espérer que cette paix pourra être de durée ². »

MM. de Callières et de Champigny ne comptaient-ils pas

1. *Charlevoix*, Histoire de la Nouvelle-France, t. III, l. XVIII^e. — *Ferland*, Cours d'histoire du Canada, t. II, ch. XXIII. — *La Potherie*, Histoire de l'Amérique Septentrionale, t. IV. — *C. de Rochemonteix*, Les Jésuites et la Nouvelle-France au xvii^e siècle, t. III, ch. VII. — *F.-X. Garneau*, Histoire du Canada.

2. Archives coloniales, *Canada*, Correspondance générale (1701), vol. 19.

trop sur la parole et l'esprit de sagesse des sauvages? Quoi qu'il en soit, le traité de paix de 1701 était un grand événement, un événement heureux, et on avait raison d'en être satisfait au Canada et à la Métropole:

Un autre événement, de moindre importance, mais dont les résultats ne furent pas inappréciables, vint encore augmenter la satisfaction générale et les espérances.

Au début du XVIII^e siècle, la France comptait, dans les cantons iroquois, trois amis dévoués, fervents chrétiens : Ouréouharé, Teganissorens et Garakonthié. Ouréouharé, qui vivait retiré au village de la Montagne, allait fréquemment à Onnontagué soutenir la foi de ses compatriotes. Teganissorens, capitaine de renom, orateur habile et fécond, finit sa carrière au Sault Saint-Louis dans l'accomplissement des devoirs d'un converti très ferme. Garakonthié, vénérable vieillard, était peut-être, par l'ensemble de ses qualités, l'homme le plus remarquable de la tribu¹. Charlevoix loue avec raison sa religion éclairée, son zèle et son inébranlable attachement à la France. Jamais il ne consentit à quitter Onnontagué, où il jouissait de l'estime générale. Sa présence y était bien utile, aucun autre chef n'ayant assez d'influence pour maintenir les cantons dans la neutralité, ni assez d'habileté et de savoir-faire pour pénétrer et déjouer les intrigues persévérantes des Anglais, pour défendre et protéger les intérêts des Français.

Garakonthié mourut au commencement de l'année 1702, au moment où l'affermissement de la paix semblait réclamer plus que jamais les conseils de sa longue expérience. Une députation d'Onnontagué porta, quelques mois plus tard, à Montréal, la nouvelle de cette perte irréparable

1. *Charlevoix*, t. III, p. 200.

pour la colonie¹. M. de Callières connaissait et appréciait mieux que personne les services rendus aux Français par ce vieux guerrier, l'agent de sa politique, au pays des Iroquois, le plus avisé et le plus influent. Aussi ne cacha-t-il pas aux députés ses regrets très sincères.

Il éprouva cependant, dans ses préoccupations inquiètes, une consolation inattendue, celle « de voir les Iroquois se porter d'eux-mêmes à solliciter le retour des missionnaires dans les cantons² ». Près de quinze ans auparavant, les nécessités de la guerre avaient forcé les Jésuites de s'en éloigner³. Depuis, ils semblaient avoir perdu toute espérance d'y rentrer.

En 1701, leur retour fut cependant sur le point de s'effectuer, après la conclusion de la paix générale. S'il n'eut pas lieu, ce fut par la faute de M. de Callières, qui « ne jugea pas à propos d'en parler aux Iroquois, la Cour ne lui ayant pas donné d'instruction sur cela ». Il aurait bien voulu que ceux-ci le *lui demandassent*, mais ils n'en firent rien, et l'affaire en resta là⁴.

En 1702, la députation iroquoise fit elle-même la demande et alla ainsi au-devant des désirs du Gouverneur. La demande était pressante; les députés promettaient de traiter les missionnaires comme des pères aimés, qui ne cherchent que le bien et le salut de leurs enfants, et d'avoir

1. *Charlevoix*, t. III, pp. 421 et 422. — La députation se rendit à Montréal vers la fin d'août ou au commencement de septembre, d'après une lettre du P. de Crépieul, du 28 octobre 1702, adressée au général Tyrce Gonzalez : « Quatuor iroquæorum nationes *duobus fere ab hinc mensibus* montem Regalem venerunt missionarios postulaturæ. » (Arch. gén. S. J.)

2. *Ibid.*, p. 422.

3. *Les Jésuites et la Nouvelle-France*, t. III, ch. VI.

4. *Charlevoix*, III, p. 420.

toujours pour eux vénération respectueuse et affection ¹. « Ce peuple n'était sans doute pas mieux disposé qu'auparavant à embrasser le christianisme; mais il n'était pas inutile pour la religion, et il était important pour la colonie qu'il y eût parmi ces barbares des personnes revêtues d'un caractère capable de leur imposer, dont la présence les assurât qu'on voulait bien vivre avec eux; qui pussent éclairer leur conduite, avertir le Gouverneur général de toutes leurs démarches, les gagner par leurs bonnes manières, ou du moins se faire des amis parmi eux, surtout éventer et déconcerter les intrigues des Anglais, peu redoutables dans cette partie de l'Amérique, quand ils n'ont point les cantons pour eux ². »

M. de Callières, heureux de la demande des Iroquois, qui comblait son plus ardent désir, les prit au mot. Trois Jésuites se trouvaient prêts, il les accorda, et tous trois partirent sous la conduite de M. de Maricourt. Le P. Jacques de Lamberville s'établit à Onnontagué, et les PP. Julien Garnier et François Vaillant de Gueslis chez les Tsonnon-touans ³. Ces trois apôtres étaient de longue date connus

1. Le P. Antoine Silvy au général Tyrce Gonzalez, 29 octobre 1702 : « Ad nos suos miserunt Iroquœi legatos, qui pactam anno superiori nobiscum pacem confirmarent, et priscos suos missionarios totis viribus peterent, spondentes fore ut illos velut parentes proprios et amantissimos, filiorum bonum et salutem unicè spirantes, summâ semper veneratione summoque studio et amore prosequantur, etiam quovis bello, quod absit, inquirunt, exurgente. » (Arch. gén. S. J.)

2. *Charlevoix*, t. III, p. 422.

3. On lit dans la même lettre (29 octobre 1702) du P. Silvy : « Ardenti aded petitioni (iroquœorum) annuendum tum prorex, tum gravissimi patres nostri penitus censuerunt; et Onnontaguensibus P. Jacobum de Lamberville cum Fratre nostro Maigneret, Tsonnon-touanensibus Patres Garnier et Vaillant concesserunt; qui omnes jam eò profecti sunt. » (Arch. gén. S. J.) Le F. Maigneret était un coadjuteur qui avait séjourné plusieurs années chez les Iroquois. — Le

des Iroquois; ils avaient leur confiance et leur estime. Les deux premiers avaient passé plus de 25 ans dans leur pays ou à Saint-François-Xavier du Sault. Le P. Vaillant avait évangélisé ce peuple près de sept ans. Tous trois connaissaient admirablement son caractère, ses mœurs, sa langue, ses relations avec les autres tribus sauvages et avec les Anglais. Aucun choix ne pouvait mieux convenir à cette ingrate mission. Les trois missionnaires furent reçus avec de grandes démonstrations de joie ¹.

L'année suivante (1703), les Oneiouts et les Goiogouins réclamèrent des Jésuites; malheureusement les ouvriers manquaient. Ce ne fut que plusieurs années plus tard qu'on put leur envoyer le P. de Carheil, ancien missionnaire du pays, et les pères Jacques d'Heu et Pierre de Mareuil.

Le P. d'Heu, né à Moulins le 27 juin 1672, était entré dans la Compagnie à l'âge de 18 ans, après deux années révolues de philosophie au collège des Jésuites de sa ville natale. Religieux d'un rare mérite, d'une intelligence facile

P. de Crépieul écrivait de son côté dans la lettre citée plus haut, p. 4, note 1 : « Quatuor è nostris cum Iroquœis jam profecti sunt. » Parmi ces quatre Jésuites il comprend le F. Maigret.

1. Dans une lettre collective, datée de Québec (28 octobre 1702) et adressée au Ministre de la Marine, MM. de Callières et de Beauharnais écrivaient : « Le sieur chevalier de Callières a reçu par le retour des Français qu'il avait envoyé établir les missionnaires chez les Tsonnontouans qui composent trois villages, des lettres du P. Vaillant par où il lui marque qu'à leur arrivée il y eut quelque discussion entre les chefs de ces villages pour n'avoir pas été consultés sur la demande que les autres avaient faite au sieur de Callières de ces missionnaires, s'étant trouvés absents des villages lorsque les autres en partirent, mais qu'enfin ils ont tous témoigné beaucoup de joye de les avoir, et que si les Anglais tentaient de les insulter, ils n'en useraient pas moins bien que les Onnontaguez pour les deffendre. » (Arch. coloniales; *Canada*, Corresp. gén. de 1702, vol. 20.)

aidée d'un jugement sûr, il se fit remarquer par ses aptitudes dans l'enseignement de la grammaire, des belles-lettres, de la rhétorique et de la philosophie. C'était un esprit ouvert à tout, aux talents variés. En France, on attendait beaucoup de sa riche nature. Lui, il préféra ensevelir ses brillantes qualités dans les forêts du Nouveau-Monde, au milieu des sauvages ; et, à peine ordonné prêtre, il sollicita avec instance et obtint d'être envoyé à Québec, où il débarqua le 14 juin 1706 ¹. L'année suivante, il était à Onnontagué.

Le P. de Mareuil, né à Bourges la même année que le P. d'Heu, et admis en 1692, après deux ans d'études philosophiques, au noviciat de Paris, parcourut avec succès toute la carrière professorale à Caen et à Paris, et partit

1. Voici quelques-unes des *notes* envoyées sur lui à Rome par ses supérieurs : *ingenium et judicium bona, prudentia et experientia magna, professor non mediocris, etiam bonus in omnibus. Talentum habet ad omnia.*

Né à Moulins, le P. Jacques d'Heu fit toutes ses études au collège fondé en 1605 par les Jésuites dans cette ville. Après avoir terminé ses deux ans de philosophie, il entra au noviciat de la Compagnie de Jésus, à Lyon, le 7 septembre 1690. Son noviciat terminé, il enseigna, à Chalon-sur-Saône, la grammaire (1692-1695), à Mâcon et à Roanne, les humanités (1695-1697), et, après une troisième année de philosophie à Dôle (1697-1698), il professa une année la rhétorique à Gray, et de là se rendit à Lyon, où il se livra pendant quatre ans aux études théologiques. Enfin, sa troisième année de probation accomplie, il partit pour le Canada. — Il était à Nîmes en 1704-1705, d'après les catalogues.

On lit dans le *Répertoire général du clergé canadien*, p. 77 : « Jacques d'Heu, jésuite, arrivé le 14 juin 1706, se noya en septembri 1728. » C'est une erreur. Le P. d'Heu mourut en 1741 ou 1742 : *Nesce tur dies*, dit le catalogue des défunts de la Compagnie. On ignore aussi le mois, mais il a dû mourir à la fin de 1741 ou au commencement de 1742. Il est inscrit sur le catalogue de 1741, il n'est plus sur celui de 1742. La *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie* le fait arriver à Québec en 1708 et mourir en janvier 1742.

pour le Canada dans le courant de l'année 1707 ¹. L'année suivante, il se rendit à Onnontagué ².

Quand on étudie la vie de ces deux apôtres, on est frappé des traits de ressemblance : même âge, même carrière religieuse, mêmes vertus apostoliques, même dévouement à toute épreuve. Cependant, s'il y a, chez le P. d'Heu, plus de valeur intellectuelle, plus de décision et de fermeté persévérante dans le caractère, on découvre, dans le P. de Mareuil, plus de vivacité et de spontanéité dans l'action, plus de sang-froid dans les situations difficiles, plus de poésie dans l'âme. Chez les Iroquois, il rendit de grands services à la colonie par l'exactitude de ses informations ³. Rentré en France en 1714 et nommé, au collège Louis-le-Grand, d'abord surveillant des élèves, puis préfet général des classes, il s'y fit une réputation de lettré et de poète ⁴.

1. La *Bibliothèque de la Compagnie* le fait partir en 1706 pour le Canada, et le *Répertoire général du clergé canadien*, p. 77, le fait arriver le 14 juin 1706. Les catalogues S. J. ne disent rien de précis sur l'année de son départ de France, mais il n'a pu partir avant 1707, puisqu'il a fait sa 3^e année de probation à Rouen en 1706-1707.

2. Il s'y rendit en 1707 ou 1708. Ici encore les renseignements sont imprécis ou peu concordants. Un catalogue dit : en 1708 *est apud iroquæos*. (Arch. gén. S. J.)

Le P. Pierre de Mareuil, né à Bourges le 29 juin 1672, fit ses études au collège des Jésuites de cette ville, et entra, après son cours de philosophie terminé, au noviciat de Paris le 8 septembre 1692. De 1694 à 1695, il refait à Paris une année de rhétorique, puis il professa à Caen la grammaire (1695-1698), les humanités (1698-1699), la rhétorique (1699-1701). En 1701-1702, il enseigne les humanités au collège Louis-le-Grand, puis il fait sa théologie à Paris (1702-1706). En 1706-1707, il accomplit sa troisième année de probation à Rouen, et part en 1707 pour le Canada. (Arch. gén. S. J.)

3. Nous en dirons un mot plus loin. — Voir *Charlevoix*, t. IV, pp. 53 et 48.

4. Sa santé délabrée le força de rentrer en France en 1714. Il enseignait alors la philosophie à Québec. Pour se reposer, il demanda et on lui confia la surveillance des élèves au pensionnat de Louis-le-

La conclusion de la paix générale et le retour des missionnaires au pays des Iroquois furent les actes les plus considérables des deux dernières années de M. de Callières. « Il mourut à Québec le 26 mai 1703, autant regretté que le méritait le général le plus accompli qu'eût encore eu cette colonie et dont elle avait reçu de plus importants services. » Le P. de Charlevoix complète cet éloge par ces quelques lignes : « Le chevalier de Callières songea à achever les fortifications de Québec, et il prit toutes les autres mesures que son expérience et son habileté lui suggérèrent. Il était lui-même la plus grande ressource de la Nouvelle-France ; mais elle eut le malheur de le perdre dans le temps qu'il lui était plus nécessaire ¹. »

Grand, à Paris : *Præfectus cubicularii in convictu*. Puis on le nomma préfet des classes, *præfectus scholarum*, charge qu'il exerça pendant 13 ans. A partir de 1740, ses infirmités le condamnèrent à un repos absolu. Il mourut dans ce collège le 19 avril 1742. En revenant de Québec en France, il avait été fait prisonnier par les Anglais et resta un an en captivité. (Arch. gén. S. J.) — Voir dans la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, art. de Mareuil, la liste des œuvres de sa composition ; — et les *Documents relating the colonial history of the state of New-York*, by E. B. O'Callaghan. Cet auteur, dans le vol. IX, p. 836, cite une lettre de lui (14 juin 1709) au P. d'Heu, et p. 815 il donne une lettre du P. d'Heu à M. de Vaudreuil (24 mai 1708).

1. *Charlevoix*, III, p. 425. — Ferland, dans son *Cours d'histoire*, dit : « Il mourut à Québec, le 26 mai 1703, laissant la réputation d'un excellent général, d'un homme intègre et d'un véritable ami du pays, où il avait passé une grande partie de sa vie. » (T. II, p. 347.) M. de Ramesay, gouverneur de Montréal, dans une lettre datée de Québec, 14 novembre 1704, et adressée au Ministre de la Marine, dit : « Quoiqu'il (*M. de Callières*) n'eût pas la même vivacité d'esprit (*que le comte de Frontenac*), on doit à sa mémoire qu'il a très utilement servi le roi en ce pays, tant gouverneur particulier de Montréal qu'en qualité de gouverneur général. » (Arch. colon. ; *Canada, Correspondance générale, 1704-1705*, vol. 22, fol. 71.) — Quelques-uns ont trouvé l'éloge de M. de Callières par Charlevoix un peu exagéré ; ils lui préférèrent, comme général, le comte de Frontenac. (Voir, t. II, p. 246, et t. III, p. 350, ce que Charlevoix dit de ce dernier.)

Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, était alors et depuis 1699 gouverneur de Montréal. Aimable, distingué, actif et prévoyant, organisateur intelligent, il joignait à ces qualités une réelle valeur militaire, beaucoup d'expérience et une connaissance parfaite des affaires de la colonie. Aimé et redouté des sauvages, populaire parmi ses soldats, il possédait l'estime et la confiance du pays. On reconnaissait en lui un administrateur et un général, un homme capable de rendre au Canada les plus grands services dans un poste plus élevé : aussi les habitants de tous ordres le demandèrent-ils pour gouverneur général, en remplacement de M. de Callières. Il fut nommé le 1^{er} août 1703, et « la nouvelle de sa promotion fut reçue avec des applaudissements d'autant plus sincères, que sa conduite pendant l'interrègne avait déjà confirmé tout le monde dans la pensée que personne ne convenait mieux à la place où le choix de Sa Majesté venait de l'élever ¹ ».

1. *Charlevoix*, III, p. 426 ; — Le portrait que nous avons tracé du marquis de Vaudreuil est extrait des auteurs et ouvrages suivants : *Charlevoix*, III, p. 426 ; — *Ferland*, II, pp. 347 et 428 ; — *Nos gloires nationales*, I, p. 74 ; — *Le Panthéon canadien*, art. Vaudreuil. — *Gagneau, Réveillaud*, etc. — Ce portrait diffère totalement de celui que nous a laissé M. de Ramesay, successeur de M. de Vaudreuil au gouvernement de Montréal. Le 14 novembre 1704, il écrivait au Ministre de la Marine : « Quoyque la conduitte que tient M. de Vaudreuil soit extremement prejudiciable à la Collonie, celle qu'il a pour le gouvernement ne l'est pas moins..... » Et plus loin : « Cy Dieu ny met la main, il perdra en peu de temps ce que ses predecesseurs ont eu bien de la peine à acquérir ; il a trouvé tout en paix, et a présent nous sommes à la veille de voier la guerre entre toutes les nations et quy s'attirera peut-estre à cette collonie. Il est certain que quoy qu'il arrive, la conduitte qu'il tient sera très préjudiciable au pays. Il ny a personne de bon sens quy ne s'en aperçoive. » (Arch. col., *Canada*, Corresp. gén., 1704-1705, vol. 22, fol. 71-76). Les personnes de bon sens s'apercevaient du contraire ; et les grands historiens du Canada ont rendu justice à M. de Vaudreuil. Mais le jugement défavorable de M. de Ramesay s'explique. Il était gouverneur des Trois-Rivières,

L'avenir montra l'excellence de ce choix. Le marquis de Vaudreuil gouverna la colonie pendant plus de vingt-deux ans, et, à sa mort, une religieuse ursuline écrivait : « Cette année (1725), ce pays fut plongé dans le deuil par la mort de notre excellent gouverneur, décédé au château Saint-Louis, à l'âge de 84 ans. C'est avec justice que nous l'avons pleuré, car, sous sa vigilante administration, le Canada a joui d'une prospérité jusque là inconnue. Pendant 22 ans, le cultivateur, le commerçant, le militaire n'ont eu également qu'à bénir son nom ¹. »

quand M. de Vaudreuil fut nommé gouverneur général. Jaloux de l'élévation de ce dernier au premier poste de la colonie, blessé de n'avoir pas recueilli pour lui-même la succession de M. de Callières, il devint l'ennemi personnel de son rival heureux, et l'ami de ses adversaires, surtout de M. de Lamothe-Cadillac, commandant du Détroit, dont on connaît les persévérantes inimitiés contre M. de Vaudreuil. Aussi s'efforça-t-il de détruire à la Cour la valeur, le crédit et l'influence du Gouverneur général, dans des lettres d'un ton mielleux et d'une hypocrisie rare. (Voir en particulier la même lettre du 14 novembre 1704). Ce fat et haineux personnage va jusqu'à représenter M. de Vaudreuil comme dominé et dirigé par les Jésuites : « Il n'a pas, dit-il, le plus de part dans le gouvernement ; les Jésuites ont retrouvé leur règne.... Mais, quoique dans le fond de leur cœur, ils n'approuvent pas le gouverneur, il ny a pas d'apparence qu'ils s'en plaignent, parce qu'ils triomphent à présent. » Comment sait-il que les Jésuites n'approuvent pas le gouverneur, puisqu'ils ne se plaignent pas, qu'ils ne disent rien ?..... ! M. Raudot, nommé intendant en 1705, ne fut pas toujours d'accord avec M. de Vaudreuil ; la différence de caractère et les divergences de vue eurent, au commencement, une grande part dans leur désaccord. De là certains jugements exagérés et même faux de M. Raudot sur le gouverneur général, dans une lettre du 20 septembre 1709 au ministre. Peu à peu les rapports entre le gouverneur et l'intendant devinrent plus faciles, et les appréciations de l'intendant plus justes et moins désobligeantes.

1. *Nos gloires nationales*, I, p. 79. — Le P. de Charlevoix, qui avait connu M. de Vaudreuil, au début de son gouvernement (1706-1709), et l'avait revu en 1720 et 1721, dit, vol. IV, p. 426 : « M. de Vaudreuil mourut à Québec le 10 octobre 1725, regretté à proportion de l'em-

A peine M. de Vaudreuil eut-il pris possession de sa nouvelle charge, que les sauvages de toutes les nations vinrent lui apporter l'assurance de leurs sentiments pacifiques, et, suivant leur coutume, pleurer la mort de son prédécesseur. Les députations se succédèrent durant tout l'été (1703). Les Iroquois furent les moins empressés : leurs délégués, Oroniatez et Teganissorens, n'arrivèrent que vers le milieu de l'automne ¹. Leur visite était très désirée; elle fut de toutes la plus appréciée. Ils protestèrent, comme toujours, de leur dévouement au grand Ononthio, de leur désir de vivre en paix avec les Français. Ces protestations, purement de forme, ne trompaient personne; il fallut cependant s'en contenter dans l'intérêt général. « Si la paix est rompue, dit Teganissorens, chef Onnontagué, ce ne sera pas par les Iroquois, mais par les Européens, qui font la guerre pour des Bagatelles ². » Ce délégué, ami de la France, parlait peut-être sincèrement; les sauvages, dont il était le porte-parole, étaient-ils animés des mêmes sentiments pacifiques?.. *Il engagea sa parole de retenir les missionnaires, qui étaient dans son canton* ³.

pressement qu'on avait eu de le voir à la tête de la colonie, et après 21 ans d'un gouvernement dont les événements heureux furent en bonne partie le fruit de sa vigilance, de sa fermeté, de sa bonne conduite, du bonheur qui accompagnait toutes ses entreprises et dont les disgrâces n'ont pu lui être imputées. » — Ferland (II, p. 428) cite et fait siennes les paroles du P. de Charlevoix, et ajoute: « M. de Vaudreuil était connu et aimé de tous les Canadiens. » — Garneau prétend qu'il « gouverna le pays avec sagesse et avec l'approbation du peuple, dont il fut sincèrement regretté. »

M. Gosselin (Mgr de Saint-Vallier, p. 86, note 3) prétend que M. de Vaudreuil eut un fils qui entra probablement dans la Compagnie de Jésus. Après avoir compulsé tous les catalogues des xvii^e et xviii^e siècles, nous n'avons trouvé ni le nom de Rigaud, ni celui de Vaudreuil.

1. *Ferland*, II, p. 347.

2. *Ibid.*, p. 348.

3. *Charlevoix*, III, p. 428.

Oroniatez, le grand orateur et chef des Tsonnontouans, fut plus net et plus affirmatif que Teganissorens. « Jusqu'ici, dit-il, nous avons toujours prétendu être les seuls maîtres de notre terre ; c'est pour cela que nous avons d'abord pris le parti d'être simples spectateurs de ce qui se passerait entre vous et les Anglais ; mais voici un collier pour te déclarer que nous te donnons le domaine absolu de notre pays..... Pour ce qui regarde les *missionnaires*, tu peux être assuré que je périrai plutôt que de souffrir qu'ils sortent de mon canton ¹. »

L'expérience avait appris à M. de Vaudreuil que l'esprit des sauvages est mobile, qu'il ne faut pas trop faire fond sur leur parole. Aussi se contenta-t-il de recommander à tous les délégués des nations le respect de la paix signée l'année précédente, et, en particulier, aux députés iroquois la neutralité dans la guerre engagée entre les Français et les Anglais.

Avant de parler de cette guerre, il importe de revenir un peu en arrière et de grouper ici certains faits historiques ².

En 1696, les Anglais occupaient, à la baie d'Hudson, les forts Rupert et Nelson ou Bourbon ; à Terre-neuve, la plus belle partie de l'île, avec Saint-Jean pour capitale, dans la baie du même nom ; enfin, près de l'embouchure du Kénébec, le fort de Pémaquid ou Pemkuit. Ces possessions étaient une menace permanente contre le Canada. Si la colonie française ne voulait pas courir le risque de tomber tôt ou tard, et peut-être à brève échéance, entre les mains de ses plus redoutables ennemis, la prudence lui conseillait de les déloger de ces divers établissements.

1. *Charlevoix*, III, p. 427.

2. *Les Jésuites et la Nouvelle-France*, t. III.

L'entreprise était sans doute difficile, les forces anglaises étant de beaucoup supérieures à celles des Français.

Néanmoins, le chevalier d'Iberville, officier de marine, d'une bravoure légendaire ¹, reçoit l'ordre de chasser les Anglais de leurs postes avancés. Il part de Rochefort avec trois vaisseaux et emporte de vive force la place de Pémaquid (1696). De là, en plein hiver, il se rend à Terre-neuve et marche sur Saint-Jean, dont il s'empare, et qu'il réduit en cendres, à l'aide de M. de Brouillan, gouverneur de Plaisance. Tous les établissements anglais de l'île sont détruits, à l'exception de Bonevista et de l'île Carbonnière, postes inabordables pendant l'hiver, où se sont réfugiées les garnisons ennemies, chassées des autres forts. L'année suivante (1697), à la tête d'une escadre de trois vaisseaux, il se dirige vers la baie d'Hudson, y pénètre, et seul avec *le Pélican*, les deux autres vaisseaux ayant été séparés de lui par les glaces, il attaque les trois vaisseaux anglais, *le Hampshire*, *le Dehrinh* et *l'Hudson bay* ; il en fait sombrer un, force le second à amener son pavillon, met en fuite le troisième, et enlève de haute lutte le fort Nelson. La baie d'Hudson passe aux mains de la France.

Le traité de Ryswick (20 septembre 1697) termina les hostilités. Les Anglais renoncèrent à leurs prétentions sur la baie d'Hudson ; la rivière Saint-Georges fixa les limites, en Acadie, entre les deux puissances rivales ; malheureusement, on laissa les limites indécises du côté des Iroquois,

1. Né le 16 juillet 1664, d'Iberville, âgé de 20 ans, avait déjà déployé un courage et un sang-froid extraordinaires à l'attaque des forts Monsonis, Rupert et Sainte-Anne, dans la baie d'Hudson (1681) ; l'année suivante, avec deux canots d'écorce, montés par 11 Canadiens, il enlevait à l'abordage, dans cette même baie, un vaisseau anglais de 12 canons et de 30 hommes d'équipage. De 1688 à 1694, il retourne chaque année à la baie d'Hudson et chaque fois il revient, chargé de butin, de pelleteries et de richesses. (*Les Gloires nationales*, I, p. 40.)

de peur d'irriter la Confédération, jalouse de son indépendance. Enfin, Terre-neuve retourne aux Anglais, à l'exception de Plaisance, qui reste aux Français.

La paix ne devait pas être de longue durée. Charles II, roi d'Espagne, était mort sans enfants (1^{er} novembre 1700), après avoir institué son héritier universel le duc d'Anjou, second petit-fils de Louis XIV. Ce testament, accepté par la France et refusé par l'Angleterre, la Hollande et l'Empire, fut le signal de la guerre de la succession d'Espagne.

La reprise des hostilités entre les deux puissances européennes, la France et l'Angleterre, eut sa répercussion dans l'Amérique du Nord.

La Nouvelle-Angleterre songea aussitôt à reprendre les possessions que lui avait enlevées le traité de Ryswick, même à conquérir tout le Canada. Depuis un siècle, elle n'avait que cet objectif; elle poursuivait cette idée de toute façon avec une persévérance inouïe. Elle avait, du reste, au service de ses ambitions, la supériorité du nombre : sa population s'élevait alors à 262.000 âmes, tandis que celle de la Nouvelle-France n'atteignait pas 20.000 habitants.

Malgré cette infériorité de population et peut-être même à cause de cela, le Gouverneur du Canada, qui avait pénétré les intentions hostiles de la Nouvelle-Angleterre, prit l'initiative de l'attaque contre ses colonies. Par son ordre ou sur ses conseils, une bande d'Abénakis, sous la conduite du lieutenant Leneuf de Beaubassin, se dirige vers Boston et ravage tout, depuis Casco jusqu'à Wells (1703)¹. Au

1. La Nouvelle-Angleterre, désirant attirer à elle les Abénakis et les détacher des Français, les avait convoqués à une grande assemblée à Casco. Là, quelques chefs Abénakis se laissèrent prendre aux belles promesses du gouverneur Dudley : c'est alors que pour déconcerter les intrigues de l'ennemi, M. de Vaudreuil poussa les Abénakis

sein de l'hiver de la même année, Hertel de Rouville traverse les Alléghany à la tête de 350 Canadiens et sauvages, enlève et livre aux flammes la bourgade palissadée de Deerfield, tue 47 défenseurs de la place et reprend le chemin du Canada, emmenant 112 prisonniers¹. L'année suivante (1704), avec un détachement d'environ 200 hommes, il tombe sur Haverhill, bourg fortifié, baigné par les eaux du Merrimac, il l'enlève la hache à la main, détruit tout, et, après un combat très vif contre les fantassins et les cavaliers anglais, accourus au secours du fort, il opère sa retraite et rentre à Montréal. Deux officiers d'avenir Hertel de Chambly, son frère, et de Verchères, étaient restés sur le champ de bataille².

à la guerre. (*Bancroft*, *History of the United States*, vol. III, p. 211. — *Garneau*, t. II, p. 31.) — *Bancroft* fait en cet endroit un tableau peu croyable de la cruauté des sauvages. La cruauté, d'après cet historien, devint un art, et les honneurs récompensèrent les tortures les plus raffinées.

1. *Bancroft*, *History of U. S.*, vol. III, p. 212 et 213 ; — *Thrumbull*, *Hist. of the indian Wars.*, p. 122 ; — *Garneau*, *Histoire du Canada*, t. II, p. 32 ; — Jean-Baptiste Hertel, sieur de Rouville, septième fils de F. Hertel et de dame Tavenay, naquit en 1670. En 1703, il était lieutenant. Il fut blessé à la prise de Deerfield, où il perdit trois Français et quelques sauvages. Le retour de Deerfield à Montréal dura 25 jours, pendant lesquels on n'eut d'autres vivres que ceux que fournissait la chasse. A leur arrivée au Canada, les prisonniers furent traités avec la plus grande bonté (*Williams' Hist. of Vermont*). Le ministre protestant John Williams et sa famille furent faits prisonniers. (*Bancroft*, *ibid.*, et *Parkman*, *A Half-Century of Conflict*.)

2. *Garneau*, *Histoire du Canada*, t. II, p. 33, fait précéder de ces quelques lignes l'attaque du fort Haverhill : « L'ennemi venait d'y envoyer (à Haverhill) des renforts, et était conséquemment sur ses gardes. Rouville ne pouvant pas compter sur une surprise, passa la nuit avec sa troupe dans une forêt voisine. Le lendemain matin, ayant rangé ses gens en bataille, il exhorta ceux qui pouvaient avoir ensemble quelque différend à se réconcilier. Ils s'agenouillèrent ensuite au pied des arbres, qui les dérobaient aux regards de l'en-

Ces désastres successifs exaspérèrent les Anglais. Vers l'automne, ils prennent l'offensive et saccagent les établissements situés sur les rivières Penobscot, Passamaquoddy et d'Ipiguit ¹. Beaucoup d'Abénakis, incapables alors de se maintenir seuls dans leur pays et n'étant pas suffisamment secourus par les Français, acceptent l'invitation de s'établir à Bécancour et d'y renforcer la bourgade déjà formée par leurs compatriotes (1704).

Les Anglais, encouragés par ce premier succès, pénètrent dans la rade de Port-Royal, d'où le gouverneur, M. de Brouillan ², les force à sortir, et, après une démonstration très inoffensive à Beaubassin, ils rentrent dans la baie de Casco (1704).

Pendant ce temps, un certain Lagrange, officier d'une audace et d'un sang-froid extraordinaires, part de Québec avec une centaine de Canadiens, se rend à Terre-neuve, pénètre à l'improviste dans le port de Bonavista, coule une petite frégate ennemie, brûle deux flûtes, s'empare d'une frégate de 24 canons et remet à la voile avant que la

nemi pour faire leur prière, puis ils marchèrent à l'attaque du fort. » Cet historien met la prise de Haverhill en 1704. — *Charlevoix*, t. IV, p. 33, Ferland, dans le *Cours d'histoire du Canada*, t. II, p. 367 et 368, B. Sulte, dans l'*Histoire des Canadiens français*, t. V, p. 152, et *Bancroft*, vol. III, p. 214, la placent au milieu de l'année 1708. *Les Gloires nationales*, t. I, p. 293, sont de l'avis de Garneau.

1. *Garneau*, t. II, p. 35.

2. Jacques de Brouillan, né en 1655, devint capitaine au détachement des troupes de la marine entretenues au Canada, puis commanda à Plaisance dans l'île de Terre-neuve, de 1690 à 1700. Nommé gouverneur de Port-Royal le 20 juin 1701, il fut remplacé provisoirement dans ce gouvernement en 1704 par Denys de Bonaventure. Voir, sur l'attaque de Port-Royal : *Charlevoix*, t. III, p. 439 ; — *Maurault*, *Histoire des Abénakis*, p. 321. D'après une lettre de M. de Brouillan au ministre, la flotte anglaise comptait 22 vaisseaux ; les Anglais, pour intimider les habitants de Port-Royal, leur mandèrent qu'ils étaient au nombre de 1.300 hommes et de 200 sauvages.

garnison du fort ait pu prendre les armes et résister ¹.

L'année suivante (1705), Subercase, à la tête de 450 hommes, parmi lesquels 100 Canadiens amenés de Québec par le lieutenant de l'amirauté, J.-C. Couillard de l'Espinay ², s'empare de tous les postes de l'île de Terre-neuve, à l'exception de l'île de la Carbonnière et des forts qui protègent la ville de Saint-Jean; du 15 janvier au printemps, il entre sans coup férir à Rebou, met le feu à Saint-Jean et au bourg de Forillon, enfin réduit en cendres tous les établissements anglais de la côte. Cette campagne en plein hiver sème l'effroi dans les populations, encore plus étonnées qu'épouvantées de tant d'audace ³. Subercase commandait alors à Terre-neuve; au printemps de cette même année, il recevait à titre définitif le gouvernement de Port-Royal, où il devait défendre l'Acadie contre les attaques des Anglais et assister impuissant, le cœur meurtri, à la dernière heure de ce port français ⁴.

Deux ans s'écoulaient depuis l'expédition presque légendaire de Subercase dans l'île de Terre-neuve. Pendant ce temps, les hostilités, qui n'étaient que suspendues, reprennent inopinément, et revêtent, vers le milieu de 1707, un caractère de gravité, qui désormais ira s'accroissant d'année en année. Au mois de mai 1707, le colonel March part de la Nouvelle-Angleterre, et, le 6 juin, il

1. *B. Sulte*, t. V, p. 149.

2. *Ibid.*, t. V, p. 149.

3. *B. Sulte*, t. V, p. 149; — *Garneau*, t. II, p. 35 et sq.; — *Humphrey*, *American Annals*.

4. Daniel Auger de Subercase, arrivé au Canada en 1687, est à Lachine de 1688 à 1689 et à l'île d'Orléans en 1690, est nommé garde-magasin en 1693, major en 1694, aide-major de la Marine en 1695, capitaine et major des troupes en 1697, et enfin commandant à Plaisance, île de Terre-neuve, où il succéda à M. de Brouillan (1702). *Nos gloires nationales* (t. II, p. 351) disent de lui : « C'est, avec le baron de Saint-Castin, une des plus grandes figures de cette époque. »

assiège à l'improviste Port-Royal avec une flotte de 24 vaisseaux, portant deux régiments. Subercase, avec soixante Canadiens commandés par Louis Denys de la Ronde, les sauvages d'Anselme de Saint-Castin ¹ et deux ou trois cents soldats de la garnison, fait face à l'ennemi et le force à se rembarquer, après lui avoir tué plus de quatre-vingts hommes. Vers le 20 août, les Anglais reviennent à la charge avec un plus grand nombre de vaisseaux et trois mille hommes de troupes; une seconde fois ils sont battus par une poignée de Français et se retirent ².

Ils n'étaient pas au bout de leurs revers. Pierre Morpain, corsaire de Saint-Domingue, d'une audace rare, coule en moins d'un mois quatre navires anglais et en prend neuf autres (1708). Au commencement de 1709, il rencontre un navire de guerre, l'attaque et s'en empare, après avoir tué le capitaine et plus de cent hommes. Cette même année, il capture encore trente-cinq bâtiments portant 470 Anglais. Tous ces exploits se passaient de la Nouvelle-Angleterre à Port-Royal. Pierre Morpain était sur mer la terreur de l'ennemi ³.

Les forts de Saint-Jean n'avaient pas été pris par Subercase et servaient d'entrepôt général aux Anglais pour l'île de Terre-Neuve. M. de Saint-Ovide, lieutenant du roi à Plaisance, rassemble, avec l'autorisation de M. de Costebelle, gouverneur de ce poste, environ 170 hommes, Cana-

1. Anselme de Saint-Castin était le fils du fameux baron Vincent de Saint-Castin qui joua un rôle si considérable dans la tribu des Abénakis, épousa une sauvagesse, Marie-Melchide Pédikwamiscou, et partit pour la France en 1701. Son fils épousa (31 octobre 1707) Charlotte Damours. (Voir Rameau, *Une colonie féodale*.)

2. Consulter, sur ces deux attaques de Port-Royal : *Garneau*, t. II, p. 35-37 ; — *Maurault*, pp. 322-326 ; — *Charlevoix*, t. IV, pp. 17-20. — *Ferland*, t. II, p. 362 et sq. ; — Bancroft, Parkman, etc.

3. *B. Sulte*, t. VI, p. 17.

diens et soldats ; et dans la nuit du 1^{er} janvier 1709, il attaque les deux forts principaux, défendus par 80 soldats et 800 miliciens, garnis de 48 pièces de canon. Après une demi-heure de lutte, la garnison, surprise et déconcertée, rend les armes. Restait un troisième fort, moins important, élevé à l'entrée du port, gardé par une compagnie de soldats, muni de canons, de mortiers et de casemates ; il renfermait des vivres pour plusieurs mois. 24 heures suffisent à Saint-Ovide pour s'en emparer ¹.

L'île de la Carbonnière était le seul poste de Terre-Neuve encore au pouvoir des Anglais. M. de Costebelle, « pour en faire la conquête, organise deux détachements, qui se mettent en route, l'un par terre et l'autre par mer, sous les ordres d'un corsaire de Plaisance, nommé Gaspard Bertrand. Ils parvinrent à la baie de la Trinité, dans le voisinage de la Carbonnière, sans avoir été découverts ² ». Dans la baie se trouvait une frégate de 30 pièces de canon et de 130 hommes d'équipage. Bertrand saute le premier sur le pont ennemi ; le capitaine anglais est tué et ses officiers mis hors de combat. Bertrand tombe dans la mêlée, mais un de ses lieutenants prend sa place, se rend maître de la frégate, sort avec elle de la rade et gagne le large. Pendant ce temps, le détachement venu par terre se jetait sur les habitations, les pillait et retournait à Plaisance chargé de butin. Les Anglais n'en conservèrent pas moins ce poste, *protégé par sa situation reculée* ³.

Toutefois ces revers multipliés, s'ils ne jetèrent pas le découragement dans les colonies anglo-américaines, y sou-

1. *Garneau*, t. II, pp. 39 et 40 ; — *Ferland*, t. II, pp. 371 et 372.

2. *Garneau*, t. II, p. 40.

3. *Ibid.*, p. 41.

levèrent une exaspération générale et la résolution bien déterminée d'agir avec l'énergie du désespoir contre la colonie rivale. En 1709, l'assemblée de la Nouvelle-York présenta à la reine Anne une adresse où l'on disait : « Nous ne pouvons songer sans les plus grandes appréhensions, au danger qui menace les sujets de votre Majesté dans ces contrées ; en effet, si les Français, après s'être attaché peu à peu les nombreuses nations indigènes qui les habitent, se jettent sur les colonies de votre Majesté, il sera presque impossible à toutes les forces que la Grande-Bretagne pourra envoyer contre eux, de les vaincre ou de les réduire ¹. » Le colonel Vetch fut chargé d'exposer à Londres le plan dont il semble avoir été l'auteur, et qui devait assurer définitivement la domination effective de l'Angleterre dans toute l'Amérique du Nord ². Ce plan consistait à envahir le Canada, avec des forces considérables, par terre et par mer ; et, pour l'exécution de cette grande entreprise, il importait de profiter de ce moment, où la France, éprouvée et comme anéantie par des revers inouïs, sans ressources, sans crédit, en proie à la famine, demandait la paix à ses adversaires et était incapable de venir au secours de sa colonie transatlantique ³.

1. *Garneau*, t. II, p. 41.

2. Le colonel Vetch avait été envoyé (1705) par le gouverneur du Massachusetts, M. Dudley, à Québec, avec M. Livingston, pour régler l'échange des prisonniers et pour proposer à M. de Vaudreuil un traité de neutralité entre la Nouvelle-Angleterre et la Nouvelle-France..... A la faveur de cette mission, des Anglais s'étaient glissés en Canada pour étudier ses forces et ses moyens de défense..... Vetch lui-même sonda le Saint-Laurent en remontant jusqu'à la capitale. C'est à la suite de ce voyage qu'il prépara et proposa à Londres un plan de conquête du Canada par terre et par mer. (*Garneau*, t. II, p. 42.) Plus tard, il fut nommé gouverneur de Port-Royal, après la prise définitive de cette ville.

3. *Garneau*, *ibid.*; — *Maurault*, p. 332; — *Ferland*, t. II, p. 372; — *Charlevoix*, t. IV, p. 49.

La reine d'Angleterre adopta les propositions de Vetch et l'on travailla immédiatement, à Londres et en Amérique, aux préparatifs de la campagne. D'après l'historien des États-Unis, l'Angleterre devait envoyer une flotte et une armée; le Massachusetts et le Rhode-Island furent chargés de fournir 1.200 hommes pour aider à la prise de Québec, et les provinces centrales reçurent l'ordre d'en recruter 1.500 pour attaquer Montréal; enfin, il était convenu qu'on s'emparerait, en une seule saison, du Canada, de l'Acadie et de Terre-Neuve ¹.

Charlevoix écrit, au livre XIX de son *Histoire générale de la Nouvelle-France* : « L'intention de la reine d'Angleterre était de ne jamais rendre l'Acadie, si une fois elle en était en possession. » Puis il ajoute : « Il s'en fallait bien qu'on fût si attentif en France à la conservation de cette province qu'on l'était en Angleterre aux moyens de la conquérir ². » Le gouverneur de Port-Royal, Subercase, avait sans doute reçu des recrues de France et des secours de Québec, mais peu considérables; et encore les avait-il renvoyés sous prétexte qu'il ne pouvait s'accorder avec leurs officiers, et ceux-ci, de leur côté, se plaignaient de sa manière d'agir à leur égard. Bref, Port-Royal ne comptait pas en 1710 deux cents hommes de garnison ³. C'est alors — vers la fin de septembre — que parut tout à coup dans la rade une flotte d'une cinquantaine de vaisseaux ou transports, partis le 18 de Boston, sous le commandement du général Nicholson, et portant 3.400 hommes de troupes provinciales, sans compter les officiers. Subercase, dont la conduite avait été jusque là, en toute rencontre, énergique, habile, d'une infatigable activité, se défendit cette fois

1. *Bancroft*, vol. III, p. 217. — Cf. *Parkman*, *A Half-Century of Conflict*.

2. *Charlevoix*, t. IV, p. 29.

3. *Garneau*, t. II, p. 45.

assez mollement et capitula le 16 octobre 1710 ¹. La garnison sortit de la ville avec les honneurs de la guerre, et Port-Royal reçut du vainqueur le nom d'*Annapolis*. Désormais le drapeau anglais flottera toujours sur ses murs.

La prise de Port-Royal, prélude de la soumission de la presqu'île acadienne, n'était que le premier objectif de l'Angleterre. Le second, le plus important, celui qu'elle poursuivait depuis un siècle, qu'elle n'avait jamais perdu de vue malgré des années de paix apparente, c'était la conquête de toutes les possessions coloniales de la France, de l'embouchure du Saint-Laurent au Mississipi. Déjà, en 1690, elle avait essayé de s'en emparer, et, dans ce but, les colonies anglo-américaines avaient sollicité l'aide de la Métropole. Mais la métropole, forcée alors de se défendre elle-même, se vit dans l'impossibilité de seconder efficacement ses colonies. Celles-ci n'entrèrent pas moins en campagne. On sait le résultat de cette expédition. Le général Winthrop, qui était venu camper sur les bords du lac

1. Quelques historiens blâment la conduite, assez inexplicable, de M. de Subercase. « Il fut même soupçonné dans le temps de trahison, et, malgré sa justification, il ne put jamais reconquérir la pleine confiance de ses compatriotes. » (*Garneau*, II, p. 45.) — Voir, sur la prise de Port-Royal : *Garneau*, II, p. 44 et sq.; — *Charlevoix*, IV, p. 59 et sq.; — *Ferland*, II, p. 375 et sq.; — *Maurault*, p. 335 et sq.; — *Bancroft*, III, p. 218; — *Parkman*, oper. cit.

La capitulation ne parlait que de Port-Royal; mais, maîtres de la ville, les Anglais prétendirent que toute l'Acadie leur appartenait. Les habitants ne voulurent pas, et avec raison, se soumettre; les Anglais essayèrent de les y obliger par la force. Le colonel Livingston fut envoyé au marquis de Vaudreuil pour revendiquer les prétendus droits de l'Angleterre; le marquis refusa de les reconnaître, et exigea que le traité de capitulation fût suivi à la lettre. Il nomma le jeune de Saint-Castin son lieutenant en Acadie, et lui enjoignit de faire tout son possible pour maintenir les habitants de ce pays sous l'obéissance de la France. Voir, loc. cit., les auteurs indiqués plus haut.

Georges, pour se porter de là sur Montréal, fut obligé de battre en retraite, et Phipps échoua misérablement devant Québec ¹.

Vingt ans plus tard, comme nous l'avons vu plus haut, l'Angleterre envoyait en Amérique des forces considérables. Cellès-ci furent encore augmentées, à la demande de Nicholson qui, après la prise de Port-Royal, se rendit à Londres pour engager le cabinet à conquérir définitivement le Canada et à ne rien épargner dans ce but ². Quelques historiens évaluent à dix ou douze mille hommes — d'autres vont jusqu'à quinze et seize mille ³ — les troupes de terre et de mer, recrutées alors en Europe et en Amérique, et réunies à Boston. Le Canada ne pouvait leur opposer que quatre ou cinq mille combattants, dispersés sur une immense étendue du pays, de l'est à l'ouest, et sans cohésion d'aucune sorte.

Et cependant, malgré cette grande supériorité du nombre, les colonies anglo-américaines étaient peu rassurées sur le résultat de l'entreprise. Pour effectuer la conquête de toutes les possessions françaises du Canada, il importait de s'emparer d'abord de Québec, de Montréal, de Trois-Rivières et des autres postes disséminés sur le Saint-Laurent et sur les rivières qui s'y déversent. L'attaque de ces positions pouvait se faire par trois points principaux : à l'est, par le golfe Saint-Laurent ; au sud-est, par les états actuels de New-Hampshire, de Massachusetts et du Maine ; enfin, au sud-ouest, par le lac Champlain et le pays des Iroquois. L'est était protégé par cette longue barrière d'îles, qui s'appuie d'un côté sur le Labrador et de l'autre sur l'Acadie. Le sud-est, défendu par les Abénakis, tribu valeureuse, au

1. *Les Jésuites et la Nouvelle-France*, l. III, chap. VII.

2. *Garneau*, t. II, p. 48 ; — *Maurault*, p. 338.

3. *Garneau*, p. 50.

cœur français, à l'âme chrétienne, formait comme un rempart humain, de l'océan Atlantique au Saint-Laurent, contre les invasions anglaises ¹. Au sud-ouest, le sort de la colonie française dépendait en bonne partie de la neutralité de la Confédération iroquoise.

Tels étaient les trois grands obstacles que rencontrait l'Angleterre dans la réalisation de ses projets de conquête. Elle les connaissait, elle les redoutait ; aussi travaillait-elle depuis des années à les faire disparaître ou du moins à les amoindrir. Les deux plus importants venaient de la nation abénakise et des Iroquois.

On sait que les Abénakis étaient nos alliés les plus fermes et les plus dévoués. Cet attachement inébranlable, ils le puisaient dans leurs convictions religieuses, et les missionnaires, qui desservaient les trois missions de Nanrantsouak, de Pentagoët et de Medockeck, les entretenaient avec un zèle persévérant dans le double amour de l'Église et de la France ². Les Anglais ne l'ignoraient pas ;

1. Le P. Loyard, jésuite, missionnaire chez les Abénakis, écrivait en 1722 dans un *Mémoire sur l'état présent* de ce pays : « Les trois villages du côté de l'Acadie s'appellent : Nanrantzouak, sur la rivière de Canibekki ; Panaouanské, sur la rivière de Pantagouet, et Medoktek, sur la rivière Saint-Jean..... Ces trois villages ont leur route différente pour aller en peu de jours à Québec, chacun par sa rivière. C'est ce qui rend la situation si importante par rapport au Canada, dont ils sont la plus forte barrière. » (Cette lettre a été imprimée dans le 67^e volume de la belle collection : *The Jesuit relations and Allied Documents*.)

2. Le 25 septembre 1715, l'intendant Begon écrivait au ministre : « Le motif de la religion est le plus puissant pour nous conserver ces sauvages » ; et pour maintenir et développer la foi des Abénakis, il demandait de l'argent pour la construction de leurs chapelles. (*Archives coloniales* : Canada, Corresp. gén., 1715, vol. 35.) — En 1710, tous les Abénakis étaient baptisés, au dire de la *Relation par lettres* que nous avons fait imprimer : « Ils (les Abénakis) sont à pré-

aussi essayèrent-ils, par tous les moyens possibles, de détacher ces sauvages de leurs missionnaires et de se les attacher. Dès 1703, le gouverneur Dudley est chargé de traiter avec leurs chefs de cette grave affaire. Le 20 juin, sur son invitation, les chefs se rendent à Casco, depuis la rivière Merrimack jusqu'à Pentagoët, et s'y réunissent en assemblée générale sous la présidence du gouverneur qui les exhorte vivement à se séparer des Français. La plupart, et les plus influents, refusent ; mais quelques-uns, gagnés par les promesses séduisantes des Anglais ¹, acceptent la paix qui leur est offerte : « Le soleil, disent-ils, n'est pas plus éloigné de la terre que nos pensées le sont de la guerre ². » Cette paix ne dura pas longtemps ; les Abénakis trop confiants comprirent bientôt qu'on les avait trompés et reprirent leur indépendance.

Les belles promesses n'ayant pas réussi, les Anglais tentèrent de détruire cette nation guerrière. L'historien Bancroft raconte qu'ils offrirent, pour chaque chevelure de

sent tous baptisés, paroissent fort attachés à la prière et ont des missionnaires qui desservent les quatre villages dont je vous ay parlé. » Ces villages sont : *Nanrantsouak*, *Panoûamké*, *Pesmonquody*, et *Médockeck*. (*Relation par lettres de l'Amérique septentrionale*. Paris, 1904, pp. 196 et 201.) Au lieu de *Médockeck*, on trouve *Médoctet*, *Médoctek*, etc...

1. Dans le 3^e volume de cette histoire, pp. 450 et sq., nous avons parlé de ces promesses : Castor des sauvages payé cher, marchandises des Anglais données à très bas prix, présents que ferait chaque année l'Angleterre aux Abénakis, liberté de pratiquer la religion catholique, dons en argent pour la construction des églises, etc. Les Anglais s'efforçaient surtout d'attirer à eux ces sauvages par le commerce ; ils « ne négligeaient aucune des occasions qu'ils avaient d'estendre leur commerce en la colonie tant de ce côté là (du pays des Abénakis) que des autres et de s'attirer les sauvages » par ce moyen. (De Ramezai et Bégon au ministre, 25 sept. 1715 ; *Corresp. génér.*, *Canada*, 1715, vol. 35.)

2. *Bancroft*, t. III, p. 211.

ces sauvages, 10, 20 et même 50 L. sterling¹. Le tarif était plus élevé pour un Abénakis au-dessus de douze ans, fait prisonnier.

Les menaces restèrent vaines comme les promesses, et les Anglais songèrent alors à créer quelques établissements sur le territoire de cette nation, même à y contracter des unions. Cē plan de conquête était habile; il échoua, grâce à la vigilance et aux conseils des missionnaires².

En 1710, l'Angleterre renouvela ses instances. Les Abénakis « furent harcelés par Vetch, qui voulait les engager à se déclarer sujets de l'Angleterre. De leur côté, ces sauvages paraissaient un peu refroidis depuis la prise de Port-Royal, et semblaient disposés à cesser les hostilités contre les Anglais. Seule, la religion les retenait attachés aux Français, car ils craignaient, en brisant avec la France, de se voir privés de leurs missionnaires. Aussi, pour les maintenir dans leur fidélité, le gouverneur de Québec fit partir, sur les neiges, deux Français et deux sauvages qui

1. *History of the U. S.*, l. III, p. 214. — « Les historiens anglais en rapportant cette atroce législation, la jugent toute naturelle et trouvent à peine un mot de blâme. » (*Baudoucourt*, p. 225.)

2. Voir, vol. III, pp. 453 et sq., ce que nous avons dit sur les établissements projetés au pays des Abénakis. Quant aux Unions, voici ce qu'on lit dans la lettre déjà citée de MM. de Ramezay et Bégon (23 septembre 1713) : « On rapporte que les Anglais en vue de gagner les sauvages leur ont proposé de s'allier avec eux par des mariages d'Anglais avec des sauvagesses et des sauvages avec des Anglaises; mais de tous les temps les Abénakis ont eu un si grand éloignement des Anglais qu'il n'est jamais arrivé que dans leur village où ils ont souvent un grand nombre de prisonniers de cette nation qu'il se soit fait entr'eux aucun mariage..... Mais, quoiqu'il ne soit pas encore arrivé qu'aucun des sauvages des 3 missions de la rivière Saint-Jean, de Pentagouët, et de Nanrantsouack se soyent alliés avec des Anglais, il y a tout lieu de craindre que les Anglais ne se les attirent par la facilité qu'ils ont de porter en bâtimens des marchandises dans ces villages.... »

portèrent des lettres aux missionnaires de ces quartiers. Il les exhortait à redoubler leur zèle pour maintenir les Français et les sauvages dans leurs bonnes dispositions envers la France. C'était surtout au P. Rasle, Jésuite, et à M. Gaulin, prêtre du séminaire de Québec, que s'adressaient ces lettres ¹ ».

En même temps qu'ils travaillaient à attirer la nation abénaquise dans leur parti, les Anglais s'employaient avec une égale activité à faire sortir les Iroquois de la neutralité pour combattre dans leurs rangs. Là, comme au pays des Abénaquis, la tactique fut la même ; mêmes habiletés et mêmes ruses de la diplomatie la plus souple et la plus hypocrite, à l'exception toutefois des menaces et de la violence, dont l'effet eût été déplorable sur une nation, jalouse de ses droits et toujours prête à les défendre, se croyant l'arbitre des deux puissances européennes et prétendant jouer le rôle de Médiateur.

Dès 1703, le colonel Pitre Schuyler, gouverneur d'Orange, « mit tout en œuvre, dit Charlevoix, pour engager les cantons à rompre avec nous ². Ce gouverneur était l'homme le plus actif du parti de la guerre dans la Nouvelle-York, et l'ennemi le plus acharné des Français ³. Il convoqua les Iroquois à une assemblée générale qu'il se proposait de présider à Onnontagué et où il devait demander, en premier lieu, le renvoi des missionnaires ⁴. M. de

1. *Ferland*, t. II, p. 377. — Et lettre de M. de Vaudreuil à Pontchartrain (Vol. III de cette histoire).

2. T. III, p. 431.

3. *Garneau*, t. II, p. 29.

4. Schuyler « voulait aussi engager les Iroquois à s'opposer aux attaques des Abénaquis contre la Nouvelle-Angleterre et à donner passage sur leurs terres aux nations de l'Ouest, qui voudraient aller traiter dans les colonies anglaises. » (*Ferland*, t. II, p. 351.)

Joncaire et le P. Vaillant de Gueslis, instruits de ses projets, se disposaient à assister à la réunion et à intervenir dans le débat, lorsqu'ils apprirent que l'assemblée était différée. La trahison des Outaouais, qui, en pleine paix, avaient attaqué et tué quelques tsonnontouans sous le fort de Cataracouy, fut la cause de ce retard.

Elle se tint à Orange ¹ en 1704. M. de Vaudreuil, assuré des dispositions favorables des Tsonnontouans et des Onnontagués, « leur fit savoir qu'il serait bien aise de les voir assister à l'assemblée, pour empêcher qu'on n'y prît aucune résolution contraire aux intérêts des Français ² ». Ces deux cantons furent fidèles au rendez-vous, et, de leur côté, M. de Joncaire, le baron de Longueil, tous deux aimés et estimés des Iroquois, et le P. Vaillant de Gueslis se rendirent également à Orange, malgré l'opposition du colonel Schuyler. La présence de ces trois Français n'y fut pas inutile, car le gouverneur d'Albany y développa son programme avec beaucoup d'habileté, et peut-être l'eût-il fait triompher sans l'intervention du missionnaire et de ses deux amis, « qui manœuvrèrent si bien qu'on se sépara sans avoir rien conclu ³ ».

Cet échec ne rebuta pas Schuyler. Au sortir de l'assemblée, « il rencontra quelques Iroquois du Sault Saint-Louis et les engagea à force de présents à le suivre jusqu'à Corlar ⁴. Là, il leur reprocha d'être les seuls auteurs de la guerre ; il leur offrit ensuite des terres, s'ils voulaient s'établir dans son gouvernement, et leur donna un collier pour leur village et deux autres pour ceux de la Montagne et du

1. Appelé aussi *Albany*.

2. *Charlevoix*, t. III, p. 434.

3. *Charlevoix*, t. III, p. 434.

4. Ou Schenectady.

Sault au Récollet, par lesquels il les exhortait à rester au moins tranquilles et à lier commerce réglé avec lui ¹ ». Les sauvages, trompés ou séduits, peut-être aussi par faiblesse ou intérêt, se chargèrent de la commission et les villages acceptèrent les colliers. Heureusement que les chefs et les anciens n'avaient pris aucune part à cette négociation ; elle était exclusivement l'œuvre de quelques jeunes gens, victimes d'une généreuse ardeur et d'une inexpérience irréfléchie. M. de Ramezay, prévenu à temps, *obligea les villages à renvoyer les colliers sans réponse* ² ; ce qui fut exécuté. L'affaire en resta là.

Déjà, l'année précédente, Schuyler avait essayé « d'attirer dans son gouvernement ces mêmes Iroquois chrétiens, domiciliés parmi les Français ³ ». Car si les Iroquois et les Abénakis lui semblaient un appoint indispensable à la conquête du Canada, il était également convaincu que le Canada ne pouvait lutter avantageusement contre la Nouvelle-Angleterre sans le secours des sauvages domiciliés. « Il vint à bout d'en ébranler plusieurs, qui engagèrent les chefs à s'aboucher avec lui. En vain, M. de Ramezay fit tous ses efforts pour rompre ce coup ; il aurait eu le chagrin de les voir partir pour cette conférence, si des Abénakis, lesquels se trouvèrent par hasard à Montréal, ne leur eussent pas fait honte d'une démarche si peu convenable à des chrétiens, et si dangereuse pour eux-mêmes ⁴ ».

De 1704 à 1707, Schuyler continua ses intrigues dans la Confédération, qui alors, à l'apogée de sa gloire, conçut (1705) la singulière idée de se porter médiatrice entre les

1. *Charlevoix*, t. III, p. 434.

2. *Ibid.*, p. 435.

3. *Ibid.*, p. 431.

4. *Ibid.*

belligérants. C'était s'attribuer une importance et se tailler un rôle que la France ne pouvait accepter qu'au détriment de sa dignité. Le ministre de la marine, avisé de cette prétention déplacée, manda à M. de Vaudreuil de ne pas accepter la médiation des Iroquois, et il ajouta : « Ce qui me paraît le plus à propos, c'est de charger les missionnaires de faire entendre à ces sauvages que les Français ne cherchent point à troubler le repos du pays ; bien qu'ils soient en état de pousser la guerre avec vigueur, ils préféreront toujours la tranquillité du Canada à tous les avantages que pourrait leur procurer la supériorité de leurs armes. Si les Cantons, persuadés de cette disposition de notre part, portaient les Anglais à demander la neutralité pour leurs colonies, M. de Vaudreuil pourra les écouter ¹. »

La négociation des Iroquois demeura en projet, mais la lettre du Ministre à M. de Vaudreuil montrait assez à quel point on appréciait l'influence des missionnaires. Ils étaient peu nombreux alors, trois seulement, le P. de Lamberville à Onnontagué et les PP. Vaillant de Gueslis et Garnier à Tsonnontouan. Ce petit groupe d'apôtres *n'en contribuait pas moins, et beaucoup, à garder les cantons dans la neutralité, par leur vigilance et par leurs bonnes manières* ².

Un homme les secondait merveilleusement : c'était M. de Joncaire, diplomate avisé, fort estimé des Iroquois, qui l'avaient demandé au gouverneur de la colonie. Franc, hardi, libéral, parlant parfaitement la langue de ce peuple, il possédait toutes les qualités qui attirent et charment le sauvage ³. Nul, pas même M. de Mari-

1. *Charlevoix*, t. III, pp. 436-437 ; — *Garneau*, t. II, pp. 28-29 ; — *Ferland*, t. II, p. 352.

2. *Charlevoix*, t. IV, p. 32.

3. *Ibid.*, p. 32.

cour¹, ne jouit dans les cantons d'une égale popularité. Cette situation exceptionnelle, faite de droiture, de hardiesse et de générosité, lui donnait toute facilité d'aller d'un canton à l'autre, de causer avec les capitaines, de questionner, de se renseigner; « il avertissait les missionnaires et ne faisait aucune démarche que de concert avec eux² ». Ceux-ci, de leur côté, par suite de leurs fonctions et de leurs rapports continuels avec les néophytes et les capitaines les plus influents de la confédération, découvraient aisément les intrigues des Anglais et les projets des Iroquois contre les Français, les relations commerciales et politiques des uns et des autres avec les peuplades de l'Ouest; ils éclairaient les cinq nations sur les sourdes menées et les intentions hostiles de la Nouvelle-York et de la Nouvelle-Angleterre; enfin, ils tenaient le gouverneur du Canada au courant de tout ce qu'ils voyaient ou apprenaient³. « Sans les Jésuites, disait M. de Vaudreuil, le gouvernement colo-

1. M. de Maricour, quatrième fils de M. de Longueil, né à Villemarie en 1663, se distingua dans plusieurs expéditions à la baie d'Hudson, au siège de Québec (1690) et dans l'expédition organisée par M. de Frontenac contre les Iroquois. Redouté de cette nation à cause de sa valeur, il en était estimé et aimé pour sa probité, sa droiture et son éloquence. Il mourut de fatigues à 41 ans, à Villemarie, le 21 mars 1704. Ce qu'affirme Léon Guérin est peu probable, qu'il fut brûlé dans une maison avec des Français ou Canadiens.

2. *Charlevoix*, t. IV, p. 32.

3. Citons, comme exemple, la lettre du P. d'Heu à M. de Vaudreuil, datée d'Onnontagué, 24 mai 1708, qui débute ainsi : « Quoique M. de Joncaire doive arriver icy dans peu de temps, selon ce qu'il m'a écrit, et qu'il doive vous faire sçavoir, beaucoup mieux que je ne le puis faire, l'état des affaires en ce pays et la disposition des esprits, je ne laisse pas de profiter de l'occasion qui se présente pour m'acquitter le plus exactement qu'il m'est possible des ordres que vous m'avez donnés depuis ma dernière lettre.... » Puis il raconte tout ce qu'il a appris sur les intrigues et les projets des Anglais et les dispositions des sauvages. Cette longue lettre se trouve aux Archives coloniales, *Canada*, Corresp. génér. (1708), vol. 28, fol. 155-160.

nial n'aurait rien su de ce qui se passait dans les cantons ¹. » Et il ajoute, dans le même *Mémoire* : « Les Jésuites connaissent le génie de chaque particulier des Iroquois, ont une grande habitude, acquise de longue main, à agir avec cette nation, qui leur donne volontiers sa confiance... Étant chez eux, ils découvrent toutes les intrigues, soit des Anglais, soit des Iroquois entre eux, soit des Iroquois avec nos alliés, soit des alliés avec les Iroquois, comme ils ont fait souvent. Ils ont tant de fois rompu de méchantes affaires que les Iroquois auraient faites au préjudice des Français, et les rompront encore ou par eux ou par les Iroquois mêmes qui ont autorité et qui sont leurs amis. » Le *Mémoire* se termine par ces lignes : « S'il n'y a point de missionnaires parmy les Iroquois, on ne saura rien de tout ce qui se passera parmy eux ; ils braveront et oseront tout ce que bon leur semblera et pousseront à bout tout ce qu'ils auront concerté contre les Français sans qu'ils en soient informez ². »

Les Anglais n'ignoraient pas la grande influence des missionnaires. Aussi essayèrent-ils plus d'une fois de les éloigner, persuadés qu'après leur départ il leur serait facile de se concilier l'amitié des Iroquois et d'en faire des auxiliaires puissants de leur politique anti-française. Le P. Joseph Germain, supérieur de la Mission du Canada,

1. *Mémoire* du 12 novembre 1712, signé : *Vaudreuil et Bégon*. — On lit dans le *Cours d'histoire du Canada* de Ferland, t. II, p. 428 : « Un prêtre de Saint-Lazare, qui paraît avoir connu le pays et avoir possédé la confiance du ministre, lui adressait une espèce de programme pour le gouvernement spirituel et civil de la colonie..... Et dans ce mémoire, il recommandait, entre autres choses, de maintenir les Jésuites parmi les Iroquois, parce qu'ils étaient seuls capables de les empêcher de s'attacher aux ennemis de la France. »

2. *Mémoire* du 12 novembre 1712.

écrivait, le 8 novembre 1711, au R. P. assistant de France, à Rome : « Un des plus grands obstacles que nous aïons pour la propagation de la foi et la conversion des infidèles, sont les Anglais, surtout à l'égard des Iroquois, auxquels ils tâchent de nous rendre odieux par des calomnies, de les attirer à leur party par des présents et des promesses, leur offrant leurs ministres pour les instruire dans leur hérésie. Souvent ils les ennyvrent pour les animer contre les missionnaires, qui alors sont à tout moment exposés à être assassinés par des ivrognes ¹. »

1. Cette lettre du P. Germain contient des détails fort intéressants sur les événements religieux et politiques d'alors. Nous aurons occasion d'en parler plus d'une fois. Adressée au P. Assistant du R. P. Général, elle était destinée à être traduite en latin et présentée ensuite soit au Souverain Pontife, Clément XI, soit à la Congrégation de la Propagande, comme on le voit par la lettre ci-jointe, qui l'annonce, et qui est écrite au R. P. Tamburini : « Quod optat vestra Paternitas in suis litteris 9 maii ad me datis, ut scilicet ad summum Pontificem aut ad sacram Congregationem de propagandâ fide, scribam, non puto id hoc anno posse fieri ; tum quia unica navis, quæ ex Galliâ hûc pervenit, brevi profectura est, sola illuc reditura, nec satis mihi foret temporis ad scribendas hujusmodi litteras ; tum etiam, quia licet tempus non deesset, mihi tamen deest scientia quo stylo scribendæ sunt et quo titulo inscribendæ. Hæc enim ego penitùs ignoro. Optarem autem ut si quid in longâ epistolâ quam *hodie* de rebus canadensibus ad R. P. *Assistentem* gallico idiomate scripsi, videatur scribendum ad summum Pontificem aut ad sacram congregationem de Propagandâ fide, hoc aliquis è nostris patribus donet linguâ latinâ et subscripto meo nomine offeratur summo Pontifici. »

— Le P. Joseph Germain avait été nommé supérieur de la maison de Québec et de toute la mission du Canada le 10 septembre 1710. Nous avons cité plusieurs lettres de lui dans les notes du vol. III, pp. 558-566. Né en Auvergne le 3 janvier 1633, entré au noviciat à Toulouse après avoir terminé sa philosophie et sa théologie (21 sept. 1656), il fut, à la fin de son noviciat, nommé professeur de grammaire au collège de cette ville, et y professa la 5^e, la 4^e et la 3^e (1658-1662) ; puis il devint professeur d'humanités à Saint-Flour (1662-1663) ; de philosophie à Béziers (1663-1665), à Cahors (1665-1667) et à Toulouse (1667-1671) ; de théologie à Clermont-Ferrand (1671-1676) ;

Toutes les tentatives de Schuyler échouèrent dans les cinq cantons de 1704 à 1707, grâce à la fermeté vigilante et aux manœuvres habiles de Joncaire et des missionnaires. Peut-être aussi que ces cantons, qui avaient goûté les avantages de la neutralité, jugeaient utile de la garder, soit par esprit d'indépendance, soit par politique ¹. Quant aux Jésuites, les Iroquois les avaient eux-mêmes demandés, ils s'étaient engagés à les traiter avec respect et déférence et à ne pas les renvoyer, et sans doute qu'ils craignaient, en subissant la volonté de Schuyler, de mécontenter M. de Vaudreuil par le renvoi des religieux et de rompre une paix si avantageuse à la liberté et aux intérêts de leur nation.

Le gouverneur d'Orange, en dépit de ses échecs précédents, espéra mieux réussir auprès des Iroquois chrétiens, domiciliés dans la colonie. La foi pratique d'un certain nombre de ces néophytes s'était bien affaiblie depuis

nommé ministre un an, puis recteur de la Maison du Noviciat à Toulouse (1676-1685), il est de là envoyé à Pamiers (1685-1687) et part, en 1687, pour Québec, où il exerce les fonctions de professeur de philosophie et de théologie et de Père spirituel, jusqu'au jour où il est nommé supérieur, charge qu'il exerce de 1710 au 1^{er} octobre 1716. Il mourut à Québec dans le courant de janvier (al. février) 1722.

1. *Charlevoix* (t. IV, p. 41) dit : « Pitre Schuyler usait de toutes sortes de moyens pour engager les Iroquois idolâtres à prendre les armes contre nous. » Le P. d'Heu, dans sa lettre du 24 mai 1708, datée d'Onnontagué, à M. de Vaudreuil, signale un de ces moyens : « L'envoyé anglais qui arriva icy sur la fin de février, et qui est à présent à Onneiout, après avoir demeuré icy un mois et demy et quelques semaines à Goyogouen, dit, à son arrivée, dans un conseil qu'il assembla icy, que Kouiter leur donnait avis du dessein qu'avaient les Français de s'établir ce printemps à Niagara et à la Galette, et que comme il veillait toujours à leur conservation, il leur conseillait par ce seul motif de s'y opposer absolument. Il n'eut pas de peine à persuader des esprits qui prennent ombrage pour très peu de chose. »

quelque temps, au point d'inquiéter le missionnaire sur la persévérance de leurs convictions religieuses. La grande cause, et à peu près la cause unique de cet affaiblissement, provenait des boissons enivrantes que les Français de Montréal leur servaient outre mesure, au mépris formel des défenses les plus expresses et réitérées et du Roi et de l'évêque de Québec.

Il y avait dans la dépression morale et religieuse de ces quelques chrétiens un terrain tout préparé aux agissements de Schuyler. Il ouvrit avec eux des négociations secrètes, leur fit des présents considérables et obtint la promesse qu'ils n'iraient plus en guerre contre les Anglais ¹. Cette défection ne pouvait rester si secrète qu'elle ne parvint à la connaissance de M. de Vaudreuil. Le gouverneur s'en montra plus indigné que découragé : « Puisqu'ils aiment tant la paix, dit-il, ils peuvent dorénavant demeurer tranquilles sur leurs nattes, je me passerai fort bien d'eux. » Cette réponse méprisante les piqua d'honneur ; ils témoignèrent leur repentir, et, pour le prouver, ils levèrent dans la suite plusieurs partis de guerre. Seuls, les Iroquois de Saint-Louis et de la Montagne avaient failli ; les Abénakis de Bekancour restèrent inébranlables ².

Après avoir rapporté la défection et le repentir des sauvages de Saint-Louis et de la Montagne, Charlevoix écrit : « Dans le temps où Schuyler voulait arracher les armes des mains des Iroquois chrétiens, il usait de toutes sortes de moyens pour engager les Iroquois idolâtres à les prendre contre nous ³. » Ce colonel était, en effet, d'une activité dévorante. Il avait ses émissaires et dans la confédération

1. Lettre de M. de Vaudreuil au ministre M. de Pontchartrain; 12 novembre 1708.

2. *Charlevoix*, IV, pp. 33, 38 et 39 ; — *Ferland*, II, p. 369.

3. T. IV, p. 41.

et dans la colonie française ; lui-même payait de sa personne, aussi bien dans ses entretiens privés avec les sauvages que dans les assemblées publiques, promettant, encourageant, poussant à la guerre contre les Français. Il ne croyait pas devoir compter sur le succès de ses armes, s'il n'était soutenu par ces peuplades, à plus forte raison s'il était combattu par elles. De là son acharnement à gagner les Iroquois et à conclure avec eux une alliance offensive et défensive ¹. La réalisation de ce projet offrait de graves difficultés, car, outre que les Iroquois s'étaient engagés, à Montréal, à observer la neutralité et à maintenir la paix, ils étaient assez divisés, sans le faire paraître, au sujet des deux puissances européennes, une partie tenant résolument pour les Français, et l'autre pour leurs adversaires. Ils ne semblaient d'accord que sur deux points : empêcher la supériorité d'une colonie sur l'autre et les contrecarrer toutes les deux, afin de se donner de l'importance par cette politique rusée et d'obliger les deux colonies à les ménager ².

En 1708, les Anglais, qui voulaient, disaient-ils, *se hâter et en finir au plus tôt avec la Nouvelle-France*, redoublèrent auprès de ces sauvages d'activité et de roueries diplomatiques. Le P. de Mareuil, missionnaire à Onnontagué, suivait d'un œil vigilant leurs agissements, il observait particulièrement les allées et les venues de Pitre Schuyler et d'Abraham, son frère, les deux agents les plus habiles et les plus insinuants de cette propagande anti-française. On

1. C'est là ce qui ressort de presque tous les historiens français et anglais et des documents de l'époque conservés aux archives publiques.

2. Voir Garneau, Charlevoix, Ferland et Baudoncourt, aux endroits déjà cités.

voit par sa correspondance que rien ne lui échappe : il surveille toutes les démarches de l'ennemi, il note ses paroles, il pénètre les intrigues, il se fait renseigner par des amis sûrs ; puis il instruit de tout, autant que possible, le gouverneur général. Un jour, il le prévient que « les Iroquois sont vivement sollicités de se déclarer contre nous, qu'un sauvage du canton d'Onnontagué, où il jouit d'une grande autorité, est l'auteur de cette intrigue ». M. de Vaudreuil, trop prévenu en faveur du sauvage, ne voulut pas ajouter foi au renseignement du missionnaire ¹ ; il fut bientôt obligé d'ouvrir les yeux.

Abraham Schuyler, après des négociations conduites habilement, conclut, à Onnontagué, avec quatre cantons, un traité d'alliance par lequel la hache de guerre devait être levée de suite ². Les Tsonnontouans refusèrent seuls de le signer. Du reste, était-il bien sincère de la part des Iroquois ? Ne cachait-il pas un piège ?... Le P. de Mareuil, qui « avait à la réunion d'Onnontagué des amis intelligents et dévoués, et savait par eux les dispositions intimes de ces sauvages, ne cacha pas, dès cette époque, que les Anglais ne tireraient pas un grand avantage de cette alliance ³ ». L'avenir — nous le verrons bientôt — lui donna raison.

La guerre fut aussitôt chantée dans les quatre cantons et les chemins ne tardèrent pas à être infestés de partis ennemis. La sécurité, dès 1709, n'existait nulle part. La jeunesse surtout se montrait violente, agressive ; elle n'écoutait ni paroles de paix, ni conseils de sagesse. L'effervescence des esprits était telle que la présence des

1. *Charlevoix*, t. IV, p. 48.

2. *Baudoucourt*, p. 234.

3. *Charlevoix*, t. IV, p. 54.

missionnaires était devenue inutile dans les cantons ; leur vie était à la merci du premier ivrogne venu ou d'un exalté ; ils se sentaient incapables d'aucun bien pour les âmes, d'aucun profit pour la religion. Le P. de Mareuil, qui résidait à Onnontagué, un des cantons signataires du traité, était de tous les missionnaires le plus en péril, les autres Jésuites se trouvant alors à Tsonnontouan, où la population vivait relativement calme, à la surface du moins. Cette situation ne pouvait se prolonger longtemps. Malgré leur désir extrême de ne pas abandonner un pays, arrosé du sang de leurs frères dans l'apostolat, où ils avaient eux-mêmes beaucoup travaillé et beaucoup souffert, où ils s'étaient crus appelés à rendre d'immenses services à l'église et à la colonie française, ils durent cependant se résigner à un sacrifice douloureux. « Les Anglais, dit le P. Germain, avaient tellement renversé l'esprit des Iroquois que les missionnaires furent contraints d'abandonner ce pays et d'aller exercer leur zèle dans d'autres missions ¹. » Les PP. Garnier, d'Heu, Vaillant de Gueslis et de Lamberville se rendirent à Montréal. C'est là que ce dernier devait trouver, peu de temps après son arrivée, la fin de ses tra-

1. Lettre déjà citée du P. Joseph Germain, datée du 11 novembre 1711, au R. P. Assistant de France, à Rome. — Dans une autre lettre au R. P. Tamburini, général de la Compagnie de Jésus, le P. Germain écrit à la fin d'octobre 1710 : « De iroqueorum missionibus, in quibus sex è nostris, 5 scilicet Patres et unus frater, in salutem animarum incumbabant, sed propter imminetia quotidie mortis pericula, ob fœdus inter anglos et iroqueos initum, indè omnes recedere et ad nos confugere coacti sunt. » — Le 25 sept. 1715, M. Bégon écrivait au Ministre : « Les Anglais ne sont parvenus à détacher les Iroquois de nous et à les rendre peu à peu nos ennemis qu'après les avoir engagés à chasser les missionnaires Jésuites qu'ils avaient, ce qu'ils taschent d'inspirer à nos alliez sauvages dans toutes les occasions qui se présentent. » (Arch. col., Corresp. gén.; Canada, 1715, vol. 3.) Quel hommage rendu à l'influence des Jésuites !

vaux et la récompense de son long et fructueux apostolat. Il mourut à Montréal le 18 avril 1710, laissant derrière lui le souvenir d'un vaillant apôtre et d'un parfait religieux ¹.

Le P. de Mareuil, à Onnontagué, centre de toutes les intrigues anglaises, des armements et des agitations populaires, ne voulait pas désertier ce poste d'observation, dans l'espérance d'y pénétrer les desseins de l'ennemi, et par ce moyen de servir les intérêts de son pays. Mais un moment vint où sa présence fut jugée inutile; il reçut de son supérieur l'ordre de partir. Comment rentrer à Montréal? Toutes les issues étaient fermées ou par les Anglais, ou par les Iroquois signataires du traité de 1708. Un Hollandais, parent du colonel Schuyler, — d'autres disent : Abraham Schuyler ² — qui avait eu l'occasion de le voir

1. Voir *Lettres édifiantes*, édit. 1781, t. VI, p. 50; — *Relations inédites de la Nouvelle-France*, Paris, 1861, t. II, p. 104. — Dans *Elogia defunctorum Provinciæ Franciæ* (Arch. Rom.), on dit que les sauvages n'étaient pas plus ingénieux à le crucifier qu'il ne l'était à se préparer lui-même au martyre. Il couchait sur la terre nue et passait des nuits entières à prier à genoux. Les sauvages l'appelaient un *homme divin*. Après sa mort, le Seigneur daigna le glorifier en communiquant une vertu miraculeuse aux objets qui avaient été à son usage. — Charlevoix écrit de lui : « Un des plus saints missionnaires de la Nouvelle-France, consumé de travaux et de pénitences. » Son apostolat au Canada dura 37 ans. — Le P. Germain, supérieur de Québec, écrivait au R. P. Général, le 31 octobre : « Unus ex patribus, qui ab Iroquœis ad nos redierunt, nempe P. Jacobus de Lamberville, obiit nuper in monte regali (d'autres disent au Sault Saint-Louis) plenus dierum et in senectute bonâ post exantlatos in his missionibus labores plurimos cum magno animarum fructu magnâque omnium œdificatione. » Le P. de Lamberville mourut le 18 avril 1710, et non en 1711 ou 1718, comme le prétendent inexactement quelques historiens, entre autres l'auteur du *Répertoire général du clergé canadien*.

2. Dans sa lettre au R. P. Général (31 octobre 1710), le P. Germain dit que les députés anglais venus à Onnontagué, pour la signature du traité, invitèrent le P. de Mareuil à se rendre à Orange, où il serait honorablement traité. Voir, à la page suivante, note 1, le texte latin de la lettre.

de près et de l'apprécier, lui proposa de le conduire à Orange. L'offre était sincère; il l'accepta. Le gouverneur lui fit un excellent accueil et le traita avec beaucoup de distinction ¹. Orange fut pour lui, contrairement à ses espérances, un lieu de captivité, captivité providentielle, car elle lui permit de rendre plus d'un service à la colonie française.

Il arriva à Orange en 1709, et le 16 juin de la même année, il annonça au P. d'Heu le lieu de sa retraite ². Il

1. *Charlevoix*, t. IV, p. 48; — *Ferland*, t. II, p. 373. — On lit dans la lettre du P. Germain, 31 oct. 1710: « Omnes nostri ad nos confugere coacti sunt; excepto P. de Mareuil, qui cum procul non distaret ab anglorum urbibus, ab eorum legatis, qui ad fœdus sancendum cum Iroquœis venerant, honestè fuit invitatus ad hospicium apud eos sumendum, ubi nulli periculo esset expositus; quorum secutus consilium, cum ipsis ad oppidum nomine *Arausium* suâ sponte se contulit, fuitque honorificè receptus et toto anno quo ibi commoratus est liberaliter tractatus. Cum tamen ad nos eum nec reducerent, nec dimitterent, Dominus de Vaudreuil, in totâ novâ Franciâ prorex, societatis nostræ amicissimus, duos non parvæ autoritatis legatos Arausium misit cum anglis duobus captivis inter multos quos hic habemus præcipuis, et qui ab Arausicanis maximè exoptabantur, ut, illis duobus concessis, patrem Mareuil tulò reducerent ad nos; qui reverà salvus et incolumis rediit, et jam in missione S^{ti} Francisci quadraginta leucis hinc distante versatur. »

2. Voici le texte de la lettre: « Mon R. Père, comme je vois la guerre assurée avec les Iroquois et les Anglais, M. Pitre Schuyler ayant fait jeter un collier pour nous afin qu'on ne nous fit pas de mal et même ayant donné ordre de nous emmener à Orange, si nous le voulions, j'ai pris ce dernier party. Le frère du gouverneur eût fort souhaité que vous eussiez esté à portée de venir avec nous. Le frère de M. de Joncaire vous proposera de venir à Orange avec luy, et même on m'a promis, s'il le faut, d'envoyer vous quérir par l'interprete. Adieu, mon cher Père, tâchez de nous suivre. De Mareuil. » (Arch. colon., *Canada*, Corresp. gén., 1709.)

Cette lettre était adressée à Tsonnoutouan, où le P. de Mareuil croyait que le P. d'Heu se trouvait encore et dans l'impossibilité de rentrer en Canada. Mais celui-ci avait déjà quitté sa mission quand la lettre du P. de Mareuil y arriva.

ne devait rentrer à Saint-François-Xavier-du-Sault que l'année suivante, à la demande de M. de Vaudreuil, qui, pour obtenir sa liberté, envoya en échange deux Anglais de marque, captifs à Québec, et, parmi eux, le neveu du gouverneur d'Orange. Cette année de captivité fut utilement employée. A Orange, où il séjourna habituellement, et à Manhate (New-York), où il passa quelque temps, il fut témoin des préparatifs considérables faits en vue de l'invasion du Canada. Esprit observateur et judicieux, il examinait, il écoutait, il questionnait, il se rendait compte de tout. Assuré que l'attaque de la Nouvelle-France commencerait par Chambly, il prévint M. de Vaudreuil et lui apprit en même temps ce qu'il savait des forces militaires, des projets et des dispositions de l'armée anglaise ¹.

L'expédition eut lieu, en effet, au printemps de 1710. Le général Nicholson, à la tête d'une armée de 4.000 hommes, qui comptait beaucoup d'Iroquois et de Mohicans, partit de New-York et prit ses positions près du lac Champlain. De là, il devait marcher sur Chambly, puis contre Montréal. Mais le gouverneur de Québec, prévenu à temps, avait pris toutes ses dispositions. Il donna à M. de Ramezay 1.500 hommes et lui enjoignit de se porter au-devant de l'ennemi. . . . Qu'arriva-t-il alors ²? Les troupes, commandées par M. de Ramezay, n'eurent pas à lutter contre les forces très supérieures de Nicholson, car celles-ci abandonnèrent subitement les forts construits sur les bords et aux environs du lac Champlain et retournèrent à la Nouvelle-

1. *Ferland*, t. II, p. 373; — *Charlevoix*, t. IV, p. 48.

2. Les historiens racontent longuement ce qui se passa, dans cette campagne, soit du côté des Anglais, soit du côté des Français. Nous n'avons pas à entrer dans ces détails, qui sont en dehors du but que nous nous proposons.

York. Grande fut la surprise de ce départ précipité, au camp des Anglais; elle fut plus grande encore dans celui des Français. On en chercha l'explication, sans cependant la trouver. Ce n'est que plus tard qu'elle fut donnée par le P. de Mareuil, à son retour à Québec. Les Iroquois, qui s'entendaient depuis des années pour empêcher que ni les Français, ni les Anglais n'eussent la supériorité dans la lutte entre les deux nations, trahirent les Anglais. Ils jetèrent une masse de peaux de bêtes dans la rivière du *Chicot*, où les soldats venaient se désaltérer. Les eaux se corrompirent, la mortalité se mit dans l'armée, et en peu de temps il périt un millier d'hommes. Effrayés et ne soupçonnant pas la cause de cette mortalité, les Anglais levèrent le camp ¹. C'est ainsi que se vérifiait, une première fois — ce ne sera pas la dernière — cette parole du P. de Mareuil, rapportée plus haut : *les Anglais ne retireront pas un grand avantage de leur alliance avec les Iroquois* ².

Cet insuccès ne découragea pas les Anglais. Nicholson

1. *Charlevoix*, t. IV, p. 55; — *Ferland*, t. II, p. 375; — *Maurault*, p. 334. — *Garneau* (p. 44) prétend que l'empoisonnement de l'armée de Nicholson *paraît* sans fondement, car aucun historien anglais n'en parle (est-ce une preuve?) — « Il est *probable*, ajoute-t-il, que l'astuce iroquoise donna naissance à ce rapport dans un but politique. » N'est-il pas plus sage d'adopter la version de Charlevoix, qui la tenait directement du P. de Mareuil, avec lequel il vécut près de 30 ans au collège Louis-le-Grand, à Paris, et dont il apprit beaucoup de particularités et sur les Iroquois et sur les Anglais? *Ferland* et *Maurault* adoptent, et avec raison, la version de l'historien de la Nouvelle-France, si bien documenté et si bien renseigné sur l'histoire du Canada.

2. Voir plus haut, p. 38. — *Ferland*, t. II, p. 384, dit : « Presque toutes les fois que la nation iroquoise et les Anglais s'étaient réunis contre les Français, ils n'avaient pu demeurer longtemps ensemble : la hauteur des uns et l'esprit d'indépendance des autres avaient toujours amené quelque conflit, et les avaient forcés de se séparer sans rien faire. »

se rendit à Londres pour presser l'envoi des troupes de terre et de mer nécessaires à la conquête du Canada. Le colonel Vetch et Schuyler avaient fait précédemment la même démarche ¹. L'entreprise était considérable ; les préparatifs — on l'a vu — furent proportionnés à la grandeur du projet. Bientôt les secours arrivèrent nombreux, puissants. La flotte mouilla dans le port de Boston, et l'armée que devait commander le général Nicholson dans l'attaque du côté de Montréal, se concentra, partie à New-York, partie à Orange. L'arrivée des secours d'Angleterre fut saluée, dans toutes les colonies anglaises, avec des transports d'ivresse. Saint-John, vicomte de Bolingbroke, alors ministre, écrivit au comte d'Orrery, à la nouvelle du débarquement de la flotte à Boston : « Vous pouvez être assuré que nous sommes maîtres à l'heure qu'il est de toute l'Amérique septentrionale ². »

Tandis que les colonies anglo-américaines s'efforçaient d'attirer à elles les Abénakis et les Iroquois, et se préparaient à envahir la Nouvelle-France, par terre et par mer, avec des *troupes quatre fois plus nombreuses que celles du Canada* ³, M. de Vaudreuil, actif, vigilant, bien renseigné, prenait ses précautions et s'appêtait à faire face à l'ennemi ⁴. Ses ressources étaient faibles et la France ne se montrait pas disposée à l'aider efficacement. Afin de pré-

1. Voir plus haut, pp. 21 et 24.

2. *Garneau*, t. II, p. 49.

3. *Ibid.*, p. 43.

4. « Un des premiers soins du successeur de M. Callières, dit Ferland, fut de se mettre à l'abri des attaques dont le menaçaient ses voisins de la Nouvelle-York et de la Nouvelle-Angleterre. » (T. II, p. 347.)

venir les attaques des Iroquois, il concentre des troupes à Lachine. M. de Catalogne construit un fort à Becancour, il fortifie Trois-Rivières et entoure Chambly d'une enceinte de douze pieds de hauteur. M. de Callières avait songé à achever les fortifications de Québec¹; plus tard, l'ingénieur Levasseur bâtit un nouveau mur en dehors de l'enceinte, sous la direction du marquis de Crisassy, commandant de la place². Enfin, malgré les embarras financiers de la France, M. de Vaudreuil obtenait du Ministre la continuation des *fonds ordinaires* alloués à la colonie, depuis quelques années, à la demande de M. de Callières³. En même temps, il chargeait Le Gardeur de Saint-Pierre et

1. *Charlevoix*, t. III, p. 425.

2. D'après la *Relation par lettres de l'Amérique septentrionale*, « La rade de Québec était, en 1709, d'une bonne tenue et se trouvait deffendüe par une platte forme de pierre où il y avait plusieurs pièces de canon de 24 livres de balles en batterie. . . . » A la haute ville, « on voit sur le haut du rocher le château Saint-Louis, qui sert de logement au gouverneur, à côté duquel il y a deux batteries garnies chacune de plusieurs canons qui battent toutes deux sur la rade. . . . La haute ville est entourée de pieux, terrassée avec des cavaliers d'espace en espace garnis de canons; mais depuis quelques années on a commencé une enceinte de pierre en descendant sur le bord de la petite rivière Saint-Charles » (pp. 31, 32 et 33). — Le P. de Charlevoix qui avait habité Québec de 1705 à 1709 et qui y revint en 1720, parle de *visu* de ses fortifications, t. V, pp. 109, 114 et 115.

3. Dans une lettre collective au ministre, de MM. de Callières et de Champigny, Québec, 5 octobre 1701, on lit : « Les fonds nous sont plus nécessaires que jamais, tant à cause de l'incertitude où nous sommes si nous avons la guerre avec les Anglais, que de la nécessité où nous nous trouvons de conserver nos sauvages alliez, d'attirer les Iroquois à nous ou du moins de les rendre neutres en cas de guerre avec les Anglais; ce qui ne se peut faire qu'en leur faisant des présents considérables, et en nous tenant en bonne posture pour leur faire connaître que nous sommes en état de la recommencer plus fortement que par le passé, s'il était nécessaire. » (Arch. colon., *Canada*, Corresp. génér., 1701.)

Tonti de parcourir les pays de l'Ouest et de lui amener le plus de sauvages qu'ils pourraient.

Ces sauvages, au nombre de 4 à 500, descendirent à Montréal, où les attendaient ceux du Sault Saint-Louis, de la Montagne et du Sault au Récollet. Il y avait en tout de *sept à huit cents guerriers* ¹. C'était dans les premiers jours d'août 1711. Le Gouverneur général leur servit un grand festin et leur dit ce qu'il attendait de leur dévouement à la France. Les sauvages de l'Ouest étaient infidèles, à l'exception des Hurons. Aussi hésitèrent-ils à lever la hache de guerre, *car ils étaient presque tous en commerce avec les Anglais, et ils trouvaient mieux leur compte avec eux qu'avec nous* ²; et sans doute qu'ils auraient refusé de se battre dans nos rangs, si les Hurons chrétiens du détroit n'avaient *pris la hache et ne les avaient tirés de l'indétermination* ³. L'influence des Jésuites ne fut jamais aussi évidente que dans cette circonstance, dit Bancroft; par leur ascendant sur les indigènes, une alliance qui s'étendit jusqu'aux Chippeways, assura la défense de Montréal ⁴. Les Iroquois domiciliés au Sault Saint-Louis, les Nipissings et Algonquins de l'île Montréal *répondirent à l'appel de M. de Vaudreuil avec de grands enthousiasmes* ⁵.

De Montréal, le Gouverneur se rendit à Québec, suivi de près par les Abénakis de Bécancour et de Saint-François, qui désiraient vivement combattre à côté des Français. D'autres Abénakis, voisins de la Nouvelle-Angleterre,

1. *Charlevoix*, t. IV, p. 76; — *Garneau*, t. II, p. 50.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*, p. 71; — *Bancroft*, t. III, p. 222.

4. *Bancroft*, *History of U. S.*, t. III, p. 222.

5. *Charlevoix*, t. IV, p. 76. Voir les lettres de M. de Vaudreuil à M. de Pontchartrain, ministre.

vinrent s'unirent à eux, amenés par leur missionnaire, le P. de Lachasse ¹.

L'attachement à la France des sauvages convertis, leur zèle à défendre la colonie firent alors une telle impression sur les esprits même les plus prévenus, que l'intendant, M. Baudot père, affirma plus tard, en France, « qu'il n'avait jamais mieux compris qu'en cette occasion, de quelle importance il était dans une colonie d'avoir auprès des naturels du pays des personnes capables de gagner leur estime et leur affection, ce qui ne se peut bien faire, si on ne les attache par le lien de la religion ² ».

Le P. Germain, dans sa lettre à l'Assistant de France à Rome, décrit ainsi les forces françaises, en 1711 : « M. de Vaudreuil assembla à Québec plus de *douze cents* sauvages de différentes nations, Outaouats, Hurons, Abnaquis, Algonquins, auxquels il avait fait préparer des cabanes aux environs ³. » En outre, « tous les habitants, demeurant en dehors de la ville et capables de porter les armes, devaient se rendre à Québec où il y avait une très grande provision de vivres et munitions de guerre, tout le monde étant bien persuadé qu'en sauvant Québec on sauverait

1. *Charlevoix*, pp. 76 et 77. — T. III, p. 221, Bancroft écrit : « En arrivant à Québec, Vaudreuil trouva les Abénakis qui venaient lui prêter secours. Des mesures avaient été prises avec une vigoureuse ardeur pour la résistance ; les fortifications avaient été renforcées ; Beaufort avait reçu une garnison. »

2. *Ibid.*, p. 77 ; — *Ferland*, t. II, p. 379.

3. M. de Vaudreuil, dit encore le P. Germain, avait si bien disposé tous les habitants qui demeurent avec leurs familles hors des villes, à la campagne, qu'ils avaient fait des parcs bien avant dans les bois, en des endroits où les ennemis n'auraient pu ni osé approcher, pour y mettre les femmes, les enfants, les bestiaux, les meubles et les marchandises avec de bonnes gardes, ne laissant rien dans leurs maisons, qui aurait pu servir aux ennemis. »

toute la colonie, et en le perdant, on la perdrait toute. On avait laissé du côté de Montréal plus de *douze cents* bons hommes, tant Français que sauvages, sous la conduite d'un très vaillant capitaine, nommé M. de Longueil, d'une des plus considérables familles du Canada, pour s'opposer à l'armée des ennemis, qui venaient d'en haut, leur dresser des embûches et les harceler partout où ils passeraient ¹. »

Avant de quitter Montréal pour descendre à Québec, M. de Vaudreuil avait encore « travaillé de concert avec les missionnaires du Sault Saint-Louis, du Sault au Récollet et des Algonquins domiciliés, à rompre les intrigues secrètes que les deux frères Pitre et Abraham Schuyler, l'un gouverneur, et l'autre major d'Orange, avaient recommencées avec les sauvages ; et il y réussit si bien que les uns et les autres lui donnèrent des otages, pour répondre de leur fidélité ² ».

Les prêtres et les missionnaires, unis dans un même sentiment de foi et de patriotisme, eurent garde de ne pas oublier ce que leur commandait le devoir dans les circonstances critiques où l'avenir de la colonie était en jeu. Partout, en particulier et en public, ils prêchèrent la guerre sainte. Leur parole enflamma les cœurs, doubla les courages. « Tous les habitants du Canada, universellement d'en haut et d'en bas, sans nulle exception, étaient tous persuadés, dit le P. Germain, qu'il ne s'agissait pas seulement de leurs biens temporels, de leurs femmes, de leurs enfants et de leur vie, mais surtout de la religion catholique, apostolique et romaine, qui allait être entièrement détruite dans cette colonie, si les Anglais s'en rendaient maîtres, que dans toutes les églises on ne verrait que

1. Même lettre du P. Germain.

2. *Charlevoix*, t. IV, p. 76.

sacrilèges et profanations, autels renversés, images brisées, prêtres et laïques maltraités, assassinés ou envoyés esclaves en des pays étrangers et hérétiques, et partout une extrême désolation. Tous les habitants de Canada, dans cette persuasion que c'était la cause de Dieu, que ce serait pour Dieu qu'ils combattraient, et qu'aussi Dieu combattrait pour eux, étaient si résolus et si déterminés à combattre et à vaincre, qu'ils eussent répandu jusqu'à la dernière goutte de leur sang plutôt que de se rendre ou d'entrer dans aucune composition avec les perfides ennemis de Dieu et de l'Église, et que, si Dieu permettait qu'ils mourussent dans le combat, ils regarderaient cette mort comme un glorieux martyre ¹. »

Aux heures de grand danger, la foi s'échauffe et grandit aux cœurs des croyants, elle se réveille souvent et se manifeste même chez les indifférents. Dans toutes les églises de la colonie, l'affluence fut considérable en août et septembre. « Nous faisons tous les jours des prières publiques, écrit encore le P. Germain, dans toutes les églises, surtout à la Sainte Vierge et aux saints Anges, pour obtenir le secours du ciel ². »

Les préparatifs sont terminés ; les deux colonies sont prêtes à en venir aux mains. Les Français attendent l'ennemi de pied ferme, pleins de courage et de confiance,

1. Même lettre du P. Germain. — *Bancroft*, p. 222 : « Le peuple était résolu et confiant ; même les femmes étaient prêtes à travailler pour la défense commune. »

2. On lit dans la lettre du P. Germain : « Pendant que le gouverneur, les officiers, les soldats, les habitants français et les sauvages disposaient toutes choses pour bien recevoir l'ennemi, les communautés ecclésiastiques et religieuses faisaient des prières publiques dans leurs églises, des pénitences et mortifications particulières et secrètes pour attirer le secours du ciel. »

malgré l'infériorité du nombre des combattants, *cinq mille environ* ¹, y compris les sauvages, partagés en deux groupes principaux, l'un à Montréal, l'autre à Québec. Les Anglais, trois fois plus nombreux, s'avancent, formant eux aussi deux armées distinctes. L'armée de terre, commandée par le général Nicholson et forte de 4.000 soldats et de 600 Iroquois ², se rend au lac Saint-Sacrement, où il doit attendre,

1. *Garneau*, t. II. p. 50, *note*, détaille les forces du Canada en 1709 :

Gouvernement de Montréal,	1.200 hommes de 15 à 70 ans.	
— de Trois-Rivières,	400	—
— de Québec,	2.200	—
Troupes,	350	—
Matelots,	200	—
Sauvages,	500	—
Total.	<u>4.850</u>	—

Documents de Paris.

Ces mêmes chiffres sont fournis par M. Benjamin-Sulte, t. VI, p. 49.

2. *Garneau*, t. II, p. 49. — Le P. Germain porte cette armée à 3.000 hommes seulement : « Une autre armée venait d'en haut par terre, composée de 3.000 hommes, partie Anglais, partie Iroquois ou autres sauvages » (Même lettre). — *Bancroft*, t. III, p. 221 (History of U. S.), écrit : « Une armée, composée d'hommes du Connecticut, de New-Jersey, de New-York, d'émigrants du Palatinat et d'environ 600 Iroquois, se réunissait à Albany et se préparait à se jeter sur Montréal. A l'ouest, dans le Wisconsin, les Anglais, par l'entremise des Iroquois, avaient gagné l'alliance des Foxes, toujours désireux de chasser les Français du Michigan. » — Au sujet de ces *émigrants* du Palatinat, *Ferland* (note 1, p. 380, t. II) dit : « Le colonel Robert Hunter, nommé gouverneur de la Nouvelle-York, avait conduit dans cette colonie 2.700 Allemands qui avaient été forcés de laisser le Palatinat et s'étaient réfugiés en Angleterre. Quelques-uns demeurèrent à New-York, d'autres passèrent dans la Pensylvanie, le reste s'établit dans le pays des Iroquois, sur les bords de la rivière Mohawk. On les connut dans la suite sous le nom de Palatins. » Au même endroit, *Ferland* porte l'armée de Nicholson à *plus de quatre mille* hommes, parmi lesquels il compte *mille palatins* et environ *huit cents* Iroquois.

avant de marcher sur Montréal, l'arrivée de la flotte anglaise devant Québec. Cette flotte, qui comprenait, au dire de Bancroft, quinze vaisseaux de guerre et quarante transports, était restée à Boston du 25 juin au 31 juillet, embarquant provisions et forces coloniales ¹. Le 31 juillet elle quitta Boston, sous le commandement d'Hovenden Walker; le 18 août, elle mouilla dans la baie de Gaspée et, quelques jours plus tard, elle pénétrait dans l'embouchure du Saint-Laurent. Avec un bataillon de soldats de marine, elle portait sept régiments de vétérans tirés de l'armée de Marlborough et un bataillon de fusiliers, commandés par le général Hill, second frère de Madame Marsham, qui avait remplacé auprès de la reine la duchesse de Marlborough ².

1. *Bancroft*, t. III, p. 221.

2. *Bancroft*, *loc. cit.* — Garneau, qui semble avoir suivi Bancroft, s'en éloigne sur certains points. D'après lui, la flotte était composée de 88 vaisseaux et transports (p. 49); en outre, « deux régiments de troupes provinciales se joignirent aux réguliers du général Hill, et portèrent son armée à 6.500 fantassins, munis d'un train d'artillerie et de toutes sortes de machines de guerre. » (*Ibid.*) — Dussieux (*le Canada*, p. 80) parle de 84 bâtiments. Le P. Germain, dans sa lettre déjà citée, entre dans plus de détails : « Il est venu cette année d'Europe, c'est-à-dire d'Angleterre et d'Écosse, une flotte qui avait 12 vaisseaux de ligne et grand nombre d'autres bâtiments bien chargés de toute sorte de munitions et de troupes bien aguerries. S'étant jointe dans le mois de juillet à une autre flotte de Boston, elle faisait une armée navale d'environ 80 vaisseaux, sans compter les galiotes à bombes, les brigantins et les chaloupes destinées pour le débarquement, qui devait être, dit-on, de douze mille hommes, sans compter l'équipage qui devait garder les navires et faire jouer les bombes et les canons. » — Bancroft donne, en ce même endroit, quelques détails curieux sur le général Hill. Il avait été, dit-il, pensionné par la Reine et nommé général de brigade. Ses camarades de bouteille l'appelaient l'intègre Jack Hill. La duchesse de Marlborough l'avait par charité mis à l'école quand il était encore un grand garçon en guenilles; et le duc, en lui refusant le grade de colonel, l'avait justement traité de bon à rien. (*Bancroft*, t. III, p. 221.)

A Québec, le courage et la confiance restaient à la hauteur des circonstances, quelque critiques qu'elles fussent : *on vivait même dans l'impatience de voir arriver les ennemis pour en avoir plus tôt fini*¹. Vers la fin d'août, dit Bancroft, on rapporta que des paysans avaient découvert 80 ou 96 navires ayant pavillon anglais ; mais septembre vint, et des hauteurs du cap Diamant aucun œil ne put apercevoir une seule voile de l'ennemi attendu². Et l'impatience se prolongea, de la fin d'août vers la fin de septembre, pénible, énervante..... Après le 20 septembre, « nous apprîmes par nos découvreurs les approches de l'ennemi, écrit le P. Germain. A cette nouvelle, on emporta toutes les marchandises et tous les meubles de la basse ville, qui était plus exposée, à la haute ville, qui est d'un plus difficile accès. On n'y laissa que des maisons vides et trois fortes batteries d'une trentaine de canons, capables de bien battre les vaisseaux ennemis qui voudraient s'approcher de la ville³. »

Le 28 septembre, un éclair d'espérance de voir bientôt apparaître les Anglais, illumina tous les cœurs d'une joie rayonnante. Car, ce jour-là, raconte notre chroniqueur, « il s'éleva un grand vent nord-est, vent favorable aux navires qui sont dans le fleuve Saint-Laurent pour venir à Québec ; ce qui fit croire à tout le monde que la flotte anglaise, dans deux ou trois jours, paraîtrait dans notre rade. Nous étions tous dans cette attente⁴ ». Cette attente n'excluait pas de grands soucis. Elle ne dura pas longtemps. « Le 2 octobre, deux hommes, nommés Dutiné et

1. *Ferland*, t. II, p. 382. — *Bancroft*, p. 222 : « Les hommes épiaient avec impatience l'approche de la flotte. »

2. *Bancroft*, p. 222.

3. Même lettre.

4. *Ibid.*

Plassan, qui venaient de France, parurent tout d'un coup à cheval, en plein jour, à Québec. Ils furent d'abord entourés d'une foule de peuple pour savoir comment ils étaient venus et quelles nouvelles ils apportaient de France. Ils dirent qu'ils étaient venus dans un vaisseau du Roi, nommé *le Héros*, qu'ils en étaient descendus à 12 lieues d'ici, et qu'ils l'avaient laissé là, attendant le vent; qu'ils avaient passé heureusement toute la traversée sans aucun mauvais accident et sans avoir vu aucun vaisseau ennemi, ni dans le golfe, ni dans tout le fleuve ¹. »

Ce récit étonna grandement les auditeurs, cela se conçoit. « Nous ne sçavons, dit le P. Germain, si c'était un songe ou une vérité, si fort la chose était surprenante. » Elle n'en « causa pas moins subitement et universellement une si grande joie, que tout le monde en tressaillait ² ». Et même, « personne ne douta qu'il n'y eût un miracle, et que ce ne fût une preuve convaincante d'une protection particulière de Dieu sur cette église naissante ³ ».

La population de Québec ne tarda pas à être confirmée dans ces sentiments; car « *le Héros* arriva quelques jours après, et nous apprîmes par d'autres découvreurs, ajoute le P. Germain, que toute la flotte, environ à 60 ou 70 lieues d'ici vers les terres des sauvages papinachois, avait été tout d'un coup accueillie et agitée d'une si terrible tempête que 7 ou 8 des plus grands vaisseaux y avaient été brisés contre les rochers; et surtout *l'Amiral* s'étant ouvert à la quille et demeurant échoué et plein d'eau, tous ceux qui étaient dedans avaient été noyés avec le chef et les principales troupes de cette armée navale; de sorte qu'après que la tempête eût cessé et que les bâti-

1. Même lettre.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

ments qui restaient du naufrage se furent retirés le mieux et le plus tôt qu'ils purent pour s'en retourner chez eux, les habitants de ces terres, Français et sauvages, s'étant approchés pour voir tout ce débris, ils virent grand nombre de corps morts sur le rivage, et plusieurs dans *l'Amiral* plein d'eau; quelques-uns paraissaient entièrement, quelques autres ne montraient que la moitié du corps, les uns seulement les bras, les autres seulement les jambes. Comme ces vaisseaux, qui sont tous des vaisseaux de ligne, ne se sont pas tous perdus au même endroit, mais à quelque peu de distance les uns des autres sur une même côte, la terre sur le rivage était couverte de corps morts en divers endroits. Ceux qui les ont vus, et qui sont venus promptement les premiers pour nous apporter cette nouvelle, font état qu'il y a plus de 3.000 morts ¹. »

La nouvelle de ce désastre arriva à Québec, le 15 octobre, dernier jour, à la cathédrale, de la Neuvaine de Notre-Dame-de-Pitié, à laquelle on s'était rendu fort assidûment ²; mais il avait eu lieu, plusieurs semaines auparavant, sur la fin du mois d'août. Bancroft le raconte en ces termes : « Pendant qu'on remontait le fleuve Saint-Laurent, un soir,

1. Sur un ou deux points, le récit des découvreurs n'est pas exact. Ainsi, le vaisseau amiral ne périt pas dans ce terrible naufrage; il fut détruit plus tard, comme on le verra plus bas. Le chef ne fut pas noyé. Quant au nombre des morts, Charlevoix le porte à *près de trois mille* (t. IV, p. 82); Maurault (p. 340) adopte ce chiffre; Mère Juchereau de Saint-Ignace semble croire que *trois mille environ* ou furent noyés ou se perdirent dans la nuit du 2 au 3 septembre; Garneau s'en tient au chiffre de Walker et de Bancroft.

2. *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, par la Mère Juchereau de Saint-Ignace. La Mère Juchereau de La Ferté, née en 1650, novice en 1674, devint supérieure de l'Hôtel-Dieu et mourut le 14 janvier 1723.

le 22 août ¹, un épais brouillard se leva avec un gros vent d'est... Les vaisseaux furent entraînés vers la rive nord.... L'amiral Walker allait se coucher... Sur le gaillard d'arrière veillait un homme de bon sens, Goddard, capitaine au service de terre. Il se précipite en toute hâte dans la cabine de l'amiral et le supplie de monter sur le pont. Celui-ci se rit de la peur de l'officier et refuse. Goddard revient à la charge : « Pour l'amour du Seigneur, dit-il, montez sur le pont ou nous serons tous perdus ; je vois des brisants de tous les côtés. » — « Mettant ma robe de chambre et mes pantouffles, écrit Walker, je monte sur le pont et reconnais que ce que m'avait dit Goddard était vrai.... » La flotte était près de la côte Nord, au milieu des rochers ; sa direction est immédiatement changée. Avec le jour, on vit que huit vaisseaux avaient fait naufrage et que 884 hommes s'étaient noyés. Le conseil de guerre fut unanimement d'avis que la marche en avant sur Québec était devenue impossible. Walker rebroussa chemin et rentra à Boston ².

1. *Bancroft*, t. III, p. 223. — La Mère Juchereau de Saint-Ignace écrit, à tort, croyons-nous, dans l'*Histoire de l'Hôtel-Dieu* : « Environ trois mille se perdirent dans la nuit du 2 au 3 septembre ». Baudoucourt (p. 238) adopte cette date du 2 au 3 septembre.

2. *Bancroft*, *ibid.* Les archives de la Compagnie fournissent des renseignements précieux sur ce désastre. Le P. Raffeix au Général Tamburini, 6 novembre 1711 : « Perieramus procul dubio, et de fide catholicâ deque nostris missionibus jam actum erat, nostri ni miseratus fuisset misericors et miserator Dominus. Imminebat istis sinibus classis anglica nonaginta navium, iras et incendia minabatur, cum equum et ascensorem dejecit in mare is, cui venti obediunt et mare. In syrtes et saxa compulsæ sunt naves à majoribus septem et ad duo aut tria hostium millia ad ripam fluminis conspiciuntur etiam nunc cadavera ». — Le P. V. Bigot au même, 6 novembre 1711 : « Cum angli propè jam urbi imminerent nostramque meditarentur perniciem, octo validissimæ eorum naves, quo casu nescitur, perièrent in nostro flumine, quarum ruina, permixtis ad duo mille naufragis,

Tel est, en résumé, le récit du protestant Bancroft. Garneau le suit pas à pas et ajoute quelques détails, particulièrement ceux-ci : après avoir débarqué les Américains à Boston, « la flotte cingla vers Portsmouth, où le vaisseau amiral, *l'Edgar*, de 70 canons, sauta avec 400 hommes... Dans le même temps, *le Feversham*, de 36 canons, et trois transports qui avaient suivi la flotte, se perdaient dans le golfe Saint-Laurent ¹ ».

Aussitôt qu'il apprit à Québec le désastre de la flotte anglaise et la retraite de Walker, M. de Vaudreuil « envoya des barques et des troupes pour ramasser les canons et les autres choses qui restaient du naufrage... On vit à terre des objets qui étaient dans les navires et qui avaient été jetés hors de l'eau par la tempête, de grands et de petits coffres, des cassettes, des tonneaux de vin et d'eau-de-vie, et aussi des bœufs, des chevaux, des cochons, des chiens, des moutons, les uns morts, les autres en vie, qui s'étaient sauvés à la nage, et beaucoup de volailles et d'autres choses, qui servent de provisions dans une armée navale ² ».

Bancroft cite, à la même page de son histoire des États-conspicitur in littore. » — Le P. Jean de Lamberville au même, de Paris, 17 février 1712 : « Jam prope *nonaginta sex* navibus vecti hostes Quebecum appulerant, cum sancto Michaeli archangelo die sacro tanta ventorum vi concussæ sunt naves, ut earum *septem* præcipuæ disjectæ scopulisque illisæ sint cum multis onerariis in flumen sancti Laurentii demissis. Stabant interim in armis milites galli, indigenæ numerosaque barbarorum auxiliatrix copia constanter, omnes parati animam pro aris et focis prodigere, vitam pro nihilo habentes ; ope supremi numinis et patronorum invocatâ, factum est ut, cœlo pro ipsis dimicante, tota penes Deum pugna et victoria steterit... Fusi profligatique hostes ventisque repulsi fugæ salutem quæsiere. Ad *tria millia* partim rupibus et scopulis attrita sunt, aquis partim suffocata, ad *septem millia* superstites. »

1. T. II, p. 52 ; — *Ferland*, t. II, p. 383.

2. Même lettre du P. Germain.

Unis, un passage d'une lettre de Walker, qui a son importance. L'amiral écrivait : « Fussions-nous arrivés à Québec, dix ou douze mille hommes seraient restés en route pour périr de froid et de faim; par la perte d'une partie, la Providence a sauvé tous les autres ¹. » Avec plus de raison et d'une manière plus évidente, *la Providence sauva le Canada*. C'est l'expression qu'emploie l'historien Garneau ². Les habitants de Québec y virent plus qu'une protection particulière de la Providence, ils attribuèrent leur salut et les désastres des ennemis à *un coup extraordinaire et miraculeux* du ciel ³. Aussi, en actions de grâces, « firent-ils, après vêpres, le quatrième dimanche d'octobre, une procession générale, qui alla dans toutes les églises. De retour à la cathédrale, on y chanta solennellement le *Te Deum*; et le soir, toutes les troupes étant sous les armes, il y eut un beau feu de joie ⁴ ».

1. *Bancroft*, t. III, p. 223. Le récit de Bancroft est tiré du journal d'Hovenden Walker.

2. *Abrégé de l'Histoire du Canada*, p. 83. Charlevoix et Ferland attribuent eux aussi à la *Providence qui veillait singulièrement à la conservation du Canada*, la manière dont il fut délivré des forces supérieures de l'ennemi.

3. Lettre citée du P. Germain.

4. Lettre du même. « Durant le feu de joie, écrit le P. Germain, les soldats firent plusieurs décharges. On fit jouer toute l'artillerie, non seulement celle du *Héros* et du *Pontchartrain*, qui étaient les deux seuls navires alors dans notre rade, mais celle du château, et tous les autres canons qui étaient environ au nombre de cent parfaitement bien pointés à l'entour de la ville, à certaines distances les uns des autres pour empêcher les approches de l'ennemi. » — Après avoir rendu compte du désastre de la flotte, M. de Vaudreuil écrivait au ministre : « Nous allons rendre grâce à Dieu de la protection visible qu'il a bien voulu accorder à ce pays. Tous ces peuples, quoique les mieux intentionnés pour se défendre, conviennent que Dieu leur a fait de grandes grâces, en détruisant la flotte anglaise, sans qu'il en ait coûté une goutte de sang à cette colonie. » (*Nos gloires nationales*, t. I, p. 77.)

Aussitôt que la retraite de la flotte anglaise fut connue à Québec, le gouverneur général renvoya M. de Ramezay à Montréal avec 600 hommes, et lui-même le suivit de près avec une troupe de Canadiens et les Abénakis. Sa petite armée monta bientôt à trois mille combattants, destinés à s'opposer à la marche de Nicholson sur Montréal et à le repousser vers la Nouvelle-Angleterre. Canadiens et sauvages, tous étaient pleins d'entrain et de confiance, persuadés que la Providence veillait sur eux et les protégeait. L'armée établit son camp à Chambly. Mais là, après quelques jours d'attente et de repos, elle apprit avec surprise que Nicholson avait brûlé ses forts et s'était retiré avec ses troupes. Que s'était-il passé? Nicholson avait été immédiatement informé des pertes occasionnées par la tempête à la flotte de Walker et du départ précipité de l'amiral pour Boston. Ce grave échec, que rien ne faisait prévoir, ruinait tous ses projets d'attaque par terre; il ne lui resta donc d'autre alternative que la retraite. Une autre nouvelle parvint à l'armée de Chambly vers le même temps. On sait que 600 Iroquois s'étaient enrôlés dans les troupes du général anglais; mais ils ne purent s'entendre avec elles et ils les abandonnèrent, avant même de connaître le malheur arrivé à la flotte. Le P. de Mareuil avait prévu et annoncé ce résultat: l'événement lui donna raison une seconde fois ¹.

Si la retraite de Nicholson ne fut pas saluée à Québec avec avec la même explosion de joie que les graves pertes subies par l'amiral Walker, elle n'en excita pas moins au cœur de la population la plus vive reconnaissance envers Dieu: « On célébra des fêtes en l'honneur de Notre-Dame-des-Victoires..., et, dans une assemblée des citoyens de

1. *Garneau*, t. II, p. 52; — *Ferland*, t. II, p. 383; — *Charlevoix*, t. IV, p. 88; — *Maurault*, p. 340; — *Bancroft*, t. III, p. 224.

Québec, il fut conclu qu'on ferait une quête pour faire bâtir le portail de l'église de la basse-ville, à laquelle on donna le nom de Notre-Dame-des-Victoires ¹. »

Pour ne pas interrompre la suite des événements que nous venons de raconter, nous n'avons rien dit de certains faits, d'une importance moins grande, survenus à la même époque dans les pays de l'Ouest. Ils méritent cependant d'être rapportés, parce qu'ils sont étroitement liés à la cause religieuse et à l'évangélisation des sauvages.

On se rappelle ce que nous avons écrit, au dernier chapitre du troisième volume de cette histoire, sur la fondation du Détroit. Ce poste, commencé en 1700, attira bientôt les Hurons et les Outaouais de Michillimakinac, qui y établirent deux villages distincts ; les Miamis ne tardèrent pas à les rejoindre et à former un troisième village. M. de Lamothe-Cadillac en fut le premier commandant. Ce sceptique, doublé d'un *traiteur*, avait reçu du ministre de la marine, le comte Jérôme de Pontchartrain, l'ordre *d'avoir soin que le service de Dieu se fît avec décence* ². Il nomma le P. de Lhale, récollet, aumônier de la garnison, et confia les sauvages au P. Vaillant de Gueslis, jésuite. Celui-ci ne fit que passer au Détroit : son ministère y rencontra de telles difficultés, qu'il préféra aller reprendre son ancien poste chez les Iroquois, où les apôtres de l'évangile venaient encore une fois de s'établir ³. Il fut remplacé par les prêtres des Missions-Étrangères ⁴.

1. *Ferland*, t. II, p. 383.

2. *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVII^e siècle*, t. III, p. 523.

3. *Ibid.*, pp. 512 et 513.

4. M. de Pontchartrain à M. de Lamothe, le 9 juin 1706 : « Sa Majesté trouve bon que vous meniez avec vous deux prêtres du Séminaire de Québec pour y prendre soin du spirituel, et, si quelque chose

M. de Lamothe n'était pas un commandant comme un autre. Il pensait avant tout à s'enrichir. Il appartenait à la race des *Commandants traiteurs*. En 1701, sur sa demande, une *Compagnie* s'organisa à Québec pour la fondation du Détroit, le développement du commerce et l'exploitation des terres. Lui-même enrôla des cultivateurs à la côte de Beaupré et des artisans dans les villes. Tout alla bien au début. Mais le contrôle de la Compagnie lui pesait et sa fortune ne se faisait pas. En 1704, il demanda au ministre de le charger du poste du Détroit à ses risques et périls. Il avait de hauts protecteurs à la Cour et, parmi eux, Jérôme de Pontchartrain. Celui-ci fit agréer sa demande par Sa Majesté, à la condition que la Compagnie voudrait le substituer à ses droits; et, le 14 juin 1704, il lui écrivit : « L'intention du roi est que vous ayez la direction aussi bien que le commandement de ce poste et que vous en fassiez le commerce à votre profit, comme la Compagnie aurait pu faire véritablement. » Sa Majesté lui « défendait seulement d'envoyer des canots à Missillimakinac et sur les lacs et des traitants dans la profondeur des bois ¹ ». M. de Lamothe, qui avait songé à être seigneur à la façon des concessionnaires de l'Acadie, qui voulait à la fois fonder une colonie agricole, y appeler le trafic des grands lacs et le retenir dans la main de ses compatriotes ², ne pouvait que se féliciter de cet heureux résultat de ses démarches. Dans sa lettre du 14 juin, le ministre le laissait

empêchait qu'ils ne pussent y aller, elle approuverait que vous y menassiez un Récollet comme vous le proposez. » (Corresp. gén., Canada, Postes des Pays d'en haut, 1704-1749, vol. 15). — Le prêtre des Missions-Étrangères envoyé au Détroit pour s'occuper des Hurons et des Outaouais n'y fit pas long séjour; ces sauvages restèrent sans missionnaire.

1. Corresp. gén., Canada, *ibid.*

2. Benjamin Sulte, t. V, p. 148.

le maître absolu de toutes choses en cet endroit ¹. N'y avait-il pas là de quoi flatter sa vanité, son ambition démesurée?

La même année, il descendit à Québec. Avait-il déjà reçu la lettre du ministre? Il est permis d'en douter, si on s'en rapporte à la lettre commune du 17 novembre 1704, adressée à M. de Pontchartrain par le gouverneur général de Vaudreuil et l'intendant de Beauharnais. Ils ne font aucune mention, dans leur missive, de la substitution de M. de Lamothe à la Compagnie; en revanche, ils racontent la mésaventure désagréable qui arriva, à Québec, au commandant du Détroit ². Ce commandant avait suscité beaucoup de plaintes contre lui et la *Compagnie* avait désapprouvé comme graves certains de ses agissements. La lettre du 17 novembre porte : « Les Directeurs (*de la Compagnie*) aussy tost après l'arrivée du s^r de Lamothe à Québec se plainquirent des dépenses qu'il causait à la *Compagnie* et demandèrent permission d'informer contre luy dans une requête présentée au s^r de Beauharnais ³. » Conformément aux fins de la requête, M. de Beauharnais pria le commandant de Québec, M. de Ramezay, de retenir M. de Lamothe *jusqu'à ce qu'il eût répondu* ⁴. Celui-ci protesta et fit savoir aux Directeurs de la Compagnie qu'il ne reconnaissait comme juges ni M. de Beauharnais, ni même M. de Vaudreuil. M. de Beauharnais n'en continua pas moins l'instruction de cette affaire en vertu des droits et pouvoirs dont il était investi ⁵. M. de Lamothe fut acquitté, mais il ne sortit pas sans tache du procès.

1. Arch. col., Corresp. gén.

2. Corresp. gén., *Canada*, 1704-1705, vol. 22.

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*

5. *Ibid.* M. de Beauharnais au ministre, 17 novembre 1704.

Retourné à son poste, il s'y montra ce qu'il était réellement, *âpre et cupide, hableur et vindicatif*¹, *insupportable*, là comme plus tard à la Louisiane, par *son avarice, sa hauteur et sa jalousie*².

Les premières victimes de sa mésaventure à Québec furent les missionnaires de Michillimakinac et de la rivière Saint-Joseph. M. de Vaudreuil écrira plus tard au ministre : « M. de Lamothe les détruit dans l'esprit des Français, il les détruit dans l'esprit des sauvages, il les détruit tant qu'il peut auprès de votre Grandeur³. » Parmi les accusations portées, en 1705, au ministre, était celle de commerce illicite. Le procureur général d'Auteuil y faisait écho, cette même année : « J'ai parlé, écrit-il, du commerce que les Jésuites font aux Outaouais, ou qui se fait par leur moyen, et contre lequel tout le monde murmure⁴. » M. de Vaudreuil, prévenu par le ministre de l'accusation dirigée contre les missionnaires, répondit le 3 novembre 1706 : « Les PP. Jésuites n'ont jamais fait commerce en haut et doivent estre asseurement exempts de ce soubçon⁵. »

1. Rameau, sa *Lecture* à Windsor, 1^{er} avril 1861.

2. *B. Sulte*, t. VI, p. 113.

3. *Corresp. gén.*, 1708, vol. 28 ; lettre du 5 novembre 1708.

4. M. Gosselin cite ces paroles dans *Mgr de Saint-Vallier*, p. 60. Les historiens savent, et l'abbé ne l'ignore pas, que M. Ruelle d'Auteuil, censeur grincheux et exagéré, voyait noir partout, critiquait tout, égratignait tout le monde et souvent sans raison.

5. Mémoire de MM. de Vaudreuil et Raudot (*Canada*, *Corresp. gén.*, arch. colon., 1706, vol. 24). Dans ce mémoire, après avoir déclaré que les Jésuites n'ont jamais fait le commerce, ces messieurs disent que suivant un usage commun à tous les missionnaires du pays même à ceux des missions étrangères, les Jésuites permettent à ceux qui montent leurs effets et leurs personnes, d'emporter une certaine quantité de marchandises, dont l'échange avec les

Le ministre avait laissé M. de Lamothe *maître absolu de toutes choses* ¹. Cette investiture lui fit supposer bien à tort qu'il n'avait plus de comptes à rendre ni de renseignements à fournir au gouverneur général. Peut-être aussi et avec plus de vérité voulut-il faire retomber sur son supérieur direct l'humiliation que la *Compagnie* lui avait infligée. Un fait certain, c'est qu'il tint soigneusement M. de Vaudreuil en dehors des affaires de son poste, se contentant de lui écrire, quand son intérêt personnel l'exigeait, par exemple, pour en obtenir des *soldats de choix* ². M. de Vaudreuil se plaint de ce silence, dans sa lettre au ministre du 5 novembre 1708 : « Le peu de soin que M. de Lamothe prend de me donner de ses nouvelles, me

sauvages, par le profit qu'ils en retirent, leur sert de gages et de payement pour le louage des canots. Le louage d'un canot et les gages des hommes pour la conduite coûtent 100 pistoles. — M. l'abbé Gosselin, qui rappelle, note 1, p. 60 (*Mgr de Saint-Vallier et son temps*), l'accusation de M. d'Auteuil, n'aurait-il pas dû la faire suivre de la réponse de MM. de Vaudreuil et Raudot, ou, du moins, de ce qu'il écrivait lui-même, moins de dix ans auparavant, dans la *Vie de Mgr de Laval* ? On y lit, t. II, p. 186 : « Cette accusation de commerce portée contre les Jésuites était très ancienne, et avait été cent fois réfutée... Jamais ils ne firent le commerce au Cañada, dans le véritable sens du mot. Frontenac cependant était bien aise de renouveler l'accusation, dans l'espoir qu'elle produirait quelque effet. » Dans *Mgr de Saint-Vallier*, brochure où l'abbé Gosselin n'a pas prétendu faire œuvre étudiée, le lecteur trouvera d'autres accusations, les unes graves, les autres anodines, contre les Jésuites en général ou tel Jésuite en particulier, accusations souvent produites, toujours réfutées, et qu'il est inutile de réfuter de nouveau. Citons, par exemple, ce que dit l'abbé du P. Le Tellier, confesseur du roi, p. 86, note 2. On dirait par cette note qu'il semble ne connaître le P. Le Tellier que par le cardinal de Beausset ; c'est peu, très peu ; ignorerait-il les travaux récents publiés sur le célèbre confesseur ?... S'il les connaît, comment expliquer son silence ?..

1. Lettre du 14 juin 1704.

2. Lettre de M. de Lamothe à M. de Vaudreuil, 18 mars 1706. (Corresp. gén., *Canada*, 1706, vol. 24.)

jette dans un terrible embarras ». Et plus loin : « Il ne me donne aucune nouvelle de son poste ¹ ».

Cette même investiture suprême incita le commandant du Détroit à de graves abus d'autorité. Nous n'en citerons qu'un seul, lequel rentre par sa nature dans le cadre de cette histoire. Une querelle avait éclaté (1706) entre les Miamis et les Outaouais, établis près du nouveau poste de l'Ouest. Les Miamis tuèrent quelques Outaouais, et ceux-ci demandèrent vengeance à M. de Lamothe, qui promit d'informer. L'enquête n'eut pas lieu ou traîna en longueur, et les Outaouais se croyant trahis par un certain Bourgmont, simple enseigne, commandant intérimaire du poste ². outrés de ses violences brutales sur un des leurs ³, résolurent de venger eux-mêmes la mort de leurs camarades. A l'instigation et sur les conseils d'un de leurs chefs, nommé *Le Pesant*, ils attaquèrent à l'improviste les Miamis et en tuèrent plusieurs; les Miamis, déconcertés par cette attaque imprévue, se réfugièrent précipitamment dans le fort, poursuivis par leurs ennemis. Le commandant se vit obligé de tirer sur ces derniers pour les éloigner. Dans la mêlée, il y eut, des deux côtés, des morts et des blessés. Le P. Constantin, récollet, tomba frappé d'un

1. Corresp. gén., *Canada*, 1708, vol. 28.

2. Tonti, lieutenant de M. de Lamothe, avait remplacé celui-ci temporairement pendant son absence; il fut lui-même, par un caprice du commandant, bientôt remplacé par un enseigne, Bourgmont, homme violent et mal élevé. Ce dernier ayant proposé aux Outaouais de marcher contre les Sioux avec les Miamis et les Hurons, les Outaouais crurent qu'il voulait les attirer dans un piège pour les massacrer. (Voir *Garneau*, t. II, p. 30.)

3. « Pendant une audience, un Outaouais battit le chien de Bourgmont, qui l'avait mordu à la jambe; Bourgmont, furieux, se jeta sur le sauvage et le frappa avec tant de fureur qu'il en mourut. » *Garneau*, t. II, p. 30.)

coup de fusil, au moment où il rentrait dans le fort. Il était à craindre que l'échaffourée n'eût de graves conséquences, tant les esprits étaient surexcités de part et d'autre ; mais les Outaouais ayant perdu trente hommes, se retirèrent dans leur village et le calme se rétablit ¹.

M. de Lamothe était absent. A son retour, les Miamis lui demandèrent la tête du Pesant, auteur de tout le mal, et menacèrent de se soulever si on ne l'accordait. Le Pesant s'était enfui chez les Outaouais de Michillimakinac. M. de Lamothe, dans l'espoir d'apaiser les Miamis, l'envoya quérir, le fit conduire au Détroit, le mit aux fers, puis le gracia. Cette demi-mesure, loin de satisfaire les Miamis, les irrita profondément contre le commandant et les Français ².

Ces sauvages, en assez petit nombre au Détroit, avaient leur établissement principal à cent lieues de là, sur la rivière Saint-Joseph. On l'appelait la *Mission Saint-Joseph*.

1. *Charlevoix*, t. IV, pp. 10 et sq. ; — *Ferland*, t. II, p. 359 ; — *Garneau*, t. II, p. 31.

2. *Ibid.* — M. de Vaudreuil écrivit au ministre le 9 novembre 1708 : « Nous avons l'honneur de vous rendre compte, M. Raudot et moi, dans notre lettre commune, de tout ce qui concerne le Détroit et de la suite qu'a eue l'affaire du Pezant. Si le sieur de la Mothe avait suivi mes premières veües et qu'il se fût contenté de laisser ce sauvage comme un proscrit à Michillimakinac, sans l'attirer, comme il l'a fait, au Détroit, ce sauvage serait demeuré sans crédit parmy sa nation, et le Miami n'aurait jamais songé à frapper sur le Français, puisqu'il ne l'a fait que pour se venger du sieur de la Mothe qui l'avait trompé en luy promettant de faire mourir Le Pezant et ne le faisant pas. » (Corresp. génér., 1708, vol. 28.) — Le 4 juin 1708, le P. Marest écrivait de Michillimakinac à M. de Vaudreuil : « On dit que ce qui a irrité le Miamys, c'est que M. de Lamothe n'a pas eu votre fermeté à l'égard du Pezant, et que, quoiqu'il l'eust promis aux Miamys, il lui avait donné la vie, il l'avait invité à venir s'établir au Détroit avec sa nation. » (Corresp. gén., 1708.)

Cette mission était dirigée, depuis plus de dix-sept ans, par un missionnaire de valeur, d'un zèle ardent et éclairé, le P. Claude Aveneau, né à Laval en 1650, et entré au noviciat de la Compagnie de Jésus à Paris, à l'âge de 19 ans, après de brillantes études littéraires et philosophiques ¹. Doué d'un beau talent pour l'enseignement, il professa, pendant sept ans, au collège d'Arras, les classes de grammaire, d'humanités et de rhétorique, puis, ses quatre années de théologie terminées à Bourges, il reçut la prêtrise, et obtint, à force de sollicitations pressantes, de partir enfin pour le Canada dans le courant de l'année 1685. Là, ses supérieurs découvrirent vite derrière une simplicité un peu timide, très réservée, des trésors de

1. Claude Aveneau, né à Laval le 25 décembre 1650, entra au noviciat, à Paris, le 19 octobre 1669, après deux ans de philosophie accomplis, et fit sa profession des quatre vœux à Alençon le 2 février 1685. Professeur à Arras de cinquième (1671-1672), de quatrième (1672-1673), de troisième (1673-1674), d'humanités (1674-1675), de rhétorique (1675-1676), puis de nouveau de troisième et d'humanités (1676-1678), il fait encore une année de philosophie à Paris (1678-1679) et ensuite quatre ans de théologie à Bourges (1679-1683). De Bourges il est envoyé à Rouen pour faire sa troisième année de *Probation* (1683-1684), et, après une année passée à Alençon, il part pour Québec. En 1685, il est à Michillimakinac, d'où il se rendit (1690) à la mission des Miamis. Il mourut le 14 septembre 1711. En 1705, se trouvait pour peu de temps à la mission de Saint-Joseph, le P. Jean-Baptiste Chardon, dont nous parlerons dans la suite. C'est de cette mission que ce Père écrivit, le 18 mai 1705, à M. de Vaudreuil une lettre où on lit : « Votre bonté envers les Miamis me fait prendre la liberté de vous prier de les porter dans l'occasion à écouter leur missionnaire. Plus vous les porterez à l'écouter, et plus il aura de poids sur leurs esprits pour vous les rendre soumis. » (Arch. colon., *Canada et Louisiane*, série F, vol. 3.) M. de Vaudreuil, qui savait que la soumission des sauvages au gouverneur général dépendait en grande partie de l'influence des missionnaires sur eux, s'appliqua toujours à favoriser partout cette influence. — La lettre du P. Chardon avait été écrite à M. de Vaudreuil pour le féliciter de sa nomination au gouvernement général du Canada.

dévouement et de prudence. Ils l'attachèrent à la mission des Outaouais, puis (1690) à celle des Miamis, où il fixa sa résidence ¹. Dans cette dernière mission, située sur la rivière Saint-Joseph, qui débouche au lac Michigan, « il parvint, écrit Charlevoix, par une douceur inaltérable et une invincible patience, à prendre sur les Miamis le même ascendant qu'avait eu le P. Allouez, son prédécesseur ² ».

Cet ascendant attira sur lui les foudres de M. de Lamothe, *ce maître absolu de toutes choses*, « qui voulait gouverner ces sauvages à sa guise. Il ne voulut pas souffrir que dans une bourgade de cette nation, éloignée de plus de cent lieues du Détroit, personne eût plus de crédit que lui ³ ». En outre, dit M. de Vaudreuil, « il s'était extrêmement déchaîné contre les Pères Jésuites ⁴ ». De sorte que, « de son autorité et sans aucune raison, il leur ôta la mission des Miamis; il donna au P. Aveneau qui était depuis 18 ans avec ces sauvages, l'ordre de se retirer pour y mettre un Récollet qui ne les entendait point ⁵ ». Et, afin qu'il ne restât auprès des Miamis aucune trace de l'apostolat de la Compagnie, on prit soin de donner à la mission le nom de *Saint-François* ⁶.

1. Arch. gén. S. J.

2. *Charlevoix*, t. IV, p. 30.

3. *Ibid.*

4. Lettre commune de MM. de Vaudreuil et Raudot au ministre, 9 novembre 1708. — On écrit aussi *de la Motte, de Lamotte*.

5. *Ibid.* — Voir *Ferland*, t. II, p. 366. — *Charlevoix*, t. IV, p. 31.

6. Le P. Silvy écrit le 14 novembre 1707 au R. P. général Tamburini, à Rome : « Longinquæ apud Outaouacos et Ilinenses constitutæ missiones minùs bello quam recens abortâ persecutione turbantur, quam in nostros movit *infensissimus societatis inimicus*. Hic enim in quodam Huronici lacûs freto à Rege seu potius à ministro regis ipsi favente constitutus, cœptæ ibi nuper Gallorum colonix præfectus, nullum non movet lapidem, ut per mendaciorum quorum præstans est artifex et calumniarum cuniculos omnes regionum illarum nobis auferat missiones in *Franciscanos* transferendas. Undè regiâ auctori-

Cette persécution de mauvais goût et imprudente éclairait dans l'ouest à l'heure même où nos sauvages alliés accusaient M. de Lamothe de leur manquer de parole, de promettre et de ne pas tenir, et peu de temps avant les événements qui vont suivre. Les Miamis, n'ayant plus le P. Aveneau pour les *retenir*, les *guider* et *modérer leurs saillies*¹, et n'ayant pu obtenir la tête du Pesant, prirent les armes, tuèrent trois Français aux environs du Détroit, et, de concert avec des Hurons et des Iroquois, complotèrent de massacrer tous les habitants du poste. Le complot fut découvert. M. de Lamothe, surpris, incapable de

tate insolenter abutens contra *indulta regia nobis confirmata* patrem Aveneau à suâ dilectissima Illinensium missione quam ab annis septemdecim immensis curis et laboribus excolebat, avulsit, intrusoque in ejus locum P. *Franciscano*, missionisque nomine in nomen sancti Francisci Assisiatis converso, illum ad superiores remisit. Quarè hùc ad nos usquè descendit, suis rebus, quâ poterit viâ, provisurus, tantoque malo remedium quæsiturus. » — A propos de cette expression du P. Silvy, *infensissimus societatis inimicus*, il paraît utile de relever un propos ou une classification que l'abbé Gosselin prête (*Mgr de Saint-Vallier*, p. 58, note) à l'auteur des *Jésuites et la Nouvelle-France*. Il dit : « Cette manière (de l'auteur) de classer tout le monde (*tout le monde!* n'est-ce pas beaucoup ?) en amis ou ennemis des Jésuites, etc., est-elle digne d'un auteur sérieux ? » Cet auteur peu *sérieux* laisse à M. l'abbé tout le mérite de cette classification si spirituelle. Il fait seulement remarquer qu'elle est incomplète. Parmi ceux qui *approuvent* ou *n'approuvent pas absolument tout ce qui s'est jamais dit, ou fait ou écrit dans la Compagnie*, il y a ceux qui ne sont ni amis ni ennemis, les indifférents, les ignorants et d'autres encore. M. Gosselin a été amené à cette classification d'une façon singulière. Il cite p. 57 une lettre de Frontenac, où on lit : « Aussi ne suis-je pas Janséniste comme on dit que l'était feu la princesse de Conty. » Et l'abbé d'ajouter, note 3 : « Frontenac se défend ici d'être janséniste, *évidemment parce qu'on l'avait accusé* (?) de l'être. D'où pouvait lui venir cette réputation ? » Voici la réponse de M. Gosselin : « *Probablement* de ce qu'il n'était pas l'ami des Jésuites. » — L'histoire, écrite par l'abbé, n'est pas plus difficile que ça.

1. *Ferland*, t. II, p. 365 ; — *Charlevoix*, t. IV, p. 31.

faire tête à l'orage, eut recours à la dissimulation et conclut avec les Miamis une paix fourrée, peu honorable, dont ceux-ci n'observèrent pas les conditions. Cette paix rompit le complot des sauvages et permit au commandant de se mettre sur le pied d'une offensive énergique. « Dès qu'il vit les Miamis seuls, il marcha contre eux avec quatre cents hommes pour venger leur premier crime et la violation du traité ¹. » Battus, les Miamis acceptèrent les conditions du vainqueur.

Ces faits ne se seraient pas produits si le P. Aveneau n'avait pas été éloigné de sa mission de Saint-Joseph. C'est ce que firent savoir au ministre MM. de Vaudreuil et Raudot, le 9 novembre 1708 : « Jamais, est-il dit dans leur lettre commune, le Miami n'aurait frappé le Français, sy le sieur de la Mothe n'avait pas empêché l'année dernière le P. Aveneau, leur missionnaire, de retourner avec eux et cela dans la veüe d'y établir un récollet. Il est sûr que ce missionnaire aurait par son crédit détourné les sauvages de sa mission de rien faire de contraire au bien du service ². »

Le Gouverneur général ajoute : « C'est de quoi ne veut pas convenir le sieur de Lamothe ». Il en convenait si peu que, pendant qu'il attirait sur lui et sur les Français les défiances et les inimitiés de nos alliés de l'Ouest, il continuait la guerre aux Jésuites dans tout le ressort de son gouvernement. Les lettres du P. Marest, datées de 1706 et de 1708, à M. de Vaudreuil, sont instructives à ce point de vue. On peut les lire aux *Archives coloniales*, dans la Correspondance générale du Canada. Ne pouvant les chasser de Michillimakinac, où le Roi voulait leur maintien, il chargea du moins à la cour le P. Marest des plus

1. *Garneau*, t. II, p. 31.

2. *Corresp. gén.*, 1708, vol. 28.

indignes calomnies. Interrogé, M. de Vaudreuil répondit au ministre : « Ce que M. de Lamothe vous a marqué du P. Marest est une fausseté ». Le P. Marest répliqua de son côté dans deux lettres adressées au Gouverneur, et, suivant pas à pas le calomniateur, il détruisit d'une façon péremptoire chacune de ses accusations, tout en révélant, et sans ménagement aucun, ses agissements perfides, sa politique intéressée et anti-française ¹. Dans sa lettre surtout du 4 juin 1708, il dénonce toutes les tentatives peu scrupuleuses de M. de Lamothe pour entraîner au Détroit les sauvages de Michillimakinac et forcer les Jésuites à abandonner ce poste, en le dépeuplant. « Pour venir à bout de son dessein, ajoute le missionnaire, M. de Lamothe, par le moyen d'un certain Ouakesson, met tout en œuvre : promesses, menaces, même de la mort pour quiconque n'irait pas au Détroit, présents, visites, sollicitations, offres de services, vérités, mensonges, tout a été employé ². » La conséquence de cette campagne active et déloyale fut l'abandon de Michillimakinac par ses habitants, puis par les missionnaires. Nous en avons parlé dans le volume précédent, au dernier chapitre.

Les agissements maladroits et désorganiseurs du commandant ouvrirent enfin les yeux de M. de Pontchartrain ; et le gouverneur général dut prendre des mesures, nécessitées par l'état d'effervescence des esprits dans l'Ouest. D'abord, « pour empêcher que dans la suite les Miamis ne fissent quelque nouvelle sottise, qui nous mît dans la nécessité de les pousser à bout, on jugea à propos de leur renvoyer leur missionnaire, le P. Claude Aveneau ³ », puis,

1. Voir aux *Archives coloniales* les mêmes lettres de 1706 et de 1708 du P. Marest : Lettres du 11 et du 27 août 1706, et lettre du 4 juin 1708.

2. Lettre du 4 juin, *ibid.*

3. *Charlevoix*, t. IV, p. 32.

M. de Lamothe étant descendu à Québec en 1709, on l'y arrêta de nouveau et il ne retourna plus au Détroit. M. Clérambault d'Aigremont, envoyé par les autorités françaises pour s'enquérir des faits qui se passaient depuis quelques années dans l'Ouest, avait accusé Lamothe-Cadillac d'y être la cause des troubles et de la surexcitation générale. L'intérêt de la nouvelle colonie du Détroit exigeait son changement. Il fut envoyé comme gouverneur à la Louisiane, où cet *aventurier intelligent et hardi, à l'esprit hautain, à l'âpreté un peu cupide* ¹, montra bientôt qu'il n'avait rien appris pendant son long séjour, en qualité de commandant, dans les postes avancés de l'Ouest.

Le rapport de M. Clérambault d'Aigremont concluait aussi à la suppression du fort du Détroit ². Cette conclusion ne fut pas adoptée. Le capitaine de la Forêt, avec sa compagnie, fut chargé du poste, et, l'année suivante (1710), il fut remplacé par un ancien officier, fort brave homme, Guyon du Buisson ³. Ce dernier devait recueillir les fruits amers de l'administration de M. de Lamothe-Cadillac ⁴.

A l'ouest du lac Michigan, habitaient les Outagamis, appelés Renards, nation inquiète et féroce, impossible à dompter ou à apprivoiser, si *sauvage que les autres peuples ne peuvent la souffrir*. « Semblables à ces insectes

1. Rameau, Acadiens et Canadiens; *Les Canadiens*, p. 57.

2. Le rapport d'Aigremont, daté de 1708, est gardé aux archives nationales. — *Ferland*, t. II, p. 365.

3. *Ferland*, t. II, p. 385.

4. Pour les événements qui vont suivre et qu'on trouvera longuement racontés dans *Charlevoix* (t. IV, pp. 94 et sq.), *Ferland* (t. II, pp. 385 et sq.), *Garneau* (t. II, pp. 53 et sq.), nous ne dirons que peu de chose, uniquement ce qui rentre dans le cadre de cette histoire.

qui paraissent avoir autant d'âmes que de parties de leur corps, ils renaissent, pour ainsi dire, après leur défaite ¹. » « Ils surpassaient les Pouteouatamis et les Sakis pour le vol; ils ne se contentaient pas d'employer leurs mains pour dérober, ils se servaient aussi de leurs pieds ². . . . » A côté des Renards, vivaient les Mascoutins, ou nation du feu, et les Kicapous. « Ces derniers étaient presque tous estropiez de blessures et pleins de cicatrices, étant toujours en guerre. . . On ne peut traiter autrement ces trois peuples qu'en disant que ce sont des diables sur terre; ils n'ont rien d'humain que la figure; ils sont toujours nus et l'on peut dire d'eux qu'ils ont toutes les mauvaises qualités des autres nations, sans en avoir une bonne ³. » En temps de guerre, ils peuvent mettre sur pied, les Renards, 500 guerriers; et les deux autres tribus, 150 environ ⁴.

Les Renards, à l'instigation des Anglais qui voulaient s'emparer du commerce de l'Ouest et, dans ce but, se rendre maîtres du Détroit, entreprirent de brûler le fort et d'en massacrer les habitants. L'entreprise ne leur semblait pas difficile, le poste n'étant défendu que par une vingtaine de Français, commandés par du Buisson ⁵. Ils plantèrent leurs tentes près du fort, où ils furent bientôt rejoints par les Mascoutins et les Kicapous, qui, à leur appel, étaient entrés dans le complot. Rien n'avait trans-

1. *Relation par lettres sur l'Amérique....*, éditées par le P. de Rochemonteix; lettre LIV, p. 134; — *Charlevoix*, t. IV, p. 94; — *Garneau*, t. II, p. 53; — *Ferland*, t. II, p. 385.

2. *Relation par lettres....*, p. 134.

3. *Ibid.*

4. *Ibid.* La lettre 54^e du P. Silvy fut écrite en 1710, peu de temps avant les événements qui vont suivre.

5. *Bancroft*, *Hist. of U. S.*, t. III, p. 224. — Les historiens écrivent presque tous *du Buisson*; B. Sulte dit: *Dubuisson* et *Guyon-Dubuisson*.

piré de leur dessein, quand, plusieurs semaines avant l'assaut, un Outagami chrétien crut de son devoir de prévenir le commandant. Tous les sauvages alliés, Outaouais, Hurons, Pouteouatamis, Sakis, Illinois, Malhomines, Osages, Sauteurs, Missouris ¹, étaient partis pour la chasse. C'était en mai 1712. Du Buisson envoie des émissaires à leur poursuite. Il n'y avait pas de temps à perdre. En peu de temps, six cents hommes arrivent au Détroit, chaque nation avec ses enseignes déployées. « Notre père est en danger, disaient-ils, il nous aime, il ne nous a jamais fait que du bien ; il faut le défendre ou mourir à ses pieds ². »

Bancroft attribue cet empressement des nations à secourir les Français, à la grande influence des missionnaires dans l'Ouest ³.

Les Renards s'étaient bâti un fort en face de celui du Détroit, et, afin de justifier leur nom, ils avaient creusé des terriers, où ils pourraient éviter les balles des Français et des alliés. On ne leur donna pas le temps de commencer l'attaque contre le Détroit. Français et confédérés les assiégèrent dans leurs repaires, les forcèrent à se rendre à composition, puis les massacrèrent sans pitié. Près de deux mille, dit-on, furent égorgés, cent cinquante furent partagés comme esclaves entre les nations confédérées ⁴.

1. *Bancroft.*, *Ibid.*, et *Parkman*, *oper. cit.*

2. *Charlevoix*. t. IV, p. 96.

3. *History of U. S.*, t. III, p. 224.

4. *Charlevoix*, *Garneau* et *Ferland*, *loc. cit.* — Voir aussi : 1° dans le *Moniteur de Paris* (1853), la relation détaillée de cette affaire du Détroit, d'après les pièces officielles déposées aux archives, par M. Margry ; 2° le rapport de M. du Buisson (15 juin 1715) sur l'attaque du Détroit par les Outagamis et les Mascoutins, aux archives de l'État. — « Suivant une version, dit Garneau, les alliés firent un massacre général des hommes, des femmes et des enfants. Suivant une autre version, ils accordèrent la vie aux femmes et aux enfants, mais

Cette sanglante et impitoyable exécution eut trois heureux résultats : elle affermit dans les pays d'en haut l'influence française, elle amena pour plusieurs années la pacification des tribus occidentales, enfin, dit Bancroft, elle conserva à la France le poste du Détroit, revendiqué par les Anglais. La perte de ce fort eût été, ajoute-t-il, la ruine de la Nouvelle-France, dont il était le point central. Regardé comme le plus beau site de l'Amérique septentrionale, sa possession assurait les relations avec les sauvages du Nord et la communication entre le Canada et la vallée du Mississipi ¹.

Pendant que ces faits se passaient dans l'Ouest, un événement autrement important s'accomplissait en Europe. Le 11 avril 1713, le traité d'Utrecht, signé entre la France et l'Espagne d'une part, l'Angleterre, la Hollande, la Savoie, la Prusse, le Danemark et les princes confédérés de l'Allemagne, d'autre part, terminait la longue guerre de la succession d'Espagne. Louis XIV, obligé de signer

ils égorgèrent tous les hommes. » La première version seule explique le nombre 2.000 tués ; car, d'après la *Relation par lettres*, il ne pouvait y avoir plus de 7 à 800 guerriers.

1. *Bancroft*, t. III, p. 224. — Depuis bien des années la Nouvelle-Angleterre entretenait des relations commerciales suivies avec les peuplades du Nord-Ouest. Le commerce se faisait surtout par les cantons iroquois. La défaite des Renards et la consolidation de l'influence française ne rompirent pas les liens de commerce entre l'Ouest et les Anglais. « Un grand nombre de sauvages continuèrent à porter leurs pelleteries du côté de la Nouvelle-York, parce qu'ils y trouvaient leur intérêt. Les Anglais vendaient leurs marchandises à bonne composition, et donnaient un bon prix pour les pelleteries ; tandis qu'en France, par suite du monopole, le prix du castor avait diminué considérablement, et les marchandises qu'on vendait aux sauvages coûtaient beaucoup et ne valaient pas celles qu'apportaient les Anglais. » (*Ferland*, t. II, p. 388.)

la paix avec l'Angleterre, accepta les conditions qu'elle dicta. Nous ne citerons que celles qui concernent la Nouvelle-France. La France se réserva l'île du Cap-Breton et les autres îles du golfe du Saint-Laurent, ainsi que le droit de pêche sur la côte de Terre-Neuve. Mais le roi céda à l'Angleterre Terre-Neuve et le détroit d'Hudson avec toutes les terres, mers, rivages, fleuves et lieux qui en dépendent.

C'était déjà une concession importante, qui ouvrait aux Anglais par le nord la route vers le Canada, et par l'est l'entrée du Saint-Laurent. Une concession autrement grave, formulée avec cette imprévoyance qui préside parfois aux stipulations internationales, livrait à la même puissance l'Acadie ou Nouvelle-Écosse, *conformément à ses anciennes limites*, Port-Royal ou Annapolis et généralement tout ce qui dépend desdites terres. Rien, sans doute, n'était plus évident que les limites de l'Acadie, dont la limite naturelle est indiquée par l'isthme qui la joint au Continent. L'Acadie, dans la pensée des signataires du traité, ne se composait que de la presqu'île ¹.

1. Voir ce que nous avons dit dans le troisième volume, pp. 403-406, sur les limites de l'Acadie et le rôle important que joua en cette circonstance le P. Aubery, Jésuite, qui : 1^o traça, en 1713, une carte de l'Acadie, *conformément à ses anciennes limites*; 2^o envoya, en 1720, à M. de Vaudreuil, un *Mémoire* précisant le sens de ces paroles du traité d'Utrecht : *conformément à ses anciennes limites*.

Le traité d'Utrecht, signé le 11 avril 1713, portait qu'on devait nommer des commissaires pour la fixation des *limites de l'Acadie*. Or, en 1718, cette nomination n'était pas faite, on n'en parlait même pas. La négligence ou l'insouciance était extrême, en vérité. Le 8 novembre 1718, l'intendant Bégon crut devoir écrire au Conseil : « Il paraît qu'il n'y a pas d'autres moyens de faire cesser ces entreprises des Anglais (*sur les terres des Abénakis*) qu'en faisant régler les limites de l'Acadie entre la France et l'Angleterre, pour lesquelles il est porté par le traité de paix qu'il y aura des commissaires

Les Anglais cependant, avec une mauvaise foi évidente, prétendirent bientôt que l'Acadie comprenait, outre la presqu'île, les bassins du Kenebec, du Saint-Georges, du Pénobscot et du Saint-Jean, enfin tout le territoire des Abénakis; et, sans attendre que la question fût résolue, que des commissaires fussent nommés, ainsi que le voulait le traité, pour le règlement des limites entre les deux

nommés de part et d'autre; il est de la dernière conséquence qu'elles le soient au plus tost, sans quoy les Anglais s'étendront sur les terres des Français et par ce moyen pourraient dans la suite se rendre maîtres du Canada. Une plus longue remise sur la décision des limites donne aux Anglais l'avantage qu'ils n'avaient pas en temps de guerre, leur donnant le temps de faire des établissements dont il ne sera pas facile de les chasser. J'ai l'honneur d'envoyer copie de la lettre et du mémoire que j'ay fait et envoyé dans la lettre commune (signée : de Vaudreuil et Bégon), en 1713, sur ce sujet, avec celle de la carte du P. Aubry, Jésuite, missionnaire de la mission Saint-François, que j'y avais jointe, pour faire connaître de quelle manière ces limites devraient être réglées. Si elles ne l'étaient pas l'année prochaine, je crois qu'il serait à propos que le conseil fit venir le P. Aubry, qui est le *seul de ce pays cy* capable de luy donner des lumières pour soutenir dans ce partage, les intérêts de la France et de la colonie; il pourrait instruire de la situation dud. pays, celui qui serait chargé de traiter cette affaire avec les Anglais. » (Arch. col., *Canada*, *Corresp. gén.*, 1718, vol. 39.) En 1719, rien n'était fait, mais on apprenait à Québec, comme on le voit par une lettre commune de MM. de Vaudreuil et Bégon (26 oct. 1719, *ibid.*, vol. 40), « que Sa Majesté avait donné ordre à son ambassadeur en Angleterre de proposer et de nommer des commissaires de part et d'autre pour régler les limites de la Nouvelle-France; » ce qui paraît fort nécessaire, ajoutent MM. de Vaudreuil et Bégon, parce que les Anglais profitant des ménagements que les Français et les sauvages ont pour eux en temps de paix, s'établissent au bas de la rivière de Nanrant-souak, où ils sont au nombre de 500 hommes, ce qui fait assez connaître le dessein qu'ils ont de s'y maintenir en temps de paix, et même de chasser les sauvages de cette mission. » En 1720, rien n'était encore réglé, ainsi qu'il apparaît par le *Mémoire* du P. Aubry adressé en janvier 1720 à M. de Vaudreuil, et rien dans la suite ne fut réglé. Ainsi se préparait, par la faute de la France, la perte du Canada et sa conquête par l'Angleterre.

colonies de l'Amérique, ils déclarèrent la guerre aux Abénakis et massacrèrent le P. Rasle, leur missionnaire le plus influent.

Nous avons raconté, au troisième volume, cet inique guet-apens, et comment les Abénakis ne reçurent pas de M. de Vaudreuil, l'appui sur lequel ils avaient droit de compter et que le gouverneur fut dans l'impossibilité de leur prêter ¹. M. Dussieux affirme à tort, croyons-nous, le contraire ; les dépêches d'alors, conservées à la Correspondance générale des Archives coloniales, sont loin de favoriser son assertion. « Nous avons *soutenu ces Indiens*, dit-il, parce que si on avait abandonné à l'Angleterre leurs terres et *celles des Iroquois*, qu'elle réclamait, les Anglais auraient avancé leur frontière jusqu'au Saint-Laurent et jusqu'aux lacs Ontario et Érié ². »

1. *Les Jésuites et la Nouvelle-France*, t. III, ch. IX, surtout les notes des pp. 475 et 476. — Nous devons cependant dire, à la décharge de M. de Vaudreuil, que : 1° s'il protesta faiblement contre l'assassinat du P. Rasles, c'est que la modération lui était commandée, à cause de la paix d'Utrecht ; 2° s'il ne porta pas ouvertement secours aux Abénakis, s'il les abandonna presque à leurs seules forces, ce fut encore à raison de la même paix ; mais il ne cessa de les encourager, et, ne pouvant leur envoyer des soldats, il pria les missionnaires de les aider, de les soutenir, de ne rien oublier pour conserver à la France l'attachement des sauvages. A ce point de vue, la correspondance entre le gouverneur et le ministre de la marine est particulièrement intéressante. (Voir les *Archives coloniales*.)

2. *Le Canada*, p. 81. — Le traité d'Utrecht disait en parlant des Iroquois : « Les habitants du Canada cesseront de molester les *cinq nations*, parce qu'elles sont sujettes de la Grande-Bretagne. » Cette clause irrita vivement les Iroquois. Ils protestèrent contre les prétentions des Anglais sur leur pays et affirmèrent leur résolution de se maintenir en possession de leur liberté et de leur indépendance ; mais cette nation finit par faire cause commune avec les Anglais contre les Français.

CHAPITRE SECOND

Administration intérieure de M. de Vaudreuil, de 1713 à 1725. — Progrès de la colonie. — Établissement de Niagara et du fort Saint-Frédéric, fondation de Louisbourg dans l'île Royale. — Mort de M. de Vaudreuil. — Retour à Québec de Mgr de Saint-Vallier. — Divisions paroissiales du diocèse de Québec. — Les Sulpiciens à Montréal et leurs œuvres : la Congrégation de Notre-Dame, la Congrégation des Frères Charron, les écoles. — Les prêtres des Missions-Étrangères et les Pères Récollets ; leur apostolat dans la Nouvelle-Écosse. — Les Jésuites : état de la mission au commencement du XVIII^e siècle. — Les PP. du Parc et de la Chasse. — Mort de Mgr de Saint-Vallier ; graves démêlés après sa mort. — M. de Beauharnais, gouverneur général. — M. Dupuy, intendant, remplacé par M. d'Aigremont, puis par M. Hocquart. — Mgr de Mornay, évêque de Québec ; arrivée au Canada de son coadjuteur, Mgr Dosquet. — Démission de Mgr de Mornay ; Mgr Dosquet, évêque de Québec. — Démission de Mgr Dosquet ; Mgr de Lauberivière, évêque de Québec, sa mort. — Mgr de Pontbriand, évêque de Québec.

L'auteur de la *Relation par lettres de l'Amérique septentrionale* écrivait en 1709 : « Cette colonie a longtemps souffert par la guerre des Iroquois. Elle souffre aussi beaucoup par les guerres qui se font en Europe, lesquelles sont cause que les marchandises qu'on apporte sont très chères. Elle n'est pas fort peuplée n'y ayant que seize à dix-sept mille âmes, les femmes et les enfants compris ; une bonne paix et une augmentation d'habitants la mettront dans un état un peu plus heureux et luy feront entreprendre de nouveaux commerces ¹ ».

1. Lettre XV^e, p. 41.

Ces dernières paroles devaient se vérifier après le traité d'Utrecht, qui fut suivi d'une période de paix, s'étendant de 1713 à 1744. Durant cette période, unique dans les annales du Canada, la colonie prit un grand essor, dû en majeure partie à la sage et active administration du marquis de Vaudreuil. Ce gouverneur avait été passer deux années en France (1714 et 1715)¹, où la marquise de Vaudreuil, nommée en 1708 sous-gouvernante des Enfants de France, était restée, après la mort du jeune duc d'Alençon, son élève, pour diriger l'éducation des autres enfants du duc de Berry. Le séjour de M. de Vaudreuil à la cour de France ne lui fut pas inutile. Il acquit beaucoup au commerce journalier avec les ministres du roi; il se créa dans leur entourage des amitiés et des appuis, et, quand il retourna au Canada en 1716², il pouvait compter — ce fut pour lui une satisfaction vraie et un encouragement précieux — sur des influences considérables. Elles lui étaient bien nécessaires, car tout était à organiser ou à développer dans cette colonie, où souvent les initiatives et les meilleurs projets des gouverneurs s'y voyaient entravés par les lenteurs et les directions funestes de la Métropole.

Les historiens de la Nouvelle-France ont raconté longuement l'œuvre accomplie par le gouverneur général dans les différentes branches de son administration. En paix avec

1. Pendant l'absence de M. de Vaudreuil, M. de Ramezay, gouverneur de Montréal, fut nommé gouverneur par intérim de la Nouvelle-France. M. Bégon était intendant.

2. Louis XIV était mort le 1^{er} septembre 1715, à l'âge de 77 ans, après un long règne de 72 ans. Il eut pour successeur le duc d'Anjou, son arrière-petit-fils, encore enfant, qui prit le nom de Louis XV. Le comte de Toulouse, grand-oncle du roi et amiral de France, fut mis à la tête du conseil de la marine, qui devait s'occuper des colonies.

les peuplades de l'Ouest, il porte tous ses efforts sur des points jusque-là trop négligés : il encourage l'agriculture, le commerce et l'industrie, il essaye de remédier au désordre des finances ¹, il crée de nouveaux centres d'instruction ². Les décrets, de sages réformes se multiplient. Peu à peu, le pays change d'aspect, la physionomie générale se modifie. C'est la paix qui succède à la guerre, le

1. Voir *Garneau, B. Sulte, Rameau, Charlevoix, Ferland, etc.* Ils sont remplis de détails, principalement sur le commerce des pelleteries, la pêche de la morue et autres pêcheries, sur l'introduction des métiers pour la fabrication des toiles et des draps destinés aux Canadiens, sur les systèmes monétaires du pays (numéraire, papiermonnaie, cartes), sur les progrès de l'agriculture, le prix des marchandises, etc. L'étude de ces faits ne faisant pas partie de notre histoire, il suffit de les indiquer et de renvoyer le lecteur, pour tous renseignements, aux historiens déjà cités.

2. « En 1722, M. de Vaudreuil établit huit maîtres d'école en différents endroits du pays pour contribuer à l'enseignement, avec les Jésuites, les Récollets, les frères Charron ou les frères des Écoles chrétiennes. » (*Garneau, t. II, p. 102.*)

Dix ans après la mort de M. de Vaudreuil, quand parut le mandement de Mgr Dosquet sur l'éducation de la jeunesse (20 février 1735), il y avait : à Québec, le collège des Jésuites avec une cinquantaine de pensionnaires, et le séminaire avec 75 élèves environ, qui allaient en classe chez les Jésuites ; le couvent des Ursulines et l'école des sœurs de la Congrégation ; à Trois-Rivières, le couvent des Ursulines ; à Montréal, les sœurs de la Congrégation, « qui avaient encore des écoles dans les paroisses suivantes : Château-Riche, Pointe-aux-Trembles de Québec, Sainte-Famille de l'île d'Orléans, Pointe-aux-Trembles de Montréal, Lachine, Champlain, la Prairie de la Magdeleine, Lac des deux Montagnes, Boucherville, Louisbourg, Saint-Laurent dans l'île de Montréal ». A Montréal encore, il y avait outre des écoles latines, des écoles primaires dirigées par les Récollets. — Les frères Charron avaient aussi des écoles à Montréal, à la Pointe-aux-Trembles, à Boucherville, à Longueil, à Batiscan et aux Trois-Rivières. Enfin, à Saint-Joachim, près Québec, deux ecclésiastiques du séminaire enseignaient le latin à une vingtaine d'élèves, et à d'autres, des métiers. (Voir la *Notice biographique de Mgr Dosquet*, par Mgr Têtu, pp. 190 et 191.)

travail qui remplace l'agitation, la confiance dans l'avenir qui fait oublier les continuelles alarmes du passé. Les expéditions militaires, les coups de main hardis ont cessé, le soldat devient colon, petit commerçant, modeste industriel. Le progrès existe, lent, continu, réel. La population des campagnes a des vêtements manufacturés de ses mains et propres à toute saison ; les villes se fournissent aussi du nécessaire dans le pays. Une *bourse* est établie à Québec et une autre à Montréal ; les négociants peuvent s'y assembler tous les jours pour leurs affaires. Comme dans toutes les colonies françaises, un siège d'amirauté, revêtu du double caractère judiciaire et administratif, se crée au Canada en 1717. Enfin des lois relatives à la liberté commerciale, des arrêts du Conseil supérieur, des ordonnances de police, des règlements concernant les fonctionnaires publics, viennent réprimer certains abus, sinon tous, et exercer sur l'organisation générale du pays une influence heureuse ¹. On pouvait désirer mieux — tous les histo-

1. Pareille transformation ne se fait pas dans un peuple sans difficultés ni inconvénients. Ferland (t. II, p. 393) cite un inconvénient d'une importance relative : l'agriculture plus intense fit élever beaucoup de chevaux ; aussi les jeunes gens négligèrent l'usage de la raquette, exercice d'une utilité majeure et dans lequel le Canadien avait jusque-là excellé ; ils allèrent beaucoup à cheval, au point que « le Ministre, au nom du roi, demanda à M. de Vaudreuil de prendre les moyens requis pour engager les colons à ne point négliger l'exercice de la raquette ». — On se défait difficilement d'habitudes contractées dès le bas âge. Des Canadiens, même des meilleures familles, habitués, depuis l'enfance, aux longues courses, aux expéditions aventureuses, à une vie sans frein, souvent dérégulée, n'eurent pas le courage de renoncer à la passion invétérée de courir, de voyager, de vivre d'imprévu et de dangers ; ils se firent trafiquants. Munis ou non d'un congé, ils se mirent à la recherche des castors gras, verts ou secs, qu'ils tâchèrent d'obtenir des sauvages, à bas prix, même à crédit, et avec de l'eau-de-vie ; ils les vendaient ensuite à profit aux Anglais et aux Hollandais. En outre, des Français, établis dans les villes, à Montréal, à Québec ou

riens le constatent —, mais le progrès accompli sous le gouvernement de M. de Vaudreuil n'en fut pas moins considérable et se fit sentir d'une extrémité à l'autre de l'échelle sociale ¹.

Les graves intérêts du présent ne lui font pas négliger ceux de l'avenir. La paix régnait entre les deux puissances rivales ; cette paix sera-t-elle de longue durée ? Chacun se le demandait, et le gouverneur général le premier. Quelque solennel que fût le traité d'Utrecht, durera-t-il plus longtemps que celui de Ryswick ? Tout portait à le croire, rien ne le certifiait. Les concessions faites par le traité d'Utrecht aux ambitions de l'Angleterre, l'abandon de la baie d'Hudson, de Terre-neuve et de l'Acadie, inspiraient plutôt des craintes. La Nouvelle-France était ouverte à la Nouvelle-Angleterre : celle-ci ne saisira-t-elle pas la première occasion favorable de l'envahir et de s'en emparer ? Il n'était pas probable que le traité d'Utrecht l'eût fait renoncer définitivement à cette conquête, objet de ses convoitises depuis près de cent ans.

Sous l'empire de ces réflexions et de ces préoccupations, M. de Vaudreuil prit des mesures pour se protéger contre toute entreprise possible des Anglais et ne pas être surpris à la dernière heure : la prudence et une prévoyante administration le lui commandaient.

Il appela d'abord l'attention du ministre de la marine

aux Trois-Rivières, vendaient aux sauvages chrétiens, domiciliés près de ces villes, beaucoup de liqueurs fortes. L'abus devint si grave que le P. Lafiteau, missionnaire à Saint-Louis du Sault, adressa au conseil de la marine, en 1718, un mémoire contre la traite de l'eau-de-vie. (Arch. colon., Corresp. gén., Canada, 1718, vol 39, fol. 242-246.)

1. Pour plus amples détails, consulter *Garneau, Ferland, Charlevoix, B. Sulte, Rameau*.

sur le chiffre très faible de la population du Canada en face de la force numérique des colonies anglaises. Cette situation présentait un danger redoutable et permanent : « Le Canada, écrivait-il à M. de Pontchartrain dès 1714, n'a actuellement que 4.484 habitants en état de porter les armes depuis l'âge de quatorze ans jusqu'à soixante, et les vingt-huit compagnies des troupes de la marine que le roi y entretient ne font en tout que 628 soldats. Ce peu de monde est répandu dans une étendue de cent lieues. Les colonies anglaises ont 60.000 hommes en état de porter les armes, et on ne peut douter qu'à la première rupture elles ne fassent un grand effort pour s'emparer du Canada, si l'on fait réflexion qu'à l'article XXII des instructions données par la ville de Londres à ses députés au prochain parlement, il est dit qu'ils demanderont aux ministres du gouvernement précédent, pourquoi ils ont laissé à la France le Canada et l'île du Cap-Breton. »

Le ministre comprenait les observations fort justes du gouverneur, il les approuvait, il aurait voulu seconder ses vues efficacement, mais comment l'aider dans l'état d'épuisement où se trouvait la France après une guerre longue et meurtrière ? Quelques émigrations cependant eurent lieu, un peu de toutes les provinces de France, surtout de la Normandie, du Poitou, de l'Aunis et de la Saintonge. Le recensement du 14 octobre 1698 portait le nombre total des Français-Canadiens à 14.000 environ ¹ ;

1. M. Rameau, *Les Canadiens*, p. 343, dit : 13.557. — En 1706 : 16.417 habitants. — En 1707 : 17.204. — En 1712 : 18.440. — En 1713 : 18.169. — En 1714 : 18.964. — En 1716 : 20.531. — En 1718 : 22.983. — En 1719 : 22.530. — En 1720 : 24.434. — En 1721 : 25.411. A la mort de M. de Vaudreuil, ce chiffre avait augmenté ; en 1726, le recensement compte 29.396 habitants. M. Rameau a contrôlé ces chiffres aux archives et au parlement canadien, où ils ont été reproduits.

en 1709, la population est en croissance : « Il y a seize à dix-sept mille âmes, les femmes et les enfants compris », dit *la Relation par lettres*. Cinq ans plus tard (1714), elle atteint le chiffre de 18.964. C'est, cette même année, que M. de Vaudreuil faisait un appel désespéré au ministre ; tel était son désir de voir la population française augmenter, qu'il propose d'envoyer au Canada les faux-sauniers condamnés aux galères : « Le roi en a peu de besoin, disait-il, ils deviennent inutiles pour la culture des terres..... Dans la colonie, on les distribuerait aux habitants, pour les faire travailler comme engagés, et cela pendant trois ans ; après quoi, ils seraient libres, sans toutefois retourner en France..... Les habitants se trouveraient très heureux d'avoir des hommes à ces conditions, et cela serait une augmentation d'hommes, accoutumés au travail. » Heureusement que rien ne se fit, M. de Vaudreuil ayant été blâmé par les habitants. L'augmentation eut lieu sans recourir à pareil expédient, puisque le recensement de 1721 compta plus de 25.000 habitants, et qu'une triste expérience, faite en 1722, montra à quels dangers s'exposait la colonie par ce recrutement anormal. Cette année, en effet, le Ministre envoya au Canada cinquante prisonniers, dont les uns furent incorporés dans les troupes et les autres répartis dans les campagnes à divers titres ; mais, écrit M. Rameau, « au bout de peu de temps, leur présence donna lieu à de tels inconvénients que les réclamations unanimes de l'évêque, du gouverneur, de l'intendant s'élevèrent, en 1725, contre cette dangereuse immigration. A la suite de ces remontrances, la transportation fut arrêtée ou du moins profondément modifiée ¹. En 1744, la

1. Rameau, *Les Canadiens*, p. 70. — En 1739 et 1742, les faux-sauniers et les contrebandiers désertaient aux Anglais. (Voir *Édits et Ordonnances*, I, p. 560.)

population avait doublé; elle s'élevait, tout compris, à 50.000 habitants ¹.

Les préoccupations du Gouverneur général ne se bornaient pas au développement de la population, question vitale cependant pour une colonie, située près d'une colonie rivale, dont la force numérique devenait chaque année de plus en plus redoutable; il s'inquiétait par-dessus tout des frontières, qui n'étaient pas en sûreté et qu'il importait de mettre à l'abri d'une attaque imprévue.

A l'ouest, nous l'avons vu, la Nouvelle-France était protégée contre l'invasion anglaise par la Confédération iroquoise. Or, une clause du traité d'Utrecht détruisait cette barrière. Il y est dit : « Les habitants du Canada cesseront de molester les cinq nations, parce qu'elles sont *sujettes de la Grande-Bretagne*. » Cette clause maladroite, qui devait être si désastreuse pour le Canada, eut cependant alors un résultat heureux et très appréciable : elle irrita profondément les Iroquois. Informés du traité, ils protestèrent contre les prétentions de l'Angleterre sur leur pays libre et se déclarèrent résolus à défendre, avec le territoire de la Confédération, leur indépendance. Le marquis de Vaudreuil profita habilement de ces dispositions; et afin d'empêcher les Anglais de s'avancer sur les lacs, en vertu du traité d'Utrecht, et d'attirer à Orange le commerce des pays d'en haut, il ordonna à Joncaire d'établir un poste à Niagara, du côté du sud. « Ce poste est de la dernière

1. Rameau, *Les Canadiens*, p. 71 : « En 1739, époque du dernier recensement complet et détaillé que nous avons trouvé aux archives, la population du Canada était de 42.924 âmes. » — En 1730, la population totale était de 62.000 à 64.000 âmes. *Ibid.*, p. 80.)

Dans le recensement, on ne comprend que le Canada proprement dit. Après la paix d'Utrecht, beaucoup de Canadiens allèrent se joindre à la colonie naissante de la Louisiane.

importance, écrivit plus tard Louis XV, pour conserver le commerce des pays d'en haut. » Le fort de Cataracoui assurait aux Français la navigation du lac Ontario sur sa partie orientale ; et le fort de Niagara les rendait maîtres de la portion occidentale, en même temps qu'il protégeait la communication entre le Canada et le Mississipi par l'Ohio.

Le gouverneur de la Nouvelle-York, M. Burnet, eut bien voulu voir dans cet établissement, si funeste à sa politique et à ses intérêts commerciaux, une violation du traité d'Utrecht ; il écrivit dans ce sens à M. de Vaudreuil ; mais celui-ci lui répondit que Niagara avait toujours appartenu à la couronne de France et que le poste resterait où il était bâti. Burnet, au lieu de reconnaître le bien fondé de cette réponse, usa de représailles. Il éleva, à mi-chemin, entre Niagara et le fort de Frontenac, sur les bords du lac Ontario, à l'embouchure de la rivière Oswégo ou Chouauguen¹, un comptoir pour s'emparer de la traite des pelleteries, et un fort pour protéger les établissements anglais de l'Hudson au lac Ontario.

Les représailles amènent les représailles, si on peut appeler de ce nom le droit dont jouit tout gouvernement de mettre ses frontières à l'abri d'une invasion ennemie. Les Français élevèrent sur le lac Champlain, route accoutumée des envahisseurs, le fort Saint-Frédéric, qui couvrit cette partie, la plus exposée de la colonie, et menaça en même temps Orange et Oswégo².

1. La fondation du fort Oswégo fut la première entreprise des Anglais sur les grands lacs. Le traité d'Utrecht, dont ils avaient calculé toutes les conséquences favorables à leur extension sur l'Amérique septentrionale, leur concédait à la rigueur ce droit, dès lors qu'il reconnaissait les *cinq nations sujettes de la Grande-Bretagne*.

2. Voir, pour plus de détails, les historiens du Canada, et en particulier Ferland et Garneau.

Cependant, les préoccupations du marquis de Vaudreuil étaient principalement tournées vers l'Est, où l'abandon de Terre-Neuve laissait libre aux Anglais l'entrée du Saint-Laurent. Il y avait là pour l'avenir de la colonie française et ses relations avec la Métropole une menace et un danger permanents. Comment conjurer, ou du moins diminuer ce péril, qui n'était que trop réel, et dont les désastreuses conséquences pouvaient éclater à une heure imprévue et peut-être rapprochée? Cette pensée tourmentait l'âme patriotique du gouverneur : il se demandait par quels moyens il défendrait le Canada et conserverait les pêcheries, cette partie de notre commerce la plus importante, quels remparts nouveaux il dresserait contre la Grande-Bretagne dans les mers de Terre-Neuve et les parages du Saint-Laurent. Et puis, ne fallait-il pas protéger la liberté du commerce, les importations et les exportations, entre la France et l'Amérique du Nord? Certes, le problème était difficile à résoudre, pas impossible.

Le traité d'Utrecht avait réservé à la France le cap Breton ¹, situé entre l'Acadie et Terre-Neuve. M. de Vaudreuil proposa au ministre d'y élever des fortifications et de le peupler, car c'était le seul point par où il serait possible

1. Le même traité avait laissé à la France l'île de Saint-Jean, dont le sol était fertile et qui avait de bons pâturages. En 1719, il se forma une compagnie pour la défricher et y établir de grandes pêcheries. Le comte de Saint-Pierre, premier écuyer de la duchesse d'Orléans, se mit à la tête de l'entreprise, et le roi lui concéda les îles de Saint-Jean, Miscou et de la Magdeleine. Il s'était adjoint comme associés, MM. Farges et Moras, riches spéculateurs. Bientôt, la division se mit entre ces trois associés, à la suite de dépenses considérables dans lesquelles ils s'engagèrent à la hâte. Le projet avorta, mais cette tentative de colonisation eut pour bon résultat de donner naissance à une mission : l'abbé de Breslay, sulpicien, se rendit à l'île Saint-Jean avec les premiers colons, envoyés par M. de Saint-Pierre. (Cf. *Charlevoix et Casgrain.*)

de protéger efficacement l'entrée du Saint-Laurent et les communications avec la mère patrie, cette île étant séparée de Terre-Neuve par une des bouches du Saint-Laurent, et de l'Acadie par le détroit de Canceau. Il pensait aussi que les pêcheurs français du banc de Terre-Neuve pourraient y faire sécher leur morue, que cette île deviendrait peut-être le centre des pêcheries françaises dans le golfe Saint-Laurent, en même temps que ses bois seraient fort utiles à la marine et aux chantiers de la France.

Déjà, en 1706, l'intendant de la Nouvelle-France, M. Raudot père, avait compris le grand avantage que présentait le cap Breton, au point de vue commercial, et, dans un long mémoire au ministre, il avait émis l'opinion de le peupler et d'en faire l'entrepôt général de cette partie du monde. Situation géographique, climat, bois, pêche, rades du côté de la mer, tout se prêtait admirablement à un établissement solide, à une place fortifiée. La cour de France se rangea aux vûes du marquis de Vaudreuil. Le cap Breton reçut le nom d'*île Royale*, et le *Havre à l'Anglais*, qu'on appela *Louisbourg*, fut choisi comme port principal et quartier général du futur commandant, M. de Costebelle.

On dépensa à Louisbourg, disent certains historiens, plus de trente millions dans des fortifications qui malheureusement ne furent jamais terminées ¹.

M. de Costebelle déploya dans ce poste une grande et intelligente activité. Il fit appel aux Acadiens et aux sau-

1. *Lettres et Mémoires pour servir à l'histoire naturelle, civile et politique du cap Breton*, depuis son établissement jusqu'à la reprise de cette île par les Anglais en 1758. In-12, 1760, La Haye et Londres. — *Louisbourg in 1745*; lettre d'un habitant de Louisbourg (cap Breton). Printed for the university of Toronto, 1897. — Etc... « La Cour a fait à Louisbourg des dépenses immenses et n'a guère de places qui lui aient autant coûté. Il est constant qu'elle doit y avoir employé plus de vingt millions » (p. 27).

vages et les invita à se fixer dans l'île. Les sauvages ne se firent pas prier : ils élevèrent une bourgade à Sainte-Anne. Les Acadiens, empêchés par les Anglais d'émigrer, ne purent pour la plupart quitter leurs belles terres de Port-Royal, des Mines et de Beaubassin ¹ ; néanmoins, avec le

1. Le 25 sept. 1715, M. Bégon écrivait au ministre : « Le P. Justinien, récollet, missionnaire au Port-Royal, écrit, du 18 janvier dernier, que les habitants français qui sont à l'Acadie ont tous pris la résolution de s'aller établir à l'isle Royale suivant l'invitation qui leur en a été faite..... Qu'en conformité de cette résolution, ils sont allés au nombre de plus de 30 tant du Port-Royal que des Mines visiter les terres de l'isle Royale ; mais qu'ils en sont revenus fort dégoutés, n'ayant trouvé, à ce qu'ils prétendent, aucune terre propre à estre cultivée pour y semer du bled, et à y élever des bestiaux... Que le P. Félix, récollet, missionnaire à Beaubassin, ayant reçu alors une lettre pastorale de Monsieur l'evêque de Québec qu'il lui avait demandée pour les (habitants français) exciter à quitter leurs terres et à s'établir sur des terres catholiques, la lecture de cette lettre dans sa paroisse et dans celle du P. Justinien a eu tout le succès qu'ils en avaient espéré..... » Les habitants de Beaubassin et des Mines allèrent donc visiter les terres de l'île Saint-Jean qu'ils ne trouvèrent pas bonnes pour la culture du blé et l'élevage des bestiaux. Cependant, ajoute M. Bégon, « 15 ou 16 habitants de l'Acadie sont allés l'hiver dernier au fort Dauphin, et y ont trouvé des prairies et fait cette année (1715) du bled qui est très beau. » (Arch. col., Corresp. gén.; *Canada*, 1715, vol. 35.) Dans cette même lettre, M. Bégon expose deux difficultés que rencontreraient les Acadiens en s'établissant à l'île Royale : 1° les deux ou trois premières années, il leur serait impossible de vivre, à moins que « Sa Majesté ne donne une ration de soldat par jour à chacun » ; 2° en quittant l'Acadie, il ne leur serait pas permis, *malgré la promesse que la reine d'Angleterre avait faite à ceux qui voudraient se retirer de la presqu'île et s'établir ailleurs, de disposer de tous leurs effets tant meubles qu'immeubles*, des instruments pour la culture, des bestiaux, etc..... M. Bégon ajoute : « Le P. Félix m'écrivit l'année dernière que quelques-uns des habitants de l'Acadie avaient esté à l'isle Royale pour examiner de quelle manière ils pourraient s'y établir, et qu'ils en étaient revenus fort mécontents, disant qu'on ne voulait leur donner que deux arpens de terre en superficie, qu'il ne leur serait pas permis d'y semer des bleds, parce qu'on avait réglé que ce

temps, une population de 4.000 habitants arriva soit de la presqu'île, soit d'ailleurs, et s'établit en majeure partie à Louisbourg et aux environs ; le reste se dispersa çà et là sur les côtes. Le port de Toulouse, le port Dauphin et l'île Saint-Jean reçurent aussi des émigrés.

Le marquis de Vaudreuil gouvernait la Nouvelle-France depuis plus de vingt et un ans. « Son administration n'avait été troublée par aucune de ces querelles, qui avaient si souvent agité la colonie, divisé les fonctionnaires et paralysé les corps publics ; elle fut constamment signalée par des événements heureux, dus en grande partie à sa vigilance, à sa fermeté et à sa bonne conduite ¹. »

Il eut sans doute des envieux, des jaloux et des ennemis ; et ces inimitiés jalouses expliquent les détractations et les calomnies qu'on lit dans des *Mémoires* et des *rapports* envoyés du Canada à la Cour et conservés aux *Archives coloniales* ². Il trouva aussi auprès des intendants ³, tous d'un esprit supérieur, des divergences de vue et parfois un manque de sympathie, qui se traduisent dans leur correspondance par des jugements outrés et peu équitables.

Quel miracle s'il n'eût pas rencontré de difficultés dans ses rapports forcés avec Mgr de Saint-Vallier, prélat assez maladroit, susceptible, prompt à créer des conflits de pré-

serait le Canada qui y fournirait des farines et qu'on leur donnerait des seigneurs auxquels ils payeraient des rentes ; à quoy ils ont répondu que la plus part d'entr'eux n'estant pas accoutumés à la pêche, il leur fallait des terres labourables et qu'ils demandaient à ne relever que du roi. »

1. *Garneau*, t. II, p. 117.

2. Arch. colon., Correspondance générale, *Canada*, années de 1704 à 1715 : Lettres de MM. de Lamotte-Cadillac, de Ramezay, Raudot, d'Auteuil, Bégon, etc... V. plus haut, pp. 10 et 11.

3. Ces intendants furent : François de Beauharnais, Raudot père et fils, Michel Bégon, parent de Colbert.

séance, à voir un peu partout des empiétements du pouvoir civil sur les prérogatives de l'Église! Les lettres de l'évêque et du gouverneur sont l'écho de cette situation difficile, quelquefois tendue; jamais cependant on ne vit se renouveler entre eux les scènes bruyantes et scandaleuses qui avaient éclaté, à d'autres époques, entre les représentants des deux autorités ¹.

M. de Vaudreuil ne fut assurément pas sans défauts, d'autres gouverneurs eurent plus de talents militaires et politiques; mais ces concessions faites, l'historien est en droit de souscrire à ces paroles de M. B. Sulte: « M. de Vaudreuil a fourni l'une des administrations les plus remarquables de toute l'histoire du Canada; et s'il eût été mieux secondé par la Cour, il est probable que nous ne compterions pas de période plus brillante que la sienne sous le régime français ². »

Ce gouverneur avait, il le montra bien, toutes les qualités nécessaires à un gouverneur général, qualités qui se déployèrent merveilleusement en temps de guerre comme en temps de paix, dans ses rapports avec le peuple canadien et avec les sauvages, dans ses relations avec le clergé et avec ses subordonnés. « Il était connu et aimé de tous les Canadiens ³. »

1. Peu de temps après le retour à Québec de Mgr de Saint-Vallier, des difficultés surgirent également entre lui, le séminaire et le chapitre, et elles se continuèrent durant tout son épiscopat; mais elles n'eurent pas, en dehors du cercle ecclésiastique, le retentissement des luttes d'autrefois. Elles surgirent à propos du partage du revenu des abbayes, des gratifications accordées par l'État au clergé canadien, de la disposition par laquelle le roi s'était réservé, dans les lettres patentes obtenues en faveur du chapitre, la nomination du doyen et du grand chantre, des modifications apportées aux statuts rédigés par Mgr de Laval, etc... (Voir sur ces différents points les historiens de Mgr de Saint-Vallier.)

2. *Histoire des Canadiens-Français*, vol. VI, p. 69.

3. *Ferland*, t. II, p. 428.

Arrivé au Canada en 1687 avec le titre de commandant du détachement des troupes de la marine, il devint onze ans après gouverneur de Montréal. En 1725, il accomplissait sa quatre-vingt-quatrième année. Affaibli par l'âge, brisé par les labeurs et les soucis d'une longue carrière, il mourut, le 10 octobre 1725, au château Saint-Louis, *pleuré* par le peuple canadien, *regretté de tous à proportion de l'empressement qu'on avait eu de le voir à la tête de la colonie* ¹.



La paix dont jouit le Canada sous le gouvernement général du marquis de Vaudreuil, ne contribua pas peu au développement et à l'extension du clergé et des ordres religieux.

Mgr de Saint-Vallier était parti de Québec pour la France, le 10 octobre 1700. Ayant réglé en France et à Rome des affaires importantes concernant son diocèse, il faisait voile sur *la Seine* vers le Canada, lorsque, le 26 juillet 1705, ce bâtiment, commandé par le chevalier de Maupeou, dut se rendre aux Anglais après dix heures de lutte, et Mgr fut emmené en Angleterre, où il resta prisonnier, plusieurs années, à Farnham. Il n'obtint sa liberté qu'en juin 1709 et rentra à Paris dans les premiers jours de juillet.

Pendant son absence, Mgr de Laval administra le diocèse de Québec près de huit années, jusqu'à sa mort qui arriva

1. *Charlevoix*, t. IV, p. 160; — *Ferland*, t. II, p. 428; — *Garneau*, t. II, p. 116; — *Nos Gloires nationales*, t. I, p. 79; — *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*. — M. de Vaudreuil s'était fait bâtir à Québec un bel édifice en pierre, le château Vaudreuil, qui faisait face au fleuve, mais il n'eut pas la satisfaction de l'habiter. Plus tard (1763), son fils le vendit à M. de Lotbinière.

le 6 mai 1708. C'était le modèle des évêques : savant et pieux, laborieux et dévoué, aimant la prière et la solitude, il était tout à tous et à toute heure ¹. Sous son administration intérimaire, la paix, si longtemps troublée par la personnalité remuante et tracassière de Mgr de Saint-Vallier, était revenue dans les esprits ; les querelles avaient cessé ; évêque (l'*ancien*), gouverneurs, prêtres, religieux, tout vivait dans le calme, dans une entente parfaite.

Peu de temps avait suffi pour rendre à la colonie cette bienheureuse paix. Le P. Antoine Silvy le constate dans une lettre du 4 novembre 1701 au général Gonzalez : « Nous vivons, écrit-il, *assez tranquillement* depuis que notre prélat est parti pour la France ; toute cette colonie le considère comme un terrible fléau, et pas sans raison ». Le P. Vaillant de Gueslis va plus loin que le P. Silvy, dans une lettre au général du 7 novembre de la même année : « Tout a été *très pacifiquement*, dit-il, en l'absence de notre évêque, qui est passé en France l'année dernière ² ». Dans le courant de cette année, les Jésuites étaient parvenus à réconcilier l'intendant, M. de Champigny, et le gouverneur, M. de Callières ³, que Sa Grandeur avait brouillés.

1. Voir ce que nous avons raconté dans le t. III, de la p. 351 à la p. 355.

2. P. Silvy, Québec, 4 nov. 1701 : « *Tranquillè satis* hic vivimus à quo discessit prælatus noster, quem ut terribilissimum flagellum tota hæc intuetur colonia ; nec immeritò certè : plus enim stragis edit in spiritualibus animarum bonis, quàm hostilis exercitus in temporalibus regionis edere posset. » — Le P. Vaillant écrivait de son côté, le 7 novembre : « *Pacificè Omnino* res hic extrinsecæ se habuerunt, absente nostro Il. Episcopo, qui in Gallias anno præterito transmeavit. » (Arch. gén.)

3. Le P. Bouvard au général Gonzalez, Québec, 6 octobre 1701 : « Cum ab anno hinc solverit in Galliam illustrissimus Episcopus, nobis esse licuit magis quietis. Imo reduximus in gratiam Dnum de

L'année suivante, le P. Silvy annonce au général ce qu'il appelle *une grande joie, gaudio non parvo* : « La colonie, dit-il, jouira encore un an de la paix spirituelle et intérieure, Mgr de Saint-Vallier ne devant revenir dans son diocèse qu'en 1703 ; et il exprime le vœu que ce bienfait se prolonge longtemps, à moins que le Seigneur ne change le prélat en un autre homme, ce qui ne se peut faire sans un miracle de la grâce divine ¹ ».

Le vœu du P. Silvy se réalisa.

La capture de *la Seine* avait empêché Mgr de revoir Québec en 1705 ; mais pourquoi n'y revint-il pas immédiatement, au sortir de sa captivité ? Le désir ne lui en manquait pas assurément, et il fit à cet effet toutes les démarches nécessaires. Il écrivit, il protesta, il supplia. Tout échoua, et il dut se résigner à rester à Paris, malgré lui. La Cour s'opposait à son retour ; on voulait qu'il démissionnât ; et, lui, il refusait, *décidé*, disait-il, à *mourir dans son diocèse, les armes à la main* ². Il accusait des ecclésiastiques du Canada, probablement MM. de Maizerets, Glandelet et de la Colombière, vicaires généraux, d'être la cause de son exil en France. L'étaient-ils ? Sans doute que,

Champigny, prætorem, et Dnum de Callières legatum seu progubernatorem Quebensem, pacemque inter eos conciliavimus, quam Præsul abstulerat. » (Arch. gén., S. J.)

1. P. Silvy au général Gonzalez, 29 oct. 1702 : « Duplici gaudio, atque non parvo hoc semestri sumus affecti : uno videlicet, quod hæc nostra colonia spirituali ac internâ conscientiarum pace in prælati sui absentia, unum adhuc annum sit ad minimum fruitura. Faxit Deus ut id beneficii multos in annos prorogetur ! nisi malit illum in alium omninò virum eumque planè secundum cor suum convertere, quod sine ingenti gratiæ divinæ miraculo fieri non posse præsumo ; nec tamen illud jugiter ab infinitâ clementiâ enixissimè postulare desisto. » (Arch. gén., S. J.)

2. *Histoire de la sœur Bourgeois*, par l'abbé Faillon ; lettre de M. Leschassier.

du vivant de Mgr de Laval, ils ne songèrent pas à se plaindre de l'absence de leur évêque. Après la mort de l'*ancien*, n'espérèrent-ils pas voir Mgr de Saint-Vallier donner sa démission, et, dans cette espérance, s'abstinrent-ils de toute démarche?...

En attendant, les ordinations et les autres fonctions épiscopales ne se faisaient pas; des cures étaient vacantes... Cette situation ne pouvait se prolonger sans détriment pour les intérêts de l'église canadienne. En 1710, MM. de Maizerets et Glandelet exposèrent la situation à l'intendant et au gouverneur général, et les prièrent de presser le retour de l'évêque. Ceux-ci s'acquittèrent de la commission le 2 novembre 1710 ¹, et, leur lettre étant restée sans effet, ils revinrent à la charge l'année suivante, mais sans plus de succès. Le 6 novembre 1712, M. de Ramezay, gouverneur de Montréal, écrivit à M. de Pontchartrain « que toutes les communautés et habitants du gouvernement de Montréal attendaient avec impatience le retour de Mgr l'évêque ² ». La Cour céda-t-elle à ces demandes réitérées ou à la volonté obstinée du prélat de rentrer dans son diocèse? Tout ce qu'on peut affirmer, c'est que Mgr de Saint-Vallier fut autorisé à se rendre dans son diocèse, en 1713, après la signature du traité d'Utrecht. On sait avec quelles démonstrations de joie il fut reçu dans sa ville épiscopale.

Quatre mois après son arrivée, le marquis de Vaudreuil écrivait au ministre de la marine : « Je ne saurais trop vous dire combien elle a fait de plaisir à tout le monde, et de bien en même temps, par la quantité de prêtres qu'il

1. Archives coloniales, Corresp. génér.; *Canada*, année 1710.

2. *Ibid.*, an. 1712.

a ordonnés, dont on avait très grand besoin dans la colonie ¹. »

Quel était, à cette date, le nombre exact des prêtres séculiers? Il serait difficile de l'établir d'une manière sûre. Certains disent qu'une quinzaine de prêtres seraient arrivés de France de 1700 à 1714 inclusivement, et que, dans la même période, dix-huit Canadiens ont été promus au sacerdoce. L'année de son arrivée, Mgr de Saint-Vallier aurait ordonné six prêtres. C'est aussi ce qui semble résulter de l'étude du *Répertoire* de l'abbé Tanguay.

De 1714 à 1719, six prêtres viennent de France, et, dans ce même temps, quatre Canadiens reçoivent, à Québec, le sacerdoce. Enfin, au recensement de 1719, le clergé compte 51 prêtres dans les cures, et dix-huit dans les séminaires,

Ces chiffres étaient sans doute insuffisants pour le service des paroisses érigées sur les deux rives du Saint-Laurent. Les Récollets desservaient cependant quelques paroisses, celle des Trois-Rivières, par exemple, et les Sulpiciens avaient la charge des paroisses de l'île de Montréal ².

Le recensement de 1721 accuse une légère augmentation sur le nombre des prêtres recensés en 1719; mais cette augmentation est loin de satisfaire aux exigences du service paroissial.

Cette situation préoccupait Mgr de Saint-Vallier et depuis des années. Ainsi, à son retour de Rome, en 1703, il avait insisté auprès de M. Tremblay, représentant à Paris du séminaire de Québec, « pour que le séminaire se chargeât

1. Arch. colon., Corresp. génér.; *Canada*, année 1713.

2. On lit, p. 33, dans la *Relation par lettres*: « La cure de la paroisse (de Montréal) est réunie au séminaire (de Saint-Sulpice) aussi bien que toutes celles de l'isle ».

d'une vingtaine de cures, espérant, disait-il, que MM. de Saint-Sulpice en feraient autant ¹ ». Était-il sincère dans son insistance? Voulait-il simplement, par cette demande, se rapprocher ou avoir l'air de se rapprocher de ces messieurs du séminaire, dans un but d'intérêt personnel? Il serait téméraire et peut-être indiscret de répondre à cette double question. Qu'il suffise de dire que ni M. Tremblay, ni le Séminaire ne donnèrent suite au désir, réel ou non, de Mgr de Saint-Vallier.

Ce prélat eut le temps de réfléchir, pendant sa longue détention en Angleterre, à une nouvelle organisation et délimitation des paroisses du Canada. Une refonte était nécessaire. « Déjà, le grand vicaire de Mgr de Laval et l'intendant de Meulles avaient autrefois formé une quarantaine de districts paroissiaux; mais depuis, la colonie avait augmenté, et la population, disséminée sur les deux rives du Saint-Laurent, se partageait, un peu arbitrairement, en un certain nombre de paroisses ou missions. Il fallait en créer de nouvelles; il fallait diviser les anciennes, ou en changer les limites ². »

De retour à Québec, Mgr de Saint-Vallier s'occupa de cette situation, qui intéressait au plus haut degré l'accomplissement des devoirs religieux dans son diocèse. Il vit à ce sujet le gouverneur général, et tous deux s'entendirent pour assurer le succès d'une réforme si importante. L'affaire ne marcha pas vite, cela se conçoit. Le procureur général au Conseil supérieur dut faire préalablement, dans les différentes paroisses de la colonie, une enquête *de commodo et incommodo*; puis, le gouverneur, l'intendant et l'évêque procédèrent au travail le plus difficile, à la fixation des limites et de l'étendue de chaque paroisse.

1. *Vie de Mgr de Laval*, par l'abbé Gosselin, t. II, p. 511.

2. *Mgr de Saint-Vallier*, par M. Gosselin, p. 115.

Le pays était partagé en trois gouvernements, de l'embouchure du Saint-Laurent au lac Ontario. Le gouvernement de Québec, capitale du Canada, celui des Trois-Rivières et celui de Montréal. « Québec, dit la *Relation par lettres*, était le séjour ordinaire du gouverneur et lieutenant général, lequel en était aussy le gouverneur particulier; celui de l'intendant, le siège de l'évesque et où le conseil supérieur qui juge souverainement de tous les procez qui arrivent entre les particuliers, est étably. Ce conseil est composé du gouverneur, de l'évesque, de l'intendant, qui y fait les fonctions de président, de douze conseillers, dont il y en a onze laïcs et un clerc, d'un procureur général et d'un greffier. Il y a aussy une première juridiction qui se nomme la prévosté, laquelle est composée d'un lieutenant général, d'un lieutenant particulier, d'un procureur du roy et d'un greffier. L'État major est composé d'un lieutenant du roy et et d'un major ¹. »

Le gouvernement de Montréal était le plus important après celui de Québec. « Il y avait dans cette ville, dit la même *Relation*, un gouverneur, un lieutenant du roy, un major; il y avait aussy une juridiction composée d'un lieutenant général, d'un procureur du roy et d'un greffier. Ses appellations ressortissaient au conseil supérieur de Québec ². »

Enfin, le gouvernement des Trois-Rivières, *ville petite, peu peuplée et d'un petit commerce*, « avait un gouverneur et un major, et une juridiction royale composée d'un lieutenant civil et criminel, d'un procureur du roy et d'un greffier, qui connaissaient des procès des habitants du gouvernement de cette ville qui commençait à la seigneurie de Sainte-

1. Voir la *Relation par lettres* que nous avons éditée en 1903, p. 30.

2. *Ibid.*, p. 33.

Anne, lieu auquel finissait celui de Québec, et allait jusqu'à la seigneurie de Sorel, qui était le commencement de celui de la ville de Montréal. Les appellations de cette juridiction ressortissaient au Conseil supérieur établi à Québec ¹. »

Mgr de Saint-Vallier, d'accord avec MM. de Vaudreuil et Bégon, divisa les paroisses de son diocèse en trois circonscriptions générales correspondant aux trois gouvernements du pays. Le gouvernement de Québec se vit assigner 41 paroisses ; celui de Montréal, 28 ; et celui des Trois-Rivières, 13. En tout, 82 paroisses, dont 48 sur la rive gauche du Saint-Laurent et 34 sur la rive droite. La baie de Saint-Paul et Kamouraska étaient les dernières à l'est ; l'Île-du-Pads et Châteauguay, les dernières à l'ouest.

Ce règlement des paroisses est daté du 20 septembre 1721 ² ; il fut confirmé par un arrêt du Conseil d'État rendu à Paris le 3 mars 1722, et enregistré au Conseil supérieur de Québec le 5 octobre de la même année ³.

Le diocèse n'avait pas le nombre de prêtres voulu pour donner un desservant à chacune de ces paroisses, malgré l'appoint apporté par les Récollets et les Sulpiciens. Aussi un seul prêtre fut-il chargé, en maintes localités, du service de plusieurs paroisses, *par voie de mission* ⁴. Toutes ces paroisses, échelonnées sur une étendue de plus de deux

1. *Relation par lettres*, p. 35.

2. Arch. col., Corresp. gén.; *Canada*, lettre de MM. de Vaudreuil et Bégon au ministre, 1721, vol. 43. — *Garneau*, t. II, p. 102.

3. *Édits et ordonnances*, t. I, p. 443.

4. Voir l'acte de la division des paroisses. — On lit dans *Mgr de Saint-Vallier et son temps* : « Dix ans après le règlement de 1722, on comptait une centaine de paroisses, au témoignage de Mgr Dosquet ; mais, d'après ce même témoignage, il n'y avait pas plus d'une vingtaine de paroisses qui fussent *remplies par des curés en titre* ; toutes les autres n'étaient *desservies que par de simples missionnaires* (p. 120). — Quelques auteurs écrivent *de Saint-Valier*.

cents lieues, formaient le diocèse de Québec *proprement dit*, ainsi que le fait remarquer l'auteur de la notice sur *Mgr de Saint-Vallier* ¹. Il ne faudrait pas en conclure que le diocèse fut circonscrit dans ces limites ; il s'étendait, du côté de l'est et du sud, jusqu'à la presque île de l'Acadie, à l'île Saint-Jean, à l'île Royale et aux îles environnantes ; du côté du nord, jusqu'à la baie d'Hudson, et enfin, du côté de l'ouest, à partir du Détroit et de Michillimakinac jusqu'au Mississipi, et de là, à la Nouvelle-Orléans. Cet immense territoire, soumis à la juridiction de l'évêque de Québec, ne fut jamais visité par Mgr de Saint-Vallier, ni par ses successeurs. Il avait, aux extrémités de son vaste diocèse, des grands-vicaires, revêtus par délégation de son autorité, et par eux il administrait dans la mesure des pouvoirs octroyés. Cet état de choses lui semblait préférable à la création de *vicaires apostoliques* ; la raison très singulière qu'il en donnait, s'explique par ses tendances gallicanes : il trouvait, en effet, que les vicaires apostoliques étaient plus attachés aux intérêts de Rome qu'à ceux du roi ².

*
* *

Nous avons parlé ailleurs de Mgr de Saint-Vallier ³ ; nous n'avons du reste pas l'intention ni l'ambition d'écrire

1. *Les évêques de Québec*, p. 121.

2. *Ibid.*, p. 146.

3. T. III, chap. VIII, de cette histoire. — Mgr de Saint-Vallier réunit quatre fois ses curés en synode ; il rendit aussi de nombreuses ordonnances, qui *constituent* encore de nos jours la *discipline ecclésiastique et paroissiale* du Canada. Il publia enfin un catéchisme pour son diocèse, un rituel pour le clergé, et un *règlement pour les conférences ecclésiastiques*. Voir dans *Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec*, publiés par Mgr Têtu et l'abbé C. O. Gagnon, les lettres, circulaires, mémoires, mandements, ordonnances, permissions, etc. . . , de Mgr de Saint-Vallier, t. I, pp. 163-525.

sa vie. Ce travail est fait. Notre seul but est de dire de lui ce qui est nécessaire pour l'intelligence et le complément de cette histoire.

L'évêque de Québec trouva dans les congrégations religieuses, les Sulpiciens, les prêtres des Missions-Étrangères, les Récollets et les Jésuites, des auxiliaires dévoués, souvent hardis dans leurs entreprises, de l'œuvre que la Providence lui avait confiée. Cette œuvre n'était pas limitée à la division des paroisses, au service des maisons d'enseignement et de charité, à l'administration des affaires multiples et variées du diocèse. Elle comprenait l'évangélisation des sauvages domiciliés et des peuplades indiennes, disséminées sur le continent américain. C'était le champ de l'apostolat, champ inculte et ingrat, aimé du *Père de famille*, qui ne désirait rien tant que d'y voir se développer les fruits et les fleurs à la place des ronces et des épines.

Entre les mains des Sulpiciens, Montréal devint, après Québec, la paroisse la plus importante du Canada ¹. Ils y bâtirent l'église paroissiale et le séminaire. « Les œuvres privées, dit un manuscrit qui est sous nos yeux, absorbaient des sommes considérables. C'est pourquoi, pendant près d'un siècle, les supérieurs de Saint-Sulpice n'envoyèrent au Canada que des sujets qui pussent suffire à leur entretien par leur fortune personnelle... Étant supérieur de Saint-Sulpice (1676-1700), M. Tronson envoyait chaque année à la colonie de Montréal, 36.000 livres. Les

1. En 1706, le gouvernement de Québec comptait 12.957 habitants; celui de Montréal, 7.993; celui des Trois-Rivières, 2.030. Au dernier recensement complet de 1739, le gouvernement de Québec avait 22.327 habitants; celui de Montréal, 17.423, et celui des Trois-Rivières, 3.174. — Beaucoup de Canadiens habitaient à Québec même, à Montréal ou aux Trois-Rivières et y constituaient des paroisses importantes.

prêtres missionnaires, qui desservaient les paroisses, consacraient leur patrimoine, souvent très riche, à fonder des établissements agricoles ou des postes militaires qui, depuis, se sont transformés en cités florissantes : Kenté, Ogdensbourg, Ottawa n'ont pas d'autre origine ¹. »

Sur l'île de Montréal ou aux environs s'élevèrent, par les soins de ces Messieurs, des fondations importantes. La première, située sur les flancs de la montagne, à une demi-lieue de la ville, réunit dans une enceinte fortifiée, des Indiens de toute provenance, Hurons, Algonquins, Iroquois et autres. Autour du village s'étendaient des terres en friche, sur lesquelles les sauvages travaillaient et semaient du blé. MM. Galinier, Bailly et Barthélemy furent les premiers fondateurs et ouvriers de la *Mission de la Montagne*. Après eux, vint M. de Belmont, ancien magistrat du Dauphiné, qu'on surnomma le *Roi de la Montagne*. et qui fit construire en pierre le fort, primitivement construit en bois et dévoré par l'incendie de 1694. Il dota la maison des missionnaires d'un verger et d'une vigne, et la chapelle d'une belle décoration et d'un orgue. Plus tard, les Sulpiciens créèrent, sur la rivière des Prairies, la mission de la *Jeune-Lorette*, qui donna naissance à la paroisse du Sault-au-Récollet. Un certain nombre de petits garçons indiens avaient été installés au séminaire,

1. Ce manuscrit, sans nom d'auteur, est d'un sulpicien. — Kenté fut fondé dans la seconde moitié du xvii^e siècle par MM. Trouvé et de Salignac-Fénelon, puis évangélisé par M. Lascaris d'Urfé. M. de Cicé, qui fut plus tard vicaire apostolique de Siam, et MM. Barthélemy et Moriet évangélisèrent ensuite toute la contrée de Kington à Toronto et de Toronto à l'extrémité du lac Érié. Ogdensbourg, qui fut au xviii^e siècle la mission de la Présentation, vulgairement appelée mission de la Galette, fut fondée par l'abbé Piquet. Ottawa ne fut fondé qu'au siècle suivant, sous l'épiscopat de Mgr Lartigue, par M. Roupe, ancien missionnaire chez les Indiens. Ces renseignements sont tirés du même manuscrit.

où ils recevaient une éducation religieuse ; en 1694, on les transporta aux îles Courcelles, dans l'école de Gentilly, et, en face, sur l'île de Montréal, le séminaire éleva une chapelle, qui devint le centre d'une nouvelle mission et l'origine de la paroisse de Lachine. Les fondations se succédaient dans cette île, placée par les premiers colons sous la protection de Marie.

Des marchands, adonnés à la traite des pelleteries, s'étaient établis à la pointe de l'île ; M. de Breslay y organisa aussitôt la paroisse Saint-Louis et la mit sous le vocable de Sainte-Anne. Il dirigeait en même temps, à la baie d'Urfé, des néophytes Nipissingues, qu'il transféra bientôt à l'*île-aux-Tourtes*. En 1721, le Gouverneur général céda à M. de Belmont la seigneurie du lac des Deux-Montagnes, où ce zélé Sulpicien construisit en quelques mois une chapelle et des cabanes. Cette nouvelle résidence devait devenir un centre et un foyer d'apostolat. Algonquins, Hurons, Iroquois et Nipissingues de la Jeune-Lorette s'y transportent au printemps de cette même année, et à ce premier noyau viennent bientôt se joindre des sauvages de toutes nations, Sioux, Panis, Loups, Renards, Têtes-de-Boules et Têtes-plates ¹.

Sous la direction des Sulpiciens, Mademoiselle Mance avait élevé l'Hôtel-Dieu, qui fut confié aux religieuses hospitalières de Saint-Joseph, et Marguerite Bourgeois avait institué, pour l'éducation des jeunes filles, la *Congrégation de Notre-Dame*. Les sœurs de cette congrégation étaient établies, en 1718, dans beaucoup de cures de la campagne, et surtout dans les paroisses de l'île de Montréal ². La protection du séminaire de Saint-Sulpice s'étendit

1. Ce qui précède est le résumé du Manuscrit déjà cité. Quelques renseignements diffèrent de ceux qu'on lit ailleurs.

2. *Mgr Dosquet*, par Mgr Têtu.

également à la *Congrégation des Frères Charron* qui, après des fortunes diverses, finirent par être approuvés en 1718, par lettres patentes, pour l'instruction des jeunes garçons ¹. « Nous voulons, disent ces lettres, qu'ils puissent envoyer des maîtres d'écoles dans toutes les paroisses du diocèse de Québec ². » Les messieurs de Saint-Sulpice procurèrent aux *Frères* le moyen de s'établir dans les paroisses voisines de Montréal, où ils rendirent d'importants services ³.

Nous avons écrit, dans *La France au dehors*, que « l'apostolat de ces prêtres ne se renferma pas dans Montréal et les environs ⁴ ». Au commencement de l'épiscopat de Mgr de Saint-Vallier, MM. Geoffroy et Trouvé d'abord, puis M. Baudoin ⁵ sont chez les Acadiens, population composée de pêcheurs, de soldats et d'aventuriers, et groupée principalement à Port-Royal, à Beaubassin, aux Mines, et dans quelques autres centres moins importants.

1. Voir les *Lettres patentes de 1718 en faveur des Frères hospitaliers de Saint-Joseph de la Croix* ou des *Frères Charrons*.

2. *Ibid.*

3. *Notice sur Mgr de Saint-Vallier* par Mgr Têtu, p. 128. — En 1718, le Régent avait accordé aux *Frères Charrons* pour leurs écoles, un subside annuel de trois mille francs, qui leur fut retiré en 1734.

4. *Missions d'Amérique*, t. VI, p. 34.

5. L'abbé Louis Geoffroy, né à Paris vers 1661, entra à Saint-Sulpice, partit pour le Canada en 1685 et fut envoyé par Mgr de Saint-Vallier en Acadie (en 1686 probablement) où il resta jusqu'en 1692. Nommé alors curé de la Prairie-de-la-Madeleine, il rentra en France en 1695 et revint au Canada (1697) où il desservit les deux missions de Champlain et de Batiscan. Il mourut en 1707, à l'Hôtel-Dieu de Québec.

L'abbé Claude Trouvé, sulpicien, né vers 1644, arrivé au Canada en 1667, missionnaire et supérieur à Kenté (1668) pendant 12 ans, puis directeur de la congrégation de Notre-Dame de Montréal, rentre en France en 1681, est nommé curé du Grand-Pressigny par l'archevêque de Tours et quitte sa cure pour retourner à Québec, d'où il est envoyé

Le ministère apostolique de ces trois missionnaires rencontra, sur ce champ de lutttes continuelles entre la France et l'Angleterre, beaucoup de déboires, d'entraves pénibles, de souffrances et de privations. Outrages, vols, pillages, prison, ils eurent tout à souffrir de la part des pirates, des Anglais et des vendeurs d'eau-de-vie ¹.

Pendant près de vingt ans avant et après le traité d'Utrecht, qui céda l'Acadie à l'Angleterre, les Sulpiciens ne se montrèrent plus dans cette province. En 1820, M. de Breslay accompagné du jeune sulpicien, Marie-Anselme de Métivier ², débarqua au port Lajoie avec des colons

à Port-Royal en 1688. Il est à Montréal en 1690, après la prise de Port-Royal par Phipps. Il revient en Acadie en 1694 et se fixe à Beaubassin. Il mourut dans cette mission (1704).

L'abbé Jean Baudoin, né entre 1660 et 1662, fut envoyé par Mgr de Saint-Vallier, vers la fin de 1688, en Acadie, où, après avoir desservi Port-Royal, il exerça son ministère au fond de la baie française, aux Mines, à Cobequid, etc. Il mourut à son poste en 1698.

1. On peut consulter sur les travaux de ces trois missionnaires, *Les Sulpiciens et les prêtres des Missions-Étrangères*, par l'abbé Casgrain. — Remarquons que les capucins évangélisèrent l'Acadie avant les sulpiciens. Dès 1632, les capucins y avaient fondé des missions ; ils avaient même établi à Port-Royal une petite école pour les enfants indigènes. Ils étaient une douzaine en 1643. Ils abandonnèrent l'Acadie en 1654, après la conquête de ce pays par les Anglais. En 1667, le traité de Bréda ayant rendu la presqu'île à la France, les Récollets s'y établirent. (Moreau, *Histoire de l'Acadie française*, p. 249, et *Les Sulpiciens...*, passim.)

2. *Les Sulpiciens...*, chap. V. Charles-René de Breslay, né en 1658, entra à Saint-Sulpice le 1^{er} février 1694 et partit pour Montréal. En 1703, il fut nommé curé de la paroisse Saint-Louis, puis il transporta dans l'Île-aux-Tourtes la mission de la baie d'Urfé et se dévoua à cette mission pendant 16 ans. Cette mission s'étant fondue avec celle du lac des Deux-Montagnes, M. de Breslay se rendit à Paris et y resta jusqu'à son départ pour l'île Saint-Jean. Il mourut le 4 décembre 1735 au séminaire de Saint-Sulpice. Il eut beaucoup

français amenés de France à l'île Saint-Jean par le comte de Saint-Pierre. La colonie, très modeste à ses débuts, reçut peu à peu des renforts soit de la France, soit de l'Acadie; et un premier village se fonda près de la mer, à gauche en entrant dans le port Lajoie, sur une pointe de terre assez peu élevée. C'est là que l'abbé de Breslay établit la petite église de Saint-Jean l'Évangéliste.

Il ne devait pas la desservir longtemps. Les Récollets le remplacèrent au printemps de 1723, et il alla se fixer à Port-Royal, tandis que son confrère, l'abbé de Métivier, rentrait définitivement en France. Il avait alors soixante-cinq ans. Cet âge était bien avancé pour entreprendre la carrière laborieuse des missions et s'occuper d'une paroisse qui s'étendait de Port-Royal au Cap de Sable. Il ne recula pas devant cette lourde tâche, et jusqu'à 1730, époque de son retour en France, « il fut, dans sa mission, un véritable apôtre digne des plus beaux temps de l'église du Canada ¹. Il eut pour continuateurs de son apostolat MM. de la Goudalie, de Miniac, Chauvreulx et Desenclaves, dont il sera question dans la suite.

*
* *

Les prêtres des Missions-Étrangères dirigèrent le séminaire de Québec et le collège Saint-Joachim, d'abord sous Mgr de Laval, qui les avait appelés au Canada, puis pendant et après l'épiscopat de Mgr de Saint-Vallier. Le sémi-

à souffrir des gouverneurs anglais Mascarène et Armstrong. — L'abbé de Métivier, orléanais, s'affilia, jeune encore, à Saint-Sulpice et passa quelques années à Montréal et à la Longue-Pointe. Rentré en France pour affaires, il en repartit presque aussitôt (1720) avec M. de Breslay, mais il resta à peine trois ans à l'île Saint-Jean, d'où il retourna dans son pays natal, à Orléans.

1. *Les Sulpiciens...*, p. 338.

naire fut toujours leur œuvre principale et leur centre d'action. Inutile de rappeler les déplorables querelles survenues entre Mgr de Saint-Vallier et ces Messieurs : elles sont connues. Ces prêtres, dont la fin première est l'œuvre des missions, ne devaient pas se borner à la formation du clergé séculier. On n'a pas oublié que Mgr de Saint-Vallier les mit en possession, par un acte de pur arbitraire, à la fin du xvii^e siècle, de la mission des Tamarois fondée par les Jésuites. Quelques-uns d'entre eux évangélisèrent les peuplades sauvages du Mississipi avec un zèle que le succès ne couronna pas. Puis, faute de sujets, ils se virent contraints de desservir uniquement la paroisse des Tamarois et une ou deux chapelles des environs.

L'Acadie fut le plus beau théâtre du ministère apostolique de la Congrégation. Le premier prêtre du séminaire que nous y rencontrons est M. Petit, qui y fut envoyé par Mgr de Laval (1676) et fixa sa résidence à Port-Royal ¹.

L'abbé Thury ² ne tarda pas à l'y suivre. Il choisit Miramichi comme principal centre de ses excursions apostoliques et porta la parole de Dieu aux Gaspésiens et aux sauvages établis dans les provinces actuelles du Nouveau-Brunswick et du Maine; il se rendit jusqu'au Kénébec.

1. L'abbé Louis Petit, ancien capitaine au régiment de Carignan-Salières, fut ordonné prêtre le 21 décembre 1670 et envoyé en Acadie en 1676. Fait prisonnier en 1690 à la prise de Port-Royal, il rentra dans sa paroisse, après sa mise en liberté, et se retira définitivement, vers 1693, à Québec, où il mourut en 1709.]

2. L'abbé Louis-Pierre Thury, arrivé au Canada en 1676, fit sa théologie au séminaire de Québec et, après un court ministère sur la rive méridionale du Saint-Laurent entre la Durantaie et la Rivière-du-Loup, il fut envoyé en Acadie vers 1685. Il fut grand-vicaire de Mgr de Québec, après M. l'abbé Petit.

Tous ces pays avaient été depuis longtemps explorés et évangélisés par les Récollèts et les Jésuites ¹. D'une grande activité, et voyageur infatigable, il parcourt aussi une partie de l'Acadie. On le trouve à Port-Royal, au bassin des Mines, chez les Micmacs et à la baie Chibouctou. C'est au

1. Consulter sur les Sulpiciens et les prêtres des Missions-Étrangères le livre que leur a consacré M. Casgrain (*Les Sulpiciens et les...*); « mais, dit M. de Kerallain (*Revue historique*, mai-juin, 1904, p. 218), on ne consultera ces volumes (*Les Sulpiciens..... et une seconde Acadie*) que prudemment, sous bénéfice d'inventaire. » Cette réserve est importante. Que d'affirmations erronées ou sans preuves dans *Les Sulpiciens...*, que de pieuses inventions ou suppositions, que de faits exagérés ou brouillés, que de jugements contraires à la vérité! M. Casgrain a pris soin de dissimuler des documents qui condamnent ses thèses les plus agressives; il ne pouvait les ignorer, puisqu'ils se trouvent au ministère de la Marine et des Colonies, où il a longtemps travaillé. De là, des lacunes considérables dans son travail, qui fournit cependant à l'histoire de bons renseignements. Dans ce livre, il critique avec une humeur acerbe et sur un ton qui veut être blessant (il lui est assez habituel envers ses adversaires) ce que nous avons écrit des *Crucientaux* et de la mission de Pentagoët (v. aux *Pièces justificatives*, le n° 1); mais là, comme en d'autres endroits du même livre et ailleurs, il brouille sciemment faits et dates et les dénature pour les besoins de sa cause. M. de Kerallain le lui a reproché et il apporte de nombreuses preuves à l'appui dans *La jeunesse de Bougainville*. Après avoir relevé beaucoup d'erreurs volontaires que l'abbé a insérées dans ses ouvrages sur les dernières années de la colonie française, M. de Kerallain dit (p. 182) : « L'auteur canadien dont l'ouvrage (*Montcalm et Lévis*) nous a forcé de prendre la plume ne méritait guère l'attention que nous avons dû lui prêter. Il ne lit point les textes qu'il a sous les yeux; quand il les lit, il ne les comprend pas; quand il les comprend, il les fausse aussitôt qu'il y voit la moindre utilité. » Ce jugement appuyé sur des preuves irréfutables, sur des faits incontestables, est sévère, mais nous sommes obligé de le partager, en constatant que l'abbé Casgrain nous a mal lu nous-même, qu'il nous fait dire ce que nous n'avons pas écrit. Peut-on dire, pour son excuse, qu'il ne nous a pas compris ?...

Ajoutons qu'il est fort regrettable qu'il y ait si peu de *notes* et de *références* dans *Les Sulpiciens...* Les renseignements de M. Casgrain doivent être contrôlés avec soin.

bord de cette baie qu'il meurt, emporté par un mal soudain, à l'âge de quarante-huit ans, au printemps de 1698.

Après M. Thury, missionnaire plus voyageur que fondateur, arrive à Panaouké l'abbé Antoine Gaulin, jeune prêtre né au Canada, lequel devait être, après la cession de l'Acadie aux Anglais, l'âme de la résistance des Acadiens contre les prétentions iniques des gouverneurs de Port-Royal.

De Panaouké, son action s'étend « aux blancs et aux Indiens disséminés le long de la mer ou dans l'intérieur des terres ¹ ». Quelques années après, il est nommé grand-vicaire de Mgr de Québec, et, vers 1704, il devient le missionnaire des Micmacs ². L'abbé Gaulin était un prêtre d'une grande indépendance apostolique. Pour en avoir raison, le gouverneur Amstrong, colonel fantasque, mal équilibré, colère et emporté, qui finit par se suicider dans un accès de frénésie, ordonna de le jeter en prison. Les colons français des Mines entrèrent à cette nouvelle dans une grande irritation, si bien que le gouverneur, effrayé des conséquences du mécontentement général des Acadiens, dut relâcher le prisonnier. M. Gaulin reprit son poste, plus zélé et plus patriote que par le passé. Il mourut à l'Hôtel-Dieu de Québec, le 6 mars 1740 ³.

M. l'abbé Petit, en quittant Port-Royal à la fin du xvii^e siècle, céda sa cure à M. Mandoux, prêtre des Missions-Étrangères, qui lui-même la remit au P. Félix

1. *Les Sulpiciens et les...*, p. 223.

2. D'après une lettre de M. de Subercase, gouverneur de Port-Royal, « il s'établit (à la demande des sauvages) sur une petite rivière nommée Sainte-Marie (peut-être la rivière Shubenacadie), à 20 lieues ouest du Canseau ». (*Les Sulpiciens*, p. 266). En 1710, à la prise de Port-Royal, par les Anglais, il était le seul missionnaire de sa Congrégation dans l'Acadie

3. *Ibid.*, passim.

Pain, récollet, à l'automne de l'année 1701. C'est cette même année que le P. Aubery établissait à Medockeck (ou Medoctek), sur la rivière Saint-Jean, la mission des Malécites ¹.

*
* *

Les Récollets ne rendirent pas moins de services au Canada que les Sulpiciens et les Messieurs des Missions-

1. *Les Jésuites et la Nouvelle-France*, t. III, p. 436. — L'auteur des *Sulpiciens* a oublié, à dessein sans doute suivant ses habitudes, de signaler et d'expliquer la coïncidence des deux établissements en 1701, des Récollets à Port-Royal et des Jésuites à Médockeck. Ce silence se conçoit. L'abbé eût dû recourir à autre chose qu'aux intrigues des Jésuites pour diriger son attaque, peu loyale et mal justifiée, contre l'historien des *Jésuites et la Nouvelle-France*. Nous reviendrons peut-être, en des jours plus calmes, sur cette question. L'abbé Casgrain a oublié aussi de rappeler à ses lecteurs que la Congrégation des Missions-Étrangères traversait alors une crise grave : le Jansénisme l'avait envahie, les sujets faisaient défaut. Il a oublié, pas sans motifs assurément, de citer un document quelconque émanant des Jésuites et prouvant « qu'ils n'ont cessé de faire des sollicitations pour s'emparer de la mission de Pentagoët (p. 226)... Qu'ils n'ont cessé de faire toutes espèces d'instances pour obtenir les missions à l'ouest de la baie de Fundy » (p. 258). Il a oublié de faire même la plus petite allusion aux correspondances favorables aux Jésuites, qui sont conservées aux archives des Colonies à Paris. Enfin il a oublié de nous parler des agissements de certains membres de la Congrégation des Missions-Étrangères contre la Compagnie de Jésus à la fin du xvii^e et au commencement du xviii^e siècles. S'il n'avait pas commis tous ces oublis, il eût peut-être été plus véridique et moins injuste. ; il n'eût pas, une fois de plus, faussé l'histoire, comme M. de Kerallain le lui reproche justement. (V. aux *Pièces justificatives*, n^o 1, l'article sur Pentagoët.)

Il apporte le témoignage de M. Tremblay contre les Jésuites de Pentagoët. Ce témoignage est-il bien recevable ? Mgr de Saint-Vallier, dans une lettre écrite de sa prison d'Angleterre au cardinal de Noailles lui reprochait son *manque de bonne foi et d'honnêteté*. (Voir t. III, p. 337, note 1.)

Étrangères. Chargés par Mgr de Laval de la desserte de quelques paroisses et par Mgr de Saint-Vallier de l'aumônerie des troupes du pays, ils se montrèrent généralement dans ces deux ministères les vrais fils de Saint-François. Cette mission qui leur fut assignée dès leur arrivée dans la colonie, explique assez pourquoi leur action apostolique s'exerça plus spécialement auprès de la population française¹. Quelques-uns d'entre eux, en très petit nombre, évangélisèrent cependant les sauvages. C'est ainsi que le P. Claude Moireau et le P. Simon prêchèrent l'Évangile, sur la fin du xvii^e siècle, aux sauvages de la rivière Saint-Jean².

Nous avons dit, quelques lignes plus haut, qu'ils remplacèrent à Port-Royal les prêtres des Missions-Étrangères. Le premier qui eut la charge curiale de ce poste fut le P. Félix Pain³, en 1701, lequel eut pour successeurs, à partir de 1703, les PP. Patrice René, Justinien Durand et Bonaventure Masson, et lui-même alla se fixer à Beau-

1. M. Casgrain (*Les Sulpiciens...* p. 257) prétend que M. de Subercase « se plaignait que les Récollets ne se bornassent qu'aux fonctions d'aumôniers de la Garnison » (à Plaisance du moins).

2. Le P. Claude Moireau est à la rivière Saint-Jean de 1680 à 1686, et le P. Simon s'y trouve en 1694. Le P. Michel Brûlai évangélisa aussi le village Micmac de Ristigouche, et les Récollets établis à Plaisance se rendaient de là chez les Gaspésiens. Nous citons les faits les plus connus.

3. Le P. Félix Pain s'établit à Port-Royal, à l'automne de 1701 ; en 1703, le P. Patrice René lui succède ; en 1704, le P. Justinien Durand prend possession de la cure et est remplacé plus tard par le P. Bonaventure Masson, auparavant curé de la Grand-Prée (1707-1711). Après la prise de Port-Royal (1710), les Anglais firent eulever (janvier 1711) le P. Justinien, pendant qu'il célébrait la messe, et l'emmenèrent à Boston où ils le retinrent prisonnier. A la paix d'Utrecht, le P. Justinien reprit son poste à Port-Royal. Dans les vingt premières années du xviii^e siècle, les Récollets sont curés à Port-Royal, à Beaubassin et à la Grand-Prée.

bassin. Jusqu'en 1710, époque de la prise de Port-Royal par les Anglais, les Récollets remplirent leur ministère paroissiale en Acadie dans le calme et la paix sous les gouverneurs de Port-Royal, MM. de Brouillan et de Subercase; mais, après la conquête de la presqu'île, leur rôle devint difficile, placés qu'ils furent entre les vainqueurs d'un côté, ennemis irréconciliables de la France, toujours dominés par les préjugés de race et de religion, gens à la foi punique, sans conscience, perfides et violents, et les vaincus de l'autre côté, population de cultivateurs, simple, honnête, paisible, ne sachant ni lire ni écrire, vivant en dehors de tout progrès des arts et des sciences, incapable de déjouer par elle-même les intrigues de ses nouveaux maîtres, de pénétrer ses manœuvres déloyales, ses projets d'anglification; car ils ne visaient qu'à faire de tous les Français des sujets anglais.

Les Récollets et M. Gaulin furent, les premières années de l'occupation anglaise, les seuls hommes instruits de la Nouvelle-Écosse, seuls en état d'éclairer les colons, de leur donner un conseil utile, une direction tout à la fois sage et ferme; de les protéger contre les pièges dressés à leur foi simple et droite, de défendre leurs croyances et leurs mœurs contre toute tentative de perversion. Tâche ardue et périlleuse à laquelle ils ne faillirent pas, et qui exigeait beaucoup de prudence, de dévouement et d'habileté. Aussi pour se faire une idée vraie de tout ce qu'ils eurent à souffrir dans l'accomplissement de leur devoir, il est à propos de dire ici, quoique très brièvement, par quelles phases difficiles passa la Nouvelle-Écosse ou Acadie après le traité d'Utrecht. Ce coup d'œil rapide sur la presqu'île acadienne ne sortira pas du programme de cette histoire et guidera notre route vers les événements que nous aurons à raconter dans la suite.

Le traité d'Utrecht, en cédant l'Acadie à la Grande-Bretagne, avait stipulé que les colons français « auraient la liberté de se retirer ailleurs dans l'espace d'un an avec tous leurs effets mobiliers ». La même clause disait « que ceux qui voudraient demeurer (dans la presqu'île) et rester sous la domination de la Grande-Bretagne, devraient jouir de l'exercice de la religion catholique et romaine, autant que le permettaient les lois de la Grande-Bretagne ».

Le traité avait été signé le 11 avril 1713, et, peu de jours après, la reine Anne octroyait aux habitants français des conditions plus favorables que celles stipulées dans le traité. Elle écrivit au général Nicholson, alors gouverneur de la Nouvelle-Écosse : « Vous permettrez et allouerez à ceux de ses sujets (du roi de France) qui ont des terres et des emplacements en notre gouvernement d'Acadie, qui ont été ou qui sont attachés à nous en vertu du dernier traité de paix et sont dans la volonté de devenir nos sujets, de retenir et posséder lesdites terres et emplacements sans aucun paiement, loyers ou troubles quelconques, aussi pleinement ou abondamment et librement que nos autres sujets font et peuvent posséder leurs terres et biens, ou de les vendre s'ils aiment mieux se retirer ailleurs ¹. »

Quand cette lettre arriva à Port-Royal, les Acadiens avaient déjà pris la résolution de partir sans délai et de se réfugier à l'île Royale ou à l'île Saint-Jean, et, pour s'y transporter avec leurs familles, leurs bestiaux et leurs effets, ils s'étaient mis à construire des bateaux et des chaloupes. Cette détermination consterna le gouverneur de Port-Royal, qui comprit de suite quelles conséquences

1. Paris, *Archives des affaires étrangères*. — Cité par l'auteur des *Éclaircissements sur la question acadienne et d'Un pèlerinage au pays d'Évangéline*.

fatales elle entraînerait, la Nouvelle-Écosse ne devant plus être, après le départ des Français, qu'une terre inculte, où les sauvages seraient les maîtres et feraient sans pitié la chasse aux Anglais ¹. Dans le but d'éviter ce désastre, il prit sur lui de violer le traité d'Utrecht et de désobéir aux ordres de sa souveraine. Mais, l'hypocrisie étant le fond de sa nature, il se garda bien d'agir par les voies droites. Il défendit aux Anglais de rien acheter aux Acadiens et il interdit la vente de tous les agrès nécessaires aux embarcations des Français, il fit même saisir leurs bateaux et leurs chaloupes. En outre, il leur offrit, s'ils voulaient rester, les mêmes droits et privilèges qu'avaient les sujets anglais ².

Que faire ? C'est la question que se posèrent les Acadiens, et, afin de la résoudre, ils recoururent à leurs missionnaires. Nicholson n'ignorait pas l'influence de ces derniers sur les colons français. Il leur défendit de se mêler de leurs affaires et de leur donner des conseils, espérant par là séduire plus facilement les colons. Les mission-

1. Dans sa lettre du 25 septembre 1715, l'intendant Bégon écrivait : « Il est certain que si on pouvait parvenir à en retirer (de l'Acadie) tous les Français, les Anglais abandonneraient le Port-Royal et même toute l'Acadie, non seulement par le deffaut de ces secours, mais encore par la crainte qu'ils ont des sauvages qui est au delà de ce qu'on peut dire, desquels les Français les mettaient à l'abry. » (Arch. col., Corresp. gén.; *Canada*, 1715.)

A la même époque (9 sept. 1715), M. de Costebelle écrivait du port Dauphin au Ministre : « Les sauvages des Missions françaises des côtes de l'Acadie sont ennemis si irréconciliables de la nation anglaise que toutes nos harangues les plus pacifiques ne peuvent leur imprimer de ne point troubler son commerce ; ils pillent et ont pillé plusieurs de leurs bâtiments, empêchent (de pêcher) dans les havres de ladite coste de l'Acadie..... Ce sont là des animaux bien difficiles à conduire. »

2. *Éclaircissements sur la question acadienne*, passim.

naires se soumirent, en apparence du moins, de crainte d'être bannis et de priver leurs compatriotes des secours de la religion. Ils n'en conseillèrent pas moins, par voie sûre, aux Acadiens de recourir à M. de Costebelle, gouverneur de Louisbourg, et de le prier de favoriser leur départ auprès de Nicholson. La Cour de France désirait ardemment que les colons de la Nouvelle-Écosse allassent coloniser l'île Royale. M. de Costebelle envoya MM. de la Ronde et Pinsens à Port-Royal pour y plaider la cause des Acadiens et faire valoir leurs droits ¹. Cette démarche demeura sans résultat et le général Nicholson partit en confiant provisoirement le gouvernement de la Nouvelle-Écosse au colonel Vetch, qui fut bientôt remplacé par Caulfield, nommé gouverneur de Port-Royal.

C'était vers la fin de 1714. L'année suivante au mois d'août, le P. Loyard, Jésuite, missionnaire des Abénakis de la rivière Saint-Jean, se trouvait de passage à Québec et apprenait à l'intendant Bégon que le gouverneur *Caulfield* avait reçu de Londres au mois de janvier dernier l'ordre d'assembler les officiers, soldats et habitants anglais de la ville et de leur faire prêter les quatre serments suivants ² :

« Le premier, jurer que la religion anglicane est la seule véritable et promettre de n'en point suivre d'autre ; 2^o jurer que la Sainte-Vierge est une femme comme les autres, et que c'est faire tort à Jésus-Christ que de s'adresser à lui

1. M. Bégon au ministre, 25 septembre 1715 : « Le P. Justinien, récollet, missionnaire au Port-Royal, écrit du 18 janvier dernier, que les habitants français qui sont à l'Acadie ont tous pris la résolution de s'aller établir à l'île Royale suivant l'invitation qui leur en a été faite par M. de la Ronde et un autre officier qui y ont été envoyés exprès de Louisbourg pour scavoir leur intention et ont fait en présence du général Nicholson et de ces deux officiers un écrit qu'ils ont tous signé par lequel ils s'y engagent. »

2. Archives coloniales, Corresp. gén.; *Canada*, 1715, vol. 35 : Lettre de l'intendant Bégon au ministre, 25 septembre 1715.

par l'intercession de la Sainte-Vierge et celle des saints, puisque la médiation seule de Jésus-Christ suffit; 3^o jurer que le prétendu prince de Galle est bastard; 4^o prester serment de fidélité au nouveau roi ¹. »

Officiers, soldats et habitants anglais, tous prêtèrent serment de fidélité; mais quelques officiers et une soixantaine de soldats, Irlandais pour la plupart, refusèrent les trois autres serments. Le gouverneur menaça les réfractaires de la prison; menace inutile, car il avait affaire à des hommes de devoir et de convictions religieuses. « On lui représenta, dit l'intendant Bégon, que le nombre des refusans était trop grand et que leur emprisonnement pourrait avoir des suites fâcheuses..... sur cette représentation, il n'exécuta pas ses menaces ². »

Le bruit ne tarda pas à se répandre que les quatre serments seraient imposés aux Français, soumis à la domination britannique. Il était fondé ³. A cette nouvelle, grande fut l'indignation de tous les colons, si grande que le gouver-

1. Lettre de l'intendant Bégon au ministre, 25 septembre 1715 (Archives coloniales, 1715). Le P. Justinien avait fait parvenir aussi, sans explication, ces quatre serments à M. Bégon (*Ibid.*).

2. *Ibid.*

3. Bégon au ministre, même lettre : « Le P. Justinien m'escrit (18 janvier 1715) que les Français ont été averty que le gouvernement anglais qui avait eu avis de la mort de la reyne d'Angleterre et de l'avènement à cette couronne du prince Georges de Hanovre les demandait pour leur faire faire serment de fidélité..... Ils parurent devant le gouverneur qui leur proposa plusieurs serments exécrables par escrit qui contenaient une abjuration manifeste de plusieurs articles de notre foy, qu'ils en eurent horreur et qu'en dernier lieu il leur proposa un simple serment de fidélité. »

Le prince Georges, né en 1660, fut appelé au trône de la Grande-Bretagne, après la mort de la reine Anne, en 1714, comme arrière-petit-fils de Jacques I^{er} Stuart, par sa mère Sophie, en vertu de l'acte du Parlement anglais de 1701, qui avait réglé la succession en faveur de la ligne protestante.

neur, qui n'avait pas sous la main les forces nécessaires à la répression d'un soulèvement, jugea à propos de reculer ou de dissimuler, et de ne demander que le serment de fidélité. « Je promets, ajouta-t-il de la part de Sa Majesté britannique, qu'ils auront la *liberté de leur religion* et de *garder leur missionnaire*, et qu'ils pourront demeurer aussy tranquilles sur leurs terres que s'ils étaient sujets naturels ¹. »

Malgré ces offres séduisantes, les Français refusèrent de prêter serment de fidélité; ils promirent seulement de ne pas porter les armes contre les Anglais, tant qu'ils seraient sous leur domination ². « Nous ne pouvons, ajoutèrent-ils, nous engager à autre chose, parce que nous attendons le retour de M. de Vaudreuil ³, pour être instruits des instructions du roy. Jamais nous ne nous départirons de l'obéissance que de bons sujets doivent à Sa Majesté ⁴. » Cette conduite était conseillée par le P. Félix Pain et la réponse, écrite de sa main, fut remise au gouverneur. Caulfield *se contenta de cette réponse* et dit qu'il en rendrait compte à *la Cour d'Angleterre* ⁵.

1. Même lettre de Bégon au ministre.

2. *Ibid.*

3. M. de Vaudreuil était alors en France et ne devait rentrer à Québec que l'année suivante.

4. Même lettre de M. Bégon au ministre.

5. *Ibid.* — Voir au *Public Record Office*, à Londres, la réponse des Acadiens. Celle des habitants des mines à Caulfield est reproduite dans les *Éclaircissements sur la question acadienne*. — Les habitants de Port-Royal signèrent la promesse suivante : « Je promets sincèrement et jure que je veux être fidèle et tenir une véritable allégeance à sa majesté le roi Georges, tant que je serai à l'Acadie et Nouvelle-Écosse, et qu'il me sera permis de me retirer là où je jugerai à propos, avec tous mes biens meubles et effets, quand je le jugerai à propos, sans que nulle personne puisse m'en empêcher. Annapolis royale, ce 22 janvier 1715. »

On lit dans la lettre de Bégon au ministre : « Ils (les Français) refusèrent tous unanimement (de prêter le serment de fidélité)

A cette époque, l'Angleterre n'avait dans la Nouvelle-Écosse qu'un seul point d'appui un peu important, Annapolis (Port-Royal), et encore cette ville n'était-elle défendue que par une faible garnison. C'était assez pour se faire obéir d'une population paisible, qui ne demandait au vainqueur que la reconnaissance de ses droits et le respect de ses croyances et de ses propriétés; ce n'était pas assez pour traiter en peuple conquis, sans ménagements et avec des procédés arbitraires, « des Français, nés dans le pays, parfaitement accoutumés aux forêts, habiles à marcher en raquettes et à conduire des canots d'écorce, dont *cent* étaient de plus grande valeur et d'un plus grand service que cinq cents hommes arrivés d'Europe ¹ ». Ces Français formaient une population de deux mille cinq cents âmes ².

Caulfied comprit qu'il était de l'intérêt de la Grande-Bretagne de ne pas exiger, jusqu'à nouvel ordre, des colons éloignés de Port-Royal la prestation du serment. Ils furent donc « abandonnés à eux-mêmes plutôt que gouvernés; ils vécurent sous la direction paternelle de leurs missionnaires, à qui ils s'en rapportaient la plupart du temps pour régler leurs différends ³ ».

disant que puisqu'ils avaient toujours pris le party de quitter l'Acadie et de retourner sous l'obéissance du Roy, c'était inutilement qu'on voulait exiger d'eux un serment de fidélité, et ils lui (au gouverneur) présentèrent en conformité un escrit que ce missionnaire (le P. Félix, missionnaire à Beaubassin) leur avait fait, qui expliquait leurs sentiments en peu de mots, contenant qu'ils obéiraient au roy sur la terre duquel ils demeuraient en tout ce qui ne serait point contraire à leur religion, mais qu'ils ne pouvaient pas luy prêter serment de fidélité estant prêt à quitter leur pays suivant la liberté qui leur en estait accordée par le 4^e article du traité de paix. »

1. Lettre du colonel Vetch aux lords du commerce (*Archives de la Nouvelle-Écosse*).

2. *Ibid.*

3. *Coup d'œil sur l'Acadie*, par M. Casgrain.

Cette tranquillité apparente laissée aux Acadiens n'allait pas sans mille petites tracasseries et procédés vexatoires. Les Anglais sont coutumiers des machinations secrètes, quand ils y voient un moyen d'atteindre le but visé. Comme ses prédécesseurs, Caulfield émit la prétention d'obliger les catholiques à rejeter l'autorité de l'évêque de Québec, de disposer des cures, de déplacer et de remplacer les curés à sa volonté. Ils ne pouvaient bâtir de nouvelles églises, ni réparer les anciennes. Quelques-unes même furent démolies, celle de la Prée-Ronde de Port-Royal, entre autres. On voulut imposer des lois aux missionnaires dans l'administration des sacrements ¹.

Caulfield eut pour successeur John Doucet, qui s'illustra par des vexations de toutes sortes, espérant par là amener les Acadiens à prêter le serment d'allégeance. Soutenus par les missionnaires et par le nouveau gouverneur de Louisbourg, M. de Saint-Ovide de Brouillan, forts du reste de leurs droits, ils persistèrent dans leur première résolution; et la situation se prolongea ainsi jusqu'en 1720, tendue, difficile, parfois orageuse ².

1. *Coup d'œil sur l'Acadie.*

2. *Éclaircissements sur la question acadienne.* — Richard (Acadia, I, p. 111) cite une réponse (omise par le compilateur des Arch. de Nova scotia) du P. Félix Pain au gouverneur d'Annapolis, qui lui avait demandé sans doute d'exhorter les Acadiens à prêter le serment : « Mines, 29 mars 1718. J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire à la date du 5 décembre 1717. J'ai l'honneur de vous faire savoir que les Acadiens doivent être suffisamment instruits de leurs devoirs et de leurs obligations, sans qu'il soit besoin que je m'emploie à ce que vous désirez que je fasse à leur sujet. Permettez-moi de vous déclarer qu'ainsi vous ne pouvez rien avoir à redire sur ma conduite en cette affaire et que je suis décidé à ne donner aucun renseignement ni pour ni contre la mesure. De cette façon vous connaîtrez leurs sentiments personnels (natural intentions). » Traduit de l'anglais. (*Ibid.*)

A cette date, le général Richard Philipps reçut le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve. « En arrivant, il fut bien étonné de trouver les anciens habitants français en possession de leur langue, de leur religion, de leurs lois, et en communication journalière avec l'île Royale, comme s'ils eussent encore appartenu à la France. Il voulut prendre sur-le-champ des mesures pour leur anglification... Il commença d'abord par leur interdire tout commerce avec le Cap Breton. Il leur fit signifier ensuite qu'il leur donnait quatre mois pour prêter le serment d'allégeance. M. de Saint-Ovide informé de ce qui se passait, se hâta de prévenir les habitants que s'ils consentaient à ce qu'on exigeait d'eux, ils seraient bientôt privés de la liberté de professer leur religion et que leurs enfants abandonneraient celle de leurs pères. Les Anglais, ajoutait-il, les traiteraient en esclaves..... Les Acadiens n'avaient pas attendu cet avis pour répondre à Richard; ils lui avaient représenté qu'ils étaient restés dans le pays à la condition qu'ils conserveraient leurs lois et leurs institutions, car le traité d'Utrecht leur permettait de se retirer en Canada ou à l'île Royale, après avoir vendu leurs terres; leur présence dans le pays était d'un grand avantage pour les nouveaux maîtres, parce que c'était à la considération des Acadiens que les sauvages, leurs fidèles alliés, laissaient les Anglais en repos. Ils laissèrent entrevoir aussi à l'imprudent gouverneur, que s'il persistait à vouloir les forcer de prêter le serment de fidélité, ou leur ôter leurs pasteurs, il pourrait bien exciter une insurrection, qui deviendrait formidable par la jonction des insurgés aux indigènes..... En présence de cette opposition, Richard fut obligé d'abandonner ses projets d'anglification ¹. »

1. *Garneau*, t. II, pp. 71 et 72. — Voir de plus amples détails dans *Éclaircissements sur la question acadienne*.

Ce ne fut que pour un temps ; car, en 1730, durant sa seconde administration ¹, « il réussit à faire prêter serment aux Acadiens, en leur accordant une des concessions qui leur tenait le plus au cœur, celle de ne point porter les armes contre leurs compatriotes les Français, ni contre les sauvages leurs alliés. De là le nom de Neutres (*French Neutrals*) qui leur fut donné depuis. C'était une révolution dans leur existence : de sujets français, ils devenaient sujets anglais. Dix-sept ans de résistance prouvent jusqu'à quel point c'était malgré eux ² ».

Cette résistance, si belle et si méritoire, fut assurément due, en grande partie, à la fermeté apostolique des missionnaires, à leur influence et à leur démarches ; et, parmi ces missionnaires, l'histoire enregistre les noms de MM. Gaulin et de Breslay, prêtres, et des Pères Justinien Durand et Félix Pain, récollets.

Cependant, « les Récollets soulevèrent contre eux la haine des Anglais qui les accusèrent de conspiration contre leur gouvernement, et mécontentèrent la cour de France qui leur reprocha de ne pas prendre suffisamment ses intérêts, tout en continuant à recevoir les gratifications accordées de tout temps aux missionnaires de l'Acadie..... Le rappel des Récollets fut donc décidé par le roi et les

1. Entre la première et la seconde administration de Richard Philipps, Amstrong, le fameux colonel déséquilibré, dont nous avons parlé plus haut, avait gouverné la Nouvelle-Écosse en qualité de suppléant, et avait mis tout en œuvre, promesses, séductions, menaces, pénalités, offres d'argent pour amener les Acadiens à prêter le serment d'allégeance. (Voir *Éclaircissements sur la question acadienne*.)

2. *Éclaircissements sur la question acadienne*. Cet article de M. Casgrain, bien documenté, eût pu être utilement complété avec des documents français conservés aux *Archives coloniales* et aux *Archives du Ministère des Affaires étrangères*, à Paris.

ministres de Versailles ¹. » Ils furent dirigés, entre 1720 et 1723, sur Louisbourg et l'île Saint-Jean, et remplacés à Port-Royal en 1724 par M. de Breslay ², puis, plus tard, à Pigiquit, par l'abbé de Noinville ³, aux Mines par l'abbé de la Goudalie ⁴, et à Beaubassin par l'abbé Lesclaches ⁵. MM. Chauvreulx et de Saint-Poncy vinrent bientôt les y rejoindre. Nous retrouverons quelques-uns de ces messieurs dans un autre chapitre.

Revenons aux Récollets. Leur apostolat s'exerça dans les îles de Terre-neuve, de Saint-Jean et du Cap Breton plus longtemps que dans la Nouvelle-Écosse. Ils desservaient Plaisance, dans l'île de Terre-neuve, avant le XVIII^e siècle, et de là, leurs missionnaires se rendaient à Percé et dans les postes voisins de la Gaspésie, où ils évangélisaient surtout la population française. Les archives du Finistère ont conservé les noms des supérieurs qui se sont succédé à Plaisance de 1701 à 1718 : ils s'appellent Charles Mau-

1. *Les Sulpiciens*..... p. 348. M. Casgrain n'apporte aucune preuve du rappel des Récollets effectué dans ces conditions. Nous lui en laissons la responsabilité, tout en ajoutant qu'il importe de contrôler ses dires.

2. La cure de Port-Royal fut administrée, après M. de Breslay, Sulpicien, par l'abbé de Saint-Poncy, des Missions-Étrangères, qui signe sur les registres de la paroisse (15 novembre 1732) Saint-Poncy de Lavernède, l'abbé Vauquelin, l'abbé Desenclaves, Sulpicien, et enfin l'abbé Daudin, dont il sera parlé plus loin.

3. L'abbé Noël-Alexandre de Noinville de Gléfiën, bachelier en Sorbonne, arriva à Pigiquit en 1728. Il quitta l'Acadie en 1731 et revint en France.

4. L'abbé de la Goudalie fut nommé vicaire général, en Acadie, par Mgr Dosquet, évêque de Québec.

5. Ce prêtre, qui mourut avant 1747, paraît avoir joué un rôle assez effacé. Resta-t-il longtemps à Beaubassin? Il est probable que non, les changements étaient alors si fréquents! Puis, certains missionnaires ne faisaient que toucher terre dans ce pays.

duit, Hilarion Huguen, Raymond Duval et Gratien Raoul ¹. Le 25 août 1716, Mgr de Saint-Vallier « chargea les Récollets de la province de Paris de desservir le port Dauphin et le port Toulouse avec leurs dépendances, et les Récollets de la province de Bretagne de desservir Louisbourg avec ses dépendances. L'ordonnance épiscopale est adressée au F. Dominique de la Marche, supérieur des Récollets de la province de Paris, et au F. Gratien Raoul, supérieur des Récollets de la province de Bretagne, l'un et l'autre ses grands vicaires dans l'île Royale ².

1. On lit dans les *Tabulæ* de la Congrégation des Récollets de Bretagne, H 324 : 1701, in hospitio Placentino Terræ novæ, R. P. Carolus Mauduit, sacræ theologiæ lector, superior nominatur; 1703, Hilarion Huguen, superior; 1706, Remondus Duval, superior; 1711, Gratianus Raoul, lector, superior. »

Les Récollets de la province de Paris avaient administré la cure de Plaisance avant le xviii^e siècle; ils l'abandonnèrent volontairement à la fin du xvii^e (Archives des Colonies, mémoire de M. de Costebelle, gouverneur de l'île Royale, 1717), et Mgr de Saint-Vallier fit alors appel, par une lettre du 19 août 1700, au provincial des Récollets de la province de Bretagne (n^o 260 du cat. 1 de la 6^e série de Dufossé). Le provincial accueillit favorablement la demande de l'évêque et les Récollets de Bretagne s'établirent à Plaisance. Entre l'arrivée de ces derniers et le départ des Récollets de la province de Paris, on trouve à Plaisance pour peu de temps des prêtres séculiers. « Il n'y avait plus du reste en 1700, dans cette place, qu'un P. Récollet. Le gouverneur, M. de Subercase, pensait que des prêtres séculiers y seraient plus efficaces. Il se plaignait que les Récollets ne se bornassent qu'aux fonctions d'aumôniers de la garnison et que les fêtes ne fussent point observées, pas même celles de Noël et de Pâques (*Casgrain, Les Sulpiciens...*, p. 257).

Les renseignements sur les Récollets de Bretagne m'ont été en partie fournis avec une bienveillance et un désintéressement parfaits par le distingué et savant archiviste du Finistère, M. de la Rogerie. Je lui adresse ici mes remerciements très reconnaissants. Ces renseignements inédits ne seront pas sans profit pour l'histoire religieuse du Canada.

2. *Mandements des Évêques de Québec*, t. I, pp. 489 et 490.

On lit encore dans les *Tabulæ* de la congrégation des Récollets de

Au mois d'août 1723, le P. Louis Barbet Dulongjon débarquait au port Lajoie avec le titre d'aumônier de la garnison, pour y remplacer MM. de Breslay et de Métiévier ; il y avait été précédé du P. Michel Brûlai, comme lui de la province de Bretagne. Le premier venait de Louisbourg, le second du village Micmac de Ristigouche ¹.

Ainsi, les Récollets des provinces de Paris et de Bretagne étendaient leur juridiction spirituelle sur les îles Saint-Jean et Terreneuve, et sur l'île Royale et les petites îles adjacentes.

*
* *

L'auteur des *Sulpiciens* dit en parlant des Récollets : « Les religieux de cet ordre avaient de longs états de service en Acadie, où le ministère évangélique avait toujours été très difficile et très pénible, à cause des désordres auxquels se livraient, loin de toute autorité, une nuée d'aventuriers, trafiquants, coureurs de bois, écumeurs de

Bretagne : 1718, in hospitio Burgo Lodoiciensi, R. P. Bruno Sauvé, superior ; 1719, in hospitio insulæ Regalis, R. P. Bruno Sauvé, super. ac totius missionis ; 1720, Claudius Sanquer, lector, superior ; 1727, Michel Le Duff, superior ; 1728, Zacharie Caradec, lector, superior ; 1733, Hippolyte Herp, lector, superior. In hospitio portus Aurelianiensis, Stephanus Le Goff, lector.

La première pensée de la Cour avait été de confier l'administration de toutes les cures de l'île Royale aux Récollets de Bretagne ; mais, sur les réclamations des Récollets de Paris, Mgr de Québec décida de ne leur donner que Louisbourg, et conformément à cette décision, les lettres patentes du 27 juin 1718 restreignent celles de mai 1716 qui leur accordaient toute l'île. (Archives des colonies, C¹¹, 106, f^o 537 ; — C¹¹, reg. 106, f^o 409, mémoire de M. de Costebelle, gouverneur de l'île Royale, 1717). — Mgr de Saint-Vallier remercie (février 1718) le ministre d'avoir partagé l'île Royale entre les deux provinces des Récollets, car cela les excitera à mieux faire. — En 1717, le P. Dominique de la Marche était supérieur des Récollets de Paris au port Toulouse.

1. *Une seconde Acadie*, pp. 39 et sq.

mer, qui l'infectaient ¹. » Leur ministère, sans être aussi difficile et aussi pénible dans les îles, y rencontra cependant de grands obstacles; et, ce qui est plus grave, il y fut exposé aux accusations de la calomnie, particulièrement à Louisbourg. Quelques récollets bretons commirent-ils des imprudences? Oublièrent-ils ce qu'ils devaient à la sainteté de leurs fonctions? Les accusations dirigées contre eux ne sembleront certainement pas fondées à ceux qui examineront de près les pièces accusatrices.

Quelques mauvais esprits ² de Louisbourg avaient porté plainte contre eux à l'évêque de Québec. On connaît la nature primesautière, l'impressionnabilité de ce prélat. Au lieu d'ouvrir une enquête et d'interroger les accusés ³, il écrivit au ministre, le comte de Maurepas, que les Récollets de Louisbourg étaient trop faibles pour travailler au salut des autres et donnaient des craintes même sur leur ⁴. Cette lettre est du 9 octobre 1727, et le 14 juillet de la même année, il écrivait au P. Dirop, que tous les sujets qui lui avaient été envoyés par les Provinciaux ses successeurs ⁵ « avaient été répréhensibles et fort éloignés

1. P. 346.

2. Lettre de M. de Saint-Ovide de Brouillan, gouverneur de Louisbourg, au provincial des Récollets de Bretagne, le P. Dirop, 31 octobre 1726. — Les lettres sont signées : *de Saint-Ovide de Brouillan*.

3. « Je vous avoue, écrit le P. Dirop à M. de Brouillan, que la manière dont vous et M. de Mesy me parlez du P. Bénin me fait trembler pour tous ceux que je pourrais envoyer à Louisbourg, car il me paraît que la malignité est toujours attentive à empoisonner les oreilles du prélat disposé à croire tout le mal *sans examen*. » (Lettre du 20 février 1728.) En mars 1727, il avait écrit au même : « Rien ne m'a jamais plus surpris que le parti que le prélat a pris sur le simple rapport de gens mal intentionnés. »

4. Archives des Colonies, C¹¹, 106, 9 octobre 1727.

5. Le P. Dirop avait été provincial une première fois jusqu'en 1719 ou 1720, et il avait été de nouveau élevé à cette charge vers 1726. Mgr ignorait que ce père fût provincial en 1727.

de la perfection que doivent avoir ceux qui sont choisis pour conduire, tant pour les mœurs que pour les effets de science et de prudence que l'on doit faire paraître dans le gouvernement ¹ ».

Dans cette même lettre, Mgr de Saint-Vallier fait savoir au P. Dirop « qu'il a paru tous les jours (dans les Récollets de Louisbourg) des défauts considérables qui l'ont obligé de lancer contre eux un interdit général ».

Ce prélat avait encore pris une mesure plus grave, même sans en donner préalablement avis aux religieux. Le gouverneur de Louisbourg, M. de Brouillan, l'annonçait en ces termes, à la date du 31 octobre 1726, au provincial des Récollets en Bretagne : « Je vais, dit-il, vous apprendre une nouvelle de ce pays-ci qui sans doute vous surprendra un peu. Pour moi, je l'ay été beaucoup de voir arriver ici un chanoine de Québec, envoyé par Mgr l'Évesque pour prendre possession de la cure de Louisbourg, ce qu'il aurait fait sans l'opposition de la part du roy que nous lui en avons faite ². . . . » M. de Brouillan ajoute dans la même lettre : « M. l'Évesque a été très mal informé de la con-

1. Dans cette dernière lettre, Mgr dit encore : « Engagez votre provincial à nous envoyer des religieux plus savants et plus réservés dans leur conduite, mangeant chez eux et ne cherchant pas à dîner et souper tous les jours avec des capitaines de vaisseaux, pêcheurs qui ne sont propres qu'à vous provoquer à boire ».

Les reproches qu'il adresse au P. Bénin, au point de vue de la science, concernent le mariage. (Lettre du 18 juillet 1727 au provincial des Récollets de Bretagne ; — Lettre du 6 sept. 1727 au P. Joseph Denis que Mgr institue son grand vicaire à Louisbourg) : « Le P. Bénin Le Dors, dit-il, a fait à Louisbourg trois mariages insoutenables, » le premier sans les dispenses nécessaires de la Daterie et avec un faux exposé de la situation, le second sans l'autorisation requise pour unir une catholique à un protestant, le troisième sans la confession au préalable du conjoint. (Cf. les lettres citées plus haut.)

2. Lettre du 31 octobre 1726 au P. Dirop, en Bretagne.

duite des religieux sur laquelle il n'y a que de *mauvais esprits* qui puissent y trouver à redire, et je suis persuadé qu'il n'y aura pas de peine, le *printemps prochain*, de se justifier auprès de ce prélat que je ne crois pas en droit de nommer aux cures de l'île Royale, ce droit seul devant appartenir au roi ¹ ».

Le printemps arriva, et la justification échoua probablement devant le parti pris de Mgr de Saint-Vallier. Il s'était engagé trop à fond dans cette affaire, et une fois qu'une idée s'était logée dans sa tête, il n'était pas facile de l'en chasser. Il continua d'adresser ses plaintes en France, aux supérieurs des Récollets et à la Cour, contre les religieux employés à l'île Royale. La Cour, mieux informée que le prélat, ne crut pas devoir donner suite à sa demande. Elle décida qu'il n'y avait pas lieu de confier la cure de Louisbourg au chanoine Fournel, mais, pour donner une légère satisfaction au prélat, elle rappela quelques récollets et les remplaça par d'autres ².

1. Lettre du 31 octobre 1726 au P. Dirop, en Bretagne.

2. En 1727, les habitants de Louisbourg, opposés au renvoi des religieux, présentèrent une pétition à MM. de Brouillan et de Mézy, demandant le maintien des Récollets de Bretagne qu'ils préféraient aux séculiers. La pétition dit entre autres choses : « L'expérience fâcheuse d'un pareil changement qui se fit à Plaisance en l'année 1700 nous fait craindre de rester plusieurs années sans secours spirituels. » — Le 13 mai 1727, le ministre fit savoir à l'évêque de Québec qu'il avait prévenu le P. Dirop des raisons que Sa Grandeur avait eues de révoquer le P. Bénin de la cure de Louisbourg et de le remplacer par M. Fournel. Il ne s'oppose pas au remplacement du P. Bénin par le P. Le Duff, quoique M. de Saint-Ovide lui ait fait savoir que la conduite de M. Bénin n'avait pas été aussi irrégulière qu'on le prétend, mais il n'accepte pas la nomination de M. Fournel, les habitants étant opposés au départ de Récollets, qui les desservent sans frais ; et puis ils seraient obligés ou de construire une nouvelle église ou d'acheter celle des Récollets. Il lui dit encore qu'il a donné ordre aux PP. Isidore et Bénin de repasser en France. — Le 11 juin 1727, il fait savoir

« Je suis bien aise d'avoir vu par votre lettre et par celle que le comte de Maurepas m'écrit, lisons-nous dans une lettre de M. de Brouillan au P. Dirop, que j'ai été approuvé de l'opposition que j'avais faite au sieur Fournel, envoyé de Mgr l'Évêque pour prendre possession de la cure de Louisbourg. Il me parait aussi que le comte de Maurepas a approuvé les représentations que je lui fis à ce sujet, puisqu'il a voulu que votre province continuât de desservir cette paroisse et les autres qui y sont adjointes, Il me marque cependant qu'il est à propos que le P. Bénin, supérieur, et le P. Isidore repassent en France ¹. »

Malheureusement, les supérieurs de Louisbourg se trouvaient au-dessous de leur tâche, depuis le départ du P. Gratien Raoul ². Là était le mal principal, peut-être le seul mal réel. C'est ce que constatait le gouverneur de Brouillan dans cette même lettre :

« Je suis surpris, disait-il, de n'avoir point vu arriver icy un supérieur capable de desservir une cure aussy considérable que celle de Louisbourg et de conduire les autres religieux qui sont dans ce pays de votre province. Je les crois tous fort honnêtes gens et bons religieux, mais en vérité, vous voulez bien que j'ai l'honneur de vous dire qu'il n'en reste aucun capable de tenir le timon. Le

à M. de Mézy que les Récollets doivent rester encore quelques années à la cure de Louisbourg. — Le 23 juin 1728, il dit au même que, les revenus de Louisbourg n'étant pas suffisants pour y entretenir un prêtre séculier, il faut laisser encore la cure aux Récollets.

1. Lettre du chev. de Saint-Ovide de Brouillan au P. Saturnin Dirop. Louisbourg, 26 oct. 1727.

2. Mgr de Saint-Vallier au P. Dirop, 14 juillet 1727 : « Excepté le P. Gratien Raoul que vous avez envoyé à Louisbourg la première année (1717) dans le temps que vous étiez provincial, tous ceux qui nous ont été envoyés par vos successeurs depuis dans cet emploi ont été répréhensibles..... »

P. Michel Leduff entre les mains de qui la supériorité reste icy, est au delà de ses forces, il n'en disconvient même pas. Il n'est pas possible que ce pays puisse être gouverné par des pasteurs aussi bornés, et surtout dans un temps où Mgr de Québec et bien d'autres personnes veillent et examinent si les religieux de votre province s'acquittent comme il faut (des fonctions) de bon et éclairé pasteur. Il est absolument nécessaire que vous envoyez icy dès le petit printemps un sujet capable de contenter les grands et les petits et d'aller au Canada tâcher d'effacer de l'esprit de Mgr les idées désavantageuses qu'on lui a données des religieux de votre province. C'est le seul endroit par lequel vous puissiez vous conserver les cures que le Roy vous a données dans cette île. »

Les Pères Isidore, Bénin et Michel Le Duff furent rappelés en France, ces deux derniers sur leur demande ¹. On

1. Le P. Michel Le Duff au P. Dirop. Louisbourg, 13 novembre 1727 : « Dans les premières lettres que j'ai écrites à votre Révérence j'ai pris la liberté de la prier humblement de vouloir bien m'envoyer cette année une obéissance pour me relever. Sans parler de mon peu de pratiqué, j'ai pris la liberté d'exposer à votre révérence l'infirmité dont Dieu m'afflige depuis que je suis dans la colonie. » Le P. Le Duff avait remplacé le P. Bénin comme supérieur à Louisbourg. — Le P. Dirop à M. de Brouillan, 20 février 1728 : « J'ai déterminé le P. Gratien Raoul à passer la mer et d'aller même jusqu'à Québec pour tâcher de faire revenir le prélat, et j'envoie à Louisbourg le P. Zacharie Caradec, religieux recommandable par son zèle et sa régularité. Je vous prie de ne point regarder à sa stature mais d'attendre à le voir dans l'action... Je l'établis d'abord supérieur de la maison à la place du P. Michel Le Duff, qui demande instamment de venir en France. Les Pères Bénin et Célestin sont arrivés. Je suis en peine du P. Isidore, car si par quelque accident il était demeuré dans la colonie, malgré les ordres de la Cour, ceux de Mgr de Québec et les miens, il aura donné nouvelle prise sur sa personne et au prélat nouveau prétexte de se plaindre. » — Dans une autre lettre au même, de mars 1727, le P. Dirop dit du P. Isidore : « Le P. Isidore, à qui Mgr ne peut pardonner le voyage de l'Acadie et qu'il veut rendre responsable

envoya pour les remplacer, le P. Narcisse Varin, *homme d'expérience*, le P. Gratien Raoul et le P. Zacharie Caradec, *petit homme, vif, mais dont la vivacité porte toujours au bien, intègre et laborieux*¹. Le P. Zacharie, nommé supérieur et curé de Louisbourg à la place du P. Bénin, prit possession de sa charge en 1728. Y réussit-il? Une lettre (25 décembre 1731) du nouvel évêque de Québec en ferait douter : *Cette mission est déplorable*, dit-il; tous les missionnaires lui écrivent les uns contre les autres².

Cependant le calme se fit peu à peu; l'ordre se rétablit, et les Récollets, une fois l'orage passé, purent reprendre et continuer dans la paix leurs œuvres paroissiales et leurs missions³.

de tout le mal que le général anglais a fait aux autres missionnaires de ce pays là..... » Quant au P. Bénin, le P. Dirop, définitiveur général et provincial, écrit dans la même lettre de Morlaix : « Les fautes dont on accuse le P. Bénin dans l'exercice de son ministère sont graves (il s'agit des mariages faits par lui), mais les reproches qu'on lui fait et à ses confrères sur leurs mœurs nous touchent encore plus vivement; celles-là sont personnelles, celles-ci attaquent tout le corps. Je souhaiterais que le P. Bénin pût se justifier dans l'esprit de Mgr, mais je n'y vois aucune apparence, puisque ce prélat a rapporté à la cour tout ce que la *médiance et la calomnie* la plus envenimée avaient porté à ses oreilles et lui a donné quelque prévention contre la personne de ce père. Je le rappelle donc parce qu'il le demande lui-même, qu'il a fini le temps de sa supériorité et que son retour me paraît l'unique moyen de calmer l'orage qui s'est élevé contre nos religieux. »

1. Lettre du P. Dirop à M. de Mézy, commissaire ordonnateur à Louisbourg, 21 février 1728.

2. Arch. des Colonies, C¹¹, f^o 304.

3. Les Récollets de la province de Paris et ceux de la province de Bretagne, qui desservaient l'île Royale, ne parvenant pas à s'entendre, le ministre adressa au P. Maurice Godefroy, provincial de Bretagne, des lettres (10 juillet et 9 août 1730) où il l'autorisa à se charger seul de l'île Royale et de l'île Saint-Jean, à la condition que son ordre accepte régulièrement de succéder aux Récollets de Paris et que ceux-ci se désistent régulièrement. L'acceptation eut

Ceux qui ont étudié de près l'histoire du Canada ne s'étonneront pas de la tempête soulevée contre les fils de Saint-François. Il a toujours existé, dans ce pays, non seulement parmi les aventuriers, les coureurs de bois, les repris de justice et les écumeurs de mer, mais encore parmi les fonctionnaires civils et les officiers, des Français qui se firent un métier de dénigrer et de calomnier à plaisir les membres des congrégations religieuses. Les correspondances, conservées aux ministères de la marine et des colonies, ne laissent aucun doute à ce sujet. Ce qui attriste le plus l'historien ou le curieux qui parcourt ces volumineux mémoires et lettres, envoyés du Canada à Paris, c'est la créance accordée en haut lieu à tant de diffamations et de calomnies.

Aux xvii^e et xviii^e siècles, dans la presque île acadienne, à l'île Royale et à l'île Saint-Jean, des aventuriers, comme Perrot, Lamotte-Cadillac, Gargas, de Soulègre, Desgouttins, Pierre Lejeune dit Briard et autres, ont laissé une réputation détestable ; et ces personnages décriés, s'érigeant en docteurs et en redresseurs d'abus, se permirent souvent, soit pour se justifier eux-mêmes, soit pour détourner l'attention de leurs méfaits, de porter plainte contre la conduite des religieux, de blâmer leurs relations, de les accuser de faire le commerce, de leur reprocher de violer les règles de l'Église sur l'administration des sacrements. On ne se défia pas assez d'eux, on les crut souvent sur parole ; Mgr de Saint-Vallier lui-même ne contrôla pas suffisamment les pires choses inventées contre les Récollets. Ce fut là, croyons-nous, le point de départ d'accusations exa-

lieu cette même année (le même au même, 28 nov. 1730). A partir de 1730, le ministre constate dans ses lettres (27 juin 1730, 9 janvier et 17 avril 1731, etc.) que l'ordre est rétabli à Louisbourg, dans l'île Royale et à l'île Saint-Jean.

gérées et souvent nullement justifiées, dont ces religieux furent victimes. Sans doute que nous n'avons pas la prétention de tout excuser chez eux dans le cas présent, ni de les blanchir tous ; la nature humaine conserve parfois ses droits dans le religieux et le montre trop. Mais la justice et la sagesse ont aussi leurs droits, et il importe de les consulter attentivement, avant de juger et de condamner. Ces réflexions nous sont inspirées par les faits que nous venons de raconter au sujet des Récollets.

*
**

Les Jésuites, auxquels cette histoire est particulièrement, sinon exclusivement, consacrée, apportèrent leur écot, aussi bien que les autres Congrégations, à l'œuvre d'expansion religieuse accomplie sous l'épiscopat de Mgr de Saint-Vallier. Nous avons déjà raconté une bonne partie de leurs travaux et de leurs souffrances chez les Abénakis, chez les Iroquois, au pays des grands lacs et de ces lacs à la vallée du Mississipi. Nous allons combler dans ce chapitre quelques lacunes volontaires, en réservant pour les chapitres suivants leurs excursions dans l'Ouest, chez les Sioux et au delà, et leurs nouveaux établissements sur les rives et à l'embouchure du fameux *Meschacébé*.

Au début du XVIII^e siècle, ils n'avaient plus, parmi leurs sujets, pour les missions laborieuses et lointaines, ces apôtres jeunes et vigoureux, d'une endurance à toute épreuve, qui avaient jeté un éclat si brillant et si pur sur leurs œuvres et leurs découvertes au siècle précédent. L'âge, la vieillesse prématurée, les fatigues et les maladies en avaient réduit beaucoup à l'impuissance ; ou du moins ne pouvaient-ils plus produire un effort continu. Les

uns étaient octogénaires, un plus grand nombre septuagénaires, d'autres malades ou infirmes ¹. De 1700 à 1715, des ouvriers de première valeur avaient été recevoir, dans un monde meilleur, la récompense d'un long et laborieux apostolat; ils s'appelaient Jacques Bigot, Claude Aveneau, Antoine Silvy, Henri Nouvel, Claude Chauchetière, Pierre Millet, Martin Bouvart, Bonaventura Favre, Jacques Bruyas, Jacques de Lamberville, Jacques Gravier, François de Crépieul, Gabriel Marest, Louis André, Michel de Couvert, Julien Bineteau ². Léonard Martin du Mans,

1. Le P. Gravier au P. Tamburini, général, 6 mars 1707 : « Quebeci, si unum excipias, omnes sunt septuagenarii et octogenarii, aut fractis viribus consumptisque in vineâ domini excolendâ. » — P. Raffeix au même, 6 novembre 1712 : « Qui residui sumus, omnes fermè ætate ac laboribus confecti. » — P. Lebrun au même, 6 novembre 1711 : « 36 tantùm supersumus operarii, quorum alii octogenarii, alii septuagenario majores, alii viribus debiles et laboribus consumpti, spem missionis sustinendæ ferè adimunt. »

2. P. Germain au général Thyse Gonzalez, 8 novembre 1704 : « Scribendum puto obitum P. Bonaventuræ Favre. Ille erat strenuus in vineâ Domini operarius et adhuc in flore ætatis, sed cælo maturus. » — P. de Crépieul au même, 28 octobre 1702 : « Magnam jacturam fecit missio ex morte P. Henrici Nouvel, antiqui missionarii; jam fecerat ex obitu P. Bineteau, junioris etiam, apud outaouacos defuncti. » — P. Germain au général Tamburini, 8 nov. 1711 : « Ex nostris in hoc collegio mortui sunt à tempore paschatis, P. Jacobus Bigot, Claudius Aveneau et Antonius Silvy. » — P. du Parc au même, 7 nov. 1712 : « Mortuus est apud iroquæos P. Jacobus Bruyas, homo vitæ integritate et plurimis laboribus illustrissimus. » Le P. Raffeix dit du P. Bruyas : « Apud barbaros, quos docebat, annos vixerat ferè quadraginta. » — Du Parc au même, 5 nov. 1715 : « Obiit apud Illinenses P. Gabriel Marest, vir pietate ac zelo insignis. Obiit etiam hoc anno P. Leonardus Martinus du Mans (al. Dumans), cujus mors extitit eò pretiosior, quò vita ejus sanctior. » Voir sur le P. Bouvard, le t. III, p. 373.

Le P. Claude Chauchetière, qui mourut le 17 avril 1709, a laissé dans des notes intimes le récit des faveurs extraordinaires qu'il reçut de Dieu. C'est lui qui fut le témoin et le confident des merveilles de grâces répandues dans l'âme de Catherine Tégakouita, vierge iro-

arrivé à Québec en 1714, mourait le 15 mars de l'année suivante. Quelques-uns, et non des moins illustres, étaient rentrés en France, la santé totalement ébranlée : Jean Enjalran, Claude Baurry, Vincent Bigot et Pierre de Mareuil.

Ainsi, le nombre des missionnaires avait considérablement diminué, et, parmi eux, en dehors de ceux que les besoins du collège retenaient à Québec, qui résidaient à Montréal, ou qui évangélisaient les sauvages de Lorette, de Saint-François, de Bécancour et du Sault Saint-Louis, il s'en trouvait fort peu en état de supporter les rudes fatigues des missions lointaines ¹.

quoise, morte en vraie sainte le 17 avril 1680. On conserve dans les archives de la Compagnie ses *notes autobiographiques* et ses lettres à son frère. Voir les *Lettres édifiantes*, 1^{re} édit., t. XII, pp. 119 et sq. — Le P. Jacques Gravier, dont nous avons parlé au t. III, p. 547, avait fait le voyage de France pour essayer d'y guérir la blessure qu'il avait reçue d'un Illinois; mais voyant que la guérison était impossible, il voulut aller mourir dans sa mission et partit pour la Louisiane en 1708; il y mourut le 23 avril (al. 17, 26). Cassani fait son éloge dans les *Illustres Varones*, t. I, p. 674. Le P. de Charlevoix (*Histoire de la N. F.*, t. III, p. 393) dit de lui : « Il alla fixer sa demeure au Rocher (*sur la rivière des Illinois*), à l'endroit même où avait été le fort Saint-Louis. Il y assembla en peu de temps un troupeau assez nombreux, et il eut bientôt la consolation de voir renouveler parmi ces sauvages si justement décriés pour la corruption de leurs mœurs, d'aussi grands exemples de vertu, qu'on en avait admiré dans les plus florissantes missions du Canada, et le peu qui reste aujourd'hui de cette nation (*des Illinois*) autrefois une des plus nombreuses du continent, fait profession du christianisme. » — Nous avons parlé ailleurs du P. Louis André, mort en 1715, à Québec, le 19 septembre, et du P. de Couvert, qui remplaça le P. Chaumonot auprès des Hurons de Lorette, et mourut à Québec, le 13 décembre 1714 (al. octobre 1715).

1. De 1711 à 1715, on ne trouve que 4 ou 5 missionnaires dans tout l'Ouest, de Michillimakinac et de la mission Saint-Joseph au Mississipi.

Les lettres des Jésuites de la Nouvelle-France, adressées à Rome dans les quinze premières années du XVIII^e siècle, le constatent avec regret et réclament instamment du secours. Ce cri de détresse retentit à chaque ligne : *Les ouvriers manquent, envoyez-nous des ouvriers* ¹. La plupart des missions abénaquises et des missions illinoises n'avaient chacune, à leur tête, qu'un seul missionnaire, et elles étaient parfois si distantes les unes des autres, que les missionnaires ne pouvaient se voir que très rarement. Cet isolement forcé entraînait de graves inconvénients, sans compter les souffrances morales de toutes sortes ².

La province de Paris, d'où dépendait la mission du

1. Citons seulement quelques lettres. Le P. Jean de Lamberville écrit de Paris au général Tamburini, 17 fév. 1712 : « Mirum non est quod patres nostri Canadenses et sæculares quoque viri urgere videantur ut plures missionarii supradictis patribus sufficiantur. » Plus haut, il parlait dans sa lettre des Jésuites décédés au Canada, des infirmes et des vieillards. — Le P. Raffeix au même, 6 nov. 1712 : « Qui residui sumus, novos et vegetiores, qui nobis succedant, appetimus. » — P. du Parc au même, 13 nov. 1713 : « Magna certè est hæc in regione missionariorum penuria. » — Le P. Vincent Bigot au même, 6 nov. 1712 : « Ea ferè est penuria missionariorum quæ major esse non possit. » (Arch. dom. S. J.)

2. La lettre suivante du P. Gravier au général Tamburini, 6 mars 1708, en dit long sur ce point : « In meo pago (apud Ilinenses juxtà fluvium mississipinum), qui 500 leucis circiter Quebeco distat, quique tribus circiter millibus animarum constat, *solus sine collegâ sine socio*, imò scæpè *sine famulo* novem decim abhinc annis, solus ferè semper vixi. Jam sex suprâ quinquaginta annos natus solus quoque P. Gabriel marest agit in suâ missione ejusdem nationis (des kaskaskias) cui vix datur per diem integram locus ant recitandi brevium aut edendi aut brevem somnum mediâ noctis parte carpere. Vix quoque collegæ suo J. Mermet, jam consumptis præ nimio zelo viribus, vix dùm est respirandi locus propter majorem numerum neophytorum et fervorem maximum ; nam ex ducentis suprâ mille animabus quibus constat pagus (bourg des Illinois sur la rivière Oua-

Canada, n'ignorait rien de cette situation. Malheureusement elle était et elle se disait impuissante à y remédier ; elle ne pouvait ni combler les vides faits par la mort ou les départs, ni remplacer les vieillards et les infirmes. La raison de cette impuissance n'a jamais été mise suffisamment en lumière.

A cette époque, les missions françaises avaient pris, en Extrême-Orient et aux îles d'Amérique, un développement considérable. Des centres nombreux d'apostolat s'étaient fondés en Chine, à Constantinople et aux petites Antilles.

En Chine, cinq Jésuites français, les PP. Bouvet, Gerbillon, Fontaney, Le Comte, Tachard et Visdelou, arrivaient à Pékin, au mois de février 1688, envoyés par Louis XIV avec une mission scientifique. Le Céleste empire avait été jusque-là évangélisé par les Jésuites portugais. Bientôt, les Français rendirent de tels services à l'empereur Kang-Hi, que celui-ci les autorisa à s'établir dans son palais et à prêcher l'évangile dans ses États. Au commencement du XVIII^e siècle, le christianisme florissait dans les provinces et à Nankin surtout.

A la même époque, la mission de Constantinople comptait une foule de résidences, dont les principales étaient à Constantinople, Smyrne, Thessalonique, Naxos, Trébizonde et Damas. De là, les missionnaires se dispersaient dans le Levant et annonçaient partout la *Bonne nouvelle*. De plus, aux îles de l'Amérique, les Jésuites qui évangélisaient depuis 70 ans la Martinique, s'étaient établis en

hache), vix 400 reperiuntur qui non profiteantur maximâ pietate catholicam fidem. *Distamus* autem ab invicem 120 leucas, vix que semel uno aut altero anno illum adeundi mihi locus datur. Quin habeamus socios laborum nostrorum in vineâ Domini! » (Arch. dom. S. J.)

1700 à Saint-Domingue et avaient fondé en peu d'années une dizaine de cures.

Il n'est question dans ce qui précède que des missions relevant de l'Assistance de France, et, en particulier de la province de Paris, et les supérieurs de ces diverses missions, en face du grand bien à faire et de la pénurie des ouvriers, adressaient au général de la Compagnie des appels désespérés et le suppliaient de plaider leur cause auprès des provinciaux de France. Ceux-ci auraient vivement désiré répondre à toutes leurs demandes; mais, obligés de ne pas dégarnir les collèges et les résidences de France en faveur d'œuvres lointaines, même du plus haut intérêt, ils durent mettre des limites au bon vouloir et à la générosité.

Ils donnèrent le plus possible, et les missionnaires qu'ils envoyèrent un peu partout, ne purent, malgré tout, faire face aux nombreuses nécessités.

Les envois considérables d'ouvriers apostoliques aux îles d'Amérique et en Orient expliquent surabondamment l'abandon où fut laissée la Nouvelle-France, durant les quinze premières années du XVIII^e siècle. Elle ne fut cependant pas complètement oubliée, quoique servie parcimonieusement par les provinces de France¹. On envoya au collège de Québec de jeunes professeurs, non prêtres, Jacques du Péret, Pierre de Mallemain, Urbain de la Tour, François-Xavier de Charlevoix, Ludovic Villette, Claude

1. Dans leurs lettres, les Jésuites de la Nouvelle-France se plaignent au général de l'abandon où la Province de Paris laisse la mission du Canada. Ainsi, le P. Raffeix écrit le 9 novembre 1702 au P. Thyse Gonzalez : « Undique currunt missionarii ad Sinas ; nostræ vero ad Barbaros missiones negliguntur. *Multus ibi honor, hic multus labor.* Rogamus enixè Paternitatem vestram ut seriò moneat provincialem parisiensem et efficiat ut novos hùc mittat operarios non paucos ».

du Puys, Pierre Laure, Pierre Danielou, Jacques de Syresme, qui, presque tous, revinrent en France après quelques années d'enseignement.

Le collège reçut encore un professeur de rhétorique et d'hydrographie, le P. François Le Brun¹, deux professeurs, de théologie, les PP. Bertrand Gérard² et Jean-Baptiste du Parc. Ces trois religieux ne quitteront jamais Québec, où ils formeront des générations de prêtres.

Le P. du Parc se fera un nom dans la chaire sacrée; il sera l'apôtre des protestants anglais. Né au diocèse de Chartres (1676), il entra au noviciat de Paris à l'âge de 19 ans, ayant déjà étudié trois ans la philosophie et un an la théologie³. Après avoir parcouru tous les degrés du professorat jusqu'à la rhétorique inclusivement, et s'être livré quatre ans aux études théologiques, à Paris, il partit

1. Voir le t. III, p. 367, *note* 3.

2. Le P. Bertrand Louis Gérard, né à Avranches (Manche) le 29 mars 1672, entré dans la Compagnie après trois ans de philosophie le 3 octobre 1692, fit un an de littérature à Paris après son noviciat (1694-1695), puis professa à Moulins la cinquième (1695-1696), la quatrième (1696-1697), la troisième (1697-1699), la seconde (1699-1700), la rhétorique (1700-1701), étudia 4 ans la théologie à Paris (1701-1703), fit sa troisième année de probation à Rouen (1703-1706), et après avoir enseigné la philosophie et la physique à Orléans, à La Flèche et à Paris (1706-1715), il fut envoyé au collège de Québec où il mourut le 30 décembre 1735.

3. Le P. Jean-Baptiste du Parc, né au diocèse de Chartres (ailleurs, au Mans), le 18 juin 1676 (al. 28 juin), entré dans la Compagnie, après trois ans de philosophie et un an de théologie, le 28 septembre 1695, enseigna, ses deux ans de noviciat accomplis, à Tours la cinquième (1697-1698), la quatrième (1698-1699), la troisième (1699-1700), les humanités (1700-1701), la rhétorique (1701-1702), puis il fit à Paris quatre ans de théologie (1702-1706), et partit pour Québec où il enseigna la philosophie et la théologie (1707-1715). Puis, chargé de la congrégation des hommes, prédicateur, ministre du collège, il devint supérieur général de la mission en 1726.

pour Québec, où il débarqua en 1707. Nommé professeur de philosophie et de théologie, il ne crut pas devoir s'absorber dans ces deux fonctions, déjà si importantes, au point de négliger les œuvres de zèle.

Il y avait alors, à Québec, un assez grand nombre d'anglais prisonniers, protestants pour la plupart. Le P. du Parc vit là un bien à réaliser. Il se mit aussitôt avec ardeur à l'étude de la langue anglaise, et quand, peu de mois après, il la posséda de manière à la parler facilement, il organisa des réunions d'abord hebdomadaires, puis quotidiennes, auxquelles il convoqua les Anglais. Ceux-ci y assistèrent nombreux. Esprit supérieur, philosophe et théologien distingué, polémiste habile et orateur insinuant, le P. du Parc joignait à ces belles qualités de l'homme, le dévouement aimable de l'apôtre, la modestie et les vertus du saint¹. Il ne tarda pas à convaincre son auditoire de la fausseté de la religion protestante et de la vérité de l'Église romaine. Il avait inauguré ses conférences contradictoires et ses exhortations dans le courant de l'année 1709. Cette même année, le 12 novembre, le P. Vincent Bigot, supérieur de Québec, écrivait au général Ange Tamburini : « Quelques Anglais ont abjuré publiquement leurs erreurs. » L'année suivante, le P. Silvy disait : « Presque tous les protestants se sont convertis² ».

1. Le P. Jacques Bigot écrivait au général le 20 oct. 1710 : « Magno cum fructu conciones habet ad anglos, qui multi sunt in hac urbe, P. du Parc, tanto ardore succensus, tantâ cum modestiâ illos informat instituitque ad recognoscendam catholicam religionem ut omnibus tum anglis tum Gallis sit admirationi. » (*Ibid.*) — Le 31 oct. 1710, le P. Vincent Bigot écrivait au même : « P. du Parc, homo in rebus theologicis inque concionando summus, summâ virtute et religionis fervore summo, summâ ingenii morumque suavitate ; homo summus in omnibus, si eximiis animi dotibus pares corporis vires respondeant. » (*Ibid.*)

2. Le P. Silvy au général Tamburini, 24 oct. 1710 : « Aperuit hic

Le religieux ne faisait pas seulement l'admiration des Anglais mais des Français. Son influence devint si considérable qu'il dut se charger de la Congrégation des hommes et passer au P. Bertrand Gérard l'enseignement des sciences philosophiques et théologiques. Dès lors il se consacra tout entier au ministère de la prédication et de la confession ¹.

Élevé, le 6 août 1726 au gouvernement général des missions de la Compagnie de Jésus dans les colonies françaises de l'Amérique du Nord, il exerça cette charge six ans, jusqu'au jour où sa santé délabrée le força à déposer

*eximius philosophiæ theologiæque nostræ professor P. du Parc missionem novam, anglorum captivorum satis numerosam. Cujus causâ linguæ anglicanæ perdiscendæ tam acri studio se applicuit ut brevi prorsùs spatio eam egregiè callens et anglos disputationibus quotidianis fervidisque hortationibus aggressus, omnes ferè converterit. Quamobrem de suæ religionis falsitate, nostræque veritate convictos et instanter exostulantes, abjuratis erroribus, ad romanam communionem admisit. Nunc pergit eos quotidie fovere, undè firmiores in dies et ferventiores evadunt. » (Arch. dom.) — L'année précédente (12 nov.), le P. Vincent Bigot avait écrit au même : « P. du Parc, cum paucorum mensium spatio anglicam linguam, nihil remittens de penso scholæ quotidianæ, perdicere, non pœnitendam certè anglis, qui hic permulti sunt, captivis operam navat. Illos singulis diebus dominicis, constitutâ horâ, in sodalitiis diligentissimè edocet religionis nostræ mysteria, refutatis nitidissimè Calvinianis lutheranisvè erroribus, fructu, quantum sperare est, maximo; cum jam nonnulli palàm ejurarint impiæ suæ sectæ sacra. » (*Ibid.*) — Le même père écrit au même l'année suivante, 31 oct. 1710 : « P. du Parc consuetam pergit anglis captivis navare operam, eodem semper, imò majori iu dies fructu; permultos enim jam ex Calvinianis lutheranisve erroribus ad catholicam religionem traduxit, traductos que nostris mysteriis sanctissimè erudit que in dies. » (*Ibid.*)*

1. On lit dans une lettre au général du P. Raffeix, 2 novembre 1715 : « Concionator, episcopi confessor, sodalitiis majoris rector, vir sanctus et omni virtutum genere præditus. » (*Ibid.*)

Dans une lettre du P. de Lauzon (1735) au P. Général on lit : « La Congrégation des Messieurs de Québec était très nombreuse et très florissante. » (Arch. dom.)

ce lourd fardeau. Le P. de Saint-Pé, un de ses successeurs dans la charge de supérieur de toutes les missions du

C'est en 1714 que Mgr de Saint-Vallier prit pour confesseur le P. du Parc, dont l'influence très heureuse ne tarda pas à se faire sentir sur le prélat. Des relations entre le Jésuite et le pénitent sortit aussi une meilleure entente entre l'évêque et la Compagnie. Nous n'en citerons qu'un exemple. Le 21 octobre 1717, le P. Garnier, supérieur général de la mission, écrivait au R. P. Tamburini : « Cum primùm hùc transmigrârunt ex Galliâ *Moniales*, obtinuerunt à R^o P. N^o Generali, tum præposito societati, ut ipsis curam impenderent Jesuitæ, essentque ipsis à confessionibus; post annos expletos quadragintâ, episcopus, *qui nunc est*, eos amovit et induxit sacerdotes sæculares; elapsis paucis annis, petiit ut saltem *Ursularum* ordinariè confessiones audiret P. Germain. Duobus abhinc annis ipse episcopus elegit sibi confessarium Jesuitam (P. du Parc), eundemque voluit confessarium esse monialium quas ipse instituit et cum quibus habitat (religieuses de l'Hôpital général). Denique hoc anno vehementer institit ut *soli Jesuitæ* curam agant trium monasteriorum hujus urbis monialium. Id enixè petiit : « Date, inquit, id mihi non tantum ut episcopo, sed ut *singulari et sincero societatis amico*, quem verè pœnitet erroris sui in amovendo jesuitas à confessionibus monialium. » Jure certè timetur ne noxiis opinionibus imbuantur moniales à suspectis in fide qui hùc advenerunt è Galliâ et plures ex ecclesiasticis in suos sensus videntur adduxisse (la crise que les congrégations religieuses traversent en France ne nous permet pas d'appuyer sur ce point). Itaque duo Jesuitæ curam impendunt monialibus eorumque ordinariè confessiones audiunt : Alter (P. du Parc) audit episcopum et duo monasteria, alter (P. d'Heu) curam agit tertii monasterii; hic (P. du Parc) nostrorum etiam audit confessiones estque P. spiritualis, curat sodalitiùm civium, est confessarius in templo et interdum concionatur; ille est præfectus collegii (P. d'Heu) et concionatur identidem. In eo morem gessi R^o Pⁱ Prov^{li} qui monuerat nihil omittendum quo nobis conciliari possit Dnus Episcopus. » (Arch. dom.) — Le 4 nov. 1718, le même au même : « Optat omnino Dnus Episcopus ut nostri curam impendant' ergà moniales, quod timeat ne noxiis opinionibus imbuantur à viris suspectis qui hùc migrârunt è Galliâ, à quibus spargi dicuntur libri contra Constitutionem *Unigenitus* editi. Itaque duo è nostris accipiunt confessiones monialium ordinariè, alter *Ursularum*, alter earum quæ inserviunt œgrotis, quarum duo sunt monasteria, in quorum altero manet ipse D. Episcopus. »

Canada, écrivait au Provincial de Paris, le lendemain de sa mort, arrivée le 31 janvier 1742 : « Si la Nouvelle-France s'appelle depuis longtemps la Mission des Saints, le P. du Parc a contribué autant que personne à lui conserver ce glorieux titre. J'irais contre la voix publique et contre ma conscience, si je lui refusais le nom de saint ¹ ».

Il était plus facile de fournir des professeurs au collège de Québec, que des apôtres aux missions sauvages. Les missions exigent des prêtres d'une santé robuste, d'une vertu éprouvée, prête à toutes les privations et à tous les sacrifices, et, ce qui est le principal, une vocation divine. Cette vocation était d'autant plus importante, au Canada, que le missionnaire vivait au milieu des sauvages d'une vie plus douloureuse, isolée, sans consolation vraie ou durable, exposée à chaque instant aux caprices sanguinaires du premier alcoolique venu, aux brutalités d'un maniaque, obéissant à un rêve ou à son Manitou. Et puis, les conversions, cette unique joie du prêtre, étaient si rares !.. Tout était obstacle à la conversion des Indiens : de leur côté, l'immoralité, le divorce à la mode, la pluralité des femmes, l'autorité des sorciers, les pratiques superstitieuses, la vie nomade, la haine ou la peur des blancs, les guerres continues de tribu à tribu, l'ignorance et le manque absolu de toute civilisation, l'esprit mobile, défiant et ombrageux ; du côté des Français, les coureurs de bois, les vendeurs d'eau-de-vie, l'inconduite des soldats aux postes de l'Ouest, les oppositions de quelques commandants de fort à l'apostolat des missionnaires. N'y avait-il pas là de graves sujets de découragement ? Peiner et travailler beaucoup, et, comme résultat, peu d'Indiens conquis à la Foi, aucune satisfac-

1. Lettre circulaire pour annoncer la mort du P. Jean-Baptiste du Parc. (Arch. dom.) — Le P. du Parc s'était retiré à Montréal en 1733. Il revint en 1741 à Québec, où il mourut l'année suivante.

tion pour l'esprit, ni pour le cœur... L'existence de l'apôtre au milieu des tribus sauvages, totalement en dehors de l'éducation française et de la formation sacerdotale, ne ressemblait à aucune autre ; surtout, elle ne ressemblait aucunement à la vie commune, régulière et intellectuelle du collège de Québec. Le recrutement ne pouvait donc être le même ; celui des missions devait se faire dans les *spécialités*. Faut-il ajouter qu'elles ne présentaient plus au XVIII^e siècle le même intérêt qu'au XVII^e ? Elles n'avaient plus l'attrait de l'inconnu, ni le côté séduisant de peuplades à évangéliser pour la première fois, ni le mystère de pays nouveaux, de forêts vierges, où la civilisation européenne n'avait jamais pénétré. Il en résultait que les vocations aux missions canadiennes avaient diminué ; elles allaient de préférence à l'Extrême-Orient ou aux îles d'Amérique, et les provinciaux de France obligés en conscience de tenir compte de l'appel de Dieu, les favorisèrent dans une large mesure.

Un fait lumineux ressort de l'étude attentive de l'histoire de la Compagnie à cette époque : c'est l'élan généreux des apôtres vers les régions orientales, ce sont les départs nombreux. Les travaux scientifiques, la civilisation de divers peuples de l'Asie, leurs dispositions favorables à la foi, leur esprit ouvert à la science et aux arts, tout cela attirait le missionnaire, parce que dans tout cela, il lui semblait voir, avant tout et par-dessus tout, l'aurore d'une conversion en masse au christianisme. Noble ambition sans doute que celle de ces apôtres de l'Évangile ! On sait que sur la surface de l'Asie ils parvinrent à fonder, au prix du sang et de souffrances de toutes sortes, cent quarante-cinq établissements.

Le Canada fut moins bien partagé, il faut l'avouer. Il

reçut cependant, pour ses missions sauvages, quelques renforts; d'abord, en 1706 et 1707, les Pères d'Heu et de Mareuil, l'un et l'autre destinés à la mission iroquoise, où ils ne séjournèrent que peu de temps ¹; puis, aux mêmes années, Jean-Marie de Ville ² et Jean-Baptiste Loyard ³; enfin, de 1711 à 1715 exclusivement, Étienne Lauverjat ⁴, François Lafitau ⁵ et Pierre-Daniel Richer. Un an après son arrivée à Québec, le P. de Ville se rend aux missions illinoises; nous l'y retrouverons.

Le lecteur connaît les PP. Loyard et Lauverjat. Ils travaillèrent de longues années au pays des Abénakis, soutenant contre les tracasseries et les agressions des Anglais le moral de cette vaillante peuplade, la guidant de leurs conseils, défendant pied à pied ses intérêts. Le P. Loyard mourut au mois de juin 1731, « regretté universellement des Français et des sauvages ⁶ ».

En mettant le pied sur le sol canadien, le P. Lauverjat ne se doutait pas qu'il rendrait un jour à la mission du Canada un service inattendu.

Cette mission appelait de tous ses vœux un supérieur général accompli. Ce supérieur dirigeait la mission abéna-

1. Voir sur les PP. d'Heu et de Mareuil le chap. I^{er} de ce volume.

2. Le P. Jean-Marie de Ville, né à Auxerre le 8 septembre 1670, entré dans la Compagnie à Paris le 9 septembre 1693 après deux ans de philosophie et un an de théologie, fit un an de littérature à Paris après son noviciat (1695-1696), puis enseigna à Rennes la sixième (1696-1697), la cinquième (1697-1698), la quatrième (1698-1699), la troisième (1699-1700), les humanités (1700-1701), étudia la théologie à La Flèche et à Paris (1701-1705), accomplit sa troisième année de probation à Rouen (1705-1706), enfin partit pour le Canada en 1706, et, l'année suivante, il se rendit à la mission des Illinois.

3. Voir le t. III, pp. 436 et suiv.

4. *Ibid.*, p. 440. — Lauverjat (*al.* Lauverjeat).

5. *Ibid.*, pp. 384 et suiv.

6. *Ibid.*, p. 436, note 3.

kise de Pentagoët depuis le début du xviii^e siècle. Les gouverneurs de Québec l'avaient en grande estime, ils le consultaient, ils avaient recours à lui aux heures difficiles. « Le R. P. de la Chasse, écrivait le P. Laure, a reçu du ciel d'admirables talents ¹. » Ses talents étaient, en effet, admirables et variés : il en avait pour le gouvernement, pour la parole, pour la direction des sauvages. Esprit large et actif, nature aimable, d'une charité délicate et ferme, il attirait et il séduisait. Les hérétiques aimaient à l'entretenir des choses de la foi ; il en convertit un grand nombre. La lettre-circulaire sur sa mort parle aussi de son désir ardent d'étendre le royaume de Dieu ². A peine débarqué à Québec, il fut attaché à la mission de Pentagoët ; et c'est là qu'il donna en peu d'années la mesure de tout ce qu'il était capable d'entreprendre et d'exécuter. Il était assurément, par l'ensemble de ses qualités, le religieux le plus accompli des Jésuites de cette époque, à la Nouvelle-France. Aussi songea-t-on à lui, à Québec, pour le gouvernement général de la mission, et son nom fut plusieurs fois proposé. Mais la proposition n'aboutit pas de suite. Sa présence était devenue indispensable à Pentagoët, et on ne savait comment l'y remplacer ³.

1. T. III, p. 443.

2. Archiv. domes. S. J.

3. Le P. Lebrun au R. P. Général, 5 nov. 1715 : « Patrem de la Chasse, annos natus 46, hominem in magna tum apud barbaros tum apud cives existimatione, quem *in sua missione necessarium aliqui è nostris existimant.* » — P. Raffeix au même, 2 nov. 1715 : « Præ omnibus P. de la Chasse est gubernandi dignissimus. » — Le P. Gérard, professeur de théologie, au même, nov. 1717 : « Patrem de la Chasse, virum sanctum, consultissimum, doctum, facundum, nobilem supremis et imis gratiosum, de nostris missionibus optimè meritum. » Et l'année suivante, 3 nov. 1718, le même au même : « Patrem de la Chasse virum cæteris cœqualibus multis partibus præcellentem. » (Arch. dom.) Les supérieurs du P. de la Chasse ont laissé sur lui les notes suivantes : « Ingenium optimum, judicium bonum, prudentia magna, talentum ad omnia. » (Arch. dom.)

Quand le P. Lauverjat vint au Canada, en 1711, il ne put dissimuler longtemps à ses confrères, malgré son extrême modestie, tous les trésors cachés au fond de sa nature timide, réservée. Il ne possédait pas les facultés supérieures et brillantes du P. de la Chasse ; l'intelligence sévère, le bon sens, une fermeté de vouloir enveloppée de douceur, dominaient en lui. Il avait apporté des campagnes du Cher, son pays natal, quelque chose d'un peu lourd, de moins distingué. C'est ce qui frappait à première vue. Peu à peu, en le fréquentant, on s'étonnait de trouver, sous des dehors robustes et assez frustes, un grand esprit d'initiative et de ressources, et ces deux qualités des habitants de son pays, la réflexion et la persévérance.

Le P. Germain, supérieur général de la mission, l'attacha à la chrétienté de Saint-François, où, sous la direction du P. Aubery, il apprit la langue et étudia les mœurs et les usages de la nation abénakise, en même temps qu'il se formait à la vie apostolique ; ce qui ne l'empêchait pas de faire des excursions et des séjours à Pentagoët et d'y voir de plus près ces sauvages chrétiens, au cœur si français. Enfin, en 1719, il prit la succession du P. de la Chasse et la conserva pendant plus de vingt ans. Ses confrères l'appellent, dans leurs lettres adressées à Rome, l'ouvrier incomparable, *eximius operarius*.

A cette époque (1719), la mission canadienne avait recruté de nouveaux auxiliaires, à la suite de plaintes portées à Rome par les missionnaires, contre l'abandon où elle était laissée, et aussi grâce à l'intervention du gouverneur général, le marquis de Vaudreuil ¹. Elle comptait,

1. Le 17 janvier 1718, le P. Lafitau écrivait au R. P. Tamburini, à Rome : « Scribit hoc anno regius in Novâ Franciâ legatus ad sere-

parmi ces auxiliaires, Guillaume Loyard, Charles Guymonneau, Jean Le Boulanger, François de Kereben, tous destinés aux missions illinoises, enfin Michel Guignas et Eustache Le Sueur, qui fut l'apôtre des Abénakis de Bécancour et de l'Acadie ¹.

Le P. de la Chasse, ami dévoué du Gouverneur, s'entretenait souvent avec lui de l'exploration du continent américain et de l'établissement d'une mission de Jésuites à la Louisiane. Depuis 1717, le pays des Illinois avait été rattaché au gouvernement de la Louisiane, dont le siège était à la Nouvelle-Orléans. Dans la pensée du P. de la Chasse, la nouvelle mission qu'il projetait d'établir devait donc s'étendre de la rivière des Illinois jusqu'à l'embouchure du Mississipi, et, de fait, à partir de 1723, où la mission, dite de la *Louisiane*, fut définitivement constituée, les Jésuites, qui évangélisaient les Kaskaskias, les Mascoutins et autres tribus illinoises, ne dépendirent plus du supérieur local de Michillimakinac, mais du supérieur de la Résidence de la

nissimum ducem Tolosanum ut sibi mittantur è societate nostrâ sacerdotes *sex* vel etiam *duodecim* quos ipse mittat ad varias barbarorum gentes apud quas nondum pervenit fides vel penitus oblitterata est. » La lettre du P. Lafitau est datée de Paris, où le P. Garnier l'avait envoyée pour y traiter différentes affaires de la mission avec le Provincial. De là, le P. Lafitau se rendit à Rome. Le P. Garnier, ancien missionnaire des Iroquois, était alors supérieur général de la mission du Canada. Il avait remplacé, le 1^{er} octobre 1716, le P. Germain, qui était entré en charge le 10 septembre 1710, et lui-même fut remplacé par le P. de la Chasse le 15 août 1719. Ce dernier exerça ses fonctions jusqu'au 6 août 1726.

M. de Vaudreuil fit de nouvelles démarches dans une lettre adressée au conseil de la marine, le 22 oct. 1720 : « Le procureur des Jésuites n'ayant point fait passer cette année en Canada les 4 missionnaires que le conseil l'avait engagé d'envoyer, je supplie le conseil de vouloir bien obliger ce procureur à les envoyer l'année prochaine parce qu'on a besoin de ce nombre » (Arch. colon., *Canada*, Corresp. gén., 1720).

1. Voir sur le P. Eustache Le Sueur, le t. III, pp. 397 et suiv.

Nouvelle-Orléans, vicaire général *en ces contrées* de Mgr de Saint-Vallier ¹.

Mgr de Saint-Vallier avait plusieurs fois manifesté l'intention de visiter son immense diocèse, même de se rendre à la Louisiane. Sur les représentations de ses prêtres, il ne mit pas son projet à exécution, son grand âge ne lui permettant plus d'affronter les fatigues d'un long et périlleux voyage. « Mais il tâcha d'y suppléer, dit Mgr Têtu, en donnant les instructions les plus détaillées aux vicaires généraux chargés de gouverner ces parties éloignées de son diocèse ². » Le P. de Beaubois obtint le titre de vicaire général par l'entremise du P. de la Chasse. Ce titre lui conférait-il la juridiction sur les missions sauvages seulement, ou sur ces missions et sur les Français? C'est là une question qui fut la cause ou l'occasion de pénibles démêlés dont nous aurons à nous occuper plus tard.

Pour l'instant, nous ferons remarquer que l'évêque de Québec sembla, vers la fin de son épiscopat, vouloir réparer par des actes de bienveillance les torts de sa conduite passée envers les Jésuites. A Québec principalement, ses relations avec les PP. de la Chasse, du Parc, d'Heu et Guignas, furent empreintes de la plus confiante cordialité ³.

Ce prélat mourut le 26 décembre 1727, à l'âge de 74 ans, à l'Hôpital-Général, où il habitait depuis 1713. Le P. de la

1. Arch. dom., *passim*.

2. *Notice biographique de Mgr de Saint-Vallier*, par Mgr Têtu, p. 145.

3. C'est à la demande de Mgr que les pères d'Heu, du Parc et Guignas furent successivement, à partir de 1717, jusqu'en 1729, confesseurs des religieuses de l'Hôtel-Dieu. Le P. du Parc et d'autres furent également nommés confesseurs de l'Hôpital-Général et des Ursulines.

Chasse, son confesseur ¹, qui *était toujours auprès de lui et disait chaque jour la messe en sa présence* ², l'assista jusqu'à sa dernière heure. Très charitable, généreux jusqu'à la prodigalité, il avait dépensé en bonnes œuvres 200.000 livres de son patrimoine ; il avait aussi fait bâtir un grand nombre d'églises et de presbytères, ordonné 90 prêtres, publié un rituel et un catéchisme, tenu quatre synodes pendant son administration. Le 5 janvier 1728, le P. de la Chasse prononça son éloge funèbre dans l'église de l'Hôpital-Général ³, et, dans cet éloge, il dit ces paroles : « Mgr de Saint-Vallier a été un grand évêque par sa piété, encore plus grand par son zèle, et très grand par sa charité. » *Ces paroles donnent une idée exacte de ce que fut ce prélat* ⁴, du moins par un côté de sa vie. C'est une justice à

1. Le P. de la Chasse avait remplacé, depuis quelques années, le P. du Parc comme confesseur de Mgr. Il était aussi, depuis 1720, le confesseur de la communauté de l'Hôpital, et, depuis plusieurs mois, son chapelain. Il remplaçait Mgr de Saint-Vallier.

2. *Annales* de l'Hôpital-Général. — On lit aussi dans ces *Annales* : « Mgr dit au P. de la Chasse, son confesseur, d'envoyer en diligence chercher M. de Lotbinière, archidiacre, pour lui administrer les sacrements. Il voulut que cet ecclésiastique vînt seul et que tout se fit sans cérémonie. — Voir *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général de Québec*; Histoire du monastère de *Notre-Dame des Anges*.

3. Le P. de la Chasse prononça aussi l'oraison funèbre dans l'église de la Compagnie de Jésus.

4. *Notice biographique de Mgr de Saint-Vallier*, par Mgr Têtu, pp. 154 et 155. — Le P. de la Chasse, disent les *Annales* de l'Hôpital-Général, « parlait d'après ses propres observations de la piété du prélat. . . . Quelques heures après sa mort, on dressa un autel dans la chambre funèbre. M. de Lotbinière, les RR. PP. du Parc et Justilien y dirent leur messe. . . . M. de Saint-Ferréol et les MM. du séminaire vinrent en corps rendre leurs devoirs à leur évêque. Les chanoines seuls n'y parurent pas. . . . Les religieuses firent célébrer les premiers services de Mgr, depuis celui de ses obsèques jusqu'à celui du trentième jour. M. de Lotbinière et les RR. PP. Jésuites officièrent tour à tour. » Voir *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général*, chap. XXI.

lui rendre qu'il fit beaucoup de bien dans son vaste diocèse, où il a laissé le souvenir d'un évêque vertueux, charitable et désintéressé. Le caractère n'était pas à la hauteur de sa piété et de son dévouement; le tact des situations et le maniement des hommes lui manquaient à un haut degré; il résulta de là toute une suite d'actes bizarres et de procédés arbitraires, qui ont terni sa gloire épiscopale et jeté sur ses brillantes qualités une ombre ineffaçable.

Chose étrange! *Les difficultés et les luttes qui avaient marqué sa carrière épiscopale, se continuèrent même après sa mort, et la guerre ecclésiastique se fit jusque sur son tombeau* ¹.

Mgr de Saint-Vallier avait choisi M. Dupuy pour son exécuteur testamentaire ². Charles-Thomas Dupuy, maître des requêtes et conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, avait été nommé intendant du Canada (1726) en remplacement de M. de Chazel ³. Homme instruit, magis-

1. *Notice biographique de Mgr de Saint-Vallier*, par Mgr Têtu, p. 151.

2. *Ibid.*, et *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général*, p. 273. — M. Dupuy avait un fils Jésuite au collège de Québec, disent Ferland (t. II, p. 434) et M. Gosselin (*Mgr de Saint-Vallier*, p. 134, note 1). Le P. Dupuy, arrivé à Québec en 1716 et nommé procureur du collège en 1718, était encore procureur à la mort de Mgr de Saint-Vallier. Il rentra en France en 1736, et à partir de 1744, on ne le trouve plus dans les catalogues. Né à Rouen le 24 décembre 1684, il fit ses études au collège des Jésuites de cette ville et entra dans leur noviciat à Paris le 7 sept. 1702. De 1704 à 1706, il fait deux ans de philosophie à La Flèche, puis il part pour Québec où il enseigna la grammaire (1706-1712). Rentré en France, il fit une 3^e année de philosophie et trois ans de théologie au collège Louis-le-Grand, et il revint à Québec en 1716. Il y prononça, le 2 février 1718, ses vœux de coadjuteur spirituel.

3. M. de Chazel, envoyé de France, pour relever M. Bégon, intendant du Canada, périt (la nuit du 25 août 1725) dans le naufrage du vaisseau du roi *le Chameau*, qui allait à Québec. Ce vaisseau se

trat intègre, esclave de la règle, mais soupçonneux, violent, d'un caractère absolu et tranchant, le nouvel intendant n'était assurément pas l'homme indiqué pour exécuter les dernières volontés du prélat. Comment Mgr lui confia-t-il l'exécution de son testament? Quelques historiens se sont posé cette question, sans la résoudre complètement. On sait seulement que l'évêque de Québec appréciait beaucoup, dans M. Dupuy, le chrétien convaincu, l'ami et le conseiller de l'Hôpital-Général, le légiste passablement retors et formaliste. N'y a-t-il pas là de quoi expliquer la confiance du prélat dans l'intendant et la désignation de ce dernier comme exécuteur testamentaire?

M. Dupuy avait montré, dès les premiers mois de son arrivée à Québec, ce qu'on devait attendre de son caractère hautain et indépendant. « Il fait en ce pays, écrivait M. de Beauharnais, le *général*, l'*évêque* et l'*intendant* ¹. »

Le marquis de Beauharnais, capitaine de vaisseau, avait succédé au marquis de Vaudreuil dans le gouvernement de la Nouvelle-France, vers la fin du mois d'août 1726 ². Ce gouverneur alliait à beaucoup de sagesse et d'habileté, une

brisa près de Louisbourg, et pas un homme ne se sauva. Officiers, ecclésiastiques, religieux, passagers, en tout 400 personnes, périrent dans cet affreux désastre. Parmi les naufragés se trouvaient deux Jésuites, Rodolphe de la Germandière et Antoine Lallouet.

1. Lettre au Ministre citée par M. Gosselin, p. 134, dans *Mgr de Saint-Vallier et son temps*.

2. *Ferland*, t. II, p. 430, note 1, dit : « Charles de Beauharnais de la Boische, appelé d'abord le chevalier, puis le marquis de Beauharnais, lieutenant général des armées navales, commandeur de l'ordre R. et M. de Saint-Louis, gouverneur général du Canada, fut nommé enseigne le 1^{er} janvier 1692, lieutenant de vaisseau le 1^{er} janvier 1696, capitaine de frégate le 9 mai 1707, capitaine de vaisseau le 23 avril 1708, gouverneur du Canada le 11 juin 1726, chef d'escadre des armées navales le 1^{er} mai 1741, et enfin lieutenant général desdites armées navales le 1^{er} janvier 1748.

fermeté persévérante. M. Dupuy trouva le moyen de se mettre en guerre ouverte avec lui. « Il n'est pas aisé, écrivait celui-ci au ministre, de vivre avec un homme d'une hauteur qui passe l'imagination... Il s'imagine être devenu une divinité, ne voulant entendre sur rien ni rime, ni raison. C'est un homme impraticable, si jamais il y en a eu ; il suffit que je dise *blanc* pour qu'il dise *noir* ¹. »

Cet homme d'une hauteur qui passe l'imagination devait donner, aux obsèques de Mgr, la mesure de tout ce qu'il était capable d'imaginer. Nous n'en dirons qu'un mot, pour ne pas répéter ici tout ce qui a été écrit longuement sur ce sujet par les historiens du Canada ². « Quatre jours après le décès du prélat, raconte Mgr Têtu, le chapitre de la cathédrale pourvut au gouvernement du diocèse, en nommant M. Boullard, vicaire général et administrateur. Mais l'archidiacre, M. Chartier de Lotbinière ³, contesta la légitimité de l'élection, parce que le siège, d'après lui, n'était pas vacant, Mgr de Mornay, qui avait été nommé coadjuteur *cum futurâ successionem*, devant être lui-même l'administrateur de son diocèse. Il fut soutenu par l'intendant, M. Dupuy ⁴; le gouverneur, M. de Beauharnais,

1. *Gosselin*, loc. cit.

2. *Ferland*, t. II, pp. 430 et suiv.; — *Garneau*, t. II, pp. 418 et suiv.; — *H. Têtu*, notice biographique de Mgr de Saint-Vallier, chap. IX; — *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général*, chap. XXI et XXII; — Etc.

3. M. Eustache Chartier de Lotbinière avait épousé en 1711 M^{lle} Marie-Françoise des Meloises. Ayant perdu sa femme, il se démit de sa charge de garde des sceaux, entra dans les ordres et fut ordonné en 1726. Peu après, on le nomma vicaire général et archidiacre. Il mourut le 14 février 1749.

4. *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général*, p. 276 : « Les sentiments étaient partagés sur la question de l'administration diocésaine. Le chapitre nomma trois vicaires généraux : MM. Boullard, Plante et Hazeur. M. Dupuy et le Conseil supérieur refusèrent de les reconnaître et déférèrent toute l'autorité à M. de Lotbinière, archidiacre. »

défendait les prétentions du chapitre. Le prélat avait demandé d'être enterré dans l'Hôpital qu'il avait fondé, et personne ne pouvait s'opposer à l'exécution de cette volonté suprême. Il fut décidé que, le 3 janvier, le corps du prélat serait transporté à la cathédrale, où le service solennel serait chanté; tout le clergé devait ensuite se rendre avec le cortège funèbre à Notre-Dame-des-Anges, pour l'inhumation ¹. »

Cependant, M. Dupuy veillait. Craignant que les chanoines ne voulussent garder le corps du prélat à la cathédrale, il se rend à l'Hôpital, le 2 janvier, à l'entrée de la nuit, et ordonne de procéder sans délai à l'enterrement de l'évêque ². Étaient présents : l'archidiacre de Lotbinière, le chanoine Leclair, curé de Saint-Vallier, le P. de la Chasse, qui n'était plus supérieur général de la mission depuis le 6 août 1726; enfin deux récollets. M. de Lotbinière marche d'accord avec l'intendant; M. Leclair fait des observations, dont l'intendant ne tient nul compte; le P. de la Chasse est délégué par son successeur, le P. du Parc, en qualité de chapelain et de confesseur du prélat défunt et de la communauté. Ces prêtres et religieux se rendent en surplis à la chapelle ardente, enferment le corps dans deux cercueils, l'un de plomb, l'autre de chêne, se transportent à l'église, suivis de M. Dupuy, de M. André de Leigne, lieutenant général, de M. Hiché, procureur du

1. *Mgr Têtu*, pp. 151 et 152.

2. *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général*, p. 376 : « Quand il fallut faire l'inhumation, on ne sut pas s'arranger à l'amiable. M. Dupuy se persuada que les chanoines avaient l'intention de faire enterrer à la cathédrale le corps du prélat, qui avait marqué d'avance son tombeau dans l'église de l'Hôpital-Général. Comme exécuteur testamentaire, l'intendant se crut autorisé à prendre une mesure décisive et tranchante. Le 2 janvier, il se rendit ici avec M. de Lotbinière..... »

roi, puis des pauvres de l'Hôpital, et le dépose dans le tombeau préparé au pied de l'autel du Saint-Cœur-de-Marie ¹.

Grand fut l'étonnement de la ville, à la nouvelle de ce qui s'était passé à l'Hôpital-Général; grande surtout fut l'indignation de M. Boullard et du chapitre. M. Boullard jugea à propos d'interdire pour un temps l'église et la supérieure de l'Hôpital ²; l'interdit ne fut levé qu'à la fin du mois de janvier.

Malheureusement l'affaire ne devait pas en rester là. Le conseil supérieur prit fait et cause pour M. Dupuy et l'archidiacre contre M. Boullard, le chapitre et même le gouverneur. Prêtres, religieux et religieuses, fidèles, tous entrèrent dans la lutte, tristement divisés. Il est difficile, à certaines heures, de savoir de quel côté est l'autorité et où est le devoir; il est plus difficile encore de le savoir, quand les passions religieuses viennent s'y mêler et troubler jusqu'aux situations les plus limpides. La tempête dura très agitée plus de huit mois, et ne commença à s'apaiser un peu qu'en septembre, M. Dupuy ayant été rappelé par M. de Maurepas et remplacé par M. d'Aigremont, nommé commissaire ordonnateur ³.

1. Annales de Notre-Dame-des-Anges. — Actes de sépulture de Mgr de Saint-Vallier. — Le cœur du prélat fut placé dans un mausolée, à la salle des exercices religieux des sœurs de l'Hôpital. Le P. de la Chasse *dicta* et le P. François Rey, Récollet, *écrivit* l'inscription en vers français qui se lit aux côtés du mausolée, et les deux épitaphes, l'une en français, l'autre en latin, qui furent d'abord mises aux deux côtés de la chapelle du Saint-Cœur-de-Marie, puis dans le vestibule de l'Église. (*Mgr de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général*, p. 287 et suiv.)

2. Mandement et Manifeste de M. le Vicaire général du diocèse de Québec, le 6 janvier 1728 (*Mandements des Évêques de Québec*, t. I, p. 522).

3. On trouvera de longs détails sur ces tristes événements dans : *Ferland*, t. II, pp. 431 et suiv.; — *Garneau*, t. II, pp. 118 et suiv.;

Un fait assez insignifiant en soi ne contribua pas peu à créer le conflit et à l'envenimer : ce fut l'absence de Mgr de Mornay, coadjuteur avec future succession de Mgr de Saint-Vallier. Mgr Duplessis de Mornay, né à Vannes en 1663 ¹, avait été nommé coadjuteur par le pape Clément XI, au mois de mars 1713, et sacré à Paris, à l'église des Capucins, par le cardinal de Rohan, le 22 avril 1714, sous le titre d'évêque d'Eumanie. Capucin du plus haut mérite et d'une grande piété, il avait exercé dans son ordre, pendant dix-neuf ans, les charges les plus élevées. En dernier lieu, il était gardien du couvent de Meudon. Nommé évêque, il ne quitta jamais la France; ni les instances de Mgr de Saint-Vallier ni celles de la Cour ne purent le décider à traverser l'Océan. Sa frêle santé, paraît-il, s'opposait à ce long voyage. S'il se fût trouvé à Québec, à la mort de Mgr de Saint-Vallier, le conflit regrettable entre l'archidiacre du diocèse, M. de Lotbinière, et M. Boullard, l'administrateur nommé par le chapitre, n'aurait assurément pas éclaté.

Devenu évêque titulaire de Québec par la mort de son prédécesseur ², Mgr de Mornay persista à ne pas se rendre

Mgr H. Tétu, notice biographique de Mgr de Saint-Vallier, pp. 153 et 154, notice biographique de Mgr Duplessis de Mornay, pp. 159 et suiv.; — *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général de Québec*, 1^{re} partie, chap. XXI.

1. Mgr Louis-François Duplessis de Mornay fit ses études au collège des Jésuites de Vannes, et entra très jeune dans l'ordre des Capucins. Le ministre écrivait de lui en 1713 : « C'est un homme de condition, qui joint à sa naissance une grande piété et un esprit propre pour le gouvernement. »

2. « Au mois de mars 1728, avant d'avoir appris le décès de Mgr de Saint-Vallier, Mgr de Mornay avait donné sa démission de coadjuteur. Mais cette démission devenait nulle, car il était devenu évêque par la mort de son prédécesseur..... Ne voulant ou ne pouvant partir pour Québec, il adressa, le 31 mai 1728, une procuration à l'archi-

dans son diocèse et obtint pour coadjuteur Mgr Dosquet, prêtre de Saint-Sulpice, né à Lille en 1691 ¹, qui avait été chargé, pendant un court séjour à Montréal, de la direction des sœurs de la Congrégation, et avait été sacré, à Rome, par Benoît XIII, en 1725, évêque de Samos ². Mgr Dosquet s'embarqua, dans l'été de 1729, sur *l'Éléphant*, avec le nouvel intendant, M. Hocquart, et M. l'abbé de Latour, jeune prêtre de trente ans, docteur en droit, très aimé du coadjuteur, qui le nomma successivement doyen du chapitre, vicaire général, conseiller clerc au conseil supérieur ³,

diacre Chartier de Lotbinière, pour qu'il prît possession du siège en son nom. » (*Notice biographique de Mgr Duplessis de Mornay*, par Mgr Têtu, p. 159.)

1. M. Faillon dit qu'il est né au diocèse de Liège, dans les Pays-Bas. (*Vie de la sœur Bourgeois*, t. II, p. 282.)

2. Mgr Dosquet, étant entré chez les Sulpiciens, alla à Montréal en 1721, où il fut chargé de la direction des sœurs de la Congrégation. Deux ans après, sa santé le força de revenir en France et il fut nommé supérieur de la communauté de Lisieux. Plus tard, le séminaire des Missions-Étrangères étant sur le point de disparaître par le manque de sujets, et MM. Brisacier et Thiberge, qui en étaient supérieurs, désirant unir leur maison à celle de Saint-Sulpice, les Sulpiciens aimèrent mieux fournir quelques sujets d'élite aux prêtres des Missions-Étrangères. M. Dosquet devint donc le directeur de leur maison. En 1725, cette maison l'envoya à Rome comme procureur général ; c'est là qu'il fut nommé vicaire apostolique dans les Indes et sacré évêque de Samos ; il y resta jusqu'en 1728, époque où il fut nommé coadjuteur de Mgr de Mornay, qui l'envoya à Québec avec tous les pouvoirs d'administrateur du diocèse.

3. « L'office de conseiller-clerc, dit M. de la Tour (p. 115), fut créé en 1704. L'édit de création du conseil donnait la seconde place à l'évêque. À son absence, elle était occupée par son grand-vicaire ou par quelque autre ecclésiastique que le séminaire y envoyait. Cette incertitude était embarrassante pour les parties, qui ne savaient à qui s'adresser pour instruire celui qui serait leur juge. Plusieurs des ecclésiastiques, qui y allaient au hasard, n'étaient point au fait de la procédure et de la jurisprudence, comme auraient pu l'être des personnes attachées à cet emploi. Le roi crut donc devoir créer un office de conseiller-clerc, pour représenter l'église, qui par son

et supérieur de toutes les communautés religieuses de femmes.

Mgr Dosquet arriva à Québec, avec tous les pouvoirs d'administrateur du diocèse, le 23 août 1729, dix-huit mois après la mort de Mgr de Saint-Vallier. La tempête, moins agitée sans doute, était loin d'être apaisée : la lutte existait toujours entre M. de Lotbinière et ses collègues, les congrégations religieuses étaient divisées au sujet du légitime représentant de l'autorité ecclésiastique, enfin les fidèles ne savaient à qui entendre ¹. Sur ce point, la présence de l'administrateur fut un soulagement et la fin des hésitations et du trouble général.

Mais, par ailleurs, il se trouva en face d'innovations, où la violence et la passion avaient eu plus de part que le souci d'une bonne administration. Pour s'en convaincre, il suffit de lire le passage suivant écrit par la mère Sainte-Hélène, de l'Hôtel-Dieu : « Les chanoines, se croyant maîtres absolus, firent tant de changements, surtout dans les maisons religieuses, que les Ursulines eurent recours

expérience et son étude fût plus en état de rendre la justice, et qui par son caractère de grand vicaire, né *ad hoc*, comme dans les Parlements, pût dans les affaires ecclésiastiques soutenir les droits du clergé. Le premier pourvu fut M. de la Colombière, archidiacre ; le second, M. de Varaine, Canadien, aussi archidiacre ; le troisième, M. de la Tour. »

M. Bertrand de la Tour repassa en France au mois d'octobre 1731 et se fixa dans sa patrie. Successivement chanoine et official de Tours, curé de Saint-Jacques de Montauban, doyen du chapitre de cette ville, etc..., il composa de nombreux ouvrages de liturgie, de morale et de théologie, et des Mémoires sur la vie de Mgr de Laval. Il mourut le 19 janvier 1780 (voir *l'Ami de la religion et de la patrie*, notice sur cet ecclésiastique publiée le 14 décembre 1822 par M. Capmas, curé de Montauban). M. Noiseux le fait mourir en 1761. Il était né à Toulouse vers 1700.

1. Mgr Henri Têtu, *Notice biographique* de Mgr Dosquet, p. 175.

au Conseil pour implorer la protection du roi contre les menaces qu'on leur faisait. On avait déjà interdit leur confesseur, et on les avait traitées fort durement même dans leur propre chaire, sur ce qu'elles avaient dit que leur communauté avait toujours été plus paisible quand elles avaient eu des confesseurs jésuites que lorsqu'elles avaient eu des prêtres. Cette parole a tellement choqué ces messieurs, qu'ils ont cru le clergé flétri et déshonoré : ils ont empêché les sept discrètes de communier et de se confesser cette année. D'autres communautés ont aussi été tourmentées. »

Parmi ces communautés, il faut citer les religieuses de l'Hôtel-Dieu et celles de l'Hôpital-Général, auxquelles on enleva leurs confesseurs, les PP. Guignas et de la Chasse.

M. Boullard écrivit en 1728 à toutes les religieuses qu'elles seraient excommuniées, si elles se confessaient à d'autres qu'à des confesseurs agréés par lui ¹. Si l'on en croit les Annales des Ursulines, la paix se rétablit, au moins dans les monastères, à l'arrivée de Mgr Dosquet.

L'administration arbitraire de M. Boullard et du chapitre n'épargna pas le collège de Québec. Voici, à ce sujet, ce que raconte l'auteur des *Mémoires sur la vie de M. de Laval* : « Après avoir donné à son clergé séculier et régulier les témoignages de sa charité et tâché d'en rendre les liens indissolubles, l'évêque de Pétrée y ajouta en particulier, en faveur des Jésuites, un monument authentique de sa reconnaissance. Il voulut qu'à perpétuité la paroisse de Québec allât processionnellement avec le clergé faire l'office dans leur église le jour de la Circoncision, le jour de Saint-François-Xavier, qui est une fête chômée dans le diocèse, et le jour de Saint-Ignace, lorsque sa fête tombe

1. *Garneau*, t. II, p. 123.

un dimanche. Le clergé, qui leur était dévoué, s'y soumit avec joie ; la colonie y applaudit et se rendit en foule au collège. L'ordonnance de l'évêque fut insérée dans les registres de l'évêché et dans ceux de la paroisse, et les marguilliers en passèrent un acte avec le recteur et le syndic des Jésuites ¹. »

Cette ordonnance est du 15 janvier 1660. « Lorsque le chapitre fut établi vingt ans après, comme il se trouva chargé de la cure, il continua les processions en qualité de curé. La paroisse fut ensuite séparée et unie au séminaire, mais cette séparation ne changea rien dans la cérémonie ;

1. Voici l'ordonnance : « François de Laval, par la grâce de Dieu... Après avoir connu et considéré les grands services rendus à Dieu par les PP. de la Compagnie de Jésus, en toutes ces contrées, tant au regard de la conversion des sauvages que de la culture de la colonie française, spécialement par le soin charitable qu'ils ont apporté en l'administration de la paroisse, tant pour le temporel que pour le spirituel, pendant l'espace d'environ trente ans, de laquelle administration nous les aurions déchargés lorsque nous sommes arrivés dans ce pays, nous avons jugé juste et raisonnable qu'il y ait à jamais quelque marque de reconnaissance de la part de la paroisse de Québec envers lesdits PP. de la Compagnie de Jésus ; et à cette fin nous avons ordonné que tous les ans au premier jour de janvier qu'on célèbre la fête de la Circoncision et du Saint-Nom-de-Jésus, qui est le titre et le patron de leur église de Québec, aussi bien que de leur Compagnie, on s'assemblerait à la paroisse à l'heure ordinaire de vêpres, d'où le curé avec le clergé et le peuple iront processionnellement à l'église desdits PP., pour y chanter les vêpres qu'ils auraient dû dire à la paroisse, et après le sermon et le salut on retournerait processionnellement à ladite paroisse. Nous avons de plus ordonné que le même sera fait le 3 décembre, fête de Saint-François-Xavier, et le 30 juillet, jour de la fête de leur glorieux patriarche saint Ignace, lorsqu'elle tomberait un dimanche, et que le peuple en serait averti le dimanche d'auparavant, et exhorté de contribuer le plus qu'il lui serait possible à cette reconnaissance ; voulant que ladite ordonnance soit insérée dans les registres de la paroisse et que copie en soit donnée aux PP. de la Compagnie de Jésus. Donné en notre demeure de Québec, sous notre sceau et seing, et celui de notre secrétaire, le 15 janvier 1660. »

ce n'était qu'une même église, un même corps et un même esprit. Le chapitre y alla toujours, avec cette différence que ce n'était plus le curé, mais la première dignité, qui par honneur faisait l'office. Il fut même pris une délibération dans le chapitre général du 7 mai 1685¹, par laquelle il est arrêté qu'on suivrait cet usage jusques à ce que la cathédrale et la paroisse seraient entièrement séparées. M. de Saint-Vallier eut beau dans la suite séparer tous les divers corps du clergé, le souvenir des services que les Jésuites avaient rendus et rendaient encore à la colonie, étaient trop présents, pour éprouver la même vicissitude. Les choses demeurèrent dans cet état sans interruption et sans trouble, jusques après la mort de M. de Saint-Vallier.² »

Cependant, les bons rapports, qui avaient existé pendant si longtemps entre les chanoines et les Jésuites, avaient été rompus, depuis que les affaires du jansénisme et des cérémonies chinoises avaient créé en Europe tant de divisions et suscité tant de querelles entre la Compagnie de Jésus et les autres congrégations religieuses³.

On sait que Clément XI avait condamné par la bulle *ex illâ die* (1715) les cérémonies et les rites chinois. Après cette condamnation, et même avant, c'est-à-dire immédiatement après le jugement rendu (20 novembre 1704) par la congrégation du Saint-Office sur les honneurs accordés, en Chine, à Confucius et aux morts, les Messieurs des

1. Elle se trouve dans les registres du chapitre, p. 18.

2. *Mémoires sur la vie de Mgr de Laval*, livre 3^e, par M. de la Tour.

3. *Ibid.* — Voir aussi Mgr H. Têtu, *Notice biographique sur Mgr Dosquet*, p. 78. Mgr Têtu reproduit ou abrège M. de la Tour dans ses *Mémoires...* sur cette question et d'autres encore.

Missions-Étrangères inondèrent la France et les pays étrangers de petits imprimés, où la vérité historique, la justice et la charité étaient singulièrement maltraitées. Malgré la défense faite de rien publier sur les missions sans une permission écrite de la sacrée congrégation de la Propagande, ces publications ne portaient aucun visa. Les missionnaires de la Compagnie de Jésus y étaient particulièrement pris à partie, avec une injustice malveillante.

MM. Brisacier et Tiberge, qui furent longtemps les chefs des Missions-Étrangères, *se déclarèrent ouvertement pour leurs confrères de la Chine contre les Jésuites*, ils entraînèrent dans la lutte tous les membres de la congrégation, et *répandirent dans le Nouveau-Monde leurs ouvrages sur les cultes chinois*¹. « Avec ces ouvrages, passèrent, sans doute contre leur intention, une foule de livres jansénistes. Ces deux célèbres ecclésiastiques, quoique toujours bons catholiques dans leurs sentiments, favorisaient les écrivains du parti et s'en servaient utilement pour répandre et appuyer leurs apologies. Le venin ne tarda pas à couler en Canada, ainsi que l'éloignement pour les Jésuites, et par la ressemblance des intérêts lia le séminaire avec les sectaires. M. Varlet, évêque de Babylone, ensuite prétendu archevêque d'Utrecht², interdit, déposé, excommunié par trois papes, vint au Canada, et de Québec passa jusqu'à la mission des Tamaroa sur le Mississipi, d'où il revint en France et se réfugia en Hollande pour s'y unir aux schismatiques. Quoiqu'il fût méprisé dans la Nouvelle-France pour sa conduite et pour sa doctrine, condamnées par ses propres partisans, il trouva le moyen d'y répandre l'esprit

1. *Mémoires sur la vie de M. de Laval*, l. III, p. 49.

2. L'auteur des *Mémoires* commet ici une erreur. M. Varlet, évêque de Babylone, ne fut pas archevêque d'Utrecht, mais il consacra, illégitimement, le premier archevêque janséniste d'Utrecht.

du parti, malgré la vigilance et le zèle de M. de Saint-Vallier, qui fut toujours très attaché à la saine doctrine et infiniment éloigné de toutes les nouveautés profanes.

Un Bénédictin déguisé vint à l'appui du parti faire une incursion au Canada. Il s'insinua d'abord chez les curés de campagne, ensuite dans les communautés de religieuses ; mais le prélat le fit repasser en France ¹. »

Les Jansénistes se firent des prosélytes au Canada, cela est indéniable ; mais le nombre des ecclésiastiques qui embrassèrent l'erreur fut, à notre avis, très restreint ; plusieurs (*plures*) seulement se laissèrent séduire, dit la lettre du P. Garnier au général de la Compagnie, Michel-Ange Tamburini ². « Les plus célèbres prosélytes du parti, d'après M. de la Tour, furent M. de Villermaula, du séminaire de Saint-Sulpice, que ses supérieurs rappelèrent et chassèrent de leur corps ; M. Thiboult, curé de Québec, homme de quelque mérite et accrédité dans la paroisse ; M. Glandelet, doyen du chapitre, homme habile, vertueux et zélé, qui avait longtemps exercé les fonctions de grand-vicaire. » M. de la Tour ajoute : « Je crois qu'on soupçonnait

1. *Mémoires sur la vie de M. de Laval*, l. III, pp. 49 et 50. — Le Bénédictin, dont il est ici parlé, arriva au Canada en 1714, sous le nom de Dupont. En réalité, il s'appelait Dom George-François Poulet. Il avait été quelque temps en Hollande sous le P. Quesnel. Il faisait ouvertement profession de Jansénisme. Il repassa en France en 1719 : « L'année suivante, est-il dit dans l'*Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, il ne manqua pas de se faire mettre d'une manière pompeuse dans la *Gazette de Hollande*, comme un homme qui avait été persécuté en Canada, et banni de ce pays pour la foi, parce que les Jésuites n'avaient pu souffrir l'éclat des vertus de ce grand anachorète. » Voir, dans l'*Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec* par l'abbé Casgrain, le chap. XIV, l'*Ermite des Trois-Pistoles* ; — *Mgr de Saint-Vallier et son temps*, pp. 127 et suiv.

2. Lettre citée plus haut, p. 142 : « Suspecti in fide qui hic adven-
runt à Gallia *plures ex ecclesiasticis* in suos sensus videntur adduxisse. »
(21 oct. 1717.)

M. Glandelet mal à propos. Tout ce qu'il y a de vrai, c'est que quelques démêlés personnels avec les Jésuites sur la direction d'une religieuse ursuline, le rendirent insensiblement leur ennemi et le protecteur de leurs adversaires ¹. »

*
**

Tels étaient les rapports entre les chanoines et les Jésuites à la mort de Mgr de Saint-Vallier : la bonne harmonie, qui avait si longtemps existé entre eux, avait été troublée par *les affaires du jansénisme et des cérémonies chinoises* ², et « les chanoines profitèrent de la vacance du siège pour manifester leur mauvaise humeur envers les membres de la Compagnie de Jésus, en supprimant (1728) la procession solennelle qui se faisait à l'église du collège, depuis déjà soixante et huit ans ³.

L'année suivante, Mgr Dosquet arriva à Québec. Il blâma la conduite des chanoines et, par une ordonnance, datée du 25 décembre 1729, et insérée dans les registres du chapitre et dans ceux de la paroisse, il *rétablit l'ancien usage, qui lui paraissait juste* ⁴. En vertu de cette ordon-

1. *Mémoires sur la vie de M. de Laval*, p. 50. M. de la Tour dit de Villermaula, au lieu de M. *Villermuale*, qui se faisait appeler *abbé de Villers*.

2. *Ibid.*, p. 45.

3. *Mémoires* . . . , p. 45; — Mgr Têtu, pp. 177 et suiv., reproduit en partie M. de la Tour.

4. *Ibid.*, p. 45. — Voici l'ordonnance : « Pierre Hermend Dosquet, par la Miséricorde. . . . Les difficultés qui sont survenues l'année dernière et celle-ci sur les processions qu'on avait accoutumé de faire tous les ans à l'église des PP. Jésuites, nous ont donné occasion d'examiner de plus près l'origine de ces usages. Sur quoi nous étant fait représenter les registres de notre secrétariat, et ayant ordonné de vérifier ceux du chapitre et de la paroisse, nous avons trouvé qu'il avait été rendu une ordonnance par messire François de Laval, premier évêque de ce diocèse, le 15 janvier 1660, dans laquelle en recon-

nance la procession se fit à l'ordinaire le premier janvier 1730.

« Vraisemblablement, les choses auraient repris leur cours, mais le coadjuteur se brouilla avec le chapitre..... On s'efforça de secouer un joug qu'on n'avait repris qu'avec peine, et on remua si bien que M. Dosquet, qui *n'aimait pas infiniment la société*, et qui d'ailleurs voulait se raccommoder avec le chapitre, entra en négociation et *sacrifia cet article peu intéressant pour lui*, afin d'en obtenir d'autres. On fit proposer aux Jésuites de déclarer par écrit que le chapitre *avait droit ces jours-là de faire l'office chez eux*, moyennant quoi on promettait d'y retourner. Mais ce n'était qu'un prétexte de rupture, car on n'en avait nulle envie; et il est certain que le chapitre n'avait jamais officié au collège à titre de droit honorifique à lui dû, mais à titre de reconnaissance de services rendus par les Jésuites. La condition fut refusée, et, par une délibération du 26 novembre 1730, le chapitre prit la résolution de n'y

naissance des grands services rendus par les Jésuites, tant aux sauvages du Canada qu'à la colonie française, notamment à la paroisse de Québec, dont ils ont fait le service pendant plus de trente ans, pour laisser un monument éternel de gratitude, il ordonna qu'à perpétuité la paroisse de Québec et le clergé iront processionnellement à l'église du collège des Jésuites, et en reviendront de même, y chanteront vêpres, entendront le sermon et feront le salut les jours de la Circoncision, de Saint-François-Xavier et de Saint-Ignace, lorsque la fête tombera le dimanche. En conséquence, il fut arrêté dans un chapitre général tenu le 8 mai 1685, que le chapitre cathédral, pour lors érigé depuis peu, et qui depuis son érection s'étant chargé de faire l'office de la paroisse, avait été à ces processions, continuerait d'y aller avec ladite paroisse, et qu'alors on délibérerait avec l'évêque sur ce qu'il y aurait à faire. Ce qui a été exécuté par la paroisse depuis qu'elle a passé des Jésuites au clergé, et par le chapitre depuis son érection en 1684 jusqu'à l'année dernière, où pour des raisons qu'il est à propos d'oublier, on a discontinué cet usage. Nous qui sommes chargés de tenir la main à l'exécution des ordonnances épiscopales et des délibérations du chapitre, surtout quand

plus aller. L'évêque fut présent à cette délibération, il y présida même; mais confus de détruire si tôt son propre ouvrage, il ne voulut ni la signer, ni souffrir qu'on y fit mention de lui; il se contenta d'y consentir verbalement. Il exigea cependant que la paroisse, c'est-à-dire le curé et son petit clergé, ferait à l'ordinaire la procession; ce qui s'exécuta. Les Jésuites firent d'abord quelques mouvements et quelques plaintes, mais ils ont paru depuis ne pas s'en embarrasser ¹. »

Ce récit de M. de la Tour ne donne pas une haute idée du caractère de Mgr Dosquet.

Plein des meilleures intentions, pieux et régulier, ce prélat n'était pas trempé pour la lutte; la résistance brisait les ressorts, fermes en apparence, de sa volonté. Plus d'un acte de son administration se ressentit d'une autorité faite de décision prompte, suivie d'une retraite parfois peu honorable.

elles sont prises avec les solennités des chapitres généraux et l'agrément des évêques, et qui sommes obligés de faire rendre à chacun ce qui lui est légitimement acquis, nous avons ordonné que tant ladite ordonnance que la délibération du chapitre sortiront leur plein et entier effet; en conséquence, sans avoir égard à tout ce qui a pu être fait ou contraire, que nous avons cassé et cassons, en tant que de besoin, nous ordonnons que la paroisse et le clergé iront à perpétuité processionnellement de l'église cathédrale à celle des Jésuites, et reviendront de même, y diront vêpres et entendront le sermon et feront le salut le jour de la Circoncision et le jour de Saint-François-Xavier tous les ans, et le jour de Saint-Ignace, quand la fête tombera un dimanche; et à l'égard du chapitre, qu'il continuera d'y aller conjointement avec la paroisse jusqu'à la distinction de l'église cathédrale d'avec la paroissiale, auquel temps il en sera délibéré avec l'agrément de nous ou de nos successeurs. Voulons que notre présente ordonnance soit lue dans une assemblée capitulaire et enregistrée..... Donné à Québec, dans notre palais épiscopal, le 25 décembre 1729. »

1. *Mémoires*..., pp. 48 et 49.

Pendant la vacance du siège, le chapitre avait érigé des paroisses et nommé six curés inamovibles. Le coadjuteur désapprouva cette usurpation de pouvoirs, et ordonna aux curés nommés par les chanoines, de lui donner leurs démissions pures et simples. Ils obéirent, mais ce procédé mécontenta les curés et le chapitre. Mgr, dans une lettre au ministre, défendit la mesure qu'il avait prise ; il invoqua surtout en sa faveur, et fort à propos, l'exemple de Mgr de Saint-Vallier, qui, après avoir fixé quelques cures, se vit forcé de les remettre en leur premier état. Le ministre, dit M. de la Tour, *entra dans ses vues et blâma le chapitre* ¹.

Mgr fut moins heureux dans une autre circonstance. Voyant qu'on avait repris le trafic des boissons enivrantes, il publia un mandement pour l'arrêter et « défendit à tous les confesseurs du diocèse d'absoudre ceux qui directement ou indirectement contribueraient à enivrer les sauvages. Il se réservait à lui seul le pouvoir d'absoudre de ce crime ² ». MM. de Beauharnais et Hocquart portèrent plainte à la Cour, et, sur les observations du ministre, M. de Maurepas, l'évêque écrivit aux curés et aux missionnaires une circulaire, où il leur expliquait que, par son mandement sur la traite de l'eau-de-vie, il n'avait entendu se réserver que le cas de péché mortel et non la vente ordinaire.

Il serait facile de citer d'autres exemples de rétractation, plus ou moins nette, de ce prélat, si sa vie faisait l'objet spécial de cette histoire. Gêné dans l'exercice de ses fonctions, découragé par les mécontentements et les plaintes

1. *Mémoires...*, p. 155. — Mgr Têtu, p. 176, prétend que le ministre adressa des reproches à ce sujet à l'évêque. M. de la Tour n'en dit rien. Un fait certain c'est que l'intention du roi était qu'on fixât peu à peu toutes les cures ; à quoi les évêques du Canada n'ont jamais pu se résoudre (de la Tour, p. 155).

2. Mandement du 26 nov. 1730.

que ses mesures, même les meilleures, avaient soulevées, fatigué par les oppositions, ouvertes ou latentes, qu'il rencontrait un peu partout, dans le chapitre, dans le clergé, dans le gouvernement, dans les communautés, il prit le parti de passer en France, en 1732, pour exposer la situation à Mgr de Mornay et à M. de Maurepas. Peut-être aussi pensait-il que le titre de coadjuteur ne lui conférait pas une autorité suffisante, et que l'intérêt du diocèse exigeait la présence effective de son évêque. Le ministre, informé de l'état réel des choses, écrivit de la part du roi à Mgr de Mornay d'aller résider à Québec et d'y administrer lui-même son diocèse. Mgr de Mornay prétexta son âge et sa santé pour refuser et donna sa démission, le 12 septembre 1733. Cette résignation rendit Mgr Dosquet évêque titulaire de l'église de Québec ; et il envoya aussitôt une procuration à l'archidiacre du chapitre, M. de Lotbinière, qui prit possession du diocèse en son nom. L'année suivante il était au Canada, d'où sa santé le força de rentrer en France définitivement (1735) ¹.

Le 25 juin 1739, il se démit de son évêché en faveur de Mgr Pourroy de Lauberivière, jeune prêtre de vingt-huit ans, dont les talents, les vertus et la prudence promettaient à l'église de Québec un prélat accompli. Mais la Providence a ses desseins impénétrables !.. Mgr de Lauberivière mourut douze jours après son arrivée au Canada, le 20 août 1740 ².

1. Mgr H. Têtu, pp. 184 et suiv.

2. *Ibid.*, pp. 197 et suiv. — Mgr François-Louis Pourroy de Lauberivière, né, le 16 juin 1711, à Grenoble, où il fit ses études au collège de cette ville tenu par les PP. Jésuites, étudia la théologie au séminaire de Saint-Sulpice et se fit recevoir docteur en Sorbonne. Il partit de La Rochelle pour Québec avec le P. Louis-Charles Canot, Jésuite, qui allait professer la philosophie au collège et eut l'honneur, pendant la traversée, de connaître intimement le prélat. « Il ne se passait

Les mutations fréquentes, survenues depuis quelques années au siège épiscopal de Québec, avaient peu à peu causé un grand relâchement dans la discipline ecclésiastique. Tout s'en ressentait dans le diocèse. Il n'était que temps de voir finir cette situation anormale, d'un funeste effet. Gouverneur, intendant, chanoines, prêtres, religieux et fidèles, tout le monde désirait la prompte nomination d'un successeur à Mgr de Lauberivière, d'un évêque qui résiderait dans son diocèse et pourrait y réparer, dans un long épiscopat, les brèches introduites.

Ce désir très légitime fut exaucé. Le 9 avril 1741, Mgr Dubreil de Pontbriand fut consacré à Paris par Mgr de Vintimille, et, le 30 août, il prenait, à Québec, possession de son siège ¹.

Nous aurons à parler dans la suite de cet évêque, le presque point de jour, écrit-il, où je ne fusse enfermé dix heures avec lui. » Et voici le portrait qu'il faisait de Mgr : « C'était un prélat accompli, d'une douceur qui attirait tous les cœurs, d'une prudence consommée, d'une sainteté qui le faisait infiniment respecter ; en un mot, c'était un apôtre, un saint, qui n'était point gêné et qui ne gênait personne. » Aussitôt après sa mort, des pèlerinages se firent à son tombeau et des guérisons furent obtenues en France et au Canada. (Mgr Têtu, p. 214 et suiv.)

Le P. Joseph-Marie Canot (ou Canos), né à Lyon le 21 avril 1710, entré au noviciat d'Avignon le 5 octobre 1727, fit, après son noviciat, un an de rhétorique à Avignon (1729-1730), trois ans de philosophie à Chambéry et à Vienne (1730-1733), puis enseigna la grammaire et les humanités à Bourg-en-Bresse (1733-1736), enfin étudia quatre ans la théologie à Dôle (1736-1740) et partit pour le Canada en 1740. Là, il fut professeur de philosophie, préfet des études, et mourut le 23 avril 1751.

1. Mgr de Pontbriand, né à Vannes au mois de janvier 1708, fut élevé au collège de La Flèche, fondé par Henri IV et dirigé par les Jésuites. Comme son prédécesseur, ses études classiques terminées, il fit au séminaire de Saint-Sulpice sa théologie et reçut en Sorbonne le bonnet de docteur. Nommé, jeune encore, vicaire général de l'évêque de Saint-Malo, le pape signa, le 6 mars 1741, les bulles qui l'instituaient évêque de Québec.

sixième et dernier des prélats qui dirigea l'immense diocèse du Canada, sous le gouvernement de la France. Pour l'instant, nous devons revenir en arrière et raconter des événements que, pour plus de clarté, nous avons dû écarter de notre récit.

CHAPITRE TROISIÈME

Plan de M. de Vaudreuil pour l'accroissement du commerce au Canada. — Projet de découverte de la mer de l'Ouest. — Voyage du P. de Charlevoix en Amérique; son opinion sur le projet; le projet ajourné. — M. de Beauharnais, gouverneur général, et M. Hocquart, intendant. — Établissement d'un poste français chez les Sioux; les PP. Guignas et de Gonnor. — Expédition contre les Renards. — Captivité et délivrance de M. de Boucherville et du P. Guignas. — Établissement d'un nouveau poste chez les Sioux. — Voyages et découvertes de M. de la Verendrye et de ses fils à l'ouest du lac supérieur; les PP. Messaiger, Aulneau et Coquart. — Disgrâce et réhabilitation de M. de la Verendrye. — Le comte de la Galissonnière remplace M. de Beauharnais. — Le marquis de la Jonquière, gouverneur général, et l'intendant Bigot. — L'entreprise de M. de la Verendrye confiée à MM. Lamarque de Marin et Le Gardeur de Saint-Pierre; le P. de la Morinie.

Le traité d'Utrecht ouvrait aux Anglais les portes de la Nouvelle-France, en même temps qu'il les fermait en partie au commerce du Canada avec l'Europe. Les plénipotentiaires français, en apposant leur signature au bas de ce traité de cession de la baie d'Hudson, de Terre-Neuve et de l'Acadie, avaient compromis l'avenir de la plus belle colonie de leur pays. Il importait de réparer, autant que possible, cette grave faute, d'en diminuer ou d'en éloigner les déplorable conséquences. Dans ce but, le marquis de Vaudreuil fortifia et essaya de peupler l'île Royale; il établit un poste à Niagara, il construisit, près du lac Champlain, le fort Saint-Frédéric; enfin, il s'entoura des précautions conseillées par une sage prévoyance.

Toutefois, la question commerciale, question vitale au premier chef, le préoccupait à peu près au même degré que la défense du pays. Pour parer au coup droit que portait au commerce de la Nouvelle-France la convention de 1713, il songea, aussitôt après son retour de Paris, et d'accord avec l'intendant Bégon, à ouvrir à la colonie, du côté de l'Ouest, des relations avec l'Europe à l'abri de la concurrence anglaise. De là est issue, en 1716, l'idée de la découverte de la mer de l'Ouest ou *Mer Vermeille*; problème difficile, dont la solution occupera, pendant une vingtaine d'années, sans aboutir, la métropole et le gouvernement du Canada.

Cette idée n'était sans doute pas nouvelle. Au siècle précédent, elle avait hanté l'esprit aventureux des découvreurs et déterminé plus d'un voyage d'exploration¹. D'Iberville voulait faire cette découverte par la baie d'Hudson²; les Anglais tentèrent deux fois de la faire par la mer, et ils perdirent par les glaces les deux vaisseaux qu'ils y envoyèrent³. Puis, l'idée sommeilla et ne fut réveillée qu'au XVIII^e siècle par la nécessité de fournir au commerce canadien des débouchés sûrs et avantageux avec la France et les autres pays européens. On la creusa davantage, on lui donna un corps, et MM. de Vaudreuil

1. L'intendant Bégon au ministre, 12 nov. 1716 : « Les sauvages Assiniboëls ont voulu mener à la mer de l'Ouest, de Noyon, voyageur, il y a environ 28 ans. » — V. *L'Ouest canaden*, par Dugas, pp. 21-67.

2. *Ibid.* : « M. d'Iberville, capitaine de vaisseau du roy, avait dessein de faire cette découverte par la baie d'Hudson, dans le temps qu'elle appartenait aux Français, sur le rapport que les sauvages lui en avaient fait et sur les mémoires des Anglais, qui s'étaient trouvés dans le fort Nelson lors de la prise que led. sieur d'Iberville en fit en 1694. » (Arch. col., Corresp. gén.)

3. *Ibid.* — Mémoire de Bégon ayant pour titre : *Chemin du lac Supérieur au lac des Assiniboëls d'où on va par une rivière à la mer de l'Ouest.*

et Bégon proposèrent enfin (1716) au duc d'Orléans, régent du royaume, « comme un des moyens qu'on pourrait prendre pour étendre le commerce du Canada et le rendre plus utile à la France, de faire la découverte de la mer de l'Ouest ¹ ».

Les Français supposaient alors le continent américain moins large au Nord-Ouest qu'il ne l'est en réalité et que la mer au lieu de reculer vers l'Ouest se rapprochait de l'Est en s'élevant au pôle ². D'après ces données et sur les rapports des sauvages, M. Bégon croyait et écrivait au duc d'Orléans que le moyen le plus simple et le moins dispendieux d'atteindre l'Océan Pacifique était de partir du lac des Assiniboëls et de s'embarquer sur une *rivière* qu'on disait *navigable*, sortant de ce lac et allant directement à la mer. Il ajoutait dans le mémoire où il exposait ses vues : « Pour parvenir à cette découverte, il est *nécessaire de commencer dès à présent* l'établissement de *trois postes* : l'un à la rivière de Kamanistigoya, dans le lac *Supérieur* ; l'autre dans le lac des Christinaux ³, et le troisième dans celui des Assiniboëls ⁴. »

MM. de Vaudreuil et Bégon, se figurant qu'il *était néces-*

1. Dans le mémoire intitulé : *Découverte de la mer de l'Ouest*, ces MM. disaient au régent : « Si la découverte de la mer de l'Ouest était faite, la France et le Canada en pourraient tirer de gros avantages pour le commerce, parce que l'on pourrait avoir dans les lacs des barques qui faciliteraient le transport des marchandises en canot, depuis la mer de l'Ouest jusqu'au lac Supérieur. Cette navigation serait courte eu égard à celle que les vaisseaux font d'Europe pour y aller, et sujette à moins de frais et risques, ce qui donnerait un grand avantage sur le commerce de ce pays-là. » (Arch. col.)

2. *Garneau*, t. II, p. 127.

3. Les *Christinaux* (Christinos, Cris, Kiristinons ou Kilistinons) vivaient sur les bords du lac Alimibegong, entre lac Supérieur et la baie d'Hudson.

4. Les *Assiniboëls* (Assiniboines, Assiniboûles, Assinipoals ou Assinipoualaks), tribu siousse, se réfugièrent, au commencement du xvii^e siècle, au Lac-des-Bois.

saire de commencer immédiatement les trois établissements, n'attendirent ni la réponse du Régent ni celle du Conseil de la marine. L'exécution du projet leur semblait, du reste, de la plus grande facilité. Dès le mois de juillet 1717, ils ordonnèrent au lieutenant de la Noue d'aller fonder un poste à la rivière Kamanistigoya et un autre au lac des Christinaux, et de se renseigner auprès des sauvages *avant d'établir le troisième au lac des Assiniboëls* ¹. Pour l'instant, le premier poste fut seul élevé ².

Une lettre du 15 octobre 1717, signée par le Gouverneur et l'Intendant et adressée au duc d'Orléans, donne quelques détails précis sur l'exécution du projet. D'abord, « il est nécessaire d'avoir 50 bons voyageurs dont 24 occuperont les trois postes qu'on compte établir, et les 26 autres feront la découverte du lac des Assiniboëls à la mer de l'Ouest. » Il importe ensuite « de mettre au nombre des voyageurs *six officiers, dont deux sachant dessiner* ». Enfin, « il faudra deux ans pour faire ce voyage, et la dépense totale s'élèvera à 50.000 francs ».

MM. de Vaudreuil et Bégon n'étaient pas seuls à désirer cette découverte; tout le monde s'en occupait au Canada et la souhaitait. Les chercheurs de pays nouveaux se montraient ardents, prêts aux voyages lointains. Les missionnaires eux-mêmes sentaient leur zèle s'enflammer à la pensée de peuplades inconnues à évangéliser; ils faisaient des plans de découverte de la fameuse mer Vermeille.

1. Lettre de MM. de Vaudreuil et Bégon au Régent, 20 décembre 1717.

2. M. de la Noue écrivit plus tard de Québec (15 oct. 1721) au duc d'Orléans, qu'il avait été envoyé, en 1717, à Kamanistigoya, dans le nord du lac Supérieur; avec ordre « de tirer des connaissances tant de la mer de l'Ouest que du commerce qu'on pourrait faire en ce pays-là ». (Arch. col., Corresp. gén.)

Dans un mémoire au duc d'Orléans, présenté en avril 1718, M. Bobé, prêtre de la congrégation de la mission, terminait ainsi son étude sur la question : « Par tout ce que j'ai dit et écrit depuis 6 ans touchant la mer de l'Ouest, j'ai débrouillé cette matière et j'ai prouvé invinciblement que la découverte de cette mer est très facile aux Louisianiens et aux Canadiens, qu'elle sera très glorieuse au roi et aux Français, très utile à la Compagnie des Indes, mais surtout qu'elle procurera la gloire de Dieu, la propagation de la seule véritable religion et le salut d'une infinité de nations barbares et même celui des Chinois, des Japonais et des Tartares. Il ne me reste plus qu'à prier Dieu d'inspirer à Mgr le régent de donner ses ordres pour faire faire au plus tôt cette belle découverte, laquelle immortalisera son altesse royale et ceux qui travailleront sous ses ordres. »

A Paris, on désirait aussi vivement qu'au Canada la découverte de la mer de l'Ouest, mais on n'y apportait pas le même empressement. Les fonds manquaient : on voulait marcher lentement, sûrement, économiquement. Au mois de juin 1717, le duc d'Orléans autorisa seulement l'établissement des trois postes ¹ ; et, avant de permettre de pousser

1. *Conseil*. Découverte de la mer de l'Ouest. Extrait du mémoire du roy du 26 juin 1717, à MM. le marquis de Vaudreuil et Bégon : « Les sieurs de Vaudreuil et Bégon étant persuadés que la découverte de la mer de l'Ouest peut être avantageuse à la colonie, Sa Majesté approuve que pour y parvenir le sieur de Vaudreuil établisse les trois postes qu'il a proposés. . . . Cependant les sieurs de Vaudreuil et Bégon marqueront quelle dépense il faut faire pour *continuer cette découverte* en la réduisant au meilleur marché, et en enverront le *projet* le plus en détail qu'ils pourront, de même que celui de la dépense qu'il y aura à faire. » En marge de ce mémoire, on lit : *pour être porté à Mgr le duc d'Orléans*. Le duc écrivit cette décision également en marge : « Son altesse royale ordonne que l'on suive cette voie, que l'on établisse ces trois postes et qu'elle fera des fonds séparés pour cette dépense, mais qu'ils la réduisent le plus qu'il sera possible. » — MM. de Vaudreuil et Bégon envoyèrent les *projets* demandés. (Arch. col., Corresp. gén.)

plus loin, il demanda de nouveaux renseignements. Les projets ne se firent pas attendre. Furent-ils jugés satisfaisants? Il est à croire que non, car, après un échange de correspondances entre Québec et Paris, le Régent, qui agissait au nom du roi, jugea à propos d'envoyer le P. de Charlevoix en Amérique et de le charger d'étudier sur place la situation. Voici, en effet, ce que le P. de Charlevoix écrivait, au retour de sa mission, le 1^{er} avril 1723, à Mgr le comte de Morville, ministre et secrétaire d'État : « Monseigneur, il y a environ huit ans et demi, que quelques personnes ayant présenté à son Altesse Sérénissime, Mgr le comte de Toulouse, quelques mémoires sur la *Mer de l'Ouest*, un officier des troupes fut destiné pour en faire la découverte, à la tête de 50 hommes. Mais comme il faisait ses préparatifs, son A. R. Mgr le duc d'Orléans ayant fait réflexion que ce voyage ne se pourrait faire sans une grande dépense, et qu'on n'avait encore rien de certain qui fit juger qu'elle serait utile, changea de dessein et résolut d'envoyer une personne dans les principaux postes du Canada et de la Louisiane, qui s'informât des naturels du pays et des Français habitants, voyageurs ou missionnaires, de quelle manière il fallait s'y prendre pour faire la découverte qu'on méditait, et s'il y avait apparence d'y réussir; et je fus honoré de cette commission. »

Le P. de Charlevoix part de Paris au mois de juin 1720 et arrive à Québec vers la fin de septembre ¹. *La saison*

1. *Journal historique* du P. de Charlevoix, 2^e lettre : « A Québec, ce 24 septembre : « J'arrivai hier en cette ville ». — Dans le *Journal des Jésuites de l'an 1710 à 1755*, dont un extrait a été imprimé dans le 69^e volume de *The Jesuit Relations*, on lit, p. 234 : « 7 août 1720. Le Père Charlevoix est arrivé de France par ordre de la Cour, afin de prendre des informations pour la découverte de la mer d'Occident. Il doit revenir par Mobile. » — Dans sa lettre du 20 jan-

n'étant plus propre à entreprendre un voyage de long cours, il passe l'hiver dans la colonie, qu'il parcourt sur les neiges, cherchant partout des voyageurs pour s'instruire de ce dont il doit rendre compte ¹.

Au commencement de mai (1721), il se met en route, et se rend à Catarakoui, à Niagara, au Détroit, à Michillimakinac, à la rivière Saint-Joseph, aux Kaskaskias, et, de là, à la Nouvelle-Orléans. Le 26 décembre 1722, il débarquait au Havre, après une traversée de 93 jours et une relâche de trois semaines à Plymouth. Dès son arrivée à Paris, il est reçu (janvier 1723) par Son Altesse Sérénissime, le duc d'Orléans, auquel il fait part de tout ce qu'il a recueilli de renseignements pendant son voyage. Puis il indique au Régent les *deux moyens praticables de découvrir la mer de l'Ouest : le premier est de remonter le Missouri, le second, d'établir une mission aux Sioux* ². « Les Missionnaires, disait-il, auront par ces sauvages, dont ils apprendront en peu de temps la langue, toutes les lumières qu'on souhaite d'avoir ³. »

Le duc d'Orléans s'arrêta à ce dernier parti, et le provincial fut prié de destiner deux Pères à la Mission des Sioux ⁴. Le provincial de Paris, Paul Bodin, ne put trou-

vier 1723 à Mgr le comte de Toulouse, le P. de Charlevoix écrit : « Je m'embarquai au commencement de juillet 1720 sur la flotte du roy le *Chameau*, qui allait à Québec où j'arrivai à la fin de septembre. »

1. Le P. de Charlevoix au comte de Toulouse, 20 janvier 1723.

2. *Ibid.* — D'après la science géographique d'alors, le P. de Charlevoix s'imaginait que la *source du Missouri n'était certainement pas loin de la mer*. C'est par cette voie que Lewis et Clark parvinrent à la découverte de la Columbia.

3. *Ibid.*

4. *Ibid.* — « Le régent se décida pour l'établissement d'un poste chez les Sioux, dans l'espoir qu'on obtiendrait par cet établissement des renseignements plus certains que ceux qu'on avait jusque-là, et qu'alors il serait temps de faire la dépense de l'exploration » (Margry).

ver un seul Père disponible, à cause de la mission de la Louisiane qui s'organisait cette même année; et, malgré son grand désir d'être agréable au Régent, force lui fut de répondre par une impossibilité ¹.

Ceux qui ont lu les nombreux ouvrages de Charlevoix sont généralement portés à voir dans cet historien un travailleur infatigable, fouillant les bibliothèques, déchiffrant les manuscrits, étudiant, écrivant, toujours penché sur son bureau. A leurs yeux, ce jésuite est un érudit, un écrivain consciencieux, un religieux modeste et vivant d'une vie retirée. Ils ne soupçonnent pas que ce savant très lettré portait une âme d'apôtre dans un corps fatigué par un travail assidu. Le P. François-Xavier de Charlevoix, surnommé l'Hérodote des missions de la Compagnie de Jésus, avait un zèle si ardent que le baptême d'un seul enfant dans les forêts du Nouveau-Monde ² lui paraissait une récompense suffisante de ses dures *fatigues* et de ses *dangers* pendant les trois ans de voyage de Paris à Qué-

1. Le P. de Charlevoix au comte de Toulouse. — Il paraît cependant que le P. Bodin espéra un instant pouvoir faire droit à la demande du Régent, puisqu'il prévint le P. d'Avaugour, procureur de la mission du Canada, d'avoir à s'entendre avec Son Altesse Sérénissime au sujet d'un secours à accorder tous les ans à chaque missionnaire. Le 15 avril 1723, le P. d'Avaugour écrivit à ce sujet au Régent. (Voir la demande du P. d'Avaugour, Arch. colon., *Canada*, Corresp. génér., 1723, vol. 45, fol. 393 et 394.) — Cette demande n'eut pas de suite, le P. Provincial n'ayant pu disposer d'aucun sujet.

2. On lit dans son *Journal historique*, t. VI, 27^e lettre, datée de Pimiteouy, où il baptisa une petite fille mourante : « Mon voyage, dût-il être d'ailleurs tout à fait inutile, je vous avoue que je n'en regretterais pas les fatigues et les dangers, puisque, selon toutes les apparences, si je n'étais pas venu à Pimiteouy, cette enfant ne serait pas entrée dans le ciel. »

bec, de Québec à la Louisiane, de la Louisiane à Saint-Domingue et de Saint-Domingue en France ¹.

En 1723, il n'avait livré au public que l'*Histoire du christianisme au Japon*. La vie de *Mère Marie de l'Incarnation* était composée et peut-être sous presse. Mais il lui restait à écrire l'*Histoire de l'isle Espagnole* ou de *Saint-Domingue* et celles de la *Nouvelle-France* et du *Paraguay*. Mémoires manuscrits, lettres privées, correspondances officielles, tous les matériaux étaient réunis, et il avait à cœur de composer ces histoires dans l'intérêt des missions et pour l'honneur des ouvriers apostoliques.

Et cependant, à son retour d'Amérique, il n'hésita pas à faire le sacrifice de ces travaux en cours d'exécution et à se mettre à la disposition de Son A. S. le duc d'Orléans pour aller lui-même fonder la mission des Sioux. Il avait quarante et un ans. « Je ne souhaite rien tant, lui écrivit-il le 11 mai 1723, que de vous persuader que rien ne me retiendra lorsqu'il s'agira du service de Dieu et de mon prince; heureux si ma vie se consume dans des exercices si dignes de mon état! Mais n'ayant plus l'âge ni la santé requises pour commencer la vie de missionnaire, dont le début serait d'apprendre une langue, dont je n'ai aucune teinture, je ne puis que m'offrir, comme je le fais de grand cœur, à aller établir la nouvelle mission et à mettre les missionnaires en possession ². »

Le P. de Charlevoix n'était pas l'homme indiqué pour une semblable fondation, qui demandait des ouvriers jeunes et vigoureux. Le régent s'en rendit compte; aussi s'adressa-t-il directement au R. P. Provincial. Le Père, de son côté, après s'être offert généreusement et sans

1. Lettre au comte de Morville, 1^{er} avril 1723.

2. Lettre au duc d'Orléans, 11 mai 1723.

arrière-pensée, se tint à l'écart, prêt à tout, entre les mains de Dieu et de son supérieur. Trois semaines plus tard, il apprit que le P. Paul Bodin ne pouvait, faute de sujets, fonder la mission des Sioux ; et le 26 juin, il écrivit au Régent : « Mgr, tandis que j'ai espéré qu'on trouverait pour la mission des Sioux des ouvriers plus propres que moi à commencer et à soutenir cette entreprise, je me suis persuadé que je devais me tenir tranquille. Mais apprenant qu'il ne s'était présenté personne, je n'ai pu voir sans peine une si bonne œuvre en danger d'être différée, et je me suis vu dans l'obligation de témoigner à Votre Grandeur la disposition où je suis de partir dès cette année, si elle le juge à propos. Pour cela, il y a un mois que je me rends toutes les semaines à votre hôtel aux jours marqués pour vos audiences ; mais je n'ai pas eu le bonheur de vous y rencontrer ; c'est ce qui m'a fait manquer le vaisseau du Canada. Il reste encore celui de l'isle Royale, et j'attends vos ordres pour en profiter ».

Le régent ne crut pas devoir agréer les désirs généreux du P. de Charlevoix ; il manda à M. de Vaudreuil d'établir au plus tôt un poste chez les Sioux et d'y envoyer deux missionnaires. Le 14 octobre, M. de Vaudreuil lui répondit : « Le P. de la Chasse, supérieur des Jésuites, que nous avons informé des ordres de Sa Majesté pour l'établissement de deux missionnaires de leur communauté chez les sauvages Scioux, nous a dit que le P. Guymoneau partirait le printemps prochain..., et qu'il a un avis du procureur de la mission à Paris, qu'il viendrait ici l'année prochaine un second P. Jésuite... Les Scioux ont tué le printemps dernier quelques Français qui passaient de cette colonie à la Louisiane ; c'est ce qui a empêché le S. de Vaudreuil d'y envoyer dès cette année un comman-

dant. Il s'y déterminera le printemps prochain suivant les nouvelles qu'il apprendra ¹. »

Les nouvelles furent peu favorables; il fallut attendre de meilleurs jours, et, pendant cette attente de plusieurs années, on fut inondé de plans sur la découverte de la mer Vermeille.

Sur ces entrefaites, mourait M. de Vaudreuil, et l'intendant Bégon rentrait en France. Avec ces deux hommes, disparaissaient les deux initiateurs principaux et les tenants les plus autorisés de l'entreprise. Vers la fin du mois d'août 1726, arrivait à Québec le successeur de

1. MM. de Vaudreuil et Bégon au Régent. 14 octobre 1723 (Arch. col., *Canada*, Corresp. gén., 1723, vol. 45, fol. 25-27 et 35). On lit dans cette lettre : « Le P. Marais (lisez *Marest*), jésuite, ancien missionnaire, qui est descendu ici de Michillimakinac l'année dernière, écrit de Montréal au P. de la Chasse que, quoique quelques-uns des sauvages scioux ayent tué des Français, les missionnaires pourront s'introduire parmi eux. Il connaît cette nation; il marque qu'il y en a d'errans et de sédentaires, que les premiers sont ceux qui ont tué, et que les derniers chez lesquels on compte d'établir la mission paraissent avoir de la disposition à recevoir les principes de la religion, qu'il espère que les missionnaires y pourront faire du fruit » (fol. 25, 27). — Cependant, l'établissement des missionnaires chez les Sioux n'était pas aussi facile que le P. Marest se le figurait. Voici, en effet, ce que MM. de Longueil et Bégon écrivaient au ministre de la marine, le 31 octobre 1725 : « Nous avons été informés par une lettre du 21 juillet dernier du R. P. Chardon, missionnaire à La Baye, écrite au R. P. de la Chasse, supérieur des Jésuites, qui l'avait destiné pour commencer la mission chez les Sioux, qu'outre cinq Français tués il y a deux ans, deux l'ont encore esté le printemps dernier, par un parti de Kikapous et de Renards; que ces derniers disent qu'ils ne laisseront pas passer les *Français pour aller aux Sioux*, parce que le commerce que les Français y feraient diminuerait considérablement celui qu'ils y font eux-mêmes.....; que ces raisons marquent assez la difficulté et l'éloignement de l'entreprise d'établir aux Sioux un missionnaire et un commandant. » (Corresp. gén., *Canada*, 1725.)

M. de Vaudreuil, le marquis de Beauharnais, frère de François de Beauharnais, l'ancien intendant du Canada ¹.

A peine investi de ses hautes fonctions, le marquis de Beauharnais porta son attention sur les régions de l'Ouest, où depuis dix ans et plus se tournaient les regards des Canadiens. La découverte de l'Océan Pacifique semblait être pour eux, comme autrefois pour les Hébreux, la terre promise. Au mois de juin 1727, il organisa la *Compagnie dite des Sioux* ² et chargea M. de Boucherville ³ de se rendre avec une poignée de Français chez cette nation et d'y établir un poste. Le P. Guignas, qui venait d'être relevé par le chapitre de sa fonction de confesseur à l'Hôtel-Dieu de Québec, demanda à faire partie de l'expédition et fut accepté. On lui adjoignit le P. de Gonnor ⁴.

1. *Ferland*, t. II, p. 430.

2. La Compagnie des Sioux fut formée et autorisée par M. de Beauharnais le 6 juin 1727. Le traité est signé par les sieurs Saint-Georges Dupré, Youville, Pierre Daillay, Marin, Étienne Petit, Garreau, François Campeau, François Dumay, Pierre Richard, Jean-Baptiste Boucher de Montbrun, François Boucher de Montbrun et Jean Garreau. — Le 27 septembre 1727, MM. de Beauharnais et Dupuis informèrent le ministre de la formation de cette société : « J'ai fait un traité avec les voyageurs qui mènent les missionnaires, par lequel ils se sont chargés de toutes les dépenses ». (*Canada*, Corresp. gén., an. 1727.) — D'après le traité (Art. X), les « intéressés s'engagent à construire un fort de pieux, une chapelle, une maison pour l'officier commandant et une pour les missionnaires. »

3. *Relation du voyage du P. Guignas chez les Sioux en 1727*. Cette lettre, sous forme de *relation*, est adressée au marquis de Beauharnais par le P. Guignas, et datée de la mission de Saint-Michel-Archange, au fort de Beauharnais, chez les Sioux, le 29 mai 1728. (Voir aux *Pièces justificatives*, n° III.)

4. Les deux Pères emportèrent avec eux des *instruments de mathématiques*, d'après ce que nous apprend M. de Beauharnais, dans une lettre du 30 avril au ministre de la marine : « Les RR. PP. Jésuites, qui vont aux Sioux, demandent des instruments de mathématiques. Ceux qui sont dans leur maison et qui appartiennent au roi, leur serviront, en attendant que Sa Majesté leur en aye envoyé d'autres pour Québec, sçavoir : un étuy de mathématiques, un cadran astro-

La première partie du programme du P. de Charlevoix était mise à exécution, ou plutôt à l'essai.

Le double choix du chef de l'expédition et du P. Guignas était des plus heureux. Boucher de Boucherville était le petit-fils de Pierre Boucher, ancien gouverneur des Trois-Rivières, un des premiers habitants de la colonie, anobli en récompense de sa belle conduite dans la défense de cette petite ville ¹. On sentait revivre dans le petit-fils la foi robuste et les sentiments élevés du grand-père ; comme lui, il écrivait avec aisance et clarté, sans prétention ². Le P. Guignas, religieux d'une nature ardente, d'un esprit vif et ouvert, d'un cœur généreux, possédait un beau talent de parole et les qualités du vrai missionnaire ³. « Ses

nomique universel, un demi-cercle gradué avec son pied, un niveau d'air, une chaisne avec les piquets et une longue vue de six à sept pieds. » — Dans une autre lettre du 27 sept. 1727, le gouverneur rappelle la demande des PP. Jésuites *partis ce printemps dernier, dit-il, pour aller aux Sioux*. Depuis lors, ils l'ont encore prié de demander une boussole avec un graphomètre. — Il sera question plus loin du P. de Gonnor.

1. Voir l'avant-propos de la Relation des aventures de M. de Boucherville à son retour des Scioux en 1728 et 1729. — Pierre Boucher, né en 1622, vint à l'âge de 13 ans au Canada et y mourut en 1717. Il laissa 15 enfants. On a de lui : *Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions de la Nouvelle-France*.

2. Il a composé la *Relation de ses aventures à son retour des Sioux, en 1728 et 1729*. Cette relation est connue.

3. On trouve dans les notes envoyées à Rome par les supérieurs du P. Guignas : *ingenium bonum et propositi tenax. Habet talenta ad missiones et ad concionandum*. — Né à Condom (Gers) le 22 janvier 1681, le P. Michel Guignas entra au noviciat de la Compagnie, à Bordeaux, après avoir fait deux ans de philosophie, le 9 décembre 1702. Il fit ses vœux de profès à Michillimakinac le 2 février 1718. Après son noviciat (1702-1704) et un an d'études littéraires (1704-1705), il enseigna à Pau la grammaire (1705-1708), les humanités (1708-1709) et la rhétorique (1709-1710), puis il étudia à Poitiers la philosophie (1710-1711) et la théologie (1711-1715). — En 1716, il est au Canada. — Le *Journal* du P. Potier contient des remarques intéressantes sur son caractère.

courses furent continuelles, dit le *journal* manuscrit du P. Potier, courses souvent lointaines et toujours fructueuses, car il sut gagner à la foi un grand nombre de sauvages. » Les qualités ne vont pas d'ordinaire sans quelques défauts. Le P. Guignas avait les siens. Jovial, bouillant, excessif, il tenait du Gascon et du Méridional ; il en avait parfois l'humeur intempérante. Attaché, dès son arrivée dans la colonie, à la résidence de Michillimakinac, il succéda (1722) au P. de Lauzon dans la chaire d'hydrographie ¹, au collège de Québec, et Mgr de Saint-Vallier lui confia la direction des consciences des religieuses hospitalières, à l'Hôtel-Dieu.

M. de Boucherville et le P. Guignas nous ont laissé le récit de l'expédition au pays des Sioux. Celui-ci en raconte

1. On rencontre pour la première fois, dans le *catalogue* des professeurs de Québec (1712), le titre de professeur d'hydrographie donné à un Jésuite, au P. Lebrun, qui eut pour successeur le P. de Lauzon. Le P. Guignas fut donc le 3^e maître d'hydrographie. — Louis Jolliet, le découvreur du Mississippi avec le P. Marquette, avait reçu ce titre le 30 avril 1697 ; il succédait à Franquelin. A sa mort (1700), MM. de Callières et de Champigny demandèrent (18 octobre 1700) au ministre de confier cette chaire à un Jésuite (vol. III p. 368, note 6) ; mais M. Franquelin fut de nouveau nommé titulaire de cette chaire, et un Jésuite professa à sa place. Le 5 oct. 1701, le gouverneur et l'intendant écrivirent, à cette occasion, au ministre : « Le sieur Franquelin, à qui Sa Majesté a accordé la place de maître d'hydrographie vacante par la mort de Jolliet, ne doit pas venir cette année en ce pays, quoiqu'il en ait reçu les appointements. Comme les PP. Jésuites ont continué cette école à Québec depuis la mort du sieur Jolliet, et qu'ils en tenaient même une à Montréal, dans l'espérance qu'ils pourraient avoir cette place, nous croyons, Mgr, qu'il y aurait de la justice qu'ils en reçussent les appointements pendant une année qu'ils ont enseignée. » (Arch. colon., *Canada*, *Corresp. gén.*)

Quels furent les professeurs d'hydrographie de 1701 à 1712 ? Nous l'ignorons ; tout ce que nous pouvons dire, c'est que les *catalogues* ne mentionnent aucun Jésuite.

le départ, l'arrivée et le séjour ; celui-là, le retour, qui fut assez mouvementé.

« Le convoi des Sioux, écrit le P. Guignas, partit du bout de l'isle de Montréal, le 16 du mois de juin 1727, sur les onze heures du matin et arriva à Michillimakinac le 22 du mois de juillet ¹. » Michillimakinac n'était plus le bourg peuplé, ni la mission vivante de la fin du xviii^e siècle, depuis que M. Lamotte-Cadillac avait fondé le Détroit et y avait transporté la garnison et attiré les Sauvages. Ce poste avait cependant, avec un commandant et quelques Français, une résidence de missionnaires et un village. Presque tous les convois se rendant du Canada à la Louisiane s'y arrêtaient.

De Michillimakinac, M. de Boucherville se dirige vers le Mississipi par la baie des Puans ², la rivière des Renards et le Wisconsin, escorté jusqu'aux cabanes des Renards par M. Réaume, interprète des langues sauvages à la Baie, et le P. Chardon, missionnaire très estimé des tribus indiennes ³. A l'embouchure du Wisconsin, il remonte le

1. *Relation du voyage du P. Guignas.*

2. Aujourd'hui *Grande-Baie, Green-Bay, Baie-Verte.*

3. Les Renards se montraient toujours hostiles aux Français ; aussi le convoi se fit-il accompagner de M. Réaume et du P. Chardon : « On séjourna parmi les Renards le 15 août et le lendemain, dit le P. Guignas, pour savoir quels étaient leurs desseins et leurs sentiments sur l'établissement des Français aux Sioux. Le sieur Réaume, interprète des langues sauvages à la baye, agit beaucoup et avec affection pour le service du roy. Quand même mon témoignage, Monsieur, devrait vous être suspect, je dois avoir l'honneur de vous dire que le P. Chardon, ancien missionnaire, fut là d'un très grand secours, et la présence des trois missionnaires qui étaient là, rassurèrent plus ces coupe-jarrets et ces assassins des Français que n'auraient pu faire tous les discours des meilleurs orateurs. On assembla un conseil général dans une de leurs cabanes, on leur parla honnêtement et amicalement. Ils donnèrent de leur côté d'assez beaux côtés de viande sèche. Le dimanche suivant, de grand matin, le 17 du mois

grand fleuve jusqu'au lac Pépin, où il s'établit sur la rive septentrionale, vers le milieu de septembre¹. L'hiver, plus rude qu'à Québec, s'y faisait déjà sentir. Dès le lendemain de l'arrivée, les ouvriers se mettent à l'œuvre, abattent des arbres, rassemblent les matériaux nécessaires à la construction d'un fort. En quatre jours, il est bâti : c'est un *carré de cent pieds*, entouré de pieux de douze pieds de haut, protégé par deux bastions. On l'appela fort Beauharnais. Avant la fin d'octobre, les cabanes, élevées dans l'enceinte du carré, étaient terminées et garnies des meubles nécessaires.

A peine les Français sont-ils installés que les Sioux s'assemblent autour du fort au nombre de 150, et y dressent 95 cabanes². « Ces sauvages, dit la *Relation par lettres* que nous avons publiée, habitent sur les bords du fleuve du Mississipy, au-dessus du Sault-Saint-Antoine... Ils sont très nombreux et errans; ils composent suivant quelques-uns 17 villages et selon d'autres, onze... Leur langue n'a aucune ressemblance avec celle des autres sauvages.... Ils ont la guerre avec toutes les nations des lacs; ils sont bons coureurs, adroits à la découverte, braves,

d'août, le P. Chardon partit avec le sieur Réaume pour s'en retourner à la Baye, et la Compagnie des Sioux, bien réjouie d'avoir franchi avec tant de facilité ce mauvais pas, qu'on leur avait fait partout si redoutable, appareilla pour tâcher de se rendre à son terme. »

1. « Le lac Pépin n'est autre chose que le Mississipi lui-même dégarni d'isles en cet endroit, où il peut avoir deux lieues de large. » On arriva à ce lac le 17 septembre. « On s'est établi sur son bord, vers le milieu, du côté du nord, sur une pointe basse, dont le terrain est excellent. Le bois y était fort épais. » (*Relation* du P. Guignas.)

2. « Les sauvages sont tout au plus deux hommes dans leurs cabanes portatives de peaux passées, et il y en a plusieurs où il n'y en a qu'un. » (*Relation* du P. Guignas.)

aguerris et très obéissants à leurs chefs. Les autres sauvages disent que ce sont des hommes ; c'est la plus grande louange qu'ils se puissent donner les uns les autres. Cela veut dire qu'on est très brave et qu'on sçait mourir avec fermeté ¹. » Ces Sioux, braves en face de l'ennemi, sont superstitieux à l'excès ; la moindre nouveauté les affole, ainsi qu'il arriva en novembre, à l'occasion de la Saint-Charles Borromée. Pour célébrer la fête du gouverneur général, Charles de Beauharnais, les Français lancèrent, sur le soir, quelques fusées en signe de réjouissance. A la vue de ces fusées tombant du ciel, les sauvages furent saisis d'une grande frayeur : « Les femmes et les enfants de s'enfuir, et les plus courageux d'entre les hommes de crier merci et de demander très instamment qu'on fit ces-

1. *Relation par lettres de l'Amérique septentrionale*, pp. 125 et 126. — Les Sioux se divisaient en deux grandes sections : les **SIoux ORIENTAUX** ou **SÉDENTAIRES**, qui habitaient sur les rives du haut Mississippi et que les relations de la Nouvelle-France appellent *Nadoüessis*, *Nadoüessioneck* et *Nadoüessioux* ; les **SIoux OCCIDENTAUX** ou *nomades*, répandus dans les immenses prairies de l'Ouest, au nord du Missouri ; la relation de 1660 les appelle *Poualaks*. C'est chez les Sioux orientaux que se fixa M. de Boucherville. Unis aux sauteurs, ils étaient souvent en guerre, au dire de *Perrot*, avec les Renards, les Miamis et les Mascoutins.

La *Relation par lettres* donne aux Sioux 17 villages. Ce chiffre est bien inférieur à celui des *Relations des Jésuites* (1656, 1658, 1660 et 1671), qui le portent à 40 bourgades pour les *Sioux orientaux* et 30 pour les *occidentaux*. Leur langue (*Relations* de 1670 et 1671) différait complètement de celle des Hurons et des Algonquins ; « elle tient des prononciations chinoises », dit la *Relation par lettres* (p. 126). Cette même *Relation* dit : « S'ils sont cruels à eux-mêmes, ils ne le sont pas aux autres. » Les *Relations des Jésuites* (1670 et 1671) nous les peignent bienveillants et hospitaliers pour les étrangers, humains pour leurs ennemis vaincus et prisonniers ; c'est aussi l'opinion de *Perrot* dans son mémoire. Mais les Américains, dans un intérêt qui se comprend, les font aussi lâches que cruels, aussi perfides que vindicatifs (Tailhan, p. 234).

ser le feu surprenant de cette terrible médecine ¹. » On eut beaucoup de peine à les calmer.

Ce fait de minime importance produisit un résultat heureux ; il fournit à M. de Boucherville et au P. Guignas l'occasion de prendre contact avec cette peuplade indienne. Ce n'est pas pour la première fois qu'elle voyait des Français sur ses terres. Nicolas Perrot, commandant à la baie des Puans, l'avait visitée, avec quelques Français, en 1685, et s'était établi près de la rivière Sainte-Croix, à l'entrée de la rivière Saint-Pierre ; quatre ans plus tard (1689), il avait pris possession du pays, au nom du roi de France ; puis, six ans après (1695), il avait élevé un fort sur la rive gauche du Mississipi, non loin de l'île Pelée ². Enfin, avant la fin du xvii^e siècle, Le Sueur avait bâti deux forts, l'un près du lac Pépin, l'autre plus haut, avec commission du comte de Frontenac ³.

Les Sioux connaissaient aussi les missionnaires. A la mission du *Saint-Esprit*, vers l'extrémité occidentale du lac Supérieur, le P. d'Ablon leur avait prêché par interprètes l'évangile de Jésus-Christ (1667) ; six ans auparavant, ils avaient rencontré, à quelque distance de cette mission, le P. Mesnard ; ils l'avaient assassiné, et avaient conservé, comme de précieuses amulettes, sa soutane et son bréviaire (1661) ; enfin, le P. Marest avait accompagné Nicolas Perrot à la rivière Sainte-Croix, et le 8 mai 1689, il avait signé l'acte de prise de possession de tous les territoires appartenant à cette nation ⁴.

1. *Relation* du P. Guignas.

2. *Mémoire* de Nicolas Perrot, publié par le P. Tailhan, pp. 303 et suiv. — L'île Pelée est située dans le Mississipi, à trois lieues au-dessous de l'embouchure de la rivière Sainte-Croix.

3. Arch. colon., Corresp. gén.

4. Voir cet acte à la page 304 du *Mémoire* de Perrot. Dans cet acte, le P. Joseph Marest est appelé : *Missionnaire de la Compagnie de Jésus*

Pendant l'hiver de 1728, les PP. Guignas et de Gonnor, désireux d'annoncer au plus tôt l'Évangile, s'adonnèrent avec ardeur à l'étude de la langue siouse, et essayèrent de jeter autour d'eux quelques semences de la foi. Ces semences tombaient sur une terre désolée, où la fécondité semblait impossible sans un miracle de la grâce d'en haut. « Les Sioux ont mille superstitions, dit la *Relation par lettres*, les uns adorent le soleil, les autres la lune et les étoiles et font quantité de sacrifices pour se rendre leur divinité favorable ¹. » Un obstacle plus grand que l'idolâtrie à la conversion de ces sauvages, c'était la polygamie, chaque Sioux ayant sept ou huit femmes ². Mais aucune difficulté ne décourageait le zèle des missionnaires.

Or, pendant qu'ils travaillaient à la conversion des Sioux, et que les Français, tout en se fortifiant à Beauharnais, commençaient à nouer avec eux des relations commerciales, de graves événements se déroulaient chez les Renards, peuplade voisine, turbulente et agressive. Presque anéantie sous les murs du Détroit en 1715, elle avait

chez les Nadouesioux. Ce père est peut-être celui dont parle le P. de Charlevoix, t. V, p. 269, dans son *Histoire de la Nouvelle-France* : « Les Jésuites, dit-il, ont tenté de faire un établissement parmi les Sioux ; et j'en ai connu un qui regrettait fort de n'y avoir pas réussi, ou plutôt de n'avoir pas pu demeurer plus longtemps avec ce peuple, qui lui paraissait docile. » Dans la *Relation par lettres* (p. 126), nous avons écrit : *Ce père est assurément le P. Guignas.* Deux lignes du P. de Charlevoix, dans sa lettre du 20 janvier 1723 au comte de Toulouse, nous font craindre que cette affirmation ne soit trop absolue ; les voici : « À Michillimakinac, je passai quelques jours à questionner le P. Marest, ancien missionnaire, qui a été quelque temps avec les Scioux. » C'était en 1721 ; le P. de Charlevoix faisait alors son voyage en Amérique, et le P. Joseph Marest était supérieur de cette résidence.

1. *Relation par lettres...*, p. 127.

2. *Relation des Jésuites en 1660*, III, 13.

reconstitué peu à peu ses débris, et, une partie de ses pertes réparée, elle s'était fortifiée par des alliances avec les Mascoutins, les Kikapous, les Folles-Avoines et les Sakis. Du lac Michigan au Mississipi, ils infestaient tout le pays de brigandages et de meurtres, faisant la guerre aux peuplades alliées des Français, enlevant les traiteurs et les voyageurs canadiens, entravant tout commerce à cent lieues à la ronde. Dès 1717, M. de Louvigny, lieutenant du roi à Québec, les avait poursuivis vigoureusement et forcés à céder leur pays à la France. Mais cinq ans plus tard, ils relevaient la tête et engageaient les tribus voisines à s'unir à eux. La sécurité n'existait nulle part; et, dans l'intérêt de la paix et du commerce, il importait de les réduire à l'impuissance.

Le marquis de Beauharnais confia à M. de Ligneris cette expédition. Celui-ci, à la tête de 400 Canadiens et de 8 à 900 cents sauvages, part de Montréal, remonte la rivière des Outaouais, pénètre dans le lac Huron et passe à Michilimakinac le 1^{er} août 1728. Le 14, il est à Chicago. Trois aumôniers l'accompagnaient : le P. Emmanuel Crespel, l'historien de l'expédition ¹; le P. Jacques Quintin de la Bretonnière, Jésuite, missionnaire des Iroquois du Sault Saint-Louis, et un prêtre, F. Michel Pellet ².

1. *Voyages et Naufrage* du R. P. Crespel. Édit. Québ., 1808; de Paderborn, lettres des 10 janvier 1742, 30 janvier 1742, qui se rapportent à l'expédition contre les Renards. Dans la lettre du 10 janvier, le P. Crespel dit : « On me tira de ma cure pour me faire aumônier d'un parti de 400 Français que M. le marquis de Beauharnais avait joints à 8 ou 900 sauvages de toutes sortes de nations : il y avait surtout des *Iroquois*, des *Hurons*, des *Nipissings* et des *Outaouais*, auxquels M. Pellet, prêtre, et le P. de la Bretonnière, Jésuite, servaient d'aumôniers. Ces troupes commandées par M. de Ligneris avaient commission d'aller détruire une nation appelée les *Renards*. »

2. Le P. Jacques Quintin de la Bretonnière, né à Bayeux le 4 mai 1689, entra au noviciat de Paris le 20 septembre 1710, après avoir fait

Le 15 août, M. de Ligneris rencontre les Malhomines ou Folles-Avoines, les défait complètement et marche contre les Renards. Mais le bruit de la défaite des Malhomines s'est répandu dans les peuplades environnantes. Toutes prennent la fuite, les Renards les premiers. Impossible de les atteindre. Le commandant ordonne de détruire toutes les bourgades des Renards ; aucune n'échappe aux flammes. Le pays est ravagé d'une extrémité à l'autre¹. La colonne expéditionnaire partie de Montréal le 5 juin 1728, y rentrait à la fin de septembre.

Cependant, avant de quitter le pays des Renards, M. de Ligneris avait dépêché au fort Beauharnais sept Français et deux Malhomines pour renseigner M. de Boucherville. Il importait, en effet, que celui-ci prit les précautions commandées par les circonstances et engageât les Sioux à

deux ans de philosophie. Au sortir du noviciat, il professe à Eu la 4^e et la 3^e (1712-1714), fait une 3^e année de philosophie à La Flèche (1714-1715), enseigne à Blois la 3^e et les humanités (1715-1717), enfin suit les cours de théologie 3 ans à La Flèche et un an à Paris (1717-1721). En 1721 il part pour le Canada et est envoyé la même année au Sault Saint-Louis. Au retour de l'expédition contre les Renards, il continue à évangéliser les sauvages du Sault Saint-Louis, où il reste jusqu'en 1745. En 1752, 1753 et 1754, il est confesseur au collège de Québec ; il y meurt le 1^{er} août 1754. — Michel Pellet (*Alias*, Pollet, Lezet et Jezet).

1. *Garneau*, t. II, p. 125. — Le P. Crespel appelle *entreprise absolument inutile* l'expédition contre les Renards. Cette appréciation ne semble pas s'éloigner trop de la vérité. Les Renards, en effet, n'étaient pas exterminés, et par conséquent on devait s'attendre à les voir bientôt relever la tête. Le 17 août 1730, M. de Saint-Ange, commandant du fort de Chartres, aidé des Kikapous, des Mascoutins et des Illinois, les attaqua à une lieue du Rocher (dans le comté de Putnam, Illinois), où ils s'étaient bâti un fort ; de concert avec MM. de Villiers et de Noyelle, il leur infligea une sanglante défaite. (Voir *Ferland*, t. II, pp. 437 et suiv.)

refuser leur protection aux Renards. Le 9 septembre 1728, deux jours après l'arrivée des envoyés de M. de Ligneris, M. de Boucherville fit conduire les deux Malhomines chez les Sioux, au Sault Saint-Antoine : « Ils étaient chargés, dit cet officier dans sa *Relation*, de la part de tous les sauvages d'en bas d'exhorter les Scioux à se déclarer contre les Renards ou du moins à leur refuser un asile sur leurs terres. Ces députés revinrent au fort quelques jours après, assez mécontents de leur négociation. Les Scioux, après avoir reçu leurs présents et les avoir amusés par de belles promesses, laissèrent bientôt entrevoir qu'ils avaient le cœur renard... Voyant qu'on ne pouvait sagement se fier à ces peuples volages, j'assemblai le 18 septembre tous les Français... Tous convinrent que le poste n'était plus tenable... On se retira et chacun prit ses mesures pour le départ ¹. »

Le 3 octobre, douze hommes seulement partent, et

1. *Relation des aventures* de M. de Boucherville à son retour de chez les Scioux, en 1728 et 1729. — De son côté, le P. Guignas avait écrit à M. de Beauharnais le 19 septembre 1728, de chez les Sioux : « Après le mauvais succès de l'entreprise contre les Renards, sept de nos hommes qui se détachèrent par terre pour venir nous en donner avis, arrivèrent ici le 7 de ce mois. Deux sauvages, qui leur avaient servi de guide, partirent le 9 pour aller sommer nos Scioux de la part de tous les sauvages d'en bas, nos alliés, d'avoir à se déclarer contre les Renards, ou de promettre du moins qu'ils ne leur donneraient pas d'asile chez eux. Ils accordèrent cette dernière proposition.... Nos deux ambassadeurs qui furent de retour jeudi avec les six Français qu'on leur avait donnés pour escorte ne parurent pas cependant satisfaits de leurs négociations et des réponses en particulier qu'on avait faites à leurs présens. Mais, après bien des conseils et des assemblées tenues sur ce sujet, où l'on opinait tantôt pour le départ, tantôt pour la retenue, on a enfin conclu qu'on demeurerait icy jusqu'au printemps. A cette conclusion je me suis récrié. » Le P. Guignas disait qu'on n'avait pas assez de vivres pour hiverner dans le fort. Son avis prévalut. (Arch. col., *Canada*, vol. 51.)

parmi eux, le P. Guignas, MM. de Boucherville et de Montbrun, les autres, après réflexion, ayant préféré rester au fort. La petite troupe descend le Mississipi et remonte le Wisconsin. Près de la rivière aux Bœufs, elle rencontre une *quantité de sauvages venant par terre et en canots, qui lui crient de loin* : « Les Renards sont loin d'ici; nous sommes Kikapous et Mascoutins; nous n'avons aucun mauvais dessein ». Ils entourent les Français et les entraînent à trois lieues de là, dans leur bourgade. L'arrestation eut lieu le 16 octobre ¹.

A la suite d'un long conseil, on logea les prisonniers dans la cabane d'un sauvage, nommé Ouiskouba, *dont les parents venaient d'être tués par les Français et les Illinois*; le P. Guignas fut placé sur une natte et une belle peau d'ours, et, en face de lui, M. de Boucherville.

Le lendemain, les anciens entrent dans la cabane, et s'adressant au missionnaire : « Vous autres, *Robes noires*, lui disent-ils, vous mainteniez autrefois la paix entre les nations, mais vous avez bien changé. L'on a vu depuis peu un de vos camarades se faire chef de parti contre nous et nous faire une guerre sanglante ». Ils parlaient du P. Dumas, aumônier de M. Desliettes.

1. *Relat. des avent.* — M. de Beauharnais écrit au ministre de la marine; Québec, le 24 mars 1729: « Je viens d'être informé par le sieur de Montbrun, qui arriva en cette ville avant-hier, du sort malheureux de douze Français qui avaient pris le party de revenir en Canada, ne pouvant avoir des vivres suffisamment pour hiverner dans le fort qu'ils avaient construit chez les Scioux sur les bords du lac Pépin. Ces douze Français, du nombre desquels sont le R. P. Guignas, de la Compagnie de Jésus, le sieur de Boucherville, enseigne des troupes du roy, et le sieur de Montbrun qui s'est sauvé avec son frère et un engagé du gouvernement de Montréal, ont été rencontrés dans le Mississipi à l'embouchure de la rivière aux bœufs par un parti de sauvages Maskoutins et Quicapoux qui étaient en chasse, et qui les ont arrêtés et emmenés à leur village » (Arch. colon., vol. 51).
V. aux pièces justificatives, le n° III.

Le P. Guignas répond sans s'émouvoir : « Vous connaissez mal les Robes-Noires ; ce n'est pas leur coutume de combattre et d'ensanglanter leurs mains. Ils ne suivent l'armée que pour soulager les malades et pour assister les mourants ¹. »

Le dialogue allait prendre une mauvaise tournure, quand les jeunes gens interviennent et imposent silence aux anciens... Et Ouiskouba dit au P. Guignas et à M. de Boucherville : « Mon père, la Robe noire, et toi, chef français, on m'a déclaré maître de votre sort, pour me dédommager de la perte de ma femme et de mes enfants, que les Français, joints aux Illinois, viennent de m'enlever. Ne craignez rien ; j'ai le cœur bien fait... Comptez sur ma parole ; il ne vous arrivera rien de fâcheux ². »

Ouiskouba parlait en toute sincérité. Mais avait-il l'autorité suffisante pour imposer aux anciens et aux jeunes ses volontés ? Les jours suivants, les sauvages tiennent conseil : Faut-il brûler les prisonniers ou les livrer aux Renards ? Les avis se partagent et on attend... Le 2 novembre, les Renards arrivent, et leur chef, Kousekoé, homme habile et insinuant, se met en rapport avec Peki-gamengo, le plus redoutable des chefs kikapous, auquel il arrache la promesse d'assassiner le P. Guignas et de porter sa chevelure au village des Renards. La situation devenait de plus en plus critique pour les Français et en particulier pour le missionnaire. Heureusement que, malgré toutes ses précautions, le chef kikapous laisse transpirer son infâme projet. Les prisonniers sont aussitôt transportés par les sauvages, leur protecteurs, dans une île voisine, et là enfermés dans une cabane, autour de laquelle dix hommes montent la garde. Cette manœuvre déjoue les

1. *Relation des aventures* de M. de Boucherville.

2. *Ibid.*

plans de Kousekoé et de Pekigamengo, et les Renards, furieux de voir leur proie leur échapper, se retirent et se vengent de cet échec par le massacre d'un Kikapou et d'un Mascoutin ¹.

1. *Relat. des avent.* — Le 16 mai 1729, M. de Beauharnais écrit de Québec au ministre : « Le fils du S^r Deschaillons, commandant au fort du Détroit, arriva hier en cette ville, sur les 6 heures du soir avec des lettres du R. P. Guignas et de l'officier commandant à la rivière Saint-Joseph, par lesquelles j'ai appris que les Quicapoux et les Maskoutins ont refusé de livrer les Français (qu'ils avaient arrêtés l'automne dernier) entre les mains des Renards, qui sont venus deux différentes fois dans le village des Quicapoux et des Maskoutins, pour les demander; que les Renards, offensés de ce refus, étaient entrés (en s'en retournant chez eux) dans trois cabanes de Quicapoux, et avaient tué deux jeunes gens, l'un Quicapoux et l'autre Maskoutin; qu'après ce coup, les Quicapoux avaient envoyé deux des leurs avec M. de Boucherville chez les Illinois pour demander la paix aux Français et aux sauvages de ces quartiers, les assurer de leur rupture avec les Renards et prendre ensemble les mesures nécessaires pour se venger de cet ennemi commun » (Arch. colon., vol. 50).

Cette lettre de M. de Beauharnais contenait : 1^o une lettre du P. Guignas à M. de Villiers, commandant à la rivière Saint-Joseph; du village des Maskoutins, 5 décembre 1728; 2^o une lettre du même à M. de Beauharnais du 19 septembre 1728; 3^o une lettre du même à M. de Villiers, du 27 janvier 1729 (Arch. colon., vol. 51). Dans la deuxième, le P. Guignas annonce son départ et celui de ses compagnons du pays des Sioux. — Dans la première, il dit : « Vous serez peut-être surpris d'apprendre qu'en fuyant les Scioux, après la mauvaise réussite de l'expédition contre les Renards, nous avons été arrêtés icy par les Maskoutins et les Kikapoux, douze Français, M. de Boucherville à la teste. Ce fut le 17 octobre. Le 17 novembre suivant, MM. Montbrun s'évadèrent nuitamment. Depuis cette évasion, les sauvages qui avaient paru à la vérité toujours bien intentionnés, ont pris encore plus de soin de notre conservation. Il y a 15 jours que les Renards au nombre d'environ 30 hommes vinrent avec des calumets et de la porcelaine pour nous demander à ces gens-cy qui nous refusèrent constamment. Indignés de ce refus, ils frappèrent, nous assuret-on, sur quelques cabanes de Kicapoux qu'ils trouvèrent sur leur chemin. Les voilà brouillés (les Kicapoux) avec cette méchante nation, dont ils protestent qu'ils se séparent pour toujours. On part

Grande désolation, à cette nouvelle, au village des Kikapous et des Mascoutins. Les anciens vont trouver M. de Boucherville et le P. Guignas : « Vous êtes cause, disent-ils, qu'on nous a massacrés et nous payons bien cher le plaisir de vous posséder .» Ils ajoutent : « Que faire dans l'embarras où nous sommes ? Nous voilà entre deux feux : le Renard nous a tués, l'Illinois nous a tirés, le Français nous en veut, qu'allons-nous devenir ¹ ? »

« Vos affaires, réplique M. de Boucherville, ne sont pas si difficiles que vous l'imaginez. Donnez-moi deux chefs pour m'accompagner, je pars pour aller aux Illinois, et je me fais fort de conclure votre paix avec cette nation. » — « C'est fort bien penser », répondent les anciens.

M. de Boucherville part le 27 décembre, malgré la rigueur de la saison, avec ses deux guides. Le 5 janvier, il est chez les Péorias, où les Illinois viennent le rejoindre. « Prenez courage, mes frères, disent-ils aux compagnons de M. de Boucherville, nous vous aiderons à venger vos morts. » M. de Boucherville eût bien voulu se rendre au fort de Chartres, où commandait M. Desliettes et où les Jésuites dirigeaient une mission de Kaskaskias ; mais il en fut empêché, et y fit porter par un exprès des lettres du P. Guignas et les présents des Kikapous et des Mascoutins. Par ces présents, les deux nations sauvages demandaient la paix au commandant français. M. Desliettes

demain pour les Illinois, 2 sauvages avec M. de Boucherville, afin de demander la paix aux Français et aux sauvages de ces postes-là et donner des espérances de leur divorce éternel avec les Renards. » Dans la 3^e lettre, le P. Guignas annonce le retour de M. de Boucherville, qui arriva le *Dimanche 23 janvier*. Dans cette lettre, il dit encore que les Renards étaient venus chez les Mascoutins le *22 novembre au nombre de 37* pour demander les Français.

1. *Relation des aventures de M. de Boucherville.*

l'accorda, à la condition qu'on lui ramènerait la Robe noire et les Français prisonniers, et M. de Boucherville partit aussitôt pour aller lui-même donner cette réponse aux deux nations, qui la reçurent avec les plus bruyantes manifestations de joie ¹.

Au commencement de mars, le P. Guignas sortit de sa captivité, suivi de près par M. de Boucherville, les Français et sept pirogues de Kikapous. Vers le 20, ils arrivèrent tous au fort de Chartres, où la paix fut conclue, à la satisfaction de tous les partis. A la fin de mai 1729, M. de Boucherville était de retour à Montréal ².

Le P. Guignas resta chez les Illinois. Dans sa lettre du 12 juillet 1730, datée de la Nouvelle-Orléans, le P. Le Petit écrit au P. d'Avaugour, procureur des missions de l'Amérique septentrionale : « Sept ou huit mois après la conclusion de la paix, les Mascoutins et les Kikapous revinrent encore chez les Illinois, et emmenèrent le P. Guignas pour passer l'hiver avec eux... Ces fatigans voyages l'ont extrêmement vieilli; mais son zèle, plein de feu et d'activité, semble lui donner de nouvelles forces ³. » Il en avait besoin pour la prochaine mission qu'on devait lui confier.

La Compagnie des Sioux, fondée le 6 juin 1727, s'étant dissoute, il s'en forma une seconde le 6 juin 1731, dans de meilleures conditions de vitalité ⁴. A peine était-elle constituée que M. de Beauharnais chargea M. de Linctot d'aller rétablir le poste des Sioux ⁵, ce qu'il fit au prin-

1. Il arriva au village des Kikapous le 22 janvier 1729, d'après la lettre du P. Guignas du 27 du même mois. (*Pièces justif.*, n° III.)

2. Voir la *Relation des aventures*.

3. *Lettres édifiantes*... édit. Aimé-Martin, t. I, pp. 771 et 772.

4. Arch. col., Corresp. gén., *Canada*, postes des pays de l'Ouest.

5. Lettres de MM. de Beauharnais et Hocquart au ministre, 12 oct. 1731 (Arch. col.).

temps de l'année suivante ¹, et le P. Guignas, qui connaissait la langue de ces sauvages et avait séjourné parmi eux, reçut l'ordre de l'accompagner. Arrivé chez les Sioux, que devint-il au milieu des continuelles hostilités entre les Sioux, les Saulteux et les Puans, non loin des Renards et des Sakis, ennemis déclarés des Français? Il y a là un point de la vie du missionnaire presque impossible à éclairer, les correspondances de 1732 à 1735 étant fort concises et très rares entre le commandant, M. de Linctot, et le gouverneur général. Les lettres ne font, du reste, jamais mention du P. Guignas; et celui-ci ne donna jamais signe de vie à ses confrères pendant trois ans. En 1735, M. de Linctot ayant été, sur sa demande, relevé de son poste et remplacé par M. Le Gardeur de Saint-Pierre ², descendit à Québec, et ce fut lui qui probablement donna au supérieur des Jésuites les renseignements suivants, transmis en France par le P. Aulneau, le 12 juin 1735 : « Nous avons reçu depuis quelques jours des nouvelles du P. Guignas; on n'en avait pas eu depuis 1732. Il n'en peut plus. La faim dont il a eu à souffrir, les dangers d'être massacré par les Sakis et les Renards, auxquels il a presque toujours été exposé et mille autres travaux qu'il a supportés de la manière la plus héroïque l'ont réduit à ce point que les sauvages même, qui ne nous plaignent guères, ne peuvent lui refuser des sentiments de compassion. On est pourtant encore dans l'impossibilité de le soulager, à cause de la disette où l'on est de missionnaires ³. »

1. M. de Beauharnais au ministre, 15 oct. 1732 (Arch. col.).

2. MM. de Beauharnais et Hocquart au ministre, 13 oct. 1735 (Arch. col.).

3. Lettre du P. Pierre Aulneau au R. P. Bonin, de la province d'Aquitaine (Arch. dom.). — Le 2 octobre 1735, le P. Nau, missionnaire au Sault Saint-Louis, écrivait au P. Bonin, en France : « Le P. Guignas est au pays des Sioux dans un petit fort français n'ayant

Une question se pose ici. Pendant son premier séjour chez les Sioux, le P. Guignas obtint-il des sauvages les renseignements que le ministre attendait sur la mer de l'Ouest? Il est à croire que non, car il disait au P. de Gonnor, en riant : « C'est une mer à boire que de chercher par les Sioux un chemin pour aller à la mer de l'Ouest. » Le P. de Gonnor partageait ce sentiment. Aussi, sur ce point, le programme du P. de Charlevoix resta-t-il sans résultat.

La seconde partie de son programme ne fut pas exécutée. On a vu plus haut, en effet, que le P. de Charlevoix avait conseillé au Régent, de remonter le Missouri jusqu'aux Montagnes Rocheuses, ou plutôt, jusqu'à sa source. D'après les renseignements, assez vagues du reste et

que six hommes avec lui. Il n'y a qu'un mois que M. le marquis de Beauharnais, gouverneur général de la Nouvelle-France, fit passer 22 hommes dans quatre canots pour lui porter des provisions dont il manquait absolument, les Sioux ne voulant pas lui fournir des vivres. On ne sait pas trop si le convoi arrivera à bon port, car il doit passer proche des Renards » (Arch. S. J.). — Dans une lettre du 14 octobre 1737 au ministre, M. de Beauharnais dit qu'il a reçu des nouvelles de M. de Saint-Pierre, et que les sauvages « arrachèrent les pieux du jardin du R. P. Guignas, les brûlèrent et s'en fuirent. » — Dans la même lettre, on lit : « Après l'abandon des Puans, le sieur de Saint-Pierre tint conseil avec le sieur de Linctot, son second, le R. P. Guignas et les Français qui étaient dans le poste, pour voir le parti qu'ils prendraient. Ils lui dirent qu'il n'y en avait point d'autre que celui d'abandonner le poste, brûler le fort et se sauver, parce qu'on courrait tous les jours le risque d'être égorgé par les Sioux..... Ce qui obligea le dit sieur de Saint-Pierre d'évacuer le poste le 30 du mois de mai (1737). » — Le P. Guignas se rendit à Michillimakinac, et en 1738, il est fixé à Québec, où il exerce successivement les fonctions de directeur de la Congrégation des hommes, de professeur de mathématiques, de préfet des études, de P. spirituel du collège. Il fit quelques excursions apostoliques dans la région du Saguenay, à la Malbaie, etc...; il prêchait aussi quelques retraites aux religieuses. Il mourut le 6 février 1752.

assez contradictoires, recueillis pendant son voyage, il se figurait que ce fleuve, à une certaine hauteur, ne devait pas être très éloigné de l'Océan ¹.

L'autre projet, celui qui consistait à s'établir chez les Christinaux ou chez les Assiniboëls, à se diriger vers la mer par le Lac-des-Bois et le lac Winnipeg, lui semblait plus coûteux et plus incertain. C'est néanmoins celui qui fut préféré et adopté, comme on va le voir; et, s'il ne réussit pas, il fut du moins conduit avec une énergie et une ténacité dont il serait difficile de citer pareil exemple.

Le P. Guignas quittait le fort Beauharnais au mois d'octobre 1728. Cette même année, Pierre Gaultier de Varenne, sieur de la Vérendrye, commandant du poste Nepigon, au nord du lac Supérieur, descendait de sa lointaine solitude à Michillimakinac, et y rencontrait le P. Nicolas de Gonor, jésuite.

M. de la Vérendrye avait fait déjà deux campagnes en Amérique, l'une à la Nouvelle-Angleterre (1704), l'autre à Terre-Neuve (1705), avant de passer en Flandre dans les grenadiers du 1^{er} bataillon du régiment de Bretagne, où son frère aîné était capitaine. A Malplaquet, il conquiert

1. Le P. de Charlevoix avait recueilli ces renseignements pendant son voyage en Amérique, en traversant la Louisiane en 1721. Depuis que M. d'Iberville avait pris possession de ce pays, des officiers et des voyageurs hardis et entreprenants avaient remonté jusqu'à une grande hauteur le Mississipi, le Missouri et le fleuve rouge. Ceux qui avaient été de ces expéditions étaient encore, en bon nombre, vivants; ils pouvaient renseigner l'envoyé du Régent. La rivière Rouge avait été remontée plusieurs fois par M. de Saint-Denys, le Mississipi par Le Sueur, plus de 600 lieues (*Margry, Découvertes*, t. VI, p. 91), et le Missouri par des Canadiens, à près de 400 lieues (Lettres de Nicolas de La Salle, 16 octobre 1708, et de l'abbé Lemaire, 15 janvier 1714, dans *Margry*, t. VI, pp. 182 et 185). En outre, M. de Bourgmont, qui demeurait sur le Missouri depuis longtemps et avait étudié le pays, était en mesure de fournir des renseignements utiles.

le grade de lieutenant par neuf blessures (1709) ¹. A la fin de la guerre de la succession d'Espagne, rentré dans la vie privée, sans grade, sans paye, sans fortune, il revient au Canada, où il essaye inutilement, pendant des années, malgré son zèle et ses services, de reconquérir le brevet que lui a conféré le maréchal de Villars. M. de Vaudreuil l'autorise à tenir un petit poste de traite sur le fief de la Vérendrye, près des Trois-Rivières. Il y vit vaillamment et s'y marie (1712). Plus tard, bien tard, M. de Beauharnais le nomme commandant, aux extrémités du monde connu, au fort *La Tourette*, à Kaministigoya, près du lac Nepigon.

Cette situation, très modeste et peu enviée, devait le conduire à la gloire. Il avait du reste en lui tout ce que demande une entreprise aventureuse : bravoure et intrépidité éprouvées, mépris du danger, vigueur de corps et d'esprit ; il avait grandi au sein des difficultés de la pauvreté, dans la lutte pour la vie ; il rêvait d'étendre les limites connues du continent américain ; comme Marquette, Jolliet, Cavelier de la Salle, Perrot et autres, il voulait être découvreur.

Le P. Nicolas de Gonnor avait passé presque toute son existence en France, dans la paix religieuse du cloître, dans l'enseignement de la grammaire, des Humanités et de la Rhétorique, enfin dans sept années d'études de la philosophie et de la théologie, à la différence de la Vérendrye, dont la vie s'était écoulée dans les forêts du Nouveau-Monde, sur les fleuves et les lacs ou au milieu des camps et sur les champs de bataille. Né à Poitiers le 19 novembre 1691, entré au noviciat de Bordeaux le 11 septembre 1710,

1. Le P. de Gonnor prétend dans son *Mémoire* que M. de la Vérendrye paya son grade d'un coup de fusil dans le corps et de plusieurs coups de sabre.

il n'était arrivé au Canada qu'en 1726, et, l'année suivante, il accompagnait le P. Guïgnas chez les Sioux ¹. On lit, en effet, dans une lettre de M. de Beauharnais au ministre, datée du 25 septembre 1727 : « Vous me recommandez de donner tous mes soins pour envoyer un ou deux missionnaires chez les Sioux. Les RR. PP. Jésuites, à qui j'en ai demandé *deux*, me les ont donnés, et ils sont partis le printemps dernier. » Le P. de Gonnor était un des deux. Tout en se livrant avec ardeur à l'étude de la langue siousse et à l'apostolat des sauvages, il *chercha* pendant son séjour de quelques mois au pays des Sioux *un plan d'opération pratique et peu coûteux pour se rendre à la mer de l'Ouest* ². Vers le milieu de l'année 1728, il quitta, en compagnie de M. de la Périère, le fort Beauharnais, où il avait contracté un mal intérieur jugé grave, il *traversa le pays des Renards, dont les villages étaient tranquilles* ³, et, au commencement de l'été, il débarquait à Michillimakinac.

Là, il rencontrait M. de la Vérendrye, qui y était des-

1. Le convoi des Sioux partit de Montréal, le 16 juin 1727. Le P. Guïgnas ne parle pas dans sa relation, du reste très incomplète, du P. de Gonnor, pas plus qu'il ne parle, en dehors de M. de Boucherville, commandant de l'expédition, de ses autres compagnons de voyage. — Le P. Nicolas de Gonnor, né à Poitiers le 19 novembre 1691, fit toutes ses études classiques et deux ans de philosophie au collège des Jésuites de cette ville. Entré au noviciat le 11 septembre 1710, il prononça, à La Rochelle, le 2 février 1726, ses quatre vœux de profès, et partit ensuite pour le Canada. Après le noviciat, il enseigne à La Rochelle la 5^e, la 4^e et la 3^e (1712-1715), les humanités (1715-1716) et la rhétorique (1716-1717); il enseigne encore à Poitiers (1717-1719), puis il fait sa théologie dans cette ville (1719-1723); au sortir de la théologie, il est préfet des classes à Saintes (1723-1725) et, sa troisième année de probation terminée (1725-1726), il fait ses derniers vœux.

2. *B. Sulte*, VI, p. 139.

3. M. de Beauharnais au ministre, 11 août 1728.

centu, après avoir dressé sous forme de *Mémoires* les notes qu'il avait recueillies en questionnant les sauvages¹. Le commandant et le missionnaire, qui poursuivaient chacun le même but, sans avoir eu jusque-là l'occasion de se connaître, entrèrent vite en relation intime. Ils échangèrent leurs vues et leurs connaissances. M. de la Vérendrye possédait des renseignements, mais il n'avait pas de protecteurs; le P. de Gonnor pouvait avoir des protecteurs, mais il n'était pas renseigné. *Ils se complétaient l'un l'autre*². « Le P. de Gonnor, qui allait à Québec, se chargea des mémoires de M. de la Vérendrye, et lui promit de les appuyer; ce qu'il fit, en effet³. »

Le 11 août 1728, M. de Beauharnais écrivait au ministre : « M. de la Périère et le R. P. de Gonor sont arrivés à Montréal, venant des Sioux. » Le gouverneur ajoute qu'il attend le Père et que M. de la Périère, très malade, n'est pas encore en état de descendre à Québec.

Le P. de Gonnor était à Québec au mois de septembre; il présenta au gouverneur le Mémoire que lui avait confié M. de la Vérendrye sur ses projets de découverte et l'appuya avec conviction; il rédigea même, dans ce sens, un rapport intitulé : « Relation d'une grande rivière qui a flux et reflux, présentée par le P. de Gonnor, jésuite missionnaire des Sioux, 3 novembre 1728. » M. de la Vérendrye vint lui-même à Québec discuter son projet avec M. de Beauharnais. Il était muni d'une carte des pays à traverser, grossièrement dessinée par le sauvage Ochagach, son guide.

1. *B. Sulte*, V, p. 139.

2. *B. Sulte*, VI, p. 139.

3. P. Margry, *Les Varenne de la Vérendrye*, d'après les documents inédits tirés des archives de l'État.

Au fond, le plan du commandant de *La Tourette* n'était autre que celui de MM. de Vaudreuil et Bégon, commencé en 1717 par M. de la Noue, puis abandonné. Il en différait seulement par certains points de détail, par plus de précision et de renseignements circonstanciés. M. de la Vérendrye offrait surtout par son caractère, sa valeur personnelle et tout son passé des garanties de succès, à supposer qu'il fût accompagné de gens de cœur et soutenu par les subsides du gouvernement ou d'une compagnie marchande. Des entreprises pareilles ne se font pas sans ressources ; et M. de la Vérendrye n'avait ni sou ni maille.

M. de Beauharnais examina, avec l'ingénieur Chaussegros de Léry, les mémoires et la carte du commandant, et cet examen lui donnant quelques espérances de succès, bien qu'il ne se dissimulât pas les difficultés de l'entreprise, il lui permit d'aller établir un poste au lac Winipigon, avec cinquante hommes de bonne volonté et un missionnaire, et lui ordonna, avant de pénétrer plus avant, de sonder le terrain et de se créer des relations avec les Indiens. Pour faire face aux charges énormes de ce premier établissement, il lui accorda les bénéfices du privilège de la traite des pelleteries.

Impatient de commencer, M. de la Vérendrye s'associe, par un traité signé le 19 mai 1731, quelques personnes qui lui font les avances des marchandises et des équipements, et, à la tête d'une cinquantaine de voyageurs, il monte à Michillimakinac, où il prend le P. Mesaiger ¹,

1. Le P. Charles-Michel Mesaiger ou Messeiger (Margry, Garneau, et B. Sulte écrivent à tort *Messenger*), né à Paris le 7 mars 1689 (*al.* 1690), élève du collège des Jésuites *Louis-le-Grand*, entra au noviciat de Paris le 9 sept. (*al.* 19) 1706, fit au collège *Louis-le-Grand*, après le noviciat, trois ans de philosophie (de 1708 à 1710 et 1715-1716), quatre ans de théologie (1716-1720), enseigna à Amiens la 5^e, la 4^e et la 3^e (1710-

Jésuite ; le 26 août, il est au grand Portage du lac Supérieur¹, à quinze lieues environ de Kaministigoya. Il était accompagné de son neveu, Christophe de la Jemerrays, âgé de 22 ans et demi, et de son fils aîné, qui ne pouvait guère avoir plus de dix-sept ans à cette époque².

1713), les humanités (1713-1714), la rhétorique (1714-1715), enfin à Eu la rhétorique (1720-1721) et, son troisième an terminé (1721-1722), il partit pour Québec. De 1723 à 1731, il est à Michillimakinac. C'est là que M. de la Vérendrye le trouve, à son départ pour la découverte de la mer de l'Ouest. Le P. de Saint-Pé avait d'abord été désigné par le supérieur général, le P. du Parc, pour suivre M. de la Vérendrye. MM. de Beauharnais et Hocquart écrivaient, en effet, au ministre, le 25 oct. 1730 : « Nous ferons remettre au S. de la Vérendrye 2.000 livres de présents, dont il ne disposera que de concert avec le P. *Sempé* (pour de Saint-Pé), missionnaire, qui doit faire le voyage avec lui, et dont l'un et l'autre nous rendront compte. » Le P. de Saint-Pé n'ayant pu partir, le P. Mesaiger le remplaça.

1. On lit dans le *Mémoire* (31 oct. 1744) de M. de la Vérendrye au sujet de l'établissement pour parvenir à la découverte de la mer de l'Ouest. « Le 27 août (1731) notre monde, épouvanté de la longueur du portage, se mutina, et tous me demandèrent avec de grandes instances à relâcher, mais à l'aide de notre P. missionnaire, je trouvai le moyen de gagner quelqu'un parmi le nombre de mes engagés pour aller avec mon neveu de la Jemerrays et mon fils établir le poste du lac de la Pluie. »

2. M. de la Vérendrye emmena bien avec lui, comme on le voit à la note précédente, son neveu et son fils aîné. Le 8 juin 1732, il avait avec lui certainement deux de ses fils. « Le 8 juin, écrit-il dans son *Mémoire*, nous partîmes, le P. missionnaire, mon neveu et deux de mes enfants, avec sept canots, pour suivre ma découverte. » Le neveu signait aussi de la *Jemerrays* ou *Jemmerais*.

Voir, pour une partie des renseignements qui précèdent et ceux qui vont suivre : 1° l'article de P. Margry, inséré dans le *Moniteur* du 14 septembre 1852 ; 2° *Garneau*, t. II, pp. 127 et suiv. ; 3° *B. Sulte*, t. VI, chap. X et XI. Ces deux derniers reproduisent en partie le travail de M. Margry.

Enfin, consulter les Archives nationales, Corresp. génér., Canada, années de 1728 à 1746 ; et un article étudié de L.-A. Prud'homme, qui a paru dans la *Revue Canadienne* du 1^{er} septembre 1903, sous ce titre : « Découverte des ruines du fort Saint-Charles. Ile au massacre, etc. »

Cependant, MM. de Beauharnais et Hocquart avaient fait parvenir à M. de Maurepas, ministre de la marine, les mémoires de M. de la Vérendrye sur l'entreprise projetée, la carte du sauvage Ochagach, leurs observations et leurs résolutions. D'après l'historien Garneau, le P. de Gonnor se serait lui-même rendu à Paris et aurait présenté au gouvernement les mémoires du commandant de Kaministigoya ¹. Le ministre de la marine avait donc été tenu au courant de tout avant le départ de ce dernier pour la découverte ; mais il ne se hâta pas de répondre au Gouverneur, car il désirait auparavant soumettre au P. de Charlevoix tous les documents sur l'entreprise et avoir son avis. Le *Mémoire* ² du P. de Charlevoix, daté de 1731, est conservé au Ministère des Colonies ; il débute ainsi : « Il y a plus d'un an que l'on me communiqua les vues de M. de la Vérendrye au sujet de la mer de l'Ouest. J'y trouvai beaucoup de choses qui s'accordent avec ce que j'ai

1. II, p. 128. — S'il alla à Paris, il n'y resta pas assurément longtemps. Il revint au Canada pour se fixer au Sault Saint-Louis, comme le prétend M. l'abbé L. Saint-George Lindsay dans son excellente étude sur Notre-Dame de Lorette. En 1735 et 1736, il est à N.-D. de Lorette, et c'est de là qu'il écrit au R. P. Supérieur du séminaire de Luçon pour lui annoncer le martyre du P. Pierre Aulneau. Il signe dans cette lettre : *de Gonnor, missionnaire des Hurons de Laurette*. En 1738, il est à La Rochelle, d'où il écrit, le 13 décembre, à M^{me} de la Tousche Aulneau : « Dieu a voulu qu'une incommodité considérable me fit repasser les mers..... Il y a dix jours que je suis arrivé à La Rochelle. » En 1740, il est de retour à Lorette, où il reste jusqu'en 1743 ; de 1743 à 1749, il habite Québec, d'après M. l'abbé Lindsay. Il est envoyé au Sault Saint-Louis, en 1752 ; en 1755, il est transféré à Montréal en qualité de supérieur, et, l'année suivante, à Québec, où il meurt le 16 décembre 1759, après y avoir exercé les fonctions de ministre et de consultant du collège.

2. Titre du Mémoire du P. de Charlevoix : *Mémoire sur l'entreprise de M. de la Vérenderie pour la découverte de la mer de l'Ouest*.

recueilli dans mon voyage, et je compris par le raisonnement de cet officier, dont j'ai ouï dire du bien en Canada, qu'il est très propre à l'expédition qu'il propose. »

Après ce début, le P. de Charlevoix exprime son opinion sur les différentes parties du projet. *Il estime assez inutiles les établissements dont parle l'officier ; ils tireront la découverte en longueur et pourront dégénérer en traites de pelleteries. Selon lui, il faudrait poursuivre la découverte tout de suite et sans s'arrêter plus que deux ans pour bien déterminer sa route par de nouveaux renseignements pris dans les postes avancés..... Ainsi la dépense que demanderait l'expédition se réduirait à quelques vivres aisés à porter, à des munitions dont une partie servirait à chasser pour le besoin et à quelques présents pour les sauvages...* Il n'approuve pas la composition du personnel : « il est nécessaire, dit-il, que ceux qui y seront employés aient tous à espérer de la Cour ; à cet effet, j'ai toujours eu dans la pensée qu'il fallait les choisir dans les Cadets et les jeunes officiers canadiens, et y joindre quelques sergents de troupes. L'espérance qu'on leur donnera d'être placés ou avancés sur le témoignage que le commandant rendra de leur conduite suffira pour les tenir dans la subordination. Une petite troupe disciplinée et composée de gens capables de sentiments fera beaucoup plus que ne ferait une plus grande attirée par le seul intérêt. » Il voudrait aussi qu'on prît pour guides deux ou trois Abénakis, *gens sûrs, fidèles et braves*. Il termine le *Mémoire* par ces lignes d'un apôtre : « A ces considérations j'en ajoute une qui sera sans doute d'un grand poids auprès d'un ministre, qui a autant à cœur que vous l'avez, la publication de l'évangile parmi les nations nombreuses qui n'ont point encore entendu parler de J.-C. : c'est que, chemin faisant, on pourra prendre des mesures pour ménager dans ces

vastes contrées des établissements également utiles à la religion et à l'État ¹. »

M. de Maurepas transmit à M. de Beauharnais, avec ses propres observations, le *Mémoire* du P. de Charlevoix. Le mémoire arriva trop tard : l'expédition était commencée. Le Gouverneur y répondit cependant par une note du 10 octobre 1731, où il réfute les objections soulevées contre l'entreprise. Entre autres choses, il dit que les entrepôts serviront de refuge aux associés pendant l'hiver et leur permettront de se mettre en relation avec les sauvages et d'obtenir d'eux les renseignements nécessaires à l'expédition. « Il n'était pas possible, ajoute la note, de pouvoir rien entreprendre sans accorder au sieur de la Vérendrye le commerce des pays qu'il traversera ². Le roi n'ayant pas jugé à propos d'entrer dans les dépenses dont cet officier s'est chargé, il fallait trouver de quoi l'indemniser, et il ne paraît pas de moyen plus convenable que le fruit même de ses travaux. » Le gouverneur fait ensuite l'éloge du corps expéditionnaire : « M. de la Vérendrye,

1. M. de Beauharnais n'avait pas négligé ce dernier point, puisqu'il « avait demandé un jésuite pour accompagner ceux qui devaient aller à la découverte de la mer de l'Ouest. » (*Ibid.*). — En outre, le gouverneur avait inséré cette clause (9^e art.) dans le traité du 19 mai 1731 : « Il sera construit un fort de pieux bien doublé, une chapelle, une maison pour l'officier commandant et une pour le missionnaire. »

2. Titre de la note : *Pour répondre aux articles du mémoire ci à côté*. Elle est signée de MM. de Beauharnais et Hocquart. Cette note était précédée de ces quelques lignes : « Mgr, nous avons reçu avec la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 15 mai dernier, le *Mémoire* qui vous a été présenté sur l'entreprise du S. de la Vérenderie, et sur lequel vous avez agréable de nous demander notre avis. Nous avons lu ce mémoire avec attention, et quoiqu'il ne renferme rien que d'avantageux pour cette entreprise, les idées de l'auteur ne peuvent être suivies dans beaucoup de choses ; nous en marquons les raisons par la réponse que nous faisons et qui est jointe à la copie de ce mémoire. »

dit-il, jaloux du succès de son entreprise, paraît ne vouloir rien négliger de tout ce qui pourra contribuer à la réussite de cette affaire, et dans ces vues, il a choisi avec lui des personnes qui paraissent le mieux convenir pour cette expédition, et qui ne sont point aux charges du roi. » Il serait trop long et inutile de suivre dans tous ses détails la réfutation de M. de Beauharnais, réfutation toujours nette, parfois victorieuse. Citons, par exemple, ce passage : « Quant aux Abénakis, il n'a pas paru nécessaire de les prendre pour ce voyage, par les raisons qu'on a eues de tout temps de dérober à ces sauvages la connaissance des pays d'en haut. Puis, quel avantage M. de la Vérendrye, aurait-il tiré de gens qui n'ont aucune idée de ces endroits-là, ni qui n'entendent en aucune façon la langue des sauvages qui les habitent ? Il a paru plus convenable, et on n'en peut disconvenir, de se servir des nations du voisinage du lac Supérieur, qui coûteront beaucoup moins et qui paraissent plus nécessaires que les Abénakis. » La note se termine ainsi : « Il serait nécessaire d'y avoir deux missionnaires ; mais quoique le R. P. Messenger soit déjà parti pour y aller, l'on ne peut rien entreprendre de plus que l'on n'ait des nouvelles du S. de la Vérendrye. »

Revenons à M. de la Vérendrye. Son mémoire du 31 octobre 1744 nous indique les grandes étapes de son expédition année par année. En 1731, il est à Kaministigoya ¹, poste établi par le lieutenant Robutel de la Noue (1717), et de là il se rend, l'année suivante, au lac de la Pluie (*Tekamamiouen*), où des Français de son escorte avaient

1. Il hyverna (1731) à Kaministigoya (*Mémoire*) et en partit le 8 juin 1732 : « Le 8 juin nous partîmes, le père missionnaire, mon neveu et deux de mes enfants pour suivre ma découverte. »

bâti, l'automne précédent, le fort Saint-Pierre ¹; en 1732, il place le fort Saint-Charles sur une des rives du lac des Bois (*Minittié*) ²; en 1733, il élève un fort à cinq lieues du lac Winipeg, en remontant la rivière du même nom, et il donne au fort et à la rivière le nom de *Maurepas*. Enfin, le 3 octobre 1738, il bâtissait le fort de *la Reine* sur la rivière *Saint-Charles* ou des Assiniboëls (Assiniboines). Cette rivière et celle de *Saint-Pierre* furent le centre de ses divers établissements et le point de départ des expéditions entreprises dans la suite au Nord et au Sud. Il faut le dire à l'honneur de M. de la Vérendrye, il avait accompli en quelques années plus que l'on attendait de lui, il avait surtout pris pied, en moins de trois ans, sur les rives du lac Winipeg, ce fameux lac, dont les récits des sauvages faisaient la clef de voûte de la découverte de tout l'Ouest ³.

Ces voyages, au milieu de difficultés sans nombre et de fatigues inimaginables, auraient dû lui attirer une protection efficace de la part du gouvernement. Hélas ! Il n'en fut rien. Au lieu de l'aider, de le secourir, on l'abandonna à ses seules ressources et au profit des pelleteries. Qu'arriva-t-il ? Endetté d'abord de son équipement, il s'endetta encore de toutes les dépenses accumulées de ses voyages et de ses établissements. Harcelé par des équipiers avides de profits, impuissant à les satisfaire, et désireux cependant de continuer son entreprise, il envoya son neveu, Christophe Dufrost de la Jemerays à Québec solliciter du gouverneur les secours nécessaires à la décou-

1. Ce fort, nommé *Saint-Pierre* en l'honneur de *Pierre* de la Vérendrye, dont on voit encore les ruines, se trouvait à la décharge du lac La Pluie, dans une anse de la rivière du même nom.

2. M. de la Vérendrye appela ce fort *Saint-Charles* en l'honneur du P. *Charles-Michel* Mesaiger. Ce fort se trouvait sur la rive ouest du lac.

3. *Margry* et *B. Sulte*, loc. cit. — *Mémoire* de M. de la Vérendrye.

verte de la mer. La Jemerays descendit, au printemps de 1733, à Montréal, avec le P. Mesaiger, qui dut renoncer à sa mission, s'étant *trouvé très incommodé*¹. L'année suivante, M. de la Vérendrye y venait lui-même défendre ses intérêts, et M. de Beauharnais, qui s'intéressait vivement au succès de l'expédition, lui apprit qu'il avait écrit au ministre en sa faveur et que sa démarche était restée sans résultat : la Cour refusait d'entrer dans les dépenses proposées par le gouverneur général et son intendant. Le coup fut rude pour le découvreur, mais il ne brisa pas son courage; il résolut de poursuivre seul l'entreprise, à ses risques et périls.

Le 12 août de cette même année, débarquait à Québec un jeune missionnaire, le P. Pierre Aulneau, portrait vivant du P. Isaac Jogue. Il rappelait l'illustre martyr du XVII^e siècle par sa modestie, l'amabilité de son caractère, la beauté virginale de son cœur, l'élan de sa charité, par toute son âme. Le P. de Lauzon², supérieur général de la

1. Mémoire de M. de la Vérendrye, 31 oct. 1744. — Le P. Mesaiger fut transporté de Montréal à Québec, où le *catalogue* de 1735 l'inscrit comme *infirmus*. De 1736 à 1741 il professe les mathématiques au collège, et en 1741 il est nommé procureur. En 1742, il joint à la fonction de procureur celle de préfet général des classes; en 1749, les infirmités l'obligent à rentrer en France. Il mourut à Rouen le 7 août 1766.

2. Le P. Pierre de Lauzon, né à Poitiers le 27 septembre 1687, fit ses études classiques au collège des Jésuites de cette ville et entra dans leur noviciat de Bordeaux le 26 novembre 1703. Il prononça ses vœux de profès, à la mission du Sault Saint-Louis, le 2 février 1721. Après son noviciat, il étudie la logique et la physique à Limoges (1705-1707), professe à Fontenay la 4^e et les humanités (1707-1709); à Limoges, la troisième (1709-1710), fait une troisième année de philosophie dans ce dernier collège (1710-1711), y enseigne ensuite la Rhétorique (1711-1712), et va suivre à Bordeaux les cours de théologie (1712-1716). En 1716, il est à Québec, et, dès son arrivée, on l'envoie à Lorette pour y aider le P. Richer et y étudier les

mission du Canada, le donna à M. de la Vérendrye en remplacement du P. Mesaiger, empêché par ses infirmités de reprendre son poste. Le choix du nouvel arrivé pour cette mission lointaine, où tout effrayait les plus robustes, inconnu, solitude, dangers, souffrances, privations, marquait assez quelle grande estime avaient pour lui ses supérieurs.

Le P. Aulneau de La Touche, né à Moutiers-sur-le-Lay (Vendée), fit toutes ses études au séminaire de Luçon, dirigé par les Pères de la Compagnie de Jésus. Entré à l'âge de quinze ans au Noviciat de Bordeaux, il suivit, après l'émission de ses premiers vœux, le cours régulier des sciences philosophiques, physiques et mathématiques ; et, la *Régence* ou l'enseignement des classes de grammaire, d'humanités et de rhétorique terminées, ses quatre années d'études théologiques accomplies, il s'embarqua, le 29 mai 1734, à La Rochelle pour la Nouvelle-France avec les PP. Nau, de la Pierre et Watrin ¹. La traversée, très

langues sauvages. En 1718, il se rend au Sault Saint-Louis, où les PP. Cholenec et Lafitau évangélisaient les Iroquois, et y reste jusqu'en 1721. Nommé cette année professeur d'hydrographie au collège, il revient l'année suivante au Sault Saint-Louis, qu'il ne quitte qu'en 1732 pour prendre la direction générale de la mission, en remplacement du P. du Parc. Il mourut à Québec le 5 septembre 1742.

1. Le P. Jean-Pierre Aulneau naquit le 21 avril 1705 et entra le 12 décembre 1720 au noviciat de Bordeaux. Après le noviciat, il étudie à Pau la philosophie (1722-1725), et professe à Pau la troisième (1725-1726), à La Rochelle les humanités et la rhétorique (1726-1728), à Poitiers la troisième et les humanités (1728-1730). Enfin il fait ses quatre ans de théologie à Poitiers (1730-1734) et arrive à Québec le 12 août 1734.

Le P. Luc-François Nau, né à Poitiers le 17 janvier 1703, entra au noviciat de Bordeaux le 12 décembre 1720. Professeur de 4^e et de 3^e à Tulle (1722-1724), étudiant en philosophie à Poitiers (1724-1726), professeur au séminaire de Luçon de grammaire, d'humanités et de

pénible et passablement accidentée, dura soixante-quinze jours.

A peine a-t-il foulé du pied la terre si désirée du Canada, que sa première pensée se porte vers sa mère. Il lui raconte les péripéties nombreuses de son voyage, les dangers que le vaisseau a courus, et il finit sa lettre par ces quelques lignes : « Les environs de Québec et les costes sont très bien cultivés ; excepté le vin, on y trouve presque tout ce qui est en France... Conjurez le seigneur de me faire la grâce de profiter des grands exemples de vertus que j'ay devant les yeux. Je suis dans un collège composé d'anciens missionnaires qui ont sacrifié leur santé et leurs forces à le faire aimer ¹. » Dans une autre lettre à un de ses confrères de France, datée du même jour, il ajoute : « Priez le Seigneur de me faire la grâce d'employer mes forces et ma santé à le faire aimer et servir les pauvres sauvages ². »

rhétorique (1726-1730), étudiant de théologie à Bordeaux (1730-1734). il partit pour le Canada à la fin de sa dernière année de théologie ; et dès son arrivée à Québec, il fut envoyé au Sault Saint-Louis (Lettre du P. Aulneau, 29 oct.).

Le P. Jean-Louis de la Pierre, né à Hennebont (diocèse de Vannes) le 10 fév. 1704, entra, après deux ans de philosophie, au noviciat de Paris le 20 mars 1724. Après quatre ans d'enseignement de la grammaire à Moulins et à Quimper (1726-1730), il fit deux ans de théologie à La Flèche et deux ans à Paris (1730-1734).

1. Lettre à M^{me} Aulneau, Québec, 10 octobre 1734. — Le 25 avril de l'année suivante, il écrivait au P. Faye : « La plupart des Pères que la Providence emploie au salut des Barbares sont des hommes en qui on voit toutes les vertus et la sainteté que la Compagnie admire dans les plus saints de ses enfants. Je les ai presque tous vus cet hiver, et les grands exemples qu'ils m'ont donné de zèle, de recueillement, de mortification, d'esprit intérieur, ont, par la miséricorde du Seigneur, excité dans mon cœur un véritable et sincère désir de faire tout ce que je pourrais pour les imiter. »

2. Lettre du P. Aulneau à un P. Jésuite de France, complétant le récit de son voyage au Canada ; Québec, 10 octobre 1734.

Le P. Aulneau vit, à Québec, au milieu d'apôtres ; comme eux, il veut être apôtre. Tel est, à la première heure, son état d'âme ; tel il sera jusqu'à la mort. Les lettres que nous possédons de lui n'en sont que le reflet ¹. Elles reflètent aussi les vertus maîtresses de l'apôtre : l'abandon à la Providence, l'obéissance énergique, le courage et le dévouement. Il écrit à sa mère, le 29 octobre 1734 : « Je ne sçay pas encore l'endroit que la Providence m'a destiné, mais quel qu'il soit, je trouveray toujours le bon Dieu partout, et j'espère qu'il me soutiendra et qu'il ne m'abandonnera pas. » Le 25 avril 1735, il annonce au P. Faye, de la résidence de Bordeaux, son prochain départ de Québec : « Je suis sur le point de m'éloigner de vous encore... Le R. P. de Lauzon m'envoie seul à la découverte de nouveaux sauvages qu'on n'a encore jamais vus, et dont on n'a de connaissance que par les Assiniboëls et les Cristinaux, qui en sont éloignés de plus de 300 lieües. Ce sera parmy ces derniers que je passerai l'hiver prochain..... Ils appellent les sauvages qui doivent être le terme de ma mission *Oua Chipoüanes* (sic) ², c'est-à-dire qui habitent dans des trous. Jusqu'ici ils sont demeurés inconnus au reste des hommes. »

Cette mission en pays éloignés se présente à son esprit hérissée de difficultés : sans compter la continuité de voyages pénibles, les privations et les dangers de toutes sortes, il lui faudra apprendre la langue des Oua Chipoüanes, et, auparavant, celle des Cristinaux (Ou Cris) et des Assiniboëls, et il n'aura personne pour l'aider, les

1. Le 29 octobre 1734, il écrit encore à sa mère : « Priez N.-S. de me rendre digne par sa grâce de faire quelque chose pour sa gloire et pour son service. »

2. Ailleurs les *Mandans* ou *Mandanes*, peuplade habitant, au dire des sauvages, vers les sources du Missouri.

Français, qui sont *depuis peu de temps* parmi ces nations, *sachant à peine quelques mots de leurs langues*; il devra vivre isolé, sans secours religieux, loin de tout missionnaire. Cette dernière perspective le préoccupe par-dessus tout et l'épouvante : « Vous n'avez pas de peine à comprendre, dit-il au P. Faye, que c'est la plus rude épreuve que je puisse avoir de ma vie. Je vous avoue que je n'envisage ma situation qu'en frémissant sur mon salut ¹. » Cette perspective ne le fait pas seulement frémir, elle soulève toutes ses répugnances : « Le P. de Lauzon, écrit-il, a disposé de moy pour la mission où il m'envoie sans me prévenir et malgré mes répugnances... Je vous avoue qu'il m'en a coûté pour me déterminer à obéir. Dieu veuille accepter le sacrifice que je lui fais, en obéissant, de ma vie et des consolations humaines ². » Ce sacrifice fait, rien n'ébranle sa confiance dans la Providence; il est entre les mains de Dieu, il le bénit : « Dieu en soit béni ! s'écrie-t-il ; Luy peut désormais faire toute ma consolation; je n'ai plus d'autres ressources que celles que peut me fournir Jésus mourant sur la Croix ³ »; et ailleurs : « ce qui me rassure, c'est que ce n'est point de mon choix que je m'expose ainsi à tant de dangers ⁴. » Dans une autre lettre du 29 avril : « Il me faut désormais songer au salut des sauvages. La joie que j'en ay eust esté complète, si j'eusse pu avoir un Jésuite pour m'accompagner dans les courses qu'il me faudra faire; la Providence n'a pas permis que je pusse avoir cette consolation; Dieu seul peut donc désormais faire toute ma consolation. Conjurez-le de me faire la

1. Même lettre au même.

2. Lettre du P. Aulneau au P. Bonin, en France : Québec, 25 avril 1735.

3. *Ibid.*

4. Lettre du 29 octobre 1734.

grâce de ne me rendre jamais indigne par mes péchés de sa protection et des effets de sa miséricorde ¹. » A la fin de cette lettre, son âme d'apôtre s'exalte à la pensée qu'il va défendre au loin les intérêts de son grand maître, et il s'écrie : « Aimons-le toujours et n'aimons que luy, luy seul mérite notre amour ; servons-le avec ferveur et faisons tous nos efforts pour nous rendre semblables à son fils adorable, expirant sur la Croix... Heureux ceux qui sont jugés dignes de mourir pour lui. »

Le P. Aulneau a fait généreusement pour Dieu le sacrifice des consolations humaines et de sa vie ; et Dieu, comme première récompense de ce sacrifice, lui a inspiré le désir ardent du martyre. Cet apôtre envie le bonheur de ceux qui versent leur sang par amour du Christ... Une seconde récompense suit bientôt cette première. Six semaines après avoir révélé au P. Bonin ses répugnances pour la mission des Oua Chipoïanes et la douloureuse consommation de son holocauste, il écrit au P. Faye ces paroles admirables : « Plus j'envisage de peines et de souffrances, plus je ressens de joye de ce que Dieu a bien voulu m'appeler aux missions de ce pauvre pays ². » Cette transformation puissante n'est pas l'œuvre de l'homme, et cette joie en face de l'épreuve n'est pas le fait de la nature. L'action divine seule a pu changer dans l'apôtre

1. Lettre à M. Chaterere, procureur et notaire royal à Luçon, pour faire tenir à M^{me} de la Tousche Aulneau aux Moutiers-sur-le-Lay, à Luçon, 29 avril 1735. — Dans la lettre du 25, le P. Aulneau écrivait : « J'ay fait ce que j'ay pu pour avoir avec moy un autre missionnaire ; mais je n'ay pu gagner autre chose, sinon qu'on m'en enverrait un, s'il en venait de France ; on en attend quelques-uns cette année. Nous avons actuellement 7 ou 8 missions qu'on a été obligé d'abandonner faute d'avoir des ouvriers pour y envoyer, et d'autres où un seul ne suffit pas pour y faire du fruit. »

2. Lettre du 12 juin 1735.

des répugnances invincibles en joies pures et surnaturelles. Désormais, sa bienheureuse vie est fixée. « Je pars demain, écrit-il de Montréal, le 12 juin, à sa mère, n'ayant, grâces à Dieu, d'autre peine que celle de m'éloigner trop pour pouvoir vous donner de mes nouvelles ¹. »

Il fit route avec M. de la Vérendrye ², et, le 23 octobre 1735, il arriva au fort Saint-Charles. Il n'avait quitté le Sault Saint-Louis que le 21 juin ³. « Du haut du lac Supérieur au fort-Saint-Charles, il y a, dit-il, trois cents lieues. Je les ai faites presque toujours au travers des flammes et étouffé par une épaisse fumée, qui ne nous a jamais permis de voir une seule fois la lumière du soleil. C'était les sauvages qui, dans leurs chasses, avaient mis le feu dans les bois, sans croire cependant qu'il deuit faire un si horrible embrasement..... Tout ce qu'on voit, dans ces vastes contrées, se termine à des lacs, des rochers, des forêts immenses, des sauvages et quelques bêtes féroces ⁴. »

La saison était trop avancée pour se rendre au lac Winnipeg. Il passa l'hiver au fort Saint-Charles : « Ce fort où où j'ai passé l'hiver, écrit-il, n'est autre chose que quatre rangs de pieux de douze à quinze pieds de haut, qui forment un quarré long, au milieu duquel sont renfermées quelques méchantes cabanes de pièces de bois et de terre glaise couvertes d'écorce ⁵. »

Les ambitions de cet apôtre étaient aussi grandes que

1. Même lettre.

2. Mémoire de M. de la Vérendrye, 31 octobre 1744 : « Le P. Aulneau étant dans la résolution de me suivre..... »

3. Lettre du P. Aulneau au P. Bonin. Au fort Saint-Charles, chez les Cristinaux, 30 avril 1736. — Le départ, fixé d'abord au 13, fut remis au 21 juin.

4. Le même au même.

5. *Ibid.*

son cœur était ardent. Il décrit par le menu ses vastes projets dans sa lettre au P. Bonin. « Je compte aller passer une partie de l'été prochain et de l'automne avec les Assiniboëls qui occupent toutes les terres, au sud du lac Winipeg... Vers la Toussaint, si c'est la volonté du bon Dieu, je compte aussy, avec ceux des Français qui voudront courir les mesmes périls que moy, me joindre aux Assiniboëls, qui tous les ans partent sur les premières glaces pour aller chercher du bled d'Inde chez les *Kaotiouacks* ou *Oua Chipouïanes* ¹. »

Les Ouachipouïanes étaient la peuplade sauvage que le P. Aulneau avait mission d'évangéliser. Existait-elle réellement ? Aucun Français ne l'avait vue ; on ne la connaissait que par les dires des Assiniboëls et des Cristinaux, et l'on sait quel peu de confiance il fallait ajouter à leurs renseignements. A cette époque, M. de la Vérendrye n'avait pas pénétré jusqu'au lac Winipeg, où le fort la Reine fut bâti seulement au mois d'octobre 1738. Les projets du P. Aulneau, éclos d'une âme ardente, passionnément dévouée à l'extension du royaume de Dieu, n'étaient-ils pas prématurés, irréalisables ?....

Ce missionnaire, persuadé qu'il devait obéir en aveugle aux moindres désirs de son supérieur, n'eut pas un seul instant la pensée de les discuter. Dieu lui avait parlé par sa bouche ; cela lui suffisait ; et, pendant tout l'hiver de 1735 à 1736, il fit tous ses préparatifs de départ. Il se mit surtout en rapport avec les Cristinaux, afin d'apprendre leur langue et d'obtenir ainsi plus facilement tous les renseignements utiles à son futur apostolat. « Je suis, écrit-il, le premier missionnaire qui ait entrepris de déchiffrer la langue des Cristinaux. Je n'y suis pas encore fort habile...

1. Le P. Aulneau au P. Bonin, 30 avril 1736.

Ils n'ayment pas à apprendre leur langue; de sorte que le peu que j'en sçay, c'est malgré eux que je l'ay appris, J'espère cependant être en estat, avant mon départ pour les Kaotiouacks, de leur annoncer l'évangile ¹. »

Il l'annonça, en effet, mais par devoir et par zèle, sans aucun espoir de succès. Un miracle de premier ordre n'eût peut-être pas suffi... « Pour ce qui est des sauvages de ce pays-ci, et en particulier des Cristinaux, je ne crois pas, dit-il lui-même, que sans miracle on puisse jamais les engager à embrasser la religion ². » Il en donne des raisons convaincantes : « Outre qu'ils n'ont pas de demeures fixes,... ils sont superstitieux et débauchés à un point qu'on ne saurait exprimer. Ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que le démon se sert même de ceux qui devraient tascher de les en retirer, pour les retenir dans les fers. Les Anglais et les Français, par la plus damnable avarice, les ont mis dans le goust de l'eau-de-vie, et ont ainsy été cause que les sauvages ont ajouté à leurs autres vices, celui de l'ivrognerie..... Je dois pourtant rendre cette justice aux Français avec quy j'ay voyagé, qu'ils n'ont pas fait cet infâme trafic, et que, malgré les demandes que leur ont faites les sauvages, ils ont mieux aimé refuser les avances qu'ils leur ont proposées pour des échanges, que de leur donner de l'eau-de-vie. »

Après avoir signalé les principaux vices des Cristinaux et des autres peuplades environnantes, le P. Aulneau donne, dans la même lettre, des notions très curieuses sur leur religion. « Ils reconnaissent, dit-il, l'immortalité

1. Dans cette lettre, le P. Aulneau espère qu'un autre missionnaire viendra bientôt le rejoindre, et il ajoute : « Avant qu'il puisse me rejoindre, je compte savoir passablement la langue des Cristinaux et un peu celle des Assiniboëls. Le bon Dieu m'a donné assez de facilité pour comprendre ces bizarres jargons. » (Lettre du 30 avril.)

2. Lettre du 30 avril 1736.

de leurs âmes. Après la séparation du corps, l'âme va rejoindre celles des autres sauvages morts, mais celles-ci n'ont pas toutes la mesme demeure. Les unes sont dans des prairies enchantées, où ont voit toutes sortes de bêtes qu'elles tuent sans peine et de la viande desquelles elles se régalent perpétuellement ; aussy ne voit-on dans ces prairies que chaudières sur le feu, que danses, que jeux. Voilà leur paradis ! Mais il y a un pas bien dangereux pour y parvenir. Il faut traverser un large fossé quy d'un costé est plein d'une eau bourbeuse, puante et couverte d'écume, et de l'autre, rempli de feu et de flammes terribles. L'unique secours que l'on a pour passer est un sapin appuyé par les deux bouts sur les côtés du fossé. L'écorce du sapin est toujours fraîchement levée, et d'un bout à l'autre il est couvert d'une gomme aussy glissante que la glace. Si les âmes qui veulent aller dans les prairies enchantées, ont le malheur de tomber dans cette dangereuse traversée, il n'y a plus de ressource : elles sont condamnées pour toujours à boire de cette écume bourbeuse et puante ou à brûler dans les flammes, selon le côté où elles tombent. Voilà leur enfer ! »

Le P. Aulneau parle ensuite du culte des sauvages. Le démon est leur unique idole ; à lui seul, ils offrent leurs sacrifices. « Quelques-uns m'ont dit l'avoir vu plusieurs fois visiblement. Ils le craignent beaucoup, parce que, de leur aveu, il ne leur fait que du mal... Ils ne pensent pas à Dieu, parce qu'il ne leur fait que du bien. Ils avouent qu'ils ont tout reçu de luy et qu'il est l'auteur de tout. Aussy ne sont-ils pas surpris, quand on leur parle des prodiges qu'il a souvent opérés. La résurrection d'un mort n'a rien mesme qui les étonne. Un jour, un Monsonis, entendant parler de celle de Lazare, dit : *« Belle merveille que Dieu l'ait ressuscité ; il lui avait donné*

une fois la vie ; il pouvait encore bien la luy donner une seconde fois. Quand on leur parle de la religion chrestienne, une de leur plus grande raison pour ne pas l'embrasser, c'est que les sauvages ne *sont pas faits* pour cette religion... Ils s'imaginent ne pouvoir renoncer à la leur, sans être sur-le-champ frappés de mort *par le démon.* »

Le Père termine sa lettre par cette réflexion : « La réussite de mes projets est connue de Dieu seul ; peut-être qu'au lieu d'apprendre la nouvelle de l'exécution, vous apprendrez la nouvelle de ma mort. » Avait-il le pressentiment de ce qui devait lui arriver bientôt?... Quoi qu'il en soit, il est, comme toujours, entre les mains de la Providence, et il s'écrie joyeusement : « Comme il plaira à Dieu ; du meilleur de mon cœur, je lui ferai le sacrifice de ma vie ! »

M. de la Vérendrye était arrivé avec le P. Aulneau, au fort Saint-Charles, au mois d'octobre de l'année précédente (1735). De là, il avait envoyé son neveu de la Jemeraye au fort Maurepas, afin de le garder pendant l'hiver ; lui-même devait s'y rendre au printemps de 1736. Il se disposait à partir, lorsqu'une nouvelle imprévue vint le jeter dans une douleur profonde. « Le 4 juin, écrit-il dans son *Mémoire*, deux hommes m'apportèrent la triste nouvelle de la mort de mon neveu La Jemmeraye ¹. » M. de la Jemeraye, fils de Marie-Renée de Varennes, sœur de M. de la Vérendrye, nommé enseigne en second d'une compagnie d'infanterie, le 9 mars 1734, avait succombé à la suite de fatigues et de privations incroyables, endurées à l'établissement du lac Winipeg durant l'hiver de 1736. Son oncle perdait en lui le plus intelligent et le

1. *Mémoire* du 31 oct. 1744. — La Jemeraye mourut le 10 mai 1736 à la *Fourche des Roseaux*, non loin du fort Maurepas.

plus courageux de ses officiers, l'auxiliaire de son entreprise le plus dévoué. Ce coup terrible lui fut d'autant plus sensible qu'il le frappait à un moment où il était *dénué de tout* ¹.

Manquant de vivres et ayant auprès de lui beaucoup de monde à nourrir, il envoya à Michillimakinac, quelques jours après, trois canots et des hommes *pour lui apporter du secours et quelques marchandises* ². « Le P. Aulneau prit sur-le-champ la résolution de les accompagner et demanda au commandant son fils aîné, dans l'espérance que son voyage serait prompt. M. de la Vérendrye ne put s'y opposer... Ils s'embarquèrent le 8 juin ³ », avec une vingtaine d'hommes ⁴.

Les Sioux des prairies étaient depuis longtemps en guerre avec les Cristinaux, et leurs canots parcouraient alors nombreux les lacs et les rivières au nord et à l'ouest du lac Supérieur, dans le dessein de surprendre leurs ennemis. Ils enveloppaient dans la même haine les Fran-

1. *Mémoire* du 31 octobre 1744. — « Je me trouvai le printemps suivant (1736), dit-il, dénué de tout... J'avais bien du monde dans le fort (Saint-Charles) et point de vivres. »

2. *Ibid.*

3. *Ibid.* — Dans la *Corresp. génér.*, Arch. col., *Canada*, année 1737, on lit dans une lettre de M. de Beauharnais au ministre, 14 octobre : « Au mois de juin 1736, M. de la Vérendrye tint conseil au fort Saint-Charles, lac des Bois, sur les moyens d'avoir des vivres et des munitions, et il fut résolu d'une commune voix d'envoyer trois canots à Kamanistigoya et de là à Missilimakinac. Le Sr de la Vérendrye distribua à cet effet aux gens qui devaient y aller de la poudre et des balles, et le P. Aulneau, jésuite, s'embarqua avec le fils aîné de cet officier pour ce voyage... »

4. M. Prud'homme donne de longs détails sur le départ du fort Saint-Charles pour Michillimakinac, du fils de M. de la Vérendrye, du P. Aulneau et de leurs hommes, et sur leur massacre par les Sioux. Nous renvoyons le lecteur à son article (*La découverte du fort Saint-Charles*).

çais, qu'ils considéraient comme les alliés des Cristinaux. Dans leurs courses, une trentaine de leurs canots, portant de 90 à 100 sauvages, rencontrèrent le convoi du jeune de la Vérendrye et massacrèrent sans pitié tous les voyageurs ¹. Où et comment ? Certaines correspondances laissent supposer que les canots furent entourés par les Sioux, les Français faits prisonniers, conduits sur une île voisine, dans le lac des Bois, et là tués avec de grands raffinements de cruauté; d'autres mieux informés racontent que les voyageurs s'étant arrêtés dans cette île pour y passer la nuit, y furent surpris par les sauvages et massa-

1. Consulter sur ce massacre : 1^o Corresp. génér., *Canada*, année 1736. Détails sur la mort du S^r de la Vérendrye et du P. Aulneau, jésuite, massacrés par les Sioux, à une journée de Michillimakinac. Affaire du meurtre de 21 voyageurs, arrivé au lac des Bois, au mois de juin 1736 D'après ce document, le massacre aurait eu lieu au *lac des Bois*. — 2^o *Notes manuscrites* (arch. du collège Sainte-Marie, Montréal). Ces notes parlent de l'*île au lac des Bois*; on y lit : « les voyageurs s'étaient arrêtés *pour déjeûner* dans cette île... Les Sioux descendirent adroitement dans l'île sans être vus et se précipitèrent sur les voyageurs qui n'étaient pas sur leurs gardes. Plusieurs furent atteints par leurs flèches ou tombèrent sous le tomahawk; quelques-uns en cherchant à se sauver périrent dans les flots. Le P. Aulneau se sentant frappé par une flèche, se jeta à genoux, et ce fut dans cette position qu'un sauvage s'approchant de lui par derrière, lui donna la mort d'un coup de tomahawk. Tout le bagage fut pillé, mais les sauvages n'osèrent pas toucher au cadavre du missionnaire, etc. » Cette version, qui est celle du P. Martin, paraît offrir beaucoup de difficultés. — 3^o *Journal* de Québec, 1^{er} fév. 1878. — 4^o *The catholic church (in America) in colonial...* by John G. Shea. New-York, 1886, p. 631. — *History of the catholic missions.... 1529-1854*; by John G. Shea. New-York, 1855, p. 379. — 5^o Lettre du P. Lafitau au R. P. Général, Paris, 4 avril 1738. — 6^o Lettres des PP. de Gonnor, de Lauzon, du Jaunay, Nau et de Saint-Pé, missionnaires au Canada, à la mère et à la sœur du P. Aulneau (Arch. de la famille Aulneau de la Tousche). — 7^o *La découverte du fort Saint-Charles*. M. Prud'homme montre que le massacre a eu lieu dans l'île et pendant le sommeil des voyageurs.

crés ¹. Le seul fait bien certain et qui est rapporté, à peu près dans les mêmes termes, dans la plupart des lettres, mémoires ou notes, est celui-ci : Quelques jours après ce douloureux événement, le 20 juin, des Français, passant par le lieu du massacre, reconnurent les corps de leurs camarades. « Leurs têtes étaient posées sur des robes de castor, la plupart sans chelevure. Le missionnaire avait un genou en terre, une flèche dans le côté, le sein ouvert, la main gauche contre terre, la main droite levée. Le S^r de la Vérendrye était couché sur le ventre, le dos ciselé à coups de couteaux, une hoüe enfoncée dans les reins, la tête séparée du tronc, le corps orné de jarretières et de bracelets de porc-épic ². »

Cependant, le temps nécessaire pour l'aller et le retour était écoulé et la flottille ne rentrait pas de Michillimakinac. Inquiet, M. de la Vérendrye envoie M. Gras au-devant ³. L'envoyé revient le même jour porteur de l'affreux, de l'irréparable malheur. Le commandant reste atterré,

1. L'île au Massacre est située à environ un mille à l'ouest de l'extrémité de la baie (Bay island), dans le lac des Bois (*La découverte...*).

2. Ces Français, au nombre de cinq, étaient accompagnés d'une trentaine de Christinaux du Sault Sainte-Marie. Le jeune de la Vérendrye, le P. Aulneau et leurs 19 compagnons étaient décapités. Les corps demeurèrent dans l'île jusqu'au 17 septembre. M. de la Vérendrye les fit alors transporter au fort Saint-Charles, où ils furent enterrés sous la chapelle.

3. M. de Beauharnais au ministre, 14 oct. 1737 (Arch. col., Corresp. gén., *Canada, 1737*) : « Le convoy qui était allé à Kamanistigoya et Missilimakinac tardant à revenir, le S^r de la Vérendrye détacha le S^r Gras avec un canot et 8 hommes commandés par un sergent pour aller au-devant; mais le sergent estant revenu le même jour, rapporta que les gens de ce convoy avaient été massacrés, qu'on avait trouvé la plus grande partie des corps en rond les uns contre les autres et les têtes enveloppées dans des robes de castor. Parmi ces morts se sont trouvés le P. Aulneau et le fils aîné de M. de la Vérendrye. »

anéanti... Six ans plus tard, encore sous le coup de ce malheur, il écrira : « J'ai perdu dans ce massacre, à sept lieues de notre fort, mon fils, le P. Aulneau et tous mes Français que je regretterai toute ma vie ¹. »

Bossuet dit dans l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre, que *n'ayant pu vaincre la violence de la destinée, elle en a noblement soutenu l'effort*. Il se vit quelque chose de semblable dans M. de la Vérendrye. Le premier moment de déchirant désespoir passé, il se ressaisit avec courage. En moins de quinze jours, il avait perdu son neveu, son fils aîné, son aumônier, une vingtaine de ses gens. Il était sans vivres, sans munitions, sans marchandises ; *il manquait des choses les plus nécessaires* ². Sa troupe expéditionnaire était réduite de plus d'un tiers, un peu démoralisée. Ses dettes s'accumulaient et ses équipiers ne cessaient de le harceler. Dans cette situation critique, brisé par la douleur, il ne s'abandonna pourtant pas.

Il met tout en ordre au fort Saint-Charles, part le 6 juin 1737, arrive à Montréal le 22 août et « rend compte à M. de Beauharnais des raisons qui l'ont obligé à descendre ³ ». Le gouverneur l'approuve et lui ordonne de poursuivre sa découverte ⁴. Il revient l'année suivante à Saint-Charles, fourni pour quelque temps des provisions indispensables, se rend à Maurepas le 23 septembre, et, dès le lendemain, il se met en route pour aller fonder (3 octobre 1738) le fort la Reine sur la rivière des Assini-

1. *Mémoire* du 31 octobre 1744. — En 1690, les Jésuites de Saint-Boniface visitèrent l'île au Massacre et y érigèrent une croix qui porte cette inscription : *R. P. Aulneau, S. J., massacré ici l'an 1736*.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*

boëls. A la fin de la même année, il descend chez les Mantanes, et de là il envoie l'aîné de ses fils explorer les pays environnants, tandis que lui-même revient à Montréal, où l'appellent le triste état de ses affaires et les exigences pressantes de ses créanciers (1740). De Montréal, il va trouver à Québec le Gouverneur, qui le soutient comme toujours, l'encourage et lui donne de nouveaux ordres pour la poursuite de son entreprise ¹.

Il faut l'avouer : ce courage, cette persévérance d'énergie, ces efforts contre la violence de la destinée, sont au-dessus de tout éloge, d'une merveilleuse beauté. Au Canada, il avait pour lui le gouverneur, l'intendant, tous ceux qui s'intéressaient à la grandeur et à l'expansion commerciale de la colonie. A la Cour, il ne trouvait pas les mêmes sympathies. Un parti influent, composé de jaloux, d'envieux, d'intéressés et de piliers d'antichambres ministérielles s'était formé contre ses projets de découverte et avait entraîné dans ses oppositions le ministre de la marine, de Maurepas. Bigot, qui devait bientôt se rendre si tristement célèbre au Canada, était l'âme de cette intrigue. On blâmait l'entreprise, on dépréciait le mérite du découvreur, on l'accusait de s'occuper uniquement de commerce ; et M. de Maurepas, qui avait protégé tant d'autres expéditions ayant un but scientifique, regrettait d'avoir accordé à M. de la Vérendrye le privilège de la traite ; il refusait absolument de lui venir en aide. A ce point de vue, il est singulièrement intéressant de lire la correspondance entre le Gouverneur général, qui patronne l'officier malheureux et ruiné, mais sans défaillance, actif, entreprenant, d'une honnêteté chevaleresque, et le ministre prévenu, qui, n'ayant aucun grief sérieux à articuler contre M. de La Vérendrye, le loue et le blâme, l'approuve et le

1. *Mémoire* du 31 octobre 1744.

désapprouve, mêle à des éloges modérés des insinuations blessantes, et, finalement, pour ne pas lui venir en aide, se retranche derrière la pénurie du trésor royal ¹.

M. de la Vérendrye, très au courant de ce qui se trame à la Cour contre lui, s'en montre profondément affecté ; il y avait de quoi. « L'envie et la jalousie de plusieurs personnes, dit-il, les ont engagées à en imposer à la Cour, insinuant dans leurs lettres que je ne pensais qu'à amasser de gros biens... Je suis mal connu ; ce n'a jamais été que le bien qui m'ait fait agir. Je me suis sacrifié avec mes enfants pour le service de Sa Majesté et le bien de la colonie... » Et il ajoute avec beaucoup de dignité : « Dans tous mes malheurs, j'ai la consolation de voir que M. le général (de Beauharnais) pénètre mes vues et connaît la droiture de mes intentions, et continue de me rendre justice malgré les oppositions qu'on voudrait y mettre ². »

Approuvé et encouragé par le gouverneur général, M. de la Vérendrye se prépare à son prochain départ. Il prie le P. de Saint-Pé, supérieur de la mission, de lui accorder un aumônier. Le P. Coquart, qui arrivait de France, est désigné, et tous deux quittent Montréal le 26 juin 1741. A Michillimakinac, que se passa-t-il ? Nous n'avons pu trouver aucun éclaircissement sur ces quelques lignes du *Mémoire* de M. de la Vérendrye : « Dans le séjour que je fus obligé de faire à Missilimakinac, la jalousie s'attacha contre le P. Coquart et l'empêcha de nous suivre, au grand regret de tout mon monde et de moi en particulier. Cependant par les invitations de M. le Général (de Beau-

1. Voir aux Archives coloniales, *Canada*, Corresp. génér., les années 1735, 1736 et suiv.

2. *Mémoire* du 31 octobre 1744. — « Pour reprendre la suite de mon discours, duquel je ne me suis écarté que par la peine que je ressens continuellement des mauvais discours que l'on a débité sur mon compte, je suis parti de Montréal le 26 juin 1741. » (*Ibid.*)

harnais), nous le possédons aujourd'hui au grand contentement de tout le monde ¹. » M. de la Vérendrye était alors au fort la Reine.

Nous n'avons pas le dessein de suivre M. de la Vérendrye et ses enfants dans leurs courses à l'Ouest, au sud et au nord de ce poste de direction et d'observation. « Le commandant avait pris pour lui la tâche difficile et qui convenait mieux à son âge, de diriger du fort la Reine l'entreprise, de surveiller la traite, de créer et d'entretenir des relations amicales avec les Indiens, de stimuler le zèle des équipiers toujours en retard, de faire ouvrir le chemin et d'affermir les établissements qu'il avait envoyé commencer; toujours prêt d'ailleurs à payer de sa personne, lorsque l'occasion le demandait ². »

Ses fils, le plus jeune surtout, celui qu'on appelait le chevalier, allaient en avant pour reconnaître la route. Des

1. D'après une lettre de M. de Beauharnais à M. de Maurepas, datée du 12 oct. 1742 (Corresp. gén., *Canada*, année 1742), le P. Coquart aurait rejoint M. de la Vérendrye en 1742. — Dans le *The Jesuit Relations*, vol. 69, p. 289, il est dit que le Père resta probablement à Michillimakinac jusqu'en août 1743. La correspondance de M. de Beauharnais ne permet pas d'accepter cette opinion. Le P. revint à Michillimakinac vers la fin de juillet 1744; du moins, le 21 juillet, sa signature paraît sur le registre de la paroisse. La même année, il descendit à Québec.

Le P. Godefroid Coquart, né au pays de Caux (Seine-Inférieure) le 20 février 1706, entra, après sa philosophie, le 14 mai 1726, au noviciat de Paris. Après une année consacrée à l'étude de la physique au collège Louis-le-Grand à Paris (1728-1729) il enseigna à Arras la 5^e, la 4^e et la 3^e (1729-1732), les Humanités (1732-1733) et la rhétorique (1733-1734). Il professa encore la rhétorique à Hesdin (1734-1735), fit quatre ans de théologie à La Flèche (1735-1739), puis sa troisième année de probation à Rouen (1739-1740). De là il partit pour le Canada. (Arch. dom.)

2. *Les de Varenne de la Vérendrye*, par M. Margry, 1^{er} article.

forts s'élèvent ici et là : le fort Dauphin, à la tête du lac Manitoba ; le fort Bourbon, sur la rivière des Biches ; le fort Rouge, dans l'angle formé par la rivière Rouge et celle des Assiniboëls. Ces postes protègent les pays dont les Français prennent possession, et favorisent en même temps le commerce des pelleteries.

En 1742 (9 avril), les deux frères de la Vérendrye, avec deux hommes robustes et décidés, se dirigent vers les régions de l'Ouest, atteignent le Haut-Missouri, remontent le cours du fleuve jusqu'à la rivière Pierre Jaune (aujourd'hui Yellow stone), se trouvent, le 1^{er} janvier 1743, au pied des Montagnes Rocheuses, soixante ans avant le voyage de Lewis et Clarke, et, après avoir visité les Mantanes, les Beaux-hommes, les Pioyas, les Petits-Renards, les gens de l'Arc et la nation des Serpents, ils rentrent au fort la Reine, le 2 juillet de la même année ¹.

Compagnon de M. de la Vérendrye, le P. Coquart « avait établi vers cette époque, qu'il fallait, pour arriver à la mer Vermeille, aller à la recherche des sources du Missouri, franchir les Montagnes Rocheuses, si l'on ne pouvait pénétrer avec ses canots par les gorges et entrer dans le grand lac d'eau salée ² ». Il écrivait qu'on avait rejeté son idée, « parce qu'ici, ajoutait-il, on veut des

1. Journal du voyage fait par M. le chevalier de la Vérendrye, pour parvenir à la découverte de la mer de l'Ouest, adressé à M. le marquis de Beauharnais (Arch. col., Corresp. gén., *Canada*.) D'après Parkman les La Vérendrye auraient aperçu le sommet des montagnes de l'endroit appelé : *Big Horse Range*. M. de Beauharnais adressa au ministre de la marine, le 27 octobre 1744, le *Journal* du chevalier de la Vérendrye : « J'ai l'honneur de vous envoyer le journal que le fils du sieur de la Vérendrye m'a adressé à l'occasion du voyage qu'il a fait chez les Mandanes pour suivre la découverte de la mer de l'Ouest, suivant les ordres et instructions que le sieur de la Vérendrye lui avait donnés. »

2. *Margry*, deuxième article : *Les Varenne de la Vérendrye*.

découvertes qui ne coûtent point d'argent, à moins qu'elles ne rapportent du castor; et on m'a dit que tout projet proposé à la Cour ne sera point écouté si on demandait des fonds pour l'exécuter ¹ ». Bientôt cependant on se souviendra de son projet et on le liera à celui que le chevalier de la Vérendrye exécuta en 1742 par la Saskatchewan et le Haut-Missouri.

La lutte de M. de la Vérendrye pour l'honneur et la vie touche à sa fin. Il va succomber sous la haineuse jalousie et l'injustice de ses ennemis. Blâmé par le gouvernement de la métropole, faussement accusé de commerce illicite, froissé par l'ingratitude de ceux qui auraient dû être les premiers à reconnaître ses services, ses succès et les avantages de ses découvertes, blessé dans sa dignité et abreuvé de dégoût, il donna sa démission (1744), à Québec même, de chef de l'entreprise du Nord-Ouest. La cabale ne demandait que cela. M. de Beauharnais, son défenseur, en fut vivement peiné et dut la recevoir.

Il remit la Commission de M. de la Vérendrye à M. de Noyelles, officier de valeur et d'énergie, exercé aux marches pénibles et connaissant les pays d'en haut. Mais le nouveau commandant ne tarda pas à s'apercevoir qu'il ne pouvait ni mieux faire, ni peut-être faire aussi bien que son prédécesseur, aux conditions imposées à celui-ci. Et cependant, la route était tracée, des forts étaient construits sur le parcours du lac Supérieur au lac Winipeg; et au delà, jusqu'aux Montagnes Rocheuses, le pays était découvert, les nations connues! Homme d'honneur, M. de Noyelles ne dissimula pas les difficultés de la situation à M. de Beauharnais et demanda à être relevé de son commandement.

1. Margry, deuxième article : *Les Varenne de la Vérendrye*.

L'épreuve était concluante, et justifiait le choix de M. de la Vérendrye pour la fameuse découverte. Le Gouverneur informa aussitôt M. de Maurepas de l'insuccès de M. de Noyelles et, dans la même lettre du 15 octobre 1746, il protesta contre les accusations dont le découvreur était l'objet et la victime. L'année suivante, il rentrait en France avec le titre de lieutenant général des armées, et il était remplacé par M. de la Galissonnière dans le gouvernement général de la Nouvelle-France ¹.

L'heure de la réhabilitation avait sonné pour M. de la Vérendrye. M. de la Galissonnière, à Québec, et M. de Beauharnais, à Paris, éclairèrent le Ministre, dont la bonne foi avait été surprise, et le Ministre, mieux informé, nomma M. de la Vérendrye capitaine, il le décora de la croix de Saint-Louis, et le pria de reprendre la direction des affaires du Nord-Ouest ².

M. de la Vérendrye avait soixante-quatre ans. Les travaux, les fatigues, ses malheurs et ses disgrâces avaient brisé sa robuste constitution; néanmoins la justice tardive qu'on venait de lui rendre semblait avoir ranimé ses forces, et il se disposait à rejoindre son poste, comme il l'écrivait, le 17 septembre 1749, *pour la gloire du roi et le bien de la colonie* ³, quand la mort le terrassa le 6 décembre suivant.

1. Le 17 septembre 1747, le comte de la Galissonnière arrivait à Québec, et le 14 octobre 1747 M. de Beauharnais partait pour la France.

2. Lettres : 1^o de M. de la Vérendrye au ministre de la marine, 1^{er} novembre 1746; 2^o du marquis de la Galissonnière au ministre, Québec, 23 octobre 1747; 3^o de M. de la Vérendrye au ministre, Québec, 17 septembre 1749. — M. de Maurepas profita de cette réparation pour donner de l'avancement aux deux fils de M. de la Vérendrye. (Arch. colon., *Canada. Postes des pays de l'Ouest.*)

3. Lettre au ministre, datée de Québec.

Pendant qu'il gémissait, à Québec, dans l'inaction et l'oubli, ses fils continuaient, au Nord-Ouest, l'œuvre herculéenne qui devait l'illustrer. Nul n'était plus capable qu'eux de la faire réussir. À la mort de leur père, ils réclamèrent l'honneur de l'achever. M. de la Jonquière, alors gouverneur, s'opposa à leur demande, et poussa la dureté jusqu'à leur refuser un poste, même le plus reculé, dans les pays de l'Ouest ¹.

Pierre de Taffanel, marquis de la Jonquière ², avait succédé, en 1749, à M. de la Galissonnière ³. Ce dernier, un des officiers les plus distingués de la marine, très instruit, d'un esprit pénétrant, d'un caractère élevé, sut se faire apprécier et estimer de tous pendant son trop court gouvernement. Son successeur était loin de le valoir par la noblesse des sentiments, la grandeur d'âme et l'instruction. D'un bouillant courage et d'une valeur éprouvée à la guerre, M. de la Jonquière fut également un des bons officiers de la marine française. « Malheureusement, il terminait ses grandes actions par un défaut qu'on pardonne rarement à un fonctionnaire public, l'avarice ⁴. »

1. Lettre du chevalier de la Vérendrye au ministre de la marine, 30 septembre 1750; — Lettre de Pierre Gautier de la Vérendrye et Mémoire à Mgr Rouillé, ministre et secrétaire d'État du département de la Marine.

2. M. de la Jonquière, né en 1685 à Granlhet, petite ville de l'Albigéois, garde de la marine en 1697, servit sous d'Estrées, Forbin, Duguay-Trouin. Capitaine de vaisseau le 1^{er} octobre 1731, chef d'escadre le 1^{er} avril 1746, il est nommé la même année gouverneur général de la Nouvelle-France. Fait prisonnier par les Anglais, il est provisoirement remplacé par M. de la Galissonnière, comme gouverneur, le 10 juin 1747, et prend possession de son gouvernement le 15 août 1749.

3. Il sera plus amplement question de M. de la Galissonnière au chap. VII.

4. *Garneau*, II, p. 205.

Le Gouverneur avait auprès de lui un homme qui fut son mauvais génie, François Bigot, ancien commissaire ordonnateur à Louisbourg, où son improbité complète se livra aux plus honteuses malversations. Nommé intendant à Québec, au mois de septembre 1748, « il continua ses manœuvres et ses spéculations dans ce nouveau poste, ne considérant ses hautes fonctions et le pouvoir immense dont il était revêtu que comme des moyens de s'enrichir facilement ¹ ». Sous M. de la Galisonnière, il prit soin de cacher ses projets de commerce; ce gouverneur, d'une parfaite honnêteté, ne serait jamais entré dans ses vues, peut-être même aurait-il infligé un blâme sévère à son subordonné, si toutefois il n'eût pas pris une mesure plus grave.

Avec M. de la Jonquière, l'intendant Bigot n'avait ni à se gêner, ni à s'entourer de précautions, le gouverneur ne songeant qu'à s'enrichir. Ils étaient faits l'un pour l'autre : *M. de la Jonquière n'avait jamais assez d'argent pour l'entasser, et Bigot pour le dissiper* ². L'intendant forma avec le gouverneur, le contrôleur de la marine Bréard, Le Gardeur de Saint-Pierre et Lamarque de Marin, une société pour les découvertes et l'exploitation des postes de l'Ouest ³. C'était l'accaparement, au profit des sociétaires et avec les deniers de la France, de *presque tout le principal commerce des pays d'en haut* ⁴.

Une pareille société devait renvoyer les fils de M. de la

1. Dussieux, le Canada, pp. 85 et 127.

2. Pierre Margry, *Les Varenne de la Vérendrye*, 2^e article.

3. P. Margry, *Les Varenne de la Vérendrye*. — MM. Garneau, B. Sulte, etc., portent sur M. de la Jonquière le même jugement que M. Margry.

4. L'expression est du *Mémoire sur les affaires du Canada* (peu favorable aux La Vérendrye), publié en 1873 par la *Société littéraire et historique de Québec*.

Vérendrye des régions découvertes par leur père et par eux ; elle devait aussi s'emparer des postes élevés par eux de l'extrémité orientale du lac Supérieur aux Montagnes Rocheuses. C'est ce qui eut lieu, en effet ; et, comme on l'a vu plus haut, M. de la Jonquière le fit avec la plus étrange dureté.

De plus, le P. Coquart avait fortement conseillé de pénétrer dans l'Ouest par le Missouri et la Saskatchewan ¹. Son avis avait été rejeté, sous prétexte que la Cour ne pouvait fournir les fonds pour l'exécution du projet. Mais la société Jonquière, Bigot et C^{ie} une fois formée, le plan parut excellent. M. Lamarque de Marin fut dirigé vers les Montagnes Rocheuses par le Missouri, et Jacques Le Gardeur de Saint-Pierre par la Saskatchewan ².

L'expédition « était subordonnée à la spéculation, dit Garneau. Les voyageurs devaient interrompre leur marche

1. *B. Sulte*, t. VII, p. 83 : « Le P. Coquart, compagnon de La Vérendrye, avait beaucoup contribué à faire adopter le projet d'entrer dans l'Ouest par le haut Missouri et la Saskatchewan, mais il ne pouvait prévoir quelle classe d'hommes exploiteraient son idée. »

2. Le P. de la Morinie partit en 1750 avec M. Le Gardeur de Saint-Pierre. « Il avait été destiné pour faire la campagne avec moi, écrit M. Le Gardeur ; mais fatigué des misères dont je n'avais pu le mettre à l'abri, il prit le parti de retourner à Missillimakinac le 22 juin 1751... Je ne puis parler de ses travaux. Il ne prit point hauteur ny ne fit aucune remarque. Il est vray qu'il était party sans le moindre instrument de mathématiques, ce à quoy je ne m'attendaïs pas. Il fut aussy hors d'état de faire aucuns progrès au sujet de la religion, parce qu'il ne savait parler aucune langue sauvage. » (*Voyage de Le Gardeur de Saint-Pierre, Mémoires et documents* par P. Margry, t. VI, p. 641. — M. Le Gardeur ne s'avança pas au delà des postes de M. de la Vérendrye. Son lieutenant, de Niverville, reçut ordre d'aller établir un poste au pied des Montagnes-Rocheuses (1752), mais, étant tombé malade, il revint sur ses pas. Sa petite troupe remonta la Saskatchewan et bâtit à la rivière des Arcs le fort la Jonquière. M. Le Gardeur fut remplacé (1753) par M. de la Corne. La guerre de Sept ans mit fin aux expéditions du Nord-Ouest.

dès qu'ils croiraient avoir ramassé assez de pelleteries pour les charger. Ils ne dépassèrent pas les Montagnes Rocheuses auprès desquelles ils élevèrent le fort de la Jonquière en 1752. Ils s'en revinrent avec une riche moisson. Les associés firent un profit énorme. Smith fait monter la part seule du gouverneur à la somme de 300.000 francs. La France ne retira rien de cette expédition, dont l'État fit tous les frais ¹ ».

Aujourd'hui, les contrées découvertes par M. de la Vérendrye sont habitées par une population nombreuse, qui va grandissant chaque année. Elles s'étendent, au sud, du fort William au fort Mac-Leods, et au nord, du lac des Truites à Saint-Albert, dans la province d'Alberta ; et, entre ces deux lignes, se sont élevés des villes et de gros bourgs ; on y a érigé, en 1871, la province ecclésiastique de Saint-Boniface, qui comprend l'archevêché de Saint-Boniface, l'évêché de Saint-Albert et le vicariat apostolique de Saskatchewan. Collèges, écoles, hôpitaux, missions, tout s'y voit ; et, en parcourant ces vastes contrées, le voyageur ne songe pas aux souffrances, aux privations et aux luttes des découvreurs, qui, les premiers, les ont pénétrées, il y a plus de cent soixante-dix ans.

Terminons ce chapitre par ces paroles que nous lisons dans l'*Ouest canadien, sa découverte par le sieur de la Vérendrye* : « Les sauvages conservèrent longtemps le souvenir des Français qui avaient habité parmi eux et fait pénétrer la civilisation au milieu de leurs tribus. Aussi pendant bien des années, ils en conservèrent les vestiges. En 1811, un voyageur anglais, Cox, dans son livre *Adventures of the columbia River*, dit que durant son voyage on

1. *Garneau*, t. II, p. 133 ; — *Margry*, 2^e article sur les Varenne de la Vérendrye ; — *B. Sulte*, t. VII, pp. 82 et suiv.

lui montrait très souvent, dans ces déserts sauvages, de petites huttes en bois encore ornées de crucifix et autres symboles du christianisme. *Ces demeures sont maintenant désertes, ajoute-t-il, mais elles sont encore regardées avec un pieux respect par les voyageurs. Les pauvres sauvages eux-mêmes, qui, depuis le départ des Jésuites, sont retombés dans leurs vieilles habitudes, portent le plus grand respect à ces maisons, qui étaient habitées, disaient-ils, par les bons pères blancs qui ne les volaient jamais, ne les trichaient jamais comme les autres hommes blancs* ¹. »

1. *L'Ouest canadien*, par l'abbé G. Dugas, p. 149.

CHAPITRE QUATRIÈME

Louisiane : description et tribus sauvages. — La colonie avant le traité d'Utrecht : MM. d'Iberville, de Bienville, Diron d'Artaguette, de Lamothe-Cadillac. — Le Privilège exclusif du commerce accordé à M. Crozat. — Law et la Compagnie d'Occident; échec financier de Law. — Le privilège du commerce passe à la Compagnie des Indes. — MM. de Lépinay et de Bienville, gouverneurs de la Louisiane. — État de la religion de 1704 à 1722 : MM. Huet, de la Vente, Lemaire, prêtres, à la Mobile; MM. Buisson de Saint-Côme et Nicolas Foucaut, assassinés par les sauvages; M. Davion, chez les Tonicas; les prêtres des Missions-Étrangères et les Jésuites aux Illinois. — Fondation de la Nouvelle-Orléans. — Les Capucins à la Nouvelle-Orléans; leur supérieur, vicaire général. — Division de la Louisiane en juridictions spirituelles. — M. Périer, gouverneur de la colonie. — Arrivée du P. de Beaubois à la Nouvelle-Orléans et ses démêlés avec le supérieur des Capucins; l'abbé Raguot. — Les Ursulines à la Nouvelle-Orléans. — Le supérieur des Jésuites nommé, en 1741, vicaire général; réclamations des Capucins; l'abbé de l'Isle-Dieu. — Le conflit porté à Rome; sa fin.

La paix conclue avec l'Angleterre à Utrecht (1713) fit comprendre au gouvernement de la Métropole la nécessité de fortifier sa colonie d'Outre-Mer. En vertu du traité, le Canada avait perdu des points de défense importants, l'Acadie, Terre-Neuve, la baie d'Hudson, et d'autres encore. Il lui restait pourtant les deux plus grandes artères fluviales de l'Amérique du Nord, le Saint-Laurent à l'Est et le Mississippi à l'Ouest.

Nous avons vu les efforts de M. de Vaudreuil pour protéger solidement l'entrée du Saint-Laurent par la fondation de Louisbourg dans l'île du Cap-Breton ou île Royale.

Il fortifia également la rive droite de ce fleuve de deux établissements, l'un près du lac Champlain, l'autre sur le Niagara. Puis, il s'appliqua à développer l'agriculture et le commerce et, dans le but de lutter contre la supériorité numérique des Anglais, il s'efforça d'augmenter le nombre des colons ; enfin il tenta d'ouvrir aux Pays d'en-Haut et au Nord-Ouest de nouvelles voies commerciales et d'y créer des centres de traite avec les sauvages. Si le gouvernement de Québec, en dépit des efforts les plus généreux et les plus énergiques, ne parvint pas à découvrir la mer Pacifique, il pénétra du moins jusqu'aux Montagnes Rocheuses et prit possession au nom de la France de vastes régions, riches, inconnues, où s'étendent aujourd'hui la province de Manitoba et les districts d'Alberta, de Saskatchewan et d'Assiniboine ; mieux soutenu et moins entravé par la Cour, il eût conquis à la politique coloniale de la Nouvelle-France des triomphes enviés. La spéculation et de misérables intérêts brisèrent de fortes et austères volontés et perdirent définitivement dans le Nord-Ouest des conquêtes laborieusement acquises.

La seconde artère fluviale, celle du Mississippi, restait à coloniser et à protéger contre une invasion possible des Anglais. Elle traversait tout le pays connu sous le nom de Louisiane, du Wisconsin à l'embouchure du grand fleuve, et comprenant de nos jours les États du Texas, de la Louisiane proprement dite, du Mississippi, de l'Arkansas, du Missouri et de l'Illinois. Une multitude de peuplades sauvages habitaient les deux rives du Mississippi, les unes sédentaires, les autres errantes : sur la rive droite, en descendant, on rencontrait les Missourites, les Arkansas¹ ou Acolas, les Taensas, les Natchitoches, les

1. Ou Akansas.

Cenis, les Assinaïs, les Texas et les Ebahama errants, les Indiens errants et anthropophages, les Chilimachas, les Bayagoulas et les Ouachas; sur la rive gauche, vivaient les Illinois, les Kaskaskias, les Chicachas ou Chickassas, les Chactas, les Tchoumakas, les Alibamons, les Yazous, les Capinas, les Natchez, les Houmas, les Tongipas, les Passacolas et les Biloxis. Nous en passons, tant ces tribus étaient nombreuses. La plupart de ces tribus n'avaient qu'un seul village. Quelques-unes, comme celles des Yazous et des Natchez, cruelles et redoutables, aimaient la guerre; les autres, c'était le plus grand nombre, recherchaient de préférence la paix; chez toutes, profonde immoralité, à des degrés divers, superstitions ridicules, parfois étranges, se rapprochant souvent des pratiques religieuses des autres nations barbares du Canada. A l'exception peut-être des Natchez et des Houmas, où se révélait un semblant de civilisation, une idée d'art embryonnaire, ces sauvages différaient peu des autres par tous les usages de la vie : habitations, festins, danses, jeux, chasses, rêves, calumets, jongleurs, gouvernement politique, condition de la femme, tout s'y retrouve avec des variantes plus ou moins accentuées.

A l'époque du traité d'Utrecht (1713), la Louisiane n'était pas inconnue des Français. En 1673, le P. Marquette et Jolliet avaient atteint le Haut-Mississipi par le Wisconsin et en avaient descendu le cours jusqu'à son confluent avec l'Arkansas; plus tard (1682), Cavelier de la Salle était arrivé aux bouches du grand fleuve et avait donné le nom de Louisiane aux pays qu'il traverse; et, dans une autre expédition, parti de la baie Saint-Louis ou de Saint-Bernard, et parvenu au delà du village des Texas, non loin des Cenis, il avait été assassiné par ses compagnons le 9 mars 1687. Enfin, plus heureux que La Salle,

d'Iberville, surnommé le *brave des braves*, un des plus habiles officiers de la marine française, le héros de la baie d'Hudson, avait découvert l'embouchure du Mississipi (1699), bâti successivement les forts de Biloxi et de la Mobile, construit dans l'île Dauphine un fort, des magasins et des casernes, et remonté le fleuve jusqu'aux Natchez. Ses deux frères, Le Moyne de Sérigny et de Bienville, M. de Sauvole et Juchereau de Saint-Denis, avaient été des premiers à s'associer à ses efforts en vue de coloniser le pays et d'y asseoir la suprématie de la France. Le P. Anastase, récollet, accompagna d'Iberville à son premier voyage; les Jésuites le remplacèrent en 1900 et ne s'éloignèrent de la colonie naissante que contraints et forcés (1703), à cause des exigences hostiles de Mgr de Saint-Vallier ¹. Tous ces renseignements, on les trouvera avec leur complément nécessaire au troisième volume de cette histoire ².

1. M. d'Iberville fit plusieurs voyages au Mississipi. Dans un premier voyage (1698-1699) il découvre l'embouchure du fleuve et élève dans la baie de Biloxi un fort, dont il laisse le commandement à M. de Sauvole, et repart pour la France. Il fut accompagné, dans ce premier voyage, de son frère, J.-B. Le Moyne de Bienville, de M. de Sauvole, enseigne de vaisseau; du P. Anastase Douay, récollet, compagnon de M. de la Salle et témoin de sa mort; enfin, de M. Pénicaut, auteur d'une *Relation* fort intéressante sur l'établissement des Français aux côtes du golfe du Mexique et dans la vallée du Mississipi. M. Margry l'a publiée dans le vol. V des *Découvertes et établissements* des Français dans l'ouest et dans le sud de l'Amérique septentrionale. Dans un second voyage (1699-1700), d'Iberville conduit avec lui le P. du Rue, jésuite, Le Moyne de Sérigny, son jeune frère, et Le Sueur, qui remonte le Mississipi jusqu'aux Sioux. Pour lui, il va jusqu'aux Natchez. En 1701, établissement du fort de la Mobile. — Dans le troisième voyage (du 15 décembre 1701 au 27 avril 1702) d'Iberville s'établit à la Mobile, qui devient le chef-lieu de la Louisiane, il est nommé gouverneur. (Voir le vol. III de cette histoire, pp. 573 et suiv.)

2. *Les Jésuites et la Nouvelle-France*, chap. IV et X; — Gar-

La Mobile devint le chef-lieu de la colonie naissante, laquelle se composait en majeure partie de Canadiens, venus des Illinois, et de quelques Français, transportés de France. Dès leur arrivée, ils élevèrent de modestes habitations près des forts et commencèrent à défricher le sol. Sous l'influence de M. d'Iberville, l'avenir se révélait plein d'espoir, quand éclata la nouvelle de sa mort¹; sa perte fut pour la colonie un coup mortel. A partir de ce jour, pendant des années, tout alla déclinant; la division se mit entre les chefs, M. de Bienville et M. de la Salle, et parmi les colons; la famine vint encore aggraver la situation².

M. Diron d'Artaguette, envoyé (1708) en qualité de commissaire-ordonnateur³, charge moitié civile et moitié militaire, ne put apporter aucun remède, aucun soulagement à cet état de choses. « Population, commerce, défrichement, tout cessa de progresser, dit Garneau⁴. La détresse était des plus douloureuses. Le gouvernement français s'imagina que cette situation déplorable tenait à la mauvaise administration du commissaire et le remplaça, le 5 mai 1710, par M. de Lamothe-Cadillac, auquel il conféra le titre de gouverneur⁵. M. Diron d'Artaguette

neau, vol. I, l. III, chap. II, et vol. II, chap. I; — *Ferland*, t. II, chap. VII et XXIV; — *Bancroft*, t. III, chap. XXI; — *De Charlevoix*, t. IV; — *Guérin*, Histoire maritime de France. — *Les gloires nationales*, la famille Le Moyne de Longueuil, etc.

1. Il succomba à la Havane, à une attaque de fièvre jaune, le 9 juillet 1706.

2. Voir *B. Sulte*, t. VI, ch. II, et les auteurs cités plus haut.

3. M. Diron d'Artaguette (M. Pénicaut dit d'*Artaguiette*) arriva au mois de février (1708) avec son frère sur le vaisseau *la Renommée*, qui avait pour capitaine M. d'Eschilais.

4. *Garneau*, t. II, p. 20.

5. « M. de Lamothe-Cadillac et M. Durigouïn arrivèrent sur le commencement de l'année 1712 à l'isle Dauphine, le premier en qua-

resta cependant à la Louisiane jusqu'en 1712, et, à sa rentrée en France, il soumit au ministre un rapport, où on lit : « Les soldats désertent aux Anglais de la Caroline... Les habitants languissent. Ils sont en petit nombre et ne peuvent rien entreprendre de considérable. D'ailleurs, leurs femmes les ruinent par le luxe. Ils sont naturellement paresseux. Ils n'ont fui le Canada que pour le libertinage et l'oisiveté. Il s'y trouve *vingt-huit* familles. De celles qui s'attachent à l'agriculture des terres, il n'y en a que *dix* ou *douze*. Le reste sont des marchands, des cabaretiers et des ouvriers... Je suis persuadé que, lorsqu'on enverra dans le pays des gens qui se connaissent en minéraux, on trouvera facilement des mines. »

La découverte de riches minéraux préoccupait, en effet, tous les esprits. Un négociant habile de Paris, Crozat, se présenta pour les exploiter ; il avait acquis une fortune considérable dans le commerce et était devenu conseiller secrétaire de la Maison et Couronne de France au département des finances. En 1712, la Cour lui abandonna l'exploitation des mines de la Louisiane, et le privilège exclusif du commerce de cette contrée. Crozat s'associa M. de Lamothe-Cadillac et l'intéressa à son commerce, dans l'espoir d'obtenir par son entremise des débouchés lucratifs ¹. La colonie devint une vaste entreprise commerciale,

lité de gouverneur, chef de la Louisiane, et le second pour directeur général, defrayez par M. Crozat, à qui Sa Majesté avait cédé le commerce de la Louisiane. » (*Relation* de Pénicaut). — En 1714, M. Durigouin fut remplacé, dans sa charge de directeur, par M. Rogeon.

1. « Quelques jours après son arrivée à la Louisiane, M. de Lamothe qui avait ordre de M. de Crozat de faire des détachemens tant du costé des Espagnols *pour y sonder le commerce*, que du costé des Illinois *pour la découverte des mines*, envoya M. de la Jonquière, capitaine de vaisseau, avec M. Durigouin, directeur, à la Vera-Cruz, chez les Espagnols, pour y trafiquer des marchandises qu'il avait amenées de France en échange des bestiaux dont nous avons

où les intérêts des colons furent sacrifiés à ceux de la société Crozat et C^{ie}.

Crozat ne réalisa pas cependant les hautes espérances que son génie des affaires avait conçues. Malgré l'appui du gouverneur, qui chercha à établir le commerce avec le Mexique, qui envoya faire la traite chez les Natchez et les autres nations du Mississipi, qui ne négligea rien pour découvrir les fameuses mines, il se vit forcé de remettre au roi son privilège, plus onéreux que profitable¹. Le roi le concéda à la *Compagnie d'Occident*, fondée par Law dans le but d'exploiter la baie d'Hudson, la Louisiane et les régions arrosées par le Mississipi.

John Law, fils d'un riche banquier d'Édimbourg, doué d'une intelligence vive et d'une aptitude particulière au calcul, ne tarda pas à réunir sous le titre de *Compagnie des Indes* la Compagnie d'Occident et la Compagnie des

besoin, et pour tascher d'ouvrir un commerce libre entre les Français et les Espagnols. Mais le gouverneur de la Vera-Cruz ne voulut point entendre parler d'aucun commerce... M. de Lamothe engagea aussi M. de Saint-Denis à aller jusqu'aux Nassitoches (*Natchitoches*), et des Nassitoches, par terre, jusqu'au Mexique, chez les Espagnols, pour y sonder la liberté de commerce de ce costé-là. » Voir la *Relation* de Pénicaut, chap. XIV, qui décrit longuement le voyage de M. de Saint-Denis. M. de Lamothe ne put obtenir la liberté de commerce à laquelle il tenait beaucoup ; les mines d'or, tant désirées et cherchées, restèrent introuvables. Voir aussi *B. Sulte*, t. VI, ch. VIII, *Louisiane*, où il raconte les déplorables effets de l'administration de M. de Lamothe, sa retraite, le procès de 1716 et l'échec de l'entreprise Crozat. Ces détails, quoique très instructifs et suggestifs, sont en dehors de notre sujet.

1. La durée du privilège de Crozat devait être de *quinze ans*, à condition d'envoyer de France, régulièrement, un certain nombre de navires chargés de cultivateurs et des ustensiles, marchandises et subsistances nécessaires au développement de la colonie. Ces conditions restèrent en partie lettre morte. M. Crozat remit son privilège au roi en 1717.

Indes orientales, d'Afrique et du Sénégal, et obtint pour sa nouvelle compagnie le privilège de négocier seule en Amérique, aux Indes, en Chine, au Japon, dans toutes les mers d'Afrique¹. Nommé contrôleur général des finances, il devint l'idole du public.

A peine eut-il remplacé Crozat², que la fièvre de l'agiotage s'empara de Paris et de la province. Plus de 300.000 étrangers ou provinciaux, accourus à Paris, s'y livrèrent à des spéculations effrénées. On s'étouffait dans la rue Quincampoix, siège principal des agioteurs. « Le Mississipi, dit Raynal, devint un centre où toutes les espérances, toutes les combinaisons se réunissaient. Des hommes riches, puissants, et dont la plupart passaient pour éclairés, ne se contentèrent pas de participer au gain général du monopole, ils voulurent avoir des propriétés particulières dans une région qui passait pour le meilleur pays du monde³. » Law se fit concéder une terre de quatre lieues carrées avec titre de duché, dans l'Arkansas, et y envoya une colonie de 1.500 hommes, Provençaux et Allemands. « Pour l'exploitation des domaines, il fallait des bras. La France, la Suisse et l'Allemagne fournirent avec abondance des cultivateurs⁴. » M. de Lamoignon avait été remplacé (1716) au

1. La Compagnie d'Occident fut établie par un édit du mois d'août 1717. Par édit du mois de mai 1719, la Compagnie des Indes orientales et de la Chine fut réunie à la Compagnie d'Occident; et l'article 12 porte que désormais la Compagnie d'Occident s'appellera *Compagnie des Indes*. Enfin au mois de septembre 1720, la Compagnie des Indes eut le privilège exclusif du commerce dans les terres fermes de l'Amérique, ce qui comprend la Louisiane et le Canada, et dans toutes les Indes orientales.

2. M. Crozat conserva de grands intérêts dans la nouvelle organisation. Il ne se retira complètement de la Compagnie que vers la fin de l'année 1721.

3. T. VII, p. 221.

4. Raynal, *ibid.*

gouvernement de la Louisiane par M. de l'Épinay, qui repassa bientôt en France, M. Lemoine de Bienville ayant reçu, le 9 février 1718, le commandement de la Colonie ¹. »

Cette même année commençait le grand mouvement d'émigration vers la Louisiane. Le premier convoi d'émigrants parti de La Rochelle comprenait huit cents colons, parmi lesquels des gentilshommes et d'anciens officiers. Les uns s'arrêtèrent dans le Bas-Mississippi, les autres remontèrent le fleuve et se fixèrent le long de ses rives. D'autres convois transportèrent chaque année plus ou moins de colons ou de chercheurs d'or, Français et Allemands; et la Compagnie établissait un peu partout ses comptoirs, de l'embouchure de Mississipi à la rivière des Illinois.

Hélas! de cruelles désillusions devaient bientôt suivre l'engouement fantastique, qui avait salué le lever brillant de la *Compagnie des Indes*. En 1720 *croula la puissance éphémère et avec elle l'échafaudage des projets ambitieux* du spéculateur d'Édimbourg ². Ce fut une débâcle financière sans précédent. Law eut grand'peine à échapper à la fureur du peuple; il se retira à Venise, où il mourut dans un état voisin de l'indigence (1729).

1. M. de Bienville avait reçu, à la Mobile, le 4 octobre 1716, un paquet du Conseil de la Marine qui lui conférait le commandement en chef de la Colonie, en l'absence de M. de l'Épinay, nommé successeur de M. de Lamothe. Le 8 octobre 1716, M. Hubert fut adjoint à M. de l'Épinay, en qualité de commissaire-ordonnateur. Ces deux fonctionnaires n'arrivèrent à la Mobile que le 9 février 1717. M. de l'Épinay ne resta pas longtemps en fonctions. Le 9 février 1718, M. de Bienville reçut le gouvernement de la Colonie et M. de l'Épinay repassa en France.

2. *Garneau*, t. II, p. 81.

Tout ne fut pas malheur dans cette aventure. La banque fut abolie, mais la *Compagnie des Indes*, devenue concessionnaire de tous les droits de Law, continua à user de son monopole dans la Louisiane.

Au milieu de ces tristes événements, qui ébranlèrent profondément la jeune colonie, l'acheminement des colons vers la Louisiane s'était continué, et la compagnie concessionnaire ne contremanda pas leur départ ¹. Il en résulta des malheurs effroyables. Beaucoup moururent de faim, d'autres, de fatigues et d'ennui. Une compagnie de troupes suisses, qui avait reçu l'ordre de se rendre à la Nouvelle-Orléans, passa, officiers en tête, chez les Anglais de la Caroline ².

Il serait cependant injuste de croire, en dépit de l'échec de promesses séduisantes et du deuil immense qui s'en suivit, que les efforts de Law ne produisirent aucun résultat. Il se forma ici et là, dans le Haut et le Bas-Mississipi, quelques établissements que la catastrophe ne parvint pas à détruire; ils se maintinrent d'abord péniblement, puis, avec le temps, ils prirent un développement normal ³.

Le P. de Charlevoix nous a laissé, dans son *Voyage à travers l'Amérique du Nord*, des notes rapides, mais précises, sur ces établissements. Le premier de tous les postes de la Louisiane par droit d'antiquité est le fort de Chartres ⁴,

1. Au commencement de 1722, sept vaisseaux de France amenèrent plus de quatre mille personnes, tant Français qu'Allemands et Juifs. (*Relation de Pénicaut*, chap. XXII.)

2. Raynal, Gayarré, Garneau. — M. Lepage Dupratz, officier débarqué à la Louisiane par le premier convoi, a laissé d'intéressants mémoires sur les événements arrivés de son temps dans la Colonie.

3. Par arrêt du conseil, du 23 janvier 1731, la rétrocession de la province de la Louisiane et du pays des Illinois, faite par la Compagnie des Indes, fut acceptée par Sa Majesté.

4. *Journal historique*, lettre XXIX.

qui a, comme premier avantage, d'être plus rapproché du Canada et par là d'avoir une communication également utile aux deux colonies ¹; et, comme second avantage, de pouvoir être le grenier de la Louisiane, à laquelle il pourra fournir des bleds en abondance ². Au village des Arkansas, sur la rive occidentale du Mississippi, la Compagnie d'Occident a bâti un magasin, qui attend des marchandises ³; à quelques lieues de là, « vis-à-vis du village des Kappas, on voit les tristes débris de la concession de M. Law, dont la compagnie est restée propriétaire ⁴. » En descendant le Mississippi, le P. de Charlevoix rencontre encore le fort élevé sur la rivière des Yasous par M. Bizart, officier de mérite du Canada, et, dans ce poste, un magasin de la Compagnie, magasin d'attente, comme celui des Akansas ⁵; puis, plus bas, chez les Natchez, une redoute fermée par une simple palissade et établie sur une colline, « en un pays si charmant et si avantageusement situé que d'Iberville crut ne pouvoir mieux placer la métropole de la nouvelle colonie. Il en traça le plan et lui destina le nom de *Rosalie*, qui était celui de Madame la chancelière de Pontchartrain ⁶ ». Aux Natchez, près du fort, outre un assez bon nombre de concessions particulières peu importantes, on en compte deux considérables, celle des *Malouins* et celle de la Compagnie elle-même, qui y cultive le tabac. *Le canton des*

1. *Journal historique*, lettre XXIX.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

4. *Ibid.* — « C'est là qu'on devait envoyer neuf mille Allemands, qui avaient été élevés dans le Palatinat. » (*Ibid.*)

5. *Ibid.*, lettre XXX, pp. 166 et 167.

6. *Ibid.*, p. 169. — « Ce projet, ajoute Charlevoix, ne paraît pas devoir s'exécuter de si tôt, quoique nos géographes ayent toujours à bon compte marqué sur leurs cartes la ville de *Rosalie* aux Natchez..... La Compagnie a dans ce poste un magasin et y entretient un commis principal, qui n'a pas encore beaucoup d'occupation. »

Natchez est le plus peuplé de la colonie ¹. Les forts et les concessions semblent être en plus grand nombre dans le Bas-Mississipi. Au pays des Natchitoches, sur la rivière Rouge ou *Rio Colorado*, on a bâti un fort pour empêcher les Espagnols de s'établir près de nous; et au-dessous de cette rivière, on trouve quelques misérables huttes, assez éloignées les unes des autres, entourées de terrains encore incultes : ce sont les concessions de la *Sainte Reyne*, de *Madame de Mézières*, chez les Tonicas; de *Diron d'Artaguet* à Bâton-Rouge, de *MM. Paris* chez les Bayagoulas, du *marquis d'Ancenis*, plus tard duc de Béthune, au village des Colapissas, de *MM. d'Artiguière et de Bénac*, du *comte d'Artagnan*, de *MM. de Meuse, du Breuil, Chauvin*, etc. ².

Quelques-unes de ces habitations jouissaient d'une certaine prospérité, la plupart étaient en souffrance. Les colons, qui réussirent le mieux, venaient du Canada; leur milice fut aussi la plus redoutable ³. Le Canada fournit encore à la Louisiane ses deux meilleurs gouverneurs : d'Iberville et de Bienville. On dépensa des sommes fabuleuses dans cette colonie, mais en pure perte. On en connaît les causes générales : l'incurie du gouvernement français, la mauvaise administration de la *Compagnie*, la conduite égoïste et l'avarice de ses agents, le choix déplorable de la plupart des émigrants, la mésintelligence allant jusqu'à la lutte ouverte entre les chefs de la colonie, la recherche des mines au détriment de l'exploitation du sol, enfin quelques révoltes partielles des troupes et leurs défections causées par le découragement. Le P. de Charlevoix signale ces graves causes de l'insuccès de la colonisation à

1. *Journal historique*, lettre XXXI, p. 195.

2. *Ibid.*, de 198 à 205.

3. *Bancroft*, vol. III, chap. XXIII et sq.

la Louisiane, tout en faisant le plus grand éloge de la beauté, des ressources et de la fécondité de ce merveilleux pays.

*
* *

Vingt-trois ans après la découverte de l'embouchure du Mississipi par d'Iberville et l'établissement des Français à la baie de Biloxi, l'état de la religion était aussi déplorable que celui de la Colonie. Le 10 janvier 1722, le P. de Charlevoix écrivait de la Nouvelle-Orléans : « Comment songerait-on à prendre des mesures pour la conversion des infidèles, tandis que les *domestiques mêmes de la Foi* sont presque tous sans pasteurs ¹. » Rares, en effet, étaient les forts et les concessions desservis par un prêtre, de la rivière Ohio au golfe du Mexique ; plus rares encore étaient les tribus sauvages évangélisées. Et cette situation durait depuis des années, sans même que l'on songeât à y remédier.

Nous avons dit à la fin du troisième volume que Mgr de Saint-Vallier, s'était obstinément refusé à la création de deux districts séparés, l'un dans le Haut-Mississipi dirigé par les Messieurs du séminaire de Québec, l'autre dans le Bas-Mississipi administré par les religieux de la Compagnie de Jésus. Ces derniers étaient déjà fixés à la Mobile depuis trois ans, quand les prêtres des Missions-Étrangères élevèrent la prétention de venir s'établir auprès d'eux. Afin d'éviter un conflit de juridiction très regrettable avec ces messieurs, les Jésuites préférèrent abandonner ce poste et rentrer en France, vers la fin de 1704, sur le *Pélican*, arrivé depuis peu et amenant de Paris vingt-six jeunes filles. C'étaient les premières qui mettaient le pied dans la nouvelle colonie. « Elles étaient fort sages, dit Pénicaut ;

1. *Journal historique*, lettre XXXI, p. 195.

aussi n'eurent-elles pas de peine à trouver à se marier ¹. »

M. Huet, prêtre, avait été chargé de les accompagner. Au lieu de retourner en France, il resta à la Mobile, *tant pour l'instruction des Français que pour la conversion des sauvages* ². Sa présence ne pouvait qu'y être d'un précieux secours aux Français, privés de pasteurs. L'année suivante, quatre-vingt-dix sauvages, appelés Apalaches, tous catholiques, ayant abandonné la terre qu'ils habitaient chez les Espagnols, vinrent se fixer auprès des *Mobiliens* et des *Tomez*. M. Huet alla aussi leur annoncer la parole divine et leur administrer les sacrements ³. « Mais, à l'exception des Apalaches, dit Charlevoix, on ne prit pas de

1. *Relation*, chap. VI. — « Les R. P. Dongé et de Limoges s'en retournèrent en France dans le *Pélican*. » (*Pénicaut*, *ibid.*)

2. *Ibid.*

3. *Relation de Pénicaut*, chap. VII. — Que se passa-t-il à la fin de 1705, entre M. de Bienville, devenu gouverneur de la Louisiane, et l'abbé Huet ? Nous l'ignorons ; mais nous lisons dans une lettre de M. de la Salle (7 septembre 1706), adressée au ministre de la marine : « Le sieur de Bienville s'est opposé fortement à la réception du Sr Hué (*sic*) comme aumônier du fort Louis, nonobstant l'ordre de la Cour ; il m'a donné un ordre par escrit de payer un paire (*sic*) Jésuite à sa place. » (Arch. colon., *Louisiane*, Corresp. gén., 1678-1706, vol. I). Les Jésuites, d'après une note (27 fév. 1707) du P. Gravier à Mgr de Pontchartrain, firent, en effet, cette fonction : « Comme les Jésuites ont fait les fonctions d'aumosniers du fort de la Mobile pendant les six premiers mois de l'année 1706..... » Le Père ajoute dans la même lettre : « Ils ont cessé de faire les fonctions d'aumosnier du fort de la Mobile dès qu'ils ont scieu que Sa Majesté avait jugé à propos d'en charger les prêtres des Missions-Étrangères. » (Arch. col., *Louisiane*, *ibid.*). La décision de M. de Bienville eut un contre-coup fâcheux. M. Huet, très blessé, « empescha l'aumosnier du fort, qui est un Jésuite, de donner la communion pascalle aux gens de la garnison, *sous prétexte* que la garnison du fort dépendait de luy pour le spirituel, parce qu'elle est hors du fort, qui est trop petit pour loger les soldats. » (Bienville au ministre, 14 sept. 1706, Arch. colon., *ibid.*). — Dans la même lettre, M. de Bienville ajoute : « Ce curé (M. Huet) prétend qu'il n'a d'ordre à recevoir que de l'évêque de

plus justes mesures pour gagner les sauvages de ces cantons à Jésus-Christ, qu'on n'en prenait pour donner des fondements solides à la colonie française ¹. »

Les prêtres des Missions-Étrangères qui avaient fait parvenir, dès le début du XVIII^e siècle, au ministre de la Marine leur désir de se fixer à la Mobile, ne se pressèrent pas de s'y rendre. Deux ans et plus s'étaient écoulés depuis le départ des Jésuites et on désespérait déjà de voir arriver leurs successeurs. Cependant le supérieur des Missions-Étrangères, d'accord avec le gouvernement de la Métropole, se décida à envoyer deux missionnaires à la Mobile, M. de la Vente, prédicateur, et M. Lemaire, ancien vicaire de Saint-Jacques-la-Boucherie. Ils arrivèrent au mois de février 1707, sur *l'Aigle*, vaisseau commandé par M. de Noyan, capitaine de frégate ².

Québek qui est celuy qui l'a choisy pour la cure qu'il a. On devait s'attendre au désordre qu'il fait puisqu'on a esté obligé de le faire revenir des Indes où il estait, les habitants n'en voulant point absolument. »

1. *Histoire de la Nouvelle-France*, t. IV, p. 167.

2. *Relation* de Pénicaut, chap. IX. — Le P. Gravier, gravement blessé au bras par un sauvage dans sa mission des Illinois, avait été obligé de rentrer en France par le vaisseau partant de la Mobile. Étant à Paris, il fit parvenir au ministre de la marine une note (27 février 1707), où on lit : « Les missions que les Jésuites ont estably chez les Illinois ne scauraient plus recevoir de secours que par la Mobile, parce que la guerre qu'on a avec les sauvages leur oste la communication avec Québec. Ainsy il est important pour le soustien de ces missions, qui sont fort considérables, de permettre aux Jésuites d'avoir une mission et une chapelle à la Mobile, où ils puissent dire la messe quand ils seront obligez d'y rester quelque temps pour venir chercher leurs provisions à l'arrivée des vaisseaux. » (Archives coloniales, *Louisiane*, Corresp. gén., 1678-1706, vol. 1.) Nous ignorons quelle réponse fut donnée à la demande du P. Gravier. Ce père repartit pour les Illinois, en 1707, par le vaisseau allant à la Mobile, et le P. de Lamberville, avant son départ, délivra au

De Bienville gouvernait alors la colonie, et M. de la Salle était commissaire-ordonnateur. Ce dernier, ennemi déclaré du gouverneur, ne laissait échapper aucune occasion de le décrier auprès des colons et de lui nuire à la Cour. Il enveloppait dans la même haine ses deux autres frères, de Sérigny et de Châteauguay. « Ces trois frères, écrivait-il au ministre le 7 sept. 1706, sont coupables de toute espèce de méfaits et sont des voleurs et des fripons qui dilapident les effets de Sa Majesté ¹. » De Bienville, jeune, plein de vie, très jaloué de quelques ambitieux, avait pour lui l'affection et l'estime de la plupart des Français; il jouissait auprès des sauvages d'une influence incontestable. Plus tard (1708), lorsqu'il fut relevé de son commandement, M. d'Artaguet, chargé de faire une enquête, annonça au ministre que toutes les accusations portées contre le commandant de la colonie étaient de misérables calomnies ².

M. de la Vente, à peine installé à la cure de la Mobile, eut le tort de prendre fait et cause pour M. de la Salle et *de se déclarer ouvertement contre M. de Bienville sans en*

commandant la recommandation suivante : « Il supplie de faciliter au P. Gravier les moyens de se rendre à sa mission chez les Illinois où il veut bien retourner quoiqu'il ayt esté estropié par un sauvage qu'il voulait convertir. » Nous devons faire remarquer ici que Pénicaut marque l'arrivée à la Mobile de M. de la Vente au commencement de 1707. M. de la Vente ne serait-il pas arrivé un an ou deux ans plus tôt? Notre doute vient de la correspondance de M. de Bienville conservée aux Archives coloniales. Or, les lettres de M. de Bienville datées de 1706 parlent de M. de la Vente et se plaignent de ses agissements. M. l'abbé Lemaire vécut assez effacé à la Mobile; il y fut même peu goûté, si nous en jugeons par une lettre de M. de Bienville au ministre (Arch. colon., *Louisiane*, 1707) où il dit que ce missionnaire (il ne le nomme pas) *a la vue tout à fait basse, une prononciation fort mauvaise, et que les sauvages s'en moquent.*

1. Arch. colon., *Louisiane*, 1678-1706, t. I.

2. Rapport du 26 février au ministre (Arch. colon., *Louisiane.*)

avoir sujet ¹. Que pouvait-il sortir de cette situation, de cette lutte ouverte ? La division parmi les colons, le scandale, une grande souffrance morale et religieuse. C'est, en effet, ce qui arriva au grand détriment de la colonie et de la religion. M. de Bienville, dans ses lettres au ministre de la marine, précise ses accusations contre M. de la Vente. Elles sont nombreuses, nous ne citerons que les principales. D'après le gouverneur, le curé de la Mobile aurait *interdit* sans motif *la chapelle du fort*, et, de sa propre initiative, il aurait dressé un autel *dans sa cuisine*, loin du bourg, où il disait la messe, au lieu de la célébrer à l'église paroissiale ou à la chapelle du fort. Il avait même refusé dans le bourg une maison que les habitants mettaient à sa disposition, et où il eût été facile d'aller entendre la messe, tandis que les deux tiers des paroissiens ne pouvaient se rendre, le dimanche, chez lui, à cause de la difficulté et de la longueur de la route ². M. de Bienville lui

1. Lettre de M. de Boisbriand du 1^{er} septembre. — Les habitants de la Mobile, ayant appris que M. de Bienville demandait un congé, adressèrent cette requête au ministre : « Les habitants de la Mobile, sur ce qu'ils ont appris que le S^r de Bienville demande congé pour passer en France, ils supplient, si on le lui accorde, de le renvoyer tout le plus tost qu'il se pourra, parce qu'ils en sont tous très contents leur procurant tous les secours dont ils peuvent avoir besoin. » (Arch. colon., *Louisiane*, Corresp. gén.). — « Tous les habitants prirent également la liberté de représenter une requeste au ministre pour le supplier d'ordonner que les Messieurs de Tiberge et de Brizacier, supérieurs du séminaire de Paris, choisissent un autre prêtre plus convenable pour envoyer icy à la place dudit S^r de la Vente. » (Lettre de M. de Bienville au ministre, *ibid.*)

2. M. de Bienville au ministre, 20 février 1707 : « Après avoir interdit la chapelle du fort (sous prétexte que l'on faisait trop de bruit dans le fort et que la chapelle n'était pas décente), M. de la Vente fut faire ses fonctions curiales dans sa cuisine, qui était fort éloignée du bourg, où il y avait de l'eau jusques a demy jambes à aller, ne voulant pas prendre une maison particulière que les habitants lui offrirent..... Les deux tiers des familles perdaient la messe

reprochait encore d'avoir menacé d'interdit le P. Gravier, religieux très estimé et aimé des colons français¹ ; de discréditer à tout propos le commandant, de le traiter de *jeune homme incapable de gouverner, sans appui, auquel il y avait folie de s'attacher*, d'user de tous les moyens pour lui aliéner — sans toutefois y parvenir — l'esprit des Français et rendre son administration odieuse aux Espagnols de Pensacola². Il l'accusait de jeter la brouille dans

par le mauvais chemin qu'il y avait. » (Arch. colon., *Louisiane*, vol. II, 1707-1712). — « L'église paroissiale que j'avais fait construire l'année dernière, est tombée ces jours passés d'un gros coup de vent, par la faute du S^r de la Vente, qui la trouvait trop petite, quoiqu'elle eût 40 pieds de long et 26 de large ; il n'a pas voulu la faire parachever, de manière qu'elle a été un an exposée à la pluie et au soleil qui l'ont pourry ; ce qui ne serait pas arrivé, s'il l'eût fait couvrir comme il avait de quoi. » (*Ibid.*) On lit dans la même lettre de M. de Bienville : « M. Bergier, grand vicaire de M. de Québeck étant venu ici pour chercher du secours pour ses missions, tous les habitants s'étant plaints à luy de tous les chagrins que leur donnait leur curé, a fort blâmé la conduite du dit S^r de la Vente et a aussitôt fait relever la chapelle du fort de l'interdit et a retably l'aumosnier. Il obligea de plus le S^r de la Vente à faire ses fonctions curiales dans la maison que les habitants lui avaient offert dans le milieu du bourg. »

1. « Les mauvais traitements que ce curé a faits au P. Gravier, jésuite, qu'il (M. de Bienville) avait retenu auprès de lui après avoir esté 20 ans en mission chez les Illinois d'où il est revenu pour se faire guérir de cinq coups de fêlesche qu'il a receu l'ont forcé de s'embarquer... Ce père était journellemeat menacé par ce curé d'estre interdit. » (Extrait des lettres de la Louisiane : Arch. colon.)

2. « M. Bergier, grand vicaire de M. de Québeck, a seu par les habitants les comptes qu'il leur a fait de moy, que je serais rappelé sitôt que ses plaintes vous seront rendues, que je n'avais point d'appuy, que c'estait une folie à eux de s'attacher à moy, estant un jeune homme incapable de commander, et mille autres mauvais comptes pareils, de manière que sy tous les habitants n'eussent eu en moy toute la confiance imaginable, je crois que le S^r de la Vente aurait esté assez méchant pour les faire révolter ; mais, loin de là, un chacun vient me dire tous les mauvais discours qu'il tient. » (Lettre de M. de Bienville du 20 fév. 1707 au ministre ; *ibid.*)

les ménages, de ne pas baptiser les enfants comme en France ¹, de faire le commerce ², et de n'avoir pas couvert l'église paroissiale, bien qu'il eût reçu l'argent nécessaire pour ce travail. Il était si mal vu des paroissiens que beaucoup ne voulaient pas accomplir leur devoir pascal ³. Le portrait que M. de Bienville trace de M. de la Vente est, du reste, peu flatteur : *hautain, suffisant, se plaisant dans le trouble, brouillon, double, c'est, dit-il, l'homme du monde le plus violent et le plus emporté* ⁴.

1. « Il n'y a pas jusques à toutes les femmes qui ne se plaignent de luy, qu'il met le divorce dans leurs ménages, qu'il les affronte publiquement dans les églises et qu'il baptise les enfants d'une autre manière qu'en France. » (*Ibid.*)

2. M. de Bienville au ministrẽ, 12 oct. 1708 : « Les missionnaires qu'on envoie à la Louisiane ne sont pas plus tost arrivez qu'ils tiennent boutique ouverte de toutes sortes de marchandises qu'ils vendent et acheptent comme les habitants. » (Arch. colon., vol. II). — Le même au même, 20 août 1709 : « M. de la Vente, curé d'icy et supérieur des missions, tient boutique ouverte et plus cher qu'un autre ; il vend le quart d'eau-de-vie jusqu'à six cents livres et la barrique deux cent vingt-cinq livres. Ainsy du reste. Ils n'ont dans tout ce pays qu'un seul missionnaire qui vit de bled d'Inde. » (*Ibid.*)

3. « Il y a plusieurs officiers de la garnison, des soldats et des habitants qui sont exclus de leur devoir pascal, parce que le S^r de la Vente veut les forcer à se rétracter par escrit de ce qu'ils ont escrit contre luy quoique vray. » (*Ibid.*, lettre du 12 oct. 1708). — « Comme toute ma garnison et les trois quars des habitants ne firent pas leurs pâques l'année dernière à cause du peu de confiance qu'ils avaient à Messieurs des Missions-Étrangères, j'ai invité le P. Gravier, jésuite (*de passage ici*) à rester icy jusques à Pâques, affin que tout le peuple de cette colonie puisse avoir liberté de conscience. Ce bon père est connu icy et chéri, je suis seur qu'aucun de la colonie cette année ne manquera l'occasion de ce père pour faire ses pâques, personne n'y ayant encore manqué pendant qu'il n'y a eu que des Jésuites. » (*Ibid.*, lettre du 25 fév. 1708, de M. de Bienville au ministre.)

4. Lettre du 25 fév. 1708 : « Esprit hautain et brouillon. » — 20 fév. 1707 : « Homme très violent, emporté et double. » — 20 août 1709 : « Prêtre bien autin et suffisant. »

De son côté, M. de la Vente se défendit, en jetant tous les torts sur le gouverneur. « Le S^r de Bienville, écrit-il à ses supérieurs en France, au lieu d'ayder les missionnaires, les traverse en tout ce qu'il peut, leur fait de mauvaises affaires, les rend odieux à tout le monde, fait faire la nuit des assemblées tumultueuses contre eux, leur refuse toute justice et persécute ceux qui s'attachent à eux... Ces mauvais traitements viennent de ce que les missionnaires ont été obligés de l'advertir d'une familiarité trop grande ¹..... » M. de la Vente lui reproche d'avoir fait venir des Illinois le P. Gravier *pour tenir la place d'aumosnier du fort et de lui en avoir fait donner les appointements*. Il prétend n'avoir interdit la chapelle du fort *que parce qu'elle n'était pas close* ².

Historien, notre devoir est de rapporter les faits, de présenter les accusations de part et d'autre. Une appréciation impartiale serait difficile. Le seul fait à retenir, c'est que toute la population, à l'exception de M. de la Salle et de quelques colons mal famés, approuvait M. de Bienville et donnait tort à M. de la Vente. Ajoutons que M. de la Vente avait, par ses agissements, *banni entièrement de la colonie la paix que les Jésuites y avaient entretenu*, et que *personne n'avait de confiance en lui* ³. Son maintien à la Mobile étant devenu impossible, il rentra en France le 21 juin 1710, et M. Davion, prêtre du séminaire de

1. Les plaintes de M. de la Vente furent adressées à ses supérieurs de Paris; et ceux-ci les résumèrent dans une note au ministre de la marine, du 2 mars 1708. Cette note est aux Arch. colon., *Louisiane*, Corresp. génér., 1707-1712, vol. II.

2. Même note des supérieurs des M. Et. au Ministre. — M. de la Salle, ami de M. de la Vente, dit aussi dans une lettre au ministre que « M. de la Vente a sujet de se plaindre des mauvais traitements que M. de Bienville lui a faits » (*Ibid.*, vol. I).

3. M. de Bienville au ministre, 20 fév. 1707.

Québec, missionnaire des Tonicas, vint le remplacer pour quelque temps ¹. Six mois après son arrivée, le calme était rétabli et un grand bien s'était produit dans les âmes. Le 10 janvier 1711, M. d'Artaguette écrivait au Ministre : « M. Davion a desjà par sa douceur, ses conversations familières et ses discours apostoliques ramené à leurs devoirs beaucoup de Crétiens égarez ². »

1. M. de Bienville au ministre, 21 juin 1710 : « M. de la Vente, curé de cette paroisse, passe en France par le bâtiment de la Martinique. Il laisse sa cure à un de ces prestres qui occupait une mission à la nation des Tonicas (*M. Davion*), de manière que ces messieurs des Missions-Étrangères n'ont pas un seul missionnaire dans tout ce pays. Il serait cependant nécessaire qu'il y en eut au moins *six* ou *sept* pour les nations les plus proches qui ne peuvent se passer de nous et qui en demandent avec empressement. Je leur en fais espérer. » (Arch. colon., *Ibid.*). — M. de la Vente débarqua à La Rochelle le 28 juillet, d'après un *Mémoire sur l'État présent de la Colonie de la Louisiane*, qui se trouve au vol. II de la Corresp. gén., aux Arch. colon. M. de Boisbriand se déclare fermement en faveur de M. de Bienville contre M. de la Vente, dans une lettre au ministre. (*Ibid.*, vol. I.)

2. « M. Davion est natif de Saint-Omer, très homme de Dieu, qui depuis 20 ans demeure dans la colonie, ayant passé une partie de ce temps à la nation des Yazous. Depuis qu'il est aux Tonicas, il a fait abandonner à ces peuples la plus grande partie de leur idolatrie; leurs Dieux pénates estaient un crapaud et une figure de femme qu'ils adoraient, croyant qu'ils représentaient le soleil. » (*Relation du voyage de Bénard de la Harpe*, 1^{er} mai 1720, Bibliothèque nationale, fonds français, 8989.) — M. Bénard de la Harpe avait reçu l'ordre de M. Bienville (1718) d'aller « Establir le poste des Cadoquious et de s'informer de la source de la rivière Rouge et des nations voisines du nouveau Mexique. » Ce commandant profita de son séjour dans ce poste pour faire des découvertes, dont il nous a laissé le récit dans sa *Relation*. — Peu de temps après l'arrivée des Capucins à la Louisiane, dit le P. du Poisson (lettre du 13 octobre 1727), M. Davion se retira en France, où il mourut *avant 1727*. Le *Répertoire du clergé canadien*, place sa mort, à tort, croyons-nous, du moins d'après le P. du Poisson, au 18 février 1741.

L'année même où M. d'Artaguette débarquait à la Louisiane (février 1708), M. de Bienville écrivait au Ministre : « Il n'y a plus à présent de missionnaires sur le Mississipi que deux *Jésuites* aux Illinois, qui ont une très belle mission ; ils y font beaucoup de fruit. Il y a aux Tamarois un missionnaire des Missions-Étrangères, qui a beaucoup de zèle et de mérite, mais il n'a pas le talent de bien instruire et de se faire aimer des sauvages. Il y a icy (à la Mobile) deux missionnaires des Missions-Étrangères qui ne vont point en mission. Je leur en ai parlé, ayant sceu que le Roy leur donne un fond pour cela très considérable ; ils me donnent pour mauvaise deffaite qu'ils ont peur d'être tués par les sauvages. » M. de Bienville n'est-il pas un peu sévère pour les prêtres des Missions-Étrangères, avec lesquels il a eu maille à partir ? On serait porté à le croire, en lisant les lignes qui suivent : « Je vous avoue, Monseigneur, que ces Messieurs des Missions-Étrangères ne sont guère propres à la conversion des sauvages, et que bien loing de courir au martyre, ils le fuyent, abandonnant leurs missions, comme il y en a un qui vient de le faire. On voit tous les jours des Jésuites maltraités de coups par les sauvages, sans abandonner leurs missions. Au contraire, il semble que cela les ranime, et ils ne se dégoûtent jamais ¹. »

Dieu ne donne pas à tous la grâce exceptionnelle du martyre ; il la donne à qui il veut, et, dans tous les ordres religieux, il choisit ses victimes d'expiation, victimes d'un *parfum suave*, dont le sang répandu est, pour les âmes rachetées, une semence de fécondité et de vie surnaturelle. Le séminaire de Québec compte parmi ses membres deux victimes de choix, MM. Buisson de Saint-

1. Lettre adressée du fort Louis de la Louisiane le 25 février 1708 (Arch. colon., *Louisiane*, Corresp. génér., 1707-1712, vol. II).

Côme et Nicolas Foucaut, assassinés sur les bords du Mississipi, le premier, en 1703, par les Chétimachas, le second, en 1705, par les Yasous. M. de Saint-Côme reçut *six coups de Flèche*¹ ; M. Foucaut eut la *tête cassée et fut jeté à la rivière*². « Depuis ce temps, dit le P. de Charlevoix, toute la Louisiane au-dessous des Illinois demeura sans prêtre, si on en excepte les *Tonicas*, lesquels eurent pendant plusieurs années un ecclésiastique qu'ils aimaient, qu'ils estimaient, qu'ils voulurent même faire leur chef, et qui cependant ne put persuader à un seul d'embrasser le christianisme³. »

1. M. de Saint-Côme descendait le Mississipi avec trois Français. « Comme ils s'étaient cabanés sur le bord du Mississipy pour y passer la nuit, un parti de quatre-vingt Chétimachas les avait rencontrés dormant sur le bord du fleuve et les avait assassinés. » (*Relation de Pénicaut*, chap. V). — La nation des Chétimachas était établie au sud du Mississipi, à deux journées dans les terres. M. de Saint-Denis fut chargé de venger la mort de ces Français. Il marcha contre les Chétimachas, tua une quinzaine de ces sauvages, en blessa une quarantaine et fit un certain nombre de prisonniers. « Nous avons, dit Pénicaut, parmi ces prisonniers un des sauvages qui avait tué M. de Saint-Cosme, à qui il avait donné six coups de Flesche. » (*Chap. V*).

2. « M. Foucaut, prestre, et deux français, nommés Dambouret et de Saint-Laurent estaient descendus du Canada pour voir M. Davion, grand vicaire de Mgr l'évêque de Québecq. Comme ce prestre estait tombé malade en chemin, ils prirent au village des Coroas quatre sauvages, en payant, pour conduire leur canot jusqu'aux Yasous. Ce prestre ayant ouvert son coffre pour payer d'avance les quatre sauvages de ce qu'ils estaient convenus avec luy pour le conduire, ces sauvages ayant remarqué qu'il y avait dans ce coffre plusieurs marchandises qui les tentèrent, cela leur fit prendre la résolution de les assassiner ; et le même soir, pendant que ce prestre dormait avec les deux français, les sauvages leur cassèrent la teste et les jetèrent dans la rivière ; ensuite ils emmenèrent le canot et les marchandises à leur village, qui n'est pas loin des Yasous. » (*Relation de Pénicaut*, chap. VII.)

3. T. VI, pp. 194 et 195.

Cet ecclésiastique, dont nous avons parlé plus haut, Antoine Davion, du séminaire de Québec, était venu, avec MM. de Montigny et Buisson de Saint-Côme, prendre possession (1699) de la mission des Tamarois, fondée par les pères de la Compagnie de Jésus, et d'après une lettre de M. de Montigny, il se serait fixé cette même année chez les *Tonicas*¹. De là, il étendait son zèle aux tribus voisines. Il essaya de convertir à la foi les Yasous, du moins de baptiser leurs enfants en danger de mort. Son zèle n'y fut pas mieux récompensé que chez les Tonicas. Il se dépensait cependant sans réserve, affrontant tous les périls, toujours calme et résolu en face du danger. « Il fut plusieurs fois exposé à être assassiné par les Yasous, surtout un soir que son zèle l'avait porté à aller dans leur temple abattre leurs idoles et les briser par morceaux. Il s'en retourna ensuite chez lui, où il porta le reste des idoles qu'il n'avait pu casser... Le lendemain, les sauvages coururent à *sa cabane* pour le tuer... Mais le Grand Chef, qui l'aimait, les fit retirer » et lui sauva la vie². Il devint grand-vicaire de Mgr de Québec pour la Louisiane.

Les faits que nous venons de rapporter montrent suffisamment à tout esprit impartial la sévérité peu justifiée de la lettre de M. de Bienville, du 25 février 1708 ; ils affirment aussi la vaillance et le dévouement apostolique des prêtres des Missions-Étrangères. Malheureusement, pour des motifs qu'il ne nous appartient pas de rappeler, à partir de 1710, les Français restèrent à peu près sans pasteurs³ et les sau-

1. Voir le t. III de cette histoire, pp. 567 et suiv.

2. *Relation* de Pénicaut, chap. V.

3. « Le prêtre-curé, mon ennemi, a été rappelé. Il est venu un autre à sa place, qui mange souvent de ma soupe. » (M. de Bienville à son frère de Longueil, 2 oct. 1713.)

vages sans missionnaires. De là, parmi la plupart des colons, éloignement absolu des sacrements et de l'accomplissement des devoirs religieux, libertinage outré, révoltes contre l'autorité, paresse, indiscipline. Les correspondances de MM. de Lamothe-Cadillac, Duclos, de Bienville et autres, sont tristement instructives sur ce sujet. Dans son voyage, le P. de Charlevoix eut la douleur de constater lui-même cette situation déplorable, et, de retour en France, il s'en ouvrit à son Altesse Royale Mgr le duc d'Orléans; et au comte de Morville, ministre et secrétaire d'État. « Il n'est pas aisé de dire, écrit-il dans *l'Histoire de la Nouvelle-France*, ce qui avait empêché... d'assurer aux colons, dans les différents cantons de la Louisiane, les secours spirituels, si nécessaires aux nouveaux établissements, à ne considérer même que la saine politique. Ce qui est certain, c'est qu'à mon retour de l'Amérique, au commencement de l'année 1723, je trouvai la Cour et la Compagnie (*des Indes*) également surprises de l'*abandon*, où je leur représentai que j'avais laissé cette colonie naissante sur ce point essentiel ¹. »

Cet *abandon* était d'autant plus inexplicable que le *projet des lettres patentes pour le commerce de la Louisiane* (1716) portait expressément : « Comme la propagation de la Foy est notre premier objet dans cet établissement, la *Compagnie* sera obligée de bastir à ses dépens des églises dans ses *principaux établissements*, et d'y entretenir un nombre d'ecclésiastiques suffisant pour le service divin, l'administration des sacrements et l'instruction des peuples ². »

1. T. IV, l. XXII, p. 237.

2. Arch. colon., *Louisiane*, Corresp. génér., 1716, vol. 4. L'article cité est le 4^e. On lit dans l'art. 5 : « S'il est nécessaire d'établir des curez, ils seront à la nomination de la *Compagnie*, et sur sa nomination ils prendront des provisions de l'évesque de Québec, dont nous voulons que toutes les concessions accordées à la Compagnie pour ces prêtres soient dépendantes pour le spirituel. »

La Compagnie donna un commencement d'exécution à cet article du projet, en proposant au Conseil de la marine, le 23 juin 1716, de confier aux Jésuites la direction spirituelle des deux postes établis sur la rivière Ouabache et du poste des Arkansas. Le conseil approuva et les Jésuites acceptèrent. « Le Conseil a choisy les Jésuites, dit l'arrêt du 8 septembre 1716, pour aller missionnaires aux Arkansas et Ouabache..... Le P. Procureur des Jésuites demande des lettres du Conseil qui fassent foy de leur mission pour obvier à tous les inconvénients qui pourraient arriver au sujet de leur employ et les troubler dans leurs fonctions ; et demande le passage de deux missionnaires pour ces deux endroits et d'un pour les Illinois ¹. »

1. Fait et arrêté par le conseil de marine tenu au Louvre le 8^e sept. 1716 : L. A. de Bourbon, le maréchal d'Estrées. Par le Conseil, Lachapelle. — Voici la proposition soumise au Conseil de la marine le 23 juin 1716 : « M. Crozat représente qu'il sera nécessaire d'avoir des missionnaires dans les postes ; que par rapport aux deux postes qui seront sur la rivière *Ouabache* qui sont fort près des Illinois on pourrait convenir avec les Jésuites qui sont déjà aux Illinois et qui y enverront des missionnaires (en marge : *approuvé* par L. A. de Bourbon) ; que pour les postes de la *Mobile*, des *Alibamons* et des *Natchés*, il semble que cela regarde MM. des Missions-Étrangères qui sont déjà à la *Mobile* (en marge : *ces terres sont de leurs missions, approuvé*, L. A. B.) ; qu'il reste à pourvoir au poste des *Akansas*, qui est au centre de la colonie ; comme il doit avoir grande relation avec ceux de *Ouabache* et ceux des Illinois, dont il est nécessaire qu'ils tirent leur bled et farine, il semblerait plus à propos de le donner aux Jésuites, parce qu'ils contribueraient par leurs relations avec les Illinois à établir la correspondance entre ces deux postes, qui est très importante pour celui des *Akansas* (en marge : *approuvé*, L. A. B.) ». M. Crozat ajoute qu'on pourrait aussi confier le poste des *Akansas* à deux Capucins, qui *ont été en mission aux Indes* et qui en reviennent. Mais en marge on lit : « Le conseil ne veut point de ces deux capucins, signé : L. A. B ». A la suite de la proposition de M. Crozat, le conseil a fait une *observation*, laquelle dit que les Missions-Étrangères *doivent fournir des missionnaires aux Akansas*, que ces sauvages leur appartiennent, et que ces prêtres ont 3.000 l. tous

Trois Jésuites, les PP. Jean Le Boullenger, Guillaume Loyard et Jacques Le Sueur, partirent aussitôt de France et se rendirent à Québec. De là, ils firent route vers le pays des Illinois, à l'exception du P. Le Sueur, qui se fixa chez les Abénakis de Saint-François.

Le pays des Illinois s'étendait de la rivière du même nom jusqu'à l'Ouabache et l'*Ohio*, borné à l'ouest par le Mississipi, et de là s'enfonçant vers l'est dans les terres jusqu'à près de deux cents lieues. Cet immense pays, arrosé de belles rivières, couvert de vastes et épaisses forêts, entrecoupées de riantes prairies, ne comptait que les quatre villages des Tamarois, des Péorias, des Kaskaskias et de l'Ohio.

Quelques années avant l'arrivée des PP. Le Boullenger et Loyard, le village des Tamarois était évangélisé par M. Bergier, prêtre du séminaire de Québec, ecclésiastique d'un vrai mérite et d'une vie austère, qui mourut, le crucifix à la main, calme et résigné. Le P. Gabriel Marest, jésuite, qui le visita deux mois auparavant, l'avait préparé au grand passage et fortifié du pain de vie ¹.

Sa mission échut à MM. Taumur et Le Mercier, tous deux de la même société, anciens disciples du P. de Charlevoix au collège de Québec ².

les ans pour les missions de la Louisiane. Toutefois, il est probable que ces messieurs ne purent fournir les missionnaires demandés, à cause du manque de sujets. Aussi le 28 septembre 1716, le conseil de la marine choisit les Jésuites pour les Akansas. — Nous devons ajouter que le Jésuite destiné aux Akansas, le P. Le Sueur, ayant appris à Québec que des difficultés avaient surgi au sujet de cet établissement, ne se rendit pas à son poste et fut accordé aux Abénakis, dont il devint un des meilleurs apôtres.

1. Lettre du P. G. Marest au P. Germon, imprimée dans les *Lettres édifiantes*; 9 novembre 1712.

2. *Journal historique* du P. de Charlevoix, lettre XXVIII, t. VI, p. 137.

Au nord-est des Tamarois, sur les rives de l'Illinois, se trouvait le village des Péorias. « Les mauvais traitements qu'ils avaient fait subir au P. Gravier (1706) avaient obligé les gouverneurs du Canada et de la Mobile de défendre aux Français de faire la traite chez eux ¹. » Cet acte de vigueur produisit l'effet attendu. Les Péorias témoignèrent un grand repentir de leur faute, et, comme preuve de leurs bonnes dispositions, ils demandèrent avec instance un missionnaire. Le P. de Ville s'y rendit en 1711. Le bien qu'il opéra fut de peu d'importance; il y forma cependant un petit groupe de *Fidèles*, dont la fermeté dans la foi le consola de beaucoup de déboires ².

La mission des Kaskaskias fut assurément de toutes la plus importante, celle où le christianisme s'épanouit avec plus d'entrain et de persévérance. Comme on le sait ³, elle vivait sous la direction spirituelle de deux apôtres, bien différents de caractère, de tempérament et de santé, mais tous deux d'un zèle ardent et éclairé ⁴. Ils se complétaient

1. Lettre du P. G. Marest, 9 nov. 1712.

2. Voir chap. II, p. 145, ce que nous avons dit sur ce missionnaire. Il mourut au mois de juillet 1720 et ne fut pas remplacé à la mission des Péorias, la plus ingrate des Illinois. Du reste, ces Illinois ne tardèrent pas à abandonner le Rocher et Pimitesuy, où ils habitaient, et où ils vivaient « dans de continuelles alarmes, *attaqués comme ils l'étaient par les Outagamis*, et ils vinrent se réunir à ceux de leurs frères qui étaient sur le Mississipi; ce qui fut un coup de grâce pour la plupart, la disette des missionnaires ne permettant pas d'en fournir à tant de bourgades si éloignées les unes des autres. » (Charlevoix, t. IV, p. 234.) Cette retraite s'effectua en 1721 ou 1722. Plus tard, quelques sauvages de cette nation revinrent au Rocher, et des traités français les y suivirent. Le P. Guignas les y trouva, comme nous l'avons vu au chapitre précédent.

3. *Les Jésuites et la Nouvelle-France*, t. III, pp. 541 et suiv.

4. Nous avons longuement parlé de ces deux Pères, Gabriel Marest et Mermet, au chap. X du vol. III.

l'un l'autre. Le P. Mermet était l'*âme de cette mission*. « Il restait toujours au village pour l'instruction des sauvages, la délicatesse de sa complexion le mettant entièrement hors d'état de soutenir les fatigues attachées à de longs voyages... C'est sa vertu, sa douceur, ses instructions pathétiques et le talent singulier qu'il avait de s'attirer le respect et l'amitié des sauvages qui mirent cette mission dans l'état florissant où elle parvint ¹. » Son confrère, le P. Gabriel Marest, *fait à courir sur la neige, à manier l'aviron dans un canot*, parcourait les forêts avec ses néophytes, dont un grand nombre passait une partie de l'été et de l'hiver à chasser ². *Ces sauvages ne vivant guère que de la chair boucanée des animaux tués à la chasse*, la plupart d'entre eux *quittaient le village à certaines époques de l'année et se dispersaient dans les forêts pour courir après les bêtes. Temps critique où ils avaient plus besoin que jamais de la présence du missionnaire* ³.

La chasse d'été, la plus courte, se faisait souvent, sous un ciel de feu, par les plus grandes chaleurs. Pendant l'hiver, les chasseurs se partageaient en plusieurs bandes, et le prêtre se voyait forcé de courir d'un campement à l'autre pour les entretenir dans la piété et leur administrer les sacrements ⁴. Ces courses à travers les bois et les prairies, par tous les temps et pendant des mois, aussi bien que les voyages continuels imposés au missionnaire par les obligations du ministère, étaient des plus fatigants et des plus pénibles. « Les voyages qu'on fait ici, écrivait le P. Marest, ne doivent pas se comparer à ceux que vous faites en Europe. Vous trouvez de temps en temps des

1. Lettre du P. Gabriel Marest au P. Germon; 9 novembre 1712.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*

bourgs et des villages, des maisons pour vous retirer, des ponts et des bateaux pour passer les rivières, des sentiers battus qui vous conduisent à votre terme, des personnes qui vous remettent dans le droit chemin, si vous vous égarez. Ici, rien de tout cela ; on marche *des jours et des jours* sans rencontrer une âme. Tantôt, nous nous trouvons dans des prairies à perte de vue, coupées de ruisseaux et de rivières, sans trouver aucun sentier qui nous guide ; tantôt, il faut nous ouvrir un passage à travers des forêts épaisses, au milieu des broussailles remplies de ronces et d'épines ; d'autrefois, nous avons à passer des marais pleins de fange, où nous enfonçons quelquefois jusqu'à la ceinture. Après avoir bien fatigué pendant tout le jour, il nous faut prendre le repos de la nuit sur l'herbe ou sur quelques feuillages, exposés au vent, à la pluie et aux injures de l'air : heureux encore quand on se trouve auprès de quelque ruisseau ; autrement, quelque altéré qu'on soit, la nuit se passe sans pouvoir éteindre sa soif. On allume du feu, et quand on a tué quelque bête en chemin faisant, on en fait griller des morceaux qu'on mange avec quelques épis de bled d'Inde, si l'on en a. Ces incommodités sont communes à tous ceux qui voyagent dans ces déserts ¹. » Les incommodités, à la suite des sauvages, aux époques de la chasse, étaient autrement dures. Aussi, le même missionnaire pouvait-il écrire : « Si nos missions ne sont pas si florissantes que d'autres par le grand nombre de conversions, elles sont du moins précieuses et salutaires par les travaux et les fatigues qui en sont inséparables ². »

La mission des Kaskaskias fut certainement florissante, quoi qu'en dise le P. Marest, et *aussi florissante que d'autres par le grand nombre des conversions*. « La plus

1. Même lettre du P. G. Marest.

2. *Ibid.*

grande partie des Illinois sont chrestiens catholiques », écrivait Pénicaut en 1711, en parlant des Kaskaskias ¹.

Les PP. Gabriel Marest et Mermet ne purent résister longtemps, malgré les énergies de leur volonté, aux fatigues excessives de leur apostolat. Le premier mourut au mois de septembre 1715, et le second un an plus tard ². Inséparables dans la vie apostolique, Dieu permit qu'ils se suivissent de près dans la tombe. Ils furent remplacés par les Pères Jean Le Boullenger et François de Kereben.

Le P. Le Boullenger ³, né à Rouen et élevé dans ce même collège des Jésuites où Corneille avait fait son éducation, apportait à la Louisiane les qualités maîtresses du missionnaire, la foi, le dévouement, l'esprit de sacrifice porté au plus haut degré ; le P. de Kereben joignait à ces qualités précieuses un beau talent pour les sciences philosophiques et théologiques, un jugement ferme et éclairé ⁴. Breton de Quimper, il avait puisé dans le sang

1. Voir sa *Relation*, chap. XIII, et ce que nous avons dit de cette mission, vol. III, pp. 542 et suiv.

2. Le P. Mermet mourut le 15 septembre 1716. Quant au P. Marest, il serait mort, d'après le P. Mermet, le 15 février 1714, mais le *catalogue* de 1716 donne la date de septembre 1715. (*Arch. S. J.*)

3. Le P. Jean-Antoine-Robert Le Boullenger naquit à Rouen le 27 juin (al. 22 juillet) 1685, fit ses études au collège des Jésuites de cette ville et entra au noviciat de la Compagnie, à Paris, à l'âge de 15 ans, le 3 septembre 1700. Après son noviciat, il fait à Paris deux ans de philosophie (1702-1704), il enseigne ensuite à Amiens la 5^e, la 4^e, la 3^e, la seconde et la rhétorique (1704-1709), il étudie de nouveau la philosophie à Paris (1709-1710), suit les cours de théologie au collège Louis-le-Grand (1710-1714), enseigne la philosophie à Amiens (1714-1716) et part pour le Canada. (*Arch. S. J.*)

4. Le P. François de Kereben, né à Quimper le 29 décembre 1683, fit ses études au collège des Jésuites de cette ville, et entra dans leur ordre, à Paris, le 17 (al. 27) août 1703, après deux ans de philosophie accomplis. Après le noviciat, il enseigna à Eu la 5^e, la 4^e, la 3^e, les

de sa race une ténacité peu commune, qui lui permit de continuer avec succès, à la mission des Kaskaskias, l'œuvre inaugurée et si bien développée par ses deux prédécesseurs. Malheureusement la vigueur de ses forces fléchit vite sous le fardeau trop lourd de ses labeurs ; il mourut au mois de février 1728, jeune encore, mais épuisé par la pénitence et le travail, regretté également des Français et des sauvages.

Quatre ou cinq lieues plus bas que le village des Kaskaskias, sur les rives de l'Ohio, les Français, presque tous Canadiens, avaient élevé une grosse bourgade, à une petite distance du Mississipi ; c'est là que se rendit le P. Loyard, à son arrivée aux Illinois. Il ne fit qu'y passer, une grave maladie l'ayant forcé de rentrer en France ¹. Le P. de Beaubois le remplaça. Quant au P. Guymonneau ², il s'établit au poste de Vincennes ou de Saint-

humanités et la rhétorique (1705-1710), à Quimper, la rhétorique (1710-1711), fit à Paris une troisième année de philosophie et quatre ans de théologie (1711-1716) et partit pour Québec, et de là pour la mission des Illinois, où il mourut le 2 ou le 28 février 1728. (*Arch. S. J.*)

1. Le P. Guillaume Loyard était le frère cadet du P. Jean-Baptiste, l'apôtre des Abénakis, dont nous avons déjà parlé au chap. IX du vol. III. Né à Bordeaux le 16 août 1685, élevé au collège des Jésuites de cette ville, il entra au noviciat le 26 sept. 1698, fit ses années de philosophie à Poitiers (1700-1703), enseigna la 5^e, la 4^e, la 3^e, les humanités et la rhétorique à Périgueux (1703-1708), étudia la théologie à Bordeaux (1708-1712), et après avoir enseigné la philosophie à Agen (1712-1715) et fait à Marennes sa troisième année de noviciat, il partit pour le Canada en 1716. Il revint en France en 1719. (*Arch. S. J.*)

2. Le P. Jean-Charles Guymonneau, né à Rouen le 14 mars 1684, fit, avec le P. Le Boullenger, ses études au collège des Jésuites, et entra dans la Compagnie le 3 octobre 1704, après avoir fait deux ans de philosophie et un an de théologie. D'un talent médiocre, mais travailleur, ses études furent suffisantes. Après le noviciat, il enseigna à Compiègne et à Amiens la grammaire et les humanités (1706-1712), termina sa théologie à Paris (1712-1715) et partit pour le Canada. D'un caractère énergique, très laborieux, tout à Dieu et dévoué à l'excès, il fut un missionnaire modèle. Il mourut le 6 février 1736. (*Arch. S. J.*)

Ange, sur la rivière Ouabache, au-dessus de son confluent avec l'Ohio, poste français auprès duquel se dressa un village de Miamis.

Le village était le plus important de ces deux établissements. « La bourgade, dit le P. Marest, était bornée au nord par la rivière dont les bords sont si élevés qu'encore que les eaux y montaient quelquefois jusqu'à vingt-cinq pieds, elle sortait rarement de son lit. Tout le pays était découvert : c'étaient de vastes prairies qui s'étendaient jusqu'à vingt-cinq lieues, et qui n'étaient séparées que par de petits bosquets, où il n'y avait que de bon bois ¹. » Entre cette bourgade et celle des Kaskaskias, se trouvait le fort de Chartres, formé d'une partie des habitants de ce dernier village, desservi par les Missionnaires des Kaskaskias, et commandé par un gentilhomme canadien, M. Dugué de Boisbriand ².

*
* *

Telle était la situation religieuse de la Louisiane à l'époque où le P. de Charlevoix la visita dans toute sa longueur, de la rivière des Illinois à l'embouchure du Mississipi. La mission des Illinois, confiée à la Compagnie de Jésus, à l'exception du village des Tamarois, était suffisamment pourvue de missionnaires ; mais, à partir de l'Ohio, français et sauvages (les *Tonicas* exceptés) étaient sans prêtres. La Compagnie des Indes ne tenait aucun de ses engagements, ne cherchant qu'à s'enrichir ; et le gouvernement de la Métropole, entraîné par la spéculation à la suite de Law, semblait n'avoir cure du premier de ses devoirs : l'honneur de Dieu et le bien de la religion. Le

1. Lettre déjà citée du P. Marest.

2. Ailleurs : de *Boisbrilland*.

Seigneur ne laissa pas un si grand crime impuni : l'insuccès de l'entreprise de Crozat et la colossale faillite de Law furent aux yeux des contemporains la réponse divine à l'abandon par la France de sa mission chrétienne.

Cependant l'heure est venue où elle comprendra mieux sa mission et ses intérêts. Nous allons entrer dans une nouvelle phase de la colonisation de la Louisiane et de l'évangélisation de ses sauvages.

Un des premiers actes du second gouvernement de M. de Bienville « fut de chercher un lieu convenable sur les bords du Mississipi pour y fixer le comptoir principal. Au mois de février 1718, il choisit celui auquel on a donné depuis le nom de la Nouvelle-Orléans, à trente lieues de la mer, dans le fleuve, *par rapport à la communication du lac de Pontchartrain par le ruisseau Saint-Jean*. Il y laissa cinquante personnes, tant charpentiers que forçats, pour dessécher le terrain et y construire quelques logements ¹. » M. Pailloux descendit des Natchez pour tracer le plan du nouveau comptoir, dont il fut nommé commandant. Bientôt des baraques et deux corps de casernes s'élèvent, des concessions s'établissent aux environs, et enfin ordre est donné à M. de Pauger par M. de La Tour, en vertu d'un arrêté du Conseil de la Compagnie, *de dresser à la Nouvelle-Orléans une ville régulière* ². Cette ville « se réduisait en 1722 à une centaine de baraques, placées sans beaucoup d'ordre; à un grand magasin, bâti de bois; à deux ou trois maisons, qui n'au-

1. Journal historique concernant l'établissement de la Louisiane, tiré des mémoires originaux par le chevalier de Beaurain, géographe ordinaire du roy.

2. *Relation* de Pénicaut; — Lettre de M. de Pauger à la Compagnie (Corresp. gén., *Louisiane*, arch. de la Marine).

raient pas paré un village de France, et à la moitié d'un méchant magasin, qu'on voulut bien prêter au Seigneur ¹. » Ces paroles sont du P. de Charlevoix, qui écrivait quelques lignes plus bas : « Ce lieu sauvage et désert, que les cannes et les arbres couvrent encore presque tout entier, sera un jour, et peut-être ce jour n'est-il pas éloigné, une ville opulente, et la métropole d'une grande et riche colonie ². »

L'historien de la Nouvelle-France ne se trompait pas. La Nouvelle-Orléans est devenue une *ville opulente*. Mais l'année de sa prophétie, la ville se composait de quelques baraques destinées seulement « à mettre à couvert des injures de l'air deux cents personnes qu'on avait envoyées pour bâtir *une ville* ³ ». Le plan de cette ville était tracé. « M. de Pauger vient de me montrer un plan de sa façon, écrit le P. de Charlevoix. Il est fort beau et fort régulier ; mais il ne sera pas aussi aisé de l'exécuter qu'il l'a été de le tracer sur le papier ⁴. »

Il fut cependant exécuté, du moins en partie, avec le temps. En attendant, « Son Altesse royale ayant jugé à propos de faire l'établissement principal de la Colonie à la Nouvelle-Orléans, Messieurs les Commissaires

1. *Journal historique* du P. de Charlevoix. A la Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1722.

2. *Ibid.* — Le 12 septembre 1722, un ouragan terrible renversa une trentaine de maisons ou de baraques et endommagea les autres édifices de la Nouvelle-Orléans. Les désastres furent plus grands encore au Biloxi. (*Charlevoix*, t. IV, p. 232.)

3. *Ibid.* A l'isle Toulouse, ou de la Balise, 26 janvier 1722.

4. *Ibid.* — Ce plan fut envoyé par M. de Pauger à la Compagnie des Indes, le 14 avril 1721 : « J'ai l'honneur de vous envoyer le plan projeté, sur lequel j'ai coté la grandeur des emplacements, de concert avec M. de Pailloux et le sieur Fréboul..., pour que le Conseil y donne son agrément ou y fasse tel changement qu'il jugera à propos. » (*Louisiane*, Corresp. génér., 1720-1721.)

envoyèrent sur cela des ordres à M. de Bienville par le vaisseau *l'Aventurier*, qui arriva le 26 mai 1722 à la *Louisiane*, et en conséquence on transporta à la Nouvelle-Orléans tous les effets qui étaient au Biloxi¹. » Biloxi, qui était redevenu le chef-lieu de la colonie, ne conserva plus désormais qu'un détachement avec un officier. Toutes les troupes reçurent l'ordre de se rendre à la Nouvelle-Orléans, siège, à partir de 1723, du gouvernement général de la *Louisiane*². La direction, le Conseil et les magasins de la Compagnie y furent également transférés³.

Le changement de chef-lieu exigeait une nouvelle organisation. M. de Bienville fut maintenu à la tête de la colonie comme gouverneur général et avec le titre de directeur en chef de la Compagnie ; M. de Pailloux fut nommé major-général, et Diron d'Artaguet, le frère de l'ancien commissaire-ordonnateur, inspecteur général des troupes.

Les Français occupaient alors Biloxi, la Mobile, Natchez et Natchitoches sur la rivière Rouge. L'île Dauphine, ayant perdu son port par un coup de mer qui en avait fermé l'entrée, avait été abandonnée pour l'île aux Vaisseaux. Outre ces quelques établissements principaux, d'autres habitations surgirent aux Yasous, à Bâton-Rouge, aux Écores-Blancs, à la Pointe-Coupée. à la Rivière-

1. Lettre de M. de Bienville au Conseil de la Compagnie. A la Nouvelle-Orléans, 1^{er} février 1723. (*Louisiane*, Corresp. génér., année 1723.)

2. Une Compagnie de Suisses, le capitaine (Brandt) en tête, refusa de s'y rendre et tourna, enseignes déployées, vers la Caroline. où elle fut très bien reçue des Anglais. Ces soldats se plaignaient de se voir refuser le nécessaire pour vivre. (*Charlevoix*, IV, pp. 229-231.)

3. Lettre de M. Leblond de la Tour aux commissaires du roy, chargés de la Régie des affaires de la *Louisiane*. A la Nouvelle-Orléans, le 30 aoust, 1722.

Noire, aux Pascagoulas. Ces habitations étaient modestes, trop éloignées les unes des autres ; aussi n'est-ce pas sans de pénibles difficultés qu'elles se maintinrent jusqu'au jour où elles finirent pour la plupart par prospérer. Ce jour se fit attendre de longues années.

La Nouvelle-Orléans, en devenant le chef-lieu de la colonie, se peupla peu à peu. Des maisons s'élevèrent sur le plan tracé par l'ingénieur de Pauger. Des concessions s'établirent dans les environs de la ville et chez les peuplades voisines, les Taensas, les Ouachas, les Bayagoulas et les Chilimachas. Les vaisseaux remontèrent le Mississipi jusqu'à la nouvelle ville ; on fut agréablement surpris de trouver seize pieds d'eau dans l'endroit le moins profond du fleuve.

Nous sommes en 1723, et jusqu'à cette époque — nous l'avons dit plus haut — la Métropole, ou plutôt la Compagnie, avait absolument négligé les intérêts de la religion. Les mines inépuisables de la Louisiane, mines fiévreusement recherchées et introuvables, absorbaient trop la pensée et les avidités de nos assoiffés d'or pour leur laisser le temps ou la volonté de s'occuper des catholiques et des Indiens. Les observations du P. de Charlevoix, à son retour à Paris, firent réfléchir la Cour, et la Compagnie comprit que l'heure était venue d'exécuter ses engagements.

« Les directeurs de la Compagnie, dit l'historien de la Nouvelle-France, n'eurent rien de plus pressé que de remédier à un si grand désordre. Ils jetèrent les yeux sur les Capucins et en obtinrent plusieurs ¹. »

Si les Capucins ne furent envoyés à la Nouvelle-Orléans qu'après le retour du P. de Charlevoix, comme semble

1. T. IV, pp. 237 et 238.

l'indiquer cet historien, ils furent certainement désignés et arrêtés pour cette mission l'année précédente ¹. On lit, en effet, dans un Mémoire de 1728 rédigé par l'abbé Raguet, président du Conseil général de la Compagnie des Indes ², que les directeurs de cette Compagnie rendirent, le 16 mai 1722, une ordonnance par laquelle la province de la Louisiane était divisée en trois juridictions spirituelles : « La première devait comprendre tout le pays qui se trouve en remontant le fleuve Saint-Louis (Mississipi), depuis la mer jusques à la hauteur de l'entrée de la rivière Oüabache dans le fleuve de Saint-Louis, et toute la partie ouest de ce fleuve, dans ladite étendue du pays. Les églises et les missions de cette juridiction devaient être desservies par les Capucins, et leur supérieur devait être toujours grand vicaire de M. l'évêque de Québec dans ce département et résider à la Nouvelle-Orléans. La seconde juridiction devait s'étendre sur tout le pays qui se trouve dans le haut de la province, depuis la rivière d'Oüabache, et devait appartenir aux Jésuites, dont le supérieur, résidant aux Illinois, devait toujours être aussi grand vicaire de M. l'évêque de Québec, dans cette partie. La troisième devait s'étendre

1. On lit dans le *Mémoire* de l'abbé Raguet (1728) : « Dans la même année 1722, les Capucins prirent possession de leur district. » (*Louisiane*, Corresp. gén., vol. 11). — Le 15 avril 1721, une ordonnance avait eu lieu, laquelle servait de règlement pour l'établissement à la Louisiane des Capucins de la province de Champagne. On avait même agréé, dès cette époque, les PP. Bruno de Langrès, Philibert de Viander et Christophe de Chaumont (*Arch. Canadiennes*, comptes des Indes, série B, vol. 43).

2. *Nouvelle biographie générale* de Didot, art. Raguet : « Gilles-Bernard Raguet, érudit belge, né à Namur en 1668, mort à Paris, le 20 juin 1748. Il fit ses études à Paris, où il prit les ordres chez les Sulpiciens. Fleury s'attacha l'abbé Raguet et lui conféra le prieuré d'Argenteuil et la direction spirituelle de la Compagnie des Indes, sinécure largement rétribuée. » Voir sur M. Raguet le *Grand Dictionnaire historique* de Moréri.

sur tout le pays, qui se trouve à l'est du fleuve, depuis la mer jusqu'à l'Oüabache, et devait être donnée aux Carmes, dont le supérieur serait également grand vicaire, et se tiendrait ordinairement à la Mobile. ¹ »

Cette ordonnance fut soumise à Mgr de Mornay, coadjuteur de l'évêque de Québec, qui résidait en France et était chargé, en qualité de grand vicaire pour la Louisiane, de pourvoir aux besoins de cette province. Il n'approuva pas le choix des Carmes « qui étaient allez d'eux-mêmes à la Mobile et avaient obtenu de Rome un bref de vicaire apostolique, ce qu'on ne reconnaissait pas en France ; « et il les fit revenir ². »

Le rappel des Carmes obligea les directeurs de la Compagnie à procéder à une nouvelle division des *juridictions spirituelles* dans la Louisiane, Mgr de Québec leur ayant fait savoir qu'il réunissait le district des Carmes à celui des Capucins. Le 19 décembre 1722, ils divisèrent la province en deux juridictions, la première comprenant celles des Capucins et des Carmes ³, et la seconde celle des Illi-

1. *Mémoire* de M. l'abbé Raguet, 1728. (Archives colon., *Louisiane*, *Corresp. gén.*, 1728-1729, vol. 11.)

2. Lettre de Mgr le coadjuteur de Québec à M. l'abbé Raguet ; à Noion, 8 décembre 1726. (*Ibid.*, vol. 10.) — L'abbé Raguet dit dans son *Mémoire* : « Les Carmes étaient à la *Mobile* ; mais M. l'évêque de Québec peu satisfait de leur conduite, réunit leur juridiction à celle des Capucins, par ordonnance du 19 décembre 1722, et ils repassèrent en France. » Mgr de Mornay dit dans sa lettre du 8 décembre 1726, qu'il avisa la Compagnie des Indes et Mgr de Québec de sa décision au sujet des Carmes.

3. En vue d'éviter les inconvénients qui peuvent se produire entre les ordres religieux, dit un rapport des Capucins conservé à la bibliothèque Vaticane, une ordonnance du 19 décembre 1722 porta que l'administration de la mission de la Louisiane était dévolue seulement aux Capucins de la province de Champagne sous l'autorité de l'évêque de Québec et qu'aucun religieux ou prêtre séculier ne pourrait sans leur consentement s'y introduire ou s'y établir :

nois attribuée aux Jésuites. Mgr de Saint-Vallier nommait vicaires généraux, dans la première, le supérieur des Capucins, et, dans la seconde, le supérieur des Jésuites de l'Illinois ¹.

Le choix des PP. Capucins excita un étonnement considérable dans le monde religieux et politique. On se demanda d'abord pourquoi la mission de la Louisiane avait été retirée aux prêtres des Missions-Étrangères, et aussi pourquoi il n'avait nullement été question d'eux dans la division des districts? On apprit bientôt qu'ils conservaient la mission des Tamarois, mais qu'ils n'étaient plus dans la disposition d'envoyer des missionnaires à la Nouvelle-Orléans ². On se demanda ensuite pour quels motifs la mission n'avait pas été confiée aux Jésuites? Ils évangélisaient les Illinois, ils connaissaient la Louisiane, ils avaient séjourné à la Mobile, en qualité de missionnaires, de 1699 à 1704; ils eussent accepté avec empressement l'évangélisation des sauvages de toute la vallée du Mississipi et les fonctions curiales dans tous les postes français; M. de Bienville, gouverneur,

Che nelle Sud^a ordinanza della Compagnia delle Indie ad oggetto d'impedire tutti gl'inconvenienti e discordie solite a nascere fra gl'ordini religiosi in una medesima missione, assolutamente si vuole e si determina che le missione della Luigiana e luoghi adiacenti abbia soltanto ad amministrarsi « à Cappucinis provinciæ Campaniæ sub auctoritate R. Episcopi Quebecensis, quin alius, religiosus aut presbyter sæcularis absque illorum consensu ibi introduci aut stabiliri possit; et sic ibidem absque ullâ molestiâ et impedimento degere valeant. » (Bibl. Vatic. Lat. 8064, fol. 220-227: Rapport du provincial des Capucins de la province de Champagne en réponse à la requête de l'abbé de l'Isle-Dieu en faveur des Jésuites, requête adressée à Rome.)

1. Mémoire de l'abbé Raguet.

2. Lettre de Mgr de Mornay à M. Raguet; Noion, 8 décembre 1726: « MM. des Missions-Étrangères ne sont plus, ce me semble, en disposition d'y envoyer personne. »

les honorait de son amitié et désirait les avoir à la Nouvelle-Orléans ; les commandants des divers postes vivaient avec eux en relations parfaites. N'étaient-ils pas indiqués pour remplacer les prêtres du séminaire de Québec qui se retiraient volontairement ? En les écartant, n'y avait-il pas une exclusion désobligeante et peu justifiée, une incorrection, pour ne rien dire de plus?... La Compagnie des Indes sentit tout le bien fondé de ces réflexions ; aussi pour atténuer le mauvais effet d'une mesure, qu'on attribua à l'intervention de Mgr de Mornay, ancien gardien des Capucins de Meudon, elle résolut de donner une compensation aux Jésuites. Le prétexte mis en avant fut des plus heureux : « Au mois de décembre 1723, dit l'abbé Raguet, la Compagnie jugeant que les Capucins ne pourraient fournir assez de religieux pour remplir toutes les cures et toutes les missions dans une partie aussi vaste que celle qui leur venait d'être donnée ¹, fit borner leur juridiction aux Natchez, leur laissant tout le pays depuis ce poste, en descendant le fleuve, tant à l'ouest qu'à l'est, et donnant le surplus aux Jésuites, qui dans ce département avaient *pour coopérateurs deux prêtres des Missions-Étrangères* ². »

Cette disposition effraya les Capucins, dit l'abbé Raguet ³. Leur supérieur, le P. Raphaël, se plaignit aux directeurs

1. Elle avait mis un an pour s'en apercevoir, et le 19 décembre 1722 cette idée ne lui était pas venue.

2. *Mémoire* de l'abbé Raguet, *loc. cit.* — Les deux prêtres des Missions-Étrangères, qui habitaient alors aux Tamarois, étaient MM. Taumur et Le Mercier.

3. « Cette disposition effraya les Capucins. Ils demandèrent seureté pour ce qui leur restait, quoique ce qui leur restait comprit une très grande étendue de pays et le plus peuplée. La Compagnie pour les tranquilliser expédia le 27 juin 1725 une ordonnance portant que toutes les cures et missions établies dans le pays conservé en dernier lieu aux Capucins seraient par eux remplies... » (*Mémoire* de Raguet.)

de la Compagnie, par une lettre du 16 mai 1724, qu'on eût « retranché à son ordre une grande étendue du pays, qui lui avait été assigné par Messieurs les Commissaires ». Dans cette même lettre, il accuse les Jésuites d'avoir *proposé ce partage*, et, « de crainte, dit-il, que dans la suite ils ne trouvent d'autres raisons pour étendre leur juridiction plus loin,... il supplie ces messieurs d'obtenir en faveur des Capucins des lettres patentes du roy pour leur établissement dans la Louisiane ¹ ».

Cette accusation gratuite contre les Jésuites — elle ne fut pas la seule — surprit étrangement le Conseil. Le P. Raphaël adressa aussi ses plaintes et ses craintes à Mgr de Saint-Vallier; et, de son côté, M. Raguet envoya à Sa Grandeur l'ordonnance du 19 décembre 1722 et le pria d'y accorder son approbation.

Le 4 juillet 1725, l'évêque de Québec répondit au P. Raphaël : « Pour prévenir les inconvénients qui pourraient arriver à l'occasion de cet établissement des Pères Jésuites dans l'étendue de la Louisiane que vous ne désignez point et dont les supérieurs des Jésuites qui sont icy n'ont reçu encore aucune nouvelle non plus que moi, je vous dirai que pour conserver la paix avec ces nouveaux missionnaires, s'ils arrivent effectivement, je vous conseille de ne les point contredire dans leur manière de conduire leurs ouailles et de les regarder comme indépendants de votre juridiction dans leurs districts, comme font Messieurs des Missions-Étrangères et les religieux de la Compagnie, qui travaillent assez près les uns des autres chez les Illinois, Kaskaskias et le fort de Chartres. C'est le plus sûr de vous faire vivre ensemble en parfaite union, comme ils

1. A la Nouvelle-Orléans, le 16 mai 1724. (Arch. colon., *Louisiane*, Corresp. gén., 1724-1725, vol. 8.)

vivent au haut du Mississipi, et édifier les peuples de la Louisiane ¹. »

Trois mois après l'envoi de cette lettre, Mgr de Saint-Vallier écrivait aux conseillers de la Compagnie ² : « S'il est vray ce que l'on me mande que dans le nouvel arrangement que vous avez fait des missions, vous en avez destiné quelques-unes au bas du Mississipi, pour être servies par les Pères de la Compagnie de Jésus, je n'ai qu'à vous remercier du bon choix que vous avez fait de telles personnes, dont le zèle pourra diminuer et anéantir peut-être tous les désordres qui pourraient se commettre dans ces

1. Arch. colon., *Louisiane*, Corresp. génér., 1724-1725, vol. 8. — A la fin de cette lettre, Mgr ajoute : « Je trouve trop important qu'on vous accorde des lettres patentes pour un parfait et sûr établissement dans la Louisiane pour ne pas écrire à la Cour et pour ne pas presser aussi Messieurs les Conseillers de la Compagnie des Indes de vous faire faire des églises, surtout à la Nouvelle-Orléans, où il en faut une plus grande que celle que vous avez. »

Mgr ne savait pas encore, quand il écrivait cette lettre, ni par Mgr de Mornay ni par la Compagnie les nouvelles juridictions insérées dans l'ordonnance de décembre 1723 : « J'aurai soin, dit-il, de m'informer de Mgr de Mornay de ce qu'il en saura et par Messieurs de la Compagnie des Indes quelles sont les missions sauvages dont ils veulent donner aux Jésuites la conduite avec l'approbation de mon coadjuteur, auquel j'ai laissé le soin de conduire les missions de ce vaste pays à cause de l'éloignement où je suis. »

Mgr de Québec, d'après sa lettre au P. Raphaël, semble ignorer la division des deux nouvelles juridictions, et cependant dans *l'État de l'Église de la Louisiane avant l'introduction des Jésuites dans le bas de la Colonie*, M. Raguet dit : « Le 8 octobre 1723, il fut résolu en l'assemblée de l'administration d'écrire à M. l'évêque de Québec pour le prier de borner la juridiction des Capucins le long du fleuve en montant au poste des Natchez inclusivement, et de faire commencer depuis et compris les lazous celle des Jésuites qui comprend tout le haut du fleuve. » (*Louisiane*, vol. 11.)

2. De Québec ce 15 octobre 1725 (Arch. col., *Louisiane*, Corresp. génér., vol. 8). — On voit encore par cette lettre que le 15 octobre 1725, Mgr de Saint-Vallier n'avait rien appris ni du coadjuteur ni de la Compagnie au sujet des deux juridictions nouvelles.

missions. Pour ce qui regarde les Capucins que vous avez établis au milieu de la Louisiane, dans la Nouvelle-Orléans, on ne m'en apprend que du bien. Pour que leur communauté ne craigne pas d'être anéantie, ce ne peut être que par la voie des patentes du Roy que vous leur pouvez procurer ce grand avantage ».

Les craintes des Capucins parurent excessives..... Cependant, pour les tranquilliser, la Compagnie leur expédia, le 27 juin 1725, l'ordonnance demandée, et cette ordonnance fut confirmée par un brevet du Roi le 15 juillet suivant. On y lit qu'ils peuvent remplir leurs fonctions dans toute l'étendue de leur district « sans qu'il puisse y être placé aucuns autres religieux ny prêtres, si ce n'est de leur consentement ¹ ».

Le P. d'Avaugour, procureur à Paris des missions de la Compagnie de Jésus en Amérique, fut tenu au courant par M. Raguet de la nouvelle division des deux juridictions spirituelles et les accepta au nom de son provincial, le P. de Richebourg ². Il prévint aussitôt le P. de Beaubois, supérieur et grand vicaire de la mission des Illinois, en résidence à Oüabache, que désormais sa juridiction s'étendrait de la rivière des Illinois au poste des Natchez. Il annonça par le même courrier que la mission des Illinois prenait le nom de *mission de la Louisiane* ³. La mission de la Louisiane ne devait plus être attachée, comme par le passé, à celle des Outaouais, ni dépendre du supérieur de Michillimakinac ; elle formait maintenant une mission

1. *Mémoire de Raguet.*

2. État de l'Église de la Louisiane avant l'introduction des Jésuites dans le bas Mississipi. (Autre *Mémoire* de M. Raguet, *ibid.*)

3. A partir de 1724, les *Catalogues* de la Compagnie de Jésus portent : *Ludovisiana Missio*. (Arch. dom. S. J.)

indépendante, dont le P. de Beaubois fut établi le premier supérieur.

Le P. Nicolas de Beaubois, né à Orléans le 15 octobre 1689, entra au noviciat de Paris le 27 octobre 1706, et partit, en 1718, pour la mission des Illinois, après avoir passé par toutes les épreuves et le long cours d'études et d'enseignement, exigés des religieux de l'institut¹. Santé, talent, esprit de dévouement et de sacrifice, rien de cela ne lui manquait. Mais les parfaits sont rares. D'une nature vive et exubérante, d'un tempérament sanguin², il ne sut pas toujours dominer sa dévorante activité ni se tenir dans les limites de la réserve et de la modération³. *Il est trop découvert*, disait le gouverneur général, *il a trop de peine à se contenir*⁴; il parlait trop, il se remuait trop, il entreprenait trop, il écrivait trop. La prudence lui fit défaut en plusieurs occasions⁵. C'était un apôtre, dévoré de zèle, ne calculant ni avec ses forces ni avec ses ressources, lorsqu'il

1. Le P. Nicolas-Ignace de Beaubois, qui était entré au noviciat après un an de philosophie, en fit encore *deux*, au sortir du noviciat, au collège Louis-le-Grand, à Paris (1708-1710). Après sa philosophie, il professa à Rennes la sixième, la cinquième et la quatrième (1710-1713), et la troisième à Alençon (1713-1714); puis il étudia quatre ans la théologie à La Flèche (1714-1718), et partit pour le Canada à la fin de l'année scolaire en 1718. (Arch. S. J.)

2. On lit dans les notes envoyées par ses supérieurs à Rome: *Vires firmæ, ingenium bonum, vividus et sanguineus*. (Arch. S. J.)

3. C'est ainsi qu'aux Illinois, à la suite d'un affront de la part d'un français, il ferma et interdit l'église pour quelques jours et refusa les sacrements à ses paroissiens. L'intervention du commandant du fort ne put le faire fléchir. (Note de M. Raguet sur le *Mémoire en faveur* du P. Beaubois. *Louisiane*, série F., vol. 3.)

4. M. Perier, commandant dans la Louisiane, à M. l'abbé Raguet; 25 avril 1727. (*Louisiane*, vol. 10.)

5. Dans ses notes sur le même *Mémoire*, l'abbé Raguet parle de la vivacité et du manque de prudence du Père, tout en faisant l'éloge de son dévouement et de son zèle. Les notes de ses supérieurs portent au contraire: *Prudentia bona*.

s'agissait de venir en aide au prochain ; cet apôtre était néanmoins trop au dehors. *Ses imperfections, suite de ses belles qualités* ¹, lui attirèrent beaucoup d'ennuis, comme nous le verrons, et firent porter contre lui des jugements iniques, des accusations fausses et outrageantes.

En 1725, il s'embarqua pour la France, où il arriva au mois d'août, accompagné de quelques Illinois ². Il désirait d'abord s'entretenir avec ses supérieurs au sujet de la situation nouvelle faite à ses religieux dans la Louisiane, puis obtenir de la Compagnie des Indes l'autorisation de résider à la Nouvelle-Orléans et d'y conduire une communauté enseignante et hospitalière.

Une maison de Jésuites, si modeste qu'elle fût, dans cette ville, lui semblait indispensable au bien de la mission et à l'entretien des missionnaires. La Compagnie était opposée à ce projet, ou plutôt elle ne tenait pas à y avoir le P. de Beaubois, elle le connaissait et redoutait un conflit entre lui et le P. Raphaël. Ses instances et ses promesses la firent céder, mais à la condition « qu'il n'y ferait aucune fonction ecclésiastique sans le consentement du supérieur des Capucins ». La condition était dure ; elle n'allait nullement à son caractère indépendant, à son tempérament de feu, à sa nature entreprenante. Il l'accepta néanmoins contraint et forcé, persuadé peut-être que le temps en adoucirait la rigueur ou la ferait disparaître, convaincu du reste que sa présence était nécessaire à la Nouvelle-Orléans,

1. M. l'abbé Raguet à Mgr de Saint-Vallier ; Paris, 25 avril 1728. (*Louisiane*, vol. 8.)

2. *Mercur*, décembre 1725, pp. 2840-2842. Le P. de Beaubois présenta les Illinois au roi Louis XV, auquel il adressa une harangue.— Pendant son séjour en France, il composa un Mémoire sur l'importance de conserver l'Ouabache contre les Anglais. Ce Mémoire est au bureau des *Fortifications et Colonies*.

pour pourvoir aux besoins des missionnaires de son ordre établis et répandus chez les nations sauvages ¹.

Cette concession de la Compagnie des Indes faite au P. de Beaubois et sur sa demande, amena de nouvelles modifications dans le gouvernement spirituel de la Colonie.

« Les Capucins avaient plus de zèle qu'ils ne pouvaient fournir de monde, dit M. Raguét. La province de Champagne, d'où viennent ceux de la Louisiane, est petite et stérile en sujets. La Compagnie donc, voyant qu'ils ne donnaient pas autant de religieux qu'il était nécessaire pour remplir les postes ecclésiastiques de leur district, et sachant d'ailleurs qu'ils étaient peu propres aux missions chez les sauvages, jugea qu'il fallait absolument établir un nouveau partage, qui convenant au caractère et aux talents particuliers des deux ordres, rendit désormais invariable leur état. Elle prit le parti de fixer dans tous les postes français les Capucins, et de charger les Jésuites de la conduite spirituelle des sauvages, sous le bon plaisir de M. l'évêque de Québec, qui a fort approuvé cet arrangement par ses lettres. En conséquence, elle passa un traité, le 20 février 1726, avec les PP. Jésuites, par lequel ils s'engagèrent à fournir des missionnaires, non seulement dans tous les lieux de leur district, mais encore chez les nations sauvages, où il serait de l'intérêt de la religion et de l'État de les établir, dans l'étendue auparavant attribuée aux Capucins. On ne peut se dispenser d'accorder par ce traité au supérieur des Missions des Jésuites un hospice à la Nouvelle-Orléans. Il ne saurait recevoir que là ce qui vient de France pour ses missions ; ce n'est que cette résidence-là non plus qui

1. *Mémoire* (décembre 1729) de la Compagnie des Indes adressé contre le P. de Beaubois au P. Pierre Frogerais, provincial des Jésuites de Paris. (*Louisiane*, série F., vol. 3.)

le mette à portée de rendre compte au commandant général et au Conseil de ce que ses missionnaires lui apprennent touchant les dispositions des sauvages, dont l'amitié fait notre sûreté. Mais la Compagnie n'accorda cet hospice au supérieur des Jésuites qu'à la condition *qu'il n'y ferait aucunes fonctions ecclésiastiques sans le consentement des Capucins* ¹. »

Le P. de Beaubois signa ce traité; et le 8 avril de la même année, il écrivit au P. Raphaël une lettre, où il lui annonçait qu'en vertu du nouveau traité il demeurerait à la Nouvelle-Orléans. Puis, il ajoutait: « J'y serai comme particulier et simple habitant sans y faire aucune fonction; et j'ai volontiers promis de ne pas même y user des pouvoirs que je donne aux autres. Cette clause, j'ai proposé à la Compagnie de l'insérer exprès dans notre traité ². »

Les supérieurs du P. de Beaubois signèrent également le traité, et ce dernier promit à Mgr de Mornay de s'y conformer fidèlement ³.

Restait la question des religieuses. Depuis trente ans que la Louisiane appartenait à la France, on n'y avait fondé ni une école, ni un hôpital. La Compagnie des Indes semblait se désintéresser de l'éducation des enfants et du soin des malades. Il fallut, pour la mettre en mouvement, des réclamations et des plaintes. Elle se décida enfin à agir, mais comme toujours le moins possible, quand ses intérêts matériels n'avaient rien à y gagner, qu'ils avaient, à plus forte raison, à y perdre. Elle résolut donc de fonder un hôpital à la Nouvelle-Orléans et d'y envoyer les *sœurs*

1. *Église de la Louisiane*. Mémoire de l'abbé Raguet, 1728. (*Louisiane*, Corresp. gén., vol. 11.)

2. *Louisiane*, Corresp. gén., vol. 10.

3. *Église de la Louisiane*, loc. cit.

grises. L'ouverture des écoles était remise à plus tard. Le P. de Beaubois intervint à propos, et, « sur ses représentations, dit M. Raguet, qu'il y avait des religieuses Ursulines qui pourraient également remplir les devoirs d'enseignantes et d'hospitalières, ce projet fut approuvé ¹ ».

Les Ursulines étaient, depuis près d'un siècle, établies à Québec, où leurs succès avaient dépassé toutes les espérances. Mgr de Mornay applaudit à ce choix ², et le P. de Beaubois fut chargé de recruter pour le nouvel établissement un personnel de bonne volonté et suffisant. Le nombre des religieuses, entretenues par la Compagnie, fut fixé à six, sans compter quatre servantes dont on devait payer le voyage ³.

Le P. de Beaubois se mit immédiatement à l'œuvre.

1. *Mémoire de la Compagnie des Indes au P. Frogerais contre le P. de Beaubois.*

2. Le 4 mai 1727, le P. de Beaubois écrit de la Nouvelle-Orléans à M. Raguet : « Le P. Raphaël est le seul qui trouve cet établissement ridicule comme il me l'a dit à moi-même. Ces religieuses y feront certainement beaucoup de bien et seront d'un grand secours pour les familles dont les enfants sont privés de toute éducation. » (*Louisiane, Corresp. gén.*, vol. 10.) — « Du'un autre côté, dit M. Raguet, les Capucins ayant été alarmés d'apprendre que le P. de Beaubois avait obtenu la permission de faire sa résidence à la Nouvelle-Orléans, écrivirent à M. de Mornay qui leur fit réponse, qu'il avait vu le P. de Beaubois qui retournait à la Louisiane avec les religieuses et qui avait promis de ne rien faire que de concert avec le supérieur des Capucins, que les juridictions des uns et des autres étaient séparées, que l'un était pour les missions des sauvages et l'autre pour la Nouvelle-Orléans ; qu'à l'égard des religieuses qui avaient demandé le P. de Beaubois pour être leur directeur, il s'en remettait aux Capucins, afin que, tenant ce pouvoir de leurs mains, il eût plus de liaison avec eux. » (*Mémoire de la Compagnie des Indes au P. Frogerais.*)

3. *Relation du voyage des premières Ursulines à la Nouvelle-Orléans et de leur établissement en cette ville, par la Révérende Mère Saint-Augustin de Tranchepain, supérieure. Nouvelle-York, isle de Manate, 1859, Avant-propos, p. 9.*

« Dieu bénit ses bonnes intentions en faisant heureusement réussir son entreprise, malgré une multitude de traverses et d'oppositions que lui firent souffrir les personnes les plus nécessaires à son œuvre ¹. »

Une fondation de cette nature demandait une supérieure d'un rare mérite. Le Père la rencontra dans la Rév. Mère Marie Tranchepain de Saint-Augustin, professe de la communauté des Ursulines de Rouen. « Élevée au milieu du grand monde et au sein du protestantisme, raconte la *lettre-circulaire sur sa mort*, Dieu en fit la conquête par un de ces coups de grâce qui tiennent du miracle ². » Ses parents multiplièrent les obstacles à sa conversion. Elle dut s'enfuir de la maison paternelle pour obéir à l'appel divin, elle abjura à Rouen, entra au couvent des Ursulines en 1699, et sentit dès lors un attrait singulier pour les missions ³. Un jour, « Notre Seigneur lui fit connaître qu'elle aurait beaucoup à souffrir avant d'y aller et après qu'elle y serait arrivée ; mais cela ne servit qu'à redoubler son ardeur... Quoiqu'elle eût fait plusieurs tentatives pour remplir les vues que la Providence avait sur elle, rien ne réussit néanmoins, jusqu'à ce que Dieu lui fit connaître qu'un Jésuite qu'elle ne connaissait pas, et dont elle n'était pas connue, qui passait actuellement en France, était celui qu'elle destinait pour être son guide et son conducteur dans une terre étrangère, où il voulait se servir d'elle pour commencer un établissement d'Ursulines ⁴ ». Le Jésuite

1. Elle réussit « Après un an de poursuite du R. Père et des religieuses, après mille contradictions de la part de MM. les Évêques, qui, ayant approuvé d'abord cette entreprise, firent ensuite plusieurs difficultés, lorsqu'il fallut donner les obédiences aux religieuses de leurs diocèses. Dans une occasion on fut obligé de recourir à son Éminence le cardinal Fleury, ministre d'État. » (*Ibid.*, p. 8.)

2. *Ibid.*, p. 53.

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*, p. 56.

était le P. de Beaubois. Huit religieuses, appartenant à différents monastères, une novice et deux postulantes, toutes, à l'exception d'une seule, de la Congrégation de Paris, demandèrent à suivre la Mère de Saint-Augustin à la Louisiane. Cette Mère fut élue supérieure par le suffrage de ses sœurs et confirmée dans sa charge par Mgr de Saint-Vallier. Le 22 février 1727, elles s'embarquèrent sur *la Gironde* avec les PP. de Tartarin et d'Outreleau, Jésuites, et, après une traversée de plus de cinq mois très mouvementée, elles arrivèrent à la Nouvelle-Orléans, le 7 août 1727 ¹.

Le P. de Beaubois était parti de Lorient, près de trois mois avant les religieuses, le 1^{er} décembre 1726, sur le vaisseau qui conduisait à la Louisiane le nouveau gouverneur général, M. Périer, lieutenant de vaisseau ². M. de Bienville avait été rappelé en France par la Compagnie, accusé injustement, à notre avis, d'avoir voulu se faire un patrimoine de la Louisiane pour lui et ses frères, de s'être maintenu au pouvoir en dénigrant tous ceux dont l'influence se faisait sentir à côté de la sienne, enfin de s'être rendu odieux, par des voies d'intimidation, à ceux qui revendiquaient leurs droits et demandaient justice ³. Son successeur, fort estimé de la Compagnie et méritant à tous égards de l'être, était un marin loyal, énergique, d'un

1. *Relation du voyage des premières Ursulines*, pp. 7 et 13.

2. *Mémoire* déjà cité pour le P. de Beaubois, octobre 1729.

3. M. Margry (t. VI), qui ne professait pas une grande sympathie pour M. de Bienville, semble admettre comme exact tout ce qu'on reprochait à ce gouverneur; il appuie surtout son jugement sur les rapports de la Compagnie des Indes, à laquelle de Bienville inspirait peu de confiance et qui avait un grand intérêt à diminuer sa réputation pour justifier le rappel de cet officier éminent. Voir la *Corresp. gén., Louisiane*, vol. 10.

caractère indépendant, absolument intègre. A son arrivée ¹, il ne tarda pas à s'apercevoir de l'effervescence de la population.

Deux partis divisaient la ville : d'un côté les amis de M. de Bienville ; de l'autre, ses ennemis. A la tête de ces derniers, M. de la Chaise, commissaire et directeur du Conseil ², *très attaché*, disait-on, *aux intérêts de la Compagnie et possédant toute sa confiance*. Il avait contribué, pour la plus grande part, au rappel de M. de Bienville ³. Froid, réservé, intelligent, travailleur ; difficile à pénétrer, mais *paraissant naturellement bon*, il prévenait au premier abord en sa faveur ; M. Périer s'y laissa prendre ⁴. Peu à peu, en l'étudiant de plus près et plus à fond, on découvrait ses défauts, dont quelques-uns étaient graves dans sa situation : *il refusait sèchement* à ceux qui lui déplaisaient, aux autres *il affectait de faire plaisir, ce qui lui attirait des ennemis* ⁵. Quiconque était ou paraissait être favorable à M. de Bienville, devenait son ennemi, et, s'il jouissait de quelque influence, il diminuait volontiers ses qualités et sa réputation, s'il ne travaillait pas à les détruire, auprès de la Compagnie des Indes ; il portait alors ses coups avec un air ingénu, où l'hypocrisie ne le cédait en rien à la dexté-

1. M. Périer arriva à la Nouvelle-Orléans le 15 mars 1727.

2. Les membres du Conseil étaient alors : de la Chaise, Bruslé, d'Ausseuille et de Chavannes, secrétaire. Ils étaient tous attachés à M. de la Chaise, directeur. Le gouverneur général présidait les réunions du Conseil.

3. Il faisait partie de « cette petite cabale qui semblait prendre à tâche depuis 6 ou 7 ans, disait le P. de Beaubois, d'éloigner de la Louisiane les plus honnêtes gens et ceux qui étaient les plus attachés aux véritables intérêts de la Compagnie ». (Voir aux Arch. colon., *Louisiane*, série F., vol. 3, son *Mémoire justificatif* d'octobre 1729.)

4. M. Périer à M. Raguet, de la Nouvelle-Orléans, 25 avril 1727. (*Louisiane*, *Corresp. gén.*, vol. 10.)

5. *Ibid.*

rité ¹. La Mère de Saint-Augustin, qui avait appris à ses dépens à le connaître, dénonce à son protecteur, M. Raguét, cet agent de la Compagnie comme *n'étant qu'artifices et que mensonges* : « Il n'y a point d'occasion, dit-elle, où M. de la Chaise ne prouve qu'il est indigne de la confiance que la Compagnie lui marque ². » M. de la Chaise se lia d'une étroite amitié avec le P. Raphaël, dont il se montra le chaud défenseur en toute occasion ; il en fit un tenant résolu de son parti ³.

Le parti de M. de Bienville comptait à sa tête Le Moyne de Sérigny, capitaine de vaisseau, et Le Moyne de Château-guay, enseigne de vaisseau et lieutenant du roi, ses frères ; MM. de Noyan, ses neveux, l'un capitaine, l'autre enseigne, Dugué de Boisbriant et d'autres fonctionnaires. Il se composait, en majeure partie, des anciens compagnons d'armes, des obligés et des amis d'enfance de l'ancien gouverneur, puis des ennemis de M. de la Chaise, de ceux qui avaient à se plaindre du Conseil de la Compagnie, des mécontents du régime nouveau. La Mère Tranchepain de Saint-Augustin l'appelait le parti des *honnêtes gens* ⁴.

Au début de son gouvernement, M. Périer conçut la prétention très louable de se tenir en équilibre entre les deux partis, tout en penchant, par reconnaissance envers la Compagnie et en vertu de la direction qu'il en avait reçue, du côté des ennemis de M. de Bienville. Il ne demeura pas longtemps à cheval entre deux selles. En fréquentant M. de la Chaise, il finit par le pénétrer ; il s'éloigna

1. Voir ses lettres à M. Raguét dans la *Corresp. gén., Louisiane*, année 1727, vol. 10.

2. Lettre de la supérieure des Ursulines à M. Raguét, 17 août 1728. (*Louisiane*, vol. 11.)

3. Lettres de M. de la Chaise à M. Raguét, et lettres du P. Raphaël au même. (*Louisiane*, vol. 10 et 11.)

4. Lettre du 17 août 1728, citée plus haut.

de lui, se brouilla avec lui, et versa, peut-être sans s'en douter, dans le parti opposé.

Le P. de Beaubois y fut entraîné par les circonstances, s'il ne s'y jeta pas volontairement par attachement à M. de Bienville, et parce qu'il considérait celui-ci comme une victime de la Compagnie des Indes. Les Ursulines l'y suivirent. Dans sa lettre du 25 avril 1727 à l'abbé Raguét, le gouverneur général reproche au P. de Beaubois d'avoir reçu un des chefs les plus ardents du parti de M. de Bienville et d'avoir laissé *se tenir chez lui les discours les plus imprudents* ¹. Il est vrai que ses premières relations avec les Capucins et M. de la Chaise ne l'encouragèrent pas à se rapprocher d'eux. « J'aurais cru, dit-il, les Capucins plus politiques et plus attentifs à me cacher la peine qu'ils avaient de mon arrivée. Je les ai prévenus par toutes sortes d'honnestetés; on ne peut se comporter avec plus de réserve et de circonspection que nous l'avons fait; je suis encore à recevoir de leur part la moindre honnêteté; au contraire j'en ai reçu des malhonnestetés très grossières en plusieurs occasions ². » Du côté de M. de la Chaise, il y avait froideur, même hostilité envers le P. de Beaubois. Rien de plus naturel: M. de la Chaise partageait les préventions du P. Raphaël et ses craintes, il était le chef du parti hostile à M. de Bienville. « Je sens tous les jours, écrivait le P. de Beaubois, qu'il n'est pas porté à me rendre

1. M. l'abbé Raguét, dans sa réponse au *Mémoire pour le P. de Beaubois* (octobre 1729), écrit: « Pendant ses 15 mois de séjour en France, le P. de Beaubois augmenta de plus en plus l'étroite liaison qu'il avait auparavant formée avec le sieur de Bienville, auteur de tout le désordre de la Colonie, et qu'on avait à cause de cela fait revenir en France. » Et plus loin: « Le P. de Beaubois avait des ennemis à la Nouvelle-Orléans; comment n'en aurait-il pas eu? Il avait épousé un parti que le sieur de Bienville s'était formé dans la Colonie et que ses neveux fomentaient. » (*Louisiane, série F., vol. 3.*)

2. Lettre à M. Raguét du 4 mai 1727. (*Louisiane, vol. 10.*)

service dans les choses mêmes où il n'y a rien à souffrir pour les intérêts de la Compagnie et où j'ai absolument besoin de lui. J'ignore d'où cela peut provenir, et je n'ai pas d'autre parti à prendre que d'attendre avec patience qu'il soit dans des dispositions qui me soient plus favorables ¹. »

Il eut beau attendre, les *dispositions plus favorables* n'arrivèrent jamais; les rapports entre le directeur du Conseil et le religieux devinrent même de jour en jour plus pénibles, ils tournèrent à l'animosité ².

1. Lettre à M. Raguet du 24 mai 1727.

2. Dans ses réponses au *Mémoire* pour le P. de Beaubois, M. Raguet écrit : « Le P. de Beaubois marque de la haine particulièrement au sieur de la Chaise, l'*homme de confiance de la Compagnie*. Celui-cy fait ce qu'il peut pour gagner son amitié. » M. Raguet ne voit que par son *homme de confiance*. M. Périer, la supérieure des Ursulines et le P. de Beaubois parlaient différemment de M. de la Chaise. — M. Périer dans sa lettre du 14 août 1728 à M. Raguet : « M. de la Chaise, qui n'aime pas le P. de Beaubois, fait retomber sur les Ursulines la peine qu'il voudrait faire essuyer à ce père qui de son côté ne croit pas avoir lieu de se louer de M. de la Chaise. » Lettre de la supérieure des Ursulines (28 avril 1728) à M. Raguet : « Je m'étais bien aperçu, dès notre arrivée dans ce pays, que le sieur de la Chaise était ennemi mortel du P. de Beaubois et des Missionnaires Jésuites. » Si M. de la Chaise se vantait auprès de M. Raguet de faire ce qu'il pouvait pour gagner l'amitié du P. de Beaubois, de son côté le P. de Beaubois écrivait le 27 novembre 1727 à M. Raguet : « Je n'ai rien négligé pour estre des amis de M. de la Chaise. Il garde pour moi tous les dehors de l'amitié; si le reste n'y répond pas, c'est un malheur pour moi, mais ce n'est pas une faute dont je suis coupable. » (*Ibid.*) — Le vrai, c'est que le P. de Beaubois avait peu d'affection pour M. de la Chaise, peu d'estime pour son caractère; et M. de la Chaise, qui n'aimait ni le P. de Beaubois ni les Jésuites, ne manquait pas une occasion de leur décocher quelques flèches dans ses lettres à M. Raguet. Par exemple, il lui écrivait : *Les Jésuites veulent toujours empiéter sur les droits des Capucins*. M. Raguet lui répond le 3 avril 1728 : « Vous parlez des *Jésuites*, quoique vous ne vouliez apparemment parler que du P. de Beaubois... L'expression est trop générale et trop hasardée... Ne vous faites donc pas des Jésuites un objet

Dans cet état de division, la Colonie n'était pas facile à gouverner ; et si M. Périer parvint à y introduire un peu d'ordre et d'entente, ce ne fut qu'à force d'habileté, de droiture et de fermeté. Nous y reviendrons au chapitre suivant.

Un misérable conflit d'autorité entre religieux, dont aucun historien n'a parlé, vint encore aggraver la situation. Le titre de cette histoire, à supposer l'absence de toute autre raison — ce qui n'est pas, — nous fait un devoir de ne pas garder le même silence. Nous le raconterons le plus brièvement possible. Les conflits de ce genre, qui ne sont que le fait de faiblesses humaines qu'on rencontre ici et là dans les congrégations même les plus ferventes et les mieux organisées, peuvent être une leçon ; il n'est pas inutile de les faire connaître, tout en les blâmant. S'ils ne font pas honneur à quelques individualités, ils ne touchent en rien au bon renom de l'Ordre. L'Église reste toujours la *Sainte église de Dieu*, bien que certains de ses membres se déshonorent. Leur déshonneur ne rejaillit jamais sur l'épouse immaculée du Christ.

On se rappelle que la Compagnie des Indes, d'accord avec Mgr de Saint-Vallier, confia aux Jésuites l'évangélisation des sauvages, et aux Capucins la desserte des postes français. Seul le supérieur des Capucins, le P. Raphaël, avait l'autorité de grand vicaire à la Nouvelle-Orléans.

Dès son arrivée dans cette ville, le P. de Beaubois s'occupa de donner des missionnaires aux peuplades dési-
d'aversion ou de critique ; qu'ils aient au contraire de votre part toute la consolation que la religion, l'équité, le service de la Compagnie et de l'État, et l'importance de leur ministère dans les nations sauvages, exigent qu'ils trouvent en vous. » (*Ibid.*, vol. 11.) M. de la Chaise, pris en flagrant délit de calomnie, fit amende honorable dans sa réponse à M. Raguet et affirma que par *Jésuites* il n'avait voulu désigner que le P. de Beaubois. (*Ibid.*)

reuses de les avoir. « Je m'arrange, écrivait-il le 4 mai 1727, pour faire partir incessamment tous les Révérends Pères et les disperser dans les postes qui leur sont destinez. La santé ne leur manque point, non plus que le courage. Je les plains par avance, et c'est une grande peine pour moi de ne pouvoir pas leur fournir plus abondamment ce que je sçais leur estre nécessaire. J'ai fait ce que j'ai pu et même au delà; et, quoiqu'il leur manque beaucoup de choses, vous seriez surpris de la dépense qu'il faut faire pour un missionnaire avant qu'il soit rendu chez lui ¹. »

MM. Périer et de la Chaise étaient sur ce dernier point de l'avis du P. de Beaubois. Ils l'aidèrent le mieux qu'ils purent *pour faire ses établissements*, mais d'une façon absolument insuffisante; ils le reconnaissaient eux-mêmes ². Leur bonne volonté n'était pas secondée par la Compagnie, dont la parcimonie mesquine paralysait les plus nobles entreprises!...

Le P. de Beaubois préféra s'endetter plutôt que de sacrifier les intérêts de la religion. Il envoya successivement le P. le Petit chez les *Chactas*, le P. de Guienne ³

1. Arch. col., *Louisiane*, vol. 10; lettre du P. de Beaubois à M. Raguet.

2. Même lettre du P. de Beaubois à M. Raguet : « Nous sommes convenus, les jours passés, M. Périer, M. de la Chaise et moi, des fonds que l'on me remettrait pour faire nos établissements chez les sauvages. J'en ai passé par tout ce qu'on a voulu malgré ma misère et la certitude que j'ai qu'une somme aussi modique ne peut suffire à faire les établissements. Ces Messieurs en conviennent eux-mêmes. »

3. Le P. Alexis-Xavier de Guienne, né à Orléans le 29 décembre 1696, entra au noviciat des Jésuites à Paris le 24 septembre 1713, après avoir fait ses études littéraires et deux ans de philosophie au collège de la Compagnie dans sa ville natale. Le noviciat terminé, il professa, à Bourges, la cinquième (1715-1716), la quatrième (1716-1717), la troisième (1717-1718) et les humanités (1718-1719), puis, à Nevers, les humanités (1719-1720) et la rhétorique (1720-1721). De 1721 à

chez les *Alibamons*, le P. du Poisson¹ chez les *Arkansas*, le P. Baudoin² chez les *Chicachas*, le P. Souël³ chez les *Yazous*, le P. Guimonneau chez les *Metchigamias*, enfin le P. d'Outreleau⁴ à *Ouabache*, et le P. Tartarin⁵ au village

1722, sa santé le condamne au repos au collège d'Arras, où il est *præfectus cubicularii*. Enfin, il est envoyé au collège Louis-le-Grand, à Paris, où il étudie un an la philosophie (1722-1723) et quatre ans la théologie (1723-1727). De là il se rendit à la Louisiane. Il mourut dans la mission des Illinois en 1762.

1. Le P. Paul du Poisson, né à Épinal le 27 janvier 1692, élevé au collège des Jésuites de cette ville, entra dans leur noviciat, à Nancy, le 11 septembre 1711, professa à Metz la cinquième et la quatrième (1713-1715), étudia la philosophie à Pont-à-Mousson (1715-1717), enseigna, à Châlons-sur-Marne, la troisième (1717-1718), les humanités (1718-1719) et la rhétorique (1719-1722), enfin il suivit les cours de théologie à La Flèche (1722-1726) et partit en 1727 pour la Louisiane, où il mourut en décembre 1729.

2. Le P. Michel Baudoin, né à Québec le 6 (alias le 27) mars 1692, entra, après avoir fait ses études et deux ans de philosophie, au noviciat de la province d'Aquitaine, à Bordeaux, le 11 décembre 1713. Il professa ensuite, à Angoulême, la 5^e (1715-1716), la 4^e (1716-1717) et la 3^e (1717-1718); à Pau, les humanités (1718-1719) et la rhétorique (1719-1720); à La Rochelle, la rhétorique (1720-1721); à Fontenay, les humanités (1721-1722); enfin il fit sa théologie à Poitiers (1722-1726), et après avoir accompli sa troisième année de probation à Marennes (1726-1727), il partit pour la Louisiane. Il mourut en 1766.

3. Le P. Jean-François Souël, né le 27 mai 1695, de la province de Champagne, entra au noviciat, à Nancy, le 8 juillet 1715, ayant fait deux ans de philosophie. Après le noviciat, il enseigna, à Nancy, la 5^e (1717-1718), la 4^e (1718-1719), la 3^e (1719-1720), les humanités (1720-1721) et la rhétorique (1721-1722), puis il fit à Paris sa théologie (1722-1726) et partit pour la Louisiane. Il fut tué en décembre 1729.

4. Le P. Étienne d'Outreleau, né à Auxerre le 11 octobre 1693, entra au noviciat de Nancy le 27 juillet 1715 après sa seconde année de philosophie. Au sortir du noviciat, il professa à Dijon la 6^e (1717-1718), la 5^e (1718-1719) et la 4^e (1719-1720); à Reims, à Autun et à Auxerre, la 3^e (1720-1723); enfin il étudia trois ans la théologie à Pont-à-Mousson (1723-1726) et, après son troisième an, il partit pour la Louisiane. Il rentra en France en 1747.

5. Le P. René Tartarin, né à Paris le 22 janvier 1695, élevé au collège Louis-le-Grand, entra, après un an de philosophie, au novi-

des *Kaskaskias*, où il remplaça le P. de Kereben. Le P. Le Boullenger fut maintenu à ce dernier poste qu'il évangélisait depuis dix ans.

Le P. de Beaubois, resté seul à la Nouvelle-Orléans, leur servait de *procureur*. Au milieu des sauvages, sans ressources, n'ayant rien à attendre d'eux, ils se voyaient bien forcés de s'approvisionner au chef-lieu, dans les magasins de la Compagnie; et plus d'une fois M. de la Chaise refusa de leur délivrer les objets de consommation les plus indispensables. Aux Alibamons, le P. de Guienne fut réduit, pendant six mois, à vivre de fèves et de maïs¹. Les privations et les durs traitements ne rebutèrent pas le courage de ces apôtres; ils travaillèrent avec persévérance

ciat, le 20 août 1712, fit ensuite 2 ans de philosophie au collège Louis-le-Grand, et enseigna, à Orléans, la 5^e (1716-1717), la 4^e (1717-1718), la 3^e (1718-1719), la 2^e (1719-1720) et la rhétorique (1720-1721); à Tours la 3^e (1721-1722) et la 2^e (1722-1723); il suivit enfin les cours de théologie à Paris (1723-1727) et partit pour la Louisiane où il mourut le 24 septembre 1745.

1. Lettre du P. de Guienne, *des Alibamons*, à M. Bru, à la Mobile; 6 juin 1729; — M. Périer à M. Raguet, 1^{er} mai 1728; — le P. de Beaubois à M. Raguet, 6 mai 1728; — etc... (*Louisiane*, vol. 11 et 12).

La Compagnie accordait à chaque missionnaire, capucin et jésuite, 600 liv. par an. Toutefois elle alloua en plus à chaque missionnaire jésuite 200 liv., mais pour cinq ans seulement « en faveur des dépenses que les nouveaux établissements devaient leur causer... » Les Capucins demandèrent que leurs appointements fussent réglés sur le même pied. La Compagnie refusa, disant qu'ils « ont des appointements permanens, des cures qui leur produiront du casuel, point de dépenses à faire pour leurs établissements, et on leur entretient un frère. Ainsi, toutes choses bien compensées, leur traitement est plus favorable que celui des Jésuites.... On doit fournir aux églises le linge et les choses dont elles auront besoin pour le service divin; mais il faut que les curés et les missionnaires en prennent soin : bien entendu, les Capucins, parce que les Jésuites une fois pourvus doivent fournir et entretenir de tout leurs chapelles. » (Réponse des Directeurs de la Compagnie, à Paris, à MM. Périer et de la Chaise, 18 oct. 1728; *Louisiane*, vol. 11.)

et Dieu les bénit. Moins d'un an après leur départ pour les missions assignées à leur zèle, le gouverneur général écrivait à M. Raguet : « Tout le monde se loue des postes où sont les PP. Jésuites ; je dois vous dire qu'ils y ont fait beaucoup de bien. Les postes qui estoient les plus débordés, comme les Alibamons et les Yazous, sont tout à fait changez ¹. »

Le P. Raphaël installa aussi ses religieux dans les postes français suivants : aux *Chapitoulas*, au village *Allemand*, à la *Balize*, à la *Mobile*, aux *Natchitoches*, aux *Natchez* et aux *Apalaches*. Le P. Raphaël, vicaire général de Mgr de Québec et curé de la ville, resta à la Nouvelle-Orléans, avec le P. Hyacinthe, comme vicaire ².

On lit dans le rapport de M. Raguet sur l'*Église de la Louisiane* : « L'arrivée des Jésuites à la Nouvelle-Orléans et la publication de leur *traité* ³ causèrent d'abord

1. Lettre de M. Périer à M. l'abbé Raguet ; la Nouvelle-Orléans, 14 août 1728 (*Louisiane*, vol. 11). — M. Périer écrivait encore le 1^{er} mai 1728 : « Je compte sur les missions (des Jésuites) autant et plus que sur nos postes, quand elles seront conduites par des gens aussi sages et d'un aussi bon exemple que ceux que le P. de Beaubois y a mis. » (*Ibid.*) — Le même au même, 15 oct. 1728 : « La justice seule me fait dire que les Jésuites servent utilement la colonie, et qu'il n'y en a pas un seul qui n'édifie par son exemple et qui n'en soit un de vertu. » (*Ibid.*)

2. *Église de la Louisiane* (*Louisiane*, vol. 11). On lit dans ce rapport de M. Raguet :

« Le P. Théodore, aux Chapitoulas ; le P. Philippe, au village allemand ; le P. Gaspard, à la Balize ; le P. Mathias, à la Mobile ; le P. Maximin, aux Natchitoches ; le P. Philbert, aux Natchez ; le P. Victorin, récollet, uni aux Capucins, aux Apalaches. Le F. Sécille était maître d'école à la Nouvelle-Orléans. » Les Apalaches, qui habitaient près de la Mobile, étaient tous catholiques. Les postes, désignés ici, étaient occupés par les Français.

3. Il s'agit du traité qui confiait aux Jésuites les missions sauvages et aux Capucins les postes français.

aux Capucins beaucoup de jalousie; mais, comme cette jalousie était mal fondée, on leur fit bientôt entendre raison; et tout aurait été tranquille, si le P. de Beaubois, supérieur des missionnaires jésuites, eût été ponctuel à tenir ses engagements. Il était convenu en dressant les articles du traité avec la Compagnie, de la condition expresse qu'il ne ferait à la Nouvelle-Orléans aucune fonction ecclésiastique, sans le consentement des Capucins... Néanmoins pendant qu'il signait ce traité, il faisait agir à Québec auprès de l'Évêque, pour se faire accorder la qualité et l'autorité de son grand vicaire, même pour la Nouvelle-Orléans ¹. »

Quelle révolution s'opéra dans l'esprit du P. de Beaubois après la signature du traité? Quelles pensées intimes le préoccupèrent au moment où il accepta la *condition expresse* que lui présentait la Compagnie? Il serait difficile de répondre à ces questions. Le seul fait indéniable, c'est qu'il écrivit à Mgr de Saint-Vallier de lui accorder le titre de grand vicaire, avec autorisation d'en exercer les fonctions dans les missions sauvages et à la Nouvelle-Orléans; en outre, il demanda d'être supérieur des Ursulines qui se rendaient à la Louisiane. « Mgr l'évêque de Québec, dit M. Raguet, fit réponse au P. de Beaubois le 4 août 1726, et lui manda qu'en qualité de son grand vicaire, il pouvait en faire les fonctions à la Louisiane et à la Nouvelle-Orléans, que les Ursulines l'ayant demandé pour estre leur supérieur, leurs souhaits étaient raisonnables ². »

1. *Louisiane*, Corresp. gén., vol. 11.

2. *Mémoire* de la Compagnie des Indes contre le P. de Beaubois, rédigé par M. Raguet et adressé au P. Frogerais, provincial des jésuites de Paris. M. Raguet envoya au P. Frogerais une copie de la lettre de Mgr de Québec. Nous n'avons pas retrouvé cette copie.

La réponse de Mgr de Saint-Vallier ne fut remise au P. de Beaubois que l'année suivante, dans les premiers jours d'août. « J'ai reçu par *la Gironde*, écrit-il le 17 novembre 1727, des lettres de Monsieur l'Évêque de Québec ¹. » Il les dépose aussitôt au greffe public, pour les faire enregistrer; mais ces Messieurs du conseil « ne croient pas devoir accorder cet enregistrement vu qu'il ne s'agit pas d'un acte authentique, mais d'une simple missive, dont on n'est pas en état de vérifier la signature, et que d'ailleurs l'affaire étant purement ecclésiastique, ils ne veulent pas en prendre connaissance ². » Du greffe le P. de Beaubois se rend au couvent des Capucins et donne connaissance au P. Raphaël de la lettre de Mgr, sans la lui montrer; il prétend que la réponse de sa Grandeur n'est pas un simple *acquiescement* à sa demande, mais un *ordre*. Cette interprétation forçait évidemment la note : Mgr lui accordait les titres de grand vicaire et de supérieur des Ursulines, il n'allait pas plus loin. L'entretien fut des plus pénibles, tout en restant dans les limites de la courtoisie ³. Rentré chez lui, le P. de Beaubois écrit au P. Raphaël

1. Lettre à M. Raguét, 17 novembre 1727.

2. Lettre du P. Raphaël à M. Raguét, 24 novembre 1727.

3. Même lettre du P. Raphaël au même. — Dans sa lettre du 17 novembre 1727 à M. Raguét, le P. de Beaubois s'exprimait ainsi au sujet de la réponse de l'évêque de Québec : « Après quelques reproches qu'il me fait sur ce que j'ai consenti à ne faire ici aucune de mes fonctions sans l'agrément des R. P. PP. Capucins, Sa Grandeur m'*ordonne* de faire même à la Nouvelle-Orléans mes fonctions de grand vicaire comme dans tout le reste de la Colonie sans excepter aucune mission que celles de MM. les prêtres des Missions-Étrangères; ensuite il me constitue dans toutes les formes supérieur des religieuses et de l'hôpital qu'elles doivent desservir. » Nous n'avons pas la lettre de Mgr de Québec, nous ne pouvons donc nous prononcer, en connaissance de cause, sur l'interprétation qu'en donne le P. de Beaubois; mais, si nous nous en rapportons au P. Raphaël, à M. Raguét et aux conseillers de Paris qui l'ont eue entre les mains, il y avait, de la part de Mgr, simple *acquiescement* à la demande du

une lettre un peu vive, où il renouvelle tout ce qu'il a dit à sa visite. Il y affirme de nouveau que la réponse de Mgr est un *ordre*, qu'il la considère comme telle, qu'on doit s'y soumettre, qu'il n'est pas venu à la Louisiane pour *contrarier et détruire l'œuvre de Dieu* et que son plus grand désir est de vivre en bonne intelligence avec le supérieur des PP. Capucins ¹.

La réponse de Mgr de Québec se répandit vite en ville. Elle fut l'objet de toutes les conversations, de l'approbation des uns, des critiques des autres. Dans le parti de M. de la Chaise et des PP. Capucins, l'indignation est générale : on crie à la déloyauté du jésuite, à son manque de parole, à sa mauvaise foi. On demande tout haut son éloignement de la colonie ; on en appelle de l'évêque mal informé à l'évêque mieux informé. A l'indignation se joint l'injure. La calomnie brochant sur le tout se donne libre carrière. Le P. Raphaël écrit à M. Raguet qu'il préfère quitter la Louisiane avec tous ses frères plutôt que de reconnaître le P. de Beaubois comme grand vicaire, de lui être soumis ; sa lettre du 24 novembre et ses observations à la lettre qu'il a reçue du P. de Beaubois constituent le plus violent réquisitoire contre son collègue dans le grand vicariat ². Il l'accuse d'exercer publiquement le saint

P. de Beaubois, qui désirait être grand vicaire et supérieur des Ursulines. D'après la lettre du 24 novembre du P. Raphaël, on lit ces *termes* dans la lettre de Mgr : « Je vous écris pour convenir avec vous qu'en qualité de grand vicaire, vous pouvez faire toutes les fonctions que vous voudrez même à la Nouvelle-Orléans, etc. » La Compagnie, dans son *Mémoire au R. P. Frogerais*, lui envoya une copie de la lettre de Mgr, en la résumant : Voir, dans le texte, p. 297, le résumé de cette lettre inséré dans le *Mémoire adressé au R. P. Frogerais* et qui débute ainsi : « *Mgr l'évêque de Québec, etc.*

1. La lettre du P. de Beaubois au P. Raphaël fut envoyée, annotée et commentée par ce dernier, à M. Raguet, par le courrier du 24 novembre 1727. (*Louisiane*, vol. 10.)

2. *Louisiane*, vol. 10, loc. cit.

Ministère, sans son consentement, contrairement au traité, et de mettre la division entre les deux chefs de la Colonie, MM. Périer et de la Chaise.

Ce dernier appuie sur ces deux accusations dans ses rapports à la Compagnie des Indes. Elles ne sont pas les seules. A l'en croire, le P. de Beaubois fait des dépenses folles, inutiles, il s'endette¹; il est avec le parti de M. de Bienville contre la Compagnie, il en est l'âme et le soutien²; il s'agite beaucoup, mais ses agitations sont plutôt des agissements nuisibles au bien du pays. M. de la Chaise, *le P. Raphaël et leurs scribes fabriquent à la Louisiane des lettres*³, où le P. de Beaubois est traité de *brouillon, d'inquiet, de turbulent, d'ambitieux; d'une vivacité insupportable, d'une grande étourderie, d'une imprudence rare*, il se livre parfois à des *écarts indignes d'un homme sage*. En si beau chemin, la malhonnêteté aurait eu tort de s'arrêter. Elle pénètre dans la vie privée du missionnaire et attaque en lui la vertu la plus chère au religieux, vertu

1. « J'avais laissé à M. de la Chaise, dit le P. de Beaubois, la maison dont il s'agit dans notre traité et qu'il m'avait demandée. Il s'en est servi, il l'a laissée et en a fait ce qu'il a voulu, en sorte que je l'ai trouvée, en arrivant (à la Nouvelle-Orléans) si ruinée qu'il n'y a pas un morceau de bois qui puisse servir. J'ai souvent et inutilement demandé pendant un an qu'elle fût remise en estat et qu'on me logeât. Nous sommes réduits à demeurer depuis notre arrivée ici dans une maison pourrie qui menace ruine, où je ne puis loger de grain et où se perd tout ce que nous avons.... J'ai donc dû me déterminer à bastir. » (Lettre à M. Raguet, 2 mai 1728). Cette construction et l'entretien des missionnaires auxquels M. de la Chaise refusait parfois le nécessaire, furent les deux sources principales des quelques dettes, contre lesquelles s'élève M. de la Chaise, sans doute pour se justifier de n'avoir pas logé le missionnaire conformément aux termes du traité.

2. On écrivait qu'il était le *chef des révoltés*, qu'il était *opposé aux intérêts de la Compagnie*, qu'il *entretenait la désunion à la Nouvelle-Orléans*. (Le P. de Beaubois à M. Raguet, 2 mai 1728.)

3. Expressions du P. de Beaubois.

délicate, intangible, sur laquelle repose la sainteté et la fécondité de son ministère. En lisant de pareilles accusations, M. Raguet ne put s'empêcher d'écrire : *Ce sont des calomnies et très criantes*¹. Le P. Hyacinthe, capucin, fut expédié en France pour dire de vive voix ce qu'on n'osait écrire. Il trouva moyen, paraît-il, de grossir le dossier du jésuite incriminé. Les deux *Scribes*, qui se montrèrent à la Nouvelle-Orléans les plus acharnés à le décrier, MM. d'Antasset et de Landivisio, *formèrent le torrent où devaient se laisser entraîner* M. Raguet et les conseillers de la Compagnie².

Le fait est que si les conseillers n'ajoutèrent pas foi à toutes les inventions de la calomnie, si même ils écartèrent les imputations odieuses et absurdes dirigées contre la conduite et le caractère de ce religieux, ils retinrent néanmoins comme prouvés plusieurs chefs d'accusation. Les meneurs de la conspiration, à la Nouvelle-Orléans, se cachaient assurément le plus possible, pas assez cependant pour n'être pas découverts. Les amis du supérieur des Jésuites et lui-même avaient l'œil ouvert et l'oreille attentive ; peu à peu ils apprirent une partie de ce qui se disait dans les conciliabules secrets et de ce qui s'écrivait. Des lettres venues de France achevèrent de les éclairer. On devine l'effet produit parmi les colons ; le dégoût domina tous les autres sentiments. Le gouverneur général, ancien marin, homme droit, fut plus que personne profondément révolté par ce déchaînement d'injures et de calomnies ; et, dans sa loyauté, il écrivit à M. Raguet : « Quant aux mœurs et à la conduite du Père qu'on attaque, il faut estre aussy noir qu'on l'est dans ce pays cy pour en dire ce qui m'en est revenu de France ; la chose est

1. Réponse au *Mémoire justificatif* du P. de Beaubois.

2. Lettre du P. de Beaubois à M. Raguet ; 15 août 1828.

d'autant plus horrible qu'elle a esté débitée par un religieux et un prêtre ; si je n'estais pas aussy ferme que je le suis dans ma religion, de pareils traicts me feraient faire Renégat... Le crime du P. de Beaubois vient de ce que M. de la Chaise le hait mortellement et mettra tout en usage pour le desservir. Je plains le P. Raphaël d'avoir trois ou quatre mauvais sujets ; si on continue à luy en envoyer de pareils, leur mission tombera d'elle mesme. J'ay autant lieu de me plaindre d'eux que j'en ay de me louer des Pères Jésuites ¹. »

Mais le siège de la Compagnie était fait. « Si souvent avertie d'estre en garde contre les mauvaises plumes de ce pays (la Louisiane), composée d'ailleurs de gens d'esprit et très judicieux, elle ne voulait pas se donner la peine d'examiner qui étaient ceux qui écrivaient, quel était le motif qui les faisait écrire, dans quelles circonstances et contre qui ils écrivaient, et elles faisaient sur le rapport de ces gens-là le procès de ceux qui n'avaient pas le bonheur de leur plaire ². » Elle avait en M. de la Chaise une confiance qu'il ne méritait pas ; elle croyait, sans les contrôler, à tous les dires du P. Raphaël, religieux, selon M. Raguet, de *grande prudence*, de *grande sagesse*, de *grand zèle à réunir les esprits* ³. Le P. de Beaubois disait au directeur de la Compagnie, M. Raguet, en parlant de ses détracteurs : « Je crois que si l'on s'avisait d'écrire en France que je cours tous les jours les rues de la Nouvelle-Orléans en habit d'arlequin, qu'on le croirait, et que par le vaisseau qui viendrait ensuite je recevrais sur cela une grande morale... » Et plus loin : « Il faudrait cependant que mes ennemis s'entendent et s'accordent bien ensemble.

1. M. Périer à M. Raguet, 18 oct. 1728. (*Louisiane*, vol. 11.)

2. Le P. de Beaubois au P. Raguet, 2 mai 1728. (*Ibid.*)

3. *Ibid.*

Les uns disent que je suis fin et politique, les autres que je suis aisé à percer; ceux-ci que je suis trop attaché à M. Périer, ceux-là que je soulève contre luy les sauvages que je n'ai pas encore vus et à qui je n'ai pas encore parlé.... Et la Compagnie ne fait pas réflexion à cela ¹. »

La Compagnie y faisait réflexion sans aucun doute, mais ses préventions anciennes contre le Père subsistaient; et, à cause de cela, la plupart des accusations portées à son tribunal, tout en lui paraissant calomnieuses et exagérées, l'influençaient et l'impressionnaient considérablement; elles justifiaient surtout à ses yeux son *aversion extrême* ² pour le P. de Beaubois. Une seule accusation lui sembla, en définitive, lumineuse et prouvée : Le père avait violé le *traité* en se faisant donner le titre et l'autorité de grand vicaire, à la Nouvelle-Orléans ³.

Le 24 mars 1728, les *inspecteurs de la compagnie* se réunirent donc à Paris sous la présidence de M. l'abbé Raguet, afin de délibérer sur le cas du P. de Beaubois. Le président était d'avis qu'on le renvoyât aux Illinois et qu'on lui donnât un successeur à la Nouvelle-Orléans. Les conseillers ne partagèrent pas cet avis; ils demandèrent et décidèrent son renvoi de la Colonie. Le successeur devait être nommé par le P. Provincial avec le titre de *grand vicaire pour les missions des Jésuites chez les tribus sauvages*,

1. Le P. de Beaubois à M. Raguet, 2 mai 1728.

2. M. Raguet au P. d'Avaugour, 25 mars 1728.

3. Réponses de M. Raguet au *Mémoire justificatif* du P. de Beaubois. M. Raguet ne nie pas dans ce mémoire que ce Père n'eût à se reprocher des défauts de caractère et il en signale plusieurs; il l'accuse aussi de s'être déclaré trop ouvertement l'ami de M. de Bienville. Mais l'accusation principale porte sur la nomination au Grand Vicariat et l'exercice de cette charge en violation du traité.

à l'exclusion de la Nouvelle-Orléans¹. Ainsi le voulait Mgr de Mornay, qui venait d'être nommé évêque de Québec, en remplacement de Mgr de Saint-Vallier, décédé le 26 décembre de l'année précédente.

Le lendemain de la réunion, M. Raguet communiqua au P. d'Avaugour la décision de l'assemblée, en le priant de la porter à la connaissance du P. Louis Laguille, visiteur et vice-provincial. Pour le bien de la paix, le P. Laguille consentit au rappel du P. de Beaubois, et M. Raguet en informa ce dernier par une lettre du 3 avril : « Plût à Dieu, lui dit-il entre autres choses, que vous vous fussiez littéralement tenu à votre traité, à vos promesses, à vos propres lettres ! Que le triste Grand vicariat dont vous avez voulu vous parer à la Nouvelle-Orléans, vous coûte cher !... Je suis convaincu que le chagrin que je ressens en vous écrivant cette lettre surpasse de beaucoup celui que vous avez eu en la lisant². » Il ajoutait : « Vos supérieurs, qui pensent comme la Compagnie sur votre compte, vous mandent sans doute ce que vous allez devenir. »

Cette lettre, comme on le voit, ne faisait allusion qu'au Grand vicariat ; elle se taisait sur tous les autres chefs d'accusation.

Le P. de Beaubois était condamné sans avoir été entendu. Il s'en plaignit dans ses lettres au Directeur de la Compagnie et dans un *Mémoire justificatif*³. « Sans donner au

1. Lettre de l'abbé Raguet au P. d'Avaugour, procureur des Missions d'Amérique. Paris, 25 mars 1728. — Dans cette lettre, il disait : « Vous aurez la bonté de voir ce qu'il sera à propos de faire pour les lettres de grand vicaire dans les missions des sauvages qu'il conviendra qu'ait le successeur du P. de Beaubois. »

2. Paris, 3 avril 1728 (*Louisiane*, vol. 11).

3. Lettres du 2 mai 1728 ; — du 6 mai 1728 ; — du 12 août 1728 ; — 18 août 1728. — Dans le *Mémoire justificatif* daté du 8 octobre 1729, le P. de Beaubois dit : « J'ose dire que rien n'est plus extraordinaire

Père le *temps de se justifier*, ajoute-t-il dans le *Mémoire*, on obligea le P. Provincial des Jésuites, *par des ordres et des menaces réitérées*, de le rappeler; on l'*arracha à sa mission*, ce sont les termes du P. Provincial ¹. »

Il faut bien avouer que si la violation, prétendue ou réelle, du traité fut la cause du rappel du P. de Beaubois, elle n'en fut que la cause secondaire, la seule qu'il fût possible d'invoquer honnêtement. La cause principale, celle qu'on ne pouvait pas dire en la circonstance, et dont ne parle pas la lettre de M. Raguét, c'était son amitié pour M. de Bienville. Son grand *crime fut celui-là*; il *eût fait des miracles qu'il eût été toujours*, par ce seul fait, *un objet d'horreur pour la Compagnie* ². Crime impardonnable, dont il porta le châtement jusqu'à son renvoi de la Louisiane ³.

que cette sorte de procédure. On saisit les *plaintes des adversaires du P. de Beaubois, et sur leur injuste rapport destitué de preuves, ou le condamne sans l'entendre...* Il méritait cependant qu'on lui accordât au moins ce qu'on ne refuse pas *aux plus méprisables des criminels*. » Ce mémoire répond à chacun des griefs articulés contre lui : 1^o Conduite incorrecte, 2^o homme brouillon et inquiet, 3^o il a entièrement gâté l'esprit de M. Périer, 4^o il a violé son traité, 5^o il est d'une vivacité insupportable et d'une ambition démesurée, 6^o il est l'ami de M. de Bienville et a fait, avec les amis de ce dernier, de l'opposition aux intérêts de la Compagnie. La réponse à la plupart de ces griefs est précise, probante : elle eût gagné à être plus calme et plus modeste en certains endroits. M. Raguét l'a fait suivre de longues observations qui ne sont pas toutes d'égale valeur et tant s'en faut. (Voir aux Archives coloniales, *Canada et Louisiane*. — Église et missionnaires. — Série F. vol. 3.)

1. *Mémoire justificatif* du P. de Beaubois.

2. Lettre du P. de Beaubois à M. Raguét, 18 août 1728.

3. « Quelques personnes de la Compagnie des Indes n'ont jamais pu pardonner au P. de Beaubois qu'il eût été *sy amy* de M. de Bienville. Cet officier est devenu l'objet d'une haine implacable. » (*Mémoire justificatif*). — Le P. de Beaubois répond ainsi à ce grief : « On avouera, si l'on veut, que le P. de Beaubois était en effet fort attaché à M. de Bienville, qu'il a même souhaité son retour à la Louisiane, tant qu'il y a eu lieu de croire qu'il pourrait y retourner ;

Toutefois, la réputation du religieux demandait que le grief invoqué, cause de ce renvoi, et seul visé dans la lettre de M. Raguet, ne resta pas sans réponse. Elle fut donnée et longuement, trop longuement peut-être ¹. « On m'accuse, dit le P. de Beaubois, d'avoir violé le traité par lequel il est dit que je ne dois faire aucune fonction ecclésiastique à la Nouvelle-Orléans sans l'agrément des Capucins... L'accusation est grave et mérite qu'on y réponde en détail, d'autant plus que c'est là le prétexte sur lequel on insiste davantage. Il s'agit ici : 1° de quelques baptêmes et d'un mariage de nègres, 2° de la direction des Ursulines, 3° du Grand vicariat. ² »

Le Père avoue qu'il a baptisé et marié quelques-uns de ses nègres, *dans sa chapelle privée, sans la participation des Capucins*; mais il prétend n'avoir pas excédé en cela ses droits, étant supérieur de communauté *exempte*, et les nègres, tous *esclaves*, étant ses domestiques. « La chose est au moins litigieuse », ajoute-t-il. Sans doute que, d'après le traité, le supérieur des Jésuites ne doit faire aucune fonction ecclésiastique à la Nouvelle-Orléans. Qu'est-ce que cela veut dire, sinon « qu'il ne se mêlera d'aucune affaire qui regarde la paroisse, qu'il ne prêchera point, qu'il ne confessera point, qu'il n'administrera aucun sacrement dans ce district des Capucins, en un mot qu'il ne partagera pas

mais M. de Bienville ayant eu un successeur, le P. de Beaubois ne regarda plus dans lui qu'un *ami* et un *bienfaiteur*, à qui il ne pouvait refuser son *estime* et sa *reconnaissance*; et il s'attacha d'abord *par devoir* et ensuite *par estime* et *par inclination*, et point du tout par l'espérance d'être protégé et d'en devenir plus important (*comme on le disait à la Compagnie*), à celui (M. Périer) qui remplit si dignement sa place. Mais qu'y a-t-il en cela d'opposé à l'honnête homme et dont on puisse faire un crime? Au contraire, qu'y a-t-il en cela qu'un honnête homme ne doive faire? » (*Mémoire justificatif*).

1. *Mémoire justificatif*, 4^e grief. Nous résumons dans le texte sa longue réponse.

2. *Ibid.*

avec eux la juridiction spirituelle, sans leur consentement? Les esclaves des Jésuites ne sont point du district et sous la juridiction des Capucins. Pourquoi donc se récrier avec tant de fracas? ¹ » Évidemment, la défense du P. de Beaubois sur ce premier point ne paraîtra pas à beaucoup convaincante, et Mgr de Mornay, consulté sous forme de cas de conscience, ne l'admit pas ².

Sa défense est meilleure en ce qui concerne la direction des religieuses. Les constitutions des Ursulines les autorisent à *se choisir un supérieur*. Les Ursulines de la Nouvelle-Orléans portèrent leur choix sur le P. de Beaubois. La Compagnie y donna son consentement ³ et Mgr de Saint-Vallier confirma l'élection ⁴. Le P. Raphaël lui-même approuva; il refusa aussi de se charger de cette fonction ⁵.

1. *Mémoire justificatif*. — Voir aussi la lettre du P. de Beaubois à M. Raguet, en réponse à la lettre de ce dernier qui lui annonce son rappel.

2. Le cas de conscience et la réponse de Mgr de Mornay ont été insérés dans les observations de M. Raguet sur le *Mémoire justificatif*.

3. *Mémoire justificatif*. « M. l'abbé Raguet peut se rappeler qu'avant la conclusion du traité, il fit l'honneur de dire un jour chez lui au P. de Beaubois qu'il songeait à lui donner de l'occupation à la Nouvelle-Orléans, où il ne convenait pas qu'il n'eût rien à faire de ce qui concerne son ministère et qu'il lui donnerait des *sœurs grises* à y conduire pour avoir soin de l'hôpital, et que *ce serait sa paroisse*. » Les Ursulines furent substituées aux *sœurs grises*, mais l'hôpital ne resta-t-il pas *la paroisse* du P. Beaubois? — Voir aussi la lettre du P. de Beaubois à M. Raguet, 18 août 1728.

4. Lettre de Mgr de Saint-Vallier au P. de Beaubois du 4 août 1726, dans laquelle il dit que « les Ursulines l'ayant demandé pour estre leur supérieur, leurs souhaits étaient raisonnables. » (Mémoire de MM. de la Compagnie des Indes au P. Provincial des Jésuites, décembre, 1729). — Nous devons cependant dire que le provincial des Jésuites était défavorable et opposé à ce ministère que les règles de l'ordre ne tolèrent que par exception. (Le P. d'Avaugour à M. Raguet, 19 mars 1728.)

5. *Mémoire justificatif*. — « Le P. de Beaubois a eu le consentement des Capucins même, dont le supérieur pria M. le commandant

Enfin, si le P. de Beaubois a demandé et obtenu le titre de Grand-Vicaire, il n'en a pas exercé les fonctions à la Nouvelle-Orléans, sans le consentement du P. Raphaël. Ce consentement lui ayant été refusé, « il n'a pas passé outre... il est demeuré dans l'inaction ». Dès lors en quoi ce religieux a-t-il violé le traité ?

Soutenu seulement par le gouverneur de la Louisiane,

(Périer) de dire de sa part au P. de Beaubois, ce qu'il vint lui répéter deux jours après, qu'il ne voulait point se charger des religieuses et qu'il avait bien d'autres affaires auxquelles il ne pouvait suffire. Si le Rev. Père a parlé dans la suite et s'il a écrit sur un autre ton, c'est ce qui ne se peut comprendre. Mais on peut là-dessus consulter M. le commandant et conclure de son témoignage si en cela le P. de Beaubois a empiété sur les droits des Capucins. »

1. *Mémoire justificatif.* — Le P. de Beaubois dit dans sa lettre du 18 août 1728 à M. Raguet : « J'ai demandé au P. Raphaël son consentement (pour exercer les fonctions de grand vicaire), il me refuse, et en appelle de l'évêque mal informé à l'évêque mieux informé. Qu'y a-t-il là dedans qui me rende coupable de mauvaise foi, de manquement à ma parole ? Ai-je réellement fait acte de juridiction ? Personne n'a été plus tranquille que moi. Je n'ai jamais voulu exercer, je n'ai point réellement exercé ; encore moins ai-je prétendu avoir aucun droit et aucune juridiction sur les PP. Capucins. » A l'encontre de l'affirmation du P. Beaubois de n'avoir fait aucune fonction ecclésiastique sans l'agrément du P. Raphaël, M. Raguet lui reproche d'avoir baptisé et marié quelques nègres. Nous avons répondu plus haut à ce reproche. — M. Périer écrivait à M. Raguet le 15 nov. 1728 : « Quand on se sert du prétexte que le P. de Beaubois a violé le traité fait avec la Compagnie, il n'est pas valable pour moy. Je conviens qu'il l'a voulu violer, mais je m'y suis opposé comme je m'opposerai toujours à ceux qui auront une pareille idée. » Donc, en supposant que le P. de Beaubois ait voulu exercer les fonctions ecclésiastiques sans le consentement du P. Raphaël, *en fait*, il ne les a pas exercées. — Pour en finir, disons que le P. de Beaubois avait montré au P. d'Avaugour sa lettre à l'évêque de Québec avant de l'expédier. On l'accusait d'avoir *mendié* le titre de grand vicaire ; il répond dans son *Mémoire* : « Le P. d'Avaugour, dont la Compagnie ne rejettera pas le témoignage, a veu et envoyé la seule lettre que le P. de Beaubois a écrit en Canada, et il répondra qu'il était bien éloigné de mendier le grand vicariat et de surprendre Mgr de Saint-Vallier. »

le P. de Beaubois luttait contre le conseil général de la Compagnie, contre la majeure partie du conseil de la Colonie, contre M. de la Chaise, les Capucins et les ennemis de M. de Bienville, seuls écoutés de M. Raguet et de ses conseillers. Dans ces conditions il devait succomber : la lutte était trop inégale. Il fut sacrifié et remplacé par le P. Mathurin le Petit, missionnaire aux Chactas ¹. Comme il l'écrivait, « l'orage, qui se *mitonnait* contre luy à la Compagnie des Indes depuis plus de vingt mois, éclatait enfin » ².

1. Le P. Mathurin le Petit, né à Vannes le 2 février 1693, élevé au collège des Jésuites de cette ville, entra, après son cours de philosophie, au noviciat, à Paris, le 13 sept. 1712. Au sortir du noviciat, il professa, à Amiens, la cinquième (1714-1715), la quatrième (1715-1716), la troisième (1716-1717), les humanités (1717-1718), et la rhétorique (1718-1719); à Blois, la troisième (1719-1720) et les humanités (1720-1721); fit, à Paris, au collège Louis-le-Grand, une troisième année de philosophie et quatre ans de théologie (1721-1726), et partit pour la Louisiane après sa troisième année de probation... On lit, dans les notes de ses supérieurs envoyées à Rome sur lui : « ingenium et judicium optima, prudentia magna, tantum ad omnia et ad regimen. » — C'est le P. de Kereben qui d'abord avait été désigné pour remplacer le P. de Beaubois; M. Raguet l'annonçait en ces termes à M. Périer : « On me dit des merveilles de l'humilité, de la sagesse, de l'esprit, de la bonté de cœur de celui qui va succéder au P. de Beaubois et qui est déjà dans le pays. » Quand M. Raguet écrivait ces paroles (12 août 1728), il ne savait pas encore que le P. de Kereben était mort le 28 février 1728. Le P. Raphaël, écrivant à M. Raguet le 3 octobre 1729, disait du P. le Petit, désigné à la place du P. de Kereben : « Je ne crains pas d'avoir de différend avec le R. P. le Petit ... Il se fait universellement estimer ... C'est un bon et saint religieux. » Le P. Raphaël oppose la conduite du P. le Petit à celle du P. de Beaubois, afin de critiquer ce dernier, qui est en France.

2. Lettre du P. de Beaubois à M. Raguet, 12 août 1728. — Avant d'être rappelé, le P. de Beaubois avait eu l'intention d'aller à la Vera Cruz ; « J'ai reçu, écrit-il le 12 août 1728 à M. Raguet, une lettre d'un P. espagnol, qui paraît être le supérieur de la maison professe de Mexico et fort accredité auprès du Vice-Roy. Il m'écrit de la manière

Grand fut l'émoi à la Nouvelle-Orléans, quand on apprit son rappel. On triomphait dans le parti de M. de la Chaise et des Capucins ; dans l'autre, on ne cachait ni la tristesse, ni les regrets. Cela devait être, la ville étant divisée comme elle l'était. Le gouverneur, tout en déplorant ce départ, semblait surtout préoccupé d'une conséquence redoutable : il redoutait que les Ursulines, qui se voyaient depuis longtemps en butte aux tracasseries de M. de la Chaise, à cause de leur attachement à leur fondateur et directeur, ne « fussent obligées de se retirer et d'accepter un riche établissement qu'on leur offrait au cap Saint-Domingue. Mission pour mission, disaient-elles, ne vaut-il pas mieux préférer celle où nous ferons plus de bien et sans être traversées, où nos consciences ne seront point gênées... ¹ » M. Périer se figurait donc que « le départ du P. de Beaubois ferait sûrement échouer l'établissement des religieuses qui estait absolument nécessaire pour cette province », et cette pensée l'attristait profondément ².

du monde la plus obligeante et me fait de grands offres de service. J'ai répondu à sa lettre suivant les intentions de M. Périer, et nous sommes convenus qu'après l'arrivée de *la Baleine*, j'irais avec M. de Livandais à la Vera Cruz et à Mexico, sous prétexte d'aller voir les PP. Espagnols, mais en effet pour voir s'il y aurait jour à établir un bon commerce... Je souhaite que nous réussissions et que la Compagnie se persuade que je peux luy être utile.» — Quelques jours après avoir écrit cette lettre, il recevait la nouvelle de son rappel, et le 18 du même mois, il envoyait une seconde lettre à M. Raguet, où il disait : « La Compagnie sera contente ; je me retirerai heureux de n'avoir plus affaire à elle ; je veux même, en quittant, luy faire voir que je luy rends volontiers service, et, malgré tous les sujets de mécontentement que j'ay, je vais faire le voyage que nous avons projeté. J'aurai tout le temps d'aller et de revenir de Mexico, avant que le P. le Petit soit arrivé icy. » — Les événements vinrent contrarier les désirs du P. de Beaubois : il ne se rendit pas à Mexico, du moins aucune lettre postérieure, à notre connaissance, ne l'indique.

1. Lettre du P. de Beaubois à M. Raguet, 6 mai 1728.

2. Lettre de M. Périer à M. Raguet, 4^{or} mai 1728.

Les Ursulines, « composées de neuf professes, d'une novice et de deux postulantes, avaient été logées, à leur arrivée à la Nouvelle-Orléans, dans une maison que la Compagnie leur loua jusqu'à ce que leur monastère fût bâti et que l'on espérait achever *en six mois*... Ces messieurs firent commencer le bâtiment avec beaucoup de diligence... Mais le zèle pour l'avancement du bâtiment se ralentit, et au lieu de six mois on traîna l'ouvrage pendant *six ans et plus*. Prières, sollicitations redoublées, tout fut inutile auprès de ces messieurs... Les religieuses n'entrèrent dans le nouveau monastère que le 17 juillet 1734¹. » Pendant ce temps, la communauté eut beaucoup à souffrir, ces messieurs refusant de venir à son secours; « elle, n'ayant aucun moyen pécuniaire, ne subsistait qu'avec peine dans un pays nouvellement établi et où le prix des vivres qui s'y trouvent, était à un prix exorbitant² ». M. de la Chaise et la Compagnie faisaient ainsi payer cher aux Ursulines leur dévouement au supérieur des Jésuites. Que serait-il advenu, sans l'aide constant du P. de Beau-bois et les encouragements de M. Périer³?...

Elles luttèrent contre la persécution sourde et la mauvaise volonté de M. de la Chaise avec une énergie que Dieu récompensa libéralement par des succès inespérés.

Le 5 janvier 1728, la mère Marie Tranchepain de Saint-Augustin écrivait à M. Raguet: « Nous avons déjà nombre de pensionnaires et on nous en propose tous les jours.

1. *Relation du voyage des Ursulines à la Nouvelle-Orléans*, pp. 37 et 38.

2. *Ibid.*, p. 37.

3. Mère Marie de Saint-Augustin écrivait à M. Raguet, le 28 avril 1728: « Je m'étais bien aperçu dès notre arrivée en ce pays que le sieur de la Chaise était ennemi mortel du P. de Beau-bois et des missionnaires Jésuites; je pensais bien que cette haine rejaillirait sur nous, surtout depuis que le P. Raphaël, conseil de M. de la Chaise, avait désespéré d'avoir notre confiance. » — Cette religieuse

Nous instruisons aussi les négresses... Je souhaite que nous soyons bientôt en état de prendre possession de l'hôpital. J'y ai été une fois et j'ai vu avec étonnement l'état pitoyable où sont les malades et le besoin qu'ils ont des choses les plus nécessaires. » Trois mois plus tard, les religieuses se chargeaient du soin des orphelines afin de leur procurer une honneste éducation qui les mit en estat de travailler pour gagner leur vie¹. Leur nombre et celui des élèves augmenta tellement que la supérieure fut obligée de louer une maison à ses frais (50 livres par mois) et de congédier des enfants².

Ces beaux commencements furent sur le point d'être interrompus par le rappel peu justifié de leur supérieur. Privées de cet appui qui leur semblait indispensable au double point de vue *du temporel et du spirituel*, déterminées à ne pas accepter la direction du P. Raphaël qui ne leur inspirait aucune confiance³, les Ursulines ne dissimulèrent pas

écrivait encore au même huit jours auparavant, le 20 avril 1728 : « Nous tenons au P. de Beaubois par les liens d'une reconnaissance qui sera éternelle... sans luy je ne sais ce que nous serions devenues, peut-être aurions-nous esté obligées de retourner en France ; mais ses soins généreux nous mettent à l'aise ; il ne zelle pas moins notre spirituel que notre temporel... M. et M^{me} Périer continuent aussy de nous protéger ». Elle écrivait encore le 28 avril : « Si le P. de Beaubois nous manque, que deviendrons-nous, nous qui ne sommes établies, qui n'avons subsisté et qui ne subsistons que par ses soins et par ses peines?... » (*Arch. col.*)

1. La Mère Marie de Saint-Augustin, à M. Raguet, 20 avril 1728.

2. La même au même, 17 nov, 1728.

3. Voir les lettres des 5 janvier, 20 et 28 avril et 17 août 1728, de la Mère Marie de Saint-Augustin. Le 28 avril elle dit : « Les Capucins ont achevé de se ruiner dans notre esprit par toutes les bassesses qu'ils ont faites pour nous attirer à eux et leur conduite si peu chrétienne à l'égard des PP. Jésuites. Jamais on ne gagnera sur nous de leur donner notre confiance, et ils ne seront jamais en estat et n'auront jamais la volonté de pourvoir à nos besoins avec la même attention

leur intention de suivre le P. de Beaubois dans sa disgrâce. Elles le signifièrent à M. Périer, qui en fut vivement attristé et tourmenté; elles écrivirent à M. Raguet ¹, qui répondit à la Mère supérieure en termes sévères et impératifs, comme s'il eût été leur évêque ².

Que serait-il arrivé sans l'intervention du P. de Beaubois? Il avait pu commettre des fautes, et, à notre avis, il n'avait été ni assez prudent ni assez réservé; mais il avait aussi le cœur trop haut placé et un trop grand zèle des âmes pour s'arrêter à la pensée de tirer une vengeance mesquine de son renvoi, quelque pénible qu'il fût pour son amour-propre. Il engagea les Ursulines à rester à leur poste, il le leur conseilla vivement, et M. Périer joignit ses instances aux siennes. Les religieuses cédèrent et renoncèrent à se rendre au Cap. La supérieure cependant y mit une condition, c'est qu'on respectât le droit que leur conféraient les Constitutions de choisir elles-mêmes leur supérieur et confesseur parmi les prêtres approuvés, sauf à faire confirmer l'élection par l'Ordinaire: « Vous avez dû recevoir de moi par le duc de Noailles, écrivait la supérieure à M. Raguet, une lettre qui vous marque assez notre résolution sur ce sujet. La manière dont les choses tournent nous y confirme de plus en plus; et la mer ne

que le P. de Beaubois. » — « Personne ne nous forcera de recevoir un supérieur (il s'agit du P. Raphaël) malgré nous; c'est à quoi nous sommes toutes très déterminées (17 août). »

1. M. Périer et le P. de Beaubois avaient déjà prévenu M. Raguet; mais de son côté, le 28 avril 1728, la Mère Marie de Saint-Augustin le lui écrivit sans détour: « Si le P. de Beaubois, dit-elle, se retire comme il paraît le vouloir et prendre sur cela de bonnes mesures, je n'ay d'autre parti à prendre que celui qu'il prend. »

2. Voir surtout la lettre du 27 octobre 1728 de M. Raguet à la Mère supérieure. Il l'accuse d'agir par des « motifs purement humains, tels que les auraient les personnes les moins parfaites »; d'être *inconstante, de désertier honteusement son poste, etc...*

nous fait pas assez de peur pour nous empêcher de passer au Cap français plutôt que de rester ici comme on veut que nous y soyons, *avec un supérieur malgré nous* ¹. »

Ce langage était fier ; après tout, il était conforme à l'ordre établi par l'Église ; et puis, la supérieure réclamait uniquement l'exécution de l'article XV de son traité avec la Compagnie, par lequel celle-ci s'engage à laisser vivre la communauté selon ses règles et constitutions ².

Pleine satisfaction lui fut donnée. On tenait trop à garder ces religieuses à la Nouvelle-Orléans pour se prêter si facilement à leur départ ! Au reste, une nouvelle inattendue permit de tout arranger à l'amiable. Vers le milieu d'août 1728, *la Baleine* arrivait de France et apportait une lettre de Mgr de Mornay, devenu évêque de Québec, qui annonçait la mort de Mgr de Saint-Vallier et nommait le P. Raphaël seul grand vicaire à la Nouvelle-Orléans. « Le P. Raphaël prévient aussitôt le P. de Beaubois ; il lui déclare en même temps qu'il ne doit plus se mêler de la conduite des religieuses, dont luy-même se croist seul chargé en qualité de grand vicaire. Le Père lui répond qu'il lui cède volontiers cette supériorité et que bien loin de s'y opposer il *les* portera de tout son pouvoir à se soumettre aussy bien que luy ³. »

Le P. Raphaël se rend ensuite aux Ursulines et leur signifie qu'il est seul grand vicaire et sera désormais leur supérieur. « Le grand vicariat, lui répond la Mère Marie de Saint-Augustin, n'a rien de commun avec la supériorité, qui n'y a jamais été attachée. Nos constitutions nous donnent le droit de choisir nos supérieurs ; il suffit que

1. Lettre du 17 août 1728.

2. Lettre de la supérieure à M. Raguet, 15 novembre 1728.

3. *Ibid.*

nous les prenions parmi les prêtres approuvés dans le diocèse ¹. »

La supérieure se plaçait sur un excellent terrain : elle ne rejetait pas la supériorité du P. Raphaël, elle demandait seulement la reconnaissance et le respect d'un droit accordé par le Saint-Siège. Le grand vicaire dut s'incliner et l'élection d'un nouveau supérieur par la communauté est décidée séance tenante. « J'assemble, écrit la supérieure, notre communauté composée de six religieuses seulement, et je leur propose quatre personnes à leur choix, savoir : le P. Raphaël, le P. de Beaubois, le P. Souël, Jésuite, alors de passage à la Nouvelle-Orléans, et l'abbé Berthelon. Ensuite nous faisons l'élection de deux par suffrages secrets. Faute d'ecclésiastiques, MM. Périer et de la Chaise servent de témoins. Le P. Raphaël n'eut pas *un seul* suffrage. Le P. de Beaubois les eut *tous* ; le P. Souël, *cing*, et l'abbé Berthelon, un. Ainsi les deux Jésuites furent élus canoniquement ; MM. Périer et de la Chaise en signèrent l'acte et le portèrent au P. Raphaël². »

Celui-ci resta trois jours sans répondre ; enfin, faisant contre mauvaise fortune bon cœur, il confirma l'élection du P. de Beaubois.

Ce fut le point de départ de la réconciliation. Le P. de Beaubois pria le P. Raphaël d'officier ce jour-là dans la chapelle des Ursulines. On y dina avec M. et M^{me} Périer, M. et MM^{lles} de la Chaise³. La paix, du moins une paix apparente, s'y fit, et rien de grave ne vint la troubler jusqu'au départ du P. de Beaubois pour la France, dans les premiers mois de 1729⁴.

1. Lettre de la supérieure à M. Raguet, 15 novembre 1728.

2. Même lettre du 15 nov. 1728.

3. *Ibid.*

4. Il fut obligé d'attendre son successeur, le P. le Petit, qui fut retenu dans sa mission jusqu'à l'arrivée du P. Jean Dumas, son remplaçant aux Chactas. Il partit en mars probablement. Cependant,

Ainsi se termina cette querelle religieuse, qui ne devait pas tarder à se réveiller, mais dans d'autres conditions.

avant de partir, le P. de Beaubois travailla à l'établissement d'une mission chez les Caoutas, peuplade voisine des Alibamons. MM. Périer et de la Chaise écrivaient, en effet, à M. Raguet, le 30 janvier 1729 : « Nous nous sommes concertés avec le P. de Beaubois au sujet du missionnaire qu'il serait à propos de mettre chez les Caoutas pour en éloigner les Anglais, et nous sommes convenus que le P. de Guienne, qui est aux Alibamons, y fera quelques voyages pour les engager ensuite à le recevoir chez eux. Il possède la langue anglaise et est déjà au fait de ces nations sauvages. » Le 22 avril, ils écrivaient encore : « Nous avons oublié de vous marquer dans nos dernières lettres ce que nous fimes au mois de février avec le P. de Beaubois et le P. de Guienne, missionnaire des Alibamons, pour en établir un aux Caoutas. Comme nous ne trouvâmes pas à propos d'envoyer tout d'un coup ce dernier vers ces sauvages en qualité de missionnaire, sans savoir si auparavant ils le souffriraient parmi eux, il fut convenu que ce Père irait chez eux en habit séculier, avec un interprète et un valet, et qu'il y resterait trois à quatre mois pour les disposer à le recevoir sous un autre habit... Il est parti pour s'y rendre il y a plus d'un mois. »

M. Périer écrivait le 25 avril 1729 à M. Raguet : « Vous verrez par l'arrivée de *la Flore* que le P. de Beaubois est party d'ici. Ce n'a pas été sans peine, non pas de son côté, mais de celui de M. de la Chaise qui lui a fait cent chicanes pour le retenir, jusqu'à faire mettre opposition à son passage pour cent vingt livres qu'on disait qu'il devait à un habitant qui a dit qu'on l'avait sollicité à faire cette démarche. Lorsque je le sceu, j'envoyay ordre à *la Balize* de faire embarquer le Père malgré les oppositions qu'on pourrait faire. Je n'ay pu comprendre quelle raison avait M. de la Chaise de vouloir retarder ce Père puisque la Compagnie souhaitait qu'il repassât, j'ay encore moins approuvé les mauvais discours qu'il a tenus sur son compte après son départ. Je vous avoue que les procédés de ce pays cy m'étonnent tous les jours de plus en plus. » Voilà cependant les hommes auxquels la Compagnie accordait sa confiance ! Eux seuls avaient son oreille et son cœur. — A son arrivée en France, le P. de Beaubois rédigea son *Mémoire justificatif*, qui fut remis à M. Raguet ; il est daté d'octobre 1729. On lit dans ce mémoire : « Le P. de Beaubois a obéi aveuglement aux ordres de ses supérieurs, est revenu en France, et s'est rendu à Paris le plus promptement qu'il a pu. »

•
• •

Dans les premiers mois de 1731, la Compagnie des Indes renonça à son privilège sur la Louisiane et le pays des Illinois, et remit au roi de France ces deux contrées qui demeurèrent sous le régime royal jusqu'à la fin de la domination française. Par voie de conséquence, le conseil de la Compagnie à la Nouvelle-Orléans fut dissous, et M. de la Chaise, son directeur, rappelé en France.

On organisa aussitôt un nouveau conseil. Au nom du Roi, M. Périer fut maintenu gouverneur, et M. de Salmon nommé ordonnateur.

Deux ans plus tard, M. Périer demandait à être relevé de son commandement, et, singulier retour des choses humaines ! M. de Bienville le remplaça et arriva à la Nouvelle-Orléans en 1733.

Au début de l'année précédente, le P. de Beaubois y était rentré comme supérieur des missions, envoyé par le roi¹, sans toutefois avoir obtenu de Mgr de Mornay le titre de grand vicaire. C'était placer directement les missions de la Compagnie de Jésus sous la dépendance des PP. Capucins. Le P. de Beaubois ne crut pas devoir insister et accepta la situation qui lui était faite. Il partit dans un esprit de paix et de conciliation. Il eût été à souhaiter que le supérieur des Capucins eût les mêmes sentiments² !

Le P. Raphaël le vit revenir à la Nouvelle-Orléans avec un vif déplaisir, bien qu'il ne fût pas grand vicaire de

1. Archives canadiennes, an. 1731, série B, vol. 55: Lettre du président du conseil de Marine à Mgr de Mornay, datée de Versailles, 30 octobre 1731.

2. *Ibid.*

Mgr de Mornay ¹. La réconciliation de 1729 n'avait pas été de sa part suffisamment sincère; et le retour du P. de Beaubois rouvrit toutes les plaies de son cœur, plaies encore mal fermées. On le vit à la première occasion. A la suite d'une contestation dont nous ignorons le sujet, le P. Raphaël jeta l'interdit sur les Jésuites et refusa de le lever malgré les sollicitations, *de la part même du Ministre*, de MM. de Bienville et de Salmon. A sa mort seulement, le 15 février 1734, il consentit à rendre les pouvoirs aux religieux interdits, à la condition que le P. de Beaubois serait rappelé en France par ses supérieurs ². Pour ne pas

1. Nous avons vu plus haut que la Compagnie des Indes avait fait nommer le P. Raphaël grand vicaire à la Nouvelle Orléans et pour les postes français; et le P. de Beaubois, grand vicaire pour les missions sauvages dirigées par les PP. Jésuites. Mais, après 1731, Mgr de Mornay confia au P. *Raphaël seul* les fonctions de grand vicaire et à la Nouvelle-Orléans et pour les postes français et pour les missions des Jésuites.

2. On lit dans le *Mémoire historique* présenté au ministre, M. de Machault, par l'abbé de l'Isle-Dieu en 1756 : « Il est vrai que dès le 30 août 1734, il fallait bien qu'il y eût eu quelque contestation entre le P. Raphaël, capucin, grand vicaire, et les Jésuites qui résidaient à la Nouvelle-Orléans, puisque le premier avait interdit les seconds, suivant qu'il est aisé de le voir par une lettre du susdit jour 30 août du P. Philippe, Capucin, écrite à l'évêque de Québec, M. Dosquet, coadjuteur de M. de Mornay, qui était mort alors, par laquelle il lui mande la mort du P. Raphaël, arrivée le 15 février 1734, et dans laquelle il lui rend compte de ce qui s'est passé à la mort du susdit P. Raphaël, à l'occasion des Jésuites, auxquels le premier a rendu les pouvoirs qu'il leur avait ôtés par l'interdit qu'il avait prononcé contre eux, sous la condition cependant (suivant que le luy avait promis M. de Mornay) que le P. de Beaubois, qui, selon les apparences, lui avait déplu, serait rappelé en France... On voit de plus dans la même lettre que M. de Bienville, gouverneur, et M. de Salmon, ordonnateur pour le roy, avaient sollicité la levée de l'interdit des Jésuites de la part même du ministre, et c'est ce qui a déterminé l'abbé de l'Isle-Dieu à joindre cette lettre aux preuves et pièces justificatives des faits contenus dans ce Mémoire historique des contestations des Jésuites et des Capucins. » — Le sujet des

envenimer la situation ou attirer par sa présence contre ses frères les foudres du nouveau grand vicaire, le P. de Beaubois préféra se retirer (1735)¹.

Le P. Mathias succéda au P. Raphaël dans ses fonctions de supérieur des PP. Capucins à la Louisiane, et Mgr Dosquet, évêque en titre de Québec depuis la démission de Mgr de Mornay (12 septembre 1733), lui continua les pouvoirs de grand vicaire. Mgr Dosquet était alors au Canada². C'est là qu'il reçut du P. Philippe, capucin,

contestations entre le P. Raphaël et les Jésuites vint *probablement* et de la présence du P. de Beaubois à la Nouvelle-Orléans, et de la concentration des pouvoirs de grand vicaire entre les mains du P. Raphaël *seul*. Ce Père ne suscita-t-il pas des difficultés aux missionnaires jésuites ? Ne créa-t-il pas des entraves à leur apostolat ?...

1. Rentré en France, le P. de Beaubois fut envoyé à Bourges, d'abord comme préfet général des classes, puis comme procureur (1735-1742); en 1742, il est directeur du séminaire à Nevers; de 1743 à 1752, il est supérieur de la maison de retraites à Amiens; et de 1752 à 1762, supérieur de la maison de retraites à Vannes. Après la dispersion des Jésuites de France (1762), nous perdons sa trace.

2. Il y *revint* comme évêque le 16 août 1734. — On lit dans le *Mémoire historique* : « L'abbé de l'Isle-Dieu trouva d'abord (en examinant les différents mémoires qui lui furent remis par ordre du comte de Maurepas) que les pouvoirs de grand vicaire pour cette colonie étaient dans la main des Capucins (Le P. Raphaël était depuis 1830 *seul grand vicaire* et à la Nouvelle-Orléans et pour les *Missions*), et sous le nom d'un P. Raphaël, bon et saint religieux, homme de mérite du côté de la capacité, des mœurs et de la régularité. Il parut alors d'autant moins étonnant que les pouvoirs de grand vicaire fussent donnés aux Capucins, que c'était sous le gouvernement de M. de Mornay... Il était tout naturel que M. de Mornay, qui avait été lui-même Capucin, donnât de préférence aux Capucins ses pouvoirs de grand vicaire, et dans l'examen que l'abbé de l'Isle-Dieu a fait des différentes plaintes respectives qui lui ont été portées de la part de ces deux ordres religieux, il n'a jamais vu qu'en aucune circonstance les Jésuites aient refusé de reconnaître la juridiction des Capucins, tandis qu'elle a été *privativement* dans la main des susdits Capucins... M. Dosquet a suivi les mêmes errements de M. de Mornay en faveur des Capucins, à qui il a continué les pouvoirs de grand vicaire. »

une lettre datée du 30 août (1734), par laquelle il apprit la mort du P. Raphaël.

Pendant son épiscopat, Mgr de Mornay veilla lui-même et directement sur les intérêts religieux de la Louisiane. Mais son successeur se choisit, à Paris, un vicaire général, l'abbé de l'Isle-Dieu, à qui il confia le soin de l'Acadie et de la Louisiane, à cause des facilités plus grandes de communication entre la France et ces lointaines parties du diocèse de Québec. Ce choix faisait honneur à Mgr Dosquet, l'abbé de l'Isle-Dieu se recommandant, de l'aveu de tous, par son dévouement, sa sagesse, sa droiture et son intelligence¹. Son premier soin fut de se mettre au courant, et dans les moindres détails, de tout ce qui se rapportait de près ou de loin à sa vaste administration. Ce que nous avons lu de sa correspondance soit avec les évêques, soit avec les ministres, soit avec les religieux, révèle en lui l'homme qui sait, mais ne dit que ce qu'il sait, avec précision, calme et désintéressement. En particulier, il a étudié à fond et il possède admirablement les choses religieuses de la Louisiane, ce qui s'y est passé entre les religieux de Saint-François et les évêques de Québec au sujet de la juridiction du grand vicaire jésuite, à la Nouvelle-Orléans. Lettres, mémoires, rapports, pièces et documents de toutes sortes sur ce litige lui ont été remis; il les a compulsés, classés, résumés; et, en 1756, il compose un *Mémoire historique* qui précise le fond de la contestation. Le garde des sceaux,

1. Le *Mémoire historique* dit: « L'abbé de l'Isle-Dieu croit devoir observer à M. le Garde des sceaux qu'il n'a jamais eu de pouvoirs de vicaire général de M. de Mornay, mais que M. Dosquet les lui conféra dès qu'il fut nommé coadjuteur et qu'il eut pris le parti de passer à Québec pour en gouverner le diocèse en l'absence de M. de Mornay. »

M. de Machault, avait exigé ce *Mémoire*, afin de statuer en connaissance de cause dans une affaire qui intéressait au plus haut point l'avenir de la Colonie. Présenté à M. de Machault d'abord, puis à son successeur (15 septembre 1757) ¹, il éclaire un point d'histoire, resté jusqu'ici dans l'ombre, qui s'étend de 1730 à 1756. Nous le prendrons pour guide, en l'abrégeant.

Le P. Mathias, nommé grand vicaire, même pour les missions des Jésuites, abusa de son autorité sur eux et de

1. Le 15 septembre 1757, l'abbé de l'Isle-Dieu écrit au successeur de M. de Machault : « Cette affaire dure depuis longtemps, et j'ai cru que pour vous mettre au fait de ce qui s'est passé sur cela depuis 1730, il convenait de vous adresser : 1^o un *Mémoire historique* qui a été présenté à ce sujet à M. de Machault dans le temps de son ministère; 2^o les prétentions des Capucins avec mes observations à la marge en forme de réponses. L'un et l'autre de ces deux écrits vous présenteront, Monseigneur, un tableau exact de ce qui s'est passé... M. de Machault exigea de moi l'un et l'autre pour connaître le fond de la contestation entre M. l'évêque de Québec et les Capucins, et cela à l'occasion des plaintes qui lui vinrent du gouvernement même de la Nouvelle-Orléans sur la conduite des Capucins et toutes les mesures inutilement prises pour les remettre dans l'ordre où ils devaient être. Tous ces différents mémoires et procès-verbaux me furent alors également envoyés et je les ay gardés sans en faire usage, m'ayant été mandé que les *originaux* avaient été adressés au ministre. Si vous voulez vous les faire présenter, ils sont dans vos bureaux... Si les différentes lettres qui ont été écrites à ce sujet à M. de Machault, et les différents mémoires et procès-verbaux qui ont été adressés à ce ministre, se trouvent égarés, il me sera facile de vous en représenter les copies, pour vous mettre au fait de ce qui s'est passé depuis 1753. » Pour composer son *Mémoire historique*, qui va de 1730 à 1756, l'abbé de l'Isle-Dieu a eu aussi entre les mains tous les documents nécessaires : « L'abbé de l'Isle-Dieu observe, est-il dit dans le *Mémoire*, qu'il se contentera d'exposer simplement les faits, et qu'à l'égard des preuves, il ne fera que citer et indiquer les pièces qu'il a rassemblées par ordre de temps et de dates, et qu'il remettra à telle personne que Mgr le Garde des sceaux voudra lui indiquer, pour lui en rendre compte, après en avoir fait l'examen et la vérification ».

sa juridiction ; de là, une mésintelligence regrettable entre les deux ordres. Le supérieur des Capucins était assurément un bon religieux, très régulier, mais très autoritaire, dur dans le gouvernement, jaloux de ses droits à l'excès. Il rendait la vie pénible à ses propres religieux ; sa dureté allait jusqu'aux vexations. Le gouverneur porta plainte contre le grand vicaire, et les Capucins contre leur supérieur¹. Il est à croire que cette manière d'agir du P. Mathias provenait uniquement de la rigidité de son caractère, d'une éducation un peu fruste, d'une conception fautive ou incomplète du gouvernement, qui doit unir dans une heureuse harmonie la force à la douceur. Les Jésuites et ses inférieurs, les PP. Capucins, n'en souffraient pas moins de l'exercice abusif de son autorité ; et cette situation se prolongea pendant quatre ans jusqu'à l'année 1738, sans qu'il y fût apporté le moindre remède.

A cette époque, « Mgr Dosquet (quoique toujours titulaire de l'évêché de Québec) prit le parti de se retirer à Rome par quelques raisons personnelles et par le motif de quelque mécontentement qu'il eut de la Cour, au sujet de l'abbaye de Bénévent, qui était alors unie à son évêché, et dont il prétendait qu'il ne retirait que très peu de chose, et pas assez pour le faire subsister, quoiqu'il eût du bien d'ailleurs² ».

L'abbé de l'Isle-Dieu, qui se trouvait en France, fut chargé, en qualité de grand vicaire, de gouverner le vaste

1. « Il paraissait que les Capucins abusaient de leur autorité et de leur juridiction sur les Jésuites, n'étant pas même d'accord ny d'intelligence entre eux, à en juger par le rapport des puissances temporelles, dont les lettres se trouvent jointes aux pièces justificatives de ce Mémoire, et par les plaintes réitérées des Capucins subordonnés, qui écrivaient sans cesse à l'abbé de l'Isle-Dieu sur les vexations et la dureté du gouvernement de leur supérieur, grand vicaire. » (*Mémoire historique* de l'abbé de l'Isle-Dieu).

2. *Mémoire historique* de l'abbé de l'Isle-Dieu.

diocèse de Québec en l'absence de Mgr Dosquet, et d'établir des *grands vicaires particuliers* à la Louisiane et à la Nouvelle-Écosse. Ces *grands vicaires* devaient lui rendre compte de leur administration et de tout *ce qui se passerait* dans l'étendue de leur juridiction ¹. Ces pouvoirs exceptionnels pouvaient entraîner les plus graves difficultés. Afin de les prévenir, autant que possible, « le cardinal Fleury et le comte de Maurepas lui ordonnèrent de déposer ses lettres de vicaire général chez un notaire et de s'en faire délivrer des expéditions pour être par lui envoyées dans les différentes colonies du diocèse, dont il eut ordre de prendre une connaissance exacte, et d'y apaiser les troubles ² » que les divisions entre les différents ordres religieux y avaient excités et y entretenaient.

« En exécution des ordres de la Cour, l'abbé de l'Isle-Dieu fit notifier ses lettres de grand vicaire, en 1738, dans toutes les colonies du diocèse, et s'appliqua à pacifier les divisions et altercations qui s'étaient élevées entre les Jésuites et les Capucins à la Nouvelle-Orléans ³. » Depuis quatre ans « il examinait les plaintes respectives qui lui étaient portées et les Mémoires qui lui furent remis par ordre de M. le comte de Maurepas, à l'effet de les examiner, de luy en rendre compte et de prendre les mesures nécessaires pour concilier les esprits par voie de persuasion, ou par celle de l'autorité, si la première ne réussissait pas ⁴ ». Il avait donc déjà une connaissance parfaite de la situation, lorsque Mgr Dosquet dota sa charge de grand vicaire de pouvoirs si étendus.

1. *Mémoire historique* de l'abbé de l'Isle-Dieu.

2. *Ibid.* « Il eut aussi ordre d'apaiser dans les colonies les troubles qui les agitaient alors par les divisions qui s'étaient élevées depuis quelque temps entre les différents ordres de missionnaires qui desservaient ce diocèse. »

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*

Ce prêtre consciencieux, qui ne cherchait que l'honneur de Dieu et le bien des âmes, prit à cœur son œuvre de pacification et s'y employa aussitôt. « Il crut, dit-il, qu'il fallait commencer par ôter tout sujet et tout motif de rivalité de juridiction entre les Jésuites et les Capucins ; et, pour y parvenir par la voie la plus douce et qui ferait moins d'éclat, il nomma le supérieur des Capucins grand vicaire de la Mission de ses Pères, qui s'étend depuis la Nouvelle-Orléans, sur les deux rives du fleuve jusqu'à la Mobile ; et le supérieur des Jésuites, le P. le Petit, pour toute la Mission de ses Pères, telle qu'elle s'étend et se poursuit dans le haut de la Colonie, à l'exception néanmoins de quelques postes particuliers des Illinois ou Kaskaskias, qui ont toujours été sous la juridiction du supérieur des *prêtres séculiers*, qui desservent la Mission des Tamarois, et dont les Jésuites ne se sont jamais plaint ny n'ont décliné ni méconnu la juridiction ¹. »

L'abbé de l'Isle-Dieu ajoute : « D'après cet arrangement qui ôtait absolument toute rivalité de juridiction, je crus pouvoir me promettre que l'effet cesserait avec la cause, et effectivement je n'entendis plus parler de discussion ni d'altercation entre les deux ordres religieux ² ».

Cependant, si la *rivalité de juridiction* prit fin, il n'en fut pas de même des *réclamations* du P. Mathias au sujet de la desserte de l'hôpital militaire et de la direction des Ursulines. M. de Bienville, en vertu de ses pouvoirs de gouverneur, avait nommé, en 1739, le P. d'Outreleau, aumônier de l'hôpital ³. Cette nomination déplut aux Capu-

1. *Mémoire historique.*

2. *Ibid.*

3. Le P. le Petit étant mort le 13 octobre 1739 fut remplacé par le P. d'Outreleau comme supérieur général de la mission de la Louisiane.

cins qui avaient été chargés quelque temps de ce ministère et prétendaient y avoir droit, comme étant *seuls et uniques curés de la Nouvelle-Orléans* ¹. Le comte de Maurepas, saisi de cette affaire par l'abbé de l'Isle-Dieu, lui répondit le 7 octobre 1741 : « L'aumônerie de l'hôpital des troupes du roy n'appartient ny aux Jésuites ny aux Capucins ; c'est au gouvernement à y nommer un sujet tel qu'il le juge à propos, pourvu qu'il soit approuvé par l'ordinaire ». Le gouverneur de la Louisiane n'avait, en conséquence, qu'usé d'un droit inhérent à sa charge, en nommant le P. d'Outreleau ; l'abbé de l'Isle-Dieu approuva la nomination, et tout rentra dans le silence ². La direction des Ursulines fut moins contestée du P. Mathias, le P. le Petit

1. M. de Bienville manda à l'abbé de l'Isle-Dieu par une lettre du 9 juin 1739, qu'il avait confié au P. d'Outreleau l'aumônerie de l'hôpital des troupes.

« Les Capucins, dit l'abbé de l'Isle-Dieu, prétendent que l'aumônerie de l'hôpital leur est dévolue par le traité qu'ils ont fait avec la Compagnie des Indes, qui, disent-ils, les a établis *seuls et uniques curés* ou missionnaires et aumôniers à la Louisiane, sans qu'aucun autre ordre religieux puisse s'y introduire et y faire aucunes fonctions curiales sans leur agrément. » L'abbé ajoute : « C'est à la Cour à décider ce qui est ici en question, pour ce qui concerne la validité des engagements du traité sur lequel s'appuient les Capucins et auquel ils donnent le nom de lettres patentes ; sauf les droits de l'ordinaire à qui la puissance de juridiction et de délégation appartient pour le spirituel, dans un diocèse en titre. » Le comte de Maurepas décida que la nomination à l'aumônerie de l'hôpital appartenait au gouverneur de la Louisiane.

2. « La décision de M. de Bienville et la confirmation de cette décision par le comte de Maurepas furent notifiées par l'abbé de l'Isle-Dieu aux Capucins qui étaient alors à la Nouvelle-Orléans. » (Réponse de l'abbé de l'Isle-Dieu aux *Prétentions des Capucins* de la province de Champagne qui desservent la Nouvelle-Orléans. M. de Bienville, dans sa lettre du 9 juin 1739, écrit : « La Cour permet au gouverneur de nommer à cette aumônerie ; ainsy il n'y a eu qu'un zèle mal entendu qui a pu exciter le P. Mathias à porter en France ses plaintes à ce sujet. »

ayant été désigné par le vote des religieuses comme leur supérieur et agréé par l'évêque de Québec ; après sa mort, la charge passa au P. d'Outreleau, à la demande des Ursulines et avec l'agrément de l'abbé de l'Isle-Dieu.

Les difficultés entre les Capucins et leur supérieur, taxé de trop de sévérité ¹, s'aplanirent facilement : le provincial de Champagne, pleinement renseigné par l'abbé de l'Isle-Dieu, confia au P. Philippe le gouvernement de ses religieux de la Louisiane ². Ainsi la pacification se fit sans bruit, et tout rentra dans l'ordre.

Les choses, semble-t-il, auraient dû en rester là. Il n'en fut rien. Un acte épiscopal, auquel personne ne s'attendait, vint tout modifier.

1. « La preuve de la trop grande vivacité du P. Mathias fut administrée à l'abbé de l'Isle-Dieu par une lettre d'un religieux nommé le P. Agnan, capucin, que son supérieur avait fait enlever de sa mission et conduire par quatre fusiliers de la Mobile à la Nouvelle-Orléans. » (*Mémoire justificatif.*)

2. *Ibid.* — « Les choses furent portées à un tel excès de la part du P. Mathias, et les plaintes qui lui en revinrent, même de la part du gouvernement, parurent si fortes et si dignes d'attention à l'abbé de l'Isle-Dieu qu'il crut devoir s'adresser à son supérieur majeur, le R. P. Barthélemy de Mézières, provincial des Capucins de la province de Champagne... L'abbé ne voulant pas confier à la poste les lettres et papiers, mémoires, etc., qui contenaient les susdites plaintes,... pria le P. Provincial de lui nommer deux religieux commissaires d'une des trois maisons de Paris, pour examiner le tout, lui en rendre compte et y faire droit, ce qui fut fait de la part du R. P. Provincial avec toute l'exactitude et la célérité qu'on pouvait attendre de ce saint et vertueux supérieur... le résultat de l'examen fut la destitution du P. Mathias et l'institution du P. Philippe en qualité de supérieur... L'abbé de l'Isle-Dieu fut prié de lui faire passer les lettres de grand vicaire... » (*Ibid.*) Par une lettre du 8 juin 1739, le P. Philippe fit savoir à l'abbé qu'il était nommé supérieur par son provincial, en même temps qu'il le remercia de lui avoir envoyé les lettres de grand vicaire.

Mgr Dosquet signa sa démission le 25 juin 1739 ; Mgr de Lauberivière, son successeur, expirait le 20 août de l'année suivante, en arrivant à Québec, et Mgr de Pontbriand, qui le remplaça, fut sacré à Paris, le 7 avril 1741. Comme ses prédécesseurs, il accorda toute sa confiance à l'abbé de l'Isle-Dieu et lui continua ses pouvoirs de vicaire général, en France, pour la Louisiane. *Celui-ci remit à Mgr, sur sa demande, différents porte-feuilles qui contenaient ce qui s'était passé dans son diocèse depuis 1730* ¹.

« Mgr de Pontbriand, qui n'était pas novice dans l'art de gouverner un diocèse, puisqu'il était depuis 14 ans Grand vicaire de Saint-Malo, s'en tint aux derniers arrangements que l'abbé de l'Isle-Dieu avait faits, surtout pour la Louisiane, en donnant au supérieur des Capucins des lettres de grand vicaire pour toute l'étendue de leur mission, et au supérieur des Jésuites pour les différents postes que les Pères desservaient dans le haut de la Colonie, à l'exception de ceux qui étaient sous la juridiction des prêtres séculiers... Après examen de toutes les formes de gouvernement qui s'étaient observées pour cette partie de son diocèse, il jugea que celle qu'on vient de proposer était la meilleure, celle qui était sujette à moins d'inconvénients, eu égard aux différents ordres de missionnaires qui la desservaient. En conséquence Mgr fit expédier les lettres de grand vicaire pour le supérieur des prêtres séculiers, pour le supérieur des Jésuites et celui des Capucins ². »

Peu de jours après sa consécration, Mgr de Pontbriand part pour La Rochelle, où il doit s'embarquer. Là, il reçoit de la Louisiane de nouvelles plaintes sur les Capucins, et changeant aussitôt ses premières dispositions, il écrit à

1. *Mémoire historique.*

2. *Ibid.* — P. d'Outreleau, supérieur des Jésuites ; P. Philippe, supérieur des Capucins.

l'abbé de l'Isle-Dieu de ne pas expédier les lettres de grand vicaire qu'il avait ordre d'envoyer aux trois supérieurs, « étant déterminé à soumettre les Capucins aux Jésuites et à ne donner des lettres de grand vicaire qu'à ces derniers pour le haut et tout le bas de la Colonie ¹ . » Les pouvoirs de grand vicaire étaient maintenus au supérieur des prêtres séculiers.

L'abbé donne avis au provincial de Champagne de cette décision, datée du 28 mai 1741. Comme on devait s'y attendre de la part de ce saint religieux, l'avis est pris en bonne part; et « non seulement il promet d'engager les Capucins de la Louisiane à déférer au nouvel arrangement de M. l'évêque de Québec, et à reconnaître la juridiction du nouveau grand vicaire que ce prélat vient de nommer, mais il choisit dans sa province un ancien religieux, le P. Charles de Rambervillier, homme d'une sainteté, d'une prudence et d'une capacité reconnues, et l'envoie, l'année même, à la Nouvelle-Orléans, pour y pacifier les esprits et y faire *accepter* la subordination dont ses religieux ne voulaient pas entendre parler vis-à-vis du grand vicaire Jésuite ² ».

Le P. Jean Lavaud était, à cette époque, provincial des Jésuites de la province de Paris. L'abbé de l'Isle-Dieu va le trouver et lui communique la décision de Mgr. Le P. Lavaud fit *mille efforts pour se défendre de cette commission* ³; il ne voulait *avoir aucune inspection ny juridic-*

1. *Mémoire historique.*

2. *Ibid.*

3. *Mémoire* du P. François Watrin au cardinal préfet de la Propagande. (Archives de la Propagande, à Rome: *America centrale*, I, 1673-1775). « Les Jésuites firent en vain mille efforts pour se défendre de cette commission; les PP. Capucins néanmoins crurent que les Jésuites les avaient supplantés. Ils prétendirent même que l'évêque de Québec ne pouvait pas leur ôter un emploi qu'ils avaient commencé

tion sur les Capucins, et il le montra assez par la peine qu'il eût à s'en charger¹. Les Jésuites de la Louisiane n'avaient pas une moindre répugnance que le provincial de Paris pour une pareille charge; ils en prévoyaient tous les graves inconvénients, ils savaient combien cette organisation serait pénible aux Capucins, humiliante pour eux; ils ne cachèrent à l'abbé de l'Isle-Dieu ni leurs inquiétudes ni leur déplaisir. Il fallut cependant se soumettre; la décision de Mgr de Pontbriand était irrévocable.

Le P. Charles de Rambervillier, nommé supérieur de la Nouvelle-Orléans, facilita du reste par la sagesse et la fermeté de son gouvernement le passage de l'ancien régime au nouveau: « il fit disparaître les prétentions des Capucins contre le nouvel arrangement de M. l'évêque de Québec; la juridiction du grand vicaire Jésuite fut reconnue et la subordination acceptée de la part des Capucins². »

L'abbé de l'Isle-Dieu ajoute dans son mémoire à M. de Machault: « Il eût été à souhaiter que le P. Charles de Rambervillier fût resté plus longtemps dans la Colonie; mais consommé d'âge et de travaux, la mort l'emporta quelques années après... Son gouvernement a été court, des plus édifiants et des plus pacifiques³... Les choses ont

d'exercer dès l'origine de leur établissement. Ils portèrent l'affaire au conseil de la Nouvelle-Orléans, lequel donna gain de cause aux Jésuites. »

1. Observations particulières de l'abbé de l'Isle-Dieu sur les contestations présentes entre les Capucins et l'évêque de Québec: « Quant aux Jésuites, ils ne demanderaient pas mieux que de n'avoir aucune inspection ny juridiction sur les Capucins. Ils l'ont assez fait voir par la peine qu'ils ont eüe à s'en charger. »

2. *Mémoire* de l'abbé de l'Isle-Dieu à M. de Machault.

3. Le 26 février 1746, l'abbé de l'Isle-Dieu écrit au ministre de la marine: « J'ai reçu les lettres des Jésuites et des Capucins de la Nouvelle-Orléans; l'une du P. Vitry, supérieur des Jésuites, du 13 novembre 1745, et l'autre du P. Charles de Rambervillers, Capu-

bien changé de face à sa mort... Son successeur, le P. Dagobert, fit revivre les mêmes prétentions et la même opposition à la juridiction du grand vicaire Jésuite, quoiqu'il l'eût reconnue en plusieurs et différentes circonstances ¹ ».

En 1753, le P. Georges de Fauquemont remplaça le P. Dagobert. Ancien provincial de Champagne, ce religieux semblait devoir continuer, à la Nouvelle-Orléans, la sage et ferme administration du P. Charles de Rambervillier. Dans une lettre du 7 mai 1753, adressée à l'abbé de l'Isle-Dieu, il « reconnaissait la juridiction du grand vicaire Jésuite, et il exhortait l'abbé de faire cesser, par une déclaration authentique, les doutes qui paraissaient s'être élevés dans la Colonie sur la juridiction de grand vicaire du P. Baudoin, Jésuite ². »

cin, supérieur de sa mission, et résidant l'un et l'autre à la Nouvelle-Orléans. Il paraît par les lettres de ces deux Pères que les Jésuites et les Capucins sont actuellement dans une grande union et une parfaite intelligence; et tout ce qui me revient de cette Colonie me le prouve également. » (Arch. colon., Corresp. génér., vol. 86.) L'année suivante, 12 septembre 1747, il écrivait encore de Rouen : « Je ne vous dis rien des Jésuites de la Louisiane. Ce sont d'excellents sujets qui se conduisent fort bien dans leurs missions des Illinois et des Missouris, etc. Ils ont un P. de Vitry, résidant à la Nouvelle-Orléans, qui y exerce les fonctions de grand vicaire sur les Capucins suivant les derniers arrangements de M. l'évêque de Québec; c'est un esprit liant et conciliant, qui conduit très bien sa barque et au gré même de ceux sur qui il a autorité. (Arch. colon., vol. 89.) Dans sa lettre du 26 février 1746, on lit : « Le P. Charles de Rambervilliers, supérieur de la mission des Capucins, se loue beaucoup de tous ses confrères, chacun dans leur poste qu'ils desservent avec grand contentement et à l'édification de la Colonie. » (Arch. colon., vol. 86.) Sur les documents manuscrits, on lit *Rambervillier*, *R'ambervillers* et *Rambervilliers*. Dans le texte, nous avons adopté *Rambervillier*.

1. *Mémoire* de l'abbé de l'Isle-Dieu à M. de Machault.

2. *Ibid.* — de Fauquemont (al. de Fouquemont).

Le P. Baudoin, missionnaire aux Chicachas, avait remplacé en 1750 le P. de Vitry ¹ comme supérieur de la Nouvelle-Orléans et grand vicaire *du haut et du bas* de la Colonie. Mgr de Pontbriand, informé de la réclamation du P. Georges de Fauquemont, confirma les pouvoirs de son grand vicaire, avisa l'abbé de l'Isle-Dieu de *sa décision* et lui recommanda *d'y tenir la main et de la faire exécuter* ².

Que se passa-t-il dans l'esprit du P. Georges de Fauquemont, peu de mois après son arrivée à la Nouvelle-Orléans ? Subit-il l'influence fâcheuse de quelques Pères de son entourage, plus soumis en apparence que réellement aux décisions de l'évêque de Québec et toujours prêts à protester?... Ce qu'il y a de certain, c'est que ce religieux, qui avait *reconnu en 1753 la juridiction du grand vicaire* nommé par Mgr, embrassa insensiblement le parti des mécontents et rédigea enfin, en 1756, en son nom et au nom de ses subordonnés, une protestation contre les *arrangements du 28 mai 1744* ³. Cette protestation, sous

1. Le P. Pierre de Vitry, né le 2 mai 1700, entré au noviciat de Nancy le 18 octobre 1719, enseigna à Nancy la grammaire (1721-1725) et à Langres les humanités et la rhétorique (1725-1727), et, après avoir fait au collège Louis-le-Grand à Paris un an de philosophie et quatre ans de théologie (1727-1732), il partit en 1733 pour la Louisiane, où il mourut le 25 avril 1750 (*al.* 1749). Nommé supérieur de la Nouvelle-Orléans en 1739, il resta en charge jusqu'à la fin de 1749 ou au commencement de 1750, et fut remplacé par le P. Baudoin. Ce dernier resta supérieur de la Nouvelle-Orléans jusqu'en 1759, et *vicaire général* jusqu'au renvoi des Jésuites de la Louisiane. Le P. Carette le remplaça comme supérieur en 1759.

2. *Mémoire historique.*

3. « On lit dans le *Bannissement des Jésuites de la Louisiane* (pp. 30 et 31), daté du 3 septembre 1764 : « Il y a environ 18 ou 20 ans que feu Mgr de Pontbriand, évêque de Québec, écrivit au P. Vitry, supérieur des Jésuites de la Nouvelle-Orléans, [pour l'y constituer son vicaire général. Ces lettres furent enregistrées au Conseil supérieur; le P. Vitry étant mort en 1750, le P. Baudoin reçut la même commission, et il en exerça tranquillement les fonctions pendant quelque temps ; mais ensuite il s'éleva des contestations : les RR. PP. Capu-

le titre de *Prétentions des Capucins de la province de Champagne*, comprend huit petits articles ou numéros. Le premier article porte : « Le P. Georges de Fauquemont, supérieur des Capucins de la Nouvelle-Orléans, proteste que luy et ses religieux quitteraient et abandonneraient plutôt la mission que de reconnaître le grand vicaire Jésuite, nommé par M. l'évêque de Québec ¹. »

Cette résistance directe et peu mesurée à la décision de Mgr de Pontbriand ne constituait pas seulement une *prétention* insoutenable, elle porte encore une grave atteinte aux droits de l'autorité épiscopale ; car il est hors de doute que chaque évêque a la faculté et la liberté de confier, dans son diocèse, sa juridiction, à qui il veut ².

cins crurent leurs droits lésés par la nomination des Jésuites au Grand vicariat ; ils se persuadèrent que le nom et la fonction de vicaire général ayant été donnés à leur supérieur par Mgr de Québec, en même temps que la Compagnie des Indes l'avait nommé à la cure de la Nouvelle-Orléans, ces deux qualités devraient être désormais inséparables et par conséquent leur appartenir ; leurs prétentions furent bien connues par Mgr de Pontbriand. Les Jésuites même (bien des gens ne la croiront pas, mais la chose n'en est pas moins constante), les Jésuites firent tous leurs efforts pour être déchargés d'un emploi qui n'était pour eux qu'une source de déplaisirs et de contradictions ; le prélat persista à vouloir absolument que l'emploi demeurât à ceux qu'il avait nommés ; les PP. Capucins refusèrent cependant de reconnaître le P. Baudoin. L'affaire fut enfin portée au conseil, lequel, après plusieurs procédures, adjugea aux Jésuites, par un arrêt, la légitime possession du Grand vicariat. »

1. *Mémoire historique.*

2. La protestation avait été précédée d'un libelle, au sujet duquel l'abbé de l'Isle-Dieu écrivit au ministre de la marine le 3 nov. 1755 : « Les Capucins ont répandu un libelle imprimé qui m'est enfin parvenu. J'y ai vu avec douleur toutes les faussetés qui y sont témérairement avancées. Les Jésuites de France, qui en ont eu connaissance, sont venus me trouver et me demander ce qu'ils avaient à faire. Je leur ai conseillé de rester tranquilles et de s'en rapporter aux mesures de prudence que vous aviez prises et aux ordres que vous aviez donnés à ce sujet, vous ayant supplié de vous faire informer sur les

L'abbé de l'Isle-Dieu, ayant reçu les *Prétentions des Capucins*, les annota et les remit, sur sa demande, au ministre, M. de Machault, avec un mémoire circonstancié sur ce triste démêlé depuis 1730. Nous avons cité plus haut de longs extraits de ce mémoire. Puis, l'abbé s'employa de tout son pouvoir à ramener les esprits égarés à une appréciation plus saine des choses et à la soumission aux volontés nettement formulées de l'évêque de Québec. Ses tentatives de *conciliation*, selon son expression, restèrent infructueuses; et M. de Machault ne fut pas plus heureux dans ses remontrances. Le successeur de ce dernier voulut intervenir en 1757, mais sans plus de succès ¹.

lieux de la vérité des faits et charges. » (Arch. colon., *Canada*, vol. 100, imprimé par l'abbé Casgrain.)

La fin de cette lettre fait allusion à une lettre précédente écrite au même ministre, M. de Machault, le 12 juillet 1755 : « Je viens de recevoir un assez grand nombre de lettres de la Louisiane. Le principal fait dont on m'y parle et qui m'intéresse personnellement comme chargé du spirituel, concerne une division ouverte entre les deux ordres de missionnaires qui desservent le bas et le haut de cette Colonie (les Jésuites et les Capucins). Si vous désirez, Mgr, être informé de la première origine et de la source de cette discussion, j'aurai l'honneur de vous en rendre compte; mais je pense qu'il sera nécessaire que vous interposiez votre autorité, et que pour savoir la vérité de ce fait, et qui a tort ou raison, soit dans le fait, le fond ou la forme, il sera nécessaire que vous adressiez vos ordres à M. le Gouverneur, homme le plus judicieux et qui n'est pas moins touché du bien et du progrès de la religion que du bien du service. Je compte écrire aux Capucins par le premier vaisseau; mais puisqu'ils me forcent à dévoiler les plaintes qui m'en ont été portées et avouées même en partie par le supérieur dans ses lettres de 1753 et de 1754, je pense qu'ils sont insoutenables dans le fond, dans leurs prétentions et les procédés peu mesurés, qui en ont résulté. » (Édité par l'abbé Casgrain, dans *Extraits des Archives*, 1755-1760, p. 198.)

1. Il écrivit le 14 septembre de Fontainebleau à l'abbé de l'Isle-Dieu et au provincial de Champagne; et, le 15, l'abbé lui répondit : « J'ai reçu ce matin la lettre dont vous m'avez honoré de Fontainebleau en date du 14 du courant; ensemble, et dans le même paquet,

Les Capucins, pour expliquer leur résistance et la justifier, « prétendaient que l'évêque ne pouvait pas leur ôter un emploi qu'ils avaient commencé d'exercer dès l'origine de leur établissement. Ils portèrent l'affaire au conseil de la Nouvelle-Orléans, lequel donna gain de cause aux Jésuites ¹ ». Cette décision ne les découragea pas : « plusieurs persistèrent à soutenir leur droit prétendu ². » A cette nouvelle, « l'évêque de Québec ordonna fortement au supérieur des Jésuites de les interdire, s'ils ne reconnaissent le pouvoir de vicaire général qu'il tenait de sa Grandeur ³ ». Cet acte d'autorité était d'une gravité telle que le P. Baudoin, alors grand vicaire, crut, avant d'agir,

la copie de celle que vous avez eu la bonté d'écrire au provincial des Capucins, et à laquelle je me conformeray bien volontiers et bien exactement sans m'en écarter en rien, si ce religieux se rend à Paris dans le courant du mois comme il me l'a cy-devant promis, pour conférer avec moy sur les voies de *conciliation* qui pourraient avoir lieu de part et d'autre... Car je vous proteste, Monseigneur, que je ne veux me mêler de cette affaire que pour la *concilier* s'il est possible. »

1. *Mémoire* du P. Watrin au cardinal préfet de la Propagande. (Rome, Arch. de la Propagandé.)

2. *Ibid.*

3. *Ibid.* — Le 11 juillet 1755, l'abbé de l'Isle-Dieu écrit au Ministre de la Marine : « Je vous supplie de vouloir bien vous faire informer (par le Gouverneur et le commissaire-ordonnateur) de ce qui fait le motif de la division des Jésuites et des Capucins dans la Colonie, au préjudice du bien du service et de celui de la religion, à moins que vous n'aimiez mieux vous en rapporter à ce qui m'en a été mandé, et donner vos ordres à ce que les Capucins se conforment comme le font les Jésuites aux réglemens faits par M. l'évêque de Québec sur le fait de la juridiction que les Capucins refusent de reconnaître dans la main d'un Jésuite, nommé grand vicaire pour la Nouvelle-Orléans et le cours du fleuve, en remontant jusqu'à la Mobile.., difficultés que ne font pas les Jésuites dans le haut de la colonie et dans tous les postes des Illinois où M. l'évêque de Québec les a subordonnés à un prêtre séculier, supérieur de la mission de Tamarois ou Kaskaskias. » (Edité par l'abbé Casgrain, dans *Extraits des Archives*, 1755-1760. p. 206.)

devoir user de ménagements et ramener au devoir, par la douceur, les *réfractaires* assez peu nombreux. Parmi eux, et le plus ardent de tous, le chef de l'opposition, était le P. Hilaire. « Il afficha publiquement un écrit contre le Conseil qui avait condamné ses confrères. Il fut alors contraint de retourner en France ¹. »

Son éloignement n'amena pas le calme : la résistance continua, au grand détriment de la religion. Pour y mettre fin, Mgr de Pontbriand manda à l'abbé de l'Isle-Dieu d'écrire à Rome, d'exposer les faits et de supplier Sa Sainteté le pape Clément XIII *de sauvegarder par un décret favorable l'autorité de l'évêque contre les prétentions si peu conformes à la subordination qui lui est due dans son propre diocèse* ². La requête de l'abbé de l'Isle-Dieu est de 1759. Elle fut communiquée au Procureur général des Capucins, qui chargea le provincial de Champagne d'y répondre ³. Le cardinal Tamburini, après examen de cette réponse, estima qu'on pourrait faire un rescrit prescrivant aux Capucins d'obéir au vicaire général, *quoique jésuite*, institué par l'évêque de Québec ; et aux Jésuites d'observer les *pactes* suivant lesquels ils furent admis à la Nouvelle-Orléans ⁴.

A Rome, on procède mûrement et lentement. Clément XIII ordonna, avant de passer outre, d'entendre les Pères de la Compagnie de Jésus et de consulter le nonce

1. *Mémoire* du P. Watrin.

2. La requête de l'abbé de l'Isle-Dieu se trouve à la Bibliothèque Vaticane : *Vatic. lat.* 8064, ff. 220-227.

3. *Vatic. lat.*, *ibid.*

4. *Ibid.* — « Patres Cappucinos teneri in iis in quibus Ordinario loci subjiciuntur, obedientiam præstare ejus vicario generali, *quamvis Jesuitæ*; Jesuitas vero non posse alterare pacta conventa cum Cappucinis occasione receptionis eorum in eodem loco, sed ea debere religiose servare. » (*Ibid.*, ff. 228-229).

apostolique accrédité auprès du roi de France sur l'exposé des PP. Capucins de Champagne ¹ : le rescrit fut donc remis à plus tard.

L'année suivante (8 juin 1760), Mgr de Pontbriand mourait à Québec, à l'âge de cinquante et un ans.

Quant au P. Baudoin, « malgré les contestations passées et quelques oppositions passagères qui survenaient de temps en temps, il ne continua pas moins à avoir le nom et à faire le devoir de *grand vicaire*, jusqu'au jour auquel fut porté l'arrêt de la destruction de la Compagnie ² ».

Dans son *Mémoire à la Propagande*, le P. Watrin écrit : « Le P. Hilaire voyant les Jésuites détruits à la Louisiane, crut devoir profiter de l'occasion pour s'y rétablir. Il obtint du P. Brestof, provincial de Champagne, son ami, la liberté de retourner en qualité de supérieur à la Louisiane, et il y est allé en effet ³ »,

1. *Vatic. lat.*, *ibid.* — « Dilata et audiantur Patres societatis Jesu nec non et scribatur nuntio apostolico apud regem christianissimum circa exposita à Patribus cappucinis. »

2. *Bannissement des Jésuites de la Louisiane*, p. 31.

3. *Mémoire* du P. Watrin, *loc. cit.* — Ce mémoire débute ainsi : « Mémoire abrégé sur les Missions de la Colonie nommée Louisiane. Mgr le Cardinal préfet de la Propagande daigne vouloir être informé de l'état des Missions de la Louisiane. Je me tiens très honoré de répondre à ses désirs. J'accepte cette commission avec plaisir, et je la regarde comme un moyen d'attirer sur cette mission affligée la bienveillance et la protection de son éminence. Trente ans de séjour dans cette mission, tant auprès des sauvages que des Français, m'ont mis en état de la connaître exactement. » Le Mémoire est signé : P. Philibert François Watrin, Jésuite, cy-devant missionnaire à la Louisiane. — Au sujet du P. Hilaire, capucin, qui fut à la Nouvelle-Orléans un des principaux opposants à Mgr de Québec, l'abbé de l'Isle-Dieu écrivait à M. de Machault, le 3 nov. 1755 : « Il me revient de plusieurs endroits qu'il doit passer cette année 4 nouveaux Capucins à la Louisiane avec le P. Hilaire, que des confrères avaient député en France pour y exposer leurs plaintes et y soutenir leurs prétentions... S'il est vrai, Mgr, que vous avez accordé et approuvé le

Nous n'en dirons pas plus long sur cette triste querelle religieuse, où la passion eut malheureusement trop de part. Il nous faut maintenant revenir en arrière et raconter les faits qui concernent les missions chez les sauvages et les événements politiques qui se sont succédé dans cette Colonie depuis l'année 1722.

passage de ces saints religieux, je n'ai rien à dire ; mais comme ils n'ont pris aucuns pouvoirs ni approbations de moi (n'en ayant pas même entendu parler non plus que du P. Hilaire) et qu'ils ne veulent point reconnaître la juridiction du grand vicaire, nommé pour la Nouvelle-Orléans par Mgr de Québec, ils prétendent apparemment décider la question par eux-mêmes et par voie de fait, être indépendants de l'ordinaire, se donner pour missionnaires apostoliques, et ne reconnaître que la mission du Pape, qu'ils n'ont pas et qui d'ailleurs ne pourrait avoir lieu dans un évêché en titre, au préjudice des droits et de la juridiction de l'ordinaire. » (*Extraits des Archives* par l'abbé Casgrain, 1755-1760, p. 226.) — Les renseignements suivants compléteront la lettre de l'abbé de l'Isle-Dieu. M. d'Abbadie, gouverneur de la Louisiane après M. de Kerlérec (1763), écrit dans son *Journal*, à la date du 11 août 1764 : « Le R. P. Hilaire, capucin, annoncé depuis quelque temps en qualité de pronotaire apostolique, est arrivé ici (à la Nouvelle-Orléans) de Saint-Domingue ». Le 13 août, il dit : « Le P. Hilaire m'apporte ses bulles de pronotaire ecclésiastique et autres patentes. Je lui témoignai ma surprise de ce que quelqu'un décoré éminemment comme lui venait dans la colonie sans être annoncé par le Ministre. Il me dit que la certitude de la cession de cette colonie à l'Espagne en était la cause, que, lorsqu'il avait parlé de quelque arrangement à ce sujet, on l'avait renvoyé se pourvoir à la Cour d'Espagne, qu'il avait prévenu le ministre de son départ de La Rochelle, et que las d'attendre et sans avoir aucune décision, il était parti. » L'année suivante (mai 1765), l'abbé de l'Isle-Dieu nomma grand vicaire de la Louisiane, à la place du P. Baudoin, le P. Dagobert, capucin, et frappa d'interdit le P. Hilaire, auquel un arrêt du Couseil de la Colonie signifia de rentrer en France. Mais au lieu de partir, le P. Hilaire se rendit à la maison de campagne des Capucins où il se cacha ; bientôt dénoncé, il fut saisi, puis embarqué de force. (Cf. de V. du Terrage, *Les dernières années de la Louisiane française.*)

CHAPITRE CINQUIÈME

État de la Louisiane : coup d'œil général, sous le gouvernement de M. de Bienville. — M. de la Chaise, commissaire du Roi. — M. Périer, gouverneur ; fermeté et sagesse de son administration. — Complot des nations sauvages contre les Français. — Révolte des Natchez ; massacre des Français établis chez eux ; mort du P. du Poisson. — Révolte des Yazous ; massacre du poste français ; mort du P. Souël ; le P. d'Outreleau, blessé. — Précautions prises par M. Périer ; destruction des Yazous ; défaite et dispersion des Natchez. — M. de Bienville de nouveau gouverneur ; première expédition malheureuse contre les Chicachas ; mort du P. Sénat. — Seconde expédition et conclusion de la paix. — Le marquis de Vaudreuil, gouverneur. — M. de Kerlérec, dernier gouverneur français de la Louisiane. — Les Capucins et leurs différentes paroisses. — Les Jésuites de la Nouvelle-Orléans et leurs missions des Alibamons, des Chactas, des Arkansas et des Illinois. — Le P. Watrin, supérieur aux Illinois. — Les Jésuites bannis de la Louisiane. — Le P. Meurin, dernier missionnaire de la Compagnie de Jésus aux Illinois.

On a vu, au chapitre précédent, que la Nouvelle-Orléans devint, en 1723, la capitale de la domination française dans la Louisiane. Cette ville ne comptait guère alors que deux cents à trois cents habitants ; les autres émigrants de France ou du Canada s'étaient groupés ou établis isolément le long du grand fleuve, sur le Missouri et la rivière Rouge, à la Mobile, à Biloxi, et au fort de la Balise à l'entrée du Mississipi. Les colons, pauvres pour la plupart, quelques-uns même dans la misère, ne formaient pas une population nombreuse, si l'on s'en rapporte à un mémoire de 1727, soumis au ministre, et qui évalue à *sept cents* environ le nombre des habitants faisant valoir les terres. Il y avait

en outre, y compris les domestiques, 2.600 nègres ¹. Les nègres préparaient les terres, en général malsaines. L'année même où le siège du gouvernement se fixa à la Nouvelle-Orléans, le Conseil supérieur se vit obligé d'informer la Cour que « l'habitant ne pouvait absolument subsister, si la Compagnie n'envoyait pas, par tous les vaisseaux, des viandes salées », tant les cultures étaient encore restreintes dans la Colonie ².

« Le commerce du reste était peu de chose ; il ne consistait guère alors qu'en planches et en peaux d'ours, de chevreuils, de chats et autres. Des coureurs de bois allaient chercher des peaux et des esclaves chez les sauvages et vendaient le tout aux habitants. Les peaux étaient revendues par ceux-ci aux espagnols de Pensacola ou aux vaisseaux qui venaient de temps à autre et les esclaves étaient employés à scier et à défricher. Les habitants portaient encore à Pensacola, où il n'y avait rien de défriché, leurs légumes, leur blé d'Inde, des volailles, en sorte que cette traite jetait un peu d'argent dans la Louisiane et donnait aux habitants le moyen d'acheter ce qui lui venait des îles. Ceux seulement qui amassaient du bien étaient ceux qui tenaient cabaret ³. »

Le vin et l'eau-de-vie se vendaient très cher, et la consommation était considérable. On s'approvisionnait aux magasins de la Compagnie et chez les cabaretiers. Les chefs de la Colonie ne semblaient pas être plus fortunés que ses habitants, ceux exceptés qui, à raison de leurs fonctions, se livraient au commerce des pelleteries sans courir de risques. Il faut bien avouer qu'ils étaient si peu ou si mal payés par la Compagnie que plusieurs se voyaient

1. Cité par B. Sulte, t. VI, p. 117.

2. *Ibid.*, p. 115.

3. P. Margry, *Mémoires et documents...*, t. VI, Introduction, p. xiv.

forcés de recourir à la contrebande pour vivre et soutenir leur famille ¹.

La Compagnie dépensait des sommes folles, le plus souvent maladroitement et en pure perte, dans le but exclusif de s'enrichir. La lecture des correspondances et des mémoires de cette époque vous laisse cette conviction bien triste qu'en définitive les gouverneurs, les directeurs, les ordonnateurs, les commissaires, les ingénieurs et les officiers étaient de simples employés, plus ou moins gradés, de son administration, des instruments de sa puissance financière. A eux, le travail incessant et pénible, les voyages coûteux et pleins de périls, la guerre contre les sauvages, la résistance aux Anglais et aux Espagnols toujours prêts à envahir la Colonie, la traite des pelleteries et les ventes des produits rémunérateurs du pays ; et tout cela au profit, en grande partie, d'abord de la Compagnie d'Occident, plus tard de la Compagnie des Indes. Ce qui ne les empêcha pas de sombrer l'une et l'autre, tant l'organisation était défectueuse et l'argent employé avec peu d'intelligence et de suite.

Cependant, la Louisiane jouissait, depuis quelques années, d'une paix relative, grâce au gouverneur général, M. de Bienville, qui avait su maintenir la Colonie contre les Espagnols et les sauvages ², et établir réellement la

1. *Margry*, *ibid.*

2. On sait que la découverte de la conspiration de Cellamare suscita une guerre entre la France et l'Espagne ; cette guerre eut son écho à la Louisiane. Le 15 mai 1719, Chateauguay du côté de la terre, et Sérigny du côté de la mer, attaquèrent le fort de Pensacola, appartenant aux Espagnols et convoité par les Français. Le fort tomba au pouvoir des assiégeants, et fut repris, deux mois après, par les Espagnols, qui tâchèrent ensuite de s'emparer de la Mobile et de l'île Dauphine, dont ils furent chassés. Au mois de septembre, M. de

puissance française dans ce pays. Il a dit vrai, lorsqu'après avoir fait, dans un mémoire de 1725 au ministre, le dénombrement des différentes tribus, il ajoute : « Ce n'est pas sans peine que j'en suis venu à être maître absolument de tant de nations différentes d'une humeur si barbare, d'un caractère si opposé, et qui presque toutes ont leur langue particulière. L'on peut conjecturer combien j'ai trouvé de difficultés et quels risques j'ai courus pour jeter les fondements de cette Colonie et la soutenir jusqu'à présent... Pendant vingt-sept années que j'ai eu l'honneur de commander dans cette province, j'ai été l'arbitre de tous, j'ai toujours gouverné pour ainsi dire despotiquement ces nations cependant nées dans l'indépendance, et j'ai poussé mon autorité jusqu'à casser des chefs ¹ ». Et ailleurs : « Le sieur de Bienville ose dire que l'établissement de la Colonie est dû à la constance avec laquelle il s'y est attaché, pendant vingt-sept ans, sans en sortir, après en avoir fait la découverte avec son frère d'Iberville ² ».

A peine installé à la Nouvelle-Orléans, M. de Bienville s'appliqua à donner à sa vaste province un commencement d'organisation. Outre la promulgation de règlements de police très importants, outre l'ordre d'expulsion des Juifs et l'interdiction de tout culte autre que celui de la religion catholique, « il divisa la Louisiane en *neuf districts* civils

Bienville, aidé de M. de Champmeslin, enleva de vive force, une seconde fois, le fort de Pensacola. Mais, la paix ayant été signée, le 17 février 1720, entre la France et l'Espagne, le régent rendit le fort à ses premiers maîtres.

Les Chicachas et les Natchez avaient profité de la guerre avec les Espagnols pour commettre des hostilités contre les habitations françaises. Grâce à la sagesse de M. de Bienville et à la fermeté de M. Déliette, commandant du poste aux Natchez, ces deux nations demandèrent la paix, qui leur fut généreusement accordée en 1722.

1. *Margry*, *ibid.*, p. xv.

2. *B. Sulte*, t. VI, p. 116.

et militaires : Les Alibamons, la Mobile et Biloxi, la Nouvelle-Orléans, les Natchez, les Yazous, les Illinois, les Ouabaches, les Arkansas et les Natchitoches. Il devait y avoir un commandant et un juge pour chaque district ¹ ».

Malheureusement pour le gouverneur et pour la province, la Compagnie des Indes avait donné toute sa confiance à M. de la Chaise, confiance qu'il ne méritait pas si grande et surtout si exclusive. Elle lui confia la direction du conseil à la Nouvelle-Orléans, et M. de la Chaise devint un représentant écouté, seul écouté ; il en fut ainsi tant que la Compagnie subsista. M. de Bienville lui était peu sympathique ; il l'épia, le fit surveiller, s'entoura contre lui d'une cabale puissante, multiplia sur son compte les rapports les plus désavantageux, les accusations les plus graves. Le gouverneur général pouvait avoir et eut, en effet, comme tout gouverneur, ses créatures, ses favoris, surtout parmi de chauds amis, anciens compagnons d'expéditions héroïques ; endetté lui-même, peut-être ne fit-il pas assez les affaires de la Compagnie... Mais il y avait loin de là aux griefs dont M. de la Chaise se faisait l'écho, et qu'il propageait à plaisir dans la Colonie et en France.

La calomnie triompha. Le 16 février 1724, M. de Bienville reçut ordre de se rendre à Paris, pour y expliquer sa conduite. C'est là qu'il composa son *Mémoire justificatif*, lequel fut présenté au ministre et aux directeurs de la Compagnie. L'opinion de ceux-ci était faite : ils le gar-

1. *B. Sulte*, t. VI, pp. 116 et 117. — On comptait alors, parmi les officiers qui secondaient M. de Bienville : ses deux frères de Sérigny et de Chateaugué (ou Chateauguay), ses neveux de Noyan, MM. Dugué de Boisbriant (*al.* Boisbrillant), de Saint-Denis, d'Artaguette, Marigny de Mandeville, du Tisé, Lamarque, de la Tour, Desliettes, Marchand de Courcelles, Renaud d'Hauterive, etc. Les forces militaires se composaient de six compagnies.

dèrent en France, rappelèrent ses neveux et le remplacèrent le 9 août 1726, par un marin d'une intégrité parfaite, d'une valeur et d'une fermeté rares, le lieutenant de vaisseau, M. Périer.

Moins de deux mois après l'arrivée du commandant à la Nouvelle-Orléans, le P. de Beaubois écrivait à M. Raguet, à la date du 4 mai 1727: « L'arrivée de M. Périer à la Louisiane y a fait une grande sensation; et sa conduite pleine de sagesse et de fermeté y rétablit insensiblement la paix et le bon ordre. On peut dire qu'il s'attire également l'estime et l'amitié de tout le monde¹ ». Six mois plus tard, le 17 novembre, il écrivait encore: « Le gouvernement présent tend si fort au bien public et à celui des particuliers qu'il n'y a personne qui n'ait sujet d'en estre charmé. M. Périer, également craint et aimé de tout le monde, exécute heureusement les projets qu'il forme avec autant de sagesse que d'esprit. Tous vos travaux (*ceux de la Compagnie*) vont se faire sans qu'il en coûte rien pour ainsi dire à la Compagnie et aux habitants par le moyen de ces nègres que la Compagnie nous garantit pendant un mois moyennant un certain nombre de journées de travail qu'on nous fait donner par teste de nègres. La levée de la Nouvelle-Orléans, cet ouvrage jusqu'ici si imparfait quoique absolument nécessaire, s'est trouvée finie en peu de temps; le canal d'enceinte sera pour l'année qui vient une entreprise de peu de mois, et commé l'intention de M. Périer est de suivre toujours ce système, les environs de la Nouvelle-Orléans seront avant trois ans en sûreté contre les inondations du fleuve à plus de dix lieues au-dessus et au-dessous; et la ville sera tout à fait en sûreté. On est heureux surtout dans les colonies quand on

1. Arch. col., *Louisiane*, vol. 10.

tombe entre les mains d'un commandant qui sçait faire le bien du Seigneur et de l'habitant ¹. »

M. Périer veillait à *l'ordre* avec une fermeté qui confinait, semble-t-il, à la dureté. Il tenait à être craint des mauvais et respecté des bons. Ce système de gouvernement qui s'impose aux débuts d'une colonie, n'avait malheureusement pas été mis en pratique avant lui. De là, de graves désordres dans les grands centres, et principalement à la Nouvelle-Orléans. Le remède au mal le plus fréquemment employé consistait à envoyer dans les terres les voleurs de profession et les gens de vie dissolue. Le nouveau commandant suivit la voie opposée. J'agis différemment de ceux qui m'ont précédé, écrit-il à M. Raguët : « Ils avaient coutume d'envoyer dans les terres ceux qui ne valaient rien ; au contraire, j'écris dans tous les postes qu'on m'envoie ici les plus mauvais et les plus scandaleux. Par là ils se rangent dans les quartiers éloignés, et ceux qu'on m'envoie changent ou sont pendus quand ils font quelque acte qui le mérite ² ». Cette énergie dans la répression du vice produisit le meilleur effet : « Nous ne voyons plus à la Nouvelle-Orléans, dit-il dans la même lettre, les vols ny les débauches qui y étaient si fréquents ; la punition qu'on a faite des coupables a retenu ceux qui avaient l'inclination mauvaise ³. »

Le nouveau gouverneur fut reçu, paraît-il, avec *grande satisfaction* par les sauvages. « Les sauvages si difficiles à conduire à ce que l'on disait, écrit M. Périer, ont marqué une grande satisfaction de mon arrivée. Ils sont tous venus me chanter le calumet. Plusieurs m'ont dit dans leur

1. Lettre à M. Raguët, *ibid.*

2. Lettre du 14 août 1728 à M. Raguët. (*Ibid.*, vol. 11.)

3. *Ibid.*

harangue que M. de Bienville les avait trompés, qu'on était bien aise qu'il ne fût pas revenu ¹. »

M. Périer ne connaissait pas les sauvages : il prenait pour bon argent leurs paroles de paix et leurs compliments. Fourbes, remuantes, fières de leur indépendance, ne respectant ni la foi jurée ni les traités signés, soumises à qui savait se faire craindre, alliées à qui leur achetait plus cher et leur vendait à vil prix ou leur faisait force présents, n'ayant d'autres mobiles que les passions et leur intérêt, les peuplades de la Louisiane ne méritaient aucune créance et devaient être continuellement tenues sous l'empire de la peur. Les présents, absolument indispensables, les attiraient ; ils ne les soumettaient pas. La prudence demandait qu'on fût toujours avec elles sur ses gardes.

M. Périer ne tarda pas à s'en apercevoir. M. de Bienville n'étant plus là pour les contenir par le prestige d'une autorité redoutée et respectée, les sauvages commencèrent à lever la tête. Bientôt il ne fut bruit partout que des races indigènes coalisées contre les Français. Les Chicachas et les Natchez, qui avaient sollicité la paix quelques années auparavant, furent les premiers et les plus ardents à semer la révolte. Le complot, ourdi dans l'ombre, se propagea sans bruit, si bien que nos alliés, les Illinois, les Arkansas et les Tonicas, ne le soupçonnèrent pas. Les Chactas, qu'on regardait comme très fidèles, depuis que le P. Baudoin vivait au milieu d'eux et les évangélisait, se laissèrent eux-mêmes gagner.

Les Anglais, cachés derrière la conspiration, attisaient le feu sur tous les points habités à l'est du Mississipi par les sauvages. Chose étrange ! Les Français ne se doutaient de

1. Lettre à M. Raguét, 27 avril 1727.

rien, et ils étaient à la veille d'un massacre général : « *toutes les nations devaient frapper le même jour et à la même heure* ¹, du nord au midi de la Colonie. Le gouverneur, aussi bien que les habitants, vivait en sécurité, se croyait en pleine paix. Dans les postes, aucune mesure contre une révolte possible.

Heureusement que la Providence veillait sur la Colonie, à ce point insouciant et aveugle. Comme on va le voir, le salut vint de son ennemi, le plus redoutable peut-être, le plus fourbe certainement, des Natchez.

Les Natchez, immortalisés par Chateaubriand, ne sont pas la tribu indienne que sa plume d'artiste nous a dépeinte. Perfides et cruels, ils n'ont d'autre volonté que celle de leur grand chef ou *soleil*, auquel ils obéissent aveuglément; ils le regardent comme le maître absolu, non seulement de leurs biens, mais de leur vie. Autrefois, la nation était considérable : elle comptait une centaine de villages ². Pénicaud, qui la visita en 1704, ne trouva que *neuf* villages et douze cents hommes portant les armes ³. En 1729, elle était réduite à six villages ⁴, placés au sein d'une région fertile, sur la rive gauche du Mississipi, *dans un des plus beaux climats de l'univers* ⁵. Au centre de chaque village,

1. Charlevoix, t. IV, pp. 242 et 243.

2. Lettre du P. le Petit, supérieur des Jésuites à la Nouvelle-Orléans, adressée au P. d'Avaugour, procureur des missions de l'Amérique septentrionale, 12 juillet 1730. Cette lettre, imprimée dans les *Lettres édifiantes et curieuses*, contient les détails les plus précis et les plus abondants sur les événements que nous allons raconter. Le P. de Charlevoix lui a largement emprunté dans le XXII^e livre du tome IV. Garneau a suivi Charlevoix, et Ferland l'a résumé. Quant à Bancroft et aux autres historiens protestants, nous sommes obligés d'avouer que leur récit tient plus, en plusieurs endroits, du roman et de la fable que de l'histoire.

3. Voir sa *Relation*, ch. VI.

4. Lettre du P. le Petit.

5. *Ibid.*

s'élevait un temple, « ressemblant assez à un four de terre, qui aurait cent pieds de circonférence. On y entre par une petite porte, haute de quatre pieds, large de trois ; pas de fenêtre ¹ ». A l'intérieur, le feu perpétuel, des ossements secs, des idoles, figures d'hommes et d'animaux ². L'entrée du temple n'est permise qu'aux sœurs du grand chef. Un gardien entretient constamment le feu ³. Le *soleil* est le principal objet de vénération de ce peuple ; et le grand chef de la nation descend du soleil, en droite ligne, par les femmes. Ce dernier habite, dans le village le plus important, une cabane élevée sur une butte de terre rapportée, près du temple. Les cabanes de ses sujets, la plupart roturiers, les autres nobles — ces derniers appelés aussi *soleils* — se groupent autour du temple et de sa cabane, laquelle est mieux construite que les autres, plus ornée et a la porte exposée au levant. Son autorité ressemble plus à celle d'un despote qu'à celle d'un chef de tribu sauvage. Il était l'arbitre souverain de la paix et de la guerre ⁴.

Les Français avaient, au pays des Natchez, un établissement ou *canton* considérable, placé par M. de Bienville

1. Lettre du P. le Petit, 12 juillet 1730.

2. « Ces idoles, dit le P. le Petit, sont des figures d'hommes et de femmes faites de pierres et de terre cuite, des têtes et des queues de serpents extraordinaires, des hiboux empaillés, des morceaux de cristaux et des mâchoires de grands poissons. »

3. « Le gardien ne se sert, pour entretenir le feu, que de bois sec de noyer et de chêne. Il l'entretient avec deux ou trois bûches, qui ne brûlent que par l'extrémité, et qui ne se mettent jamais l'une sur l'autre pour éviter la flamme. » (*Ibid.*)

« La plupart des nations de la Louisiane, dit Charlevoix (VI, p. 191), avaient autrefois leur temple aussi bien que les Natchez, et, dans tous ces temples, il y avait un feu perpétuel .. Mais aujourd'hui, le temple des Natchez est le seul qui subsiste. »

4. Voir, sur les Natchez, leur gouvernement, leur religion et leurs mœurs : La lettre du P. le Petit ; — *Charlevoix*, t. VI, 30^e lettre ; — *Pénicaut*, Relation, ch, VI ; — Bancroft, chap. XXIII, pp. 358 et suiv ; — etc....

sur les hauteurs qui dominent le Mississipi, composé d'un certain nombre d'*habitations*, peu éloignées les unes des autres et formant une espèce de village. Le terrain de deux importantes *concessions* s'étendait au pied et le long de ces hauteurs, uni et fertile¹. Là, se trouvait le poste du district des Natchez, commandé par M. de Chepar², le magasin de la Compagnie des Indes, dirigé par M. de la Loire des Ursins, commis principal. Le commandant des Yazous, M. du Codère, était venu s'y reposer quelques jours auprès de ses amis. La population entière de l'établissement, y compris les femmes, les enfants et les nègres, pouvait se monter à quatre cent cinquante personnes environ³. Elle

1. Lettre du P. du Poisson, missionnaire aux Arkansas : « On appelle *établissement*, dit le P. du Poisson, un canton où il y a plusieurs habitations, peu éloignées les unes des autres, qui font une espèce de village... On appelle *habitation* une petite terre accordée par la Compagnie à un homme avec sa femme, ou son associé, qui la défriche, se bâtit une maison sur quatre fourches qu'il couvre d'écorces, sème du maïs et du riz pour sa provision... On appelle *concession* une certaine étendue de terrain concédée par la Compagnie des Indes à un particulier ou à plusieurs qui ont fait société ensemble pour défricher et faire valoir ce terrain; c'est ce qu'on appelait, dans le temps de la plus grande vogue du Mississipi, les comtés, les marquisats du Mississipi; aussi les concessionnaires sont les gentilshommes de ce pays. » (Lettre au P. Patouillet dans les *Lettres édifiantes* de 1781 et de 1830.)

2. Dans le *Journal de la guerre du Mississipi contre les Chicachas* en 1739 et finie en 1740, le 1^{er} avril, par un officier de l'armée de M. de Nouaille, imprimé en 1759 à la Nouvelle-York, on lit sur ce fort : « Ce fort est une figure simple en pantagone, dont chaque costé est de 50 pas assés fortifié par la citation estant sur un lieu assez élevé pour commander tous les environs. Son talus est de gazon, et son parapet de madriers, sa contre-escarpe et son focéz bien palissadé. Il se trouve muni de quelques petits canons et pèriers. Sa garnison est ordinairement de 50 hommes et de trois officiers. Le terrain en paraist assez bon pour justifier l'establissement que nous y avions en 1729, sur la fin de laquelle année nous y eûmes 250 habitants massacrez par la nation » (p. 22).

3. *Garneau*, t. II, p. 93; — *P. le Petit*, lettre; — *Charlevoix*, t. V, 30^e lettre.

vivait tranquille, sans inquiétude, sans défiance, ne soupçonnant aucunement la fidélité des Natchez, leur vendant des fusils, de la poudre et des balles, en échange d'objets indispensables de consommation ¹.

A la fin d'octobre, les sauvages virent arriver *plusieurs bateaux chargés de marchandises pour la garnison et les habitants*. Leur cupidité, excitée à la vue de ces richesses, ne put y tenir. Au risque de compromettre par trop de précipitation le massacre général des Européens, ils résolurent *de faire leur coup sur-le-champ, bien plus tôt qu'il n'était convenu avec les nations conjurées, afin de s'emparer des cargaisons avant la distribution* ².

Le lundi, 28 novembre 1729, vers les neuf heures du matin, ils se jettent à l'improviste sur les Français, en massacrent plus de cent, et parmi eux MM. de Chepar, du Codère, des Ursins, de Kolly, père et fils, de Longrays, des Noyers, bailly. Une vingtaine seulement, la plupart blessés, parvinrent à s'échapper et se réfugièrent dans les bois. « Soixante femmes, cent cinquante enfants et presque autant de noirs restent prisonniers ³. » Les femmes enceintes et les mères qui allaitent des enfants sont égorgées, les autres sont traitées en esclaves. Quelques nègres expirent dans les tourments les plus raffinés ⁴. Pendant le massacre, le grand chef des Natchez était tranquille-

1. P. le Petit, même lettre.

2. P. le Petit et Garneau, *ibid.*

3. Garneau, *ibid.*

4. Les historiens varient sur le nombre des victimes; on peut l'évaluer à 150 ou 200, en comprenant dans ce chiffre les Français qui furent massacrés le matin de l'attaque, et les femmes, enfants et nègres prisonniers qui expirèrent ensuite dans l'horreur des tourments. Les PP. le Petit et Charlevoix, Garneau et Bancroft s'étendent longuement sur cette sanglante tragédie du 28 novembre; Charlevoix est le plus complet.

lement assis sous le hangar à tabac de la Compagnie. Ses guerriers apportent à ses pieds la tête du commandant, autour de laquelle ils rangent celles des principaux français du poste ¹. Les autres sont mises en piles.

Le P. du Poisson fut du nombre des victimes. Il était arrivé, à la fin de juin 1727, aux Arkansas, champ destiné à son apostolat. D'une grande faiblesse de complexion, on se demandait, à son départ de France, s'il serait capable de résister aux fatigues du voyage et parviendrait jusqu'à sa mission ; mais une volonté énergique animait ce corps débile ; elle le soutint au milieu des plus rudes labeurs, des situations les plus difficiles, si bien que ses compagnons de route, étonnés de son endurance, l'attribuent dans leurs lettres à une grâce spéciale du ciel.

L'établissement français des Arkansas, où il fixa sa résidence, est situé près du village des Kappas ², sur la concession Law, qui comprenait seize lieues carrées, avant le désastre financier du concessionnaire. La Compagnie des Indes, qui reprit ensuite la concession, l'abandonna bientôt ³. Le P. du Poisson n'y trouva qu'une trentaine de

1. *P. le Petit*, *ibid.*

2. A quelques lieues de distance, il y avait trois villages sauvages, habités par quatre nations, les *Kappas*, les *Tourimas* et les *Tougingas* (réunis dans le même village), et les *Southouis*. Ces quatre petites nations n'en formaient qu'une, connue sous le nom d'*Arkansas* (2^e lettre du P. Poisson du 3 octobre 1727).

3. «La concession de Law, dit le P. du Poisson (*ibid.*), était ici, dans une prairie à perte de vue... son dessein était d'y bâtir une ville, d'y établir des manufactures, d'y avoir quantité de vassaux, des troupes ; d'y fonder un duché. Il ne commença son ouvrage qu'un an avant sa chute... Il avait acheté 300 nègres. Les Français engagés pour cette concession étaient gens de toutes sortes de métiers. Les directeurs et les subalternes, avec cent hommes, montèrent le fleuve sur cinq bateaux, pour venir ici commencer l'établissement... Douze mille Allemands étaient engagés pour cette concession... De trois ou quatre

Français, dans une grande disette de toutes choses, couchés sur le grabat, dénués de tout secours religieux : « Je ne saurais exprimer, dit-il, avec quelle joie ces bonnes gens m'ont reçu ». Il avait apporté avec lui des remèdes ; il s'improvisa médecin et infirmier, passant une partie de ses journées et de ses nuits auprès des malades, les soignant, relevant leur moral, les exhortant et les confessant. Chaque jour, dans une modeste hutte convertie en chapelle, il leur disait la messe, suivie le dimanche d'une instruction. En peu de temps, il fit de l'établissement une paroisse modèle.

Les soins donnés aux Français ne lui faisaient pas négliger les sauvages. Un mois après son arrivée, il écrivait à un P. Jésuite du Collège de Tours : « Je n'ai pas encore eu jusqu'ici le loisir de m'appliquer à leur langue ; cependant, comme ils me rendent de fréquentes visites, je les questionne..., et j'en sais assez pour me faire entendre dans les choses les plus communes. Il n'y a ici aucun français qui la sache à fond... J'en sais déjà autant qu'eux. » Il n'en savait pas cependant assez pour leur enseigner les mystères de la religion ; il dut attendre quelques mois, et, afin de se faire mieux comprendre des sauvages, il demanda en France beaucoup d'estampes, surtout celles qui représentent les différents mystères de la vie de Notre-Seigneur¹ : « C'est un des grands moyens, écrit-il, que l'on puisse prendre pour donner quelque idée des mystères de notre religion aux sauvages² ». Il ne se dissimulait du reste pas les difficultés de son apostolat : « A en juger humainement, dit-

mille Allemands, qui avaient déjà (avant la chute de Law) quitté leur pays, une grande partie mourut à Lorient, presque tous en débarquant dans le pays ; les autres furent contremandés... »

1. Lettre du P. du Poisson, du 3 octobre, *ibid.*

2. Même lettre.

il dans sa première lettre, il n'y a pas grand bien à faire parmi les Arkansas, du moins dans les commencements ¹. » Cette perspective ne le découragea pas : il était bien déterminé à consacrer tout ce qu'il avait de force à leur conversion ². Il s'y consacra, en effet, et peut-être serait-il parvenu à conduire à la lumière de la foi quelques-uns de ces sauvages, *superstitieux à l'excès et immoraux* ³, très attachés cependant à la robe noire, si le martyr n'était venu couronner sitôt son zèle d'apôtre.

Au mois de novembre 1729, une affaire concernant les Arkansas l'oblige de se rendre à la Nouvelle-Orléans. Arrivé au poste des Natchez le 26, il s'y arrête pour célébrer le Saint Sacrifice de la Messe. C'était le samedi, veille du premier dimanche de l'Avent. Le P. Philibert, capucin, curé de la paroisse, était absent ⁴; on prie le P. du Poisson

1. Lettre au P. Patouillet.

2. *Ibid.*

3. Lettre du P. Watrin au préfet de la Propagande à Rome, *loc. cit.*

4. Dans sa lettre du 3 octobre 1727, le P. du Poisson écrit : « Le P. Philibert, qui est curé aux Natchez, est un homme de bon sens, qui n'a pas été effarouché de *nous voir* comme ses confrères l'avaient été à la Nouvelle-Orléans; d'ailleurs c'est un homme de bien et très zélé... Comme ses confrères qui n'ont appris jusqu'ici aucune langue sauvage », il ne connaissait ni la langue des Natchez, ni celle des Tonicas; aussi ne pouvait-il s'occuper de la conversion de ces deux nations, *qui étaient dans son district*. — Quand le P. du Poisson dit *nous voir*, il parle du P. Dumas, qui remontait avec lui le Mississipi en 1727, pour se rendre aux Illinois. Le P. Jean Dumas, né à Lyon le 10 septembre 1696; entré dans la Compagnie le 7 septembre 1711, arriva à la Louisiane en 1727, après avoir professé en France, à Embrun, la 5^e et la 4^e (1713-1715), à Grenoble, la 3^e et la 2^e (1715-1717), à Bourg-en-Bresse, la rhétorique (1717-1718), à Gray, la rhétorique (1718-1719), les humanités à Roanne (1719-1720); enfin il fit deux ans de philosophie et quatre ans de théologie à Avignon et à La Flèche (1720-1726), et sa troisième année de probation à Salins. Il revint en France en 1740, et professa à Lyon l'hé-

de le remplacer, ce qu'il fait avec plaisir : le dimanche, il chante la messe paroissiale et prêche. « L'après-dîner, comme il était sur le point de s'embarquer, on l'avertit qu'il y a quelques malades à l'extrémité, il va les voir et leur administre les derniers sacrements ¹. » Le lendemain, lundi, 28 novembre, le jour du massacre, il offre le Saint Sacrifice de la Messe, et porte le viatique à un malade qu'il a confessé la veille. Ce devoir de charité accompli, il rencontre un chef sauvage, qui le *saisit à bras-le-corps*, le *jette par terre*, et lui *coupe la tête à coups de hache*. Le missionnaire, en tombant, laisse échapper ces paroles : Mon Dieu ! Mon Dieu ² ?

Cependant un des Français échappés à cette sanglante boucherie, s'était réfugié chez les Yazous. Là, le chef de la tribu le reçoit avec la plus grande bienveillance, lui fournit des vivres et une pirogue pour se rendre à la Nouvelle-Orléans, et le charge de dire à M. Périer qu'il n'y a rien à craindre de la part de sa nation, qu'elle demeurera toujours attachée aux Français ³. « Cet homme trouve la Nouvelle-Orléans dans de grandes alarmes ⁴ », dans une terreur affolée : car on y avait déjà appris l'horrible massacre, et l'on n'y était pas sans crainte pour les Français établis au Yazous. *Sur son témoignage, on se rassura un peu ; mais ce ne fut pas pour longtemps* ⁵. Bientôt, on reçut la nouvelle que

breu et les sciences mathématiques. Il composa un certain nombre d'ouvrages d'astronomie et fut nommé membre de la *Société royale de Lyon* en 1754. Il mourut en 1770. (*Biblioth. S. J.*, art. J. Dumas, édit. Sommervogel.)

1. Charlevoix, t. IV, p. 249.

2. *P. le Petit*, Lettre du 12 juillet 1730 ; — Charlevoix, t. IV, p. 247.

3. *Ibid.*

4. Charlevoix, p. 249.

5. *Ibid.*

les Yazous, poussés par les Natchez, s'étaient précipités avec les Corrois, le 12 décembre, sur le poste français et n'avaient épargné que quatre femmes et cinq enfants, qu'ils firent esclaves ¹.

Le P. Souël, Jésuite, leur missionnaire, avait été tué la veille de plusieurs coups de fusil. Il demeurait dans leur village, et avait si bien conquis leur affection qu'ils se reprochèrent sa mort, dès qu'ils furent de sang-froid ².

La nouvelle de ce douloureux événement ne tarda pas à être confirmée. Peu de jours après, le P. d'Outreleau, missionnaire à Ouabache, descendait le fleuve avec cinq voyageurs, se rendant à la Nouvelle-Orléans. Arrivé à l'embouchure de l'Yazous, le Père descend à terre pour célébrer la messe sur un petit autel improvisé ; ses compagnons viennent y assister. Des sauvages, qui les surveillaient, accourent, les saluent aimablement et se rangent derrière eux. Le missionnaire et les voyageurs, ignorant le massacre du 12 décembre, n'étaient pas sur leurs gardes. Au *Kyrie eleison*, les Yazous déchargent sur eux leurs fusils ; le P. d'Outreleau est blessé au coude et un Français à la cuisse ; un voyageur est tué et les trois autres, surpris, prennent la fuite. Un d'eux se jette dans la pirogue et s'éloigne du rivage, puis revient chercher le Français blessé,

1. Le chevalier des Roches qui commandait ce poste en l'absence de M. de Codère et les dix-sept hommes alors présents dans le fort, furent massacrés.

2. Charlevoix et P. le Petit, loc. cit. Parti de France avec le P. du Poisson, le P. Souël avait monté le Mississippi avec lui et était arrivé au poste des Yazous le 25 juin 1727. « Ce poste est à deux lieues de l'embouchure de la rivière de ce nom, qui se jette dans le Mississippi. Il y a un officier sous le nom de commandant, une douzaine de soldats et trois ou quatre habitants. C'était là où était la concession de M. Le Blanc, qui était allé en décadence comme bien d'autres. » (P. du Poisson, Lettre du 3 octobre 1727.)

pendant que les sauvages sont à la poursuite de ses compagnons. Le P. d'Outreleau rejoint la pirogue à la nage, sous une grêle de plomb, revêtu de ses ornements sacerdotaux et portant à la main son calice et la patène. Il se met au gouvernail, ses deux compagnons rament, et ils disparaissent au loin derrière les arbres touffus qui bordent le Mississippi.

Ils voulaient se reposer au poste des Natchez et y panser leurs plaies, mais, à la vue des maisons détruites ou incendiées, ils prennent le large, bientôt poursuivis par les pirogues des Natchez et, après plusieurs jours de privations et de fatigues excessives, ils débarquent à la Nouvelle-Orléans, exténués, souffrants. Le missionnaire tenait son bras en écharpe; son compagnon avait la cuisse brisée ¹.

Le récit de leurs aventures ne fit que confirmer ce qu'on savait déjà. Le gouverneur apprit aussi et par quelques Chactas et par d'autres sauvages la conspiration générale des tribus contre les Français; il sut, à n'en pas douter, que les Anglais fomentaient la révolte et répandaient parmi les tribus barbares ce bruit calomnieux que les Français voulaient s'emparer de leurs terres et les en chasser. N'y avait-il pas là de quoi pousser à la révolte des nations crédules, attachées à leur sol, jalouses de leur indépendance et prétendant bien rester maîtresses chez elles. Ce qui frappe le plus dans ce complot général, c'est le secret strictement gardé jusqu'au jour où les Natchez et les Yazous le firent échouer, en frappant avant le moment convenu.

Prévenu, M. Périer « envoie le capitaine le Merveilleux, avec un détachement, avertir les habitants des deux côtés du fleuve de se tenir sur leurs gardes et de faire des redoutes de distance en distance, afin de mettre leurs esclaves et leurs

1. Charlevoix, t. IV, p. 253; — *P. le Petit*, Lettre du 12 juillet 1730; — *Bancroft*, loc. cit.

bestiaux en sûreté; ce qui fut exécuté avec beaucoup de promptitude ¹ ».

Le gouverneur ne s'en tint pas là; il prit l'offensive, une offensive énergique, impitoyable. Le 15 octobre 1728, il écrivait à M. Raguet : « J'exécute toutes les paroles que je donne aux sauvages ... Mais je la détruirai, comme je l'ai promis, et effectivement je n'y manqueray pas, lorsqu'une nation ne tiendra pas la parole qu'elle m'aura donnée ². »

Ce n'était pas là un propos en l'air; M. Périer le montra bien. « Il fait détruire par des nègres une trentaine de *chaouachas* qui demeuraient au-dessous de la Nouvelle-Orléans, et dont la présence faisait trembler cette ville ³. » Les Arkansas, nos alliés, nation puissante et redoutée, s'arment à l'appel des Français et tombent sur les *Yazous*, les *Corrois* et les *Tioux*. Les *Tioux*, qui venaient de se déclarer en faveur des *Natchez*, sont tués jusqu'au dernier; des deux autres nations, quinze sauvages seulement échappent au massacre. Après ces premières mesures de rigueur, il fait monter aux *Tonicas* deux vaisseaux, le *Duc de Bourbon* et l'*Alexandre*, sous la conduite du chevalier de Loubois, vaillant officier, d'une expérience et d'une bravoure éprouvées. Il entoure la Nouvelle-Orléans d'un fossé, place des corps de garde à ses quatre extrémités et fournit d'armes et de munitions les maisons de la ville et les habitations environnantes ⁴.

Ces démonstrations font réfléchir les tribus, qui étaient entrées dans la conspiration; elles comprennent qu'elles

1. *Charlevoix*, t. IV, p. 255.

2. *Arch. colon., Louisiane*, vol. 11.

3. *Garneau*, t. II, p. 95; — *Charlevoix*, t. IV, p. 271.

4. *Charlevoix* et *Garneau*, *ibid.*; — Lettre du P. le Petit, 12 juillet 1730.

n'ont que deux partis à prendre : ou se soumettre ou ne pas remuer ; ce qu'elles font partout. Quelques-unes même, plus craintives ou plus faibles, font des avances d'amitié. Les Français, un moment abattus et terrifiés, reprennent courage et confiance.

Toutefois, la nation la plus coupable, celle des Natchez, restait debout, audacieuse, résolue à lutter et se croyant invincible. M. Périer n'était pas suffisamment armé pour l'attaquer seul avec ses soldats, sans l'aide des sauvages. Il pense aux Chactas, qui par une politique astucieuse avaient encouragé les Natchez dans leur conspiration, mais qui depuis longtemps rêvaient la destruction de cette tribu rivale. Il charge donc M. Diron d'Artaguette de sonder habilement leurs dispositions et de les détacher, si possible, des nations révoltées.

Dans l'état de surexcitation des sauvages, la mission paraissait plutôt qu'elle n'était périlleuse. M. le Sueur, canadien hardi et entreprenant, très connu et estimé de toutes les tribus de l'Ouest, s'offre à la remplir. Après s'être entendu avec le P. Baudoin¹ et avoir pris ses

1. Le P. Baudoin, dans une lettre du 23 novembre 1732, adressée de Tchicachaé, village des Chactas, à M. de Salmon, commissaire du roi à la Nouvelle-Orléans, donne quelques détails sur ces sauvages, *parmi lesquels il était missionnaire depuis plusieurs années* : « La nation Chactas est celle qui occupe le plus de terrain dans ce continent ; on compte 42 villages de gens qui parlent la même langue. Tous ces villages sont partagés en deux bandes, que les sauvages distinguent, en appelant les uns *villages de deçà* et les autres *villages de delà* le marais plat. Ce n'est cependant pas un marais qui sert de borne, mais un grand ruisseau peu profond qui sépare tous les villages Chactas en deux parties presque égales du nord au sud... Ces villages sont fort étendus et éloignés les uns des autres. Il y en a quelques-uns qui ont 4 à 5 lieues de long ; ordinairement ils sont de deux lieues, une lieue et demie, et les plus petits sont au moins d'une demi-lieue. Les cabanes sont séparées par un très long inter-

conseils, il parcourt tous les villages des Chactas, réunit les guerriers et les invite à s'unir à lui pour venger l'assassinat des Français. Soit politique, soit ambition, soit haine contre les Natchez ou jalousie, les guerriers et leurs chefs se laissent persuader, et le Sueur, à la tête de 700 hommes, pénètre sur les terres des Natchez, les attaque et remporte une victoire complète. Ceux-ci, surpris et battus, se réfugient dans deux forts palissadés. Le Sueur se met à leur poursuite, et, le lendemain, il est rejoint par la petite troupe de Loubois. Les forts sont investis, et le siège commence ; mais il est conduit si mollement par M. de Loubois qu'au bout de six jours, les Chactas impatientés et fatigués d'une campagne qui durait trop longtemps à leur gré, menacent de se retirer. Leur départ eût laissé nos deux cents Français, levés à la hâte, pour la plupart mal exercés et peu disciplinés, seuls aux prises avec un ennemi, très supérieur en nombre et protégé par ses palissades. MM. de Loubois et le Sueur prirent, en cette circonstance,

valle, d'où il arrive que les gens d'un même village ne se connaissent presque pas.... Un interprète, qui est parmi eux depuis 25 à 30 ans, estime qu'il y a 5.000 Chactas portant les armes ; pour moi, j'ai parcouru le plus grand nombre des villages ; celui où je demeure est très fréquenté des chefs de la nation, qui y passent continuellement, soit pour aller chercher leurs présents à la Mobile, soit pour aller traiter aux Ecouannés, où ils ont un magasin ; ce qui m'a donné occasion de les questionner, et je trouve selon mon calcul et l'analyse des guerriers que j'ai faits de chaque village, qu'il n'y a pas plus de 4.466 Chactas propres à faire campagne. Pour ce qui regarde l'autorité du *Grand chef des Chactas*, elle n'est pas des plus absolues, et il s'en faut de beaucoup que son pouvoir soit despotique dans la nation ; tous les villages sont autant de petites républiques, où chacun fait comme il l'entend.... Les Chactas paraissent assez portés pour nous, surtout les Chicachaé et les Conchas. » (Arch. colon., *Louisiane*, vol. 14.)

D'après le *Journal de la guerre du Mississipi*... , p. 84, la nation des Chactas était forte de près de 3.000 guerriers.

le seul parti raisonnable ; ils acceptèrent les conditions offertes par les assiégés, à savoir, la remise de tous les prisonniers, femmes, enfants et nègres. Dans toute la Colonie, on traita de capitulation une conduite aussi sage que prudente, sans se rendre suffisamment compte que le départ des Chactas eût entraîné inévitablement l'échec définitif de la troupe de Loubois et la mort dans les plus horribles tourments de tous les prisonniers.

Néanmoins la retraite des troupes françaises accrut l'orgueil et l'audace des Natchez. Leurs forts n'ayant pas été pris, ils s'imaginèrent qu'ils avaient fait fuir les Français, et commirent de nouvelles hostilités. M. Périer avait écrit : *Je les détruirai*. Il tint parole. Il forme, au mois de décembre 1730, avec les milices et les renforts arrivés récemment de France, un corps de 600 hommes ; il remonte le Mississipi sur des berges, et le 20 janvier il est devant les forts, assiégés inutilement l'année précédente. A la nouvelle de son approche, les Natchez se divisent : les uns se retirent chez les Chicachas et les Ouatchitas, d'autres se dispersent dans le pays, autour des bourgades ; le reste se renferme avec le *Soleil* et les principaux chefs dans l'un des forts. M. Périer, qui commandait, dirige l'attaque du fort avec vigueur. L'ennemi découragé demande grâce et consent à sortir de la place sans armes, à la condition qu'on lui laissera la vie sauve. Tous, *Soleil*, chefs et sauvages sont faits prisonniers, à l'exception d'une vingtaine qui parviennent à s'échapper durant la nuit. On les conduit à la Nouvelle-Orléans et de là on les envoie en esclavage à Saint-Domingue.

Quelques mois après, le *Soleil*, dont la famille gouvernait la nation depuis un temps immémorial, mourait au Cap français. L'exil des Natchez et la mort de leur chef irritèrent profondément les sauvages, qui avaient échappé au

fer des Français et à la servitude. Ils reprennent les armes avec une fureur désespérée, une valeur inouïe, et portent la guerre chez nos alliés, les Tonicas et les Natchitoches. M. de Saint-Denis commandait, entouré de quelques soldats, le fort qu'il avait lui-même construit jadis sur le territoire de cette dernière tribu. Il fait appel aux *Assinaïs* et aux *Attapacas*, il attaque les *Natchez*, qui s'étaient emparés du village des Natchitoches et s'y étaient retranchés, il en tue quatre-vingt-deux et tous leurs chefs, disperse les autres et met les Natchitoches à leur poursuite. Le désastre fut si complet qu'ils disparurent comme nation. Les survivants se réfugièrent chez les *Chicachas*, auxquels ils léguèrent leur haine et leur vengeance ¹.

Ces destructions successives de quatre tribus calmèrent pour quelque temps l'esprit de révolte. Mais cette guerre de plus de deux ans amena une révolution dans la Compagnie des Indes, qui exploitait la Louisiane depuis 1723. Épuisée par l'insurrection des sauvages, blâmée et flétrie par l'opinion publique, elle se vit obligée, comme nous l'avons dit, de rétrocéder au Roi la Louisiane et le pays des Illinois. M. Périer, maintenu gouverneur par le ministre de Louis XV, fut bientôt relevé de son commandement, sur sa propre demande, et remplacé par M. de Bienville. L'ère des luttes et des difficultés était loin d'être terminée.

Les *Chicachas*, nation nombreuse et entreprenante, très hostile aux Français et alliée des Anglais, avec lesquels elle entretenait des relations commerciales suivies et importantes, habitaient tout le pays compris entre les

1. Pour tout ce qui précède, consulter le *P. de Charlevoix, Ferland, P. le Petit, Garneau et Bancroft* (chap. XXIII).

Illinois au nord et les Chactas au sud. Chaque année ils se grossissaient des débris des autres tribus, qui venaient se fondre avec eux et leur apporter une force nouvelle. Assurés du secours des Anglais, disposant d'un fort contingent de sauvages, ils se mirent à inquiéter les Français établis chez les Tonicas et les Arkansas, ils *attaquèrent leurs convois montant aux Illinois*¹, et, ce qui préoccupait beaucoup les gouverneurs de Québec et de la Nouvelle-Orléans, ils favorisèrent l'établissement des colons de la Virginie sur l'Ohio et l'Illinois. L'Angleterre désirait beaucoup cet établissement, qui devait servir de barrière entre les deux colonies du Canada et de la Louisiane, et les affaiblir l'une et l'autre en les séparant; en outre, elle espérait par là s'emparer de la traite des pelleteries du sud au nord de l'Amérique, car les tribus sauvages étaient persuadées, et pas sans raison, que les Anglais pouvaient plus facilement que les Français introduire l'abondance dans leurs pays, en donnant à meilleur prix leurs marchandises d'Europe et achetant plus cher le produit de leurs chasses².

L'attitude agressive et provocante des Chicachas ne pouvait se tolérer longtemps. Il importait de les réduire au plus tôt à l'impuissance, si l'on voulait s'assurer la libre possession de la vallée du Mississipi et empêcher les Anglais d'ouvrir des 'comptoirs entre le Canada et la Louisiane.

Le gouverneur de la Nouvelle-Orléans, M. de Bienville, somma les Chicachas de lui apporter sans retard la tête

1. Le P. Baudoin, dans sa lettre citée plus haut à M. de Salmon, écrit : « Les Chicachas, qui ont reçu avec plaisir les Natchez qui se sont retirés chez eux, s'en sont servi pour venir faire des incursions sur le haut du fleuve et attaquer les convois qui montaient aux Illinois. »

2. Bancroft, ch. XXIII.

des Natchez réfugiés chez eux¹. « Les Natchez ne forment qu'une nation avec les Chicachas, répond le grand chef; nous ne pouvons les livrer². » Peu content de cette réponse, M. de Bienville leur déclare la guerre. Il ordonne au commandant des Illinois, M. d'Artaguettes³, de lever tout ce qu'il pourra de soldats parmi les Illinois, les Canadiens et les Français, et de le rejoindre au pays des Chicachas, le *dix mai* 1736. Lui-même réunit à la Mobile toutes les troupes disponibles de la Louisiane; il remonte la rivière de même nom sur une flotille de pirogues et de bateaux et arrive à Tombecbé, aujourd'hui Cotton Gin Port; là, douze cents Chactas l'attendaient avec le P. Baudoin, leur missionnaire. L'armée se met en marche dès le lendemain, et le soir du 27 mai, elle campe à une lieue du grand village des Chicachas⁴.

Les dispositions prises par M. de Bienville ne pouvaient être si secrètes qu'elles ne fussent découvertes par l'ennemi. Les Chicachas, guidés par les Anglais, fortifient leurs retranchements et attendent de pied ferme les Français. Deux assauts sont livrés le même jour et vigoureusement repoussés. Malheureusement, le Gouverneur, qui croyait ne pas avoir besoin de son artillerie, l'avait laissée à sept lieues de là; et il n'avait plus le temps de la faire venir, car les sauvages des autres bourgs accouraient

1. Lettre du P. Lafitau au P. Général de Retz, à Rome, Paris, 4 avril 1738 : « Gens perfida (dicta *Natchez*) suis sedibus expulsa atque apud aliam gentem confugere coacta (*Chicachas* dicuntur), neque in hoc asylo tuta fuit. Octoginta circiter erant bellatores, absque feminis ac liberis; horum capita deferri sibi præcepit regius in his partibus legatus (*de Bienville*), nullâ morâ; illis denegatis, bellum decretum est. » (Arch. rom.)

2. *Ferland*, t. II, p. 466.

3. Frère de l'ex-directeur de la Compagnie. Le P. Lafitau, dans la même lettre, l'appelle : *vir nobilis et magno animo præditus*.

4. *Ferland*, t. II, p. 466; — *Bancroft*, chap. XXIII.

nombreux au secours du grand village. Il renvoie les Chactas avec des présents, ordonne la retraite et reprend le chemin de la Mobile ¹.

Cette expédition, préparée pendant deux ans et finissant d'une manière si peu glorieuse, nuisit sensiblement à sa réputation de grand capitaine. Ses amis essayèrent de faire retomber l'échec sur le commandant d'Artaguette, qui ne l'avait pas rejoint, disaient-ils, ainsi qu'il en avait reçu l'ordre. La défense portait à faux, puisque le commandant avait envahi, le 9 mai, les terres des Chicachas, à la tête de cent trente Français ou Canadiens, cent Illinois, les sauvages de M. de Vincennes et quelques Iroquois : c'était un effectif d'environ quatre cents hommes. Bancroft porte l'effectif à près de onze cents ².

1. Le P. Baudoin fut sur le point de tomber entre les mains des Chicachas, au dire du P. Lafitau, lettre du 4 avril 1738 : « Prorex (de Bienville) retrocedere coactus est, omissis nonnullis à suis; inter quos parùm abfuit quin P. Baudoin ab hostibus caperetur. morbo oppressus, ac in terrâ hostili exercitum proregis deserere coactus. Divinâ tamen Providentiâ actum est ut salvus et incolumis evaderet. » (*Arch. S. J.*)

2. *Bancroft*, chap. XXIII, p. 367; — *Ferland*, t. II, p. 467. — Bancroft et Ferland défendent M. d'Artaguette; les deux affirment que ce commandant a obéi ponctuellement aux ordres reçus de M. de Bienville. Le P. Lafitau n'est pas de leur avis dans sa lettre, écrite de Paris au général Fr. Retz, à Rome, le 4 avril 1738, d'après les renseignements fournis par le P. le Petit, supérieur de la Nouvelle-Orléans. Il dit : « Legatus regius (de Bienville) ut copias suas adunaret, scripsit illi (M. d'Artaguette) qui præerat Gallis apud Illinæos, jussitque ut, contracto exercitu, tum Gallorum, tum sociorum barbarorum, certo tempore et loco se illi sociaret. Iste dictus Dnus d'Artaguette, vir nobilis et magno animo præditus, sive ut gloriam proregi præriperet, sive à suis ad prælium coactus, sive fame, ignarus præterea locorum, cum hoste confligit non expectato prorege. » Le P. Lafitau écrit encore sur le nombre des troupes de M. d'Artagnette : « Illinenses barbari socii, quadringenti numero; Galli pauci ipsi numero et paucis sociis aliis barbaris adjuti. » Ferland dit, p. 467 : « 130 Français ou Canadiens, cent Illinois, les sauvages de M. de Vincennes et

Pendant dix jours, M. d'Artaguette campe aux sources de l'Yalabusha ¹ et y attend inutilement M. de Bienville, au grand mécontentement des sauvages qui s'impatientent, murmurent et menacent de désert. Dans cette situation, il prend le parti, qui lui semble le plus sage et le plus digne ; il met ses troupes en mouvement, s'empare d'un village et marche contre un autre. Là, il hésite, les éclaireurs français affirmant que le village est défendu par des troupes nombreuses, les sauvages soutenant le contraire. Définitivement, il s'en rapporte à ces derniers et commande l'assaut. Un premier, puis un second fort sont enlevés d'emblée ; à l'assaut du troisième, il est blessé et tombe. Découragés, les sauvages prennent la fuite précipitamment ², à l'exception des Iroquois qui font des prodiges de valeur. Avec eux, les officiers et les milices tiennent tête à l'ennemi jusqu'au moment où, débordés, succombant sous le nombre, force fut de songer à la retraite.

La plupart des Français et les Iroquois parviennent à se dégager et se retirent en bon ordre sous la conduite de Voisin, soldat de seize ans, qui s'improvise officier et

quelques Iroquois. » Bancroft : « 50 Français et plus de 1.000 Peaux-Rouges. » Bancroft et Ferland indiquent la date du 9 mai 1736. Le P. le Petit met l'arrivée de M. d'Artaguette au pays des Chicachas au mois de mars. Mais il n'est pas probable que les hostilités aient commencé en plein hiver. Aussi suivons-nous, sur ce point, dans notre récit, les deux historiens.

1. M. Bancroft écrit que d'Artaguette attendit *dix* jours avant d'attaquer. D'après Ferland, il semble que d'Artaguette, dès son arrivée, le 9 ou le 10 mai, aurait emporté un *premier village* et ensuite, en *négligeant les précautions nécessaires, sans attendre les secours qui lui arrivaient de Kaokias et des Akansas, attaqué un second village.*

2. Le P. Lafitau, dans la même lettre : « Initio prælii defecere illinenses barbari socii, quadringenti numero. »

dirige la retraite avec le sang-froid et l'expérience d'un vieux capitaine. Poursuivi par les Chicachas pendant vingt-cinq lieues, il les tient en respect et fait parcourir à ses hommes, électrisés par son exemple, quarante-cinq lieues, sans vivres et emportant les blessés ¹.

A l'assaut du troisième fort, quelques miliciens et les trois frères Drouet de Richarville, officiers distingués, avaient trouvé une mort glorieuse. MM. d'Artaguette, de Vincennes, de Coulange, le quatrième frère des Douet, du Tisé, d'Esgly, de Saint-Ange, de Tonty et quinze à seize soldats sont faits prisonniers et conduits sur un monticule au milieu du bourg. Là, dépouillés d'abord de leurs vêtements, insultés et cruellement flagellés, ils sont ensuite jetés sur deux bûchers où ils expirent dans les plus atroces souffrances ².

Avec ces héros, mourait des mêmes tortures le jésuite Antoine Sénat. Il était arrivé de France aux Illinois en 1734 et M. d'Artaguette se l'était attaché en qualité d'aumônier, en partant contre les Chicachas ³. Ce missionnaire très estimé de ses confrères, jeune et promettant beaucoup, dit le P. Lafitau, se faisait remarquer par ses

1. *Bancroft*, chap. XXIII, p. 367 ; — *Ferland*, t. II, p. 468 ; — *Charlevoix*, t. IV, p. 297.

2. *Ibid.* — *Bancroft* et *Ferland* disent que les prisonniers furent d'abord attachés à des poteaux, puis brûlés. La lettre du P. le Petit, qui écrit de la Nouvelle-Orléans après s'être bien renseigné, et le P. Lafitau racontent leur mort comme nous la rapportons dans le texte. Le P. Lafitau dit dans sa lettre du 4 avril 1738 : « Incredibile quanta passi sint omnes, juxta morem barbarorum. Denique, accensis tribus (Le P. le Petit dit deux) rogis, hostis, spoliatos omnes, multis vulneribus impositis, ipsum Patrem Senat et alios in rogos coniecere, ubi brevi tempore consumpti sunt. » La lettre du P. le Petit, qu'on lira plus bas, donne des détails plus précis.

3. « Additus fuerat duci illius exercitus (*d'Artaguette*) comes et sacrorum administer, P. Antonius Senat. » (*P. Lafitau*, *ibid.*)

hautes vertus, ses qualités personnelles et une facilité innée pour apprendre et parler en peu de temps les langues sauvages ¹. Un des supérieurs faisait son portrait en trois mots dans une lettre au P. Général : *Magnus in omnibus*, il est grand en tout ². Son ambition était de consacrer sa vie à l'évangélisation des sauvages et de mourir martyr. Longtemps il sollicita de ses supérieurs l'insigne faveur d'aller travailler dans les forêts du Nouveau-Monde ; mais ils avaient d'autres vues sur lui : il leur semblait préférable d'appliquer aux ministères de France la variété et la puissance de ses talents. Il se soumit en religieux obéissant, sans oublier toutefois de faire violence au ciel par la prière. L'année même de son départ pour la Louisiane (1733), il

1. « Erat P. Antonius Senat apud *Nostros* omnes magnæ existimationis et spei, tum virtutibus tum dotibus propriis, et præcipuè innatâ facilitate quâ linguas barbarorum brevi tempore didicerat et loquebatur. » (*Ibid.*)

Le P. Le Petit au R. P. Général, Retz ; de la Nouvelle-Orléans, 29 juin 1736 : « Patrem Senat è provinciâ tolosanâ, qui in eâdem regione, alteram illinensium missionem à decem et octo mensibus tantum, sed magnâ jam linguæ peritiâ et majori studio excolebat, bellî casus nobis præripuit die dominicâ Palmarum. Exercitum nostrum ex Gallis et Indis conflatum adversus barbaros nomine *Chikakas* hujus coloniæ hostes, comitabatur auxilii spiritualis causâ. »

2. Arch. S. J. — Le P. Antoine Sénat, né à Auch, le 26 septembre 1699, fit ses études au collège des Jésuites de cette ville, et entra à leur noviciat de Toulouse le 10^e septembre 1716. Du noviciat, il se rendit à Saint-Flour, où il professa la cinquième (1718-1719) ; de là il fut dirigé sur Tournon, où il fit deux ans de philosophie (1719-1721). Ensuite, il professa à Rodez, la quatrième (1721-1722) et la troisième (1722-1723) ; à Saint-Flour, la troisième (1723-1724) ; à Mauriac, les humanités (1724-1725) et la rhétorique (1725-1726). Envoyé à Toulouse, il y étudia la philosophie (1726-1727) et, 4 ans, la théologie (1727-1731). Il fait sa troisième année de noviciat à Rodez (1731-1732), et à la fin de 1732, il part pour La Rochelle où il prononce ses grands vœux de profès le 2 février 1733. La même année il s'embarque pour la Louisiane, et arrive aux Illinois dans les premiers mois de 1734.

fut pris, au collège de La Rochelle, d'une fièvre ardente, qui inspira des inquiétudes ; et on l'entendit alors répéter souvent avec larmes : « Mon Dieu ! Faut-il donc que je meure ici ? Ne me ferez-vous pas la grâce de parvenir à ma chère mission et de l'arroser de mon sang ? » Dieu exauça cette prière.

On l'attacha, dès son arrivée, à la mission des Kaskaskias, et, au mois de mai 1736, il assistait les Français et les sauvages à l'assaut du second village des Chicachas. Il aurait pu s'enfuir avec Voisin et ses compagnons ; on le lui conseilla, on lui offrit même un cheval ; mais il refusa, son devoir étant d'être avec les français que les ennemis venaient de faire prisonniers. Il fut pris avec eux ¹. Avec eux, il marcha au lieu du supplice ; avec eux il subit les derniers outrages et la bastonnade. C'est le rêve de son

1. Le P. le Petit au R. P. Retz, 29 juin 1736 : « Infelix fuit hujus belli exitus. Nostri ab hostibus cœsi sunt aut in fugam versi. Potuisset P. Senat ut multi salutis suæ fugâ consulere, sed equum sibi oblatum dedignatus, maluit se barbarorum furori permittere quam generosum exercitûs ducem et alios gallos quos videbat præ vulneribus humi stratos aut ab hostibus abreptos absque ullo spiritali auxilio, relinquere. Caritati, suæ et his circum jacentum vulneratorum vocibus, *Pater carissime, nos ne deseras, non potuit resistere. Qui in illum, dum flexis genibus oraret, turmatim irruerunt barbari, visi sunt multis fustibus captivum suum statim impetere. . . . Testatus fuerat sæpiùs P. Senat nihil se habere ardentius in votis quam ut se pro Dei gloriâ et animarum salute aliquando devoveret. Rupellæ in portu, antequam navim in hanc regionem conscenderet, auditus erat in febris æstu et pio quasi delirio has in voces erumpere : Ergo ne hic moriar, Deus mi ? Non dabis in carissimam missionem pervenire, et eam sanguine meo irrorare ? » Le P. Lafitau, lettre au Général du 4 avril 1738 : « P. Ant. Senat erat futuræ suæ mortis præsciùs et nihilominus ad omnia ventura paratus. . . Rebus in malum ruentibus oblatum est ipsi equus ut fugeret seseque in tuto poneret ; renuit ille protestatusque est se eandem aleam cum suis subiturum mortemque non declinaturum, donec aliquis ex nostris esset superstes suoque auxilio indigeret. Itaque cum aliis sive sauciatis sive captivis et ipse captus est. » (Arch. S. J.)*

cœur d'apôtre qui se réalise. Il entend la confession de ses compagnons, il les absout et les exhorte à offrir à Dieu avec courage et en vrais martyrs le sacrifice de leur vie. Avant de monter sur le bûcher, tous se mettent à genoux, ils prient, puis ils entonnent d'une voix ferme des psaumes et des cantiques et les continuent au milieu des flammes. Plus tard, en racontant cette scène de martyrs, les sauvages disaient que ces Français *chantaient pour aller en haut* ; et en les voyant mourir, ils faisaient leur éloge par ces simples paroles : *vraiment ces Français ne sont pas des femmes, mais des hommes* !

Voir aussi la relation du *Bannissement des Jésuites de la Louisiane* conservée aux Arch. rom., et imprimée en 1865, à Poitiers, chez Oudin, dans les DOCUMENTS INÉDITS du P. Carayon, XIV, p. 24.

1. Voir pour tout ce qui précède : *Ménologe S. J.*, t. I, p. 402 ; — *Charlevoix*, t. IV, p. 297 ; — *Ferland*, t. II, p. 468 ; — *Bancroft*, chap. XXIII, p. 367 ; — Lettre du P. le Petit, 29 juin 1736 et 25 juin 1738 (Arch. rom.) ; — P. Lafitau, Lettre du 24 avril 1738. Dans cette lettre il dit : « P. Antonius Senat omnium confessiones exceptit, atque ipsis ita animos addidit ut omnes, nullo excepto, nullum vel minimum doloris indicium dederint, quin imo *Cantilenis*, pro more solito barbarorum, sed *sacris*, gaudium mortis suæ prætulerint. » On lit dans la lettre du P. le Petit du 25 juin 1738 : « P. Senat primo mane in hostiles manus inciderat, sub vesperum in flammis occubuit. Facile potuisset fugâ vitæ suæ consulere, statim atque vidit nostros Gallos, quorum erat missionarius, ab hostibus captos aut in fugam versos ; sed maluit se barbarorum furori committere quam captivorum animas zelo suo charas sine ullo spiritali auxilio relinquere. Non defuit quam speraverat occasio illas juvandi. Unâ cum viginti tribus aut quatuor Gallis ductus est statim in quemdam monticulum medio pago dominantem, ubi à barbaris excandescentibus, quod benè multos è suis in conflictu amiserant, objurgationibus, contumeliis et fustibus impetiti, vestimentis omnibus ignominiosè nudati et sibi tandem pœnè solis permissi sunt, quoad *gemina* lignorum congeries non procul et sub eorum oculis strueretur ad eos concremandos. Nullus dubitandi locus quin P. Ant. Senat tam opportunam occasionem nactus concaptivos tùm verbis tùm exemplis ad urgentem mortem Christiane subeundam cohortatus fuerit et peccatorum contritione atque absoluteione præparaverit. Certum saltem est omnes et

L'expédition contre les Chicachas avait été malheureuse, parce que les troupes de M. d'Artaguette n'agirent pas de concert avec celles de M. de Bienville. A qui la faute ? Il est plus probable que les ordres du Gouverneur furent mal transmis ou ne furent pas compris, si toutefois il ne se trouva pas lui-même en retard au rendez-vous. « Les événements fournis à l'histoire, dit Charlevoix, sont racontés si diversement qu'il n'est pas encore possible d'y démêler la vérité au travers des nuages, que les amis et les ennemis de ceux qui y ont eu la principale part y ont répandus ¹. » Ces nuages n'ont pas été dissipés ; la vérité reste donc toujours insaisissable. L'échec des Français n'en est pas moins certain, et M. de Bienville, dans son patriotisme et pour son honneur, désirait vivement le réparer ².

Il écrit en France pour demander du secours et obtenir que M. de Beauharnais lui en envoie du Canada. Les prépa-

singulos unà cum suo missionario, flexis piè genibus, diù et altà voce multas preces cecinisse, quas Barbari ex quibus hoc rescivimus, vocabant *Cantilenam ad sursum eundum*. Eisdem pios Cantus repetebant dùm in *duos rogos* ducerentur, aut qui præ vulneribus incedere non poterant, veherentur ; nec eosdem mediis in ignibus intermisère, donec flammis semiusti aut suffocati ceciderunt. Quod quidem magnam movit barbarorum admirationem, ità ut quos videndo mulierculas appellaverant, eosdem veros homines sæpius conclamaverint » Le P. le Petit place la mort du P. Sénat et celle de ses compagnons, mais à tort, au 25 mars 1736, jour des Rameaux : « P. Antonii Senat generosa caritas martyrii Coronâ fuit donata eâ ipsâ die (Dominica Palmarum an. 1736) quâ comprehensus fuit à Barbaris, nostræ gentis hostibus, vulgo dictis *Tchicachas*. » Cette mort, à notre avis, doit avoir eu lieu plutôt en mai. Le P. Lafitau et le P. de Charlevoix n'indiquent aucune date.

1. T. IV, p. 297.

2. Le P. Lafitau ajoute, après avoir raconté l'échec et la mort des Français : « Injurie notam Gallico nomini illatam hæc in occasione, vindicare parat Gallia ; res in longum ibit, eventus incertus, utinam felix ! »

ratifs furent longs, comme l'avait prévu le P. Lafitau dans sa lettre du 4 avril 1738 : *res in longum ibit*. M. de Longueuil fut chargé de la conduite des troupes du Canada : elles se montaient à quatre cent quarante hommes environ, tant français que sauvages. M. de Bienville reçut de France des secours en hommes et en provisions de guerre ; et, le quinze du mois d'août 1739, il campait au fort de l'Assomption, près de l'endroit où s'est élevée la ville de Memphis. Au lieu de suivre la rivière Mobile, il avait préféré remonter le Mississipi jusqu'aux Chicachas, espérant rencontrer de ce côté moins de difficultés. M. de la Buissonnière, commandant des Illinois à la place de M. d'Artaquette, vint le rejoindre à l'Assomption, à la tête des soldats de sa garnison et d'un certain nombre de sauvages ; et bientôt arriva l'avant-garde du détachement de M. de Longueuil, commandée par le capitaine de Céloron et le lieutenant de Saint-Laurent.

A la fin de 1739, l'armée de M. de Bienville se composait de 1.200 Européens et de plus de 2.000 sauvages et noirs. Ce n'est qu'au mois de février 1740 qu'il se décida enfin à mettre en campagne, sous la conduite du capitaine de Céloron, les Canadiens et leurs alliés ; *accoutumés aux rudes hivers de leurs pays, ils étaient capables de braver les difficultés du climat de la Louisiane*¹. M. de Céloron partit avec deux cents Français et trois cents sauvages : il avait ordre de se porter sur le grand village des Chicachas et d'accorder la paix à l'ennemi, si celui-ci la demandait. Le 21 février il attaque vigoureusement le village et met trente-six Chicachas hors de combat. Effrayés et craignant l'arrivée de toute l'armée, leurs chefs vont au-devant du capitaine français et le supplient de demander grâce pour

1. *Ferland*, t. II, p. 471.

eux au gouverneur. Celui-ci retourne à l'armée avec une députation considérable de sauvages, qui se jettent aux pieds de M. de Bienville et le prient de leur accorder la paix. Il y consent volontiers, heureux de terminer ainsi une guerre, dont il s'exagérait peut-être les difficultés. La paix fut signée au mois d'avril.

Le gouverneur congédie aussitôt les alliés, détruit le fort de l'Assomption et rentre à la Nouvelle-Orléans ¹.

Cette paix, conclue à la hâte, fut loin de satisfaire l'opinion. Les officiers et les concessionnaires, qui connaissaient les sauvages, en prédisaient généralement la rupture à brève échéance ; et, de fait, les Natchez, réfugiés chez les Chicachas, ne tardèrent pas à attaquer une caravane de traiteurs français et canadiens ; les Chicachas, poussés par les Anglais, commencèrent eux-mêmes à s'agiter. Les officiers surtout regrettaient qu'on n'eût pas infligé à cette nation un châtement exemplaire, ni exigé d'elle, comme rançon, la tête des Natchez. Les ennemis de M. de Bienville l'accusaient nettement, et à la Louisiane et à Paris, de faiblesse et d'imprévoyance ; ils n'admettaient pas qu'après des préparatifs si longs et si considérables, et au moment d'en finir avec une peuplade turbulente et perfide, alliée des Anglais, tout se fût terminé si précipitamment et d'une façon si misérable, sans aucune garantie pour la sécurité du pays. Ses meilleurs amis apportaient des réserves à leur approbation ; en tout cas, ils le défendaient assez mollement.

Ces mécontentements et ces critiques ne laissèrent pas que d'affecter très sensiblement M. de Bienville. D'autres soucis, soucis pénibles et préoccupants, firent déborder en

1. Voir, pour plus amples détails, *Ferland*, t. II, p. 469-473 ; — *Le Journal de la guerre du Mississippi* contre les Chicachas ; — *Baneroft*, chap. XXIII, pp. 368 et 367.

lui la coupe d'amertume. Il aimait la Louisiane, dont il se regardait comme le fondateur avec son frère d'Iberville, où il avait passé de 35 à 40 ans de sa vie et qu'il avait gouvernée à trois reprises différentes, dans des circonstances si diverses ; il avait étudié ses ressources, il avait cru à son avenir, et, après un si long séjour dans ce pays, il était bien forcé de s'avouer que l'agriculture y était complètement négligée et le commerce à peu près nul, que la colonie manquait de soldats, de marchandises et de vivres ¹.

En outre, les sauvages se remuaient menaçants au nord-est du Mississipi, et il n'avait ni assez d'hommes pour les réprimer, ni assez de présents pour s'assurer de la fidélité des Chactas et les tenir en armes contre les Chicachas. Les deux couronnes de France et d'Angleterre entraient de nouveau en lutte par suite de la succession d'Autriche, et, le sud de la colonie étant en partie découvert, il prévoyait le moment où la Grande-Bretagne pénétrerait, sans coup férir, jusqu'à la Nouvelle-Orléans. Il ne pouvait guère compter, en face de l'éventualité d'une attaque anglaise, sur des troupes venues de France, occupées qu'elles étaient sur d'autres théâtres de la guerre. Enfin, les malversations des fonctionnaires, les embarras du papier-monnaie, les désastres considérables causés par deux ouragans à l'automne de 1740, la présence auprès de lui de M. de Noailles d'Aimé, dont le rôle lui semblait être plutôt celui d'un censeur et d'un espion que d'un conseiller éclairé, tout rendait sa situation difficile, tout entravait son administration. De là, un découragement immense. Mon étoile pâlit, disait-il, et il avait raison. Il ne montrait plus le même entrain ni la même décision qu'autrefois. Il

1. Voir M. Gayarré et les correspondances de M. de Bienville et de son successeur, M. de Vaudreuil, avec la métropole.

devint susceptible, soupçonneux, mécontent de tout. En fin de compte, il fit ce que lui conseillaient ses soixante ans et les circonstances : En 1741, il demanda à être rappelé en France, et M. de Vaudreuil, fils de l'ancien gouverneur du Canada, le remplaça le 10 mai 1743¹.

Né à Québec, le 22 novembre 1698, M. Pierre de Rigaud, marquis de Vaudreuil, était gouverneur des Trois-Rivières, quand il fut appelé au gouvernement de la Louisiane. Les dépêches qu'il adressa au ministre de la Nouvelle-Orléans sont aux Archives de Paris, et, en les parcourant, on est frappé d'une chose : comme son prédécesseur, il se plaint de l'état de misère où se trouve la colonie, de la faiblesse générale. Il réclame des vivres et des soldats. Bancroft n'a pas tort d'écrire au chapitre XXIII de son histoire : « Crozat, Law, Fleury et Louis XV avaient essayé de faire de la Louisiane un pays prospère, riche ; des prêtres et des religieux, dispersés parmi les nations indiennes, s'étaient attiré la faveur des sauvages ; et cependant *la vallée du Mississipi restait toujours presque comme un désert* »².

Tel est le résultat de près d'un demi-siècle de travaux, de luttes et de dépenses ! Les historiens en ont recherché et dit les tristes causes ; nous en avons nous-mêmes touché quelques-unes dans le courant de cette histoire ; inutile d'appuyer davantage. Mais il faut constater qu'à l'arrivée du marquis de Vaudreuil, la Louisiane était encore une colonie à fonder et à pacifier, et cela, malgré l'énergie, la valeur et l'intelligence de la plupart de ses gouverneurs et de ses capitaines, malgré le zèle et le dévouement de ses apôtres, malgré le concours admirable

1. M. de Bienville mourut à Paris, le 7 mars 1768, à l'âge de 88 ans.

2. Chap. XXIII, p. 369.

et l'esprit de sacrifice à toute épreuve des Canadiens-Français ; mais tout était entravé par des influences plus hautes et des directions éloignées.

Le marquis de Vaudreuil administra dix ans la Colonie, et, pendant ces dix années, il parvint à abolir le papier-monnaie, à détruire complètement les restes des Natchez, à forcer les Chicachas à respecter la paix, et les Chactas, dont une partie s'était donnée aux Anglais, à l'implorer. Grâce à ses influences à la Cour, il obtint trente-sept Compagnies de troupes de cinquante hommes chacune, toutes au complet. Jamais la Louisiane n'avait eu tant de soldats. Peut-être que son gouvernement eût laissé des traces plus profondes, s'il n'eût été continuellement contrarié par les deux commissaires-ordonnateurs placés successivement à ses côtés, MM. Le Normant et Michel de la Rouvillière. Les accusations de ces deux hommes contre le gouverneur *pleuvaient sur la table du ministre*, dit avec vérité Benjamin Sulte ; ils ne voyaient guère en lui qu'un représentant de la France *en voie de faire sa fortune personnelle et celle des Canadiens*, ses protégés ; ils lui refusaient même les présents, sans lesquels il ne pouvait conquérir l'amitié des sauvages ; ils travaillaient, par des manœuvres louches, à démolir son autorité ¹.

Le marquis de Vaudreuil fut remplacé en 1753 par un capitaine de vaisseau, M. de Kerlérec ², marin habile, plus

1. *B. Sulte*, passim, t. VII, ch. VI. — Voir surtout, aux Arch. col., *Louisiane*, les années 1743-1753. — Nous parlerons plus longuement dans la suite du marquis de Vaudreuil.

2. Louis Billouart de Kerlérec, né à Quimper, le 26 juin 1704, entra dans la marine à 14 ans et se distingua dans plusieurs combats. Désigné pour le gouvernement de la Louisiane en février 1752, il n'arriva à la Nouvelle-Orléans qu'au mois de février 1753, et M. de Vaudreuil partit le mois suivant sur *le Chariot royal*. (Cf. *Les dernières années de la Louisiane française*, par le baron Marc de Villiers

habitué à diriger un navire qu'à administrer une Colonie, mais d'une énergie et d'une décision qui inspirèrent aux sauvages, dès les premiers jours, une crainte salutaire. Malgré les sollicitations des Anglais, ils respectèrent la paix. En revanche, l'agriculture, l'industrie et le commerce restèrent, à peu de chose près, en l'état où il les trouva à son arrivée. « La Louisiane est encore dans l'enfance, » écrivait Bougainville en 1757 ¹.

La population avait cependant augmenté : « Il peut y avoir, disait-il, trois à quatre mille blancs, quatre mille nègres, *quarante* Compagnies détachées de la marine, faisant *deux mille hommes*, trois cents Suisses du régiment Dalville ². » Ce navigateur ajoute : « Il y a deux villes sans fortifications, la Nouvelle-Orléans, belle, des rues alignées, une grande place avec deux corps de casernes ; la Mobile, petite ville comme les Trois-Rivières du Canada ; quatre bourgs : les Illinois, les Alibamons, Natchitoches, la Pointe-Coupée. L'indigo, les mûriers, la cire, les bois sont les richesses du pays, qui produit de tout en abondance ³. »

du Terrage ; — *Le chevalier de Kerlérec*, par M. Bourde de la Rogerie, archiviste du Finistère.

1. Voir *B. Sulte*, vol. VII, ch. VI, p. 78.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.* — Dans *La Jeunesse de Bougainville*, par M. René de Keralain, p. 64, il est question des rapports de Bougainville (dont personne ne suspectera l'excessive tendresse pour les Jésuites) avec les religieux de la Compagnie de Jésus à la Louisiane. On lit, p. 64 : « Il mit en relief les qualités des Pères, rendit justice à leurs efforts et refusa d'écouter les bruits haineux qui circulaient à leur encontre », et dans la note (2) : « Cet ordre religieux avait eu l'intuition curieuse des services que les régions du haut et du bas Mississipi pouvaient rendre à l'humanité. Ils avaient importé la canne à sucre dans les pays du sud et semé le blé dans l'Illinois. » (Justin Winsor, *The struggle in America, between England and France, 1697-1763*. Londres, Sampson Low, 1895, p. 447).



M. de Kerlérec fut le dernier gouverneur de la Louisiane française jusqu'à la fin de la guerre de Sept ans, qui se termina définitivement par le traité de Paris (10 février 1763). Par ce traité, la France céda à l'Angleterre toute la rive gauche du Mississipi et la vallée de l'Ohio ; et à l'Espagne, pour l'indemniser de la perte de la Floride et de la baie de Pensacola, la région à l'ouest du fleuve, y compris la Nouvelle-Orléans. La cession de cette partie de la Louisiane à l'Espagne remontait au 3 novembre de l'année précédente, mais, et pour des raisons faciles à comprendre, elle fut tenue quelque temps secrète à Paris et à Madrid.

Ainsi finit, après plus de soixante ans de possession, la domination de la France sur la Louisiane. Cette vaste contrée contenait alors environ treize mille habitants, dont quatre à cinq mille de couleurs ¹. Le gouverneur, M. de Kerlérec, partit pour la France sur *l'Aigrette*, le 17 novembre 1763, après avoir remis à M. d'Abbadie le commandement de la Colonie. Ce dernier, arrivé à la Nouvelle-Orléans le 29 juin, avait reçu la mission de liquider les comptes de la Colonie et de présider, au nom de la France, à ses suprêmes funérailles. Il fut empêché de la remplir entièrement par la mort, survenue le 4 février 1765 ².

1. *B. Sulte*, vol. VII, p. 80.

2. M. de V. du Terrage a longuement écrit sur MM. de Kerlérec et d'Abbadie dans *Les dernières années de la Louisiane Française*. Nous y renvoyons le lecteur. Cet ouvrage n'a aucun intérêt pour notre travail. Il y est sans doute question ici et là des ordres religieux, mais l'auteur est si peu au courant de ce qui les concerne, et, quand il en parle, il le fait d'une façon si peu exacte, qu'il n'y a pas lieu de s'arrêter à ce qu'il en dit. Citons, par exemple, les pp. 71 et 98 ; évidemment, cet historien n'a pas étudié les rapports religieux entre les Capucins et les Jésuites. Par ailleurs, ce livre contient des renseignements curieux et intéressants.

Les Capucins et les Jésuites restèrent à leur poste, ces derniers pour peu de temps, comme on le verra plus loin.

Sous les gouvernements de MM. de Bienville, de Vaudreuil et de Kerlérec, les Capucins avaient perdu plusieurs des paroisses où M. Périer les avait établis, à savoir, celles de la Balize, des Natchez, des Chapitoulas et des Apalaches ¹. Il leur restait encore, à l'époque du traité de Paris, la *Nouvelle-Orléans*, les *Allemands*, la *Pointe-Coupée*, les *Natchitoches* et *La Mobile*. « La *Nouvelle-Orléans*, desservie par cinq Pères capucins, dit le P. Watrin ², compte environ 4.000 âmes, en y comprenant les troupes et les esclaves ... A sept ou huit lieues plus haut que la ville, commence la côte qu'on appelle des *Allemands* ³. Elle a

1. On lit dans la lettre du P. Watrin adressée au Cardinal, préfet de la Propagande, à Rome : « A l'entrée du fleuve *Saint-Louis* (le *Mississipi*) qui a donné son nom à La Louisiane, on trouve *La Balize*. En arrivant en ce pays, il y a 31 ans, j'y vis encore une garnison d'une compagnie de soldats et une église. Depuis longtemps il n'y a plus de missionnaire, ni presque d'habitants.... A quelques lieues au-dessus de la *Nouvelle-Orléans*, était anciennement établie une cure pour l'instruction de plusieurs habitations considérables. Le canton s'appelait les *chapotoulas*. Le poste est encore considérable; mais les Capucins n'y ont plus de missionnaires..... Les PP. Capucins n'ont jamais eu soin d'aucune nation sauvage, excepté d'un petit village d'*Apalaches*, autrefois instruits par les missionnaires espagnols. Ils étaient cy-devant près de la *Mobile*. Ils se sont depuis peu retirés vers les *Natchitoches*. » La cure des *Natchez* fut détruite après le massacre des Français par les sauvages.

2. Même lettre du P. Watrin.

3. « C'est le quartier, dit le P. du Poisson, que l'on assigna au reste languissant de cette troupe d'*Allemands* (*recrutés par Law*) qui avaient péri de misère, soit à Lorient, soit en arrivant à la Louisiane. C'est une grande pauvreté que leurs habitations... » Et ailleurs : « 12.000 *Allemands* étaient engagés pour la concession de *Law*... De trois ou quatre mille *Allemands*, qui avaient déjà quitté leur pays (*quand Law fut disgracié*), une grande partie mourut à Lorient, presque tous en débarquant dans le pays; les autres furent contremandés. » (Lettre au P. Patouillet, des *Akansas*, 1727.)

bien six ou sept lieues d'étendue. Il y a une belle église et un Capucin, le P. Barnabé, qui fait la cure avec soin... A quarante lieues de la Nouvelle-Orléans commence un nouvel établissement, dont le nom est la *pointe-coupée*. Il a onze lieues d'étendue. On vient d'y bâtir une grande église fort propre. Le P. Irénée, Capucin, est seul chargé de cette grande paroisse... La dernière paroisse des Capucins établie en ces quartiers, est sur la rivière Rouge, au poste nommé des Natchitoches. Le lieu occupé par les Français est assez peuplé, comme le serait un petit bourg en France... Il reste encore à ces RR. PP. la paroisse de la Mobile. Ce poste, le second de la Colonie, est desservi par le P. Ferdinand. »

Le P. Watrin, qui communiquait ces détails précis sur les Pères Capucins, à la demande du Cardinal préfet de la Propagande, était arrivé à la Louisiane au mois d'août 1732. Il fut attaché, quelques mois après, à la mission des Illinois, où il passa plus de trente ans. Né à Metz le 1^{er} avril 1697, il entra très jeune au noviciat de la Compagnie de Jésus, à Nancy, à l'âge de 16 ans. Il avait déjà fait deux ans de philosophie ¹. Ses supérieurs, soit en France, soit dans

1. Le P. Philibert (*alias* Philippe) Watrin, né à Metz le 1^{er} avril 1697, fit toutes ses études littéraires et sa philosophie au collège des Jésuites de cette ville, et entra dans leur ordre, à Nancy, le 6 novembre 1712. Après le noviciat, il professe, à Dijon, la sixième (1714-1715) et la cinquième (1715-1716); à Auxerre, la quatrième (1716-1717), les humanités (1717-1718) et la rhétorique (1718-1719); à Nancy, la rhétorique (1719-1720); à Verdun, la rhétorique (1720-1721). Il étudie trois ans la théologie à Pont-à-Mousson (1721-1724) et un an encore à Strasbourg (1724-1725). Il fait sa troisième année de *probation* à Nancy (1725-1726), et est ensuite chargé de professer, dans cette ville, la rhétorique aux jeunes Jésuites, en même temps qu'il est leur *préfet* d'études (1726-1730). Pendant son séjour à Nancy, il composa avec Dom Calmet les inscriptions pour la décoration de la pompe funèbre de Léopold I^{er}, duc de Lorraine et de Bar. Elles se trouvent dans la *Relation de la pompe funèbre faite à Nancy le 7^{mo}*

la Louisiane, louent sans restriction sa valeur intellectuelle, son jugement ferme, sa modération et sa sagesse ; les notes, adressées sur lui au R. P. Général, sont unanimes, et à peu près constamment, sur ces qualités de l'homme ; le religieux y a sa part d'éloges, et les plus grands éloges. Personne mieux que lui ne connaissait l'état religieux et moral de la Colonie. Aussi la Propagande fit-elle appel à ses connaissances, après la cession de la Louisiane à l'Angleterre et à l'Espagne et l'expulsion des Jésuites du pays, afin de se rendre un compte exact de la situation religieuse chez les Français et les sauvages.

Après avoir parlé des paroisses desservies par les Capucins, le P. Watrin passe aux Missions de la Compagnie de Jésus, dans son Mémoire au préfet de la Propagande.

« A la Nouvelle-Orléans, dit-il, les Jésuites pouvaient compter comme mission, confiée à leurs soins, 150 esclaves noirs qui leur appartenaient. Le supérieur général chargé de veiller à la conduite des missionnaires ¹, devait résider

jour de juin 1729, par Alliot. Il composa les inscriptions du service célébré au collège de la Compagnie, et, avec la collaboration du P. D. Clément, celles du service célébré aux Cordeliers, les 19 et 20 juillet 1729. De Nancy, il alla enseigner la philosophie à Châlons-sur-Marne et à Reims (1730-1732), et, au mois d'août 1732, il était à la Nouvelle-Orléans. Après l'expulsion des Jésuites de la Louisiane (1764), il revint en France et se retira à Nancy, où il exerça la charge de supérieur. Le P. Watrin est certainement l'auteur du *Bannissement des Jésuites de la Louisiane*, relation d'un intérêt saisissant, qu'il rédigea probablement à Nancy : même fond en certains endroits, mêmes récits, mêmes expressions que dans le Mémoire au Cardinal préfet de la Propagande.

1. Le P. le Petit dans une lettre du 7 février 1737 au R. P. Retz, général de l'ordre, écrivait sur la mission de la Nouvelle-Orléans : « Hic, in nova Aureliâ primariâ aut potius adhuc solâ vastissimæ hujus regionis urbe duo degimus sacerdotes cum duobus fratribus coadjutoribus. Socius meus Xenodochii et militum missionarius est, simulque monialium sanctæ Ursulæ confessorius. Ego habitationis

en cette ville. Messieurs les Évêques de Québec, depuis l'établissement fait en 1726, avaient donné aux supérieurs généraux le soin de gouverner le monastère des Ursulines. Un autre Jésuite avait été nommé par le Roi à l'emploi d'aumônier de l'hôpital, auquel était jointe la maison des religieuses. Cet aumônier avec le soin des malades avait encore celui d'instruire les filles qu'on élevait dans le monastère ¹. »

nostræ (campagne) servos, qui sunt nigri, et quam possum aliundè plurimos ad christianos mores informo; præsum sodalities artificum, quod non ita pridem institui; confessiones audio in nostro sacello et concionem facio per Adventum et Quadragesimam in primario templo, quoties rogant NN. PP. Capucini, qui gallorum paræcias curant... Episcopus quebencis me instituit suum vicarium generalem pro nostris missionariis et eorum missionibus. » (Arch. S. J.) Le P. le Petit était supérieur général de la mission de la Louisiane.

1. On lit dans la relation du *Bannissement des Jésuites de la Louisiane* : « A la Nouvelle-Orléans, il y a un hôpital royal établi pour les troupes. Le titre d'aumônier de cet hôpital fut donné au P. d'Outreleau 1737, et toujours depuis, il a été continué aux Jésuites de la Nouvelle-Orléans... Dans la même ville, est un monastère de religieuses ursulines; par leur fondation, elles sont chargées de l'éducation de trente orphelines entretenues aux dépens du roi, et il y en avait toujours plusieurs de surnuméraires; on sait que par leur institut les Ursulines doivent encore instruire dans leurs écoles des filles de dehors, et dans leur maison elles recevaient plusieurs demoiselles pensionnaires. Le supérieur des Jésuites, depuis trente ans, l'était aussi de cette maison... Enfin, les Jésuites avaient sur leurs *habitations* 120 ou 130 esclaves; à eux, le soin de les instruire et de les gouverner. » Les habitations étaient à peu de distance de la ville. « C'était un établissement proportionné aux besoins de 12 missionnaires; il y avait un assez grand atelier d'esclaves pour cultiver la terre et exercer d'autres métiers, comme il est d'usage dans les colonies; avec divers bâtiments des troupeaux de bétail et des usines convenables. » (Ibid.) Cet établissement était une nécessité, puisque le gouvernement ne « pourvoyait pas à la subsistance des Jésuites, aux frais de leurs voyages, à la construction et à l'entretien de leurs maisons et de leurs chapelles. Par leur fondation les Jésuites recevaient peut-être chacun une pension de 800 livres; et pour bâtir six maisons et

Les Jésuites, en dehors et loin de la Nouvelle-Orléans, dirigeaient les missions des *Chactas*, des *Alibamons*, des *Arkansas* et des *Illinois*. Cette dernière, la plus importante de toutes, comprenait plusieurs familles ou tribus sauvages, indépendantes les unes des autres.

« Les missionnaires, qui ont demeuré chez les Chactas, dit le P. Watrin, n'ont pas fait des progrès sensibles dans les travaux qu'ils ont entrepris et soutenus pour les attirer au christianisme; mais ils ont rendu par leur constance à demeurer seuls au milieu de cette nation barbare un grand service à la Colonie ¹ », en l'entretenant dans l'alliance et l'amitié des Français. En effet, « ceux qui connaissent la Louisiane savent de quelle importance il était de maintenir cette nation dans notre alliance. Éloignée de nos intérêts et soulevée contre nous, elle pouvait un jour détruire la Colonie en saccageant la Nouvelle-Orléans, ville sans défense. C'était pour empêcher de tels coups, que le missionnaire supportait l'ennui de vivre avec les Chac-

six chapelles, ils avaient reçu 15,000 livres, une fois payées. » Cette somme de 800 livres était absolument insuffisante dans une colonie où « une aune d'étoffe, une aune de toile très commune coûtait 50 écus à la Nouvelle-Orléans, un mouchoir médiocre cent francs, une barrique de vin se vendait 2,500 francs, et n'était rendue aux Illinois qu'au prix de 5 ou 600 livres, qu'on demandait pour le frêt; alors n'était-il pas nécessaire d'avoir une habitation et d'en prendre soin pour y trouver les moyens de subsister? » (*Ibid.*, pp. 29 et 30).

N. B. Le mémoire du P. Watrin sur le *Bannissement des Jésuites de la Louisiane* a été reproduit dans *The Jesuit relations* (vol. 70, p. 212).

1. *Mémoire* du P. Watrin au Cardinal préfet de la Propagande. Le Père y dit encore : « Les Jésuites ont entretenu les Chactas dans l'alliance des Français, en faisant comprendre à ce peuple combien elle leur était avantageuse. Si l'Anglais s'y fût établi, il pouvait aisément soulever les Chactas contre nous; et dans une journée, cette nation pouvait détruire tous les habitants de la Nouvelle-Orléans, ville absolument déstituée de défense. »

tas », où son ministère apostolique rencontrait des obstacles insurmontables dans l'immoralité et l'ivrognerie, même dans la division qui régnait entre eux, *les uns tenant pour, les autres contre les Français. Il parcourait régulièrement leurs trente villages*, pour leur « faire sentir combien l'amitié des Français leur était avantageuse, et de quel prix devaient être dans leur estime les présents qu'on leur apportait chaque année ¹. »

Pendant les vingt ans que le P. Baudoin resta avec les Chactas, il fut plus d'une fois sur le point d'être massacré ; mais la mort n'effrayait pas cet apôtre, qui avait fait le sacrifice de sa vie le jour où il quitta la France, et il n'abandonna ce peuple rebelle à ses enseignements que pour prendre, à la Nouvelle-Orléans, la direction de tous les missionnaires, à la place du P. de Vitry, décédé en 1750 ². Il fut remplacé dans sa mission par le P. Nicolas Le Febvre, de la Province Gallo-Belge, qui débarqua à la Nouvelle-Orléans en 1743 ³.

1. *Bannissement des Jésuites de la Louisiane*, pp. 17 et 18.

2. *Ibid.* Rappelons de nouveau que M. du Villiers du Terrage ne parle que très inexactement des rapports entre le P. Baudoin, grand vicaire, et le P. Georges de Fauquemont, supérieur des Capucins. (*Voir ce que nous avons écrit dans le chapitre précédent.*)

3. Le P. Nicolas Le Febvre, né le 15 août 1715, entra au noviciat de Tournay le 29 (al. 19) septembre 1733. Après le noviciat, il enseigne à Maubeuge les éléments de la grammaire latine (1735-1736), puis à Liège, les classes de grammaire, les humanités et la rhétorique (1736-1741) ; ensuite, il étudie quatre ans la théologie à Douay (1741-1745), enseigne de nouveau la troisième à Saint-Omer (1745-1746), fait son année de *Probation* à Tournay (1746-1747), et part pour Saint-Domingue, où il reste plusieurs années ; de là, il se rend à la Louisiane. Forcé de rentrer dans sa province après l'expulsion des Jésuites de la Louisiane, il s'établit à Liège, où il se livra au ministère de la prédication et de la confession.

En remontant la rivière de la Mobile, on rencontre à près de cent lieues de son embouchure le village des Alibamons, où les Français, presque tous *soldats mariés*, habitaient *un poste assez nombreux* ¹. Le P. de Guyenne avait fondé cette mission en 1728. « Respecté comme un homme d'une vertu rare, d'une prudence singulière et d'un attachement inviolable aux devoirs de missionnaire ² », il ne fit cependant que très peu de prosélytes parmi les sauvages. Son zèle rencontra trois obstacles insurmontables à la conversion de cette tribu, et ces obstacles se dressèrent partout les mêmes devant le missionnaire dans toute la Louisiane : le culte tyrannique rendu au *Mauvais Esprit*, la traite de l'eau-de-vie et la vie licencieuse des traiteurs et des soldats. Après huit ans du plus actif apostolat, le P. de Guyenne se rendit aux Illinois et confia la mission des Alibamons au P. Guillaume Morand, que « les supérieurs rappelèrent bientôt à la Nouvelle-Orléans, à cause de l'impossibilité où il se trouva d'exercer le ministère, tant à l'égard des sauvages que des Français ³ ».

Ce coup de vigueur produisit le meilleur effet : la garnison des Alibamons réclama le missionnaire avec instance, et le P. Baudoin, alors supérieur des missionnaires de la Louisiane, consentit à leur donner le P. Maximilien Le

1. Mémoire du P. Watrin au Cardinal préfet de la Propagande.

2. *Bannissement des Jésuites...*, p. 12.

3. Lettre du P. Vivier, écrite des Illinois le 17 novembre 1750 et imprimée dans les *Lettres édifiantes*. Le P. Guillaume-François Morand, né le 23 août 1701, entré au noviciat d'Avignon le 14 mars 1720, enseigna les classes de grammaire, les humanités et la rhétorique à Roanne (1722-1728), les humanités à Embrun (1728-1729) et la rhétorique à Vienne (1729-1730). Enfin, il fit une troisième année de philosophie à Aix (1730-1731) et quatre ans de théologie à Dôle (1731-1735), et partit ensuite pour les missions d'Amérique. Il mourut à la Nouvelle-Orléans en 1761.

Roy, religieux de la Province Gallo-Belge ¹. Après le P. de Guyenne, on ne pouvait faire un meilleur choix. Le P. Le Roy conquit en peu de temps un tel ascendant sur les soldats qu'il obtint d'eux « la promesse publique et solennelle de ne plus traiter d'eaux-de-vie aux sauvages..., promesse si utile et si nécessaire pour la religion, pour l'intérêt même des sauvages et des Français ² ». Aussitôt les mœurs s'améliorèrent, la Foi redevint agissante, et il se forma au poste *une paroisse assez bien réglée* ³. Un grand bien se fit aussi parmi les Alibamons. Un petit noyau d'excellents néophytes permettait déjà de compter sur une réduction à la manière de celles du Paraguay, quand l'ennemi du Christ vint semer l'ivraie au milieu du bon grain. Quelques Français oublièrent bientôt leur engagement et en entraînent d'autres; la traite recommença. Les sauvages s'enivrèrent de nouveau et se livrèrent à tous les désordres. Bon nombre de soldats désertèrent l'église, et le missionnaire perdit

1. Le P. Maximilien Le Roy, né le 18 avril 1716, entra au noviciat de Tournay le 14 décembre 1733. Après le noviciat, il fait une année de philosophie à Lille (1735-1736), puis il enseigne à Saint-Omer la grammaire (1736-1739), les humanités (1739-1740), de nouveau les humanités à Liège (1740-1741). Il va faire sa théologie à La Flèche (1741-1745); il enseigne à Liège la troisième (1745-1746), à Cambrai la rhétorique (1746-1747), en même temps qu'il est ministre du collège; à Aire, la rhétorique (1747-1748) et il est aussi préfet général des classes. Après sa troisième année de probation à Armentières (1748-1749), et encore une année (1749-1750) passée à Aire comme préfet général des classes, il part en 1750 pour la Nouvelle-Orléans. Ses talents pour la musique le firent nommer pendant son professorat (1736-1740) directeur de la musique au collège de Saint-Omer. Il se rendit au Mexique après le bannissement de la Compagnie en 1763, à la Louisiane.

2. *Bannissement des Jésuites...*, pp. 15 et 16; — *Mémoire du P. Watrin*, loc. cit.

3. *Mémoire du P. Watrin*.

en quelques mois la majeure partie du fruit de plusieurs années d'apostolat ¹.

Aux *Arkansas*, mission fondée par le P. du Poisson (1727), le missionnaire se heurta, en partie, aux mêmes difficultés que chez les Alibamons. Cette tribu comptait à cette époque trois villages ; en 1760, il n'en restait qu'un seul, et près de ce village se trouvaient le poste français et un fort avec garnison ². Au mois de mai 1748, les Chicachas, aidés des Natchez, attaquèrent le poste à l'improviste, tuèrent plusieurs personnes et en emmenèrent treize en captivité ; les autres Français se réfugièrent dans le fort, où il n'y avait qu'une douzaine de soldats, ils s'y défendirent vaillamment et forcèrent les Chicachas à se retirer. Le tambour, qui conduisait les sauvages, était un déserteur de la garnison des Arkansas. Après le meurtre du P. Poisson raconté plus haut, le P. Tartarin se dévoua à l'évangélisation de cette tribu, alliée des Français, et essaya d'organiser au fort le culte religieux. Tous ses efforts n'aboutirent qu'à la réunion d'un petit nombre de néophytes.

On le remplaça par le P. Carette, un des meilleurs et des plus intelligents missionnaires de la Louisiane. Il était

1. *Bannissement des Jésuites...*, pp. 15 et 16. — On lit dans le *Mémoire du P. Watrin* : « Le commerce de l'eau-de-vie a toujours rendu inutiles les travaux des missionnaires, ou du moins en a beaucoup empêché les fruits. Aussi le motif de l'intérêt rétablit bientôt, aux Alibamons, le désordre que le zèle du missionnaire avait aboli. »

Le P. le Petit signale une autre cause de l'inutilité des efforts de missionnaires, dans une lettre du 7 février 1737 au R. P. Retz, général de la Compagnie : « *Horum conversioni multum nocet præter indolem christianæ severitatis inimicam, propensio ad ebrietatem et mali sermones anglorum* qui à Carolinâ, provinciâ licet remotiori, ad eos sæpius transeunt et morantur diutiùs negociationis causâ. » Arch. S. J.)

2. *Mémoire du P. Watrin*.

arrivé en 1750 à la Nouvelle-Orléans avec le P. Maximilien Le Roy ; comme lui, il appartenait à la Province Gallo Belge. Désigné pour ce poste ingrat, il se met aussitôt à l'étude de la langue des Arkansas, et, en quelques mois, il la parle avec facilité. Afin de conquérir la nation à J.-C., il importait de réformer d'abord les mœurs des Français ; il travaille à cette réforme. Il les exhorte en public et en particulier, il voit le commandant, les officiers, tous les soldats, et, pendant plusieurs années, ses exhortations restent inutiles. Ses confrères auraient voulu qu'il renonçât à cette mission, où son apostolat n'avait aucune utilité ; et lui-même fut plus d'une fois sur le point de se rendre à leurs désirs, désespérant d'amener les sauvages à la foi, à cause de la conduite immorale et peu chrétienne de la garnison ; mais il lui semblait indigne d'un apôtre de désertir le poste où la Providence l'avait placé, avant d'avoir tout tenté ; « il prit patience et resta, dit l'auteur du *Bannissement*, jusqu'à l'accident qu'on va décrire. Dans le fort des Arkansas, il ne se trouvait plus de chapelle, plus d'appartement où l'on pût dire la messe, excepté la salle où le commandant prenait ses repas, lieu peu décent, non seulement parce que c'était une salle à manger, mais par la mauvaise conduite et la licence des discours de ceux qui y fréquentaient ; tout ce qui était dans le fort entraînait là jusqu'aux volailles ¹ ». Le P. Watrin ajoute à ces détails ce qui suit : « Depuis longtemps les officiers commandant en ce poste, ne s'y croyaient établis que pour être à même de faire un commerce fort lucratif, et oubliaient le soin du bon ordre ². » Dans cette situation, « le P. Carette jugea qu'il fallait enfin se retirer, au moins jusqu'à ce que l'on

1. P. 19.

2. Mémoire au Cardinal préfet de la Propagande.

vît une chapelle bâtie dans le fort et qu'on fût disposé à y respecter la religion. De plus, il était nécessaire ailleurs pour des emplois dont on espérait de meilleurs succès ¹ ». Il descendit à la Nouvelle-Orléans, où il fut nommé supérieur des missionnaires de la Louisiane (1759) ².

La mission la plus importante de toutes, la seule vraiment importante, était celle des Illinois. « Les habitants de ce pays, écrit le P. Vivier (1750) ³, sont de trois espèces : des Français, des nègres et des sauvages, sans parler des Métis, qui naissent des uns et des autres, pour l'ordinaire contre la loi de Dieu. Il y a cinq villages français ⁴ et trois villages de sauvages, dans l'espace de vingt-une lieues... Dans les cinq villages français, il peut y

1. *Bannissement des Jésuites...*, p. 20.

2. Le P. François-Louis Carette, né le 15 juillet 1712, entra au noviciat de la Compagnie à Tournay le 30 septembre 1731. Après trois ans de philosophie, à Lille (1733-1734) et à Douay (1734-1736), il enseigna la cinquième et la quatrième à Mons (1736-1738), la troisième, les humanités ou *poésie* à Cambrai (1738-1741) et se rendit de là à La Flèche où il fit quatre ans de théologie (1741-1745). De nouveau professeur de troisième et de *poésie* à Aire (1745-1747), de troisième à Béthune (1747-1748), de *poésie* à Mons (1748-1749), puis missionnaire dans cette dernière ville (1749-1750), il partit enfin pour la Louisiane en 1750. En 1763, il se rendit à Saint-Domingue, qu'il quitta en 1770, pour se fixer à Lille, où il se livra au ministère apostolique.

3. Le P. Louis Vivier, né à Bourges le 6 octobre 1714 et élevé au collège des Jésuites de cette ville, entra au noviciat de Paris le 12 septembre 1731 et fit sa profession des quatre vœux le 14 décembre 1749. Après le noviciat, il étudia deux ans la philosophie au collège de La Flèche (1733-1735) et professa dans ce collège la 6^e (1735-1736), la cinquième (1736-1737) et la quatrième (1737-1738), puis à Quimper les humanités et la rhétorique (1738-1741). Il fait ensuite, au collège Louis-le-Grand, à Paris, une troisième année de philosophie et quatre ans de théologie (1741-1746). En 1746, il part pour la Louisiane et arrive en 1749 aux Illinois.

4. Le plus peuplé et le seul important était le fort de Chartres.

avoir onze cents blancs, trois cents noirs, et une soixantaine d'esclaves rouges, autrement sauvages. Les trois villages illinois ne contiennent pas plus de huit cents sauvages de tout âge. Les Français habitués en ce pays-ci sont appliqués pour la plupart à la culture des terres : ils sèment du froment en quantité ; ils élèvent des bœufs venus de France, des cochons, des chevaux en grand nombre ; ce qui, outre la chasse, leur donne une grande aisance pour vivre. On ne craint point la famine en ce pays-ci... On transporte à la Nouvelle-Orléans quantité de farines... Les Illinois sont d'un caractère fort doux et sociables ; ils ont de l'esprit... Ils sont distribués par cabanes ; une cabane est une espèce de chambre commune, où il y a communément quinze à vingt personnes... Depuis le commencement d'octobre jusqu'à la mi-mars, ils sont en chasse à quarante et cinquante lieues de leur village. A la mi-mars, ils reviennent dans leur village ; alors les femmes font les semences du maïs. Pour les hommes, ils mènent une vie parfaitement oisive ; ils causent en fumant la pipe, et c'est tout. En général, les Illinois sont fort paresseux et fort adonnés à l'eau-de-vie ¹. »

Avant 1750, les *trois villages sauvages* avaient des missionnaires. Les Messieurs des Missions-Étrangères étaient chargés de celui des Tamarois² ; ils y restèrent jusqu'à

1. Lettre du P. Vivier, 8 juin 1750, dans *Lettres édifiantes*.

2. On trouve aux *archives de la Propagande* à Rome (Amér. sept., *Canada*, vol. I, fol. 468) un « *mémoire* au sujet de la mission des Tamarois située le long du fleuve du Mississipi dans le diocèse de Québec en Canada ». Après avoir raconté l'établissement des prêtres des Missions-Étrangères aux Tamarois, l'auteur de ce *Mémoire* ajoute : « MM. du séminaire des Missions-Étrangères ont toujours gouverné et administré la mission des Tamarois sans aucune opposition ni contradiction jusqu'à ce jour. Ils y possèdent une concession en seigneurie en franc aleu de quatre lieues en quarré le long du fleuve du Mississipi dans le lieu appelé la *sainte famille*. C'est

la cession de la Colonie à l'Angleterre. Les Jésuites évangélisaient le village des Kaokias et celui des Kaskaskias. Ils durent abandonner le premier, cette tribu s'étant livrée à l'ivrognerie et par suite à tous les vices ; ils conservèrent le second, qui était composé de plus de six cents Illinois, tous baptisés, à l'exception de cinq ou six. C'est là que demeuraient le P. Vivier, qui nous fournit tous ces détails dans ses deux lettres du 8 juin et du 17 novembre 1750, et le P. de Guyenne, supérieur des Missions Illinoises.

A une faible distance du village des Kaskaskias, s'élevait le fort de Chartres, dont la cure était desservie par le P. Watrin, et qui comptait plus de 400 Français de tout âge et environ 250 nègres ou rouges ¹. Le village français

un grand vicaire de Mgr l'évêque de Québec qui y exerce librement la juridiction ecclésiastique en son nom, et il n'y a aucun doute que cette mission ne se trouve véritablement *sur les terres du roi d'Angleterre*, puisque ce prince y gouverne par ses officiers et ses troupes sans aucun obstacle de la part des Espagnols. On sçait qu'une ligne tirée par le milieu du fleuve du Mississipi sépare les possessions de ces deux couronnes. »

Ce Mémoire a été rédigé par un prêtre des Missions-Étrangères, après la conquête du Canada par l'Angleterre.

1. Mémoire du P. Watrin au préfet de la Propagande ; — *Bannissement des Jésuites* de la Louisiane ; — Lettres des 8 juin et 17 novembre 1750 du P. Vivier, insérées dans les *Lettres édifiantes*. — On lit dans le mémoire du P. Watrin : « Dès l'an 1680, la religion avait commencé à être établie aux Illinois. Les seuls Peouarias ont été persévéramment opiniâtres à la rejeter. Les Caokias ensuite ont été les plus difficiles à gagner, et enfin ils l'ont abandonnée, aussi bien que les Metchigamias. Les Kaskakias ont persévéré la plupart dans la religion chrétienne, malgré les principes de séduction qui ont perverti les autres villages. » On lit encore dans le *Bannissement* : « Depuis l'année 1753, il y a au village français des Kaskakias (c'est-à-dire au fort de Chartres) une église paroissiale nouvellement bâtie ; cette église a 10½ pieds de longueur et 44 de largeur. Jamais elle n'aurait pu être achevée, si la dépense de la bâtisse n'eût été tirée des revenus de la fabrique et des contributions des paroissiens. Trois Jésuites, successivement curés de cette paroisse, le P. Tar-

de Sainte-Geneviève, situé sur la rive droite du Mississipi, presque en face du fort de Chartres, était aussi administré par le P. Watrin, qui s'y rendait en canot, tous les dimanches, hiver et été.

Enfin, à soixante-dix lieues de là, le P. Meurin ¹ dirigeait la paroisse du fort Saint-Ange, habité par des Français et entouré de Miamis ².

Quatre autres villages français, peu importants et formant deux paroisses, tous situés auprès des Tamarois, étaient desservis par les Messieurs des Missions-Étrangères, au nombre de trois. « On ne peut rien de plus aimable pour le caractère, écrit le P. Vivier le 17 novembre, ni de plus édifiant pour la conduite ; nous vivons avec eux comme si nous étions membres d'un corps ³. »

L'administration des paroisses françaises se faisait comme en France : messe et vêpres le dimanche, et prédication ; catéchisme des enfants et préparation à la première communion.

tarin, le P. Watrin et le P. Aubert y ont employé la plus grande partie de ce qu'ils tiraient de leur casuel et de leurs honoraires de messes. »

1. Le P. Sébastien-Louis Meurin, né le 26 décembre 1709, entra au noviciat de Nancy le 28 septembre 1726. Après le noviciat, il professe à Nancy la sixième et la cinquième (1728-1730) ; à Chaumont, la quatrième (1730-1731) ; à Auxerre, la troisième et les humanités (1731-1733) ; à Reims, les humanités (1733-1734) ; à Verdun, les humanités (1734-1735) ; à Auxerre, la quatrième (1735-1736). Enfin, il fait sa théologie à Reims (1736-1740) et part pour la Nouvelle-Orléans (1741). Nous parlerons plus loin de ce pieux et dévoué missionnaire.

2. Le fort Saint-Ange, anciennement Vincenne d'après la carte de Bellin, conservée au dépôt de la marine, était situé à peu de distance de l'endroit où l'Ouabache se jette dans l'Ohio. Plus haut, sur la même rivière, s'élevait encore le fort *Vincenne*. — Dans quelques correspondances et mémoires du xviii^e s., l'Ouabache garde son nom jusqu'au Mississipi.

3. *Lettres édifiantes*.

Bien différente était l'éducation religieuse des sauvages, dans leurs villages et dans les postes français, aux Illinois et chez les autres nations évangélisées par les Jésuites. Le missionnaire se donnait davantage à eux, il se donnait tout à eux pour les attirer à Jésus-Christ. Là où cela se pouvait, « on sonnait, au soleil levant, la prière et la messe; les sauvages récitaient la prière en leur langue, et, durant la messe, ils chantaient sur le ton du chant romain, des hymnes et des cantiques traduits aussi dans leur langue avec les prières convenables; à la fin de la messe, le missionnaire faisait le catéchisme aux enfants. Retourné dans sa maison, il était occupé à instruire les adultes et les catéchumènes, pour les préparer au baptême et à la pénitence, à la communion ou au mariage. Dès qu'il était libre, il parcourait le village pour exciter les fidèles à la ferveur et exhorter les infidèles à embrasser le christianisme... Tous les soirs, il se faisait à l'église une prière publique avec la lecture d'un livre de piété ¹ ».

Le missionnaire ne négligeait pas, dans les postes français, les esclaves, nègres et rouges. A eux, la même éducation qu'aux sauvages partout où les commandants l'autorisaient. Les offices du dimanche, les catéchismes, les instructions, tout se faisait séparément. C'était un surcroît de travail et de fatigues, mais le bien des âmes l'exigeait; et, malgré ce dur labeur, quels résultats misérables ²!

On s'est demandé et on se demande pourquoi les peuplades indiennes de la Louisiane se montrèrent plus rebelles

1. *Bannissement des Jésuites de la Louisiane.*

2. Voir pour tout ce qui précède : les lettres du P. Vivier, dans les *Lettres édifiantes* sur l'Amérique; — Le *Bannissement des Jésuites* de la Louisiane, passim; — Le *Mémoire* du P. Watrin déjà cité.

à la voix du missionnaire que celles du Canada ; car, de fait, à l'exception des Tamarois et des Kaskaskias, aucune nation n'embrassa la foi ou n'y persévéra. Le seul résultat pratique des laborieux efforts des apôtres de l'Évangile, et ce résultat était sans doute considérable, fut de soustraire les tribus évangélisées à l'influence anglaise et de les attacher à la France. Le P. Watrin constate l'échec de la prédication évangélique et en développe les raisons principales dans son *Mémoire* au Cardinal préfet de la Propagande : « Ce qui a rendu, dit-il, les sauvages peu dociles à écouter les missionnaires est l'attachement à la jonglerie, c'est-à-dire au culte du Mauvais Esprit. Ils l'honorent de deux manières : 1° en chantant toute la nuit jusqu'au point du jour, comme s'ils attribuaient au démon le retour de la lumière ; 2° en l'invoquant sous les figures de peaux d'ours, de loutres et de corbeaux desséchés, lorsqu'ils veulent guérir les malades. Deux autres causes d'incrédulité se trouvent encore parmi eux, savoir l'*instabilité des mariages*, ils ont peine à demeurer avec la même femme ; et enfin la paresse, qui les arrête quand il faut assister régulièrement aux exercices de la religion. Mais le plus grand obstacle est la passion violente qu'ils ont pour l'eau-de-vie. Le commerce en est interdit aux Français à l'égard des sauvages ; les lois de l'État comme celles de l'Église défendent ce commerce. Mais ceux qui devraient tenir la main à l'observation de ces lois sont les premiers à y contrevenir ¹. »

Le P. Watrin dit ailleurs : « Tous ces peuples sont très ignorants. Ils ne trouvent nulle difficulté à croire nos mystères parce qu'ils ne peuvent sentir l'apparence d'opposition qui s'y trouve à l'égard de la raison. Quand on leur parle du Grand Esprit ou du Maître de la vie, ils entendent

1. *Mémoire* du P. Watrin.

bien assez ce que ces mots signifient, mais ils ne sentent pas la nécessité de rendre un culte à ce souverain être ¹. » Ce missionnaire signale encore, parmi les obstacles à la conversion, la fréquentation des Français, dont la vie licencieuse et l'irréligion étaient en opposition ouverte avec les enseignements de l'Évangile : « Les Français ne suivent pas vos leçons, disent les sauvages, ils ne croient pas ce que vous nous dites; pourquoi ne ferions-nous pas comme eux ? » Le P. Watrin ajoute : « Il y a 60 ans qu'après une recherche de l'état des Illinois, on crut y trouver *dix mille* âmes. Je crois qu'il n'y en a guère aujourd'hui que *huit à neuf* cents. La fréquentation des Français les détruit. Ils veulent jouir des douceurs dont ils voient l'usage parmi les Français; ils s'amollissent et ne peuvent plus résister à la vie dure qu'il faut mener malgré soi, quand on passe comme eux l'hiver au milieu des bois. ² »

*
* *

Pendant que la Compagnie de Jésus se dévouait à la Louisiane et dans les autres Colonies françaises, qu'elle s'efforçait de gagner les sauvages à la foi et de leur faire aimer et respecter la France, un orage terrible s'amoncelait contre elle en Europe. En France, dit le protestant Schœll, « les Jansénistes, sous l'apparence d'un grand zèle religieux, et les philosophes, en affichant des sentiments de philanthropie, travaillaient tous les deux au renversement de l'autorité pontificale... Mais, pour renverser la puissance ecclésiastique, il fallait l'isoler en lui enlevant l'appui de cette phalange sacrée qui s'était dévouée à la défense du trône

1. Même *Mémoire*.

2. *Ibid.*

pontifical, c'est-à-dire des Jésuites ¹ ». Un prétexte manquait pour les attaquer; le P. Antoine Lavalette le fournit. Ses spéculations, entreprises contrairement aux prescriptions de l'Institut et conduites en dehors de toute participation de ses supérieurs et des religieux de la Martinique, même à leur insu, entraînent pour l'ordre les plus désastreuses conséquences. Ses dettes étaient considérables, les créanciers nombreux. Cependant de grandes sommes étaient déjà payées, et, en prenant des termes, la Société espérait arriver à une solution qui ne lèserait aucun intérêt. Alors, le Parlement de Paris, qui partageait en majorité la haine des Jansénistes et des philosophes contre la Compagnie de Jésus, évoqua à son tribunal l'*affaire Lavalette*, et au lieu de se prononcer sur une simple faillite, il l'éleva à la hauteur d'une question religieuse. Madame de Pompadour et le duc de Choiseuil prirent fait et cause pour les ennemis des Jésuites. « Tous deux étaient bien aises, dit le Genevois Simonde de Sismondi, de détourner l'attention publique des événements de la guerre. Ils espéraient acquérir de la popularité en flattant à la fois les philosophes et les Jansénistes et couvrir les dépenses de la guerre par la confiscation des biens d'un ordre fort riche, au lieu d'être réduits à des réformes qui attristeraient le roi et aliéneraient la Cour ². » Le voluptueux Louis XV, sans énergie et sans décision, gémissait et laissait faire.

On connaît le résultat de la coalition contre les Jésuites

1. *Cours d'histoire des États européens*, t. XLIV, p. 71.

2. *Histoire des Français*, t. XXIX, p. 233. — Plus tard, sous le règne de Louis XVI, le duc de Choiseuil essaya hypocritement de justifier sa conduite dans une lettre au roi. Il prétendit n'être pas l'*instigateur de la perte des Jésuites*. « J'étais fort éloigné, dit-il, d'être contre eux au commencement; je ne m'en suis pas mêlé à la fin. » Ce langage intéressé ne trompa personne; ses actes parlaient plus haut que ses affirmations sans preuves et mensongères.

de France. Le 6 août 1762, le parlement de Paris rendit un arrêt par lequel il sécularisait l'ordre, fermait ses collèges et prononçait la vente de ses biens.

Cette décision fut portée l'année suivante, 29 juin, à la Nouvelle-Orléans par M. d'Abbadie, qui avait amené avec lui, sur le même vaisseau, M. de la Frénière, nommé procureur général du Conseil supérieur de la Colonie. Le procureur, nourri depuis l'enfance de préjugés contre les ordres religieux, protégé de Choiseuil, avait été chargé par le ministre de l'exécution de l'arrêt du 6 août à la Louisiane. Dès son arrivée, il réunit le Conseil et ordonne aux Jésuites de déposer leur Institut sur la table des délibérations, à l'effet d'y être examiné par le tribunal. L'Institut est rédigé en latin, approuvé par le Concile de Trente et par plus de vingt papes.

« Il aurait fallu, pour l'examiner, dit l'auteur du *Bannissement*¹, au moins que tous les juges qui composaient le tribunal eussent étudié la théologie, le droit civil et le droit ecclésiastique ; mais surtout il aurait fallu qu'ils entendissent la langue dans laquelle l'Institut est composé. Or, ce ne sont point ces genres de science qu'on exige dans les juges des Colonies. Pour les nommer, on ne va pas chercher les

1. *Bannissement des Jésuites de la Louisiane.* — Cette relation, composée à la date du 3 septembre 1764 et adressée par le P. Watrin à un de ses amis, ne fut pas imprimée à l'époque, afin de ne pas envenimer la situation. Le double fut envoyé au R. P. Général de la Compagnie de Jésus, Ricci, et conservé dans les archives de l'Ordre, où il a été retrouvé et imprimé en 1865 dans les *Documents inédits*. L'auteur du Mémoire dit à la fin : « Je crois, Monsieur, avoir rempli exactement la promesse que je vous ai faite au commencement de cette lettre, de ne m'écarter en rien de la vérité. » Il raconte ce qu'il a vu, ce qu'il sait, ce qu'il a appris pendant son long séjour à la Louisiane. Ce Mémoire est le seul *complet* que nous possédions sur le bannissement des Jésuites à la Louisiane, le seul qui mérite créance. Il nous servira de guide à la fin de ce chapitre.

élèves de l'Université, mais on prend parmi les habitants ceux qui montrent quelques capacités dans les affaires. Ainsi, on trouve dans ces conseils, d'anciens gardes-magasin, des médecins, des officiers de troupes. Les plus instruits sont ordinairement les élèves des bureaux de la marine; ce sont eux qu'on a le plus souvent choisis, au moins à la Louisiane, pour les faire présidents des conseils : dignité attachée à la charge d'intendant ou de commissaire ordonnateur... Cependant, il est juste de supposer que M. de la Frénière, instruit dans sa jeunesse de la langue latine, avait encore étudié le droit civil pendant le long séjour qu'il avait fait en France; mais sa capacité ne pouvait se communiquer aux juges qui devaient prononcer sur son réquisitoire; on pouvait leur reprocher, au moins au très grand nombre d'entre eux, qu'ils ignoraient le langage de l'écrit dont ils allaient juger¹. »

Voilà les juges, qui, après le prononcé du réquisitoire de M. de la Frénière, déclarèrent gravement, sans sourciller, le 9 juillet 1763, que « l'Institut des Jésuites était attentatoire à l'autorité royale, aux droits des évêques, à la tranquillité et à la sûreté publique, et que les vœux, émis suivant cet institut, étaient nuls² ». Faut-il croire que cette solennelle déclaration, empruntée à quelque compte rendu des Parlements de France³, fut approuvée après examen

1. *Bannissement...*, pp. 3 et 4.

2. *Ibid.*, p. 5.

3. Le Conseil de la Louisiane désireux de mettre dans la condamnation des Jésuites *quelque chose de particulier et de neuf*, qui ne se trouvât pas dans les arrêts des Parlements, dit dans son arrêt que les Jésuites sont des *Usurpateurs du vicariat général de la Nouvelle-Orléans*. Or le P. de Vitry ayant été nommé vicaire général par Mgr de Pontbriand, « ses lettres furent enregistrées au même Conseil supérieur. Ce Père étant mort en 1750 le P. Baudoin reçut la même commission... Les Capucins crurent leurs droits lésés par la nomi-

de l'Institut et sérieuse délibération ...? Il n'y aurait eu, en définitive, qu'un ridicule de plus, une ineptie inconsciente dans ce jugement, si nos graves juges s'en fussent tenus là. Mais « défense fut faite par eux aux ci-devant soi-disant Jésuites, de prendre désormais ce nom, ni de porter leur habit ordinaire; ordre à eux donné de prendre celui des ecclésiastiques séculiers. A l'exception de leurs livres et de quelques hardes qu'on leur laissait, tous leurs biens, meubles et immeubles, devaient être saisis et vendus à l'ancan ».

L'arrêt ordonne encore que « les ornements de chapelle et les vases sacrés de la Nouvelle-Orléans seront remis aux RR. PP. Capucins; que les ornements et vases sacrés de la chapelle des Jésuites demeurant aux pays des Illinois, seront remis au procureur du Roi de ce pays, et qu'ensuite les chapelles seront rasées, et qu'enfin les susdits soi-disant Jésuites seront embarqués pour retourner en France sur les premiers vaisseaux prêts à partir. Défense cependant à eux de demeurer ensemble ¹ ».

Ces juges improvisés portaient cet arrêt l'année même où la France avait cédé à l'Angleterre l'Illinois et les autres régions à l'est du Mississipi; et ils ne songèrent pas à se demander quel droit les autorisait à s'emparer des biens des Jésuites dans un pays acquis aux Anglais, s'ils y avaient pouvoir sur la personne de ces religieux. Chose plus étonnante, si toutefois l'on doit s'étonner de rencontrer tant

nation des Jésuites au Grand-vicariat... L'affaire fut portée au Conseil, lequel, après plusieurs procédures, adjugea aux Jésuites par un arrêt, la légitime possession du Grand-vicariat; les registres du Conseil en font foi. » (*Bannissement*, pp. 30 et 31.) Et ce même Conseil, ne craignant pas de se contredire à quelques années de distance, traite en 1763 les Jésuites d'usurpateurs du Grand-vicariat!... Le ridicule ne le dispute-t-il pas ici à l'odieux?

1. *Bannissement des Jésuites*, p. 5.

d'inepties dans un arrêt, du reste, très court, et rédigé par des hommes d'une ignorance et d'une incompetence absolues en la matière ! Ils décidèrent de renvoyer en France les missionnaires de la Louisiane, et les Parlements chassaient en France les Jésuites de leurs résidences et de leurs collèges.

Il n'y avait plus, à cette époque, dans la Colonie, que dix Jésuites : à la Nouvelle-Orléans, le P. Beaudoin, grand-vicaire, supérieur général de la mission, le P. Carette et le P. Le Roy ; aux Alibamons, le P. Le Prédour ; aux Illinois, le P. Watrin, supérieur, et les PP. Meurin, Aubert, de Salleneuve, de la Morinie et de Verney ¹. En vérité, ce petit groupe de missionnaires méritait-il l'honneur d'un arrêt si solennel de destruction et d'expulsion, à moins cependant que les conseillers de la Louisiane n'aient voulu couvrir au yeux du public, par cet arrêt, les actes odieux et cyniques que nous allons rapporter ?

Le Procureur, une fois en possession de l'arrêt, se hâta de le faire exécuter à la Nouvelle-Orléans. Notaires peu

1. Le P. Morand et le P. de Guyenne moururent dans la Louisiane, le premier en 1761 et le second en 1762. Le P. Le Fèvre revint dans la Province Gallo-Belge en 1762. Le P. de Salleneuve appartenait à la mission du Canada : il était missionnaire des Hurons du Détroit. Le P. de la Morinie était missionnaire du poste Saint-Joseph. Tous deux s'étaient réfugiés pour quelques temps aux Illinois, après la prise de possession du Canada par les Anglais.

Le P. Le Prédour (Jean-Jacques), né à Quimper le 28 avril 1722, fit ses études au collège des Jésuites de cette ville et entra dans leur noviciat, à Paris, le 16 octobre 1739. Le noviciat terminé, il fit à La Flèche deux ans de philosophie (1741-1743) et enseigna, à Amiens, la 5^e et la 4^e (1743-1745) ; à Eu, la 3^e (1745-1747), les humanités (1747-1748) ; il fit ensuite à La Flèche une 3^e année de philosophie (1748-1749) et quatre ans de théologie (1749-1753), et, à Rouen, sa troisième année de probation (1753-1754). Puis il partit pour la Louisiane.

scrupuleux, greffiers sans écritures, employés de justice affamés, la ville ne manquait pas de gens de cette espèce ; il n'y eut que l'embarras du choix pour dévaliser les Jésuites.

Les scellés furent posés aussitôt et partout sur leurs propriétés ; l'estimation eut lieu du 11 au 14 juillet, et la vente des biens et meubles du 18 au 24.

Outre la résidence que les Jésuites possédaient à la Nouvelle-Orléans, ils avaient, à quelque distance de la ville, un établissement où travaillaient des nègres et d'où l'on tirait une bonne partie de l'entretien des missionnaires. Cela se pratiquait dans presque toutes les missions. A la ville et à la campagne, *tout fut saisi, inventorié, mis à l'ancan*, bâtiments, ateliers, usines, troupeaux, meubles.

Ceux qui furent employés à l'exécution de l'arrêt à la campagne prirent leurs repas à la maison. « C'étaient les officiers de justice les plus qualifiés, avec les moindres suppôts... Ils se voyaient bien régalez et ils étaient assurés que leur emploi était très lucratif... Le supérieur des Jésuites était obligé d'être aux grands repas qui se donnaient chez lui durant la déprédation, et il voyait la joie qu'on y faisait paraître. Après la vente des meubles et des immeubles, il restait la chapelle... qui fut rasée. Les ornements et les vases sacrés furent portés chez les Capucins... Les sépultures des corps inhumés depuis trente ans dans ce lieu et dans le cimetière voisin, demeurèrent exposés à la profanation ¹. »

La vente se fit si rapidement que les lettres patentes du Roi, en date du 3 juin 1763, qui réglaient l'instruction à suivre et la manière de procéder arrivèrent quand tout était fini. Ces lettres ordonnaient la vente de tous les biens que les Jésuites possédaient dans les colonies fran-

1. *Bannissement des Jésuites*, pp. 32-34.

gaises, tant meubles qu'immeubles (à part les chapelles, les écoles et les objets du culte), et indiquaient la façon dont elle devait être effectuée sous la surveillance des Conseils supérieurs. Aussi de nouvelles lettres patentes furent-elles délivrées, le 11 février 1764, *concernant la vente et la vacation des meubles et immeubles de la Compagnie et Société de Jésus en la colonie de la Louisiane*. Elles arrivèrent au mois de juillet suivant, et ordonnèrent, entre autres choses, *que tout l'argent provenant des ventes faites ou à faire serait remis au sequestre général nommé par le Parlement de Paris le 19 mai 1762*. De plus, la grande Chambre du parlement de Paris était déclarée compétente pour statuer sur les créances ou autres droits, même pour raison de fondations, que les habitants de la Louisiane pourraient avoir à exercer sur lesdits biens ¹. »

Le 23 septembre, arriva au fort de Chartres le courrier chargé de porter l'arrêt aux Illinois. Le courrier le remet au procureur du roi, qui dès le lendemain matin se rend, accompagné du greffier et de l'huissier de la juridiction, chez les Jésuites de la paroisse des Kaskaskias. Il lit l'arrêt au P. Watrin, supérieur, le fait immédiatement sortir de sa chambre et de la maison, ainsi que les PP. Meurin et de Salleneuve, et leur défend de se réunir, surtout de se retirer dans la petite cabane du P. Aubert ², qui habitait près de

1. *Les dernières années de la Louisiane française*, p. 165. — L'auteur donne, à la p. 164, quelques prix de la vente, même le prix des nègres.

2. Le P. Jean-Baptiste Aubert, né le 1^{er} mars 1722 à Lyon, où il fit ses études au collège des Jésuites, entra au noviciat d'Avignon le 7 septembre 1739. Après le noviciat, il enseigne à Marseille, la 5^e (1741-1742), la 4^e (1742-1743), la 3^e (1743-1744), la 2^e (1744-1745) et la rhétorique (1745-1746); ayant fait deux ans de philosophie avant son entrée dans la Compagnie, il en fait une troisième à Grenoble (1746-1747) et, là même, ses quatre ans de théologie (1747-1751) Après sa troisième année de probation, il part pour la Louisiane.

l'église, où il exerçait les fonctions de curé. Cette cabane n'avait qu'un lit et une chaise, le tout en si misérable état, qu'on n'y mit pas les scellés. Que vont faire les expulsés ? Où se réfugier ? Comment vivre ? Le procureur n'a cure de ces détails. Le P. Watrin, âgé de soixante-sept ans, part à pied, le bâton à la main, et va demander abri au P. de la Morinie, qui dessert provisoirement Sainte-Geneviève. Les PP. Meurin et de Salleneuve se logent où ils peuvent.

Cette descente inattendue de la justice dans la maison des missionnaires est suivie, dans tout le village, d'un moment de stupeur. Bientôt la stupeur fait place à l'indignation chez les uns, aux larmes chez les autres. Français et sauvages ne cachent pas les sentiments qui les animent. Le commandant du fort de Chartres, M. de Neyon, et M. Bobé, commissaire délégué du pays, ne sont pas les derniers à blâmer et à condamner des procédés si odieux et si iniques. Quatre fois, le même jour, M. Bobé écrit au procureur, au nom de la justice et de l'humanité. Il le fait, malgré l'avis contraire des Pères, malgré leurs prières instantes.

Les lettres de M. Bobé obtinrent leur effet. Les missionnaires sont autorisés à habiter jusqu'à nouvel ordre dans la petite cabane du P. Aubert. Ils y transportent leurs hardes et leurs livres, étendent sur le plancher les matelas, et là, dans la prière et la paix de la conscience, ils attendent plus d'un mois le départ pour la Nouvelle-Orléans.

Pendant ce temps, le procureur poursuivait sa besogne, mais lentement. « Il y avait raison pour ne pas se presser ; plus les vacations étaient longues, plus elles valaient à ceux qui s'y trouvaient employés ¹. »

Durant cette longue exécution, les gens du pays raisonnaient sur ce qui se passait sous leurs yeux. Les sau-

1. *Bannissement des Jésuites*, p. 39.

vages gémissaient. La plupart des Français étaient dans la consternation ; on regardait la condamnation des Jésuites comme une calamité publique ¹. « Les habitants les plus sensés demandaient de quel droit on s'emparait des biens des Jésuites et quel pouvoir on avait sur leur personne, dans un pays cédé par le traité de paix à la couronne d'Angleterre ? On demandait encore par quelle raison les Jésuites étaient exceptés du bénéfice accordé indistinctement à tous les habitants des Illinois, d'avoir dix-huit mois pour opter ou de demeurer dans ce pays ou de se retirer ailleurs ² ? »

L'inventaire terminé, tout fut vendu, maison, meubles, bestiaux, terres, vases sacrés et tableaux de l'église des Kaskaskias. On saisit même des vases sacrés appartenant à la chapelle des Hurons du Détroit, et que le P. de Salleneuve avait apportés récemment aux Illinois, pour les soustraire à la profanation des Anglais. Le croirait-on ? Ordre fut donné de *raser l'église de la paroisse* ; les doublures des ornements furent données à des négresses décriées pour leur mauvaise vie ; on transporta dans une maison mal famée, le grand crucifix de l'autel et les chandeliers. Tout, dans l'église, fut laissé dans un désordre, un pêle-mêle, à faire honte à des protestants fanatiques ; et c'étaient des Français, des catholiques qui, sous les yeux des sauvages convertis, d'une population chrétienne, se livraient à ces actes hideux, à ces profanations sacrilèges !... En les lisant dans le *Bannissement*, on sent le dégoût monter, la pitié vous envahir, et on se rappelle involontairement cette parole d'un auteur payen : *quos Jupiter dementat* !.. La

1. *Bannissement des Jésuites*, p. 39.

2. *Ibid.*

folie seule, provoquée par l'instinct bas du gain, peut expliquer ces faits coupables et indécents.

On était au mois de novembre ; il importait de ne pas trop retarder l'embarquement, si l'on voulait prévenir la formation des glaces, abondantes et serrées à la fin du mois. Les Jésuites de Kaskaskias, que le P. de Verney¹ était venu rejoindre du poste de Saint-Ange, où tout avait été saisi et vendu, même une petite provision de noisettes (!), s'embarquèrent le 24 novembre et arrivèrent le 21 décembre à la Nouvelle-Orléans. Ils ne firent qu'y passer. Le 6 février, les PP. Watrin, Aubert, de Salleneuve² et de Verney montèrent sur *la Minerve* et entrèrent le 6 avril dans la rade de Saint-Sébastien en Espagne. Le P. Le Prédour était déjà retourné en France, le P. Carette s'était retiré à Saint-Domingue, et le P. Le Roy, à la Vera-Cruz. Le P. Baudoin, infirme et trop âgé pour voyager, fut

1. Le P. Julien de Verney (Vocatus antea Lestourneau, dit le catalogue), né à Laval le 19 décembre 1719, entra au noviciat de Paris, après un an de philosophie, le 17 octobre 1737. Le noviciat terminé, il professe à Nevers la 5^e et la 4^e (1739-1741), fait deux ans de philosophie à Paris (1741-1743), enseigne à Caen la 4^e, la 3^e et les humanités (1743-1747), fait sa théologie au collège Louis-le-Grand à Paris (1747-1751), et sa troisième année de probation à Rouen (1751-1752), puis il enseigne la philosophie à Moulins (1752-1754), prononce ses vœux de profès à Moulins le 2 février 1754 et part pour la Louisiane.

2. Le P. Jean-Baptiste de Salleneuve, né le 15 juin 1708, entré au noviciat de Paris le 21 septembre 1727, fit deux ans de philosophie à La Flèche (1729-1731) et un an à Paris (1738-1739), enseigna à Quimper la 5^e, la 4^e, la 3^e et les humanités (1731-1735), à Nevers les humanités et la rhétorique (1735-1738), et après sa théologie à Paris (1739-1743), il arriva le 2 oct. 1743 à Québec, où il enseigna la philosophie. De là, après quatre ans passés à la Jeune-Lorette pour y apprendre la langue huronne, il se rendit au Détroit et y desservit jusqu'en 1760 la mission de l'Assomption. S'étant rendu à cette époque aux Illinois pour y transporter les objets sacrés de la chapelle huronne, il fut banni de la Louisiane par les Français (6 février 1764).

recueilli par un homme de cœur; M. Bobé, excellent catholique. Il ne survécut pas longtemps aux hontes écœurantes dont sa vieillesse venait d'être le témoin attristé. Cet ancien missionnaire des Chactas, où il avait tant fait et souffert pour la France, cet ancien supérieur de la mission et grand vicaire de Mgr de Québec, chassé de sa résidence et séparé de ses frères, mourut, l'âme brisée de douleur, mais résigné, dans le courant de l'année 1766. Le P. de la Morinie revint au Canada, et le P. Meurin obtint de remonter aux Illinois, à la condition qu'il se fixerait à la paroisse de Sainte-Geneviève, sur le territoire espagnol¹.

A cette heure douloureuse, les sympathies ne manquèrent pas à la Compagnie de Jésus; elles lui vinrent des Français et des sauvages. Celle du gouverneur, M. de Kerlérec, lui fut assurément la plus sensible. Il écrivit au supérieur avant le renvoi des missionnaires une lettre d'affectueuse condoléance, laquelle se terminait par ces paroles du divin Maître, dernier mot de cette odieuse iniquité: *Beati eritis cum vos oderint homines et persecuti vos fuerint et dixerint omne malum adversum vos mentientes, propter me : gaudete et exultate* ²!

1. Mgr Briand, évêque de Québec, ayant appris le départ de Messieurs des Missions-Étrangères et le renvoi des Jésuites, écrivit en 1767 au P. Meurin : « La nouvelle que j'eus à Paris et du renvoi des Jésuites et de la honteuse retraite des prêtres des Tamarois, m'avait jeté dans un embarras imprévu et dans une mortelle inquiétude pour le sort de cette petite et déplorable chrétienté. Votre présence dans ces lieux me comble de consolation. Car j'espère que vous voudrez bien donner vos soins à ce peuple abandonné. », (Cette lettre et celles dont nous allons parler, conservées à l'archevêché de Québec, ont été imprimées dans les *Documents inédits*.) Les Messieurs du Grand-Séminaire de Québec revendiquèrent, comme c'était leur droit, « les biens vendus, dans leur mission des Tamarois, sans leur procuration et à leur insu par celui qui n'en était qu'économé. » (Lettre du P. Meurin à Mgr Briand ; des Kaskakias, 11 juin 1768.)

2. M. de Kerlérec écrivait encore à M. de Neyon, son beau-frère, commandant aux Illinois, le 28 mai 1764 : « Je vous apprend que

Tous les missionnaires avaient quitté le pays des Illinois, et les Jésuites, qui en avaient été expulsés, et les Messieurs des Missions-Étrangères, qui avaient vendu tous leurs biens et abandonné leur mission des Tamarois.

Le P. Meurin, seul prêtre, se trouva donc chargé de toutes les paroisses devenues vacantes sur l'une et l'autre rive du fleuve ; sur la rive droite, de Sainte-Geneviève et de Saint-Louis ; sur la rive gauche, des Kaskaskias, de la

l'ordre des Pères Jésuites est totalement et décidément dissous en France et qu'il n'existe plus. Le Roi s'est emparé de leurs biens et de leurs maisons en faisant 600 livres de pension à chaque religieux qui se sont retirés dans leurs familles respectives comme simples prêtres séculiers. Voilà ce dont il s'agit et qui a été bâclé par tous les parlements et approuvé par le Roi. Je souhaite que Dieu les console. Voilà de ces persécutions qui doivent être bien méritoires devant Dieu. Je plains ceux de cette Colonie faits à tous égards pour être exceptés de ceux dont on pourrait avoir à se plaindre. Le pauvre P. Baudoin en mourra de chagrin, et de voir toute sa famille à la disposition des Anglais. » On sait que M. de Kerlérec fut poursuivi à tort par le syndic des créanciers des Jésuites, comme ayant reçu de leurs mains, en dépôt, avant la saisie de leurs biens, des sommes d'argent. M. de Villiers du Terrage accuse le P. Baudoin d'avoir, à cette occasion, causé de graves ennuis à l'ancien gouverneur par des propos insidieux. Cette accusation est dénuée de fondement. Le P. Baudoin nia ces propos dans un acte par-devant notaire (7 juillet 1766), dressé devant 6 témoins, parmi lesquels le fameux procureur, M. de la Frénière et le P. Dagobert, grand vicaire ; il nia également le dépôt et aussi un certificat que les demandeurs prétendaient être signé par le Père et certifier que le dépôt existait. On lit dans l'acte : « Il (le P. Baudoin) atteste que pareil certificat n'est jamais sorti de sa plume, que, s'il existe, on a surpris sa signature. Il le déclare faux et surpris. Il fait le serment par tout ce qu'il y a de plus sacré qu'aucune somme d'argent ou d'espèces n'a jamais été mise chez M. de Kerlérec, ni à titre de dépôt ni à titre de prêt. » Nous ferons remarquer ici que tous les gouverneurs de la Louisiane, MM. de Bienville, Périer, de Vaudreuil et de Kerlérec se montrèrent favorables aux Jésuites et même leurs amis. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à consulter leurs lettres aux Archives coloniales, et *Bannissement*, pp. 7, 8 et 9.

prairie du Rocher, des Kaokias ou des Tamarois ¹. Le poste de Vincennes était trop éloigné pour être desservi régulièrement.

Le 9 mai 1767, le P. Meurin écrivait à Mgr Briand, évêque de Québec : « Je n'ai que soixante-et-un ans ; mais je suis épuisé, ruiné par vingt-cinq années de missions dans ce pays, des quelles près de vingt années de maladies et d'infirmités me montrent les portes de la mort... Je ne puis plus fournir aux besoins spirituels de ce pays, où l'homme le plus robuste ne pourrait suffire longtemps, surtout le pays étant coupé par un fleuve très rapide et dangereux. Il faudrait quatre prêtres ². »

Quatre prêtres ! Et il était seul, *épuisé et ruiné*... De Sainte-Geneviève il allait *au printemps dans tous les villages pour les Pâques ; il y revenait encore en automne et toutes les fois que les malades l'y appelaient* ³.

Le 7 août 1767, Mgr Briand « loue le zèle persévérant qui anime le P. Meurin à travailler au salut de *ces peuples* ⁴ » ; et quelque temps après, dans une seconde lettre, « il lui exprime la joie qu'il a ressentie d'apprendre qu'il restait un Jésuite dans les malheureuses contrées des Illinois et du Mississipi ⁵ ». Par ces mêmes lettres, il lui

1. *Sainte-Geneviève*, titre de Saint-Joachim, comprenait la Saline ou les Mines ; *Saint-Louis*, formé des débris de Saint-Philippe et du fort de Chartres, était à trente lieues, plus haut, de Sainte-Geneviève. La paroisse des Kaskakias était sous le vocable de l'Immaculée-Conception. La prairie du Rocher ou paroisse de Saint-Joseph était une succursale de Sainte-Anne, au fort de Chartres, abandonnée par les habitants depuis peu de temps. La paroisse des Kaokias ou Tamarois était sous le vocable de la Sainte Famille. Ces renseignements sont donnés à Mgr Briand par le P. Meurin, dans une lettre de 1767. (*Documents inédits*, XIV, p. 59.)

2. *Documents inédits*, XIV, p. 65.

3. *Ibid.*, p. 60.

4. *Ibid.*, p. 66.

5. *Ibid.*, p. 67.

confère le titre de grand vicaire avec les pouvoirs les plus étendus ; il compte lui envoyer deux prêtres, au printemps de 1768.

Pendant ce temps, les événements se compliquaient sur les rives du Mississipi. Le gouvernement espagnol déclarait la guerre aux Jésuites d'Amérique et signifiait au P. Meurin de quitter Sainte-Geneviève ; le missionnaire se retira à Kaokias, et de là il écrivit à Mgr Briand : « Il y a encore dans ce village le bien des Jésuites injustement saisi, confisqué et vendu par le gouvernement français, depuis la cession du pays à l'Angleterre. Si Votre Grandeur ou nos missionnaires du Canada veulent le revendiquer, pour moi je n'y demande rien, je suis trop vieux ; mais j'y verrai toujours avec peine la chapelle et le cimetière profanés servir de jardin et de magasins aux Anglais, qui les tiennent à loyer du sieur Beauvais, qui, selon l'arrêt de confiscation et le contrat de vente et d'achat des biens, était obligé de démolir la chapelle et de laisser le terrain et celui du cimetière, incultes sous les débris ¹. »

En 1768, le P. Meurin reçut l'abbé Gibault, prêtre zélé, envoyé par Mgr et qui s'établit à la paroisse des Kaskaskias. De là, il visitait la prairie du Rocher et Sainte-Geneviève, tandis que le P. Jésuite prenait soin des autres paroisses ².

1. Lettre du 11 juin 1768, *Bannissement des Jésuites*, p. 74.

2. En 1770, M. Gibault passa l'hiver au fort Saint-Ange et y fit un grand bien (Lettre du P. Meurin à Mgr, 11 juin 1770.) « Son zèle, écrit le P. Meurin dans la même lettre, s'exerce encore beaucoup dans la colonie espagnole d'où on vient le chercher souvent. Car les Espagnols, en prenant possession de leur nouvelle colonie, n'y ont amené que des troupes et point de prêtres. On dirait qu'aujourd'hui ils ne s'en soucient pas plus que les autres. Néanmoins, plusieurs de leurs habitants n'avaient quitté ce bord-ci que par la crainte d'y perdre la religion pour eux et pour leurs enfants. Ils avaient quitté

Ce ministère n'allait pas sans de grandes fatigues et des privations inouïes. Les habitants étaient pauvres et les Anglais presque tous protestants. Les aumônes étaient donc rares et très minimes. La dîme suffisait à peine pour le pain ; le missionnaire *n'avait pas le sol*, et ses occupations étaient si absorbantes qu'il n'avait pas le loisir de cultiver la terre afin d'en tirer quelques légumes ¹. « Je vis sans droit de me plaindre, écrivait le P. Meurin à Mgr, tout le peuple est pauvre..., l'habitant endetté, et la plupart sans pain et presque nus ; puis-je me plaindre ? ² »

Dans cette même lettre, il disait : « L'on a publié, à la Nouvelle-Orléans, la bulle de notre très-Saint-Père le Pape, qui supprime et éteint à jamais la Compagnie de Jésus. Quoique je crusse le fait véritable, je n'ai cependant pu le regarder comme notoire pour moi dans cette partie. C'est pourquoi, je n'ai pas cru devoir rien changer ni dans mes habits, ni dans le bréviaire, messes et fêtes propres ou de concession pour la dite Compagnie. J'attends pour cela les ordres de Votre Grandeur, à laquelle Rome ne manquera pas d'envoyer la dite bulle. »

Le fait n'était que trop vrai. Clément XIV avait supprimé la Compagnie de Jésus par le bref *Dominus ac Redemptor*. Ce bref n'était pas un *jugement*, il ne portait pas les caractères d'une condamnation ; c'était une « mesure

leurs établissements pour en aller faire de nouveaux chez les Espagnols qu'on leur disait si chrétiens. Ils se repentent aujourd'hui de ne m'avoir pas écouté là dessus. » Quant au P. Meurin, chassé par les Français, chassé par les Espagnols, il vivait en paix sur le territoire anglais et y exerçait librement son ministère. M. Gibault, en sa qualité de prêtre séculier, pouvait se rendre dans la colonie espagnole, sans crainte d'y être inquiété.

1. Lettre du P. Meurin à Mgr, 29 mars 1775 ; à la Prairie-du-Rocher.

2. Même lettre.

administrative ou économique..., adoptée sous l'empire de la menace et de la contrainte, pour essayer de rendre la paix aux États catholiques¹ ». Il n'en supprimait pas moins dans le monde entier un ordre ayant bien mérité de l'Église. A la nouvelle de ce coup terrible qui le frappait au cœur, le P. Meurin eut un moment d'hésitation, cela se conçoit. Pouvait-il, *avant de rien changer à sa vie de Jésuite*, attendre communication du bref par la seule voie légale, par son évêque? Il pensa, et avec raison, que sa conscience l'autorisait à agir ainsi. Toutefois il crut devoir écrire à Mgr Briand : « Supposé le triste fait : libre, je supplierais et je supplie votre charitable bonté de devenir paternelle pour moi et de m'admettre entièrement au nombre des vôtres, au lieu d'auxiliaire que j'étais depuis le 1^{er} de février 1742². » Mgr Briand ne fit pas difficulté d'admettre parmi les membres de son clergé cet ouvrier dévoué, qui travaillait avec un courage si persévérant, depuis 33 ans, dans cette partie éloignée de son vaste diocèse.

Ce dernier survivant de la Compagnie dans la Louisiane disait et pouvait dire en toute vérité à Sa Grandeur : « Grâce à Dieu, je ne crois pas avoir jamais eu aucune part à ce que l'Église de Rome reproche au corps de la Société, et je me sou mets humblement à la peine³. »

Cette peine, la plus grande de toutes, fut de ne pouvoir mourir Jésuite.

1. P. de Ravignan : Paris, 31 décembre 1854.

2. Lettre du 29 mars 1775.

3. *Ibid.*

Le P. Meurin termina sa douloureuse carrière apostolique, en 1777, à la Prairie du Rocher ¹.

1. Le P. Meurin, très versé dans la langue illinoise, avait composé un dictionnaire illinois-français, en 24 volumes, ou parties plutôt. (V. de Backer, édit. *Sommervogel*, Supplément, art. Meurin.)

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU

TOME PREMIER

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU TOME PREMIER

I'

LE DERNIER OUVRAGE DE M. L'ABBÉ CASGRAIN².

Tel est le titre d'un article de Jean Lefranc, qui a paru dans la *Revue canadienne* de février 1898. C'est une réponse aux accusations de l'abbé Casgrain dirigées contre l'auteur de l'histoire *Les Jésuites et la Nouvelle-France*, à propos de la mission de Pentagoët (t. III, p. 437). Après un compte rendu élogieux du livre de l'abbé, M. Lefranc ajoute :

Nous aurions encore beaucoup d'éloges pour l'auteur des *Sulpiciens en Acadie*, si la critique bien entendue ne comportait que des éloges. Mais il y a mieux que cela, c'est la vérité à respecter, et ici nous entrons dans une voie un peu différente. Il y a dans le livre de M. l'abbé Casgrain des notes qui nous ont peiné. C'est lorsqu'il prend à partie le Père de Rochemonteix, auteur de *l'Histoire de la Compagnie de Jésus dans la Nouvelle-France*. Ce n'est pas la plus belle partie de son ouvrage, ni la plus saine. Le P. de Rochemonteix a élevé un véritable monument historique en l'honneur des missionnaires de la Compagnie de Jésus. On aura beau dire et faire, ce monument restera *œre perennius*. Nous n'avons ni mission ni qualité pour prendre la défense de l'éminent religieux, mais nous n'avons pu résister au besoin de consacrer quelques pages à sa réhabilitation, au moins en ce qui a trait à sa véracité. M. l'abbé Casgrain ne nous en voudra pas

1. Voir chap. II, p. 109 et 111, notes.

2. *Les Sulpiciens et les Prêtres des Missions-Étrangères en Acadie (1676-1762)*. Québec, 1897.

pour cela. Il ne s'agit en réalité que de mettre au point certains faits historiques, sans préoccupation des hommes et de leurs susceptibilités. Voilà pourquoi, du fond de ma retraite, j'ai pris la résolution de mettre sous leur vrai jour quelques détails que l'abbé a dénaturés, de bonne foi peut-être; mais enfin ces détails, présentés tels qu'ils sont, peuvent jeter de la confusion dans les esprits.

M. Casgrain reproche au P. de Rochemonteix de ne pas s'être appliqué surtout à réfuter Parkman, dont l'auteur des *Sulpiciens* appelle les ouvrages *savants*¹. Savants! l'épithète n'est-elle pas exagérée, pour ne rien dire de plus? Dans *Jesuits in North America*, par exemple, quelle profusion de tableaux, de portraits et de descriptions! quels frais exubérants d'imagination! Pas de critique ni de mesure. Parkman ne comprend rien au surnaturel, ne cherche pas à pénétrer les mobiles de l'apostolat. Quoi qu'il en soit du savant, il y a deux manières de réfuter l'historien: la première *directe*, celle qui le suivrait pas à pas, montrerait ses erreurs et y répondrait; la seconde, *indirecte*, celle qui consiste à raconter les événements tels qu'ils ont eu lieu, à présenter les apôtres tels qu'ils ont été en réalité, à faire connaître les motifs qui les ont fait agir et les résultats de leurs travaux. C'est la méthode adoptée par l'auteur de *l'Histoire de la Compagnie de Jésus dans la Nouvelle-France*. La comparaison ne devient-elle pas la réfutation la plus convaincante, la plus décisive? N'est-ce pas le mode le meilleur? Il y a imprudence à sonder les mystères du cœur humain, mais il est à présumer que l'abbé, en reprochant au religieux de n'avoir pas réfuté les accusations de Parkman, ait obéi à une intention peu avouable.

M. Casgrain nous entretient assez au long de l'existence de la Croix chez les Gaspésiens et ce qu'il en dit peut être possible, mais ne sort pas du monde des suppositions; ce qu'en dit le P. de Rochemonteix, est certainement du domaine de l'histoire, l'exacte vérité pour tout homme de bonne foi. En outre, n'était-il pas juste de rappeler au P. Leclercq, à l'abbé Gosselin et autres, qui ont volontairement ou involontairement, et à mon avis, de parti

1. P. 144, note.

pris, passé sous silence l'apostolat des Jésuites dans ces contrées, que les Gaspésiens avaient été évangélisés par les Jésuites ?

M. Casgrain accuse le P. de Rochemonteix de n'avoir pas dit que les Récollets avaient *précédé depuis longtemps les Jésuites à Médoctec*. Il n'entrait pas dans le plan du Père — le titre de son livre l'indique — de faire l'histoire, en Acadie, des Récollets, des Sulpiciens et des prêtres des Missions-Étrangères ; aussi n'en a-t-il fait mention que lorsque les événements l'y ont obligé.

M. Casgrain aurait dû ajouter, pour être complet, que les Jésuites, de leur côté, avaient précédé les Récollets. Le P. Biard, par exemple, et les Pères qui ont administré les missions du Cap-Breton et de Miscou, n'auraient-ils pas visité la rivière Saint-Jean avant les Récollets ? Est-ce que le P. de Rochemonteix n'a pas écrit, contrairement à ce que l'abbé affirme, que les Récollets étaient chargés des missions de l'Acadie ¹ ? En outre, si le P. Claude Moireau a remonté la rivière Saint-Jean jusqu'à Médoctec, si le P. Simon a évangélisé les sauvages de cette rivière, où est-il dit que ces missionnaires aient *établi une mission fixe à Médoctec*, qu'ils y aient fixé leur résidence ? Or, c'est ce qu'a fait, en 1701, le P. Aubery. Enfin, où est-il dit dans l'ouvrage du Père qu'il n'y avait pas eu d'autre missionnaire, à Médoctec, avant le P. Aubery ? La vérité est que le P. Aubery a établi là une mission fixe, une résidence ².

A propos de la mission de Pentagoët, l'abbé Casgrain prétend que M. Thury a fondé cette mission en 1687, et il s'étonne de lire dans l'histoire du P. de Rochemonteix ³ *que le P. Bigot la fonda en 1694* ⁴. Mais ce que l'abbé passe avec soin sous silence, à moins que ce ne soit un oubli de sa part, c'est qu'à ce même endroit ⁵ le Père cite et réfute sur certains points l'abbé Maurault. Ce dernier, dans son *Histoire des Abénakis* (p. 382), raconte que « le P. Vincent Bigot fut envoyé en 1689 à Pentagoët, accompagné de son frère, le P. Jacques Bigot, qui laissa pour

1. Pp. 223 et 353 du t. III.

2. T. III, p. 436.

3. T. III, p. 437.

4. *Les Sulpiciens*, p. 243, note.

5. T. III, p. 437.

quelque temps sa mission de Saint-François de Sales de la rivière Chaudière. Ces deux missionnaires réunirent un grand nombre d'Abénakis dans le fort du baron de Saint-Castin. Ils y bâtirent une église de 60 pieds de long sur 30 de large, et une maison pour la résidence du missionnaire. Le P. J. Bigot, après une courte résidence à Pentagoët, revint à sa mission du Canada. Le P. Vincent demeura deux ans en Acadie, puis revint au Canada pour remplacer son frère, qui partait pour la France. Il fut remplacé à Pentagoët *alternativement* par les Pères de la Chasse, Bineteau, M. Thury et autres. Il retourna en Acadie en 1701 ».

Voilà ce que raconte l'historien des Abénakis, M. l'abbé Maurault!

Le R. P. de Rochemonteix ajoute à la suite de ce récit : « Nous croyons que ce passage contient un certain nombre d'inexactitudes. » Parmi elles, il en signale trois : 1° le P. Vincent Bigot n'a pas séjourné alors deux ans à Pentagoët et il n'y a pas érigé de chapelle ni établi une mission ; 2° le P. Jacques allait faire, à cette époque, des excursions apostoliques en Acadie, mais il n'y résidait pas ; et, si un Père, comme le dit l'abbé Maurault, a bâti une chapelle à Pentagoët, c'est sans doute lui, et non le P. Vincent ; 3° le P. Vincent n'a pu être remplacé à Pentagoët ni par le P. de la Chasse ni par le P. Bineteau, qui n'étaient pas encore en Canada.

Le P. de Rochemonteix n'a donc pas nié la fondation d'une mission à Pentagoët par M. Thury en 1687¹ ; il ne s'en est pas même occupé, l'histoire des Sulpiciens et des Prêtres des Missions-Étrangères en Acadie n'entrant pas dans son plan. Ce qu'il a affirmé, et M. Casgrain est bien de cet avis, c'est que les Jésuites n'ont pas fondé de mission à eux, vers 1689, au fort de Saint-Castin.

Ce que le Père a encore affirmé, et M. Casgrain le nie avec un ton de *gentleman* plus ou ou moins distingué, c'est que le P. Vincent Bigot a fondé une mission des Jésuites en 1694, en

1. Le Mémoire sur l'Acadie, dont parle M. Casgrain (p. 105, note), dit bien que M. Thury était missionnaire à Pentagoët depuis huit ans, par conséquent dès 1687 ; et cependant la *Collection des Manuscrits* ne dit rien de lui avant 1689.

Acadie. Les catalogues de l'époque le disent formellement : *Versus Acadium, in Acadia*. En outre, une lettre de son frère, conservée aux archives de l'école Sainte-Geneviève, à Paris (Canada, cahier 7), ne laisse aucun doute sur ce point. Le P. Jacques Bigot écrit au P. Lucas, à Rouen, de la mission de Saint-François de Sales, 8 octobre 1694 : « Nous arrivâmes (de France) à Québec le 12^e de juillet. J'en partis le lendemain pour venir dans cette mission que j'avais quittée pour aller en France... Le plus grand nombre des Sauvages qui me viennent icy de nouveau depuis mon retour, c'est du côté de la Cadie où est mon frère, et où il a encore une mission beaucoup plus nombreuse que celle que j'ay icy. Le R. P. Supérieur mandera à votre Révérence les grands biens que fait mon frère dans la nouvelle mission qu'il a établie dans la Cadie. Je n'en suis point surpris ayant veu icy moi-mesme ces grands biens, et les conversions admirables qu'il a fait dans cette mission où je suis. Je loue Dieu que nostre éloignement l'un de l'autre contribue en quelque chose à la conversion d'un plus grand nombre de personnes, et à maintenir dans une parfaite union ces deux missions, qui sont d'une très grande importance pour le bien du pays. Car ces sauvages se joignent ensemble, font de continuelles excursions sur les Anglais, à qui ils se rendent redoutables. »

En 1694, le P. Vincent Bigot a donc fondé une mission de la Compagnie de Jésus en Acadie. Ce n'est pas de la pure fantaisie, comme l'écrit l'abbé Casgrain.

Où s'établit d'abord ce Père? Comme je l'ai déjà dit d'après l'abbé Maurault, il s'établit à Pentagoët même, poste du baron de Saint-Castin; d'après le sieur de Villieu, il se serait fixé au village de Panouenkeh, où Villieu trouva, au printemps de l'an 1694, le Père Bigot, jésuite missionnaire.

Quoi qu'il en soit, le P. Bigot ne resta pas longtemps dans cette première résidence.

En 1698, il se fixa au village de Naürakamig — des lettres des PP. Vincent et Jacques Bigot (archives de l'école Sainte-Geneviève, Paris, cahier 7, Canada) en font foi.

Cette mission de la Compagnie, appelée Pentagoët, et fondée en 1694 par le P. V. Bigot, a donc bien existé, contrairement à

ce que dit l'abbé Casgrain ¹. Qui donne ici les *plus hautes marques d'ignorance* (expressions de l'abbé)?

Nous devons signaler ici quelques lignes de M. l'Abbé : « L'abbé Thury, dit-il ², avait choisi pour site de l'église *qu'il voulait bâtir*, non pas le poste même de Saint-Castin, mais un endroit plus reculé à l'intérieur, où s'élevait le village abénakis de Panaouské, l'un des plus considérables de cette nation, situé au bord du Pénobscot, à quatre lieues de la marée. » Un renvoi attribue ce renseignement à l'intendant Bégon. Or, l'intendant écrit seulement ceci au ministre, 25 septembre 1715 : « Le P. de la Chasse, jésuite, missionnaire des Abénakis qui sont établis à Panaouské sur la rivière de Pentagoët à 4 lieues de la marée. » Il ne parle pas de la chapelle que M. Casgrain prétend avoir été construite en cet endroit par l'abbé Thury.

Sans nier la fondation d'une mission de Thury au fort de Saint-Castin à partir de 1687, il est également certain que le P. Bigot fonda, en 1694, une mission de la Compagnie dite Pentagoët sur les rives du Pénobscot, et qu'après avoir séjourné quelque temps ou à Pentagoët ou au village de Panaouské, il se fixa définitivement, en 1698, à Naurakamig ³. Le P. de Rochemonteix n'a pas dit autre chose. Aussi, M. Casgrain se serait épargné une sortie intempestive contre lui, s'il avait voulu rendre un compte loyal de la note 1 (t. III, p. 437).

Reste ce que M. l'Abbé appelle l'*accaparement* (gros mot!) de la mission de Pentagoët par les jésuites (p. 259). Avant de répondre, il est bon de reprendre les choses d'un peu plus haut.

On sait que le P. Druillettes, en 1646, évangélisa les Abénakis, à la demande de leurs chefs. De 1650 à 1652, il les visita, à la prière des Récollets, chargés des missions de l'Acadie. D'autres Jésuites leur portèrent aussi la bonne parole jusqu'en 1660. (T. II, p. 222.) La mission abénakise s'étendait alors depuis la

1. P. 243, note.

2. P. 104.

3. L'arrivée (*Sulpiciens*, pp. 221 et 222) de M. Gaulin, en 1698, à Panaouské, et l'établissement, cette même année, du P. Bigot à Naurakamig, où M. Gaulin va passer un mois avec lui, sont une nouvelle preuve de ce que nous avons dit.

rivière Saint-Jean jusqu'à celle des Sokokis et comprenait même les sauvages de la Nouvelle-Angleterre ¹. De 1660 à 1675, pas de renseignements sérieux sur l'évangélisation des Abénakis par les Jésuites. A partir de 1675, des relations nouvelles et suivies s'établissent entre ces missionnaires et ces sauvages, soit à Sillery, soit à la Chaudière, mission abénakise fondée vers 1683 par le P. Bigot, et où les Abénakis de l'Acadie vinrent se faire instruire.

L'influence que les Jésuites prennent sur eux, au point de vue religieux, est connue. L'influence, au point de vue patriotique, n'est pas moins grande. Ne citons que quelques exemples. En 1684, les Pères les invitent à prendre part à l'expédition contre les Onnontagués; on sait avec quelle vaillance ces sauvages firent leur devoir ².

En 1687, le P. Bigot va du côté de Boston les engager à la guerre contre les Anglais : « Le P. Bigot, écrit M. Denonville, le 27 octobre 1687, qui a soing de la mission de Sillery, est allé du costé de Boston avec ses sauvages pour engager leurs parents qui y sont encore, à nous venir joindre ce printemps pour la guerre. Les bons Pères ont fait bien de la dépense pour le soulagement de leurs sauvages ³.

Le 30 octobre 1688, M. Denonville écrit encore au ministre : « Je suis adverty depuis peu, de bonne part, que le S^r Andros fait de grands présens aux sauvages de l'Acadie qui sont vers Pentagouet pour se les concilier et les retenir sur les terres des Anglais: le P. Bigot est allé sur les lieux de ma part (pourquoi le Gouverneur ne s'est-il pas adressé à M. Thury qui, d'après M. Casgrain, était alors à Pentagoët?) pour les engager à faire de nouveaux villages sur les terres du roy. Cette affaire est de conséquence ⁴. »

Dans la même *Collection* ⁵, on lit encore : « M. de Denonville dit que la bonne intelligence qu'il a eue, *par le moyen de deux Jésuites*, avec les sauvages abénakis, qui habitent les bois aux

1. Relation de 1660. — Maurault. p. 155.

2. *Histoire des Abénakis*, pp. 181-85.

3. *Collection des Manuscrits*, t. I, p. 405.

4. *Collection des Manuscrits*, t. I, p. 443.

5. P. 474. année 1689.

environs de Boston, et qui sont disposés à se faire chrétiens, luy a donné lieu d'enlever 16 forts aux Anglais. »

Enfin, le 4 mai 1690, M. de Denonville, après avoir dit que l'intérêt de l'Évangile et celui du gouvernement *engagent à tenir des missionnaires dans tous les villages sauvages, iroquois, abénakis et autres*, ajoute : « Je suis convaincu par expérience que les Jésuites sont les *seuls* (c'est une exagération sans aucun doute) capables de gouverner l'esprit de toutes les nations sauvages ¹. »

Tirons maintenant les conclusions. Voilà une peuplade sauvage, avec laquelle les Jésuites sont en relation depuis près d'un demi-siècle! Cette peuplade abénakise s'étend de la Nouvelle-Angleterre jusqu'à la rivière Saint-Jean. Les Jésuites y ont fait beaucoup de chrétiens, ils ont de l'influence sur elle, ils en sont aimés. Les Abénakis sont braves, dévoués, attachés à la France. Et voici que les prêtres des Missions-Étrangères demandent à Mgr de Laval — il est à présumer que l'évêque n'a pas pris les devants — de leur donner la mission de Pentagoët et de confiner les Jésuites, au dire de M. Casgrain, dans la vallée de Kénébec. Mgr de Laval se rend à leurs désirs et il en prévient le P. d'Ablon, supérieur à Québec. L'abbé Casgrain raconte cela avec la plus grande simplicité, et il ne lui vient pas à l'idée qu'il y a là ce qu'il appelle ailleurs ² — quand il parle des Jésuites — *un accaparement* par les Missions-Étrangères de la plus grande et de la plus belle partie des missions abénakises. En supposant que plus tard, dans les premières années du xviii^e siècle, d'après ce que raconte l'abbé Tremblay (il est étonnant que les gouverneurs et les intendants n'aient rien écrit, à notre connaissance du moins, sur ce fait), les Jésuites aient fait des instances pour être remis en possession des missions qu'on leur avait prises, y a-t-il là de *l'accaparement*?... Quelle comparaison à établir entre cette *restitution* à la Compagnie, en 1704, des missions abénakises et *l'accaparement* (le mot est de l'abbé Casgrain) de la mission des Tamarois? En outre, il convient de faire des réserves expresses sur les dires de l'abbé Tremblay, que Mgr de Saint-Vallier accusait de *ne pas garder les règles de la bonne foi, de l'honnêteté*

1. *Collection des Manuscrits*, t. II, p. 2.

2 P. 259.

et du respect ¹. N'y aurait-il pas beaucoup à dire sur l'acte de Mgr de Laval, qui, entre sa démission et la consécration de Mgr de Saint-Vallier, sans en avoir causé préalablement avec les Pères, après s'être entendu seulement avec les prêtres des Missions-Étrangères, accorde à ces derniers la meilleure partie des missions abénakises, confiées jusque-là aux Jésuites, et se contente de prévenir le P. d'Ablon du fait accompli?

*
**

Enfin, pour terminer, nous dirons qu'il y a dans cet ouvrage des documents précieux, inédits. Malheureusement l'abbé Casgrain gâte bien des choses par ses exagérations. Tous ses personnages sont parfaits, leurs œuvres, remarquables. Il aime à gonfler la voix, à forcer les expressions, à donner aux événements une importance qu'ils n'ont pas. Aussi le lecteur se prend-il souvent à douter; n'a-t-il pas raison?

JEAN LEFRANC.

*
**

Le signataire de cet article, Jean le Franc, ne serait-il pas un historien distingué du Canada, M. N.-E. Dionne, qui connaît si parfaitement l'histoire de son pays?

Quoi qu'il en soit, on voit par cet article que M. l'abbé Casgrain a eu grand soin de passer sous silence, suivant ses habitudes peu louables : d'abord la *note* du t. III, p. 437 (*Les Jésuites et la Nouvelle-France*), ensuite des documents et des faits historiques, qui affirment le contraire, ou peu s'en faut, de ce qu'il reproche à l'auteur de l'histoire de la Compagnie de Jésus au Canada. Mais passons.

L'abbé écrit dans le même ouvrage : « Les Jésuites n'avaient cessé de faire des sollicitations pour s'emparer de la Mission de Pentagoet (p. 226)... Les prêtres du Séminaire de Québec avaient été forcés de céder les missions sauvages situées à l'ouest de la baie de Fundy aux Jésuites qui *avaient fait toute*

1. Lettre au cardinal de Noailles, écrite en 1705.

espèce d'instances pour les obtenir » (p. 258). Et p. 259, il dit : « Le P. de Rochemonteix dans ses *Jésuites et la Nouvelle France au XVII^e siècle* ne parle pas de cet ACCAPAREMENT de Pentagoët par les Pères de la Compagnie de Jésus. »

M. Casgrain accuse donc les Jésuites de n'avoir cessé de *faire des sollicitations* et toute *espèce d'instances* pour *accaparer* la mission de Pentagoët. Quand il les accusait ainsi dans *Les Sulpiciens*, était-il de bonne foi? Ignorait-il la lettre qui suit? Nous ne le pensons pas; car il a travaillé assez longtemps aux *Archives de la marine* à Paris, pour nous autoriser à croire qu'il a eu connaissance de cette lettre; et ce qu'il raconte dans *Les Sulpiciens* confirme notre croyance.

Le 6 novembre 1688, le Gouverneur du Canada, M. de Denonville, écrivait donc au Ministre :

« Il n'y a que Dieu qui ait pu cette année garantir tout le pays de sa ruine. Je n'y ai eu aucun mérite. M. de Callières vous dira mieux que je ne puis écrire combien le P. de Lamberville, jésuite, nous a été nécessaire, et avec quelle habileté il a détourné l'orage qui nous menaçait, et de quelle manière il gouverne l'esprit de ces sauvages, qui ont plus d'habileté qu'on ne se peut imaginer. Si vous ne trouvez moyen de faire retourner tous ces pères dans leurs anciennes missions, vous devez en attendre beaucoup de malheur pour cette colonie; car je dois vous dire que jusqu'ici c'est leur habileté qui a soutenu les affaires du pays par le nombre d'amis qu'ils se sont acquis chez tous les sauvages et par leur sçavoir-faire à gouverner l'esprit de ces barbares, qui ne sont sauvages que de nom. »

M. de Denonville parle ainsi des sauvages iroquois; puis il en vient aux Abénakis, et voici ce qu'il dit au Ministre :

« Puisque je suis sur ce sujet, je ne dois pas vous laisser ignorer le dessein que la Compagnie des pesches sédentaires a d'empêcher que les Pères Jésuites ne *rétablissent la Mission qu'ils avaient chez les sauvages qui sont auprès de Pentagoët, où l'an passé ils retournèrent à ma prière*, pour maintenir ces sauvages dans nos intérêts, ne les ayant quittés qu'à cause des grands désordres des Boissons.

« Il est de mon devoir de vous mander, Mgr, que ce sera un malheur très grand pour l'Acadie, si ces messieurs font tomber cette mission en d'autres mains; car il ne faut pas s'imaginer

que ce soit l'ouvrage de cinq ou six ans que d'apprendre la langue et à bien gouverner ces peuples ; le travail de vingt ans ne suffit pas ; et je vous assure que les meilleurs esprits après un long travail, outre les fatigues du corps et de l'esprit à soutenir qui rebutent les plus fervens, une expérience de bien des années jointe à celle des autres missionnaires devant eux sur laquelle tous nos Jésuites travaillent, les plus entendus et les meilleurs esprits se trouvent tous les jours bien embarrassés à les conduire ; et cela est aisé à comprendre, si l'on veut faire réflexion qu'ils ont à faire à des hommes sans discipline, sans lois, sans obéissance et sans subordination, n'ayant en teste que leur liberté qui les porte à ne se rien refuser de ce qui leur est présent, de manière que si l'esprit de la religion ne se rend le maistre de leur cœur et de leur esprit, il n'y aura jamais rien à espérer d'assuré de ces gens-là. La plupart de nos chrétiens sont de ce caractère, qui sont à nos missionnaires de grands sujets de constatation, mais avec tout cela la légèreté de leur esprit ne leur laisse pas de leur faire bien de la peine.

« Si donc tous ces sauvages ne sont bien gouvernés, et si on leur oste *les missionnaires qu'ils ont depuis long-temps, qu'ils aiment et connaissent*, ils se donneront entièrement à l'Anglais, dont on a déjà beaucoup de peine à les destacher, en estant fort voisins.

« ...Je suis donc averti depuis peu de bonne part que le Sr Andros fait de grands présents aux sauvages de l'Acadie qui sont vers Pentagoët pour se les concilier et les retenir sur les terres des Anglais. *Le P. Bigot (Jésuite) est allé sur les lieux de ma part* pour les engager à faire de nouveaux villages sur les terres du Roy ; cette affaire est de conséquence. Je crois que nous serons obligé de leur faire des presens pour cela, afin qu'ils ne se laissent pas gagner par le Sr Andros. Vous voyez, Mgr, le mal qui nous arriverait, *si le P. Bigot qui en est aimé estait obligé d'abandonner cette Mission.* » (Arch. colon., *Corresp. gén. du Canada*, vol. 10.)

Cette lettre montre, contrairement à ce que dit M. Casgrain dans *Les Sulpiciens* : 1° que les Jésuites retournèrent, en 1687, auprès de Pentagoët, non pas à *leur sollicitation et après toute espèce d'instances*, mais à *la prière du gouverneur, M. de Denonville* ; 2° qu'ils y retournèrent pour y rétablir la Mission

qu'ils y avaient et qu'ils avaient quittée à cause des grands désordres des boissons. Elle insinue aussi que certains travaillaient à faire partir le P. Bigot, qui y avait été envoyé et qui avait conquis l'affection des sauvages.

A partir de 1687, les Jésuites ne quittent plus Pentagoët et les environs. Denonville, au moment de rentrer en France, écrit au marquis de Seignelay, janvier 1690 : « Je suis convaincu par expérience que les Jésuites sont les plus capables de gouverner l'esprit de toutes les nations sauvages, estant seuls maîtres des différentes langues, outre leur sçavoir faire, par une très longue expérience qui s'est acquise chez eux successivement par les missionnaires qu'ils ont eu et qu'ils continuent d'avoir en grand nombre. En partant du Canada, j'ai laissé une très grande disposition à attirer au christianisme la plus grande partie des sauvages abénaquis qui habitent les bois et le voisinage de Boston... La bonne intelligence que j'ai eue avec ces sauvages par les soins des Jésuites et surtout des deux PP. Bigot, frères, a fait le succès de toutes les attaques qu'ils ont fait sur l'Anglais cet été. » (*Ibid.*, vol. 11.)

Le comte de Frontenac remplaça le marquis de Denonville, et, bien qu'il eût peu de sympathie pour les Jésuites, il les laissa chez les Abénakis.

En 1694, il est dit dans le *Mémoire du Ministre pour l'entreprise contre les Anglais*, « que le vaisseau commandé par M. Bonnaventure portera des lettres pour M. de Thury et le P. Bigot, missionnaire à Pentagoët et Quinibequi, par lesquelles on leur mandera que vers la my septembre ils assemblent tous les guerriers sauvages à Pentagoët, pour y recevoir les présents du roy, les marchandises de la Compagnie et la nourriture qui leur sera donnée pour quelque exécution qu'on leur dira dans le temps. » (*Ibid.*, vol. 13.) Dans *La relation du voyage* (de mai au 26 août 1694) *faict par le Sr de Villieu capitaine d'un détachement de la marine à la teste des sauvages Kanibals et Malecizites de l'Acadie pour faire la guerre aux Anglais*, le P. Bigot est sur le Kenebec, au fort d'Anunsonkaki. (*Ibid.*, vol. 14.)

Le même vol. 14 de la *Correspondance générale du Canada* contient le « Journal de ce qui s'est passé depuis le mois d'oc-

tobre 1696 jusques au départ des vaisseaux en 1697 », et ce *Journal* appelle le P. Bigot *missionnaire de Pentagoët et Quenibeki* (Kenebec). Il dirigeait une *grande mission de sauvages Abénakis* (de Callières, gouverneur, au Ministre, 20 oct. 1699 ; Arch. col., vol. 17).

Il résulte de ces documents et d'autres qu'on trouvera dans la *Correspondance générale*, que non seulement, comme on l'a dit plus haut, les Jésuites sont revenus à Pentagoët et dans les environs en 1687, après avoir quelque temps auparavant quitté ce pays qu'ils évangélisaient, que non seulement ils sont revenus à la prière de M. de Denonville, gouverneur du Canada, mais encore qu'ils n'ont plus quitté ce pays jusqu'en 1700. Après 1700, le P. de la Chasse vint y rejoindre le P. Bigot et s'y fixa définitivement ; la *Correspondance générale* et les catalogues de la Compagnie en font foi.

Dès lors, comment M. l'abbé Casgrain a-t-il pu écrire que les *Jésuites n'avaient cessé de faire des sollicitations pour s'emparer de la mission de Pentagoët* (LES SULPICIENS, p. 226) ? — Il accuse l'auteur de l'Histoire des Jésuites au Canada « d'avoir donné de hautes marques d'ignorance, pour ne pas dire plus », en attribuant au P. Bigot la fondation, en 1694, de la mission des Jésuites à Pentagoët. Que répondre à pareille accusation si peu justifiée, sinon qu'il ne faut accepter que sous bénéfice d'inventaire ses récits et ses jugements ? Nous ne disons rien de ses injures et de ses violences de langage : ces procédés de discussion ne prouvent rien ; nous ne rechercherons même pas si les lettres qu'il cite à l'appui de sa thèse, tout en ayant soin de taire les documents qui en infirment la valeur, sont rapportées textuellement. On sait, d'après M. de Kerallain (*La jeunesse de Bougainville*), que les citations de M. Casgrain doivent être sérieusement contrôlées. Enfin, nous ne parlerons pas des prêtres des Missions-Étrangères, au début du XVIII^e siècle ; les tristes temps que tous les religieux traversent actuellement en France nous font un devoir du silence. Toutefois, les pièces que nous possédons présentent la fondation de la Mission de Pentagoët sous un jour bien différent de celui qu'on voit dans les lettres insérées principalement au *chap. IV des Sulpiciens et des Prêtres des*

Missions-Étrangères. Enfin, remarquons que la *Correspondance* du Canada avec le Ministre, conservée aux Archives des colonies, qui relate tant de choses insignifiantes, ne dit mot des prétendues *sollicitations* et *instances* des Jésuites. L'abbé Casgrain donne cependant à ce fait une importance grande, si grande qu'il accuse les Jésuites d'avoir *accaparé* Pentagoët par leurs vives instances comme les prêtres des Missions-Étrangères avaient *accaparé* les Tamarois. Il faut chercher ailleurs la raison de l'abandon par ces prêtres des Missions abénakises ; et peut-être là ferons-nous connaître dans des temps meilleurs.

Une dernière réflexion. M. Casgrain écrit, p. 243, note 1 : « Après tout ce que nous avons dit sur la mission de *Pentagoët* ou *Panaouské*. » Pentagoët et Panaouské, c'est donc, d'après M. Casgrain, une seule et même mission : qui dit *Mission de Pentagoët* dit *Mission de Panaouské*, et réciproquement. Il n'est pas nécessaire de faire un grand effort d'intelligence pour deviner la pensée qui se cache sous ces quelques mots, en apparence inoffensifs : *La mission de Pentagoët ou Panaouské*. L'abbé Gaulin était *missionnaire de Panaouské* ; c'est ainsi que l'appellent les gouverneurs de Québec et quelques commandants des forts de l'Acadie (v. les *Arch. colon.*, de 1687 à 1700). Or, M. Casgrain veut faire croire que par le fait qu'il était *missionnaire de Panaouské*, il était aussi *missionnaire de Pentagoët*. La manœuvre est sans doute habile pour accrédi-ter la sottise légende, dont il est l'inventeur, de l'*accaparement de la Mission de Pentagoët* par les Jésuites ; mais cette manœuvre est-elle honnête ? Et peut-il ignorer que les gouverneurs de Québec font, dans *leurs correspondances avec le Ministre*, deux missions distinctes de la *Mission de Pentagoët ou Panouské*, et qu'ils donnent au P. Bigot le titre de *missionnaire de Pentagoët*, et à M. Gaulin celui de *missionnaire de Panaouské* ? Toutefois, après le départ, volontaire ou non, des Prêtres des Missions-Étrangères de la *Mission de Panaouské*, les Jésuites de *Pentagoët* réunirent à cette mission la *mission abandonnée* de Panaouské sous la seule dénomination de *Mission de Pentagoët*. Avant cette réunion, dès 1694, le P. Bigot avait *officiellement* fondé la mission de *Pentagoët*, où il s'était rendu en 1687, à la prière du gouverneur Denonville. A notre avis, M. l'abbé Casgrain

et autres ont inventé les *sollicitations* et les *instances* des Jésuites pour obtenir la mission de Pentagoët, dans un but que la charité nous défend de qualifier.

Nous aurions encore beaucoup à dire sur les *Sulpiciens* et les *Prêtres des Missions-Étrangères*. Contentons-nous de ces quelques observations, la mort de M. l'abbé Casgrain nous faisant un devoir de ne pas appuyer.

II

LE P. LE JEUNE ET M. DE QUEYLUS

RÉPONSE A UN MÉMOIRE INTITULÉ : OBSERVATIONS A PROPOS DU
P. LE JEUNE ET DE M. DE QUEYLUS PAR M. L'ABBÉ GOSSELIN.

Le 19 mai 1896, M. l'abbé Gosselin lisait à la *Société royale du Canada* un Mémoire qui fut ensuite imprimé dans les *Mémoires de la Société* (deuxième série, vol. II, section I, pp. 35-58), avec ce titre : « Quelques observations à propos du voyage du P. Le Jeune au Canada en 1660 et du prétendu voyage de M. de Queylus en 1644. » Ce titre est plus complet que celui qui se lit sur la couverture : « Observations à propos du P. Le Jeune et de M. de Queylus. » Un de mes amis du Canada me fit parvenir ce Mémoire l'année suivante et me demanda ce que j'en pensais. Je lui répondis de Versailles, à la date du 6 avril 1897.

Vous me demandez ce que je pense du *Mémoire* de M. l'abbé Gosselin, qui a paru sous le patronage de la *Société royale du Canada*, avec ce titre : *Observations à propos du P. Le Jeune et de M. Queylus*.

Ce *Mémoire*, lu le 19 mai 1896, ne m'est parvenu, et grâce seulement à votre amabilité, que le 27 mars 1897. Vous-même, me dites-vous, vous ne l'avez connu que par hasard.

Il contient, chiffre rond, 23 pages. En supprimant les hors-d'œuvre, on le réduirait avantageusement de moitié ; mais cela ne ferait sans doute pas l'affaire de l'auteur.

Ma réponse, pour être claire, sera divisée en 3 parties :

1. Réponse aux *Observations à propos du Voyage du P. Le Jeune en 1660* (p. 35 du Mémoire).

2. Réponse aux *Observations à propos du prétendu voyage de M. de Queylus en 1644* (p. 52 du Mémoire).

3. Quelques mots sur les hors-d'œuvre.

*
* *

I. Le P. Le Jeune a-t-il été au Canada en 1660 ? Cette question est fort peu importante dans une histoire générale, où l'historien n'a pas l'intention de suivre par le menu les faits et gestes de chaque personnage. Toutefois, comme M. Gosselin y attache une grande importance, il faut bien y répondre.

Or, il affirme que le P. Le Jeune a fait ce voyage, et moi, je l'ai nié (*Les Jésuites et la Nouvelle-France*, t. II, p. 311). Voici, en effet, ce que j'ai dit : « Marie de l'Incarnation écrivait le 2 septembre 1660 (lisez novembre) : *Plusieurs des plus honnêtes gens de ce pays sont partis pour aller en France, et particulièrement le R. P. Le Jeune y va pour demander du secours au Roi contre nos ennemis.* Il y a une erreur au sujet du P. Le Jeune, qui n'alla pas en France en 1660, mais en 1649. Parti de Québec le 31 octobre 1649, il fut nommé procureur de la mission du Canada en 1650, et ne quitta plus la France. »

En faveur de sa thèse, l'abbé commence par établir assez longuement — suivant ses habitudes — que la Mère Marie de l'Incarnation est un témoin historique de premier ordre pour les événements qui se sont passés de son temps au Canada. Assurément personne ne le nie, et l'abbé ne fait qu'enfoncer une porte ouverte. Tout le monde admire les vertus, la belle intelligence, les nobles sentiments de la Thérèse de la Nouvelle-France ; et nous-même, nous n'avons jamais jeté une note discordante dans ce concert général d'admiration.

Après avoir amplement constaté, même prouvé, ce que personne n'ignore, que la vénérable Mère est un témoin historique de premier ordre, l'abbé rappelle, pour la troisième fois (p. 37), qu'elle écrit à son fils, le 2 novembre, que le P. Le Jeune va en France pour demander du secours au Roi ; et il ajoute d'un ton triomphant : « Y a-t-il rien de plus clair ? » (p. 37)

Rien de plus clair, en effet, et il aurait pu, dans l'intérêt de sa thèse, s'en tenir là. Mais il avait des documents inédits à placer, et il n'a pu résister au plaisir de le faire. Il a eu tort, à notre

avis, car, si ses documents ont le mérite d'être inédits, ils n'ont pas celui de lui être favorables.

Ces documents sont deux lettres inédites, l'une de M. Toussaint Guenet, l'autre de M. Cramoisy. Une troisième qu'il cite, et qui est imprimée dans les *Lettres spirituelles* du P. Paul Le Jeune, est écrite à une personne pieuse. A quelle date ? L'abbé Gosselin ne le dit pas ; mais il laisse croire que c'est entre 1649, *après sa rentrée définitive en France*, et 1660. Or, le Père écrit dans cette lettre : « J'aurais plus de repos, si je demeurais en France ». Et l'abbé de conclure : « Il quitte donc la France, et il la quitte pour un long voyage, un voyage où il espère que le grand air lui fera du bien au corps et à l'âme. N'est-ce pas vraisemblablement le voyage du Canada ? » En vérité, peut-on prendre au sérieux ces conclusions ?

La première lettre, adressée de Tours, le 19 mars 1660, au P. Vimont, alors à Blois, lui annonce que le P. Le Jeune est *allé en cour*. Et M. l'abbé de conclure encore : « Le P. Le Jeune était donc *allé en cour* avant le 19 mars 1660 : il avait vu le Roi, et surtout la reine-mère, Anne d'Autriche, au sujet des affaires du Canada. C'est *probablement* à leur demande *pressante* qu'il entreprit le voyage de la Nouvelle-France (p. 40). » Le lecteur se dira sans doute : dans tout ce passage, il n'y a qu'un fait certain, c'est que le P. Le Jeune est *allé en cour* avant le 19 mars. Qu'y a-t-il d'exact dans le reste?... Le P. Le Jeune a-t-il vu le roi seulement, ou la reine seulement?... A-t-il vu le roi et la reine ? De quoi ont-ils parlé ? A-t-on demandé au P. Le Jeune, et d'une façon pressante, d'entreprendre le voyage de la Nouvelle-France ? M. Toussaint Guenet n'en dit mot. Le commentaire, agrémenté de passablement d'imagination ¹, est de M. Gosselin. Un fait certain, c'est que le P. Le Jeune était à Paris avant le 19 mars 1660.

1. M. Gosselin a une prédilection marquée pour cette sorte de commentaire. Voir les passages suivants : *N'est-ce pas vraisemblablement...* (p. 38). *Qui sait s'il n'était pas...* (p. 45). *C'est probablement sur la recommandation...* (p. 46). *C'est probablement lui qui l'engagea...* (p. 46). *Il est donc vraisemblable que...* (p. 47). etc... La *Vie de Mgr de Laval*, par le même auteur, est pleine de ces commentaires, qui ne prouvent rien ou peu en histoire.

La seconde lettre, celle de M. Cramoisy, datée de Paris, le 22 mai 1660, et adressée à la Supérieure de l'Hôtel-Dieu de Québec, lui apprend, entre autres choses en dehors de notre sujet, d'abord que *le P. Le Jeune l'a chargé des deniers qu'il avait de la même Supérieure entre ses mains*, ensuite qu'il y a à présent *le P. Brisacier, Jésuite, qui tient la place du R. P. Le Jeune*, comme procureur de la mission du Canada (pp. 41 et 42).

Le P. Le Jeune était donc à Paris à cette date, 22 mai 1660. M. Gosselin en est étonné, et il y a de quoi, car il le veut, à tout prix, au Canada. Aussi exprime-t-il, avec une naïveté charmante, sa surprise (p. 45) : « En lisant, dit-il, la lettre de M. Cramoisy aux hospitalières de Québec, en date du 22 mai 1660, *on est surpris* qu'elle ne fasse aucune allusion au voyage du P. Le Jeune. » Et, à force de chercher la raison de ce silence, il finit par la découvrir ; elle vaut son pesant d'or : « *Il est évident*, écrit-il, que M. Cramoisy ignorait encore lui-même ce voyage. Ce voyage *paraît avoir été fait dans des conditions extraordinaires de discrétion* ; et nous croyons qu'il fut entrepris, à la demande du roi et de la reine-mère, non pas tant pour les affaires générales de la Colonie que pour celles de Mgr de Laval (p. 45). »

Que dire de cette réflexion : *Il est évident que M. Cramoisy ignorait encore lui-même le voyage du P. Le Jeune ?* L'abbé n'a-t-il pas l'évidence trop facile, quand il s'agit de sa cause ? Cette *facilité d'évidence* est un don que le ciel n'accorde qu'à ses privilégiés ; nous aurions mauvaise grâce de nous en montrer jaloux.

Que dire aussi de ce voyage, *qui paraît avoir été fait* — s'il a été fait, ce qui est la question — *dans des conditions extraordinaires de discrétion ?.....*

Que dire enfin de ces paroles : *nous croyons qu'il fut entrepris..... ?* Nous ne voudrions pas troubler la croyance sereine de l'abbé ; mais, avant de croire que le *voyage fut entrepris à la demande du Roi et de la Reine*, ne serait-il pas préférable d'établir d'abord *qu'il fut entrepris ?... M. l'abbé croit qu'il fut entrepris non pas tant pour les affaires générales de la Colonie de Québec que pour celles de Mgr de Laval*. Qu'en sait-il?... Et que prouve-t-il pendant une longue page et plus (pp. 45-47), où il multiplie les voyages, on ne sait trop pourquoi ?

La lettre de M. Cramoisy lui suggère une autre idée « M. Cramoisy apprend, dit-il, aux hospitalières de Québec que le P. de Brisacier vient de remplacer le P. Le Jeune comme procureur de la mission du Canada, et il leur conseille de s'adresser à lui pour l'achat de *leurs provisions*. Pourquoi avait-on donné un remplaçant au P. Le Jeune comme procureur ? Pourquoi celui-ci avait-il confié à M. Cramoisy les *deniers* de l'Hôtel-Dieu, et réglé avec soin tous ses comptes ? Si ce n'est à cause de ce *long voyage* de la Nouvelle-France ? » (p. 44).

Je ne voudrais pas être désagréable à M. Gosselin ; mais cette trouvaille est pure fantaisie. C'est une raison d'ordre intérieur et d'administration qui a motivé ce changement. Le *long voyage* n'y est pour rien : la correspondance de 1659 et de 1660 entre Paris et Rome, en fait foi.

Le général Nickel ayant manifesté, en août 1659, son désir de donner le P. de Brisacier comme successeur au P. Le Jeune, lequel était à Paris procureur des missions de la Nouvelle-France, les missionnaires du Canada le supplièrent de n'en rien faire et de maintenir ce dernier à son poste. De son côté, le P. Le Jeune exposa, dans une lettre fortement motivée (5 septembre 1659), les inconvénients d'un changement à l'heure actuelle, et surtout de son remplacement par le P. de Brisacier. Cette lettre et la supplication des missionnaires firent impression sur le Général qui, cette année, ne donna pas suite à son projet.

L'année suivante, il le reprit, le mit à exécution et en écrivit aussitôt au P. Jérôme Lalemant, alors supérieur de la mission du Canada. Celui-ci en fut vivement affecté, mais, en religieux obéissant, il répondit au R. P. Nickel, le 18 août 1660 : « *Accepi quas placuit Paternitati vestræ ad medare litteras, quibus negat posse se acquiescere petitioni nostræ de P. Paulo Le Jeune, in procuratione hujus missionis confirmando; acquiescendum itaque nobis voluntati Paternitatis vestræ. Sed si aliquid ipsi occurrat in diem, quo ab hâc sententiâ dimoveri possit, gratum admodum nobis faciet.* » (Arch. S. J.)

Résumons. D'après la lettre de M. Toussaint Guenet, le P. Le Jeune est à Paris, en mars 1660 ; et, d'après la lettre de M. Cramoisy, il y est encore, *jusqu'à preuve du contraire*, à la date du 22 mai.

M. Gosselin apporte une troisième preuve, tirée celle-là d'une *autre lettre* (p. 37) de la Mère de l'Incarnation. Avant de la citer, il est bon de la faire précéder de quelques lignes du *Mémoire* de M. Gosselin.

Il est dit, p. 41 : « La nouvelle Compagnie marchande expédia en 1660 trois vaisseaux qui arrivèrent successivement à Québec le 12 juin, le 4 août, le 7 septembre, et quittèrent le Canada pour retourner en France le 7 juillet, le 18 octobre, le 5 novembre. » Ces données sont en tout conformes à celles du *Journal des Jésuites* de Québec (pp. 284, 286, 287 et 288 de ce *Journal*).

Voici maintenant ce que la vénérable mère écrit à son fils dans cette *autre lettre*, datée de Québec le 17 septembre 1660 (nous disons bien : 17 septembre 1660) : « Je vous ai déjà écrit une *lettre bien ample* par le *premier vaisseau*, parti au mois de juillet, une autre plus courte par le R. P. Le Jeune, et une *troisième* par un autre navire. »

Il n'est parti qu'un vaisseau avant le 17 septembre, à savoir le 7 juillet ; et c'est par ce vaisseau que la vénérable Mère a écrit une *lettre bien ample* à son fils. Par quel vaisseau sont parties l'*autre lettre plus courte* et la *troisième*?... Je laisse à l'abbé le soin de répondre. Il élude cette difficulté dans son *Mémoire*, où il se contente de conclure avec satisfaction : « Il faut donc admettre que le P. Le Jeune était à Québec en 1660, et qu'il repassa en France de bonne heure, certainement avant le 17 septembre. » Ceci ne résout pas la difficulté et n'explique nullement la lettre assez énigmatique de la révérende Mère. N'y a-t-il pas encore ici une erreur dans la lettre imprimée de Marie de l'Incarnation ?

En outre, l'abbé voudra bien nous montrer comment le P. Le Jeune, qui se trouvait à Paris le 22 mai — le contraire n'est pas prouvé — a pu débarquer à Québec le 12 juin, jour d'arrivée du *premier vaisseau* de France, cette année 1660.

En définitive, le seul document sérieux que devait invoquer M. Gosselin, c'est la lettre du 2 novembre de la Mère Marie de l'Incarnation. Il est regrettable pour lui que la passion de l'*inédit* — nous ne voudrions pas lui supposer d'autres sentiments — l'ait forcé de recourir à des pièces, nullement probantes, défavorables même à sa cause.

Avant de m'expliquer sur la lettre du 2 novembre, qu'on me permette d'exposer les motifs sur lesquels mon opinion se fonde, car je ne crois pas au *long voyage du P. Le Jeune au Canada, en 1660.*

D'abord, le *Journal des Jésuites* de Québec qui relate, cette même année, avec un soin minutieux, l'arrivée des Pères en cette ville et leur départ, ne souffle mot du retour de France du P. Le Jeune, ni de son départ du Canada. Cependant ce Père n'était pas le premier personnage venu ; ses confrères l'estimaient grandement et l'aimaient, et il avait laissé d'immenses regrets dans la Nouvelle-France. M. Gosselin me répondra sans doute qu'*il est évident* pour lui que, *ce voyage se faisant dans des conditions extraordinaires de discrétion*, il eût été imprudent de le coucher par écrit sur le *Journal* de la maison. Alors, pourquoi Marie de l'Incarnation, cette vénérable Mère, n'a-t-elle pas eu la même discrétion dans sa lettre du 2 novembre ?

En second lieu, le P. Lalemant entretient, cette année-là, avec le Général de la Compagnie, une correspondance où il parle longuement de tout, de Mgr de Laval, de l'abbé de Queylus, du gouverneur de la colonie, des affaires religieuses et politiques du pays, des missionnaires et de leurs ministères. Rien, pas un seul mot sur le voyage du P. Le Jeune. Le 18 août, comme nous l'avons vu plus haut, il exprime au Général ses regrets sur le remplacement du procureur de la mission. L'occasion était, ce semble, naturelle, exceptionnelle, pour glisser quelques lignes sur le fameux voyage. Et cependant, silence absolu. Quelles *conditions extraordinaires de discrétion!*

Cette même année encore, avant et après le départ du premier navire pour la France (7 juillet), les PP. Paul Ragueneau, Claude Pijart, François Lemercier, tous les consultants de la mission écrivent à Rome. Pas une allusion au *mystérieux voyage*. Rien non plus dans la correspondance entre Paris et Rome. Quelles *conditions extraordinaires de discrétion!*

Nulle part, ni dans le *Journal des Jésuites*, ni dans la correspondance des missionnaires, ni dans les lettres de Rome, le moindre mot sur le voyage du P. Le Jeune. Voici les motifs, et on ne peut nier leur valeur, qui nous portent à ne pas y croire. Faut-il ajouter que la lettre de M. Toussaint Guenet et celle de M. Cramoisy ne font que fortifier notre croyance. Si,

cependant, il nous est jamais démontré par une pièce authentique que ce silence général a été voulu et commandé, que seule Marie de l'Incarnation a été autorisée à le violer, nous nous rangerons volontiers à l'avis de M. Gosselin. Quel intérêt pouvons-nous avoir, dans le cas présent, à soutenir un sentiment contraire au sien?

Mais alors, comment expliquer la lettre du 2 novembre 1660? Car, dans cette lettre, la vénérable Mère dit que le *R. P. Lejeune va en France pour demander du secours au roy contre nos ennemis*.

Faut-il donner un *démenti* à Marie de l'Incarnation? Oh! je m'en garderai bien. Aussi, ai-je dit seulement dans l'histoire de la Nouvelle-France, qu'il y avait une erreur au sujet du *P. Le Jeune*. Sur ce, l'abbé part en guerre et s'écrie : « Voilà un *démenti* donné bien lestement à la vénérable Mère de l'Incarnation (p. 35)! » Et plus loin : « N'est-il pas *téméraire* de venir lui (à cette Mère) dire : Vous faites erreur; vous êtes dans l'illusion; vous croyez avoir vu le *P. Le Jeune*; il n'est pas venu, il ne peut pas être venu à cette époque au Canada (p. 35). » Ceux qui comprennent les nuances trouveront certainement que l'abbé met dans tout cela plus du sien que du mien; peut-être aussi penseront-ils qu'il dépasse les bornes d'une discussion loyale. Mais passons.

Comment donc expliquer, sans recourir au *démenti*, la lettre du 2 novembre? Mon Dieu! l'abbé me fournit lui-même les éléments de ma justification. J'y avais pensé; cependant, en la matière, son appui m'est singulièrement précieux.

Il écrit, p. 37 : « N'y aurait-il pas ici une erreur de copiste? Ou bien, la Mère de l'Incarnation n'aurait-elle pas, par mégarde, écrit le nom du *P. Le Jeune* au lieu d'un autre? »

Pourquoi l'abbé s'arrête-t-il en si beau chemin, et ne se fait-il pas cette autre question? N'y aurait-il pas, dans l'imprimé, une erreur typographique, une substitution de nom propre?

Autres questions beaucoup plus graves. Les *Lettres autographes* de la Mère Marie de l'Incarnation existent-elles et où sont-elles? Sont-elles absolument conformes aux lettres imprimées? Le bénédictin Claude Martin, son fils, n'a-t-il pas, comme c'était l'habitude chez les historiens du xvii^e siècle,

introduit quelques modifications dans la rédaction des longues et intéressantes lettres de sa mère?... Les lettres de cette vénérable mère sont-elles parvenues jusqu'à nous, dans le recueil imprimé, telles qu'elles sont sorties de sa plume, sans la moindre altération?...

A ces questions, nous sommes bien obligé de répondre au moins par ce fait, c'est que Dom Martin ne nous a pas donné *toutes* les lettres de sa mère, telles qu'elle les a écrites. En voici un exemple frappant, que chacun pourra contrôler dans les *Études*, revue fondée par des Pères de la Compagnie de Jésus, Tome 106^e de la Collection, 1906. Le P. Griselle a trouvé à la bibliothèque nationale, msc. 2467, une lettre de la M. Marie de l'Incarnation, adressée à son fils, de Québec le 4 septembre 1641, et il l'a reproduite dans les *Études* en regard de la même lettre imprimée par Dom Martin. L'article du P. Griselle a pour titre: *Deux lettres autographes*. Qu'on examine la lettre autographe de la M. Marie de l'Incarnation, qu'on la compare avec la même lettre imprimée, et l'on se convaincra que le bénédictin a singulièrement corrigé l'orthographe, qu'il a modifié des mots et même des phrases, qu'il a supprimé des passages entiers et fort intéressants dans la lettre de la supérieure des Ursulines de Québec.

Que conclure de là, sinon que le recueil imprimé de dom Martin n'est pas une reproduction exacte de la correspondance de sa mère. Nous ne citons qu'une lettre, il est vrai; mais l'*Ab uno disce omnes* n'est-il pas ici applicable? En tout cas, n'est-il pas permis de croire que la lettre historique 59^e du 2 novembre 1660 a subi le sort de celle du 4 septembre 1641? Aussi avons-nous le droit de maintenir jusqu'à plus ample informé ce que nous avons écrit au tome II, p. 311 (*Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVII^e siècle*): « Il y a une erreur (dans la lettre de Marie de l'Incarnation du 2 novembre) au sujet du P. le Jeune, qui n'alla pas en France en 1660, mais en 1649. » Par la même raison, nous croyons que la lettre imprimée du 17 septembre 1660 de la Vénérable Mère contient une seconde erreur. Dom Martin est le responsable, et non sa correspondante. La lettre du 4 septembre 1641, imprimée par les soins du P. Griselle, montre assez que le fils se permettait des retouches et même des suppressions fâcheuses aux lettres de la Mère.

*
**

II. Arrivons au *prétendu voyage de M. Queylus, en 1644.*

Le P. de Charlevoix raconte à la date de 1659 : « Il y avait deux ans que ce séminaire (Saint-Sulpice) avait acquis tous les droits des premiers propriétaires de cette île (Montréal). Plusieurs années auparavant (avant 1657), M. l'abbé de Quélus était venu à Québec, muni d'une provision de grand-vicaire de l'archevêque de Rouen ; mais comme la juridiction de ce prélat sur la Nouvelle-France n'était fondée sur aucun titre, et que les évêques de Nantes et de La Rochelle avaient les mêmes prétentions que lui, l'abbé de Quélus ne fut point reconnu en qualité de grand-vicaire, et s'en retourna en France. Il revint en 1657 avec des députés du séminaire de Saint-Sulpice » (t. I, p. 340).

Or, dans mon travail, *Les Jésuites et la Nouvelle-France*, après avoir rapporté la plus grande partie de ce passage, j'ai ajouté, t. II, p. 205 : *Ceci se passait en 1644.* Plus loin, p. 213, je disais : *L'abbé de Queylus était venu à Québec vers 1644.*

M. Gosselin cite, p. 54 : *Ceci se passait en 1644.* Il ne dit rien — est-ce un oubli ? — de *vers 1644.*

Bref, le passage cité plus haut du P. de Charlevoix et ce que j'ai dit à la page 205 ne sont pas du goût de M. l'abbé. A ses yeux, le *matre* (il appelle ainsi le P. de Charlevoix, p. 54) et le disciple sont en tort mauvaise posture, mais pour des raisons différentes. Il voit dans le voyage de M. de Queylus fixé par le disciple à 1644 — ou *vers 1644* — le point de départ de toute une thèse (p. 53) sur l'indépendance de l'église du Canada à cette époque (p. 54). C'est, suivant ses habitudes, forcer les choses et en faire sortir ce qui n'y est pas. N'importe : il voit ou veut voir une thèse, il faut la démolir, et, pour cela, il est de bonne guerre d'attaquer d'abord Charlevoix, et il l'attaque.

Il écrit : « Ce prétendu voyage (rapporté par Charlevoix) que M. de Queylus aurait fait plusieurs années avant 1657 n'a jamais eu lieu (p. 53). »

Voilà qui est net !

Charlevoix, il est vrai, c'est l'abbé lui-même qui le raconte, a passé quatre ans en Canada, de 1705 à 1709, et « il y a recueilli

les matériaux avec lesquels il écrira plus tard son histoire... Ces matériaux se composent de documents écrits, soit inédits, soit déjà publiés, ainsi que d'un grand nombre de témoignages précieux recueillis des contemporains qui avaient assisté aux événements ou les avaient entendu raconter par des témoins oculaires (p. 52)... Il parle *évidemment* de M. de Queylus d'après les témoignages des contemporains qui l'avaient connu, et dont plusieurs vivaient encore de son temps. comme, par exemple, Mgr de Laval (p. 53) », et les PP. Raffeix, Bruyas, de Carheil, Julien Garnier, Louis André, etc., arrivés au Canada de 1656 à 1666.

A ces renseignements parfaitement exacts, M. Gosselin oublie — est-ce encore un oubli? — d'ajouter que Charlevoix a eu, en outre, à sa disposition, la correspondance intime des missionnaires du Canada avec les Jésuites de France et le Général de la Compagnie.

Eh bien ! l'historien de la Nouvelle-France, muni de tous ces documents, a relaté le voyage de l'abbé de Queylus et l'a placé *plusieurs années avant 1657*. Cependant, d'après M. Gosselin, *ce prétendu voyage n'a pas eu lieu*. Pourquoi? Parce qu'« il n'en est question nulle part dans aucun document du temps (les connaît-il tous, et tous sont-ils connus?), ni à Québec, ni à Montréal, ni dans les archives des Jésuites, ni dans celles des Sulpiciens. » Et puis, « M. de Queylus ayant fait le voyage de France au Canada, en 1657, 1661 et 1668 (sans compter celui de *plusieurs années avant 1657*), il était facile, à soixante ans de distance, de confondre les dates et de mêler un peu les circonstances des événements (p. 53). »

A-t-on confondu? A-t-on mêlé? Mgr de Laval, qui avait connu à ses dépens M. de Queylus, a-t-il fait aussi confusion? Charlevoix ne possédait-il pas un document écrit, qui ne serait pas parvenu jusqu'à nous, ou qui nous serait encore inconnu? M. Gosselin est-il plus documenté que lui, et, à 240 ans de ce voyage, son génie clairvoyant y voit-il plus sûrement que Charlevoix, à *soixante ans de distance*? Lui est-il *plus facile* aujourd'hui qu'à Charlevoix, au début du XVIII^e siècle, de ne pas *confondre les dates*, de ne pas *mêler un peu les circonstances des événements*? Autant de questions, indiscretes peut-être, qui méritent une réponse.

Nous ne soutenons pas, bien entendu, que Charlevoix ne s'est jamais trompé. Tout le monde peut errer; et, quand nous disons *tout le monde*, nous mettons en tête l'auteur de l'histoire : *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVII^e siècle*. Nous avons même le regret de ne pas excepter l'historien de Mgr de Laval; nous l'avons montré dans notre travail sur le Canada. Seulement, quand on signale une erreur importante dans un historien de la valeur de Charlevoix, encore faut-il la prouver et la bien prouver.

M. Gosselin avoue cependant que « d'après M. Faillon, Charlevoix aurait mis à contribution un mémoire anonyme écrit *lorsque Mgr de Saint-Valier était prisonnier en Angleterre, C. A. D., plus de soixante ans après la fondation de Montréal* »; et c'est ce mémoire, ajoute M. Gosselin, qui l'aurait induit en erreur au sujet du prétendu voyage de M. de Queylus (pp. 52 et 53).

La réflexion de l'abbé ne laisse pas que d'être louche (expression adoucie), puisqu'il dit immédiatement après : « Charlevoix, dans le passage que nous venons de citer, ne mentionne pas du tout le document en question, en supposant qu'il existe (p. 53) ».

Que de choses il y aurait encore à dire pour la justification de Charlevoix ! Mais il faut se borner.

Quel intérêt peut donc avoir M. Gosselin à nier le voyage de M. de Queylus ? Lui-même nous l'apprend : « Le témoignage de Charlevoix n'est nullement probant; et cependant le P. de Rochemonteix d'établir là-dessus toute une thèse (p. 53) ». Tout est là : le P. de Rochemonteix a établi une thèse sur ce voyage; affirmons que ce voyage n'a pas existé, et adieu la thèse !

D'abord, de thèse, il n'y en a pas; ou, s'il y en a une, ce n'est pas celle que suppose l'imagination de l'abbé. Elle est moins compliquée, importante toutefois; car, pour nous, la réception faite par le Supérieur de la mission à M. de Queylus, à son premier voyage au Canada, et l'échec de sa candidature à l'épiscopat de Québec, expliquent ses antipathies à l'égard des Jésuites et la guerre qu'il leur déclara plus tard, à son retour dans la Nouvelle-France, en compagnie des Sulpiciens. Pas d'autre thèse.

Mais pourquoi avons-nous placé ce voyage en 1644 ou *vers 1644*? Charlevoix ne fixe aucune date; il se contente d'affirmer qu'il eut lieu *plusieurs années* avant 1657. Nous avons cherché à préciser cette date. La mettre après 1645, il ne fallait pas y songer : en effet, le *Journal des Jésuites*, qui s'ouvre vers le milieu de cette année, aurait noté ce voyage, dont l'importance n'échappe à personne, et il n'en parle pas. Sa place était donc indiquée *vers 1644*. Si M. Gosselin tient à faire partir M. de Queylus pour le Canada, après son ordination (15 avril 1645), notre texte ne s'y oppose pas. M. de Queylus, né en 1612, avait alors 33 ans. Du reste, le jour où M. Gosselin découvrira une pièce probante et fixant une autre date d'une façon définitive, nous l'en féliciterons volontiers.

*
*
*

III. Quelques mots, avant de terminer, sur les parties du *Mémoire* qui n'ont aucun rapport avec les voyages de 1644 et de 1660. C'est, sans doute, pour se donner le plaisir de toucher un peu à tout, que M. Gosselin a intitulé son travail : *observations à propos de...* Il a si bien usé de la latitude que lui donne cet *à propos*, que le sujet du *Mémoire* est à peu près perdu de vue. C'est uniquement par euphémisme que nous avons dit, à la première page, qu'on le réduirait de moitié, en supprimant les hors-d'œuvre. A cette réduction, il aurait certainement gagné en ordre, en suite, en unité. J'exprime ma manière de voir, car, après tout, chacun est libre de donner à l'expression de sa pensée la forme qu'il veut, et, le plus souvent, il donne celle qu'il peut.

Dans le cas présent, la suppression des hors-d'œuvre n'aurait-elle pas gêné M. Gosselin, dérangé ses petits plans? Il n'est pas nécessaire de faire un grand effort d'imagination pour deviner que les voyages de 1644 et de 1660 sont un simple cadre. Heureuse invention que ce cadre! Nous ne le nions pas. Il a permis à l'inventeur d'y enfermer un tableau des plus variés, aux scènes les plus disparates.

On y voit de tout sur ce tableau! *A propos du P. Le Jeune et de M. de Queylus, à propos du voyage de 1660 et du prétendu voyage de 1644*, on voit d'abord des choses inutiles, comme la

plus grande partie de la lettre de M. Toussaint Guenet, et près de 60 lignes sur 70 environ de la lettre de M. Cramoisy, sans compter les notes abondantes et les réflexions. On voit ensuite défiler, les uns après les autres, beaucoup d'événements de cette époque, connus de tous et en dehors du sujet.

M. Gosselin parle donc, dans ce *Mémoire*, et du voyage de M. de Queylus à Rome, et de la lettre de Mgr de Laval écrite le 13 juin 1660 à la propagande, et de sa déclaration du 3 août signée par les prêtres séculiers du Canada, par laquelle ils reconnaissent la juridiction de l'évêque de Pétrée à l'exclusion de toute autre, et de la publication, par tout le pays, de la lettre du Roi au gouverneur, M. d'Argenson, en date du 14 mai 1659, reconnaissant officiellement l'autorité du vicaire apostolique. Le but est de nous apprendre que tout cela — à l'exception du voyage à Rome de M. de Queylus — s'est fait *probablement* (!) sur la recommandation ou à l'instigation du P. Le Jeune (p. 46).

M. Gosselin parle encore, dans le *Mémoire*, et de l'interdiction de M. de Queylus, et de son retour en France, en 1661, par ordre de M. d'Avaugour, successeur de M. d'Argenson, et du voyage en France, en 1661, de M. Pierre Boucher, gouverneur de Trois-Rivières, ainsi que de l'accueil qu'il reçut à la Cour, et du retour à Trois-Rivières du même M. Boucher, en 1662, et du voyage en France, en 1662, de Mgr de Laval, accompagné du P. Ragueneau, et de l'envoi de troupes au Canada, en 1662, sous les ordres de M. Dumont, et de l'arrivée de soldats à Québec, en 1665, sous le commandement de M. de Tracy. Tous ces voyages, du Canada en France et de France en Canada, se succèdent comme une table de matières.

M. Gosselin parle enfin, dans le *Mémoire*, des relations entre les Jésuites de la Nouvelle-France et l'archevêque de Rouen au sujet de la juridiction spirituelle de ce dernier. Et là, on apprend que « ce sont les Jésuites, et non les Sulpiciens, qui les premiers ont reconnu la juridiction de Rouen », — le premier voyage de M. de Queylus, quelle qu'en soit la date, prouve le contraire — ; que les « Associés de Montréal ont demandé à Rome, et non pas à Rouen, les pouvoirs nécessaires pour les missionnaires qu'ils se proposent d'envoyer dans leur colonie ». Là aussi, on apprend que les *Lazaristes* avaient, à *Madagascar*, des pouvoirs analogues à ceux des Jésuites au Canada.

Ces hors-d'œuvre — nous en passons — sont émaillés de réflexions et de critiques qui ne pèchent ni par trop de bienveillance, ni par trop de justice, ça se conçoit. Des traits, inoffensifs du reste, sont décochés, par-ci par-là, à l'auteur de l'histoire : *Les Jésuites et la Nouvelle-France*. Tout cela a peu d'importance.

Ce qui en a plus pour M. l'abbé, c'est le hors-d'œuvre qui remplit, ou à peu près, les pages 48, 49, 50 et 51. Il y a là des aveux d'historien, précieux à retenir.

On y voit d'abord que l'auteur de l'histoire *Les Jésuites et la Nouvelle-France*, « arrache d'une main un peu brutale l'auréole dont la tradition entourait jusqu'à présent la figure des anciens missionnaires, cette figure rayonnant à travers deux siècles et paraissant si vénérable (p. 48). » Sait-on pourquoi cet auteur a commis cet *attentat sacrilège*? Il a dit en parlant du P. Le Jeune : « Moins doux que ferme, il ne sut pas assez mélanger dans une juste mesure ces deux éléments constitutifs d'un parfait gouvernement : la force et la suavité. » Il est vrai que « des qualités de premier ordre rachetaient ce défaut (t. II, p. 200) ». — Il a dit encore du P. Chaumonot qu'il était simple, timide, d'une intelligence peu cultivée, d'un caractère où ne se distinguait rien de saillant; mais que, « sous l'influence agissante de la grâce et par la pratique austère des plus hautes vertus, il était devenu une des plus belles figures de l'Église du Canada ». Le P. Chaumonot rappelle les apôtres, l'action triomphante du Christ sur les âmes d'élite, peu goûtées du monde superficiel et vaniteux. De nos jours, le prêtre qui se rapproche le plus de l'apôtre des Hurons, c'est le bienheureux curé d'Ars. Mais il paraît, d'après le *Mémoire*, que ce type de sainteté n'est plus digne de l'auréole des confesseurs.

M. Gosselin fait bien de noter mes aveux (p. 50) sur le rôle que le P. Ragueneau a joué au Conseil souverain. Je suis, en effet, de l'avis de ses confrères, qu'il *s'est trop mêlé des choses politiques, de l'administration civile et des intérêts matériels des colons* (t. II, p. 183). La conduite du P. Ragueneau étant blâmée et condamnée par les autres missionnaires, on ne pouvait faire peser sur la Compagnie de Jésus au Canada la faute reprochée à un seul. Ce Jésuite n'en reste pas moins un religieux exemplaire, un zélé missionnaire.

Du reste, les nombreuses lettres de félicitations, reçues de mes frères en religion, ne m'ont jamais conseillé de demander à qui de droit l'absolution de l'*attentat sacrilège* que j'ai pu commettre en m'exprimant en toute sincérité, sans flatterie, sur les anciens Jésuites du Canada. Jusqu'ici, je n'en connais pas un seul parmi eux qui ait la pensée de faire *ce travail utile et intéressant qu'on pourrait intituler* : « Les Jésuites de la Nouvelle-France au xvii^e siècle vengés des indiscretions d'un *Jésuite fin de siècle* (p. 51). » M. Gosselin, qui propose ce beau sujet d'histoire, sans doute dans l'intérêt unique de la vérité, pourrait se charger lui-même de le traiter.

Les Jésuites, à mon humble avis, sont bien impropres à ce travail. Il faut tant de souplesse d'esprit, de variété de talent ! Et puis, ont-ils de l'histoire la même conception que l'abbé ? Ne seraient-ils pas, hélas ! comme celui qui écrit ces lignes, *fin de siècle* ? Et. *Jésuites fin de siècle*, ne sont-ils pas capables de croire que le devoir de l'historien n'est pas de toujours *taire quand même* les défauts du héros dont il écrit la vie, d'en louer à outrance, sans mesure, *ad satietatem*, les qualités morales et intellectuelles, la sainteté, les œuvres, toutes les paroles, toutes les démarches ? Ne poussent-ils pas peut-être le mauvais goût jusqu'à se figurer que la *Viè de Mgr de Laval* par M. Auguste Gosselin, n'est pas le modèle du genre, qu'on peut être historien sans être panégyriste ?

Un dernier mot. Dans l'Histoire du Canada au xviii^e siècle, nous avons reproduit beaucoup de pièces inédites, soit dans le courant de l'ouvrage, soit aux *Pièces justificatives*. M. Gosselin les apprécie dans quelques lignes, où déborde une sainte indignation : « On (l'auteur de *Les Jésuites et la Nouvelle-France*) exhume aujourd'hui de la poussière des archives, où la sagesse des supérieurs les laissait dormir depuis des siècles, des papiers de famille qui peuvent intéresser la curiosité et même servir à l'histoire. Mais croit-on que ces documents inédits ont une valeur incontestable ? Les témoignages de ces pères les uns contre les autres (!) adressés confidentiellement à leur Supérieur général, sont-ils parfaitement exempts de toute haine, de jalou-

sie et d'envie? Ont-ils ces caractères de désintéressement et d'impartialité qu'on exige d'un bon témoignage historique (p. 51)? »

Immédiatement après, l'abbé écrit : « Les anciens missionnaires du Canada, en général, étaient *des hommes de Dieu* (p. 51). » Et plus loin, p. 57 : *ces hommes de Dieu* étaient *animés d'un zèle apostolique*.

Ces hommes de Dieu à cette époque, ceux-là mêmes qui enseignaient le Général, s'appellent Le Jeune, Vimont, Pijart, Le Mercier, de Quen, Ragueneau, Lalemant, Poncet, Druillètes. Et *ces hommes de Dieu* seraient, selon l'abbé, haineux, jaloux, envieux, intéressés, partiaux et le reste !

M. Gosselin, qui n'est pas *fin de siècle*, *n'arrache-t-il pas d'une main un peu brutale l'auréole dont la tradition entourait jusqu'à présent la figure de ces anciens missionnaires*, dont il se constitue, on ne voit pas trop comment, le généreux et aimable défenseur?

C. DE ROCHEMONTEIX, S. J.

**ÉTABLISSEMENT D'UN POSTE FRANÇAIS
CHEZ LES SIOUX¹**

Lettre de M. de Beauharnais au Ministre de la Marine.

Québec le 25 septembre 1727.

Monseigneur

.....
 Vous me recommandés aussy de donner tous mes soins pour envoyer un ou deux missionnaires chez les Scioux ; les Révérends Pères Jésuites, à qui j'en ay demandé deux me les ont donnés, et ils sont partis le printemps dernier. Il a été nécessaire, par rapport à la situation des affaires du costé des Renards, dont nous avons l'honneur de vous en rendre compte, M. Dupuy et moy, dans la réponse au mémoire du Roy, de faire accompagner ces deux missionnaires d'un certain nombre de François, tant pour les mettre en état de se déffendre des partis de guerre, que pour parvenir avec plus de diligence à l'établissement qu'il convient de faire pour la sureté de ces missionnaires.

J'ay fait un traitté avec les voyageurs qui les mènent, par lequel ils sont chargés de toutes les dépenses, comme vous le verrés par la copie du traitté que j'ay l'honneur de vous envoyer..... (Arch. col., *Corresp. gén.*, vol. 49.)

BEAUHARNAIS.

Québec, lettre du 3 Novembre 1728. M. le marquis de Beauharnais envoie la relation du voyage fait pour l'établissement aux Scioux, à lui adressé par le Père Guignas, jésuite.

Elle contient que le convoy pour cet établissement partit de Montréal le 16 juin 1727, et arriva à Massilimakinac distant de 251 lieues le 22 juillet suivant.

1. Voir chap. III, pp. 193 et 197.

On partit le 1^{er} aoust, et après 73 lieues de navigation le long de la coste du nord du lac Michigan, on se rendit en huit jours à la Baye où on resta deux jours.

Le 3^e jour après le départ de la Baye, les chefs des Puants viennent au devant des françois avec des calumets de paix et des rafraichissemens de viande d'ours, et les reçurent dans leur village avec des démonstrations de joye et au bruit de plusieurs décharges de fusils. Ce village est composé de 60 à 80 hommes et d'une fort grande stature, et bien faits, aussi bien que les femmes. Il est situé sur un bon terrain en un lieu agréable et sur le bord d'un petit lac à 14 lieues de la Baye et à 8 des Renards.

Le 15 d'aoust ils arrivèrent chés les Renards qui paroissent très peu redoutables : cette nation est composée de 200 hommes au plus, mais il y a une pépinière d'enfants, surtout de petits garçons entre 10 et 14, bien faits.

Ils sont cabanez d'écorce sans aucune fortification, et à l'arrivée des françois, ils accourent avec leur calumet de paix.

Leur village est sur une éminence au bord d'une petite rivière qui porte leur nom, elle est entièrement tortueuse, en sorte qu'on y fait continuellement le tour entier de la Rose du compas. Elle est cependant assez large en apparence entre une chaine de collines, mais il n'y a qu'un petit chenal au milieu de cette étendue de lit apparent qui est une espèce de marais remply de joncs et de folles avoines, d'une épaisseur presque impénétrable.

On séjourne parmy eux deux jours pour sçavoir leurs sentimens sur l'établissement que les françois avoient dessein de faire aux Scioux.

On assembla un Conseil dans une de leurs cabanes. Le Sr Réaume, interprete, agit beaucoup et avec zèle pour le service du Roy. Le Père Chardon, ancien missionnaire, fut d'un très grand secours, et la présence des trois missionnaires (*PP. Chardon, Guignas et de Gonnor*) rassurait plus ces coupe-jarets et les assassins que n'auroient pu faire tous les discours des meilleurs orateurs.

On leur parla honnestement et aimablement, et ils donnèrent de la viande sèche. On fut réjouy d'avoir franchy avec tant de facilité ce mauvais pas qu'on avoit fait sy redoutable.

Le 17 aoust on s'embarqua pour aller aux Scioux. Jamais navigation ne fut plus ennuyeuse par l'incertitude des chemins, et l'on s'écartoit à tous momens par eau et par terre faute de pilottes et de guides. Au bout de 9 jours on arriva au portage de la Rivière Ouisconsin à 45 lieues des Renards. Ce portage est de demy-lieue.

L'Ouisconsin est une assez jolie rivière, peu profonde, sur un lit de sable mouvant, qui forme des bras presque partout; son cours est de N.-E. au S.-E., et il y a environ 38 lieues du portage à son embouchure dans le Mississipy.

Le Mississipy, depuis l'embouchure du Ouisconsin en montant va au N. O. Le fleuve est étendu entre deux chaines de hautes Montagnes pelées et fort stériles, distantes d'une lieue 3 quarts de lieue et demy lieue où il est plus étroit; le milieu de ce fleuve est occupé par une chaisne d'isles bien boisées, en sorte qu'en le considérant de dessus les hauteurs, on s'imagineroit voir une très longue vallée arrosée à droite et à gauche par deux grandes rivières. Ces isles sont inondées tous les ans et sont propres à rapporter du riz.

En montant le Mississipy à 58 lieues ou environ de l'embouchure du Ouisconsin, ils arrivent le 17 septembre au Lac Pépin qui n'est autre chose que ce fleuve luy même dégarny d'isles en cet endroit où il peut avoir deux lieues de large. Ce fleuve, dans ce qu'il en a parcouru est peu profond et a des hauts fonds en plusieurs endroits, son lit estant d'un sable mouvant comme celui du Ouisconsin.

C'est sur les bords du Lac Pépin, du costé du nord, que l'établissement s'est fait sur une pointe basse, dont le terrain est excellent; il est situé sous les 43 degrez 51 minutes.

Le bois y estoit fort épais, mais la rigueur et la longueur de l'hyver qui a été rude pour le climat l'ont éclaircy.

Dès le lendemain du débarquement on mit hache en bois. Le quatrième jour suivant le fort fut achevé, c'est un terrain carré de cent pieds entouré de pieux avec deux bons bastions et les batimens pour les logemens qui furent achevés à la fin d'octobre; tout iroit bien si cet endroit n'inondoit pas plus ou moins tous les ans, du moins à ce qu'il croit. Cependant bien des anciens

disent y avoir demeuré 15 ou 20 ans et assurent qu'ils n'ont point veu cet endroit inondé. Il l'estoit au 15 du mois d'avril 1728 et l'eau étoit dans les maisons de la hauteur de deux pieds huit pouces, en sorte qu'ils furent obligez de camper dehors. On n'a pu rentrer dans les maisons bien délabrées que le 30 du mois d'avril, et à peine le désordre étoit-il réparé à la fin de may.

On battit la campagne dans ce mois d'octobre quelque tems après que le tout eut esté baty pour reconnaître les costès et les rivières voisines ; le nombre des bêtes fauves qu'on y disoit abondant y est bien diminué, et on en tue difficilement.

Les Scioux s'assemblèrent en assez peu de jours autour du fort françois jusqu'au nombre de 95 cabanes de peaux portatives, ce qui pouvoit faire 150 hommes, c'est tout ce qu'on a veu excepté une bande d'environ 60 hommes qui parurent au mois de février qui étoient de cette nation qu'on appelle les Scioux des prairies.

A la fin de novembre 1727, les Scioux partirent pour leur hivernement ; il est vray qu'ils ne s'éloignèrent pas beaucoup, et on en a toujours veu quelques uns durant l'hyver, mais depuis le commencement d'avril que quelques cabanes y ont repassé pour aller à leur chasse du printems, on n'en a veu aucun. Un canot de dix hommes détaché pour aller à leur découverte les a cherchés en vain durant huit jours jusqu'à plus de 60 lieues en remontant le Mississipy, et revint le 28 may dernier sans en avoir raporté de nouvelles.

(Archives des colonies, *Correspondance générale du Canada*, vol. 51.)

Voici la Relation dont il est parlé dans la lettre précédente (3 novembre 1728) de M. de Beauharnais.

Fort Beauharnais (aux Sioux), 29 mai 1728.
Relation du voyage du P. Guignas.

La Convoy des Sioux partit du bout de l'Isle de Montréal, l'année passée, le 16 du moins de juin 1727, sur les onze heures du matin, et il arriva à Michili-Makina le 22 du mois de juillet. Le poste est à 251 lieues de Montréal, presque à l'Orient par les

45°, 46' de latitude nord. On séjourna le reste du mois dans ce poste, dans l'espérance de jour en jour, de recevoir quelque nouvelle de Montréal, et dans le dessein de s'affermir contre les extrêmes difficultés prétendues d'avoir le passage libre chez les Renards.

Enfin, ne voyant rien, on se remit en marche, le premier du mois d'août, et après 73 lieues de navigation assez heureuse le long de la côte du lac Michigan, courant au S.-O., on se rendit à la Baye le 8 du même mois, à 5 heures et demie du soir. Ce poste est par les 44°, 41' de latitude boréale. On s'y arrêta deux jours, et le 11^e au matin l'on s'embarqua, dans une fort grande impatience de se rendre chez les Renards. Le 3^e jour après le départ de la Baye, le soir tout tard, un peu même avant dans la nuit, les chefs des Puants vinrent à trois lieues de leur village au devant des Français avec leurs calumets de paix et des rafraîchissements de viande d'ours ; et le lendemain ils furent reçus chez cette nation très peu nombreuse au bruit de plusieurs décharges de fusils, et parmi de grandes démonstrations de joye. Ils demandèrent de si bonne grâce qu'on leur fit l'honneur de s'arrêter quelque temps chez eux, qu'on leur accorda le reste de la journée depuis midy et la nuit suivante. Il peut y avoir en tout, dans ce village, 60 ou 80 hommes et femmes d'une fort grande stature et bien faits. Ils sont sur le bord d'un fort joli petit lac, en un lieu des plus agréables pour la situation et la bonté du terrain, à 14 lieues de la Baye, et à 8 lieues des Renards. Le lendemain de grand matin, 15 du mois d'août, le convoi se mit en devoir de continuer sa route, par un assez beau temps ; mais s'étant élevé une tempête l'après-midi, il arriva bien mouillé et avec la continuation de la pluie, aux cabanes des Renards, nation si redoutée et véritablement peu redoutable.

En vertu de tout ce qui paraît, elle est composée de 200 hommes tout au plus ; mais il y a une pépinière d'enfants, surtout de petits garçons entre dix et quatorze ans, bien faits et bien découpés. Ils sont cabanés sur une petite éminence, au bord d'une petite rivière qui porte leur nom, extrêmement tortueuse ou sinueuse, tellement qu'on y fait continuellement le tour tout entier de la rose du compas. Elle est cependant assez

large en apparence, entre une chaîne de collines des deux côtés, mais il n'y a qu'un méchant petit chenal au milieu de cette étendue de lit apparent qui est une espèce de marais rempli de joncs et de folles avoines d'une épaisseur presque impénétrable. Ils n'ont que de simples cabanes d'écorce sans aucune sorte de palissade ni d'autres fortifications. Dès que les canots français eurent abordé leur côte, ils accoururent avec leurs calumets de paix allumés, malgré la pluie, et tout le monde fuma.

On séjourna parmi eux le reste de cette journée et tout le lendemain, pour savoir quels étaient leurs desseins et leurs sentiments sur l'établissement des Français aux Sioux. Le S^r Réaume, interprète des langues sauvages à la Baye, agit beaucoup et avec affection pour le service du Roy. Quand mon témoignage, Monsieur, devrait vous être suspect, je dois avoir l'honneur de vous dire que le R. P. Chardon, ancien missionnaire, fut là d'un très grand secours, et la présence des trois missionnaires (*PP. Chardon, de Gonnor et Guignas*) qui étaient là, rassurèrent plus ces coupe-jarrets et ces assassins des Français que n'auraient pu faire tous les discours des meilleurs orateurs. On assembla un conseil général dans une de leurs cabanes, on leur parla honnêtement et amicalement. Ils donnèrent de leur côté d'assez beaux côtés de viande sèche. Le dimanche suivant, de grand matin, le 17 du mois d'août, le Père Chardon partit avec le S^r Réaume pour s'en retourner à la Baye, et la compagnie des Sioux bien réjouie d'avoir franchi avec tant de facilité ce mauvais pas qu'on leur avait fait partout si redoutable, appareilla pour tâcher de se rendre à son terme.

Jamais navigation ne fut plus ennuyeuse que celle qu'on fit dans la suite par l'incertitude des chemins. Personne ne le savait et l'on s'écartait à tout temps par eau et par terre, faute de guides et de pilotes. On alla toujours comme à tâtons durant huit jours, car on n'arriva que le neufvième vers les trois heures après midi, par pur hasard (s'en croyant encore loin) au portage du Ouisconsin, qui est à quarante cinq lieues des Renards, à compter la longueur des tours et des détours de cette vilaine rivière ; ce portage est demi lieue ; la moitié n'est qu'une espèce de marais plein de vase. L'Ouisconsin est une assez jolie rivière, mais bien au dessous de ce qu'on en disait ; apparemment que

ceux qui en ont fait la description en Canada, ne l'avaient vue que dans les grandes eaux du printemps. C'est une rivière peu profonde sur un lit de sable mouvant, qui forme des bans presque partout, lesquels changent souvent de place. Les bords sont ou des monts pelés et escarpés, ou des pointes basses d'un fonds de sable. Son cours est du N. E. au S.-O. du portage. A son embouchure dans le Mississipi, j'ai estimé trente huit lieues. Le portage est par la latitude du Nord de 43°, 24'. Le Mississipi depuis l'embouchure du Ouisconsin en montant va au N.-O. Ce beau fleuve est étendu entre deux chaînes de montagnes pelées et fort stériles, distantes constamment d'une lieue, trois quarts de lieue ou demi lieue où il est plus étroit. Son milieu est occupé par une chaîne d'îles bien boisées, en sorte qu'en le considérant de dessus les hauteurs on s'imaginerait une vallée infinie, arrosée à droite et à gauche par deux grandes rivières. Quelquefois aussi on ne découvre point de rivière, car elles inondent tous les ans et sont propres à faire du riz. A 58 lieues de l'embouchure du Ouisconsin selon mon estime, en remontant le Mississipi, est le lac Pepin, qui n'est autre chose que ce fleuve lui-même dégarni d'îles en cet endroit où il peut avoir deux lieues de large. Ce fleuve, dans ce que j'en ai parcouru, est peu profond, et a des hauts fonds en plusieurs endroits, parceque son lit est de sable mouvant comme celui du Ouisconsin.

Le 17 septembre 1727 à midy on arriva à ce lac, qu'on a choisi pour le terme du voyage. On s'est établi sur son bord, vers le milieu, du côté du Nord, sur une pointe basse dont le terrain est excellent. Le bois y était fort épais, mais il est déjà clair, à cause de la longueur et de la rigueur de l'hyver, qui a esté rude pour le climat, car nous sommes ici par le parallèle de 43°, 51'. Il est vrai que la différence de l'hyver est grande, par comparaison à celui de Québec et de Montréal, quoy qu'en puissent dire certains mauvais juges. Dès le lendemain du débarquement on mit hache en bois; le quatrième jour suivant, le fort fut entièrement achevé. C'est un terrain quarré de cent pieds, entourré de pieux de douze pieds de long, avec deux bons bastions. Pour un si petit espace, il y a de grands bâtiments fort dégagés et point pressés, chacun de 30, 38 et 25 pieds de long sur 16 pieds de large. Tout irait bien de ce côté là, si l'endroit

n'inondait pas ; mais cette année, le 15 du mois d'avril, on a été obligé d'aller camper dehors, et l'eau a monté dans les maisons à la hauteur de deux pieds et huit pouces ; et on a beau dire que c'est la quantité de neige qu'il y a eu cette année, la neige des environs était fondue, il y avait longtemps, et il n'y en avait absolument qu'un pied et demie, depuis le 8 février jusqu'au 15 de mars ; tout le reste de l'hiver on n'aurait sçu user de raquettes. J'ai de grandes raisons pour croire que ceci inonde tous les ans. J'en ai toujours de même jugé, mais on n'a été obligé de me croire, parceque des gens anciens qui disent avoir demeuré icy des 15 ou 20 années assuraient que cela n'inondait jamais. On n'a pu rentrer dans les maisons bien délabrées que le 30 du même mois d'avril, et à peine encore aujourd'hui le désordre est-il réparé. Avant la fin d'octobre toutes les maisons furent finies et meublées, et chacun se trouva logé tranquillement chez soi. On ne pensa plus qu'à aller reconnaître les côtes et les rivières voisines, pour voir ces troupeaux de bêtes fauves de toutes les espèces dont on fait tant de récit en Canada. Il faut qu'elles se soient retirées ou qu'elles aient bien diminué depuis que ces voyageurs ont quitté le pays. Elles ne sont plus en si grand nombre, et l'on en tue difficilement. Après avoir battu la campagne durant quelque temps, tout le monde se trouva au fort, et l'on ne songea plus qu'à jouir un peu du fruit de ses travaux.

Le quatrième du mois de novembre, on n'oublia pas que c'était la fête de M. le Général : on dit la S^{te} Messe pour lui le matin, et l'on était bien disposé à célébrer la fête dès le soir, mais la lenteur des Pyrotechniciens et l'inconstance du temps, fit remettre la célébrité au 14 du même mois, qu'on tira de très belles fusées, qu'on fit retentir l'air de cent cris de Vive le Roy et de Vive Charles de Beauharnais. C'est dans cette occasion qu'on vit couler le vin des Sioux, qui était par excellence, quoiqu'il n'y ait par ici de plus belles vignes qu'en Canada. Ce qui contribua beaucoup à la réjouissance fut la terreur de quelques cabanes sauvages qui se trouvaient alors autour du fort. Quand ces pauvres gens virent ces feux d'artifice en l'air et les étoiles tomber du ciel, femmes et enfants de s'enfuir, et les plus courageux d'entre les hommes de crier merci et de demander très instamment qu'on fit cesser le jeu surprenant de cette terrible médecine.

Dès qu'on fut arrivé chez eux, ils s'assemblèrent en assez peu de jours autour du fort français jusqu'au nombre de 95 cabanes, ce qui pouvait faire tout au plus 150 hommes, car ils sont tout au plus deux hommes dans leurs cabanes portatives de epaux passées, et il y en a plusieurs où il n'y en a qu'un. C'est là tout ce qu'on en a vu, excepté une bande d'environ 60 hommes qui vinrent le 26 du mois de février, qui étaient de ces nations qu'on appelle Sioux des prairies. A la fin de novembre les sauvages partirent pour leur hyvernement. Il est vrai qu'ils ne s'éloignèrent pas beaucoup, et on en a toujours vu quelques uns durant l'hyver. Mais depuis le 2^e du mois d'avril dernier, que quelques cabanes repassèrent par icy, pour aller à leur chasse du printemps, on n'en a vu aucun. Un canot de dix hommes, détaché pour aller à leur découverte, les a cherchés en vain durant huit jours, jusqu'à plus de soixante lieues, en remontant le Mississipi. Il arriva hier sans en sçavoir aucune nouvelle.

Lettre de M. de Beauharnais au Ministre de la Marine.

Québec, ce 18 aoust 1728.

Monseigneur,

J'ay l'honneur de vous envoyer l'extrait des nouvelles des pays d'en haut. M. de la Perrière et le Révérend Père de Gonnor sont arrivés à Montréal venant des Scioux. Ils ont passé chez les Renards qu'ils ont trouvés fort tranquiles dans leur village.

Il y a lieu d'espérer, Mgr, que *l'affaire* se sera terminée à l'avantage de l'armée du Roy qui est considérable estant partie dans le dessein de manger absolument les trois villages des Renards qui ont fait cette année de grandes semences. J'attends à tout moment le R. P. de Gonnor pour savoir toutes les particularités de son voyage, M. de la Ferrière qui a esté fort malade et qui n'est pas encore rétably ne pouvant actuellement descendre à Québec.

BEAUHARNAIS.

(Archives des Colonies, *Correspondance générale du Canada*, vol. 50.)

*Lettre du Révérend Père Guignas à M. le M^{re} de Beauharnais
le 19 septembre 1728, du fort Beauharnais.*

Après le mauvais succès de l'entreprise contre les Renards, sept de nos hommes qui se détachèrent par terre pour venir nous en donner avis arrivèrent icy le 7 de ce mois. Deux sauvages qui leur avoient servi de guides partirent le 9 pour aller sommer nos Scioux de la part de tous les sauvages d'en bas, nos alliés, d'avoir à se déclarer contre les Renards, ou de promettre du moins qu'ils ne leur donneroient point d'azile chez eux ; et ils accordèrent cette dernière proposition, et Ouaceautappé, chef d'une de nos bandes Sciouses qui partit hier d'icy, a confirmé cette promesse avant de s'embarquer.

Nos deux ambassadeurs qui furent de retour jedy avec six français qu'on leur avoit donné pour escorte ne parurent pas cependant trop contents de leurs négociations et des réponses en particulier qu'on avoit fait à leurs présens. Mais, après bien des conseils et des assemblées tenües sur ce sujet, où l'on opinoit tantôt pour le départ, tantôt pour la retenüe, on a enfin conclu qu'on demeureroit icy jusqu'au printems.

A cette conclusion je me suis récrié et j'ay dit, comme je l'avois déclaré à la première nouvelle de l'état présent des choses, que si l'on étoit en état de soutenir ce poste jusque là, il falloit absolument y attendre, au péril de nos vies, les ordres de M. le Gouverneur général, à condition néanmoins qu'il nous donneroit de ses nouvelles dans tout le cours de l'hyver, pour soutenir nos foibles espérances jusqu'à la première navigation. Sans cela la grande disette des vivres, la pesanteur des voitures, n'ayant que des canots de bois, ne nous permettoient pas de perdre l'occasion des grandes eaux du printems pour nous retirer par les Illinois, à moins que les dangers qui nous menacent aujourd'huy ne vinssent à s'évanouir, auquel cas on ne penseroit point à partir d'icy, que par de nouveaux ordres exprès de M. le Général.

On n'a pour tous vivres qu'environ soixante minots de bled d'Inde, et on peut espérer qu'on tirera des Sauvages à peu près la même quantité de folle avoine. Si, avec cela 28 hommes doivent se nourrir durant 8 ou 9 mois sans pouvoir sortir, la

résolution qu'on prend est la moins sage qu'on pouroit jamais prendre. Mais, comme vous savés, Monsieur: *Quid non Mortalia pectora cogit auri sacra fames!* Car certainement ce n'est ny le bien du service du Roy, ny l'amour de la patrie qui ont inspiré le désir de conserver ce poste à de si grands risques, puisqu'on se propose de l'abandonner quand on aura quelques paquets, et on ne parle et on n'allègue d'autre raison de demeurer que l'impossibilité de se défaire de ses marchandises.

(Archives des Colonies. *Correspondance générale du Canada*, vol. 51.)

Extrait d'une lettre écrite du village des Mascoutins par le Révérend Père Guignas, de la Compagnie de Jésus, au S. de Villiers, Commandant à la Rivière St Joseph le 5 décembre 1728.

Vous serés peut-être surpris d'apprendre qu'en fuyant des Scioux, après la mauvaise réussite de l'expédition contre les Renards, nous avons esté arrestés icy par les Maskoutins et Kicapoux, douze Français; M. de Boucherville à la teste. Ce fut le 17 octobre; le 17 novembre suivant, MM. Montbrun s'évadèrent nuitamment. Tout cecy est conduit par la divine Providence. Depuis cette évasion, les sauvages qui avoient paru à la vérité toujours bien intentionnés, ont pris encore plus de soin de notre conservation. Il y a quinze jours que les Renards en nombre d'environ trente hommes vinrent avec des calumets et de la porcelaine pour nous demander à ces gens-cy qui nous refusèrent constamment. Indignés de ce refus, ils frappèrent, nous assuret-on, sur quelque cabane de Kicapoux qu'ils trouvèrent sur leur chemin; les voilà brouillés avec cette méchante nation, dont ils protestent qu'ils se séparent pour toujours. On part demain pour les Illinois, deux sauvages avec M. de Boucherville, afin de demander la paix aux François et aux Sauvages de ces postes-là, et donner des assurances de leur divorce éternel avec les Renards. J'espère que les mesures qu'on prendra de ce côté-là vont assurer les Maskoutins et Kicapoux aux François, ce qui est une très bonne affaire; ces deux nations réunies font bien deux cent cinquante guerriers.

Maïnoumba, grand chef des Kicapoux, me charge de vous supplier de sa part d'exhorter son frère de se rendre icy inces-

samment pour être témoin de sa rupture avec le Renard, et afin de prendre les mesures nécessaires pour se précautionner contre les ruses et les fourberies de cet ennemy commun de toutes les nations.

(Archives des Colonies, *Correspondance générale du Canada*, vol. 51.)

Lettre de M. de Beauharnais au Ministre de la Marine.

Québec, le 16 may 1729.

Monseigneur,

Le fils de S^r Deschaillons, commandant au fort du Détroit, arriva hier en cette ville, sur les six heures du soir avec des lettres du Révérend Père Guignas, et de l'officier commandant à la Rivière S^t Joseph, par lesquelles j'ay appris que les Quicapoux et Maskoutins ont refusé de livrer les François (qu'ils avaient arestés l'automne dernier) entre les mains des Renards qui sont venus deux différentes fois dans le village des Quicapoux et Maskoutins, pour les demander ; que les Renards offensés de ce refus étoient entrés (en s'en retournant chez eux) dans trois cabanes de Quicapoux, et avoient tué deux jeunes gens, l'un Quicapoux et l'autre Maskoutin ; qu'après ce coup les Quicapoux avoient envoyé chez les Scioux pour les inviter à ne point donner azile aux Renards sur leurs terres, et qu'ils avoient en même temps envoyé deux Quicapoux avec M. de Boucherville chez les Illinois pour demander la paix aux François et aux Sauvages de ces quartiers, les assurer de leur rupture avec les Renards et prendre ensemble les mesures nécessaires pour se venger de cet ennemy commun.

Il paraît, Mgr, par les lettres du R. P. Guignas (dont j'ay l'honneur de vous envoyer les extraits) que l'évasion du S^r de Montbrun et des deux François qui se sont sauvés avec luy a empesché les Maskoutins et Quicapoux de livrer les François dont ils étoient maîtres entre les mains des Renards, et les a engagés à leur faire tous les bons traitements auxquels le R. P. Guignas et les François qui sont demeurés avec luy ne s'attendoient guère. Les Scioux de leur côté ont traité les François qui étoient restés dans leur fort très favorablement, et

les ont gardés pendant tout l'hyver, dans la crainte qu'ils avoient qu'ils ne fussent attaqués par les Renards. Ces nouvelles qui assurent le sort de nos françois, donnent lieu de penser que les nations d'en haut, tant du Mississipy que du Canada, vont se liguier ensemble pour faire une guerre sérieuse aux Renards. Il paroist important de ranimer ces heureuses dispositions par des présens, et l'on ne pourra se dispenser d'en faire aux Maskoutins et Quicapoux pour les confirmer dans la résolution qu'ils ont prise de faire la guerre aux Renards. Je prévois aussi par tout ce qui m'a esté écrit par les commandants des Postes d'en haut, que je serai obligé de donner un secours de quelques françois aux nations qui doivent faire la guerre aux Renards; mais ce sera toujours avec beaucoup de ménagement pour la dépense qu'il conviendra de faire. La rupture des Maskoutins et Quicapoux avec les Renards formera une belle barrière entre le pays des Illinois et celuy des Renards.

Quoyque l'armée envoyée contre ces derniers n'ait pas produit tout l'effet que l'on en attendait, elle en a toujours fait un bien grand dans l'esprit des Nations qui semblaient nous vouloir mépriser, et l'on a d'autant plus lieu de le croire que le party que les Maskoutins et Quicapoux prennent aujourd'huy contre les Renards, ne provient que de l'exemple qu'ils ont de la démarche que l'on a faite chez leurs voisins, et de la crainte que l'on n'aille chez eux leur faire la guerre.

Le François que l'on mande avoir esté tué par les Puants est un jeune homme de trente deux ans, fils aîné de M. de la Noüe, capitaine des troupes, qui estoit resté chez les Folles Avoines.

J'ay l'honneur,

BEAUHARNAIS.

(Archives des Colonies, *Correspondance générale du Canada*, vol. 50.)

Extrait d'une lettre circulaire écrite par le Réverend Père Guignas, de la Compagnie de Jésus, aux officiers commandant dans les postes d'en haut adressée au Sr de Villiers, commandant à la rivière St Joseph, du village des Maskoutins et Quicapoux, le 27 janvier 1729.

Quoyque vous ayés envisagé le bien commun de tous les françois qui sont icy avec moy, en vous donnant le soin d'en-

voyer à notre secours, il me semble que je dois me charger moy seul de toute la reconnaissance qu'on vous doit pour un si grand bienfait. Votre ambassade a plus fait de plaisir ici que le retour de M. de Boucherville qui a fait un voyage aux Illinois. Il arriva Dimanche 23 de ce mois, et par une conduite admirable de la divine Providence, vos envoyés arrivèrent le lendemain, et apportèrent l'agréable nouvelle qu'il n'étoit point vray, comme les Renards l'avoient assuré, que les Maskoutins de la Rivière St Joseph fussent morts, ce qui tenoit tout en balance. Depuis ce tems là tout va de mieux en mieux. Les Renards arrivèrent icy le 22 novembre au nombre de 37 hommes pour nous demander par un grand calumet et une poignée de rassade rouge. Ils s'en retournèrent le 24 du même mois, enragés de n'avoir pas eu ce qu'ils demandoient. Chemin faisant, ils tuèrent deux jeunes gens, l'un quicapoux et l'autre maskoutin. Voilà la guerre déclarée. Jusque là, malgré la dissimulation de nos maîtres, nous avons toujours été en dangers continuels. Maintenant grâces au ciel nous respirons, et toutes choses sont en bon train. Je n'ay pas lieu de me plaindre du mauvais traitement des Sauvages. Je suis beaucoup mieux qu'on ne peut espérer d'estre chés eux et parmy eux. Dieu a enfin gouverné les cœurs des Kicapoux et Maskoutins d'une manière qu'on n'avoit pas lieu d'espérer.

Maïnoumba m'a fait prier ce matin d'aller dans sa cabane pour me dire que vos sauvages l'avoient fait inviter de se retirer à leur village avec ses gens.

Il m'a ensuite prié en présence des deux jeunes hommes que vous avés envoyé de vous écrire ce qui suit :

1° Qu'il ne donne rien à ces envoyés, parce qu'il se trouve absolument dénué de tout, ayant eu de grandes dépenses à faire pour conserver les françois.

2° Ils ne pensent point se résoudre à aller faire village avec vos gens, parce que leur résolution est prise depuis d'aller aux environs de Chicagou, et parce qu'ils veulent toujours dépendre du Gouvernement de Canada, ayant déjà donné parole de fidélité et d'inviolable attachement au Gouverneur de ce pays là.

3° Il dit que sa nation et les Maskoutins sont ravis d'avoir conservé le françois même au dépens de leur sang.

4° Il vous fait savoir que les Renards leur ont dit que les

Puants avoient l'automne dernier tué un françois du côté des Folles avoines. Tout cecy est dit sans doute pour vous et pour vos sauvages, afin que si les deux jeunes gens envoyés ajoutent du leur, vous puissiés estre instruit sûrement des choses.

(Archives des Colonies, *Correspondance générale du Canada*, vol. 51.)

Lettre de M. de Beauharnais au Ministre de la Marine.

Québec, le 24 mars 1729.

Monseigneur,

Je viens d'estre informé par le S^r de Montbrun qui arriva en cette ville avant hier du sort malheureux de douze françois qui avoient pris le party de revenir en Canada, ne pouvant avoir des vivres suffisamment pour hiverner dans le fort qu'ils avoient construit chez les Scioux sur les bords du Lac Pépin. Ces douze françois, du nombre des quels sont le Reverend Père Guignas, de la Compagnie de Jésus, le S^r de Boucherville, enseigne des troupes du Roy, et le S^r de Montbrun qui s'est sauvé avec son frère et un engagé du Gouvernement de Montréal, ont esté rencontrés dans le Mississipy à l'embouchure de la Rivière aux Boeufs, par un party de sauvages Maskoutins et Quicapoux qui étoient en chasse, et qui les ont arrestés et emmenés à leur village. Il y a lieu de craindre que ces Sauvages qui depuis deux ans s'étoient brouillés avec les Renards (auparavant leurs alliés) ne sacrifient ces françois pour faire leur paix avec les Renards qu'ils ont fait avertir, et qui étoient déjà venus à leur village avant l'évasion du S^r de Montbrun, pour emmener les françois chez les Renards ; mais comme ils n'étoient que dix, ils s'en sont retournés et ont dit à un Quicapoux par qui ces messieurs l'ont scèu qu'ils alloient revenir au nombre de 300 pour les emmener chez eux.

J'auray l'honneur de vous informer du sort de nos françois dès que j'en aurai recèu des nouvelles. On peut aussi présumer que les Renards se serviront de cette occasion pour faire leur paix avec nous.

J'ay l'honneur.....

BEAUHARNAIS.

(Archives des Colonies, *Correspondance générale du Canada*, vol. 51.)

*Lettre de MM. de Beauharnais et Hocquart
au Ministre de la Marine.*

Québec, 27 octobre 1829.

Monseigneur,

Nous avons l'honneur de vous envoyer cy-joint un *mémoire* que le S^r de Boucherville nous a remis pour vous l'adresser, à l'occasion des présens qu'il a esté obligé de faire pendant sa détention chés les Quicapoux avec le R. P. Guignas et les autres François qui étoient avec luy. Il nous paroist que cette dépense étoit d'autant plus nécessaire dans la conjecture où ils se trouvoient que c'étoit l'unique moyen de pouvoir se tirer d'affaire, et le danger dont ils se voyoient menacés ne pouvoit s'éviter qu'en gagnant les Sauvages à force de présens comme il a fait; nous espérons que vous voudrez bien l'agréer et le faire rembourser de ses frais qu'il ne pouvoit se dispenser de faire. Il est même heureux qu'il ait eu ses effets qui ont contribué à les retirer du péril où ils étoient.

Nous avons l'honneur.....

BEAUHARNAIS. HOCQUART.

(Archives des Colonies, *Correspondance générale du Canada*, vol. 51.)

M. de Boucherville a narré longuement ses aventures dans un récit intitulé : *Relation des Aventures de M. de Boucherville, à son retour des scioux en 1728 et 1729, suivi d'observations sur les mœurs, coutumes, etc., de ces sauvages* (Bibliothèque Canadienne de M. Bibaud, t. V.) On lit vers la fin de cette *Relation* : « Le premier de mars (1729), les glaces disparurent et le Mississipi devint praticable, au grand contentement de tous les Français, qui n'attendaient que cela pour se retirer..... Le P. Guignas partit quelques jours avant moi (entre le 1^{er} et le 7 de mars), accompagné de deux chefs Mascoutins; et il promit de m'attendre en chemin. Je partis le 7 mars avec deux canots français et sept pirogues kikapous. Nous arrivâmes le 12 à la rivière des Illinois, et, trois jours après, 80 pirogues d'Illinois avec leurs familles et leurs provisions avancèrent vers nous. Deux jeunes Illinois bien parés vinrent avec leurs calumets allumés

pour faire fumer les chefs kikapous. On nous fit des festins de dindes, de langues de bœufs. On fit mille caresses aux kikapous, dès qu'ils eurent présenté les chevelures des Renards. On comprit à cette marque non équivoque que les kikapous voulaient enfin tout de bon la paix, si désirée par les Illinois.

Je partis le 15 et je fis 40 lieues pour me rendre au fort français (kaskaskias), où M. Desliettes et MM. les officiers me reçurent d'une manière gracieuse. Le R. P. Guignas était arrivé depuis 7 jours avec les deux chefs Mascoutins, à qui M. Desliettes fit des présents pour les engager à maintenir la paix et l'union.....huit jours après mon arrivée, je partis pour le Canada par l'Ouabache.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME PREMIER.

CHAPITRE I

Traité de Montréal en 1701. — Retour des Jésuites chez les Iroquois. — Mort de M. de Callières. — M. de Vaudreuil, gouverneur général. — Guerre de la succession d'Espagne et reprise des hostilités entre la Nouvelle-France et la Nouvelle-Angleterre. — Destruction de Deerfield et d'Haverhill, et ravages commis dans la Nouvelle-Angleterre par les Français et les Abénakis. — Entreprise des Anglais contre l'Acadie; Port-Royal deux fois assiégé par le colonel Marck. — Succès de Subercase et de Saint-Ovide à Terre-neuve et en Acadie; vives instances des Anglo-Américains à Londres pour la conquête du Canada. — La capitulation de Port-Royal. — Grands préparatifs de la Nouvelle-Angleterre pour s'emparer de Québec; ses tentatives pour attirer dans son parti les Abénakis et les Iroquois. — Désastre de la flotte de Walker à l'embouchure du Saint-Laurent; retraite de l'armée de Nicholson, établie au lac Saint-Sacrement. — Agissements de M. de Lamothe-Cadillac, au Détroit, contre les missionnaires; sa disgrâce et sa nomination au gouvernement de la Louisiane. — Conspiration et massacre des Outagamis. — Le traité d'Utrecht..... 1

CHAPITRE II

Administration intérieure de M. de Vaudreuil, de 1713 à 1725. — Progrès de la colonie. — Établissement de Niagara et du fort Saint-Frédéric, fondation de Louisbourg dans l'île Royale. — Mort de M. de Vaudreuil. — Retour à Québec de Mgr de

Saint-Vallier. — Divisions paroissiales du diocèse de Québec. — Les Sulpiciens à Montréal et leurs œuvres ; la Congrégation de Notre-Dame, la Congrégation des Frères Charron, les écoles. — Les prêtres des Missions-Étrangères et les Pères Récollets ; leur apostolat dans la Nouvelle-Écosse. — Les Jésuites : état de la mission au commencement du xviii^e siècle. — Les PP. du Parc et de la Chasse. — Mort de Mgr de Saint-Vallier ; graves démêlés après sa mort. — M. de Beauharnais, gouverneur général. — M. Dupuy, intendant, remplacé par M. d'Aigremont, puis par M. Hocquart. — Mgr de Mornay, évêque de Québec ; arrivée au Canada de son coadjuteur, Mgr Dosquet. — Démission de Mgr de Mornay ; Mgr Dosquet, évêque de Québec. — Démission de Mgr Dosquet ; Mgr de Lauberivière, évêque de Québec, sa mort. — Mgr de Pontbriand, évêque de Québec..... 79

CHAPITRE III

Plan de M. de Vaudreuil pour l'accroissement du commerce au Canada. — Projet de découverte de la mer de l'Ouest. — Voyage du P. de Charlevoix en Amérique ; son opinion sur le projet ; le projet ajourné. — M. de Beauharnais, gouverneur général, et M. Hocquart, intendant. — Établissement d'un poste français chez les Sioux ; les PP. Guignas et de Gonnor. — Expédition contre les Renards. — Captivité et délivrance de M. de Boucherville et du P. Guignas. — Établissement d'un nouveau poste chez les Sioux. — Voyages et découvertes de M. de la Verendrye et de ses fils à l'ouest du lac supérieur ; les PP. Messaiger, Aulneau et Coquart. — Disgrâce et réhabilitation de M. de la Verendrye. — Le comte de la Galissonnière remplace M. de Beauharnais. — Le marquis de la Jonquière, gouverneur général, et l'intendant Bigot. — L'entreprise de M. de la Verendrye confiée à MM. Lamarque de Marin et Le Gardeur de Saint-Pierre ; le P. de la Morinie. 171

CHAPITRE IV

Louisiane : description et tribus sauvages. — La colonie avant le traité d'Utrecht : MM. d'Iberville, de Bienville, Diron d'Artaguet, de Lamothe-Cadillac. — Le Privilège exclusif du commerce accordé à M. Crozat. — Law et la Compagnie d'Occident; échec financier de Law. — Le privilège du commerce passe à la Compagnie des Indes. — MM. de Lépinay et de Bienville, gouverneurs de la Louisiane. — État de la religion de 1704 à 1722 : MM. Huet, de la Vente, Lemaire, prêtres, à la Mobile; MM. Buisson de Saint-Côme et Nicolas Foucaut, assassinés par les sauvages; M. Davion, chez les Tonicas; les prêtres des Missions-Étrangères et les Jésuites aux Illinois. — Fondation de la Nouvelle-Orléans. — Les Capucins à la Nouvelle-Orléans; leur supérieur, vicaire général. — Division de la Louisiane en juridictions spirituelles. — M. Périer, gouverneur de la colonie. — Arrivée du P. de Beaubois à la Nouvelle-Orléans et ses démêlés avec le supérieur des Capucins; l'abbé Raguet. — Les Ursulines à la Nouvelle-Orléans. — Le supérieur des Jésuites nommé, en 1741, vicaire général; réclamations des Capucins; l'abbé de l'Isle-Dieu. — Le conflit porté à Rome; sa fin..... 237

CHAPITRE V

État de la Louisiane : coup d'œil général, sous le gouvernement de M. de Bienville. — M. de la Chaise, commissaire du Roi. — M. Périer, gouverneur; fermeté et sagesse de son administration. — Complot des nations sauvages contre les Français. — Révolte des Natchez; massacre des Français établis chez eux; mort du P. du Poisson. — Révolte des Yazous; massacre du poste français: mort du P. Souël; le P. d'Outreleau, blessé. — Précautions prises par M. Périer; destruction des Yazous; défaite et dispersion des Natchez. — M. de Bienville de nouveau gouverneur; première expédition malheureuse contre les Chicachas; mort du P. Sénat. — Seconde expédi-

tion et conclusion de la paix. — Le marquis de Vaudreuil, gouverneur. — M. de Kerlérec, dernier gouverneur français de la Louisiane. — Les Capucins et leurs différentes paroisses. — Les Jésuites de la Nouvelle-Orléans et leurs missions des Alibamons, des Chactas, des Arkansas et des Illinois. — Le P. Watrin, supérieur aux Illinois. — Les Jésuites bannis de la Louisiane. — Le P. Meurin, dernier missionnaire de la Compagnie de Jésus aux Illinois..... 339

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. — LE DERNIER OUVRAGE DE L'ABBÉ CASGRAIN.....	415
II. — LE P. LE JEUNE ET M. DE QUEYLUS.....	430
III. — ÉTABLISSEMENT D'UN POSTE FRANÇAIS CHEZ LES SIOUX...	447

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER